



L A V A U X



**VIGNOLE EN TERRASSES
FACE AU LAC ET AUX ALPES**


**CANDIDATURE DE LAVAUX
AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO**



L A V A U X



VIGNOLE EN TERRASSES FACE AU LAC ET AUX ALPES

 Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

**CANDIDATURE DE LAVAUX
AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO
CULLY, JANVIER 2006**



En 1977, les citoyennes et citoyens vaudois ont accepté l'initiative qui inscrivait la protection du vignoble de Lavaux dans la constitution cantonale. Par cet acte démocratique, la population a voulu manifester sa volonté de préserver et d'entretenir ce paysage extraordinaire.

Le visiteur qui découvre Lavaux est saisi par la majesté du lieu. Protection du patrimoine et exploitation des ressources naturelles résonnent ici d'une harmonie particulière. Depuis près de mille ans, ces pentes escarpées sont aménagées en terrasses et plantées de vignes. Les hommes et les femmes qui vivent de cette terre en produisant du vin habitent de séculaires villages à l'agencement compact. Les voies de transport qui sillonnaient la région dès l'époque romaine se sont aujourd'hui muées en infrastructures modernes naturellement intégrées au paysage. En face de Lavaux se dressent les Alpes, par delà le vaste déploiement du Léman. N'est-ce pas cette conjonction du proche et du lointain, ce contraste entre labeur quotidien et panorama intangible qui confèrent à ce lieu son atmosphère particulière, son genius loci?

Ce paysage façonné dès l'origine pour créer des conditions favorables à la viticulture superpose les strates de l'activité humaine depuis la préhistoire et l'antiquité jusqu'aux temps modernes. Son canevas est la vigne et les besoins liés à son exploitation. Dans un territoire où mobilité contemporaine croissante et effacement progressif des limites entre urbanité et ruralité accentuent la pression sur le paysage, la production viticole constitue aujourd'hui encore le fondement social et économique de la région. Le vignoble de Lavaux est situé entre deux villes en pleine expansion économique, mais sa continuité culturelle doit être préservée.

Le paysage culturel de Lavaux est extraordinaire de par sa configuration, son évolution historique et son rayonnement. Mais extraordinaire aussi la volonté de sa population qui, par voie démocratique et à l'aide de mesures légales de protection, a permis de garantir à long terme l'intégrité de Lavaux. Extraordinaire enfin le succès d'une stratégie parvenue à maintenir au cours des siècles une activité viticole rentable et concurrentielle, symbole du dynamisme de toute une région et de l'union réussie de la nature et de notre héritage culturel.

La Suisse a été parmi les premiers Etats à ratifier – c'était en 1975 – la Convention de l'UNESCO pour la protection du patrimoine mondial culturel et naturel. La Liste du patrimoine mondial répertorie actuellement plus de 800 sites culturels et naturels du monde entier. Le travail et l'engagement du centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, des différentes instances nationales et internationales et de leurs spécialistes, ainsi que, dans de nombreux cas, des actions décidées des populations ont permis de préserver un patrimoine remarquable dans sa diversité et d'en promouvoir la conscience propre et le respect des altérités culturelles. C'est avec une profonde conviction et la ferme volonté de remplir les obligations qu'impose la Convention pour la protection du patrimoine mondial que la Suisse présente aujourd'hui la candidature du vignoble de Lavaux.

M. Leuenberger



Lavaux occupe une place particulière dans le cœur des Vaudois. Ils n'échappent pas à l'envoûtement qu'inspire la beauté de cette région. Elle les accompagne tout au long de leur vie: sur ses chemins à travers les vignes, ils y font souvent leurs premiers pas, ils y ressentent leurs premières vibrations face aux saisons qui passent, ils y marchent pour trouver l'apaisement lorsque le temps se fait trop trépidant, ils s'abreuvent de sa lumière pour se réchauffer des frimas de l'hiver qui s'amorce.

Lavaux suscite des sentiments forts, un attachement viscéral auprès des Vaudois. Leur retenue naturelle les empêche de crier ce lien subtil qui les unit à cette terre rocailleuse, au travail des vigneronns et à ce vin qui exalte leur cœur. Mais ils portent en eux ce pays qui a su conserver, au fil des siècles, son caractère authentique et sa force de vie.

C'est dire la fierté du canton de Vaud et de ses habitants de présenter la candidature de Lavaux au patrimoine mondial de l'UNESCO. Vignoble en terrasses face au lac et aux alpes, Lavaux est l'image emblématique d'un mariage heureux entre l'homme et la nature. A plus d'une reprise ces dernières décennies, les citoyens ont exprimé leur ferme volonté de sauvegarder le fleuron de leur patrimoine.

Une inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO constituerait une formidable reconnaissance de la valeur universelle de cette terre vivant entre lac et Alpes. Et nul doute que les Vaudois sauront répondre à l'honneur fait à cette terre majestueuse.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized initial followed by a long horizontal stroke.



De la fierté. C'est de la fierté que les habitants des quatorze communes de Lavaux ressentent en soumettant la candidature de leur pays au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Population et autorités sont conscientes de la valeur de ce vignoble en terrasses entre lac et Alpes. A ce titre, la candidature de Lavaux n'est pas un acte anodin. Elle témoigne d'une volonté claire d'assurer une pérennité non seulement à un paysage que des siècles de labeur et de persévérance ont façonné en un vignoble accroché à la pente, mais aussi à un savoir-faire et à un produit, le vin, indissociables de cette terre gorgée de soleil.

Au-delà de la sauvegarde d'un terroir et de ses traditions régionales, l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO signifierait, pour Lavaux, ses quatorze communes et ses citoyens, un engagement sincère, celui de poursuivre sur le chemin de leurs ancêtres tout en s'attachant à faire vivre, avec authenticité et conviction, un pays et ses formidables ressources.

S'il a fallu des générations pour que Lavaux devienne ce vignoble que l'on admire aujourd'hui, ses gens savent aussi combien cet équilibre durement acquis requiert de la vigilance pour qu'il puisse être transmis, la tête haute, aux enfants de demain.

C'est dans cet esprit que les habitants de Lavaux présentent et soutiennent avec force la candidature du pays qui est si cher à leur cœur.



Lutry



Villette



Grandvaux



Cully



Riex



Epesses



Puidoux



Chexbres



Rivaz



Saint-Saphorin



Chardonne



Corseaux



Corsier-sur-Vévey



Jongny







001

1

identification du Bien

011

2

description

155

3

justification de l'inscription

177

4

état de conservation et facteurs affectant le Bien

183

5

protection et gestion du Bien

221

6

suivi

225

7

documentation

245

8

informations pour les contacts

249

9

signature au nom de l'état partie



1

identification du Bien

001 ● 1.a pays

002 ● 1.b état, province ou région

002 ● 1.c nom du Bien

002 ● 1.d coordonnées géographiques du Bien

003 ● 1.e limites du Bien

003 ● 1.f surfaces du Bien



2

description

013 ● 2.a introduction

014 ● 2.a.1 préambule

015 ● 2.a.2 description du Bien

017 ● 2.b Lavaux des arts

018 ● 2.b.1 peinture

024 ● 2.b.2 photographie

027 ● 2.b.3 cinéma

030 ● 2.b.4 littérature

034 ● 2.b.5 musique

035 ● 2.b.6 fête des vignerons

039 ● 2.c Lavaux de la nature

040 ● 2.c.1 géographie

044 ● 2.c.2 géologie

049 ● 2.c.3 climatologie

053 ● 2.c.4 hydrologie

057 ● 2.c.5 botanique et zoologie

065 ● 2.c.6 viticulture

075 ● 2.d Lavaux des sciences humaines et techniques

076 ● 2.d.1 paysage et architecture

089 ● 2.d.2 ethnographie

093 ● 2.d.3 socio-économie

114 ● 2.d.4 toponymie

117 ● 2.d.5 voies de communication

122 ● 2.d.6 améliorations foncières

129 ● 2.e historique et développement

130 ● 2.e.1 préhistoire et antiquité

134 ● 2.e.2 histoire de l'an 1000 à 1798

143 ● 2.e.3 histoire contemporaine



3

justification de l'inscription

156 ● 3.a critères d'inscription

157 ● 3.b projet de déclaration de valeur universelle exceptionnelle

160 ● 3.c analyse comparative

173 ● 3.d authenticité et intégrité

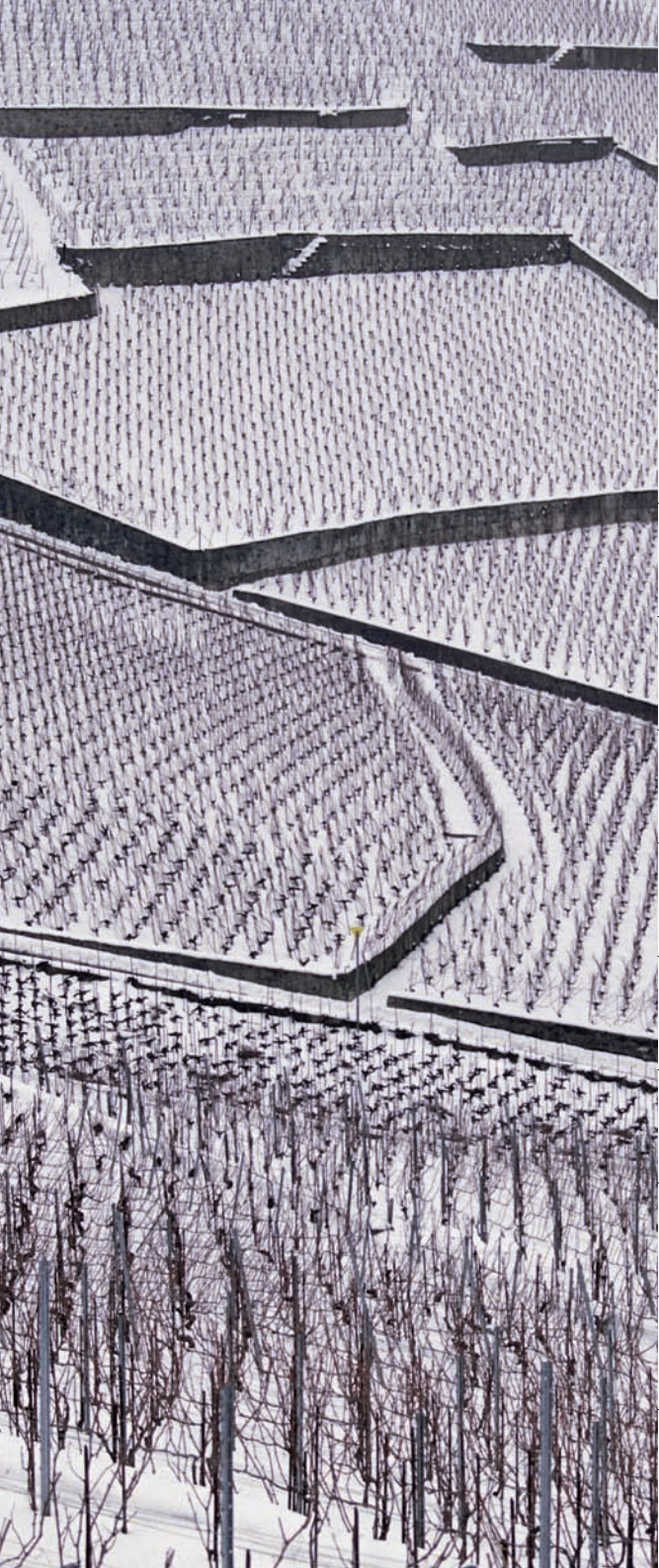


4

état de conservation et facteurs affectant le Bien

178 ● 4.a état actuel de conservation

180 ● 4.b facteurs affectant le site



5

protection et gestion du Bien

- 184 ● 5.a droit de propriété
- 185 ● 5.b classement de protection
- 194 ● 5.c moyens d'application des mesures de protection
- 198 ● 5.d plans actuels concernant les communes et la région
- 202 ● 5.e plan de gestion
- 209 ● 5.f sources de financement
- 211 ● 5.g sources de compétences et de formation
- 214 ● 5.h aménagements pour les visiteurs
- 218 ● 5.i politique de mise en valeur et promotion du Bien
- 219 ● 5.j nombre d'employés



6

suivi

222 ● 6.a indicateurs clés pour mesurer l'état de conservation

223 ● 6.b dispositions administratives pour le suivi du Bien

223 ● 6.c résultats des précédents rapports



7

documentation

- 226 ● 7.a photographies et illustrations
- 227 ● 7.b textes de classement et plans de gestion du Bien
- 229 ● 7.c dossiers et inventaires récents, et documentations complémentaires
- 231 ● 7.d adresses où sont conservés dossiers et inventaires
- 232 ● 7.e bibliographie



8

informations pour les contacts

246 ● 8.a responsable de la préparation de la proposition

246 ● 8.b institution locale officielle

247 ● 8.c autres institutions locales

247 ● 8.d adresse internet officielle



signature au nom de l'état partie

250



signature au nom de l'état partie



001

1



identification du Bien

002 ● 1.a pays

002 ● 1.b état, province ou région

002 ● 1.c nom du Bien

002 ● 1.d coordonnées géographiques du Bien

003 ● 1.e limites du Bien

003 ● 1.f surfaces du Bien

identification du Bien

1.a pays

Suisse

Située au cœur de l'Europe, la Suisse se compose de 26 cantons, dont 6 demi-cantons.

Le territoire national s'étend sur 41284 km², sur lesquels vivent 7,4 millions d'habitants.

1.b état, province ou région

Canton de Vaud, région de Lavaux

Le canton de Vaud, dont la capitale est Lausanne, couvre une superficie de 3212 km², pour une population de 644 097 habitants.

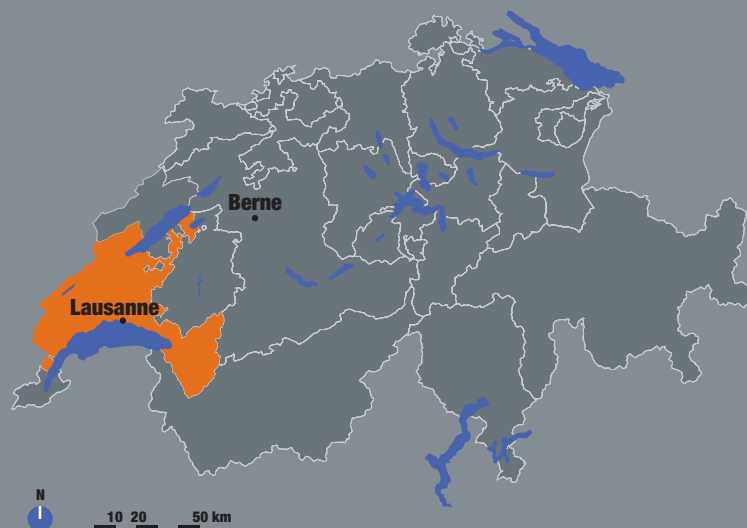
En comparaison avec les autres cantons suisses, il est le quatrième par la taille et le troisième en terme d'habitants.

1.c nom du Bien

Lavaux, vignoble en terrasses face au lac et aux alpes

1.d coordonnées géographiques du Bien

Point central (Epeses)	Latitude	46°29'31"	Nord
	Longitude	6°44'46"	Est
Point ouest (Savuit)	Latitude	46°30'26"	Nord
	Longitude	6°41'38"	Est
Point est (Cure d'Attalens)	Latitude	46°28'24"	Nord
	Longitude	6°50'45"	Est



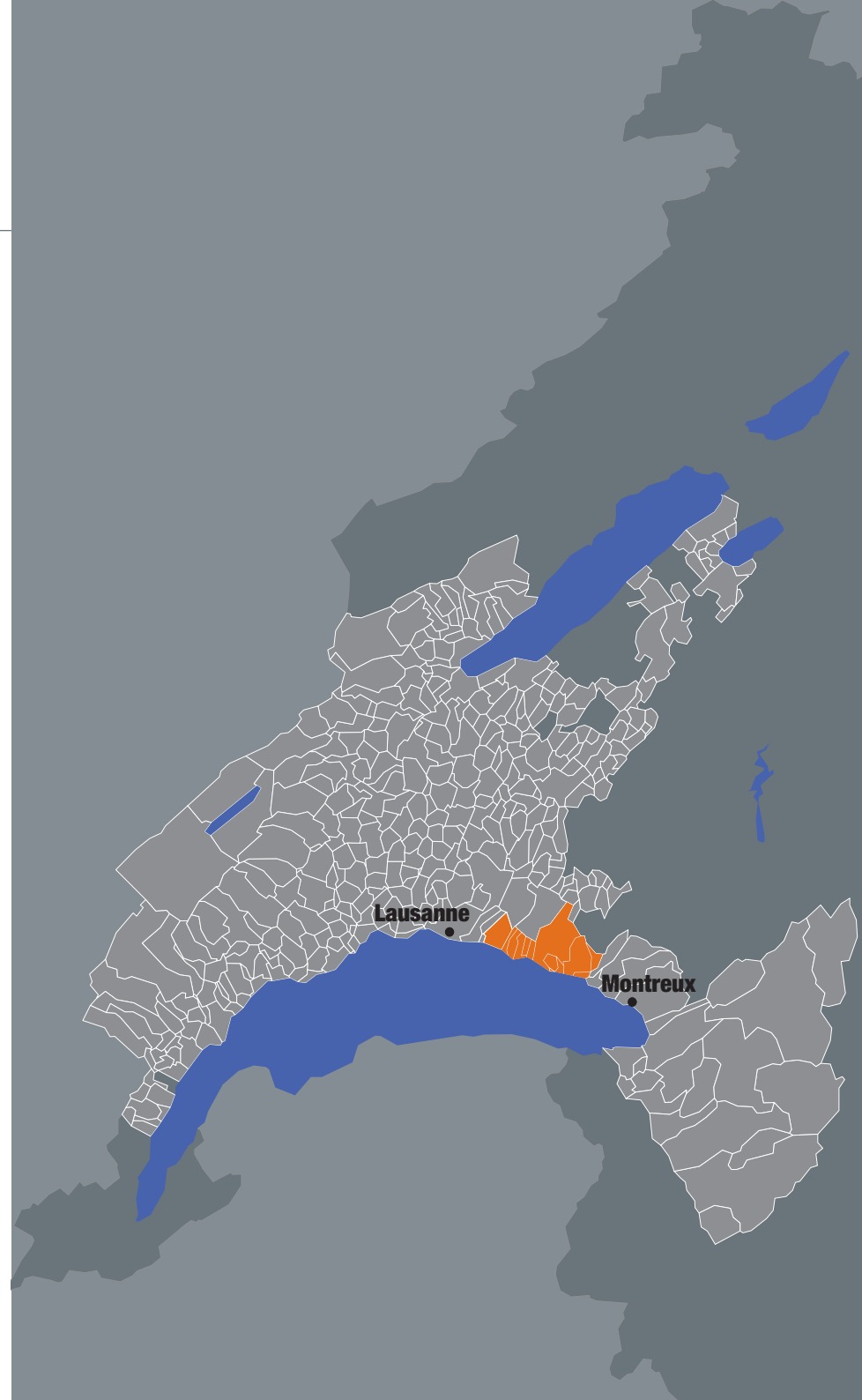
1.e limites du Bien

Face au lac Léman et aux Alpes, le Bien se situe dans les districts de Lavaux et de Vevey. Il comprend les territoires des quatorze communes de Lutry, Villette, Grandvaux, Cully, Riex, Epresses, Puidoux, Chexbres, Rivaz, Saint-Saphorin, Chardonne, Corseaux, Corsier-sur-Vevey et Jongny.

Plus précisément, la région est délimitée au sud par le lac Léman, au nord par la forêt et la rupture de pente, à l'ouest par le vallonnement de Lutry et à l'est par celui de Vevey. Les limites du périmètre ont été identifiées sur la base d'une analyse du terrain, puis ont été validées et ajustées par un groupe d'experts multidisciplinaires. Les limites correspondent à des éléments naturels identifiables dans le paysage, tels que cours d'eau, lignes de crête, routes et sentiers. Les limites sont décrites en détail au chapitre 2.a.2 (description du Bien).

1.f surfaces du Bien

Surface du Bien	898 hectares
Surface de la zone tampon	1368 hectares
Surface viticole sur le Bien	574 hectares
Surface viticole sur la zone tampon	40 hectares






identification du Bien limites du Bien



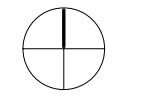
-  zone centrale
-  zone tampon
-  forêts

surface zone centrale	898 ha
surface zone tampon	1'368 ha

localisation	
 point ouest (Savuit)	46°30'26" nord 6°41'38" est
 point central (Epesses)	46°29'31" nord 6°44'46" est
 point est (Cure d'Attalens)	46°28'24" nord 6°50'45" est






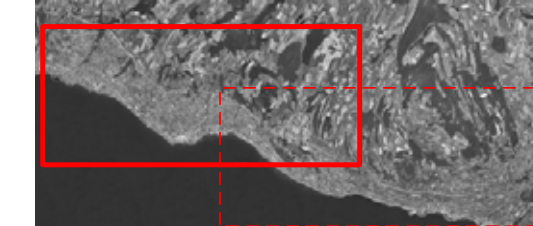
échelle 1:27'250



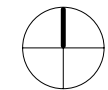


identification du Bien
vue aérienne de Lavaux - partie ouest

-  périmètre zone centrale
-  périmètre zone tampon
-  limites communales






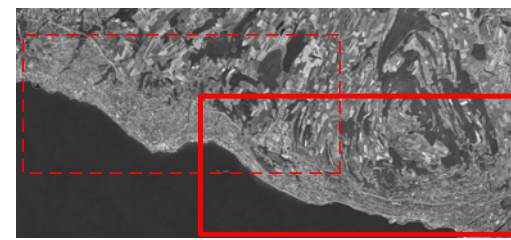
échelle 1:20'000



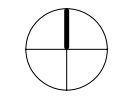


identification du Bien
vue aérienne de Lavaux - partie est

-  périmètre zone centrale
-  périmètre zone tampon
-  limites communales



échelle 1:20'000







description

013 ● 2.a introduction

017 ● 2.b Lavaux des arts

039 ● 2.c Lavaux de la nature

075 ● 2.d Lavaux des sciences humaines et techniques

129 ● 2.e histoire et développement

- zone centrale
- - - zone tampon



013

2.a



description introduction

014 ● 2.a.1 préambule

015 ● 2.a.2 description du Bien

description introduction préambule

Comme le rapporte le poète, le vieux vigneron disait :

*Le bon Dieu a commencé, nous on est venu ensuite et on a fini...
Le bon Dieu a fait la pente mais nous on a fait qu'elle serve, on a fait qu'elle tienne, on a fait qu'elle dure; alors est-ce qu'on la reconnaît seulement à présent, dit-il encore, sous son habillage de pierre? Et ailleurs l'homme se contente de semer, de planter, de retourner; nous on l'a d'abord mise en caisses et, ces caisses, il a fallu ensuite les mettre les unes sur les autres...
Il les montre, avec sa main qui monte de plus en plus, par secousses, à cause de tous ces étages, à cause de tous ces carrés de murs comme des marches. - Et ce n'est plus du naturel, c'est du fabriqué; c'est nous, c'est fabriqué par nous, ça ne tient que grâce à nous; ça n'est plus une pente, c'est une construction, c'est une tour, c'est un devant de forteresse...¹*

En quelques mots de sa langue rocailleuse, le vieux vigneron compose un tableau saisissant de son terroir, paysage fait de nature mais surtout construit grâce à l'intelligence et à la persévérance de l'homme. Le poète poursuit :

C'est ici un pays d'architecture et seulement d'architecture, c'est-à-dire d'unité, non de diversité, un pays sans variété, un pays sans pluriel, imposant aux yeux son ensemble, et s'imposant par ses parties, prises isolément.²

Ces quelques lignes suggèrent la définition du paysage culturel, ce paysage, produit d'innombrables facteurs, dont l'association complexe converge vers une harmonie qui s'affirme au premier regard. On comprend immédiatement que la construction des terrasses était la seule solution pour cultiver de la vigne dans des conditions acceptables. Les bâtisseurs de murs, de chemins, de coulisses et de villages ont pourtant dû multiplier les expériences et les déconvenues avant de trouver les bons matériaux et les mises en œuvre adéquates. Ils ont accumulé des connaissances au cours d'une dizaine de siècles pour aboutir au résultat que l'on observe aujourd'hui. Le développement des sciences a peu à peu relégué les traditions, patiemment transmises de génération en génération.

Les anciennes pratiques se sont effacées devant l'étude analytique des méthodes de construction, de la viticulture et des phénomènes naturels. L'approfondissement des connaissances, la spécialisation graduelle des domaines, trop souvent isolés les uns des autres, ont conduit à la perte de la vue d'ensemble qui était la qualité des traditions longuement échafaudées sur la base d'une vision large et pragmatique des choses de la vie.

La candidature de Lavaux à la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO est l'occasion de fédérer tous les domaines de recherche et de porter sur ce site un regard aiguisé par la réflexion scientifique, avec le souci permanent d'en restituer toute la densité. L'approche pluridisciplinaire choisie permet de saisir l'alchimie complexe de ce lieu singulier. Les spécialistes auxquels les promoteurs de la candidature ont fait appel développent chacun une vision particulière. Ce faisceau de points de vue complémentaires rend peu à peu intelligible, au fil des pages, notre compréhension à première vue subjective de la qualité du site.

Les chapitres sont regroupés par familles de sujets, de manière à en faciliter l'accès et la lecture. Les quelques textes de synthèse (notamment ceux des chapitres 3 et 4) tentent de traduire en mots les sentiments d'harmonie que l'on ressent devant la forte personnalité de ce paysage unique. Pour les auteurs de ces lignes, la meilleure conclusion de l'ensemble des études est un retour à l'observation de son image globale, appréciée en toutes saisons et à toutes les heures du jour et de la nuit. Une partie des réponses à la pluridisciplinarité est d'ailleurs apportée par les artistes qui, d'un coup de pinceau, de quelques vocalises, d'une gerbe de mots ou d'une image, touchent à l'essence du lieu dont les composantes objectives échappent souvent à la recherche systématique. Espérons que la lecture des pages qui suivent incitera le lecteur à parcourir ce paysage culturel et à en (re)découvrir les multiples aspects qui constituent sa richesse et sa beauté.



¹ RAMUZ, Charles Ferdinand, *Romans*, Paris, La Pléiade, 2005, vol. II, p.257 (*Passage du Poète*)

² RAMUZ, Charles Ferdinand, *Chant de notre Rhône*, Lausanne, Editions Rencontre, 1973, p. 333

description introduction

description du Bien



La région de Lavaux se situe dans le canton de Vaud, sur l'arc lémanique entre Lausanne à l'ouest et Vevey à l'est. Le Bien, d'une superficie de 898 hectares, est composé majoritairement des surfaces viticoles et des bourgs situés en son cœur. Quatorze communes sont concernées par le périmètre proposé à l'inscription ainsi que par la zone tampon. De forme longitudinale, partant du lac vers l'arrière-pays, les communes comprennent des vignes et des bourgs vigneron dans leur partie sud, tandis que les forêts et les pâturages se développent vers le nord. Des secteurs plus denses du point de vue de l'urbanisation se sont développés en périphérie des bourgs (Cully, Chardonne, Corseaux, Jongny) ou en amont de ceux-ci (Lutry, Grandvaux).

la zone centrale

La zone centrale, comprenant le vignoble ainsi que ses bourgs historiques et quelques cordons boisés, traverse le coteau d'ouest en est. Elle intègre le territoire des six aires de production des vins bénéficiant des appellations d'origine contrôlée suivantes: Lutry, Villette, Saint-Saphorin/Lavaux, Epresses, Dézaley et Chardonne.

Le paysage de Lavaux est protégé par la Loi sur le plan de protection de Lavaux (LPPL), entrée en vigueur en 1979. Les limites de la zone centrale sont donc établies dans leur grande majorité sur les limites de la vigne protégée définie selon la LPPL, les bourgs historiques étant intégrés dans ces périmètres. Certains éléments présentant un lien paysager déterminant ce paysage viticole, tels que des massifs boisés ou des pâturages, ont été intégrés à la zone centrale.

Dans le détail, la limite ouest se confond avec la limite des vignes et du territoire viticole défini dans le cadre de la LPPL.

La limite nord suit également le périmètre des surfaces viticoles de la LPPL en y incluant quelques cordons boisés ou secteurs de forêt, tels que le Bois de Chaux, la forêt du Signal et de Popra. Cette intégration de zones boisées au périmètre du Bien se justifie par le fait que ces massifs sont représentatifs de l'état originel de Lavaux et constituent des zones naturelles où l'intervention humaine s'est faite plus rare.

Suivant toujours le périmètre des vignes de la LPPL, la limite est évite les secteurs urbanisés de Chardonne, Corseaux, Corsier-sur-Vevey et Jongny, pour rejoindre le bord du lac.

Finalement, la limite sud correspond aux rives du lac et aux limites de la vigne, tout en y intégrant par exemple les bourgs de Saint-Saphorin et de Rivaz, mais en évitant les constructions modernes bâties le long du lac en direction de Cully ou de Villette.

Le vieux bourg de Lutry forme un second périmètre de la zone centrale. L'intégration de ce dernier au Bien se justifie largement par ses relations historiques avec le vignoble de Lavaux et la qualité des bâtiments.

la zone tampon

La zone tampon entoure et complète le périmètre de la zone centrale, en s'ouvrant à l'ouest sur les territoires agropastoraux de la Tour de Gourze et à l'est sur ceux du Mont-Pèlerin.

Selon le même principe que la zone centrale, la zone tampon suit les limites extérieures de la LPPL. Cependant, ces limites légales n'intègrent pas l'arrière-plan visuel du Mont-Pèlerin, ainsi que les rives du lac vers Corseaux. La zone tampon comprend

donc aussi ces territoires, véritables compléments paysagers au Bien.

La perception du site protégé de Lavaux, sa lecture et sa compréhension sont fortement conditionnées par les ruptures de pente ainsi que par les échappées visuelles sur l'arrière-pays rural. Ces critères topographiques et paysagers sont donc complémentaires à la délimitation de la zone tampon.

La limite ouest suit le cours de la Lutrive et se confond avec le périmètre fixé par la LPPL.

Au nord, le périmètre de protection de la LPPL et la ligne de crête se succèdent pour délimiter la zone tampon. La limite nord correspond ensuite au changement de rupture de pente en direction du versant ouest du Mont-Pèlerin, jusqu'à son sommet.

La ligne de crête descendant en direction de Chardonne et de Jongny forme la limite nord-est.

A l'est, la zone tampon se confond avec le périmètre protégé de la LPPL. Les secteurs urbanisés de Corseaux y sont intégrés jusqu'aux rives du lac.

Au lieu-dit Les Gonelles, la limite de la zone tampon se confond avec la limite de la LPPL et de la zone centrale. Ensuite, les berges du lac font office de limite sud jusqu'à Lutry.

La zone tampon comprend des territoires possédant de grandes qualités paysagères (vignes, massifs boisés, pâturages) qui complètent et renforcent la protection du Bien. A ces

éléments s'ajoutent des secteurs déjà urbanisés, accueillant des constructions plus récentes, sans grande valeur architecturale. Les dispositions légales régissant ces territoires (chapitre 5) sont cependant garantes que le Bien ne sera pas exposé à des pressions importantes, menaçant l'intégrité du site.

Il ne semble pas opportun d'englober le lac dans la zone tampon. En revanche, le Haut-Lac et la chaîne de montagnes que forment les Alpes savoyardes et les Préalpes suisses seront cités et décrits comme partie intégrante du paysage. Le rapport qui s'établit entre le vignoble en terrasses de Lavaux et cet environnement lointain est l'une des composantes majeures de sa qualité paysagère.



017

2.b



description

Lavaux des arts

018 ● 2.b.1 peinture

024 ● 2.b.2 photographie

027 ● 2.b.3 cinéma

030 ● 2.b.4 littérature

034 ● 2.b.5 musique

035 ● 2.b.6 fête des vignerons

description

Lavaux des arts

peinture

Passage obligé pour gagner l'Italie, la Riviera vaudoise est, avec l'Oberland bernois et Lucerne, une étape de choix parmi celles qui jalonnent le Grand Tour. Avant le périlleux passage des Alpes, avant la visite de Rome, d'Athènes, voire de Constantinople, les touristes s'attardent entre Genève et Villeneuve, le long des rives domestiquées et cultivées. Lavaux est, sur cet itinéraire, un des lieux privilégiés où vivre trois expériences qui dominent l'esthétique de l'époque: le sublime, le pittoresque et l'idylle.

Le sublime, parce que la confrontation sans détours avec les premiers contreforts montagneux prélude à la rencontre avec les Alpes «vierges et insoumises». Le pittoresque, parce que les terres viticoles suspendues à des pentes en forte déclivité se succèdent le long d'une côte lacustre serpentine, offrant au promeneur des points de vue variés et inattendus. L'idylle enfin, parce que les vigneron, paysans et pêcheurs, la simplicité de leurs coutumes longtemps préservées évoquent, après Rousseau, un certain ordre moral, une lointaine survivance de la supposée douceur des travaux et des mœurs antiques.

Ces expériences esthétiques – fondamentales jusqu'à aujourd'hui parce qu'elles ont forgé l'appréhension moderne du paysage –, il s'agit pour les artistes de les communiquer, en remplissant des carnets de croquis et d'aquarelles, en gravant des estampes, en peignant sur le motif. Les voyageurs en gardent la trace en acquérant des reproductions de tous ordres. Ainsi se développe une activité paysagère, ponctuelle lorsque les peintres voyageurs sont en séjour, fréquente quand les peintres locaux multiplient les excursions et les promenades, vitale lorsque les artistes s'installent à long terme pour vivre les spectaculaires métamorphoses de ce paysage de roche, d'eau et de végétal.

Dressée face aux Alpes, la Riviera vaudoise attire les voyageurs dès la fin du XVIII^e siècle.

A cet intérêt touristique, les peintres répondent en proposant leurs croquis, leurs aquarelles et leurs estampes.

Le mouvement est lancé, ils ne lâcheront plus leurs pinceaux.



Les premières vues modernes de Lavaux apparaissent dès la fin du XVIII^e siècle et surtout durant la première moitié du XIX^e siècle. Ceux que l'on nomme les «petits-maîtres suisses» s'adonnent à la gravure sur estampes, souvent coloriées à la main. Vevey est alors le centre par excellence des paysagistes vaudois. C'est dans cette production fleuve, créée pour répondre à une littérature touristique en demande d'illustrations et signée par Aberli, les Lory père et fils ou encore Weibel, qu'apparaît ce qui deviendra un des topos



de la représentation de Lavaux: les vues sur l'est ou sur l'ouest en surplomb, prises depuis les hauteurs du vignoble.

Durant la seconde partie du XIX^e siècle, ces vues en surplomb se multiplieront. C'est le cas chez un Alfred Chavannes qui vit de la vente de ses paysages exécutés sur le motif lors de grandes randonnées pédestres ou en atelier d'après des croquis de route.

Ferdinand Hodler donnera de Lavaux une image tout à fait nouvelle dans un style monumental et universaliste nourri de sa théorie du parallélisme, style dont on observe une application dès la première de ses visions du *Lac Léman vu de Chexbres* en 1895. Dans cette toile somptueuse, peinte au crépuscule, on reconnaît quelques éléments descriptifs, comme les créneaux de la tour de Marsens et la baie de Cully.

Aux vues en surplomb, dominantes, panoramiques du paysage, s'opposent les vues immergées, celles du peintre promeneur, qui approche son sujet en léger surplomb ou latéralement. Ce type de vues est souvent le fait d'artistes ayant élu domicile à Lavaux, vivant en symbiose avec la région. Le cadrage serré affirme cette proximité. On pense à certaines peintures de jeunesse de Félix Vallotton.

Ernest Biéler acquiert en 1917, au Montellier-sur-Rivaz, une maison vigneronne dominant le lac, construite sur les murs fortifiés d'un poste avancé du château de Glérolles. Au sortir de l'atelier, celui qui réalisera les costumes et les décors de la Fête des vigneronnes de 1927 parcourt Lavaux et peint le vignoble s'estompant à la tombée du jour ou telle maison baignée de lumière, en usant de la gouache, de couleurs vives et d'un style linéaire dérivé de l'Art Nouveau.

René Auberjonois, de tempérament plus sarcastique, montre les effets de la modernisation sur ce Lavaux que d'aucuns croient atemporel, par exemple dans une toile de 1915, où l'on voit la ligne de chemin de fer longeant le lac et ce que l'on considérait alors comme une «verrue», les minoteries de Rivaz, aujourd'hui détruites.

Rodolphe-Théophile Bosshard prend ses quartiers dès 1926 dans un ancien moulin de Riex, dernier village que traverse la Corniche avant de rejoindre Cully. Ce peintre, qui dévalait les routes de Lavaux en side-car, peint la haute demeure de la Chapotannaz, bâtisse sise sur la route de la Corniche entre Chexbres et Epesses.

Les artistes qui, comme Biéler ou Bosshard, vivent au cœur même du vignoble de Lavaux, se sont attachés plus que d'autres à la représentation des hommes qui l'habitent, qui cultivent la terre, qui hantent les cafés. «Je suis un peintre de figures, pas un paysagiste», écrivait d'ailleurs le Zurichois Wilhelm Gimmi. Installé à Chexbres dans la villa Stoucky dès 1940, ce dernier ne peindra qu'une trentaine de paysages en un quart de siècle. Il donnera naissance à une impressionnante galerie de portraits de vigneron, de sulfateurs, de brantards et de servantes, conservant la mémoire d'une manière de vivre et de travailler la vigne aujourd'hui révolue.

Si, dès la fin du XVIII^e siècle, les peintres sont nombreux à parcourir les pentes ardues de Lavaux, plus nombreux encore sont ceux qui s'adonnent à la promenade le long des rives, comme hypnotisés par l'observation des phénomènes de réfraction et de coloration des eaux et des ciels, au lever ou au coucher du soleil.

Précurseur de l'impressionnisme précisément dans son analyse de la déconstruction des formes par la lumière, Joseph Mallord William Turner n'effectue pas moins de six voyages en Suisse dès 1802. A l'instar des cohortes de touristes britanniques durant tout le XIX^e siècle, il ne peut manquer le pèlerinage byronien du château de Chillon.

L'artiste réside aussi fréquemment à Lausanne d'où, en 1841, il mouille plusieurs aquarelles prises en direction de l'est.



gauche
Rodolphe-Théophile Bosshard, 1889-1960 [CH], *La Chapotannaz*, 1931, huile sur toile, 81 x 65 cm

droite
René Auberjonois, 1865-1925 [CH], *Vignoble au bord du lac*, c. 1915, huile sur bois, 33 x 38.5 cm



François Bocion, 1828-1890 [CH], Rochers de Saint-Saphorin, 1860, huile sur toile, 121 x 180 cm

Actif à Lausanne dès 1860 après une formation académique à Paris, François Bocion s'est attaché plus que quiconque à la représentation des rives du lac. Adepte de la peinture en plein air, pratiquant une forme de réalisme paisible qui s'inscrit dans le cadre du pré-impressionnisme, il parcourt inlassablement les bords du lac à pied, en voiture ou en train, naviguant aussi d'un port à l'autre, avec une préférence marquée pour Lavaux dont il peint inlassablement les villages et les ports.

Ayant passé son enfance entre Vevey et Montreux, Bocion connaît merveilleusement bien la faune du lac et ses curiosités minéralogiques. Il se singularise par le traitement en grand format de sujets jamais abordés avant lui, comme ces rochers de Saint-Saphorin, blocs erratiques partiellement immergés devant lesquels il représente un couple de hérons cendrés.

C'est également à la promenade à pied le long du lac que se consacre le peintre fauve Henri Manguin lors d'un séjour à Lausanne en 1915. Comme de nombreux paysages de Lavaux, le petit format de la toile qu'il peint à Pully indique une œuvre réalisée en plein air, sur le motif.

Gustave Courbet, exilé en Suisse dès 1873, passe les quatre dernières années de sa vie à La Tour-de-Peilz, point de départ de nombreuses excursions. Il engrange les impressions et les croquis qui donneront naissance, en atelier, à des vues du lac comptant parmi les traductions les plus puissantes du caractère sauvage des contreforts montagneux observé au coucher du soleil.

C'est dans la tradition romantique de Courbet que s'inscrit un des rares paysages du lac exécuté par Eugène Grasset, promoteur à Paris de l'Art Nouveau. Avec une virtuosité remarquable, l'artiste s'attache à décrire au pastel l'écume des vagues déchaînées qui, du large, viennent mourir sur les galets des rives vaudoises.

A l'aube de ce XXI^e siècle, Lavaux continue à attirer les peintres, les galeristes et les collectionneurs. Il n'est qu'à songer aux œuvres de Walter Mafli, Michel Tenthorey ou encore Jungo, autant d'artistes qui confirment par leur production l'attrait qu'exerce cette région, le spectacle toujours renouvelé de sa beauté préservée. Comme l'écrivait Ernest Manganel: «Les peintres vivants, que font-ils du Léman? Ils sont légions à la besogne. On en découvre partout: sur les promontoires au-dessus des rencontres grandioses des coteaux, des montagnes, du ciel et de l'eau; le long des rives où la verdure et l'eau se parlent avec tendresse; dans les ports si intimes avec leur jetée arrondie comme un bras qui enlace; devant l'eau frémissante; face à l'eau et au ciel unis dans de somptueux échanges.»



haut

Joseph Mallord William Turner, 1775-1851 [GB], Lausanne, page extraite du carnet d'esquisses «Fribourg, Lausanne et Genève», 1841, aquarelle sur papier 23.5 x 33.2 cm

bas gauche

Wilhelm Gimmi, 1889-1960 [CH], La bossette à Rivaz, 1941, huile sur toile 60 x 73 cm

bas droit

Gustave Courbet, 1819-1877 [FR], Bord du Léman, 1875, huile sur toile 46 x 38 cm



description

Lavaux des arts

photographie

Le paysage occidental est une construction esthétique et philosophique à laquelle la photographie a beaucoup apporté. Ecrivains, peintres, graveurs puis photographes ont transformé le regard porté sur une nature de plus en plus maîtrisée par l'homme, à l'image du jardin idéal tel qu'il se développe au XVIII^e siècle. Dès son invention, la photographie est un instrument de documentation, mais sa dimension esthétique, donc subjective, ne tarde pas à se révéler. La perspective, le jeu des ombres et des lumières, le cadrage et la qualité du tirage l'éloignent rapidement de la simple transcription de la réalité.

Entre l'art et la science, la photographie connaît, dès le milieu du XIX^e siècle, un développement remarquable. Parce qu'elle est capable de représenter une vision du monde, elle remplit de multiples usages sociaux et culturels. Le paysage de Lavaux et les portraits de ceux qui l'habitent ou le transforment deviennent

très vite des sujets privilégiés. En témoigne le nombre considérable de photographies qui en offrent une image romantique ou s'attachent de manière ethnologique à évoquer le travail de la vigne et du vin. Avec l'essor du tourisme, des photographes, tels Francis Frith (GB), Adolphe Braun (FR) ou André Schmid et Charnaux Frères (CH), font connaître le paysage de Lavaux dans le monde entier.

Le XIX^e siècle est celui de l'industrialisation et du tourisme. La photographie participe de ce mouvement: elle permet d'attirer des visiteurs par la promesse d'un paysage extraordinaire à contempler, un paysage qui se situe à l'exacte frontière du domaine de la montagne. En retour, la photographie leur permet de garder la trace d'un voyage souvent conçu comme une expérience humaniste, qui, parfois, se prolongera en Italie et complètera ainsi l'approche nostalgique de la montagne, lieu de la colère de Dieu selon la vision romantique.

*Lavaux s'impose très vite aux photographes.
Dès le XIX^e siècle, ils s'emparent
naturellement du sujet,
mettant leur art à servir tant ce paysage
remarquable que ses habitants.*



Gustave Roud, *Les vignobles de Lavaux*, vers 1930



gauche
Max Chiffelle,
Lavaux, 1955
droite
Edward Hartwig
Les vignobles
de Lavaux, 1990

La région de Lavaux jouit d'une beauté originale qui doit beaucoup à son unité, à sa situation lacustre et au dessin géométrique de ses vignes. Elle est aussi redevable à Byron, qui a fait du château de Chillon l'étape obligée du voyageur. Lavaux est un lieu chargé d'histoire, photographié au XIX^e siècle principalement par des Suisses et des Britanniques, dont les concitoyens font, sur la route de Zermatt, volontiers halte dans la région.

La photographie suit les étapes de ce voyage traditionnel de Genève à Montreux. Lavaux se traverse en calèche, en train ou en bateau, parfois à pied. Vu du lac, le paysage est exceptionnel, en toutes saisons. Une représentation d'ensemble, parfois panoramique, permet de comprendre le sentiment du visiteur, comme l'orgueil de l'habitant, auquel la photographie a permis d'apprendre la géographie du lieu et d'en apprivoiser la beauté.

De nombreux photographes ont parcouru de manière créative Lavaux pendant le XX^e siècle, avec une forte approche poétique. Le poète Gustave Roud, les photographes Gaston de Jongh, Emile Gos, Max Chiffelle, Monique Jacot ou encore Marcel Imsand ont chacun porté un regard personnel et créé les paysages de Lavaux, en tout temps et en toute saison.





haut
André Schmid, Eugène Ruffly et sa sœur dans les environs de Lutry, vers 1866
bas gauche
Monique Jacot, Lavaux, 1980
bas centre
Anonyme, En-dessus de Cully, vers 1910
bas droite
Gaston de Jongh, Lavaux (film infra rouge)



description

Lavaux des arts

cinéma

027 2.b.3

*Espace tantôt hollywoodien,
tantôt magnifié ou encore ausculté,
Lavaux a été le théâtre de longs
et courts métrages, mettant en valeur
ce paysage entre lac et Alpes.
Quelques exemples tirés de l'histoire du cinéma.*

Dans l'histoire récente des tournages en pays vaudois, la réalisation de *Merci pour le chocolat*, de Claude Chabrol, avec Isabelle Huppert et Jacques Dutronc, a marqué les mémoires, comme toute venue de stars en province, impliquant visite d'élus locaux sur le plateau et fête de fin de tournage sur un bateau de la Compagnie générale de navigation. 58^e prix Louis-Delluc récompensant le meilleur film français de l'année 2000, cette comédie de mœurs met en scène la relation alambiquée entre la riche héritière d'une fabrique de chocolat et un musicien désabusé. Cette production met en lumière les atouts de la Suisse comme lieu de tournage: véritable «studio en plein air», infrastructures nombreuses, professionnels efficaces, nombreux sites chargés d'histoire, etc.

Claude Chabrol a probablement mis en scène ce film dans les environs de Lausanne pour des raisons pragmatiques de production, mais également parce que les images de ce paysage d'une beauté presque trop paisible correspondaient à l'harmonie seulement apparente entre les protagonistes. C'est ainsi que le réalisateur s'est adjoint les services d'un chef-opérateur réputé pour capter cette nature spectaculaire encore préservée:

Renato Berta. Responsable de la photographie pour Alain Tanner, Manoel de Oliveira, Jean-Luc Godard ou Amos Gitai, ce Tessinois d'origine a mené une brillante carrière depuis les années 1970.

Dans l'économie narrative de *Merci pour le chocolat*, les images de Lavaux remplissent une fonction bien précise. L'action principale du film se déroule dans la demeure bourgeoise occupée par le couple, située dans la réalité sur les hauteurs de Lausanne.

Mais le film crée une illusion: que le trajet entre le haut et le bas de la ville passe par Lavaux. C'est là l'occasion de montrer le grandiose du paysage, utilisé comme un «sas», afin de fournir un appel d'air pour échapper à l'atmosphère étouffante des relations difficiles. On voit ainsi les personnages traverser les vignes en voiture à plusieurs reprises, s'arrêter au bord de la route, autant d'images créant de toutes pièces un espace fictif, procédé propre au cinéma narratif classique et systématisé par Hollywood. Une référence d'ailleurs employée par Claude Chabrol lui-même, jamais à court de bons mots, dans une interview donnée au journal *L'Impartial* du 27 octobre 2000: «La Suisse est un bon Hollywood européen».



Autre tournage qui a ému la région, mais cette fois dans les années 1960, le film *Lady L*, de Peter Ustinov (1965), avec Sophia Loren et Paul Newman, fait un même usage du paysage vigneron. Un plan montre d'abord Sophia Loren à Gruyère. Dans le plan suivant, on la voit parcourir une rue, vraisemblablement à Saint-Saphorin, puis elle entre dans une pièce qui n'est qu'un décor de studio et elle finit par s'accouder à une fenêtre donnant sur Lavaux! Là encore, filmé par un chef-opérateur reconnu, Henri Alekan, le paysage de Lavaux est au service de l'illusion cette fois proprement hollywoodienne. Grosse production tournée en cinémascope entreprise par la filiale européenne d'une major américaine, *Lady L* devait être initialement confiée à George Cukor. Mais comme souvent, après les longues négociations économique-artistiques précédant les tournages, c'est un autre réalisateur, Peter Ustinov, qui s'est finalement chargé de mettre en images ces amours d'une lingère devenue lady et d'un anarchiste au début du XX^e siècle. Selon *La Feuille d'avis de Lausanne* des 19 et 20 décembre 1964, le syndic de Saint-Saphorin a accueilli dans son village l'équipe de tournage forte de près de 120 personnes. A la recherche d'une ambiance typique comme d'un décor pur et surtout préservé des constructions modernes, le réalisateur s'est décidé pour le village

de Saint-Saphorin et son idéale ambiance 1900, son «cachet». Au final, il restera peu de ce paysage local, Ustinov craignant que ces scènes d'hiver ne «refroidissent» par trop l'ambiance de son film.

Lavaux, modèle de vignoble

Il est intéressant de relever qu'au moins deux films documentaires montrant Lavaux ne prennent pas trop le soin de nommer cet endroit de tournage, mais s'en servent pour illustrer la vigne dans son acception générale. Lavaux y apparaît comme la «vigne par excellence».

Dans le court métrage *L'année vigneronne*, de Charles-Georges Duvanel (1940), environ quatorze minutes sur vingt sont constituées d'images tournées à Lavaux, le reste du film montrant des coteaux neuchâtelais et valaisans. L'ensemble est accompagné d'un commentaire de Charles Ferdinand Ramuz et d'une musique de Hans Haug. Pratique courante dans le documentaire, Duvanel s'est préoccupé de dramaturgie. Sur l'axe temporel, on suit le rythme des saisons, de l'hiver jusqu'aux vendanges. Et si le propos du film concerne le travail de la vigne, quel que soit l'endroit



où il s'accomplit, ce sont les images de Lavaux qui servent d'espace, sans que ce lieu soit nommé clairement. La région est restituée verticalement par les parcours des porteurs de brantes et les vues en contre-plongée vertigineuses et horizontalement closes d'est en ouest par des images prises au levant et au couchant.

Le réalisateur Charles Georges Duvanel, désigné dans le générique comme responsable des «images», avait, comme Berta et Alekan, une solide réputation de photographe. Un autre opérateur fameux de l'histoire du cinéma en Suisse romande, Arthur Adrien Porchet, a tourné en 1927 et 1928 un film de commande pour l'Association des productrices de Moudon, *La paysanne au travail*. Constitué d'une succession de tableaux montrant les diverses activités des paysannes dans les années 1920, le documentaire se sert de Lavaux pour illustrer le chapitre sur le travail du vignoble annoncé par le carton *Dans la vigne*. Là encore, Lavaux fonctionne comme paysage-type.

En comparant les deux films, on retrouve d'ailleurs les mêmes prises de vue en contre-plongée montrant les travailleurs et les travailleuses de la vigne sur fond de lac miroitant.

Autres similitudes entre des images convenues: les travailleurs en contre-jours portant une hotte ou une brante, le repas des vendangeurs. Mais là où *L'année vigneronne* montre comment des vendangeuses ayant oublié de cueillir des grappes reçoivent le gage d'embrasser leurs compagnons de travail, *La paysanne au travail* se distancie du folklore avec des images des vendangeuses hilares et indisciplinées, juchées sur des chars pour rentrer chez elles. La différence ne tient toutefois pas à la façon de filmer Lavaux, mais aux vocations divergentes de ces deux réalisations.

Dans *Chronique vigneronne* (1999), de Jacqueline Veuve, un documentaire entièrement tourné à Lavaux, si l'on retrouve le fameux plan en contre-plongée vers le lac, le film dépasse le lieu commun en enchaînant avec une séquence explicative sur les bateaux eux-mêmes, parties intégrantes du paysage. C'est l'intérêt particulier de ce film: décortiquer avec un rare sens de l'observation les mutations en cours dans la région à la fin du XX^e siècle, en donnant la parole aux personnes concernées.



description

lavaux des arts

littérature

Si l'aménagement très particulier de Lavaux date du Moyen Age, l'attention que des écrivains lui ont portée est nettement plus récente. Des raisons historiques expliquent ce silence: avant le XVIII^e siècle, la région alpine et, plus largement, les territoires qui composent la Suisse actuelle n'étaient pas de ceux que les voyageurs européens parcouraient. Dans le pays même, le nombre d'écrivains, au sein des élites cultivées, est fort réduit, et leur esprit est davantage focalisé sur les questions morales que sur l'appréciation des paysages.

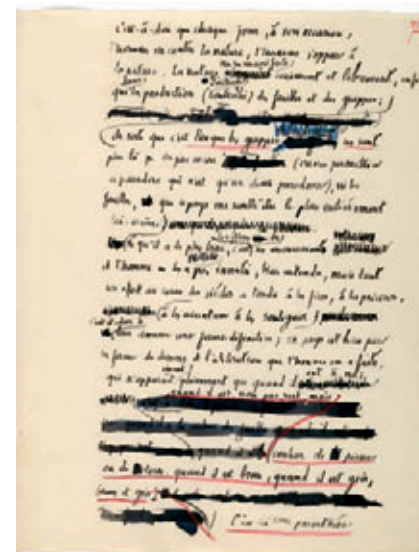
Mais à partir du milieu du XVIII^e siècle, au moment où, pour des raisons que Claude Reichler a remarquablement mises en lumière dans *Le Voyage en Suisse*, la Suisse devient une destination à la mode, la région comprise entre Lausanne et Vevey commence elle aussi à attirer l'attention. Enfant (presque) du pays, Rousseau – qui situe à Clarens, soit fort près de Lavaux, l'action de *La Nouvelle Héloïse*, véritable *best-seller* de l'époque – célèbre les splendeurs conjointes du lac et du vignoble, dont il vante également, en connaisseur, la production. Parmi les contemporains de renom qui lui emboîtent le pas, Albrecht de Haller et la romancière Isabelle de Charrière qui, dans une lettre envoyée de Chexbres, dit ne pas penser «qu'il y ait rien de plus beau dans l'univers» – un sentiment que partagera, à l'aube du romantisme, Lord Byron.

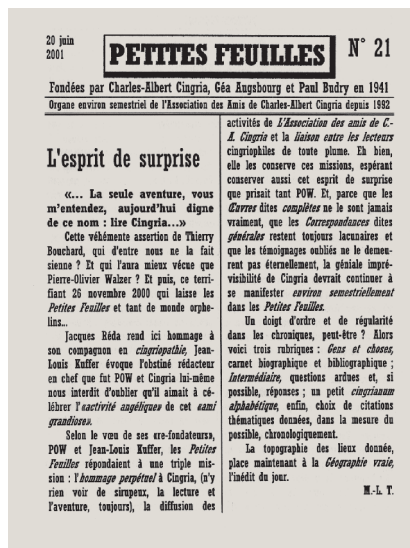
Au XIX^e siècle, la spécificité, voire l'unicité de la géographie de Lavaux est mise en exergue par des écrivains soucieux de renforcer, dans le Pays de Vaud, le lien identitaire rattachant les habitants à leur terre et à leur passé. Au croisement de l'ethnographie, de l'histoire et de la littérature, le Doyen Philippe-Sirice Bridel et Juste Olivier apparaissent à la fois comme les chroniqueurs et les chantres de la région des vignes. Dans ses *Etrennes helvétiques*, sorte d'almanach

*A l'instar des peintres et des photographes,
les écrivains s'emparent de Lavaux
dès le milieu du XVIII^e siècle.*

*Rousseau et Lord Byron seront de ceux-là,
s'extasiant devant le concert des vignes et de l'eau.*

*Mais parmi les voix qui ont chanté la région,
celle du Vaudois Charles Ferdinand Ramuz
est majeure.*





maintes fois réédité, le Doyen remonte aux sources de la tradition, retrouvant des bribes de chartes et des ombres de moines, suivant pas à pas la colonisation des lieux, retraçant les figures qui y ont vécu et racontant les légendes qu'ils ont inspirées. Grâce à l'inventaire qu'il dresse, les bases d'un nouveau regard sont jetées.

Quant à Juste Olivier, l'essai poétique que constitue son *Canton de Vaud*, conçu en relation avec le *Tableau de la France* de Michelet, contient les premières évocations lyriques de Lavaux. Dans une prose imagée, Olivier intègre à la description des éléments naturels contemplés celle des constructions humaines – murets, tours, chemins, maisons –, et place ainsi son lecteur face à un univers où la topographie et les interventions de l'homme s'épousent avec une justesse et une harmonie qui confèrent à ce paysage son caractère unique. Des traces de cette représentation se retrouveront, allusivement, dans *Portrait des Vaudois* (1969) de Jacques Chessex.

Cette idée de l'interpénétration des contraintes d'une nature et des effets de la volonté de ses habitants est centrale dans l'œuvre de Charles Ferdinand Ramuz, qui est certainement la voix majeure parmi celles qui ont chanté Lavaux. Plusieurs de ses récits évoquent les travaux des vignes, du morceau *Vignerons* (1919) aux pages autobiographiques de *Vendanges* (1927); Ramuz a même été l'auteur du texte d'un film de Charles Georges Duvanel intitulé *L'Année vigneronne* (1940). Parmi ses romans, c'est sans conteste *Passage du poète* (1923) qui développe le plus amplement les motifs du vigneron et de son milieu – un milieu dont Lavaux constitue en quelque sorte la quintessence, presque par fatalité et de tout temps, comme l'exprime le personnage de Bovard:

C'est tout habitué à l'obéissance par ici, depuis le temps que c'est en vignes. Et le bon Dieu lui-même a décidé que ce serait en vignes, ayant orienté le mont comme il convient, se disant:

*Je vais faire une belle pente tout exprès, dans l'exposition qu'il faut, avec l'inclinaison qu'il faut, et je vais mettre encore dans le bas la nappe de l'eau pour qu'il y ait ainsi deux soleils sur elle, que le soleil qui vient ailleurs d'en haut seulement vienne ici d'en haut et d'en bas...»
Je dis que c'est le bon Dieu qui a arrangé lui-même tout ça, puis il nous a dit: «A votre tour», alors quoi? on est désignés. [...]*

*Le bon Dieu a commencé, nous on est venu ensuite et on a fini...
Le bon Dieu a fait la pente, mais nous on a fait qu'elle serve, on a fait qu'elle tienne, on a fait qu'elle dure: alors est-ce qu'on la reconnaîtrait seulement à présent, dit-il encore, sous son habillement de pierre? [...]*

Et ce n'est plus du naturel, c'est du fabriqué; c'est nous, c'est fabriqué par nous, ça ne tient que grâce à nous; ça n'est plus une pente, c'est une construction, c'est une tour, c'est un devant de forteresse...'

Dans ce lieu d'équilibre qui résulte de l'interpénétration des formes du territoire et de la colonisation de celui-ci, l'homme des vignes règne. Trait d'union entre la terre et le ciel (à cause de la verticalité du terrain), suspendu aussi, pour la même raison, au-dessus du miroir du lac et exposé aux rayons du soleil, le vigneron de Lavaux apparaît comme l'être originel placé au confluent des quatre éléments: la terre, le feu, l'air, l'eau. Loin de ne s'en tenir qu'à des descriptions hautes en couleurs, voire folkloriques, le roman de Ramuz exploite symboliquement la situation du pays et de ses habitants, en filant un parallèle complexe entre la création poétique et le travail de Besson, le vannier qui apparaît comme le porte-parole de l'esthétique ramuzienne et dont les paniers tressés contiennent, avec les raisins mûrs, l'âme et l'essence de Lavaux. Cette veine symbolique, dont les effets se déploient à différents niveaux, ressurgira bien plus tard, en 1977, dans le livret de la Fête des vigneron d'Henri Debluë, qui travaillera à son tour sur tout un éventail de correspondances.

Les Petites Feuilles ont soixante ans !



Les pères fondateurs :
Ch.-R. Cingria, Géo Augsbourg et Paul Budry
par Géo Augsbourg

dessins de Géo Augsbourg
tirés des Petites feuilles



Vu, une fois de plus,
par Géo Augsbourg



CHARLES ALBERT

Géo Augsbourg



¹ RAMUZ, Charles Ferdinand, *Romans*, Paris, la Pléiade, 2005, v. II, p. 257 (*Passage du poète*)

A côté de Ramuz, et dans le même esprit que lui, quelques-uns des auteurs de son temps qui ont été ses proches ont consacré des textes à la région, mais sur un mode qui est celui de la chronique: ainsi Charles-Albert Cingria, qui sillonnait à pied et à vélo les coteaux, ou Paul Budry, grand habitué de l'Auberge de l'Onde à Saint-Saphorin, qui a été un des directeurs des *Cahiers vaudois* dont l'emblème, faut-il le rappeler, était une grappe de raisin.

Les écrivains des générations suivantes, en revanche, se sont inspirés du paysage entre lac et vignes, de la qualité de sa lumière, de mille petits détails de son quotidien, hors de toute velléité démonstrative ou identitaire. Plusieurs poètes ont relevé et transcrit une réalité d'exception: parmi eux, Jean-Pierre Schlunegger, François Debluë et tout récemment Claire Genoux.

Nombreux sont aussi les prosateurs qui ont choisi Lavaux comme cadre des intrigues qu'ils mettent en scène, ou dont les personnages s'expriment sur le sujet. Dans *Quatre ans* (1957), Clarisse Francillon revit la guerre de 1939-1945 en la regardant depuis Aran et Villette; dans *La Vaisselle des évêques* (1959), Georges Borgeaud situe l'éducation sentimentale de son héros adolescent à Rivaz; dans *Journal d'une mort* (1977), Etienne Barilier rapporte les propos extasiés d'un voyageur sortant du tunnel du chemin de fer à Chexbres. Mais c'est sans conteste à Jean-Luc Benoziglio que revient la palme de l'originalité: dans *Louis Capet, suite et fin* (2005), le romancier n'imagine rien de moins que l'exil et la mort de Louis XVI à... Saint-Saphorien, bourgade qui rappelle furieusement le village presque homonyme. Ce texte dominé par un mélange d'ironie triste et d'autodérision ne fait l'impasse ni sur l'histoire vaudoise, ni sur la réalité des lieux et des habitants; il revisite l'une et l'autre, et démontre avec brio que non seulement tout n'a pas été écrit sur Lavaux mais que, bien au contraire, le sujet nous réserve encore d'heureuses surprises!

description

Lavaux des arts

musique

La Fête des vigneronns est à l'origine de tout un mouvement inédit dans la région de Lavaux. Autour d'elle, des liens se créent, des envies de chanter une musique plus élaborée émergent. Nombre de sociétés locales et de chorales sont donc entrées dans la musique savante grâce à la Fête des vigneronns.

Ce mouvement original s'est esquissé il y a plus d'un siècle, durant le temps qui a suivi la Fête des vigneronns de 1903. Depuis lors, sociétés locales et chorales elles-mêmes – mentionnons, parmi les plus importantes, celles de Lutry, de Grandvaux, d'Epesses et de Chexbres – invitent des compositeurs du monde classique à créer un répertoire autonome, particulier à Lavaux, qui s'éloigne du répertoire de la stricte chanson populaire ou de la chanson à boire.

Parmi les artistes qui ont composé pour les chorales ou les chœurs, on peut citer Gustave Doret, Carlo Boller, Carlo Hemmerling, Jean Balissat, Michel Hostettler, Jost Meier, Patrick Bron, Robert Mermoud ou encore François Forestier.

La région de Lavaux n'a donc pas, à proprement parler, été à l'origine de musiques, mais elle a inspiré des musiciens, souvent amateurs, qui ont progressé vers la musique savante grâce au mouvement artistique général qui entoure la Fête des vigneronns. S'appuyant sur des répertoires de compositeurs qui ont créé à leur demande, ils ont fait éclore une volonté, une envie de dépasser la musique folklorique pour pénétrer un monde musical plus travaillé, plus recherché.

Au-delà de ce creuset créatif, Lavaux a abrité plusieurs artistes, à l'instar du peintre Oskar Kokoshka ou du Quatuor à cordes du Flonzaley et accueille un festival, le Cully Jazz Festival, qui a su prendre une place de prédilection à côté de son grand frère de Montreux.

Jean Villard-Gilles (1895-1982)

Le chansonnier et poète Jean Villard-Gilles est une figure emblématique du pays vaudois. Mais plus encore, son nom est indissociable du village de Saint-Saphorin, où il vécut les vingt dernières années de sa vie et y mourut en 1982.

C'est en 1918 à Lausanne qu'il crée le rôle du diable dans *L'histoire du soldat* de Charles Ferdinand Ramuz et Igor Stravinsky. Régisseur et comédien chez Jacques Copeau à Paris, puis en Bourgogne avec la troupe des Copiaux, Jean Villard-Gilles passe dans les plus grands music-halls avec son complice de l'époque Julien (Aman Maistre). De retour en Suisse en 1939, il fonde, l'année suivante à Lausanne, le cabaret *Coup de Soleil*, qui devient un centre de résistance à l'hitlérisme. Avec Edith Burger, il interprète des chansons engagées et compose *Les trois cloches* pour Edith Piaf. Dès 1948, il forme un nouveau duo avec Albert Urfer et crée à Paris le cabaret *Chez Gilles*.

Jean Villard-Gilles revient en Suisse en 1959, cinq ans après avoir créé l'une des compositions les plus connues en pays vaudois, *La Venoge*. D'aucuns n'hésitent pas à affirmer que Gilles est l'un des pères de la chanson française.



*A Lavaux,
la Fête des vigneronns a généré,
auprès des musiciens de la région,
un mouvement d'une authenticité rare.*



description

Lavaux des arts

fête des vignerons

035 2.b.6

*C'est à Vevey, cité industrielle
au riche passé viticole, qu'a lieu,
une fois par génération,
la manifestation emblématique
de l'attachement de la population régionale
à son terroir et à ses vignes,
la Fête des vignerons.*

Cette manifestation d'envergure internationale, véritable cérémonie en l'honneur des meilleurs vignerons-tâcherons, est née des processions de l'antique Confrérie des vignerons, appelée jadis «Abbaye de l'agriculture, dite de Saint-Urbain», dont l'origine se perd poétiquement dans «la nuit des temps». En fait, c'est à la fin du Moyen Age que cette association, composée de propriétaires terriens – et non pas de vignerons comme son nom actuel le laisse supposer – se donne pour mission de contrôler le travail des ouvriers agricoles. Cette expertise est aujourd'hui encore le but premier de la Confrérie des vignerons qui contrôle, trois fois par an, quelque 276 hectares de vignes, travaillées par une centaine de vignerons-tâcherons. Les vignes sont confiées à son expertise par une vingtaine de communes viticoles, des hoiries, des privés et quelques grandes entreprises vitivinicoles de la région. Elles couvrent l'aire géographique s'étendant de Lausanne aux portes du Valais (districts de Lausanne, Lavaux, Vevey et Aigle).

A l'origine, la Fête des vignerons n'est qu'un cortège formé par quelques propriétaires de vignes, les Confrères, et leurs vignerons-tâcherons. Vevey, abritée derrière ses murs d'enceinte, est alors entourée de vignes et de prés. Confrères et vignerons, après avoir

constaté que tous les travaux viticoles ont été correctement effectués, se rendent en procession à travers les petites rues de la ville jusqu'au bord du lac pour y fêter ensemble le bon travail des ouvriers autour d'un banquet, souvent qualifié de «frugal».

Au XVII^e siècle, sous le règne austère des baillis bernois, les spectacles sont si rares que la parade des vignerons est attendue avec impatience par toute la population. Elle s'embellit de divers ornements théâtraux à chaque nouvelle édition. Les chants et la musique y prennent de plus en plus de place. Les spectateurs viennent de loin, même si le terme «étrangers», que l'on retrouve régulièrement dans les *Manuaux* (les comptes-rendus de la Confrérie), s'applique autant aux personnes venant de France ou de Suisse alémanique qu'à celles des villages avoisinants.

Vers la fin du XVIII^e siècle, époque où la culture de la terre représente encore la principale source de revenus des classes privilégiées, les Confrères veulent encourager leurs vignerons et valoriser davantage leur travail. Une saine émulation entre vignerons ne peut être que profitable à chacun. A cet effet, ils décident de couronner publiquement les meilleurs, de leur offrir des médailles



1833



1977



et des primes. C'est cette cérémonie qui est à l'origine de la Fête des vigneron.

Elle se déroule pour la première fois en 1797 sur la place du Marché de Vevey, où des estrades sont dressées pour la circonstance. Le cortège est dès lors structuré en quatre saisons. Les divinités mythologiques – Bacchus, dieu de la vigne et du vin, Cérès, déesse des moissons et de l'été et enfin Palès, déesse des pâturages, des bergers et du printemps – viennent donner leur caution culturelle et culturelle. Les Cent-Suisses sont chargés de faire la police du cortège et des estrades, et les armaillis, chantant en chœur le fameux *Ranz des vaches*, rappellent à chacun les liens étroits unissant les gens de la ville avec les populations de la Veveyse fribourgeoise. Dès les premières éditions, les thèmes autour desquels s'articule aujourd'hui encore la Fête des vigneron sont en place.

La Fête des vigneron ne cesse dès lors de prendre de l'ampleur, tant du point de vue de l'importance de la manifestation que de celui de sa qualité artistique. La mosaïque musicale et poétique des premières fêtes du XIX^e siècle cède peu à peu place à des œuvres

originales, composées par des artistes renommés, telles que nous les connaissons aujourd'hui. En 1999, la dernière fête a attiré durant les deux semaines de festivités plus de 16000 spectateurs par représentation, sans compter les très nombreuses personnes venues à Vevey juste pour goûter à l'atmosphère de cette petite ville comme transfigurée par cet événement hors normes.

La Fête des vigneron occupe une place toute particulière dans le cœur des gens de la région. Cela ne tient toutefois qu'en partie au fait que c'est un spectacle rare qui n'a lieu que tous les vingt-cinq ans environ. La raison principale est à chercher dans le fait que les milliers de bénévoles, d'organisateur et d'acteurs-figurants, une fois par génération, se donnent sans compter pour chanter et danser ensemble leur amour de la vie, de la patrie, de leurs racines et leur espoir en un avenir meilleur. La région de Lavaux est, le temps de la fête, le lieu symbolique où chacun trouve ses racines et puise son énergie créatrice. Comme un beau secret de famille, la Fête des vigneron se transmet de génération en génération dans les familles de Lavaux et de la région élargie, qu'elles soient vigneronnes ou citadines.



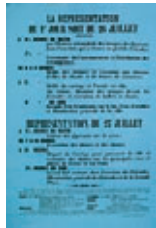
*les porteurs
de la grappe
de Canaan,
1927*

la parade de la Confrérie des vigneron, détail de l'ordre de parade de 1791





1851



1865



1889



1905



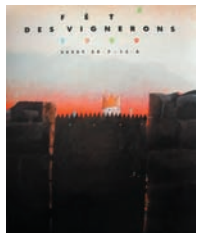
1927



1955



1977



1999

les Fêtes des vignerons des XIX^e et XX^e siècles en quelques chiffres :

Fête	nombre de places dans l'arène	acteurs et figurants	représentations	prix des places en francs	coût total en francs	résultat final en francs
1819	2 000	730	12 matinées	1.- à 3.-	16 254.-	déficit : 9 666.-
1833	4 000	780	2 matinées	1.- à 3.-	27 007.-	déficit : 8 121.-
1851	8 000	900	3 matinées	1.- à 5.-	64 851.-	déficit : 20 367.-
1865	10 500	1 200	3 matinées	1.- à 40.-	144 461.-	déficit : 10 861.-
1889	12 000	1 379	5 matinées	2.- à 40.-	347 751.-	bénéfice : 52 810.-
1905	12 500	1 800	6 matinées	2.- à 25.-	625 338.-	bénéfice : 40 664.-
1927	14 000	2 000	6 matinées	5,50 à 82,50	1 202 497.-	bénéfice : 216 215.-
1955	16 000	3 857	11 matinées 2 nocturnes	10.- à 70.-	4 695 229.-	bénéfice : 1 204 927.-
1977	15 776	4 250	8 matinées 6 nocturnes	30.- à 160.-	20 707 011.-	bénéfice : 5 071 423.-
1999	16 000	5 050 dont 670 écuyers	1 couronnement 7 matinées 7 nocturnes	65.- à 260.-	54 000 000.-	bénéfice : 4 151 332.-



porteuse d'arceau
1833

1999





039

2.c

description

Lavaux de la nature

040 ● 2.c.1 géographie

044 ● 2.c.2 géologie

049 ● 2.c.3 climatologie

053 ● 2.c.4 hydrologie

057 ● 2.c.5 botanique et zoologie

065 ● 2.c.6 viticulture

description Lavaux de la nature géographie

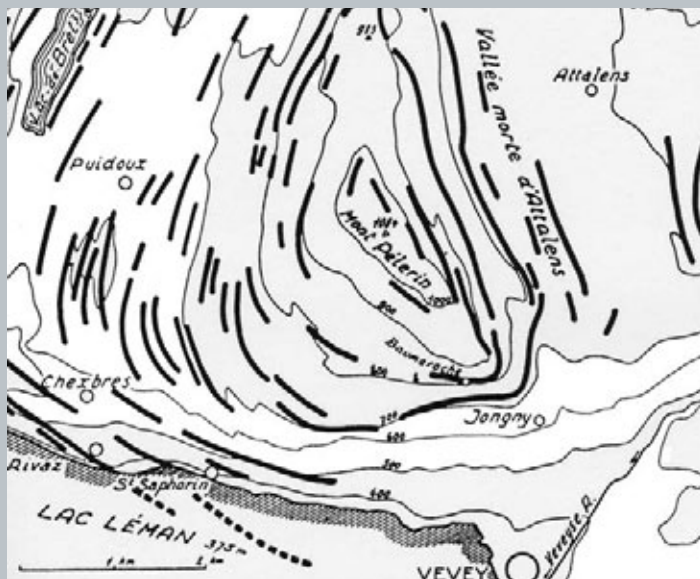
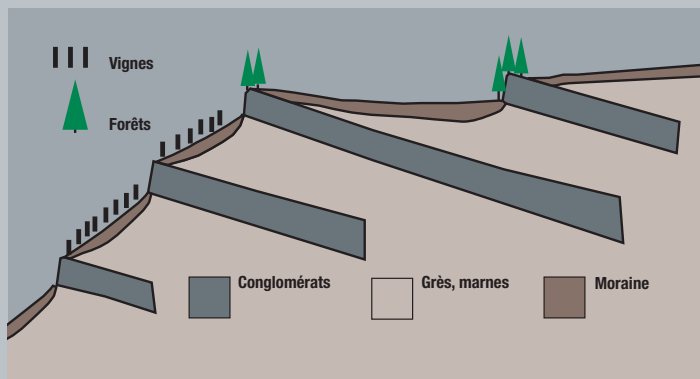


figure 1
morphologie structurale du Mont-Pèlerin (selon Bersier 1942)
Les bandes noires correspondent aux principaux alignements d'escarpements de conglomérats

figure 2
schéma structural simplifié mettant en évidence la morphologie de cuesta du versant, ainsi que le dépôt différencié de la moraine en fonction de la morphologie structurale



Lavaux n'est donc pas un vignoble en terrasses comme les autres: ici, l'homme a «exploité» la géographie du lieu en accentuant le mouvement des terrasses naturelles et en façonnant le relief.

la topographie

Le versant lacustre de Lavaux a une déclivité moyenne qui varie, d'ouest en est, de 13% à 43%. Il est parcouru du nord au sud par une série de cours d'eau – la Paudèze, la Lutrive, le Forestay et la Veveysse –, dont le caractère torrentiel a creusé de profonds ravins dans le coteau. Dans la partie occidentale, entre Rivaz et Paudex, le versant, moins pentu, présente une morphologie tourmentée, faite de nombreuses et modestes découpes (talwegs secs ou en eau) et de boursouflures du terrain dues aux mouvements du versant.

Vers le nord, Lavaux est délimité de façon accidentée par les collines du Mont-Pèlerin (1080 mètres), de la Tour de Gourze (925 mètres) et du Signal de Belmont (807 mètres). Au-delà, le relief s'atténue, les cours d'eau coulent vers le bassin rhénan et le climat change radicalement. La culture de la vigne fait place aux pâturages et aux forêts.

le relief

Lavaux est avant tout un relief structural, dont les formes principales reflètent la structure géologique du substratum rocheux et en sont également dépendantes. L'alternance de bancs plus ou moins résistants à l'érosion a permis de créer un relief en marches d'escaliers (morphologie de cuesta) sur lequel s'est développé le vignoble. A l'est, les bancs de conglomérats du Mont-Pèlerin jouent ce rôle structurant (figures 1 et 2). Plus à l'ouest, cette morphologie de cuesta s'estompe en raison de la disparition progressive des bancs de conglomérats. Très visibles dans le vignoble (figure 3), ces bancs sont aussi présents à plus haute altitude, mis en valeur par les cordons forestiers ceinturant le Mont-Pèlerin (figure 2).

Lavaux constitue un paysage où l'œuvre de la nature et l'empreinte humaine sont en parfaite symbiose. L'homme s'est lové dans le contexte structural, s'appuyant là sur les bancs de conglomérats, forgeant ailleurs des murs de pierre. Lavaux et ses terrasses si particulières forment ainsi ce que l'on pourrait appeler un «territoire-terroir» auquel les habitants s'identifient pleinement.

La formation d'un relief structural nécessite qu'un ou des agents d'érosion modèlent, de manière différentielle, le relief. Ici, c'est principalement le glacier du Rhône qui a joué ce rôle érosif, parallèlement au creusement et à l'approfondissement de la cuvette lémanique. Les flux glaciaires ont ainsi isolé le Mont-Pèlerin, en sculptant notamment le bassin d'Ecoteaux situé plus à l'est, et ont mis en saillie les bancs résistants de conglomérats. Les niveaux plus tendres ont non seulement été creusés de façon très marquée, mais le glacier y a également déposé de la moraine (figure 2), ainsi que de multiples blocs erratiques, en particulier sur le haut du versant.

Dans la partie occidentale de Lavaux, là où le substrat rocheux est composé de dépôts de matériaux moins grossiers (alternance de grès et de marnes), les processus gravitaires dominent.



figure 3 ces deux images mettent en évidence le rôle structurant des bancs de conglomérats (à gauche) et la nécessité d'un entretien permanent (à droite)

Le secteur est marqué par un grand nombre de glissements de terrain, stabilisés ou non (chapitre 2.c.2, géologie).

un paysage culturel

Ce qui fait l'intérêt du paysage de Lavaux, c'est bien l'utilisation que l'homme en a fait, en aménageant le relief et en le mettant en valeur pour l'agriculture. Il s'agit d'un paysage fabriqué et façonné par la main de l'homme, en d'autres termes, d'un paysage culturel. Lavaux constitue ainsi ce que l'on pourrait appeler un «territoire-terroir» auquel les habitants s'identifient pleinement.




Dans ce processus de façonnement du paysage, les sociétés qui l'ont aménagé ne se sont pourtant pas complètement affranchies des contraintes du relief. Tout au plus se sont-elles adaptées au contexte morphologique. Ainsi, aux pieds et sur les flancs du Mont-Pèlerin, là où la pente s'adoucit et le climat devient plus humide, seuls les replats séparés par les escarpements de conglomérats ont été défrichés; les têtes de bancs, peu utiles et même dangereuses pour l'élevage, sont demeurées boisées.

Dans la partie la plus escarpée de Lavaux, là où les bancs conglomératiques sont les plus élevés et les plus rapprochés, l'homme les a mis à profit pour l'étagement du vignoble. A certains endroits, ce sont les escarpements eux-mêmes qui jouent le rôle des murs séparant les vignes en terrasses. En raison de l'altération affectant les bancs de conglomérats, cette pratique n'est pas sans dangers et de nombreux bancs sont aujourd'hui consolidés artificiellement.

Plus à l'ouest, parallèlement à la réduction des escarpements conglomératiques, le paysage viticole s'uniformise, se mouvant simplement dans les changements fréquents de concavité du versant liés à la prédominance des processus gravitaires.

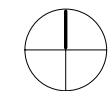


description - Lavaux de la nature
vue en relief de Lavaux

-  périmètre zone centrale
-  périmètre zone tampon
-  limites communales



échelle 1:27'250



description

Lavaux de la nature

géologie

L'histoire géologique de Lavaux est intimement liée à la formation de la chaîne alpine et aux dernières glaciations. Elle se résume en trois épisodes principaux:

- le dépôt des couches sédimentaires de la molasse, qui forment aujourd'hui les rives rocheuses caractéristiques du paysage viticole de Lavaux;
- la formation des Alpes, qui va déplacer et déformer les couches de molasse;
- les grandes glaciations, qui vont creuser le bassin lémanique.

la molasse

Les roches qui constituent le soubassement de Lavaux appartiennent à la molasse, vaste ensemble de roches sédimentaires formées au front de la chaîne alpine lors de sa formation. Le bassin sédimentaire de la molasse s'étend ainsi tout au long de l'arc alpin, de la Savoie à l'Autriche en passant par le Plateau suisse et la Bavière.

C'est un bassin sédimentaire de type flexural, dont la genèse est directement liée à la tectonique des plaques, comme l'illustre la figure 1.

Ce bassin sédimentaire est progressivement comblé par du matériel provenant de l'érosion des Alpes, alors en pleine phase de formation: torrents, rivières et fleuves transportent galets, sables et argiles dans le bassin molassique. La molasse s'est déposée à l'ère tertiaire, entre 34 et 7 millions d'années, en quatre étapes successives:

- la première est marine (molasse marine inférieure);
- la seconde est continentale (molasse d'eau douce inférieure);
- la troisième est à nouveau marine (molasse marine supérieure);
- et la quatrième est à nouveau continentale (molasse d'eau douce supérieure).

*Lavaux est un témoin clé
de la lecture du plissement alpin.*

Ce n'est pas sa seule qualité.

*Cette région est aussi une référence mondiale
en matière de flore tropicale de l'ère tertiaire.*

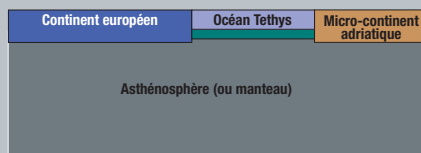
*Elle présente un intérêt incontestable
pour les paléontologues.*

*Le seul gisement du Moulin Monod,
à Rivaz, a révélé près de 150 espèces
végétales d'il y a 25 millions d'années,
que viennent consulter les scientifiques
du monde entier.*

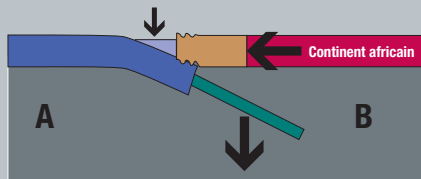
figure 1
formation du bassin sédimentaire flexural
de la molasse

la future région alpine,
il y a environ 100 millions d'années

A la plaque tectonique Européenne s'enfonce sous le micro-continent Adriatique, entraînée par le poids de l'océan Tethys, dont la densité de la croûte est plus élevée que l'asthénosphère (ou le manteau visqueux sur lequel se déplacent les plaques tectoniques)



B poussé vers le nord-ouest par la plaque Africaine, le micro-continent Adriatique vient chevaucher la plaque Européenne



la future région alpine,
il y a environ 25 millions d'années

la flexure de la plaque Européenne génère une vaste dépression au front de la chaîne alpine: c'est le bassin sédimentaire de la molasse

Dans Lavaux, seule la molasse d'eau douce inférieure affleure, comme le montre la figure 2. La molasse marine inférieure - le forage pétrolier de Savigny l'atteste - se trouve plus en profondeur. Quant à la molasse marine supérieure et à la molasse d'eau douce supérieure, elles ont été érodées lors des dernières glaciations.

La sédimentation de la molasse d'eau douce inférieure s'est déroulée en trois phases successives (se référer à la reconstruction de la coupe géologique, figure 2):

- au Chattien inférieur, de 28 à 26 millions d'années, s'est déposée la molasse rouge, formée de marnes gréseuses et de grès souvent rouges ou lie-de-vin. Cet épisode s'est déroulé sous un climat chaud, dans un environnement de plaine boisée, traversée de modestes rivières sinueuses. Celles-ci débordent fréquemment et déposent alors leurs sédiments fins dans de vastes étendues d'eau temporaire;
- au Chattien supérieur, de 26 à 23 millions d'années, on distingue plusieurs environnements de dépôts contemporains liés à la topographie de cette époque. Au sud-est, à proximité du front alpin, la pente inclinée à environ 1% permettait à des torrents issus des Alpes de charrier des galets. Par contre, au nord-ouest, dans la région lausannoise, la topographie devait être entièrement plate. Les rivières n'avaient plus alors qu'un faible courant leur permettant, certes, de transporter du sable fin et des argiles, mais pas de galets. Cette variation de granulométrie des sédiments permet de subdiviser ces couches en quatre unités différentes:

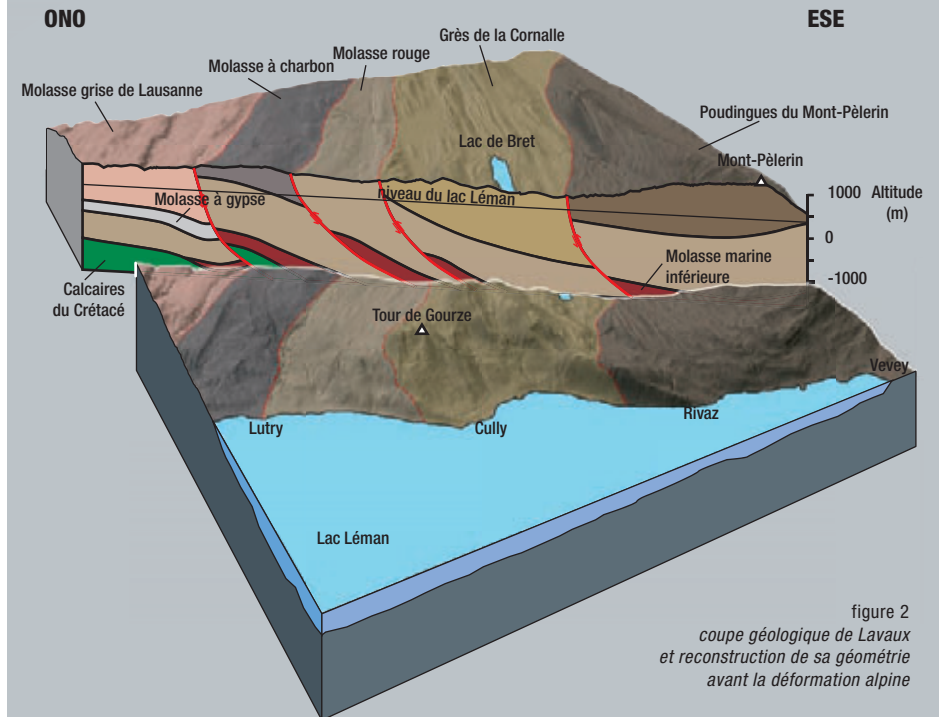
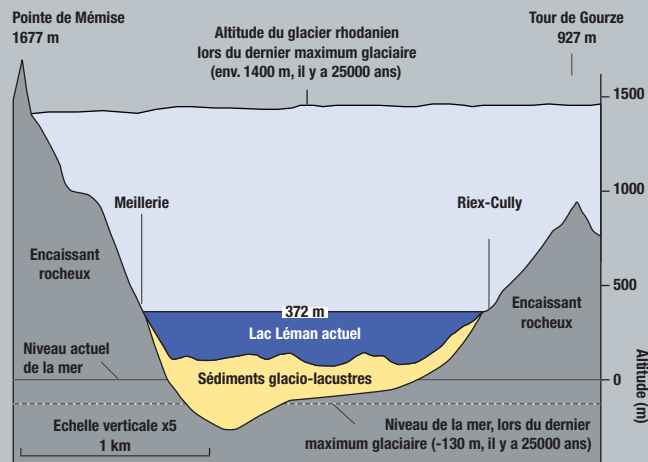


figure 2
coupe géologique de Lavaux
et reconstruction de sa géométrie
avant la déformation alpine

figure 3
morphologie typique de l'érosion glaciaire



- *les poudingues du Mont-Pèlerin*: ils correspondent à un large éventail d'épandage fluvial, avec un réseau de rivières tressées où se déposent des conglomérats constitués de galets arrondis, appelés poudingues, en raison de leur ressemblance avec les gros grains de raisins pris dans la pâte du *pudding* anglais. Ce sont ces niveaux de conglomérats qui forment les barres rocheuses dans le paysage situé entre le Dézaley et Vevey. Le vignoble, quant à lui, a été planté entre ces barres rocheuses, sur des roches bien plus tendres, comme des marnes ou des grès argileux et parfois même un peu de charbon. Le dépôt de ce dernier correspond à un environnement de marais, alors que les marnes et les grès correspondent à des zones inondées lors de crues et parfois boisées;
 - *les grès de la Cornalle*: leur environnement correspond à une plaine fluviale, avec des rivières à méandres dont les dépôts forment des bancs de grès durs. Ailleurs, ce sont des aires plus ou moins bien drainées, parfois boisées, parfois marécageuses, dont les sédiments ont produit des marnes;
 - *la molasse à charbon*: son milieu de sédimentation est essentiellement lacustre ou marécageux, produisant des marnes gréseuses et quelques couches de charbon qui ne dépassent pas 40 centimètres d'épaisseur;
 - *la molasse à gypse*: son environnement est essentiellement lacustre et marécageux, mais avec des influences saumâtres temporaires, se traduisant surtout par des marnes gréseuses empreintes de gypse.
- à l'Aquitaniens, de 23 à 20 millions d'années, une vaste plaine inondée prédomine dans la région et produit d'épais bancs de grès qui alternent avec des marnes. C'est la molasse grise de Lausanne.





La molasse d'eau douce inférieure est particulièrement riche en fossiles, préservés essentiellement dans les couches formées de roches tendres, comme les marnes ou les charbons. Les bancs durs, de grès ou de poudingues, qui ressortent dans le relief, sont moins fossilifères. C'est donc lors d'excavations effectuées dans les couches tendres que des fossiles ont été découverts. Il s'agit surtout de végétaux, mais ces couches tendres ont également révélé des vertébrés (crocodiles ou tortues), en particulier dans les couches charbonneuses, et des invertébrés (escargots ou moules lacustres).

La prospection de fossiles à Lavaux a connu son apogée vers le milieu du XIX^e siècle, lorsque la paléontologie passionnait la bourgeoisie de l'époque. Nombre de notables, parallèlement à leur occupation principale, ont participé aux campagnes de terrain et aux déterminations scientifiques. C'est ainsi que l'aristocrate russe Catherine de Rumine a cofinancé avec l'Etat de Vaud les fouilles du Moulin Monod, près de Rivaz, menées en 1854 et 1855 par son fils Gabriel, Philippe de la Harpe et Charles-Théophile Gaudin.

Le gisement du Moulin Monod a livré des milliers de spécimens de végétaux comprenant 145 espèces, dont 75 étaient nouvelles pour la Suisse et 44 entièrement nouvelles pour la science. Ces dernières sont appelées des «holotypes» et sont les références internationales d'une espèce. Tous les holotypes du Moulin Monod sont précieusement conservés au Musée cantonal de géologie à Lausanne, où des scientifiques du monde entier viennent les consulter.

De nombreux autres gisements fossiles parsèment les coteaux de Lavaux, mais aucun n'égale la richesse du Moulin Monod. Certains présentent néanmoins des spécificités, tel le gisement près d'Epesses où furent découvertes des empreintes de gouttes

de pluie et des traces de pattes d'oiseaux. Ces derniers, en raison de leurs os légers et fragiles, sont rarement préservés à l'état fossile. C'est donc grâce à leurs traces de pas qu'il est possible de connaître la faune aviaire de l'époque. La petite mine de Dessous Grousse à Rivaz n'a pas seulement livré du charbon mais aussi quelques végétaux fossiles.

Dans les mines de charbon de la région Paudex-Belmont, exploitées de 1710 à 1946, ont été mis au jour de nombreux restes de vertébrés: crocodiles, tortues, rhinocéros ou anthracothères (suidés primitifs, proches des cochons et des hippopotames), dont plusieurs holotypes, à l'instar de l'*Anthracotherium valdense*.

la formation des Alpes

La chaîne alpine est le résultat du chevauchement de la plaque tectonique Africaine sur un ancien océan appelé Tethys, puis sur le continent européen (figure 1). La déformation des roches liée à ce chevauchement de plaques tectoniques a débuté il y a environ 100 millions d'années, lorsque l'Afrique a commencé à se rapprocher de l'Europe. Le front de cette déformation s'est progressivement déplacé vers le nord-ouest et a atteint la région de Lavaux il y a environ 10 millions d'années.

A Lavaux, la déformation s'est essentiellement traduite par des chevauchements de compartiments rocheux, comme le montre la figure 2. Ces chevauchements le long de plans de failles ont ainsi juxtaposé des roches qui étaient distantes, à l'origine, de plusieurs kilomètres. Le dernier de ces chevauchements, entre la molasse aquitaniennne et la molasse à charbon, marque le front de l'édifice alpin. C'est pour cette raison que la molasse de la région de Lavaux porte la dénomination tectonique de molasse subalpine. La tectonique est, dans les faits, plus complexe que celle illustrée sur la carte géologique ci-jointe, de nombreuses autres failles secondaires découpent donc les roches de la région.

les grandes glaciations

A l'exception de la molasse de l'ère tertiaire, les autres formations géologiques de Lavaux datent de l'ère quaternaire (1,75 million d'années à aujourd'hui). Au cours des derniers millions d'années, une succession de glaciations, entrecoupées de stades interglaciaires plus chauds, a affecté notre planète. A Lavaux, seuls des dépôts remontant à la dernière période glaciaire (le Würm, 100 000-15 000 ans) sont présents, puisque le dernier glacier a balayé presque tous les dépôts des glaciations précédentes.

C'est d'ailleurs à ces grandes glaciations que nous devons le modelé du paysage que nous connaissons aujourd'hui. Auparavant, le Rhône descendait depuis Martigny en direction de Chamonix et la cuvette lémanique n'existait pas. La vallée du Rhône et le bassin lémanique ont donc été taillés par le glacier rhodanien qui atteignait la ville de Lyon lors du dernier maximum glaciaire, il y a environ 25 000 ans. Le glacier rhodanien atteignait une altitude avoisinant les 1400 mètres dans la région de Lavaux. La Tour de Gourze se trouvait sous quelque 500 mètres de glace. Le versant abrupt du Dézaley, qui se prolonge sous le niveau du lac, présente une morphologie typique de l'érosion glaciaire (figure 3).

Quelques dépôts de moraines, comme celles de Savuit et du Châtelard, ainsi que, localement, des stries creusées par les roches prises dans la glace témoignent du passage du glacier. Dans le passé, les blocs erratiques devaient être nombreux, mais certains se sont éboulés dans le lac, comme à l'ouest de Villette, et la plupart ont dû être exploités comme pierre de construction.

La fonte du glacier rhodanien a déstabilisé une partie des coteaux de Lavaux, surtout dans sa partie ouest. N'étant plus soutenus par le glacier, de nombreux terrains ont glissé en direction du lac. Aujourd'hui, la plupart de ces glissements de terrains se sont

stabilisés, mais ils restent actifs près d'Epesses: «A une époque que l'on ne peut préciser, mais qui est en tout cas fort ancienne, il se produisit au lieu-dit La Cornallaz une longue déchirure et un affaissement du sol. Tout le village d'Epesses descendit à quelques centaines de pas au-dessous de son emplacement primitif, mais chose étrange, sans qu'il en résultât un dommage quelconque pour les habitants et leurs maisons», souligne, en 1823, le médecin et historien Louis Levade.

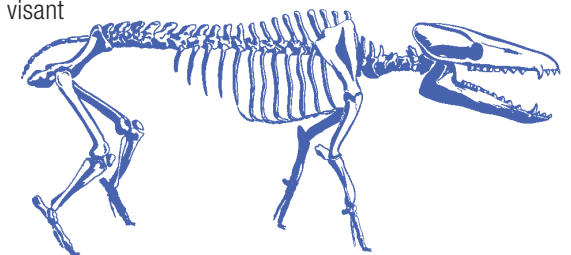
Si ce dernier glissement semble aujourd'hui stabilisé, il n'en est pas de même de celui de La Cornalle-Les Luges. Ce dernier est particulièrement intéressant eu égard à l'histoire des moyens mis en œuvre pour tenter de le stabiliser depuis le XVIII^e siècle. Ainsi, suite à un important mouvement survenu en 1915-1916, l'Etat de Vaud préféra, malgré des rapports d'éminents géologues, faire confiance à un fieffé rhabdomancien qui aurait prédit la présence d'un véritable fleuve souterrain à 150 mètres de profondeur et ceci à 5 centimètres près... Au-delà de l'anecdote, ce glissement est un bel exemple didactique des moyens de lutter contre les mouvements de terrain.

Aujourd'hui, le modelé du paysage est le fruit de l'érosion mécanique opérée par le ruissellement des eaux, de l'érosion chimique survenant par dissolution du ciment des roches et des phénomènes de gel-dégel qui fracturent les roches. Ces processus affectent particulièrement les bancs de poudingues qui tendent ainsi à s'ébouler. C'est la raison pour laquelle ces derniers font régulièrement l'objet de travaux géotechniques visant à les consolider.



Louis Levade (1748-1839), médecin, érudit et naturaliste. Il s'intéressa à de très nombreux domaines scientifiques. Il rassembla d'impressionnantes collections de médailles, d'antiquités, de fossiles et de minéraux qui, à sa mort, vinrent enrichir les fonds du Musée archéologique cantonal de l'Académie. Il rédigea le Dictionnaire historique, géographique et statistique du canton de Vaud, publié en 1824. Il fut Abbé-Président de la Confrérie des vignerons de 1797 à 1820

Anthracotheirus valdensis



description

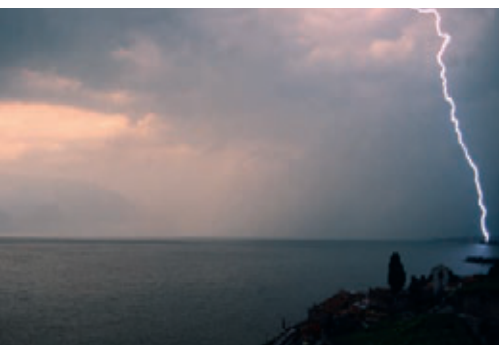
Lavaux de la nature

climatologie

049 2.c.3

*Les températures de la région
de Lavaux sont influencées
par la présence du lac
qui leur permet d'être relativement
douces en hiver et durant la nuit.*

*Grâce à son relief
et à son exposition sud-sud-ouest,
Lavaux est en partie abrité
des vents du nord et profite
d'un bon ensoleillement,
ce qui contribue à des températures,
mesurées et perçues, relativement élevées.*

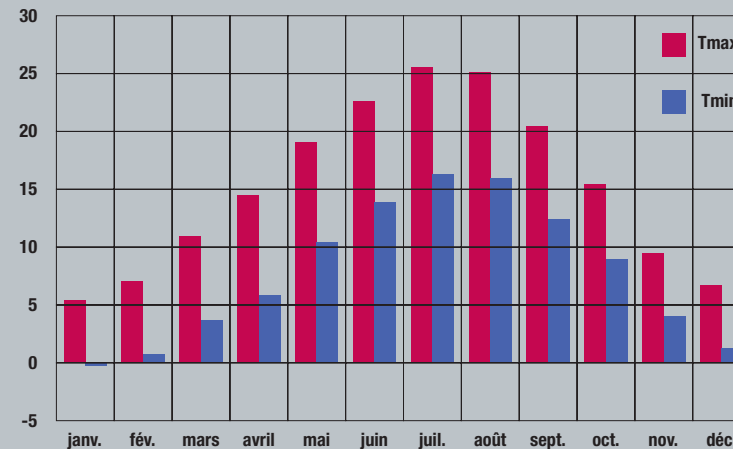


les températures, en moyenne annuelle, atteignent 10,5° Celsius. En janvier, on mesure 2° Celsius en moyenne et en juillet 20° Celsius. En janvier, en fin de nuit, la température est en moyenne proche de 0° Celsius tandis qu'au petit matin du mois de juillet, il fait 16° Celsius. Dans l'après-midi, au moment le plus chaud de la journée, il fait en moyenne 5° Celsius en janvier et 25° Celsius en juillet.

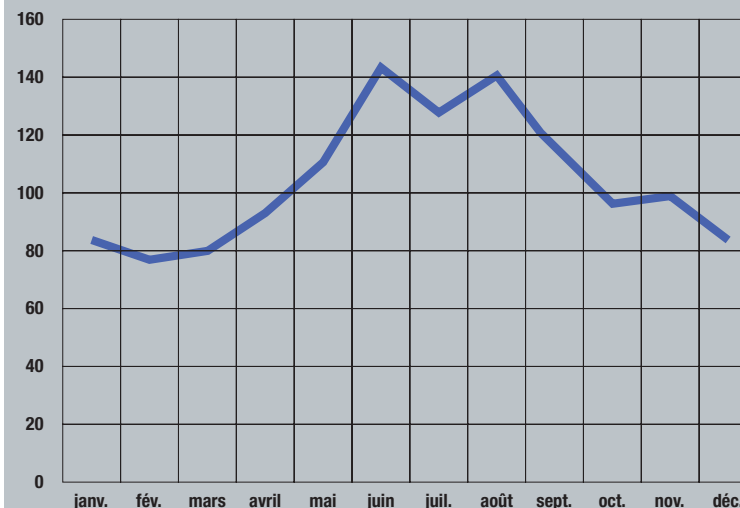
Le mois le plus froid jamais enregistré fut février 1956, où les températures atteignirent une valeur moyenne de -5,5° Celsius (-10° Celsius pour les températures en fin de nuit). Le mois le plus chaud fut celui d'août 2003 avec une moyenne de 23,5° Celsius (30° Celsius pour les températures de l'après-midi).

Localement, les écarts de température proviennent principalement de l'altitude et, accessoirement, de l'orientation par rapport à l'ensoleillement, ainsi que de l'exposition aux vents. Le gradient thermique d'altitude est généralement plus faible en hiver qu'en été. Les températures se rafraîchissent d'environ 0,5° Celsius/100 mètres d'altitude en hiver contre 0,6° Celsius en été. Cette différence de température peut représenter plus de deux semaines d'écart dans les stades phénologiques printaniers entre le bas et le haut du vignoble.

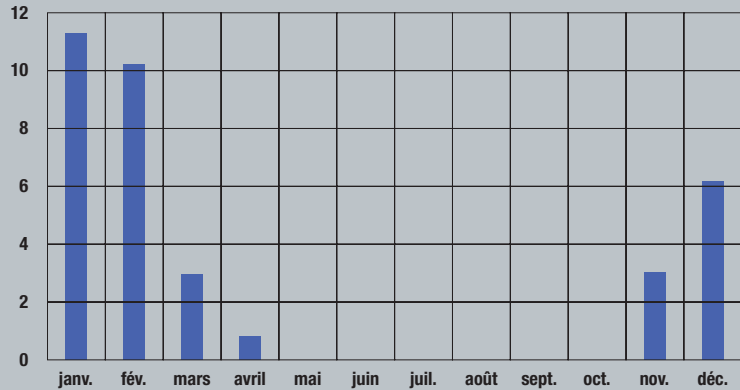
les précipitations sont présentes tout au long de l'année. Il n'y a jamais eu de mois sans pluie à Lavaux. Les mois d'octobre à avril sont les plus secs; ils reçoivent en moyenne 80 millimètres d'eau. Les mois d'été reçoivent environ 110 millimètres de précipitations mensuelles. Le total annuel atteint 1,2 mètre. Plus on se rapproche des Alpes, plus les orages estivaux peuvent apporter des quantités de précipitations abondantes et variables d'une année à l'autre.



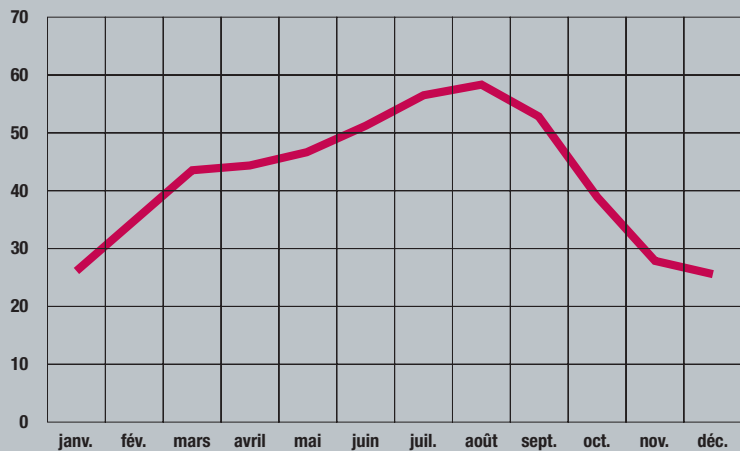
températures moyennes mensuelles de l'après-midi (Tmax) et du petit matin (Tmin) à la station MétéoSuisse de Montreux pour la période 1978-2004 (°Celsius)



évolution annuelle des précipitations à la station MétéoSuisse de Montreux pour la période 1931-2004 (millimètres)



somme moyenne mensuelle des chutes de neige fraîche à la station MétéoSuisse de Montreux pour la période 1951-2004 (centimètres)



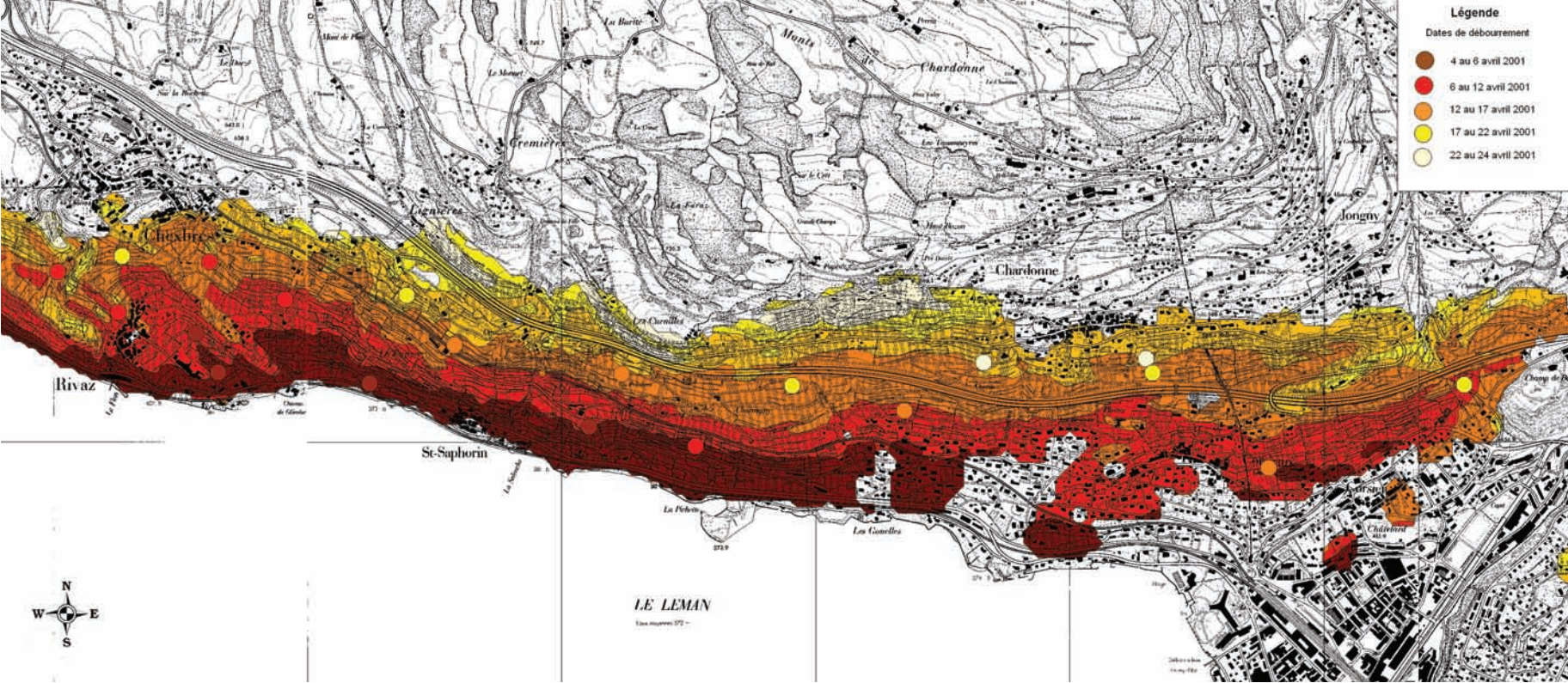
évolution annuelle de l'ensoleillement à la station MétéoSuisse de Pully pour la période 1978-2004 (% de l'insolation maximale possible)

la neige peut tomber de novembre à avril. Elle ne reste pas au sol de manière continue au cours de l'hiver. Elle se présente par épisodes durant quelques jours, en général, à quelques semaines. Il tombe en moyenne un total de 30 centimètres de neige fraîche au cours de l'hiver, mais la couverture neigeuse au sol n'atteint que rarement cette épaisseur. Dans certaines situations exceptionnelles, il peut tomber plus de 40 centimètres de neige en moins de deux jours. Ce fut le cas en 1952 et 1985.

l'ensoleillement est le plus important en été. En hiver, les brumes de fond de vallée et le stratus lié à l'inversion de température sur le Plateau suisse cachent souvent le soleil en début et en fin de journée, bien que dans une proportion moindre par rapport aux autres régions du Plateau. Les mois les plus ensoleillés sont juillet et août: le soleil brille durant 57% du temps où l'ensoleillement est possible. En décembre et janvier, on n'atteint que 25%. L'ensoleillement est supérieur à 50% de juin à septembre. Il est supérieur à 40% de mars à octobre. Sur les terrasses, le rayonnement est accru en raison de la pente qui offre une orientation idéale pour profiter au maximum de l'ensoleillement.







comparaison entre la date de débournement de la vigne (ronds de couleur selon légende) et l'indice climatique modélisé au printemps (plus les couleurs sont foncées, plus le site est chaud et abrité des vents)

description

Lavaux de la nature

hydrologie

053

2.c.4



La singularité du paysage de Lavaux, si surprenant pour le voyageur qui arrive pour la première fois dans cette région depuis le Plateau suisse, est mise en exergue par l'hydrographie: un vent du sud commence à souffler dès le passage de la crête, au-dessus de Lavaux, qui constitue la ligne de partage des eaux entre la mer du Nord et la Méditerranée.

A la hauteur du village de Chexbres, à mi-chemin entre Vevey et Lausanne, Le Forestay a réussi à creuser une brèche dans le versant de Lavaux: la ligne de partage des eaux s'éloigne de la rive du lac Léman en suivant la limite du bassin versant de ce ruisseau. A ses extrémités est et ouest, la région de Lavaux est délimitée par deux autres cours d'eau provenant de l'arrière-pays: la Veveyse et la Lutrive.

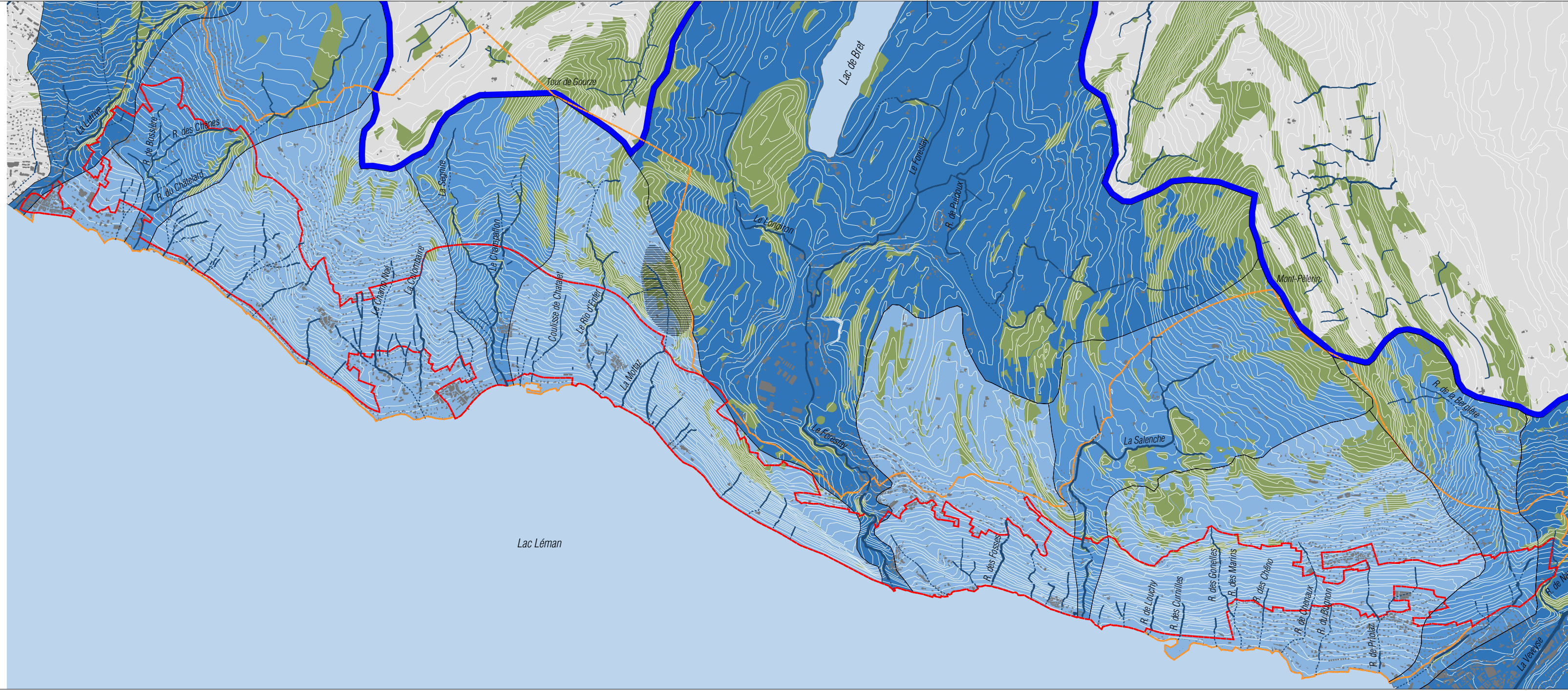
Sur le reste du versant de Lavaux, la très courte distance entre le lac et la crête (deux à trois kilomètres) et la forte pente du terrain ont donné naissance à de nombreux petits ruisseaux à faible débit ou périodiquement secs, mais qui peuvent vite se transformer en torrents lors de fortes averses, comme en témoignent des noms tels que Rio d'Enfer. Le Châtelard, le Champafion et la Salenche sont les plus importants de ces ruisseaux. Ils s'alimentent respectivement des écoulements du coteau au-dessus de Lutry, des flancs nord et ouest de la Tour de Gourze et du flanc sud-ouest du Mont-Pèlerin. Ce sont les deux sommets les plus élevés du versant de Lavaux, surplombant le coteau et le lac. A cause de la forte pente du versant et de la qualité relativement meuble du sous-sol, même de tout petits ruisseaux ont réussi à creuser des lits suffisamment profonds pour structurer et marquer le territoire.

A titre d'exemple, citons la Mottaz, à l'origine du glissement de La Cornallaz-Les Luges, le ruisseau des Gonelles ou le ruisseau de Chenaux.








Lors de l'aménagement des terrasses du vignoble et des améliorations foncières successives, des systèmes permettant de capter les eaux de ruissellement ont été établis, dans le but d'éviter l'érosion du sol. En amont des murs de soutènement des terrasses, les eaux sont retenues et dirigées vers un système de cunettes verticales, qui les acheminent à travers le vignoble vers un cours d'eau et le lac.

Au cours de ce passage, l'énergie cinétique de l'eau est diminuée par des pipes de rinçage dans les murs et des brise-jets en tôle à leur pied. Le système des cunettes, très ancien, a été complété par un réseau de regards et de tuyaux souterrains, aménagés le long des chemins qui ont rendu possible l'accès motorisé aux vignes. Lors de fortes averses, chemins en dur et tuyaux réduisent le risque d'érosion du sol, en acheminant les eaux vers les cours d'eau et le lac et en évitant le débordement des cunettes.

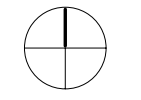
Lavaux est un paysage culturel « construit », façonné par le désir des hommes d'utiliser les bienfaits de la nature et de contrôler ses forces destructives. La lutte contre l'érosion par la gestion des eaux de ruissellement est un exemple éminent de cet effort. Depuis deux décennies, l'orientation des vignes dans le sens des courbes de niveaux à certains endroits permet de réduire l'érosion, ajoutant un nouvel élément à l'interaction de l'homme avec la nature, en constante évolution.



description - Lavaux de la nature
hydrographie

-  périmètre zone centrale
-  périmètre zone tampon
-  forêts
-  cours d'eau / cours d'eau souterrain
-  bassins versants des cours d'eau provenant de l'arrière-pays
-  bassins versants entièrement compris dans la pente de Lavaux
-  bassins versants principaux
-  bassins versants regroupés
-  ligne de partage des eaux, Méditerranée / Mer du Nord
-  zone de glissement de Cornallaz

0 250 500 1'000 m. échelle 1:27'250



la chute du Forestay et les anciens moulins de Rivaz,
gravure du milieu du XIX^e siècle



description

Lavaux de la nature

botanique et zoologie

057

2.c.5

*Si la faune et la flore
ont indéniablement reculé
devant la vigne,
elles recèlent des éléments
de grande valeur patrimoniale
qu'il s'agit de préserver.*

Reconstituer la végétation naturelle¹ présente à Lavaux avant la vigne est malaisé: on ne dispose d'aucun document sur lequel s'appuyer pour réaliser l'exercice. Les lambeaux de forêts subsistants ont été exploités pour le bois de chauffage, l'écorce pour les tanneries, les piquets soutenant les cultures, les outils, etc. Ces interventions répétées ont modifié l'état originel de la végétation.

On tentera toutefois d'imaginer ces groupements boisés grâce à nos connaissances actuelles de telles forêts. Cette reconstitution devrait être étayée par des analyses polliniques effectuées dans les mortiers des bâtiments les plus anciens, l'église de Saint-Saphorin ou la tour de Marsens, par exemple.

On sait que l'évolution de la végétation d'une région tend vers la forêt. Celle-ci, au bout de la succession, est dite *climacique*, c'est-à-dire en équilibre avec les conditions écologiques (roche, sol, pente, etc.) et climatiques (ensoleillement, précipitations, température, etc.). Cette forêt ne se modifie plus et reste stable s'il n'y a pas d'interventions extérieures. On peut dès lors tenter d'imaginer quelle était la végétation précédant la vigne, grâce aux quelques lambeaux résiduels.

Sous le Signal de Chexbres survit une *chênaie buissonnante* qui peut être considérée comme un reste de la forêt climacique des lieux. C'est une forêt basse (4-10 mètres de hauteur), occupant des croupes rocheuses dont le sol, en général très superficiel, se dessèche en été. Elle côtoie souvent des affleurements rocheux et des lambeaux de pelouses rases, formant ainsi une mosaïque plus ou moins ouverte. Elle est dominée par le chêne pubescent et le chêne sessile, accompagnés d'autres petits arbres supportant la sécheresse, comme l'érable obier, le cytise aubours et l'alisier blanc. Le sous-bois, parfois très dense, est formé de buissons assez élevés, comme le cornouiller mâle, le genévrier, le buis ou le prunier

de Sainte-Lucie. Le tapis herbacé est dominé par des espèces séchardes comme la laïche de Haller, la laïche de montagne, la campanule à feuille de pêcher, le limodore avorté, superbe orchidée violet foncé, la mélitte, ou l'orchis mâle. En lisière, l'anthurus rameux, le géranium sanguin ou le dompte-venin ne sont pas rares. Cette forêt ne dispense qu'une ombre rare, sans fraîcheur. L'impression générale, en été, est celle d'une grande sécheresse due à une forte chaleur.

Çà et là, lorsqu'un suintement humidifie le sol, souvent un peu plus profond, ou dans les niches d'arrachements des glissements de terrains (voir les falaises de Cornallaz), la chênaie buissonnante laisse la place à une pinède à pin sylvestre, basse et clairsemée. Le sol y est couvert de grandes graminées, comme la molinie et la calamagrostide bigarrée. C'est dans cette forêt que l'étonnant sabot de Vénus côtoie l'ophrys abeille.

Toutefois, l'expansion de la vigne, notamment à partir du XIX^e siècle, a pratiquement fait disparaître cette forêt originelle. La monoculture de la vigne a peu à peu relégué la «nature» à la portion congrue. Mais, quel sens donner au terme «nature»?

Dans *La Nature multiple et menacée*, premier volume de *l'Encyclopédie illustrée du canton de Vaud*, les auteurs évoquent «des techniques de culture qui ont fait de nos campagnes, de nos forêts ou de nos vignobles des lieux non seulement productifs mais harmonieux, où le citoyen aime venir retrouver "la nature"». Ces guillemets, particulièrement significatifs, posent la question: qu'est-ce que la nature? Est-ce le champ cultivé par l'agriculteur, un lopin de terre où le citoyen jardine tant bien que mal quelques légumes, ou est-ce l'ensemble de ce qui n'est pas (trop) transformé par l'homme (en particulier par opposition à la ville) comme l'écrit le *Larousse encyclopédique*?

¹ les noms scientifiques et français des espèces citées
ainsi que la liste complète des espèces RE et CR figurent en annexe

Dans les lignes qui suivent, la nature est considérée comme ce qui est soustrait à l'action de l'homme.

la nature à Lavaux, aujourd'hui

Lavaux constitue à n'en pas douter un élément paysager fort et très caractéristique. Modelé depuis des siècles par l'homme, il est fortement altéré d'un point de vue naturel. Ainsi, parler de nature à Lavaux, c'est parler de résidus, de végétation, de flore et de faune reliques ou secondaires, qui ont réussi à subsister ou à s'adapter tant bien que mal aux interventions humaines. Cela ne signifie toutefois pas que les lambeaux naturels restants sont totalement dénués d'intérêt.

Les botanistes du XIX^e siècle visitaient régulièrement la tourbière de Gourze, un haut-marais dont la diversité de la flore les attirait (cette tourbière, aujourd'hui disparue a été exploitée pour les fourneaux à chaux). Ils parcouraient aussi les pâturages maigres du sommet du coteau ou s'intercalant entre les «charmus» de vigne. Ils y récoltaient une flore typique des lieux chauds et secs, voire arides.

Ils mettaient aussi dans leurs boîtes diverses «mauvaises herbes» des vignes qui avaient échappé au «raclet».

Aujourd'hui, cette flore laisse apparaître encore quelques témoins réfugiés dans des biotopes de substitution, friches intercalaires ou murs. Celles-là sont éliminées parce qu'elles sont considérées comme «des nids à maladies», ceux-ci se transforment. De pierres sèches abritant faune et flore dans leurs interstices, ils sont devenus des maçonneries trop lisses, sans niche pour que les fleurs y prennent racine et les animaux y trouvent refuge. Parmi les vignes, les herbicides ont éliminé les «mauvaises herbes». Or, on doit toutefois relever depuis quelques années, une évolution vers des traitements nettement moins agressifs et la reconstruction de murs

aux maçonneries comportant des joints plus ouverts, favorisant une certaine recolonisation.

historique de la flore des vignes de Lavaux

La culture rentable et de qualité de la vigne nécessite des conditions topographiques et écologiques bien définies: pentes exposées au sud, basse altitude, sols non acides. Ces conditions définissent les milieux de prédilection des groupements naturels comme la chênaie buissonnante, les pelouses sèches, voire steppiques et les surfaces rocheuses ou rocailleuses où prospèrent les espèces pionnières. Cette végétation naturelle a donc été défrichée pour permettre l'implantation du vignoble. Or, elle abritait une flore riche comprenant plusieurs espèces rares.

On sait que le vignoble était autrefois cultivé de manière plus extensive qu'aujourd'hui et n'occupait pas le moindre recoin du territoire, laissant encore quelque place à la végétation naturelle. Les anciens botanistes (Gaudin 1833, Blanchet 1836, Rapin 1862, Durand et Pittier 1882) pouvaient encore relever la présence des espèces citées plus haut et de plusieurs autres dignes d'intérêt et réputées aujourd'hui disparues (RE) ou au bord de l'extinction (CR) (Moser et al. 2002) sur le Plateau vaudois dans lequel est inclus l'adret de Lavaux: l'anémone à fleurs de narcisse, le buniun noir de terre, le gaillet à trois cornes, la minuartie visqueuse, l'orchis globuleux, le baguenaudier, le glaïeul commun, l'orchis punaise, le spiranthe d'automne ou le thésium à feuilles de lin. Plus de 45% des espèces relevées à l'époque sont aujourd'hui menacées ou ont disparu de la région (tableau 1).



baguenaudier, *Colutea arborescens* L.



souci des champs, *Calendula arvensis*

Il y a peu de temps encore, pour augmenter le rendement de la vigne qui supporte mal la concurrence, on recourait à des pratiques culturales éliminant tout autre végétal: labourage annuel, sarclage, traitements herbicides, par exemple. La flore potentielle, provenant des groupements naturels d'origine, a donc été en partie éliminée, voire éradiquée selon les endroits. Les observations botaniques

actuelles (Welten et Sutter 1982, secteur de recensement 215) montrent un réel changement dans la flore. La proportion des espèces des catégories RE, CR, EN et VU a chuté à 30% (tableau 2), ce qui ne signifie pas que la situation s'est améliorée. Au contraire, cela indique que les espèces menacées au XIX^e siècle ont disparu et qu'elles n'entrent plus dans la statistique.



limodore avorté, *Limodorum abortivum*

	catégorie menace	Nbre espèces	%	% cumulé
Éteint dans la région	RE	23	2.81	
Au bord de l'extinction dans la région	CR	68	8.31	
En danger dans la région	EN	129	15.77	
Vulnérable dans la région	VU	152	18.58	45.57
Potentiellement menacé dans la région	NT	117	14.30	
Non menacé dans la région	LC	252	30.81	
Données insuffisantes dans la région	DD	13	1.59	
Non évaluées dans la région	NE	64	7.82	54.70
		818	100	100



érable obier, *Acer opalus*

	catégorie menace	Nbre espèces	%	% cumulé
Éteint dans la région	RE	7	0.85	
Au bord de l'extinction dans la région	CR	28	3.41	
En danger dans la région	EN	91	11.1	
Vulnérable dans la région	VU	116	14.15	29.51
Potentiellement menacé dans la région	NT	106	12.93	
Non menacé dans la région	LC	426	51.95	
Données insuffisantes dans la région	DD	1	0.12	70.49
Non évaluées dans la région	NE	45	5.49	
		820	100	100

Le rayon des observations n'est toutefois pas le même. Les anciens botanistes ont dressé la liste des espèces croissant à Lavaux, alors que leur secteur de recensement comprend, outre le coteau situé entre Pully et Vevey, une partie du Jorat, de la Haute Broye et de la Veveyse. Cela signifie que d'autres milieux sont pris en considération (grandes cultures, forêts mésophiles, forêts humides, prairies grasses, marais, etc.), augmentant le cortège floristique potentiel. Une comparaison entre les listes d'espèces RE et CR montre que des 91 espèces présentes au XIX^e siècle, seules 29 ont été retrouvées et 4 seulement sont apparues (voir annexe).

flore directement liée à la vigne

Du point de vue floristique, Gonzeth et Delarze (en préparation) divisent le vignoble en trois zones distinctes:

- le parchet (ou «charmu» à Lavaux), c'est-à-dire la surface cultivée elle-même;
- l'ourlet d'exploitation, piétiné et tassé par les machines – qui n'existe que très peu à Lavaux où les parchets sont en très grande majorité clos de murs – et ces murs eux-mêmes;
- l'interface avec les milieux voisins, constituée d'une zone de

transition où des interventions périodiques visent à limiter l'invasion par la végétation extérieure, les ligneux notamment. Plus large que l'ourlet, elle comprend aussi les ronciers et les friches adjacentes, ainsi que les chemins et accès.

Des observations faites à la fin du XX^e siècle sur ces trois zones (Wurgler 1957-1987, Rometsch 1987-1988, Magnin et Moret 1992-1997), donc directement liées à la vigne, rendent évident que la situation est moins réjouissante encore. 92% des espèces sont plus ou moins banales, les raretés notées au XIX^e siècle ayant disparu. Seule la fausse bardane réfléchie appartient à la catégorie RE, aucune espèce n'appartient à la catégorie CR. En revanche, la buglosse officinale, le souci des champs, le gaillet de Wirtgen, la gesse à feuilles à deux formes, le mufler des champs, le polypode intermédiaire, la renoncule des champs, le torilis des champs, le salsifis des prés appartiennent à la catégorie EN. Il y a donc 9 espèces «en danger» contre 129 espèces de la même catégorie au XIX^e siècle. La même comparaison effectuée sur les espèces vulnérables met en évidence la présence de 13 espèces contre 152 au XIX^e siècle! Cela montre que les prévisions les plus pessimistes se sont réalisées et que la majorité des espèces qui étaient en danger ou vulnérables ont aujourd'hui disparu.

tableau 3
degré de menace actuel pour les espèces directement liées à la vigne

	catégorie menace	Nbre espèces	%	% cumulé
Eteint dans la région	RE	1	0.34	
Au bord de l'extinction dans la région	CR	0	0	
En danger dans la région	EN	9	3.1	
Vulnérable dans la région	VU	13	4.48	7.93
Potentiellement menacé dans la région	NT	25	8.62	
Non menacé dans la région	LC	235	81.03	
Données insuffisantes dans la région	DD	6	2.07	
Non évaluées dans la région	NE	1	0.34	92.07
		290	100	100



cornouiller mâle, *Cornus mas*

la faune de Lavaux

Contrairement à la flore, nous ne possédons que peu de données historiques sur les animaux de Lavaux. Potentiellement, plusieurs milliers d'espèces différentes habitent cette région. La majorité est représentée par des insectes, mollusques et autres vers. Beaucoup servent de nourriture aux vertébrés et c'est cette dernière catégorie d'animaux, mieux connue du public, qui sera traitée ici.



lézard vert adulte

mammifères

Les hauts de Lavaux sont visités régulièrement par les chevreuils et même par les chamois qui sortent des forêts des hauts de Rieux et d'Epesses et posent même des problèmes à certains viticulteurs. Le renard, la fouine, le blaireau et même l'hermine sont régulièrement observés à Lavaux. Parmi les espèces dignes d'intérêt, signalons le lièvre, le loir et le muscardin, trois espèces en diminution dans notre pays et qui ont été observées en quelques occasions à Lavaux (Hausser et al., 1995).

oiseaux

Une espèce d'oiseau mérite notre attention concernant Lavaux. Il s'agit du bruant zizi. Ce bruant atteint dans nos contrées sa limite nord-est de répartition. Granivore, il colonise principalement les coteaux chauds, dont les vignobles de Lavaux, qui doivent lui rappeler les chaleurs méditerranéennes auxquelles il est accoutumé (Sermet et Ravussin, 1996). Cet oiseau est rare dans notre pays; moins de 50 couples nicheurs y ont été recensés ces dernières années. Il affectionne tout particulièrement les vignobles ou les anciens vignobles parsemés de buissons, de ronces ou de bouquets d'arbres. La transformation ou la destruction de ces habitats est sans conteste responsable de la raréfaction de cette espèce (Schmid et al., 2001).

reptiles

Parmi tous les animaux rencontrés à Lavaux, les reptiles constituent de loin l'élément le plus intéressant et le plus original. En effet, 11 espèces ont été recensées dans cette région, alors que la faune suisse comprend 15 espèces indigènes; hormis l'orvet et la vipère aspic, Lavaux abrite 4 lézards et 5 couleuvres (Hofer et al., 2001). Deux espèces méritent que l'on s'y arrête.

Le lézard vert tout d'abord. Il s'agit du plus grand saurien de notre pays, pouvant atteindre la taille respectable de 40 centimètres.

Le mâle est reconnaissable, en période de reproduction, à sa magnifique gorge bleue. En Suisse, ce reptile très exigeant pour la température, ne se rencontre que dans les cantons méridionaux: Valais, Tessin, vallées méridionales des Grisons, Genève et Chablais vaudois. C'est seulement dans ces régions qu'il forme de véritables populations. Il est présent dans quelques sites isolés du bassin lémanique, dont Lavaux, où il est très menacé. Les dernières populations se maintiennent dans la zone de Corseaux-Chardonne où leur survie ne tient qu'à un fil.

La couleuvre vipérine ensuite. Il s'agit d'un serpent aquatique qui se nourrit principalement de poissons et qui est cantonné aux rives des lacs et des cours d'eau. En Suisse, elle atteint la limite septentrionale de son aire de distribution et n'est présente que dans le canton de Genève, le long du lac Léman entre Lausanne et Villeneuve, et en Valais entre Martigny et Saillon. Il s'agit du reptile le plus menacé de notre pays, et les populations colonisant les rives lémaniques de Lavaux sont particulièrement importantes pour la survie de l'espèce.

Lavaux joue donc un rôle important en ce qui concerne la rareté de certaines espèces et la diversité de sa faune herpétologique. On peut le considérer comme *biotope d'importance nationale* au vu des critères suivants (KARCH: critères d'évaluation pour les biotopes à reptiles d'importance nationale):

- présence de la couleuvre vipérine;
- présence de la coronelle lisse sur le Plateau et au Tessin;
- présence de la vipère aspic dans le Jura (pied sud exclu), dans la région lémanique (Genève, Vaud: Lavaux, La Côte) et aux Grisons;
- présence du lézard vert dans le canton de Vaud;
- présence d'au moins 3 espèces de serpents;
- présence d'au moins 5 espèces de reptiles autochtones.



chamois



couleuvre tessellée

batraciens

La faune amphibienne de Lavaux comporte 6 espèces recensées à ce jour. Parmi celles-ci, la salamandre tachetée constitue un élément original. Cette espèce colonise les petits ruisseaux de Lavaux descendant l'adret lémanique. Les femelles pondent leurs œufs dans les zones calmes des cours d'eau; l'adulte, terrestre, se réfugie volontiers durant la journée dans les anfractuosités des murs de soutènement ou dans la litière forestière. Les populations à Lavaux sont donc assez fractionnées mais les effectifs peuvent être importants. Une étude récente menée sur le Rio de l'Enfer à Epesses a permis de dénombrier près de 60 individus sur une surface de 40 m² seulement (Pellet & Pellet, 2003).

L'utilisation d'engrais et de pesticides ruisselant dans les cours d'eau, le défrichage des cordons boisés près des cours d'eau, des travaux de colmatage des murs de soutènement sont autant d'actions qui mettent en péril la survie des populations de salamandre tachetée à Lavaux.

la nature à Lavaux demain

Au vu de ce qui vient d'être écrit, les conclusions suivantes peuvent être tirées:

- la nature à Lavaux est restreinte à une portion congrue par les activités humaines;
- cette nature recèle des éléments tant floristiques que faunistiques de grande valeur patrimoniale;
- ces éléments sont en danger de disparition si rien n'est fait dans les prochains temps pour enrayer cet appauvrissement;
- des améliorations doivent être apportées afin que la nature retrouve un deuxième souffle à Lavaux;
- les mesures susceptibles d'apporter des changements positifs, même à très court terme, sont à prendre en compte

dans le plan de gestion du Bien, candidat à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Pour y parvenir, sont notamment préconisées les mesures suivantes, sans lesquelles ce territoire serait bientôt dépourvu des éléments naturels qui l'enrichissaient précédemment:

- ne plus lutter sans merci contre tout lambeau d'herbage non vigneron. C'est le refuge d'une flore qui a existé autrefois dans le pays et de toute une faune qui peut aussi être des plus intéressantes pour la lutte contre la vermine attaquant la vigne;
- préserver et travailler au maintien du paysage en continuant dans l'esprit des anciens. En pratique, cela signifie que les ourlets de culture doivent être préservés s'ils sont en bon état, améliorés dans le cas contraire, pour ne pas rester les dépôts de tous les déchets et des places à feux de sarments;
- les murs constituent aussi les biotopes de substitution pour toute une faune et une flore saxicole. Ils mériteraient d'être mieux considérés et entretenus de façon à ce qu'ils puissent encore jouer ce rôle de milieux secondaires. Ils devraient donc rester de pierres jointoyées. Des murs de béton lisse ou de béton parés de pierre de taille, ne sont plus adéquats pour la flore et la faune, au contraire des murs en pierres sèches ou pierres jointoyées (tableaux 4 et 5).

En augmentant la diversité des structures de l'habitat pour la flore et la faune, en maintenant les bandes incultes et les friches entre les parchets, en restaurant les murs afin qu'ils offrent des possibilités de refuge, Lavaux pourra se targuer d'avoir fait œuvre de pionnier en milieu vitivinicole suisse.



salamandre tachetée

mur	béton lisse		pierres de taille bétonnées	
	sans niche	avec niche	sans niche	avec niche
jeune	pas de possibilité d'installation d'espèces végétales	plantation d'espèces horticoles pas de colonisation par des espèces indigènes	pas de possibilité d'installation d'espèces végétales	plantation d'espèces horticoles pas de colonisation par des espèces indigènes
âgé	pas de possibilité d'installation d'espèces végétales	s'il n'y a pas d'entretien horticole, les espèces indigènes peuvent remplacer les espèces plantées zone de nourrissage pour le lézard des murailles	pas de possibilité d'installation d'espèces végétales	s'il n'y a pas d'entretien horticole, les espèces indigènes peuvent remplacer les espèces plantées zone de nourrissage pour le lézard des murailles
vieux	installation éventuelle d'espèces dans les fissures	s'il n'y a pas d'entretien horticole, remplacement des espèces plantées par des espèces indigènes zone de nourrissage pour le lézard des murailles	installation éventuelle d'espèces dans les fissures	s'il n'y a pas d'entretien horticole, remplacement des espèces plantées par des espèces indigènes zone de nourrissage pour le lézard des murailles
succession lichens - mousses				

tableau 4
typologie du mur de béton en fonction des possibilités de colonisation par la flore

mur	pierres sèches		pierres jointoyées	
	de soutènement (une face dégagée) ± humide	de séparation (deux faces dégagées) sec	de soutènement (une face dégagée) ± humide	de séparation (deux faces dégagées) sec
jeune	larges séparations entre les pierres pas de substrat zone d'hivernage pour reptiles	larges séparations entre les pierres pas de substrat zone d'hivernage pour reptiles	joints compacts pas de substrat	joints compacts pas de substrat
âgé	pénétration de terre fine entre les pierres substrat pour la végétation	larges séparations entre les pierres pas de substrat	joints se désagrègent substrat pour la végétation	joints se désagrègent peu de substrat
vieux	pénétration de terre fine entre les pierres		joints désagrégés pénétration de terre fine entre les pierres	joints désagrégés
désagrégation des pierres les plus friables formation d'un substrat pour la végétation zone d'hivernage et de nourrissage pour les reptiles				
succession lichens - mousses - plantes supérieures				

tableau 5
typologie du mur de pierres sèches ou de pierres jointoyées en fonction des possibilités de colonisation par la flore

description

Lavaux de la nature

viticulture

065

2.c.6

Rien n'est mieux planté, dressé, échalassé, aligné, épampré, lié, rogné, labouré, sarclé et fumé qu'une vigne suisse au bord du Léman. D^r Jules Guyot¹

*Le vignoble et ses terrasses
font la beauté de Lavaux.*

Quelles sont ses caractéristiques principales?

*Comment ces vignes ont-elles évolué
au cours des siècles?*

Tour d'horizon.

Etroite bande de terre entre la masse d'eau du Léman et un arrière-pays vallonné et collinaire, Lavaux est sans doute resté durant des millénaires un coteau inculte et broussailleux. La raideur d'une pente encombrée d'éboulis ne se prêtait d'ailleurs ni à des cultures vivrières, ni à l'établissement de bonnes voies de communication. Par contre, la douceur du climat de l'adret, comparée à la rudesse de celui du plateau supérieur, ne devait pas échapper aux premiers habitants des lieux. Cette différence, sensible toute l'année, est particulièrement perceptible à la fin de l'hiver lorsque les fleurs s'épanouissent sur le coteau, tandis qu'un épais manteau de neige recouvre encore les forêts et les champs de l'étage supérieur.

Il aura fallu le développement de la civilisation romaine sur les rives du Léman, puis la christianisation des populations, pour que le besoin du vin se fasse sentir. Le climat favorable de Lavaux étant tout naturellement propice à la vigne, on peut estimer sans grand risque de se tromper, que les premiers vignobles furent plantés près des lieux habités dans les zones proches du lac. La valorisation des pentes suivra l'augmentation des besoins en vin et la mise en culture de la zone la plus raide (Dézaley) remonte à la seconde moitié du XII^e siècle grâce aux efforts des moines cisterciens.

Largement étudiée, l'influence du Léman sur le climat de Lavaux

est de toute première importance. A la fin du XIX^e siècle, Dufour² (1873) a démontré que la réflexion des rayons solaires par le miroir du lac favorisait beaucoup la maturation du raisin. Une forte pente accentue cet effet positif, tandis que l'éloignement des parcelles le diminue. Ces travaux ont donné du poids au concept des «trois soleils» souvent utilisé à Lavaux: l'astre, la réflexion de ses rayons par le lac et la restitution nocturne de la chaleur accumulée par les murs de vigne.

A 375 mètres d'altitude, le Léman détermine le bas du vignoble. Vers 600 mètres, rarement plus haut, la forêt prend le relais de la vigne. Cette limite ne doit rien au hasard mais correspond à une barrière climatique. Au-dessus, les risques de gelées tardives se multiplient et la maturité du raisin n'est plus garantie.

Enfermé par la nature dans des limites infranchissables, le vignoble de Lavaux joue la diversité au chapitre de la pédologie. La plupart des sols sont constitués de débris morainiques abandonnés par le glacier du Rhône sur des socles de poudingue ou de molasse vieux de plusieurs millions d'années. Plus ou moins caillouteux, plus ou moins argileux ou limoneux, ces sols contiennent presque tous du calcaire. Leur texture et leur couleur varient souvent de terrasse en terrasse, parfois même sur quelques mètres.



les terrasses et leur évolution

A l'origine zone de falaises et de broussailles, Lavaux doit sa physionomie actuelle à l'imagination et au travail de l'homme. C'est donc un paysage qui a été patiemment construit tout au long des siècles et adapté à une topographie tourmentée.

Les pentes, couronnées par des forêts, s'inclinent vers le Léman dans un axe général nord-sud. Elles sont rythmées par de nombreux ruisseaux qui ont creusé leurs propres vallons plus ou moins profondément dans les moraines et les socles de roches dures.

La nature a fait la pente, l'homme intervient pour la maîtriser. Lourde tâche dans un pays sujet aux orages et aux violentes averses! C'est une lutte constante contre l'érosion qu'il faut combattre de deux manières: en guidant l'eau vers les ruisseaux et en freinant le ruissellement pour maintenir la terre en place. Le résultat souhaité s'obtient par le maintien, au bas des terrasses, d'un petit fossé où la terre érodée peut se déposer et par la construction d'un réseau de canalisations et de bacs de rétention. Les murs et leurs innombrables escaliers sont la contribution de l'homme à la création et au maintien du paysage. Ces murs diminuent la pente en constituant des terrasses légèrement inclinées où le vigneron peut se tenir debout et travailler. Les pierres qui les constituent ont été prises sur place, taillées sur place, entassées et maçonnées sur

place pour créer l'édifice. Construire un mur, c'était parfois aussi libérer la parcelle voisine des pierres qui l'encombraient, donc créer un nouvel espace où planter la vigne. Un travail de fourmis sans cesse recommencé jusqu'à ce que le coteau soit en ordre.

Très petites et très irrégulières à l'origine, voire inexistantes, les terrasses ont souvent été agrandies et réalignées au cours des siècles. Le Clos des Moines de la Ville de Lausanne en est un bon exemple. Entre 1834 et 1839, une entreprise a construit près de deux kilomètres de murs dans un secteur «en état de délabrement tel qu'on y voit autant de ronces, d'épines et de rochers que de ceps de vigne... On pourrait se croire revenu au Moyen Age»³.

Aujourd'hui, les possibilités accrues de la mécanisation des travaux viticoles incitent les vigneronnes à remplacer la plantation dans le sens de la pente par une culture en travers de la pente. Pour être rentables, ces techniques exigent l'élimination de certains murs qui ne sont pas indispensables au maintien du sol en place.



juillet, juin

Traité sur la culture de la vigne, Louis Thonney, 1822





*les propriétaires terriens assistant aux vendanges font une petite collation sous les ombrages
Vendanges à Lavaux, F. A. L. Dumoulin
gravure aquarellée, 1808*

des propriétés féodales et ecclésiastiques à la propriété familiale

Le vignoble de Lavaux se caractérise aujourd'hui par une nette prédominance de la propriété familiale. Le vigneron «type» est propriétaire d'une bonne partie des vignes qu'il cultive, en loue quelques autres et encave la récolte. Il vend son vin en bouteilles et le solde éventuel en vrac à des négociants locaux, eux aussi propriétaires de vignes. Il n'en fut pas toujours ainsi.

La survivance de quelques grandes propriétés illustre la situation qui était la règle jusqu'à la Réforme (1536), voire jusqu'à la fin du XVIII^e siècle. Le vignoble des Faverges, propriété de l'Etat de Fribourg, appartenait alors à l'Abbaye de Hauterive, le Dézaley de la Ville à l'Abbaye de Montheron, plusieurs vignobles communaux actuels à divers couvents dont les biens furent confisqués en 1536. Par ailleurs, de nombreuses vignes, fiefs nobles ou biens de l'Eglise, étaient cultivées à mi-fruit ou à tiers-fruit par des vignerons. Ce sont souvent ces vignes vendues par les propriétaires à leurs vignerons dans les périodes de vaches maigres qui ont permis la constitution puis l'agrandissement des propriétés familiales. D'une manière générale, la propriété familiale, rare jusqu'à la Réforme, a augmenté de façon constante dès cette époque⁴. Actuellement, le vignoble de Lavaux, de Lutry à Chardonne, compte 1840 propriétaires et 1153 exploitations pour 702 hectares de vignes.



de l'exploitation mixte à la monoculture

Le coteau de Lavaux donne l'impression d'être un parchet de vigne unique, parsemé de quelques villages et quadrillé par d'innombrables murs. La monoculture y règne en maître. Exacte aujourd'hui, cette image est pourtant récente; elle n'a guère plus d'un demi-siècle.

Jusque vers 1900, la grande majorité des exploitations pratiquait l'agriculture et l'élevage du bétail à côté de la viticulture. La grange et l'étable côtoyaient alors le logement du vigneron, le pressoir et la cave. Quelques vergers entouraient les maisons et des prairies occupaient les parcelles les moins bien exposées. L'essentiel du fourrage provenait cependant de l'arrière-pays où la plupart des vigneron exploitait en parallèle quelques champs ou une petite ferme, ainsi que des forêts. Le bois abattu servait non seulement à chauffer les maisons, mais aussi à préparer des échelas nécessaires à chaque cep. Cette double activité exigeait un va-et-vient harassant entre le vignoble et ces campagnes éloignées de quelques kilomètres. Par contre, elle avait l'avantage de diversifier les sources de revenu du viticulteur et d'assurer sa subsistance quand la vigne périclitait ou lorsque le vin se vendait mal.

Ce sont les traitements réguliers nécessités dès 1900 par les maladies et parasites de la vigne qui vont peu à peu sonner

le glas des exploitations mixtes. Le vigneron ne trouve plus le temps d'effectuer les travaux indispensables à la vigne et à la campagne. Il sera finalement contraint de choisir entre les deux cultures et les exploitations mixtes diminueront peu à peu. Elles ne survivront pas à la pénurie de main-d'œuvre engendrée par la mobilisation des soldats de 1939 à 1945.

cépages, surfaces et production

L'encépagement du vignoble de Lavaux est l'exemple même de la continuité. Les plus anciens documents disponibles (XIII^e-XIV^e siècles) parlent fréquemment d'un cépage blanc appelé Lausannois, Plant de Lavaux ou Valet blanc, puis Fendant dès le XVI^e siècle. Le mot Chasselas, puisque c'est de lui qu'il s'agit, nous vient de France où ce raisin fut produit en grand dès 1750 dans la région de Fontainebleau pour être livré comme raisin de table sur le marché de Paris. Au cours du XX^e siècle, le nom français a supplanté les nombreuses désignations locales d'un cépage riche en sous-variétés. Il n'en reste pas moins que l'origine lémanique du Chasselas n'est plus guère mise en doute.

Apprécié depuis des siècles grâce à son adéquation au climat et à ses caractéristiques gustatives, le Chasselas – gouleyant, peu

	cépages	surfaces ha	%	vin hl
BLANCS	Chasselas	550	78.5	52142
	Chardonnay	4	0.6	323
	Autres blancs	13	1.9	1238
	total des blancs	567	81	53703
ROUGES	Pinot noir	76	10.9	5307
	Gamay	37	5.3	2958
	Gamaret	8	1.1	546
	Garanoir	4	0.6	245
	Autres rouges	8	1.1	644
	total des rouges	133	19	9700
TOTAL		700	100	63403



acide, de goût neutre – a même créé l'habitude très helvétique de boire ce vin à jeun, le plus souvent comme apéritif. D'autres cépages, notamment des rouges, sont aussi cultivés à Lavaux. Parmi eux, le Pinot noir, le Gamay, le Gamaret, le Garanoir et le Merlot⁵.

modes de conduite et pratiques culturales

La vigne étant une liane assez fragile à conduire, il existe, à travers le monde, un très grand nombre de modes de conduite qui se distinguent par la densité et la disposition des plantations, ainsi que par le système de taille et de palissage de la végétation. Le choix d'un mode de conduite est fortement influencé par le climat, la topographie, la structure des exploitations (morcellement, surface) et par les possibilités offertes par la mécanisation.

A Lavaux, la conduite en gobelet à haute densité (15000-20000 cep/ha) est probablement aussi ancienne que la vigne elle-même. Certes, le gobelet a évolué au cours du temps. L'apparition des échelas a permis d'attacher plus facilement la végétation. Les cep ont été ensuite un peu écartés et alignés en rangs pour permettre le passage des outils tirés par un câble au moyen d'un treuil. Le gobelet était particulièrement bien adapté au cépage Chasselas et aux dimensions modestes des exploitations viticoles de Lavaux. Ce mode de conduite garantit une bonne fructification au Chasselas, assure une exposition idéale du feuillage à la lumière et permet d'obtenir à la fois un rendement relativement élevé et un bon niveau de qualité.

Le gobelet est, par contre, particulièrement exigeant au niveau du travail, en particulier pour les soins au feuillage. De la main-d'œuvre extérieure à l'exploitation doit être engagée en complément des forces familiales. Il en va de même aux vendanges où des cueilleurs et des porteurs viennent aider le vigneron.

Avec ses rangs étroits et ses grappes disposées très près du sol, le gobelet demande un contrôle sévère des mauvaises herbes.

L'arrivée des herbicides vers 1950 a peu à peu remplacé les travaux du sol manuels ou mécaniques. Depuis les années 1970, la conduite en gobelet est progressivement remplacée par un nouveau système de conduite en espalier palissé sur fil de fer. Les rangs sont orientés en travers de la pente et les petites banquettes ainsi créées laissent le passage à des chenillettes étroites pour le transport et les différentes opérations culturales (traitements, bêchage, palissage, rognage). Les raisons qui ont poussé les vigneron à ce changement sont de divers ordres:

- le sol des vignes en gobelet désherbé chimiquement est très exposé aux risques d'érosion et le remontage de la terre dans les parcelles coûte très cher;
- le développement de nouvelles machines viticoles (chenillettes) a supplanté l'utilisation des treuils et réduit la pénibilité du travail du vigneron;
- la limitation obligatoire des rendements fixée indépendamment du mode de conduite a enlevé un avantage du gobelet au niveau du rapport rendement-qualité.

Avec la conduite sur fil de fer, les rangs se sont écartés même si les densités de plantation restent élevées. Les problèmes d'érosion des sols ont sensiblement diminué du fait de la création des banquettes et de l'enherbement partiel des sols. Certains vigneron pratiquent le paillage des sols (couverture au printemps avec de la paille). Cette technique contribue à réduire les risques d'érosion, en particulier dans les vignes en gobelet.

Pour les traitements antiparasitaires, le choix des outils a évolué avec l'apparition de nouvelles techniques (pompes à haute pression, pulvérisateurs pneumatiques). Le traitement des vignes à l'hélicoptère rend de précieux services dans les très fortes pentes de Lavaux. Les vigneron se sont organisés de façon à coordonner les applications et à regrouper des surfaces importantes.



accès au vignoble et moyens de transport

La survie des vignobles en forte pente dépend beaucoup des possibilités d'accès aux parcelles. Le vignoble de Lavaux bénéficie d'un bon réseau de routes et de chemins construits en grande partie durant la deuxième moitié du XX^e siècle, à l'exception des grands axes qui relient les villages entre eux et qui datent du début du XX^e siècle. Dès les années 1960, la plupart des communes viticoles ont réalisé des remaniements parcellaires qui ont non seulement permis de regrouper des parcelles et diminuer le morcellement, mais aussi de créer des chemins à travers le vignoble. Ces remaniements ont été soutenus financièrement par les pouvoirs publics soucieux d'améliorer l'infrastructure du vignoble et d'assurer ainsi sa pérennité. La réalisation de ces aménagements a été faite avec le souci de les intégrer dans le paysage. Un soin tout particulier a été apporté au choix des matériaux et à l'architecture des ouvrages.

En bordure des chemins, des rampes ou des escaliers ont été construits pour accéder aux parcelles. Atteindre les vignes en terrasses, en très forte pente ou très éloignées est plus problématique. Différents systèmes de transports y ont été installés, le plus souvent collectivement: téléphériques, funiculaires et plus récemment monorails. Ce dernier système permet d'accéder aux parcelles à partir d'une route, pratiquement sans arracher des ceps. Contrairement aux autres moyens de transport par câble ou par rail, le monorail offre la possibilité d'effectuer des virages et ainsi de mieux s'adapter au terrain. Il faut mentionner que l'hélicoptère est également utilisé pour les transports de vendanges, matières organiques ou matériaux de construction.

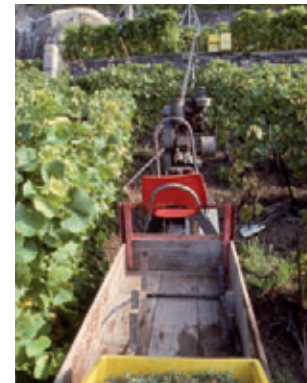
coûts de production

Les vignobles en forte pente se caractérisent par des coûts de production élevés. Le changement de mode de conduite a, certes, permis de réduire ces coûts, mais ceux-ci restent toujours sensiblement plus élevés que ceux des vignes de faible pente

mécanisées au moyen de tracteurs viticoles. Pour les vignes en gobelet, 1300 à 1500 heures de main-d'œuvre par hectare sont nécessaires, alors que les vignes en banquettes conduites sur fil de fer exigent entre 900 et 1000 heures de main-d'œuvre. En comparaison, le nombre d'heures de travail se situe entre 400 et 500 par hectare dans les vignes mécanisables au tracteur.

Dans les vignes en gobelet, ce sont les soins au cep (taille, travaux du feuillage) qui demandent le plus de main-d'œuvre: près de 70% du total, alors que cette part se réduit à 50% pour les vignes en banquettes. L'autre poste important au niveau de la main-d'œuvre est la vendange; aux frais de cueillette s'ajoutent des coûts de transport souvent élevés.

Quant aux frais de production, la conduite en gobelet entraîne des coûts très élevés, jusqu'à 55000 fr. par hectare, alors que, avec la culture en banquette, le coût total avoisine les 45000 fr. par hectare. Les frais de main-d'œuvre représentent entre 40% et 50% des coûts totaux. Les frais liés au capital-planté (intérêts et amortissements) arrivent en deuxième position. Ces deux postes dépassent largement les coûts de mécanisation et de fournitures. La qualité et la notoriété des vins de Lavaux permettent d'obtenir des prix du raisin qui couvrent ces frais de production élevés. La rentabilité du vignoble a ainsi pu être assurée⁷.





encavage des récoltes, appellations et valorisation du vin

La quasi-totalité du raisin récolté est vinifiée sur place. La production de raisin de table ne joue aucun rôle. L'encavage se répartit comme suit:

- vigneron-encaveurs: environ 65%;
- négociants: environ 20%;
- caves coopératives: environ 15%.

Toutes ces entreprises disposent de caves et de celliers bien équipés et sont capables, parfois avec l'aide d'un œnologue, de maîtriser la vinification et les mises en bouteilles.

Les vigneron-encaveurs et les caves coopératives commercialisent une bonne partie de leur production en bouteilles. Cette façon de faire représente une plus-value importante par rapport à la vente du raisin ou à celle du vin en vrac. Un pourcentage variable selon les exploitations est vendu au négoce, soit directement, soit par l'entremise d'un courtier. La transaction porte le plus souvent sur du vin en vrac, mais parfois aussi sur des bouteilles.

Les négociants en vins de la région sont tous propriétaires de vignes. Ils achètent aussi les raisins des petits viticulteurs non équipés pour la vinification. Leur clientèle est en général plus variée et plus étendue géographiquement que celle des vigneron-encaveurs.



La région de Lavaux se subdivise en six appellations auxquelles s'ajoutent deux crus particuliers:

• Lutry	73 hectares
• Villette	176 hectares
• Epesses	134 hectares
• Calamin (cru)	16 hectares
• Dézaley (appellation et cru)	54 hectares
• Saint-Saphorin	128 hectares
• Chardonne	121 hectares
au total	702 hectares

Souignons que l'appellation Vevey-Montreux (107 hectares) se situe hors de la zone pour laquelle l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO est demandée. Il en va de même pour l'ouest de l'appellation Lutry (20 hectares).

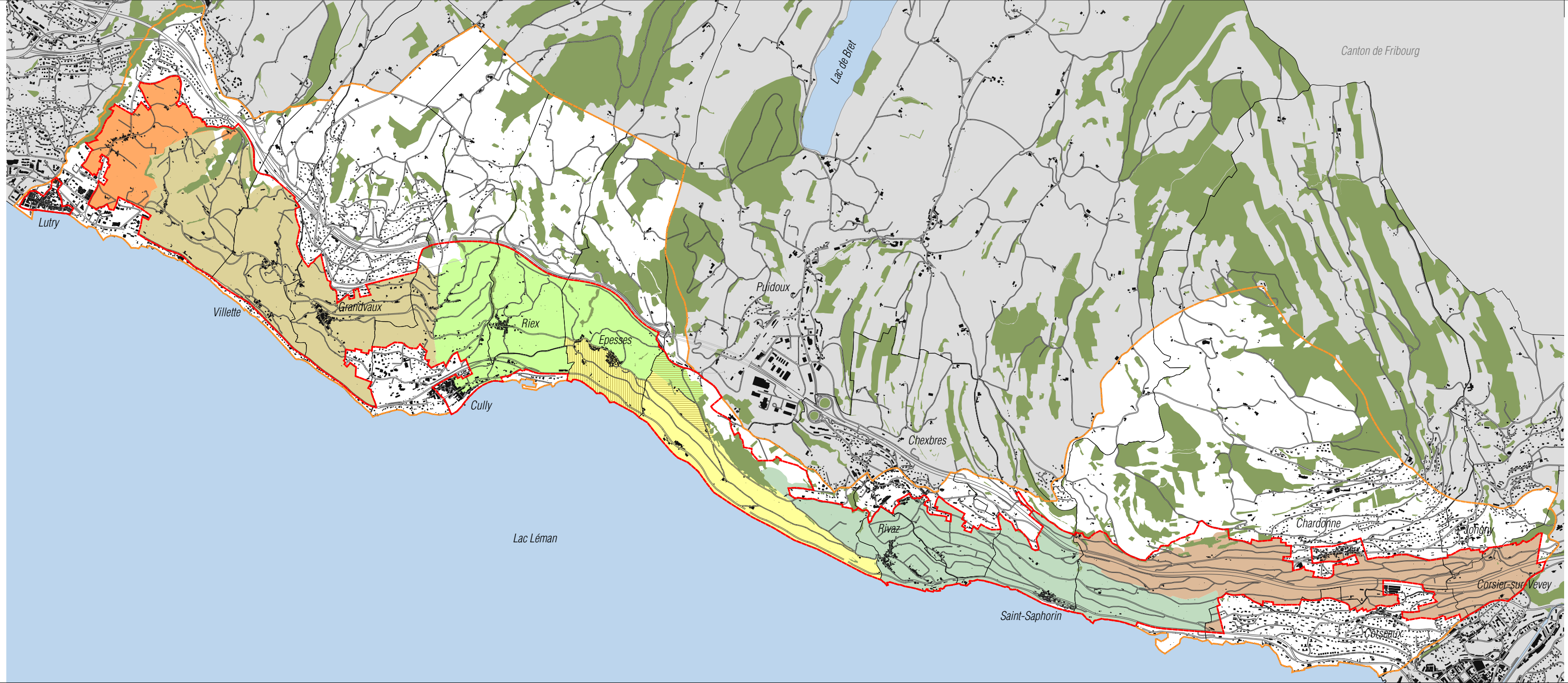
La quasi-totalité des vins de Lavaux est vendue en Suisse à une clientèle privée, aux restaurateurs, hôteliers et cafetiers, ainsi qu'aux magasins à succursales multiples (grandes surfaces). L'exportation, très faible, tend à se développer⁸.






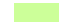





la prospérité du vignoble: gage de maintien du paysage

Paysage construit par l'homme, Lavaux ne peut être entretenu par lui et la beauté du site est totalement liée à l'existence de la vigne. Comment assurer l'avenir du vignoble si ce n'est en assurant celui des vigneron qui le cultivent?

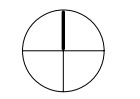
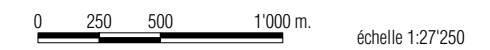
Le seul moyen est de valoriser la vigne et le vin. Il s'agit donc de faire comprendre et d'admettre qu'une bouteille de vin de Lavaux payée à son juste prix contribue de façon directe au maintien de ce site exceptionnel.

description - Lavaux de la nature appellations



-  zone centrale
-  zone tampon
-  forêts
-  appellation Lutry
-  appellation Villette
-  appellation Epresses
-  appellation et cru Dézaley
-  cru Calamin
-  cru Dézaley-Marsens
-  appellation Saint-Saphorin
-  appellation Chardonne

périmètre des appellations issu du règlement sur les appellations d'origine des vins vaudois, art. 8 et 24





¹ GUYOT, Jules, *Etude des vignobles de France*, Paris, 1876, 139 p.

² DUFOUR, Louis, «Recherche sur la réflexion de la chaleur solaire à la surface du lac Léman», in *Bulletin de la Société vaudoise de sciences naturelles*, 1873, n° 69, vol. 12, p.1-108

³ COUTAZ, Gilbert, *Les 450 vendanges des vignobles de la ville de Lausanne*, 1987, 322 p.

⁴ DUBOIS, Jacques, *Les vignobles vaudois*, 1996, p. 117-121

⁵ DUBOIS, Jacques, *Les vignobles vaudois*, 1996, p. 158-237

⁶ *Registre cantonal des vignes*, Office cantonal de la viticulture, Morges, 2004; *Contrôle officiel de la vendange*, Office cantonal de la viticulture, Morges, 2004

⁷ *Enquête sur les frais de production en viticulture*, Service romand de vulgarisation agricole, Lausanne, année 2004, 59 p.

⁸ *Registre cantonal des vignes*, Office cantonal de la viticulture, Morges, 2004



description

Lavaux des sciences humaines et techniques

076 ● 2.d.1 paysage et architecture

089 ● 2.d.2 ethnographie

093 ● 2.d.3 socio-économie

114 ● 2.d.4 toponymie

117 ● 2.d.5 voies de communication

122 ● 2.d.6 améliorations foncières

description

Lavaux des sciences humaines et techniques

paysage et architecture

le paysage

Lavaux: une bande de plusieurs kilomètres de terrain en pente, vers le lac et le sud, couverte en grande partie de vignes. Une pente favorable à ces cultures donc, orientée vers le soleil, surplombant une immense étendue d'eau et entamant un dialogue avec la chaîne des Alpes. Un territoire issu d'une nature maîtrisée et dont, à prime abord, on remarque l'unité – de l'architecture, des murs, des textures, des couleurs – et l'intégrité de son état de conservation, liée à une économie viticole encore de nos jours vivante.

du milieu au lieu, du paysage naturel au paysage culturel

Lavaux est un territoire qui fait partie du massif du Mont-Pèlerin. Il est constitué de bandes rocheuses de greppe – intitulées les «poudingues» – d'épaisseurs variables descendant par des décrochements successifs vers le lac. L'image d'origine est donc celle d'un modelage naturel en terrasses, issu de l'érosion des assises molassiques par les éléments naturels, les eaux ruisselantes, le vent et autres.

Lavaux provient de l'exploitation d'une situation climatique favorable et de cette configuration naturelle préalable pour répondre aux besoins de la vigne. Par leur action et la maîtrise des forces naturelles, les moines et, plus tard, les vigneron ont opéré un passage de la matière au matériau, transformant un milieu naturel en un lieu habité (car on habite aussi, au sens heidegerien du terme, le lieu du labeur et parce qu'après tout on ne construit que pour habiter).

à l'origine: les murs et les accès aux vignes

Ce paysage naturel en «poudingues», il a fallu d'abord le travailler, le façonner en le contenant par des murs. Des murs qui, d'étage en étage, descendent jusqu'au lac et qui permettent de maîtriser la déclivité, de réduire la pente parfois abrupte du terrain et, par conséquent, de freiner la vitesse d'écoulement des eaux de surface.

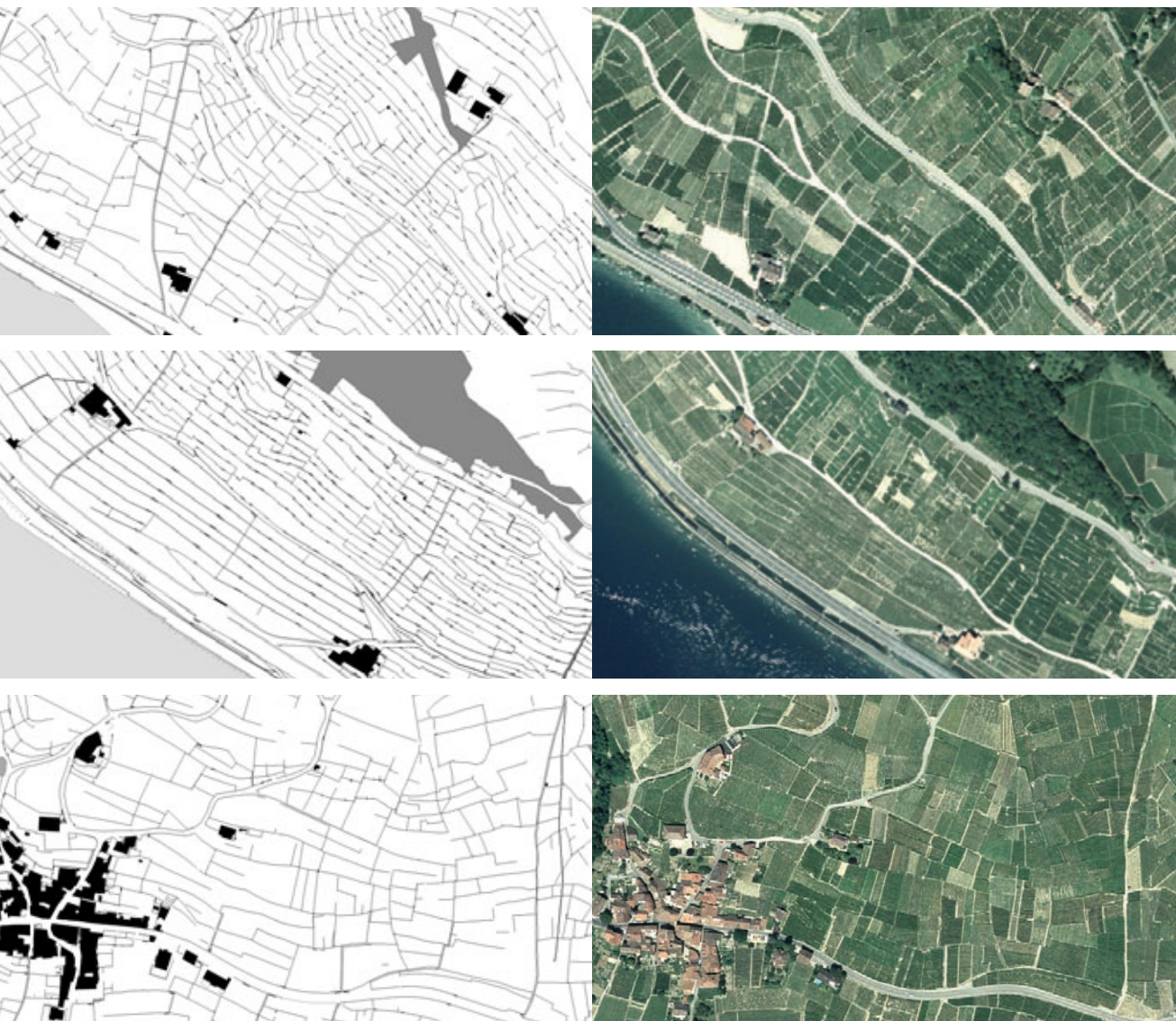
Des murs dont la signification première est de donner naissance au terrassement, de retenir la terre par la construction d'une structure appareillée et de pouvoir ainsi aménager des surfaces de terre cultivables. Des murs enfin dont le fruit traduit la poussée naturelle des terres et dont l'angle correspond à la pente d'éboulement.

Si le mur est par définition un élément de séparation et une limite «à partir de quoi quelque chose commence à être» (Heidegger), il peut aussi remplir la fonction de liaison. Dans ce sens, le mur se creuse pour accueillir un escalier, pris dans l'épaisseur de la matière. Dans d'autres cas, l'escalier est ajouté, soit parallèle, soit perpendiculaire au mur et sa matérialité change, prenant parfois des formes plus légères, en métal. Parfois encore la liaison prend des formes plus contemporaines, liées aux pratiques actuelles, comme des rampes en béton.

Ces escaliers taillés dans la masse de l'appareillage en pierre, ces marches métalliques rajoutées, ces rampes bétonnées permettent le franchissement des niveaux et l'appropriation des espaces générés par la maîtrise de la pente. Associés aux murs, ils deviennent l'assise des parcours humains, disposés dans le sens de la pente – comme un chemin de ronde – ou, plus ardu, dans le sens de la conquête et du franchissement de cette même pente. Dans cette perspective, ces dispositifs nous apparaissent comme des seuils, des moments de passage qui peuvent aussi être, de nos jours, des moments d'arrêt et de jouissance de la vue et du panorama.

*D'un paysage naturel, les moines puis les vigneron ont créé un paysage culturel, constitué essentiellement de murs, de terrasses, de voies de communication et d'un habitat concentré de façon intense en quelques replats, de façon à préserver la place nécessaire à la culture de la vigne.
Arrêt du regard sur l'organisation du paysage et la construction architecturale.*





des lignes et des points: l'architecture du territoire

La suite de murs crée ainsi des lignes dans le coteau, des lignes le plus souvent parallèles à la pente, parfois perpendiculaires et presque toujours brisées, s'adaptant aux mouvements du terrain. Ces lignes sont d'autant plus perceptibles si l'on regarde Lavaux à une certaine distance, depuis les airs ou depuis le lac: le recul efface les particularités et les signes distinctifs, ce qui nous permet de mieux apprécier la structure générale du territoire, ses traces constituantes et les éléments en marge, et, d'une manière générale, la tension entre la morphologie naturelle et la géométrie des éléments fabriqués par l'homme.

Les lignes des murs sont à la fois une figure et un fond. Une figure car ces murs représentent des lignes de force qui constituent, à elles seules, une grande partie du caractère construit du paysage; un fond, car il s'agit d'une première assise pour une structure territoriale et urbanistique d'ensemble qui accueille d'autres lignes – les réseaux – et des points – les établissements humains – dont la partition se décline par rapport à la pente:

- au niveau du lac se sont ainsi implantés deux bourgs, Lutry et Cully, avec leur bord de lac et leurs ports; le bord du lac est aussi l'assise pour la route cantonale et la voie du chemin de fer vers le Valais;
- à l'opposé, sur les hauts, des fermes de colonisation, disséminées et qui servaient avant tout au ravitaillement, entourées de bois et de végétation, qui constituent des masses végétales coupées horizontalement par les ouvrages de génie civil des infrastructures ferroviaires et autoroutières;
- enfin, à mi-pente, là où la topographie est favorable, des hameaux, des villages – Riex, Eresses, Rivaz, entre autres – et des grandes bâtisses, dont la vocation première est viticole et qui sont reliées par des routes, ces dernières introduisant des diagonales et des serpents dans une composition à dominante horizontale.

les rives

Le lac Léman est un élément indissociable du paysage de Lavaux, à la fois miroir et écrin de ce vignoble exceptionnel. Partie intégrante de toute la région lémanique, le lac crée à Lavaux un cadre unique, attirant les voyageurs, les artistes et de nombreuses personnes désirant s'établir et profiter de cet environnement particulier.

Découvrir Lavaux depuis le lac donne une vision variée et très riche de ce paysage. Les vignes, leurs terrasses et leurs murs sont suspendus dans le coteau qui plonge jusqu'au lac. Les bourgs sont disséminés dans le vignoble, tantôt proches du rivage, tantôt sur les replats, tantôt dans les hauteurs, en direction des vastes territoires agropastoraux de l'arrière-pays.

En premier plan de cette découverte de Lavaux se trouvent les rives. Celles-ci, comme autant de morceaux d'une mosaïque, sont la liaison entre le Léman et le territoire cultivé, bâti et habité de Lavaux. Elles forment schématiquement trois entités paysagères multi fonctionnelles, façonnées selon le développement et les besoins de la région. Les rives de Lavaux se composent ainsi d'entités bâties ayant une fonction publique, d'entités bâties comportant de nombreuses propriétés privées ainsi que des rives occupées majoritairement par de la vigne.

Les bourgs de Lutry et de Cully se sont établis au bord du lac, pour pouvoir utiliser les transports par voie lacustre plus aisément, tout en étant proches des voies de circulation terrestres. L'importante agglomération de Vevey, dans laquelle les communes de Corsier-sur-Vevey et Corseaux sont englobées, a agi de même. Ces rives comportent des infrastructures d'accueil telles que des ports de plaisance, des aménagements publics comprenant des parcs, des aires de jeux, des cheminements au bord du lac, ainsi que les débarcadères de la Compagnie générale de navigation (CGN). Rattachée au lac, la CGN assure le transport de plusieurs milliers

de visiteurs et de travailleurs à travers le lac, reliant les principales localités riveraines du Léman, en Suisse comme en France. Ces liaisons sont assurées aujourd'hui par huit bateaux à roues, dont quatre fonctionnent avec leur machine à vapeur d'origine datant du début du XX^e siècle. Véritable flotte historique, ces bateaux constituent un patrimoine de valeur.

Entre Lutry et Cully, les rives sont majoritairement occupées par des maisons privées, certaines étant des maisons de maître en relation avec des domaines viticoles. Bien que fortement bâtie, la lecture de cette portion de rive est relativement verte, ces propriétés étant très arborisées. En limite nord de ces constructions se trouve la route du lac, les vignes sont, elles, cultivées en amont de cette voie de communication d'importance régionale.

La dernière entité riveraine se situe entre Cully et Corseaux. Sur cette portion du territoire, les vignes se cultivent jusqu'au lac; le vignoble a les pieds dans l'eau. Treytorrens, Saint-Saphorin et Rivaz se trouvent à proximité immédiate des berges, ayant profité de la topographie pour s'établir en surplomb immédiat du plan d'eau. Ainsi Rivaz, localisé dans un premier temps au bord du lac, s'est finalement établi sur les hauteurs après qu'une importante vague due à un éboulement eut détruit de nombreuses habitations. On trouve à cet endroit quelques domaines viticoles présentant de grandes qualités architecturales, notées au recensement architectural (voir ci-après).

Les rives, lien entre le lac et le coteau viticole, reflètent, par leur diversité, la multifonctionnalité du site. Les rives viticoles entre Cully et Corseaux sont comprises dans la zone centrale, ainsi que les abords immédiats de Lutry et Cully. Les portions du rivage plus urbanisées sont intégrées à la zone tampon, paysage complémentaire à celui du Bien.



rives publiques



rives privées



rives viticoles

les murs et terrasses

La constitution de terrasses, soutenues et délimitées par des murs, s'est avérée indispensable dès le moment où des hommes courageux décidèrent de cultiver le coteau de Lavaux. De nombreuses raisons complémentaires les unes aux autres expliquent la nécessité de ces travaux considérables, qui s'étendent sur une quinzaine de kilomètres et qui forment, à certains endroits, jusqu'à 40 étages de terrasses successives.

En plusieurs endroits, les pentes et les accidents de la morphologie du terrain naturel rendent l'agriculture impraticable. Il s'agissait simplement de constituer un plan de travail accessible et utilisable. Les pentes à Lavaux varient de 15% à 100% dans le Dézaley. Ces conditions ont nécessité une forte densité d'aménagements qui s'est traduite par un grand nombre de parcelles de dimensions réduites (en dessous de 1000 m²) et des volumes importants de maçonneries de soutien, de 200 m³/hectare dans les pentes légères, jusqu'à 1100 m³/hectare pour les fortes déclivités. Murs et murets forment un ensemble d'une longueur de 400 à 450 kilomètres, soutenant plus de 10 000 terrasses ou charmus. Malgré ces aménagements colossaux, la culture de la vigne reste beaucoup plus contraignante puisque la somme de travail est en moyenne le double de celle nécessaire sur des terrains plats ou peu inclinés.

Le terrain est formé de couches successives de molasse d'eau douce et de bancs rocheux (les poudingues du Mont-Pèlerin ou les grès de la Cornalle), socles sur lesquels le glacier du Rhône

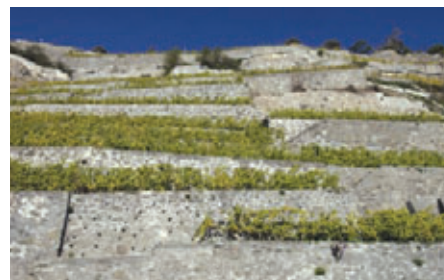
a abandonné des débris morainiques lors de son retrait. Ces socles se dégradent sous l'effet de l'érosion et du gel, provoquant à de fréquentes reprises des glissements de terrain et des éboulements. La réalisation de murs et de consolidations permet de limiter ces phénomènes, voire de les éliminer.

La formation de terrasses est un moyen de rapporter de la terre arable afin d'enrichir le terrain naturel composé de graviers et de marne. On ne peut qu'imaginer le labeur gigantesque de ces paysans-vignerons qui pendant des siècles ont créé ce remarquable «outil de travail».

De plus, le mur aval retient la terre entraînée par l'écoulement des eaux et permet de la recueillir pour la remonter le long de la pente.

Les murs soutiennent également les infrastructures desservant et protégeant les terrasses, comme les coulisses d'écoulement des eaux, l'endiguement des ruisseaux, les chemins, les sentiers et les escaliers donnant accès aux différents niveaux cultivés.

La construction des murs a notablement évolué depuis l'origine dont on sait fort peu de chose. Les techniques ne devaient toutefois pas différer de celles qui eurent cours du Moyen Age jusqu'au XIX^e siècle. L'observation de murs anciens révèle qu'il ne s'agissait pas de murs en pierres sèches, car cette méthode exige des matériaux de forme et de composition que l'on ne trouve pas sur place.



Les maçonneries traditionnelles étaient réalisées en récupérant le maximum de matériaux locaux (souvent les résidus d'éboulement) liés par un mortier de chaux, technique connue depuis des temps immémoriaux et attestée sur place dès l'époque romaine. Des murs anciens, dégradés par manque d'entretien, ont pu faire penser qu'ils avaient été montés «à sec» ce que contredit formellement une analyse plus détaillée de la mise en place des éléments.

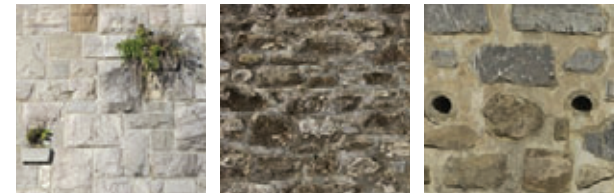
Dès l'origine, la géologie particulière de Lavaux fut mise à profit par les constructeurs: la structure, formée par les bancs rocheux et les zones de remplissage de marne intermédiaire, constituait des terrasses naturelles qui furent complétées par la construction de murs en maçonnerie. On peut donc supposer que le «modèle» original d'aménagement de ce coteau abrupt résulte simplement d'une intelligente observation des lieux et de son interprétation pratique. De ce point de vue, Lavaux est un exemple exceptionnel de la capacité humaine de maîtriser la nature pour assurer sa survie et se constituer des conditions de vie aussi harmonieuses que possible.

Les grands chantiers entrepris au cours du XIX^e siècle et surtout dès le début du XX^e siècle représentent une mutation fondamentale des techniques de construction des terrasses et des infrastructures. Jusqu'à cette époque, les travaux étaient réalisés par les cultivateurs eux-mêmes ou par de petits artisans fidèles à la longue tradition des anciens bâtisseurs. Les interventions étaient limitées à l'évolution des besoins et à l'entretien (ou au remplacement) des murs

existants. C'est au cours de cette longue période que le coteau de Lavaux trouva peu à peu sa physionomie «anthropisée», grâce à la ténacité de ses habitants qui, siècle après siècle, gagnaient des surfaces cultivables par l'aménagement de nouvelles terrasses.

A partir du XIX^e siècle, se réalisent de grands travaux liés à la construction des trois lignes de chemin de fer qui traversent ou longent le secteur, ainsi qu'à l'amélioration des routes principales. En outre, de grands propriétaires et des communautés publiques engagent des interventions d'une tout autre échelle que celles des petits propriétaires. De tels chantiers impliquent l'intervention d'entreprises spécialisées qui mettent en œuvre (et expérimentent parfois) des techniques inconnues jusque-là dans la région. On construit les murs de soutènement de ces nouvelles voies de communication en utilisant la technique de la pierre de taille, typique des constructions soignées de l'époque.

Bien que la Loi sur les améliorations foncières date du début du XX^e siècle, les grands chantiers qui leur sont liés démarrent surtout après la Seconde Guerre mondiale. On compte quatorze syndicats qui englobent la majorité des surfaces de Lavaux. Les techniques adoptées au cours de ces chantiers ont beaucoup évolué ces cinquante dernières années. Au début, on donna la prépondérance à des solutions aussi efficaces qu'économiques sans trop se préoccuper de notions esthétiques ou écologiques. Les murs furent réalisés tout d'abord en béton brut de décoffrage. A la suite de ces expériences, les responsables de ces opérations prirent



conscience des dangers que ces matériaux faisaient courir à la biodiversité de la région et de la dégradation esthétique qu'ils représentaient par rapport aux murs anciens. De nombreuses recherches et expériences furent menées jusqu'à aujourd'hui où les projets de remaniements sont conduits de manière pluridisciplinaire pour sauvegarder aussi bien le milieu naturel que l'aspect paysager du site. Les maçonneries sont actuellement reconstruites avec des parements de pierres disposées de façon à permettre à la flore et à la faune de s'y réimplanter. On constate ainsi que des espèces en voie de disparition réapparaissent grâce aux mesures prises lors des nouvelles constructions.

Les dévestitures des vignes firent également l'objet de réflexions particulières. Le but des nouveaux chemins est bien évidemment de faciliter les accès à toutes les parcelles et de permettre le passage des petits engins utilisés dans la viticulture en forte pente. Fort heureusement, les nouveaux chemins furent réalisés en épousant étroitement la configuration du sol et en limitant autant que faire se peut les parties des soutènements élevés. Quelques passages furent exécutés en porte à faux, au-dessus de la pente, mais la majorité des ouvrages a repris simplement l'ancien système du chemin soutenu par un mur aval.

L'écoulement des eaux de surfaces doit être soigneusement résolu afin d'éviter l'affouillement des parcelles et des dégâts aux infrastructures. Les techniques de construction suivirent également dans ces cas les mêmes règles que celles adoptées pour les murs.

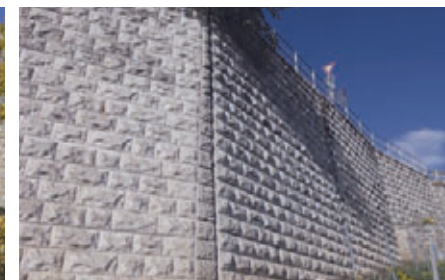
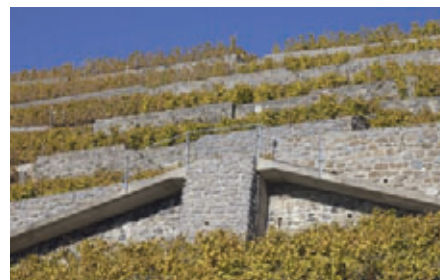
De ce fait, on sauvegarde l'unité de forme et de matériaux qui fait l'harmonie du paysage de Lavaux.

Les expériences passées ont porté leurs fruits et les chantiers récents (et actuels) tiennent compte des dernières recherches en matière d'écologie et de sauvegarde du paysage. Les projets de ces interventions intègrent notamment des mesures de conservation et d'amélioration du paysage, et imposent des dispositions constructives qui favorisent la biodiversité. Les nouvelles infrastructures suivent, autant que possible, la morphologie et les proportions des anciens tracés. Les murs se relient aux maçonneries existantes et leurs surfaces sont réalisées en pierres non jointoyées de manière à ce que la flore et la faune puissent les coloniser.

De nouvelles exigences phytosanitaires nécessiteront des installations qu'il faudra intégrer au sein du périmètre viticole: on étudie actuellement des stations d'entretien des machines agricoles et de traitement des résidus polluants qui s'avèrent indispensables pour améliorer la qualité des eaux qui aboutissent dans le lac. Une certaine «industrialisation» du vignoble est nécessaire pour conserver des conditions de travail attractives et surtout un équilibre économique garantissant la survie d'une viticulture soumise aux fortes pressions du marché international. Les réalisations parfois malencontreuses du début ont permis de développer des solutions concertées qui tiennent de mieux en mieux compte de la complexité du biotope du coteau de Lavaux et des nouvelles activités secondaires qui s'y développent.

lexique

terrasse	surface délimitée par des murs de soutènement et des «épondes»
éponde	mur de soutènement ou mur limite, construit dans le sens de la pente
charmu	terrasse de vigne comprise entre deux murs de soutènement, (plusieurs charmus forment une parcelle)
dévestiture	desserte, possibilité d'accès à un chemin, chemin de desserte



les bourgs: patrimoine répertorié

L'Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels (IFP), élaboré dès 1977, repose sur des critères de typologie des paysages et des sciences naturelles (chapitre 5). Il est complété par l'Inventaire fédéral des sites construits à protéger en Suisse (ISOS) établi par la Confédération dès le début des années 1970. Cet inventaire révèle l'exceptionnelle richesse patrimoniale des localités de Lavaux. Sur ces quelques kilomètres carrés de terre, onze sites sont qualifiés d'intérêt national: les petites villes de Lutry et de Cully, les six villages que sont Aran, Grandvaux, Riex, Epesses, Rivaz et Saint-Saphorin, ainsi que les hameaux de Savuit, de Châtelard et de Treytorrens, soit la quasi-totalité des sites relevés sur le coteau. L'intérêt régional a été attribué au seul village de Villette et au hameau de Chenaux, alors que les autres groupements de maisons sont trop petits pour être recensés.

Ces villages vigneron occupent des situations remarquables fort variées, prépondérantes du fait de la topographie très typée du coteau viticole (terrasses, cuvettes, replis) et sont restés pratiquement libres de toute construction parasite. A Villette et à Rivaz toutefois, quelques constructions se sont implantées sur les rives du lac, en bordure de la route cantonale et de la ligne ferroviaire, sans pour autant modifier le site. La pente du vignoble a pour effet que les localités, en particulier Grandvaux, jouissent d'une vue spectaculaire sur le lac et les Alpes.

Leur silhouette est parfois renforcée par la présence d'un ruisseau (comme à Riex, où le Champaflon marque un profond sillon dans le coteau viticole à l'ouest du village), qui peut avoir façonné une cuvette renforçant l'apparence du site, comme à Epesses ou au Châtelard.

Les qualités spatiales de ces sites sont plus qu'évidentes: une forte cohésion se dégage du tissu rural d'origine, compact et homogène,

très majoritairement en bon état, offrant des exemples typiques d'un habitat vigneron de grande valeur. Ce tissu détermine un réseau de rues et de ruelles très étroites, souvent flanquées de murs et murets, difficilement accessibles aux voitures, parfois renforcées par un grand nombre de passages sous les maisons comme à Saint-Saphorin. Les villages ont ainsi gardé leur aspect d'origine, souligné par la présence de fontaines (sur la place centrale et aux différents carrefours secondaires comme à Riex).

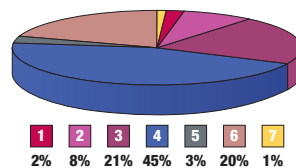
Les qualités historico-architecturales des localités sont également largement supérieures à la moyenne. La grande homogénéité du tissu, sa densité, son évolution mesurée sont encore soulignées par la profusion d'éléments anciens authentiques, qui mettent en valeur l'architecture la plus modeste: portes de cave, escaliers, dômes, principalement de l'époque bernoise. L'architecture vernaculaire, très emblématique de la région, dialogue avec la présence d'un patrimoine monumental formé de richesses demeures vigneronnes de l'époque classique, d'édifices publics (de nombreuses églises) ainsi que de bâtiments de la fin du XIX^e siècle (plusieurs écoles).

Un exemple: le relevé de Saint-Saphorin. L'ISOS identifie un périmètre (plus grande composante du site bâti) de l'emprise du tissu d'origine, plusieurs ensembles (le quartier du port, les domaines de Burignon et des Faverges), des périmètres environnants (jardins à l'ouest du village, rives du lac), un environnement (le coteau viticole) ainsi que de nombreux éléments individuels prédominants pour le site (église, cure, auberge de l'Onde, maison de commune du XVI^e siècle, etc.). Un objectif de sauvegarde est attribué à chacune de ces entités de site. Le relevé est complété par quatre pages de texte décrivant le développement de l'agglomération, appréciant le site dans le cadre régional et énonçant des suggestions particulières de sauvegarde (maintenir les alignements définis par la structure historique, attention particulière à toutes transformations, même de détail (murets, pavage), application des mesures de protection du vignoble (éviter toute nouvelle construction).

Lavaux offre un patrimoine d'une richesse exceptionnelle et diversifiée.

Durant ces trente dernières années, ce patrimoine a été passé systématiquement au crible de plusieurs inventaires établis tant au niveau fédéral que cantonal, assurant, du coup, une protection au site.





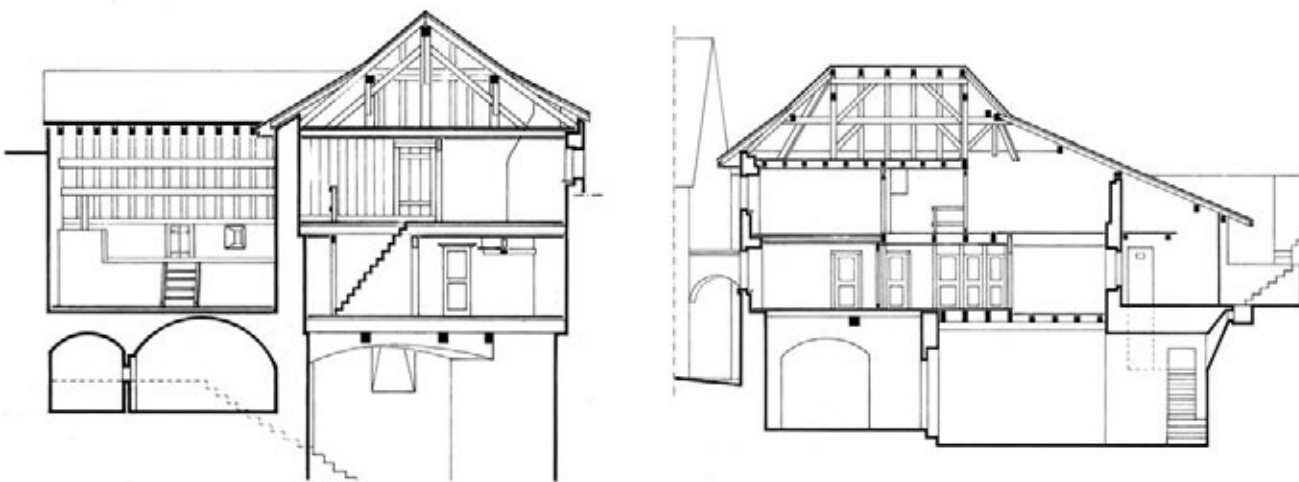
les maisons

Le recensement architectural du canton de Vaud témoigne de la richesse exceptionnelle des localités de Lavaux: sur les 1228 bâtiments recensés dans la zone centrale, près de 400 ont obtenu les trois meilleures notes de recensement architectural (note 1, intérêt national, en rouge; note 2, intérêt régional, en rose; note 3, intérêt local, en mauve, soit près du tiers des objets, alors que la moyenne cantonale est de 23%.

Les deux mesures de protection spéciales – classement comme monument historique et inventaire – prévues par la Loi vaudoise sur la protection de la nature, des monuments et des sites (LPNMS) concernent plus de 200 bâtiments. En outre, un cinquième des bâtiments recensés dans la zone centrale est placé sous protection générale, ce qui signifie que l'Etat contrôle tous les dossiers de mise à l'enquête.

Au-delà des objets protégés, il faut mettre en évidence l'importance des bâtiments dont les qualités d'intégration au site dominant (les notes 4 de recensement représentent 45% des demeures recensées). Ces bâtiments, souvent de construction traditionnelle et d'une architecture modeste ne comportent pas ou plus d'éléments rares ou particulièrement authentiques, mais forment l'image d'une localité par leur composition, souvent encore leur fonction et l'utilisation traditionnelle des matériaux de construction. A cet égard, l'utilisation de tuiles plates du pays et de crépis à l'ancienne revêt une importance significative pour l'ensemble des sites. Une attention toute particulière doit leur être accordée, attention qui relève plus de l'aménagement du territoire et des plans d'affectations communaux que de la conservation des monuments historiques.

A l'inverse il faut pondérer l'importance apparente des notes 6 (20% du total) désignant les bâtiments neutres, sans intérêt historique ou architectural. Il s'agit souvent d'objets de minime importance d'un point de vue volumétrique, poulaillers, bûchers et autres dépendances.



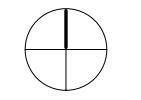


description - Lavaux des sciences humaines et techniques
 bourgs de Lavaux

-  zone centrale
-  zone tampon
-  forêts
-  bourgs

périmètres des bourgs issus de la LPPL (territoires de centre ancien de bourg, villages et hameaux)

0 250 500 1'000 m. échelle 1:27'250

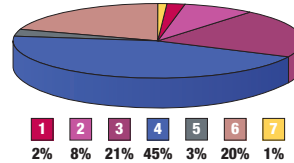


un exemple de recensement: le bourg de Saint-Saphorin

La fondation de Saint-Saphorin est très ancienne. Ce village avait des portes qui fermaient ses entrées de part et d'autre de la rue étroite et escarpée qui servait de route et sur laquelle tout le trafic circulait jusqu'à la seconde moitié du XIX^e siècle. Le patrimoine bâti recensé est particulièrement riche en monuments, église, cure, maison de commune, auberge de l'Onde, ancien collège... Il ne se limite toutefois pas aux seules maisons: les vestiges de la porte du village, les chemins, les murs, les escaliers, les passages, un pressoir couvert, l'enseigne de l'auberge de l'Onde, un cadran solaire, un puits et une fontaine, deux ponts sur la Salenche, le viaduc routier, le port de pêcheurs, une borne... tous ces éléments ont été mis en fiches, photographiés et évalués, la majorité d'entre eux est actuellement protégée donnant ainsi une image quasi exhaustive du patrimoine bâti.

La quasi-totalité du patrimoine bâti de la commune a été recensée en 1976-1978 puis révisée et complétée en 2000. Plus de la moitié des constructions, soit 206 objets, est protégée légalement: 17 objets classés monument historique, 67 inscrits à l'inventaire, 30 placés sous protection générale, 4 sous la protection des biens culturels... La qualification de ces éléments est indiquée par des couleurs sur le plan: rouge pour les monuments d'intérêt national (note 1 de recensement), rose pour ceux d'intérêt régional (note 2), mauve pour les objets d'intérêt local (note 3), bleu pour les bâtiments bien intégrés (note 4), gris pour les éléments présentant des qualités et des défauts (note 5), brun clair pour les constructions sans intérêt historique ou architectural (note 6) et jaune pour les objets qui altèrent le site (note 7).

Le tableau ci-après donne un aperçu d'une vingtaine des 117 fiches de recensement architectural de la commune de Saint-Saphorin. Au-dessus de la reproduction de la fiche ou de l'agrandissement de la photo de l'objet se trouvent quelques remarques extraites



des renseignements d'archives systématiquement collectés par le dépouillement des plans cadastraux anciens et des registres de taxation des immeubles (soit de la première estimation fiscale en 1838).

Ces exemples sont organisés par notes de recensement et concernent tous les types d'objets recensés: bâtiments publics, grands domaines hors de la localité, éléments significatifs du centre du village, maisons vigneronnes cossues, étroites maisons du village, dépendances, bâtiments de service, éléments particuliers, tels que les fontaines et les murs-passages-chemins.

Cl.	Obj.	Adresse	Site	Statut	Notes	
1	103	3	Saint-Saphorin	Saint-Saphorin	Monument Historique	Église St-Saphorin (11e s.)
2	104	1	Saint-Saphorin	Saint-Saphorin	Monument Historique	Porte de la ville (17e s.)
3	105	2	Saint-Saphorin	Saint-Saphorin	Monument Historique	Porte de la ville (17e s.)
4	106	3	Saint-Saphorin	Saint-Saphorin	Monument Historique	Porte de la ville (17e s.)
5	107	4	Saint-Saphorin	Saint-Saphorin	Monument Historique	Porte de la ville (17e s.)
6	108	5	Saint-Saphorin	Saint-Saphorin	Monument Historique	Porte de la ville (17e s.)
7	109	6	Saint-Saphorin	Saint-Saphorin	Monument Historique	Porte de la ville (17e s.)



1 MONUMENT D'IMPORTANCE NATIONALE

L'église de Saint-Saphorin date de la première moitié du XVI^e siècle. Sur le plan cadastral de 1694, elle est entourée d'un cimetière. Classée monument historique depuis 1901, elle est également protégée par la Confédération. Son mobilier ancien, ses vitraux du XVI^e siècle et trois cloches de 1521, 1661 et 1662 sont également classés.



Le château de Glérolles s'élève sur un rocher à l'ouest du village. Seuls quelques éléments de la forteresse du Moyen Age existent encore. Deux fois plus élevé qu'aujourd'hui, il était coiffé d'un toit pyramidal pointu. S'il a été diminué de moitié au XIX^e siècle, c'était soi-disant parce qu'il projetait de l'ombre sur les vignes avoisinantes.



L'enseigne de l'auberge de l'Onde, classée monument historique en 1958, est déposée dans le grenier du bâtiment. La façade arbore un fac-similé de bonne facture posé en 1999.



2 MONUMENT D'IMPORTANCE REGIONALE

La cure accolée au clocher de l'église, de la première moitié du XVI^e siècle, est un bon exemple de cure médiévale de type urbain. Sa façade sud, remaniée et peinte probablement vers 1614-1630, a retrouvé sa polychromie d'origine lors de sa dernière restauration dans les années 1980.



Le cadastre du début du XIX^e siècle mentionne que l'hôpital, propriété de la commune, a été vendu en 1811 à un particulier qui y a effectué des «réparations» pour une somme trois fois supérieure à la taxe initiale en 1820. Le bâtiment a été classé monument historique en 1980 et son propriétaire a entrepris sa restauration avec l'aide de l'Etat.



Le bâtiment actuel de l'auberge de l'Onde a été édifié à l'emplacement de la maison de commune qui figure sur les plans du XVII^e siècle. Sa composition architecturale est typique du milieu du XVIII^e siècle (la date de 1750 figure sur le linteau de la porte d'entrée) par l'ordonnancement de la façade, le chaînage d'angle, la toiture à coyau.



2 MONUMENT D'IMPORTANCE REGIONALE

Le bâtiment d'école a été érigé, selon les cadastres, vers 1846 à l'extrémité est du village sur un terrain où poussait une vigne. Les façades sont composées de manière rigoureuse. Les niveaux se distinguent par le traitement différencié et régulier des ouvertures qui sont soulignées par des cordons formant tablettes.



Parmi les quinze maisons du bourg qui ont obtenu une note 2 de recensement, seules quatre sont classées monument historique dans leur ensemble ou pour des parties. C'est le cas de l'extérieur de cette maison: ses fenêtres à accolades rendent compte de l'ancienneté de sa construction. Les archives attestent qu'elle servait de fromagerie au début du XIX^e siècle.



Près de cinquante éléments particuliers structurant la localité et le paysage ont également été recensés, évalués en note 2 et inscrits à l'inventaire cantonal: il s'agit de fontaines, puits, caves, ponts, portails, pressoir, caveau souterrain, pierre à sabot, passages sous des maisons, viaduc routier, ainsi que de nombreux murs et escaliers.



La révision du recensement architectural, vingt-quatre ans après sa première version, met en évidence les transformations des bâtiments, comme ici l'adjonction de fenêtres sur la façade sud. L'inscription à l'inventaire a été remplacée par une mesure de surveillance générale, moins contraignante.



Cette «maison et cave» figure déjà sur les plans cadastraux de 1694; sur les plans de 1828-1830, on trouve la mention d'un pressoir sur la cave. Le dôme bien visible en façade atteste de la vocation vigneronne de cette maison transformée à plusieurs reprises. Elle est placée sous protection générale, comme une vingtaine d'autres maisons recensées en note 3.



Toutes les fontaines publiques du canton de Vaud édifiées avant 1914 sont protégées par un arrêté du Conseil d'Etat de 1973. C'est le cas en particulier de cette fontaine à deux bassins et chèvre de pierre, datant vraisemblablement du XIX^e siècle, qui a été déplacée comme en témoignent les deux photos (1976 et 2000) figurant sur la fiche.



3 OBJET
D'IMPORTANCE LOCALE

Cette maison renfermant une écurie et une cave fait partie intégrante du tissu de la localité «depuis toujours». Maintes fois transformée et adaptée, elle a une valeur urbanistique plus qu'individuelle.



Ce modeste bâtiment comprenant grange-écurie, grenier, fenil et cave voûtée est bien intégré au bourg par ses fonctions qui témoignent de la mixité des activités paysannes et vigneronnes des habitants de Lavaux jusqu'au début du XX^e siècle.



L'ensemble rural de La Planta, situé en dehors de la localité, est bien intégré au paysage sans pour autant jouer un rôle prépondérant de point de repère ou de témoin architectural particulièrement authentique.



4 OBJET
BIEN INTEGRE

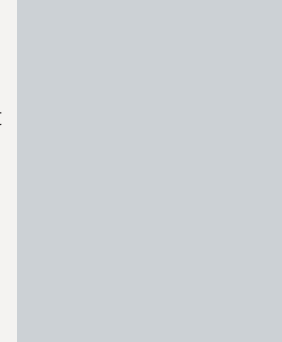
5
L'intégration discutable de cette ancienne écurie et fenil du début du XIX^e est compensée par son intérêt typologique.



6
Ce bâtiment reconstruit dans la première moitié du XX^e siècle ne présente pas d'intérêt historique ou architectural. Il est neutre dans la mesure où il ne porte pas atteinte au site.



7
Dans le village de Saint-Saphorin, aucun bâtiment n'a obtenu la note 7 stigmatisant les éléments qui altèrent le site.



5, 6, 7 MONUMENT
D'IMPORTANCE DISCUTABLE

description

Lavaux des sciences humaines et techniques

ethnographie

089 2.d.2

*Jusqu'au milieu du XX^e siècle,
la plupart des vigneron de Lavaux
pratiquent aussi l'agriculture et l'élevage.*

*La lecture du terroir ne doit pas
seulement se limiter au vignoble:
elle impose d'inclure les prés
et les champs qui le dominent.*

*L'architecture, quant à elle, témoigne d'une activité
où propriétés modestes et vignes appartenant
à des familles de notables côtoient de grands
domaines où les collectivités publiques
ont succédé aux ordres monastiques.*

Dans le paysage de Lavaux, rien ne distingue les parchets qui appartiennent à de modestes vigneron, à des familles établies ou à des domaines prospères. L'architecture est, elle, plus généreuse en indices: accompagnées de quelques bâtiments plus amples, les maisons étroites des vigneron se serrent en villages, alors que les cossus édifices des grands domaines s'en détachent et trônent parmi les ceps.

Les vigneron de Lavaux conjuguent, jusqu'au milieu du XX^e siècle, les activités de la vigne avec celles de la terre et de l'élevage. De nombreuses familles complètent leurs propriétés viticoles par des biens dispersés dans la campagne. Cela n'implique pas nécessairement des déplacements saisonniers pour la famille entière. Les vigneron peuvent cultiver prés et champs situés au-dessus du vignoble tout en rentrant chaque soir au village. Les paysans des hauts qui possèdent quelques parchets de vigne en confient le soin à des tâcheron, tout comme les vigneron collaborent avec les habitants du Jorat pour obtenir du foin, du fumier et des échalas.

Par leur architecture, les villages vigneron témoignent encore de la pratique de l'élevage bovin. Les maisons s'accompagnent de granges-écuries, modestes à Riex et à Epesses, plus amples

à Rivaz et à Chardonne. Des terrains proches des localités, aujourd'hui plantés de vignes, apparaissent encore comme des prés sur des cartes établies à la fin du XIX^e siècle. Pour mettre leur lait en valeur, les villageois créent des sociétés de fromagerie. A Epesses, par exemple, la «Maison du Village» abrite, en 1838, la chambre d'école, le four banal et la fromagerie. A Rivaz, 45 propriétaires possédant 78 vaches s'unissent en 1821 et construisent une fromagerie en 1850. Leur société ne cesse ses activités qu'en 1947, époque à laquelle les fromageries des autres villages semblent avoir déjà fermé leurs portes.

Durant la première moitié du XX^e siècle, l'évolution sociale et les pressions économiques poussent les habitants à choisir: soit être vigneron, soit être paysan, soit même abandonner le travail de la terre. L'apparition de nouvelles maladies de la vigne, le phylloxéra et le mildiou, qui exigent de fréquents traitements à effectuer le plus souvent juste au moment des foins ou des moissons, participe, entre autres raisons, à ce mouvement de spécialisation.

Le bétail a ainsi disparu – à Saint-Saphorin, la dernière vache est mentionnée en 1943 – des villages vigneron, à l'exception des porcs, dont l'élevage s'est maintenu jusque vers 1960.



Pour compléter le revenu tiré de leur modeste domaine, beaucoup de vigneronns se font tâcherons. Ils cultivent les vignes de propriétaires qui n'habitent pas sur place, souvent des familles de notables pour lesquelles la vigne représente un placement immobilier.

Un «contrat de vignolage» règle les travaux à effectuer et le mode de rétribution. Un vigneron peut travailler les terres de plusieurs propriétaires. Les vigneronns des grands domaines ou ceux qui collaborent avec des négociants en vins y consacrent tout leur temps.

Si l'habitat dispersé caractérise la campagne des hauts de Lavaux, les maisons vigneronnes se serrent en villages afin de ne pas trop empiéter sur les coteaux propices au raisin.

Au bord du lac, les bourgs de Lutry, Cully et Saint-Saphorin occupent les lieux favorables depuis le Moyen Age, si ce n'est depuis l'Antiquité. Les maisons accompagnant l'église paroissiale historique de Villette ainsi que le hameau de Treytorrens y ont également trouvé place. Ailleurs, il faut attendre les travaux routiers du milieu du XVIII^e siècle pour que les rives se montrent plus hospitalières. Les villages vigneronns s'installent sur de légères ruptures de pente



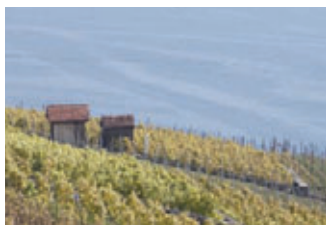
au cœur des vignes. Ainsi Savuit, Aran, Grandvaux, Riex, Epesses et Rivaz ponctuent les coteaux et participent à leur qualité paysagère.

En direction de Vevey, Chexbres et Chardonne, situés à la charnière entre la vigne et la campagne, présentent des aspects autant paysans que vigneronns. Certains villages se complètent de groupes de maisons implantées à quelque distance, tels des hameaux-satellites. Il s'agit de Lallex près de Grandvaux, de Chenaux sur Cully, des Crêts d'Epesses, de Sallaz et du Montellier près de Rivaz. A l'est de Lutry, Le Châtelard comprenait un moulin attesté par les documents cadastraux.

La plupart des localités se développent au bord des ruisseaux qui fournissent la force motrice à leurs moulins, utilisés jusque dans le courant du XIX^e siècle. A Cully et à Riex, les bâtiments transformés en habitations existent encore. Au-dessous d'Epesses, le Rio d'Enfer actionne vers 1850 un moulin et un pilon à os, qui fournit une poudre utilisée comme engrais. Près de Rivaz, un très ancien site de moulins, perpétué par des minoteries modernes, a cessé récemment son activité.

Quelques bâtiments prestigieux se détachent des villages: ce sont les maisons cossues desservant les grands domaines viticoles.





Les capites, les maisons vigneronnes, les bâtisses des grands domaines ainsi que les tours et châteaux constituent, à Lavaux, les témoins architecturaux des activités liées à la vigne.

Souvent de simples abris appuyés aux murs des vignes, les capites sont susceptibles de passer inaperçues. Modestes, elles sont pourtant indispensables aux vignerons: ils s'y abritent pour le casse-croûte et y rangent leurs outils. Dans les parcs peu en pente, les capites s'affranchissent des murs et prennent l'aspect de petites constructions en maçonnerie, contenant un seul local couvert d'un toit à un ou deux pans. Rares sont ces abris qui apparaissent dans les documents cadastraux, ceux-ci les nommant alors «cabinets de vigne».

Les maisons vigneronnes formant la substance des villages se serrent les unes contre les autres. Étroites et contiguës, elles leur confèrent un aspect comparable aux petites villes médiévales. Les bâtiments s'organisent souvent en îlots cachant ou non une cour intérieure. Ils sont en maçonnerie de pierres et de chaux, avec des baies encadrées de molasse. Le décor reste sobre, quelques éléments datés du XVI^e siècle ont été observés, mais la plupart des constructions ont pris leur aspect actuel aux XVIII^e et XIX^e siècles.

L'étréitesse des parcelles commande de superposer les locaux des

maisons vigneronnes. Dans le soubassement, la cave et le pressoir s'intègrent partiellement dans la pente. On y découvre encore quelques anciennes tables de pressoir en granit datées de la seconde moitié du XIX^e siècle. Un escalier droit intérieur ou extérieur conduit à l'habitation. Le premier étage abrite la cuisine et les chambres de la famille. Au second étage, d'autres chambres accueillent le personnel venant prêter main forte pour les effeuilles et les vendanges.

Les combles servaient à entreposer le bois et les sarments utilisés comme combustible avant la modernisation des chauffages. Les fagots y étaient montés depuis la rue à l'aide d'une corde et d'une poulie fixée au «dôme». Le «dôme», attribut caractéristique des maisons de Lavaux, interrompt l'avant-toit et forme comme une grande lucarne fermée par des portes.

Les toits recouverts de tuiles plates sont généralement à deux pans dans les rangées contiguës. Pour les bâtiments dégagés, il arrive que de vastes toitures se développent en croupe ou en demi-croupes. Elles abritent des maisons plus amples, souvent édifiées par des notables. Des familles patriciennes bernoises ou fribourgeoises ont parfois construit des bâtisses dans les villages. Il en est ainsi de l'imposante maison Maillardoz, qui domine Grandvaux depuis le XVI^e siècle.



Indépendants des villages, les bâtiments des grands domaines s'installent plus ou moins au centre de leur vignoble. Chacun de ces édifices cossus mériterait une analyse archéologique et architecturale. Sur leurs bases souvent médiévales, chaque siècle a laissé des traces au gré des adjonctions et des transformations.

Ils rassemblent les locaux nécessaires à l'exploitation. A Riex, par exemple, sur le domaine que l'Hôpital de Fribourg possède depuis 1362, le bâtiment comprend en 1838 «une habitation pour deux vigneron, trois pressoirs, deux caves non voûtées, un cavot voûté, écurie et fenil».

Situés entre Lutry et Villette, le château et la maison de Montagny conservent des éléments des XIII^e et XIV^e siècles. Près de Grandvaux, le domaine de La Crausaz, propriété de la famille Stürler selon les plans de 1710, porte plusieurs dates du XVI^e siècle. Le Clos-du-Boux, au-dessus d'Epesses, appartenait aussi à des patriciens bernois avant d'être acquis par des notables veveysans.

Dans les pentes du Dézaley, Le Clos des Moines et Le Clos des Abbayes, aujourd'hui propriétés de la Ville de Lausanne, recèlent une ancienne chapelle. Leurs vastes caves accueillent le vin dans des fûts en chêne.



Vers Saint-Saphorin, un toit à la Mansart coiffe la maison des Faverges, et celle du Burignon se caractérise par une tour carrée.

Défiant le temps, quelques témoins d'architecture militaire médiévale, soit tours et châteaux, protègent maisons et domaines viticoles. Près de Lutry, la tour de Bertholod, avec ses deux étages ajourés d'archères et surmontés de créneaux, adopte une forme ovoïde. Elle a été construite vers 1300. Le domaine, lui, appartient à la commune de Payerne depuis 1545.

A l'est du village d'Epesses, une tour carrée étagée les merlons de son couronnement comme en écho à la pente où elle s'agrippe. C'est la tour de Marsens: attestée en 1272, elle doit son nom aux vignes voisines, données un siècle plus tôt aux chanoines d'Humilimont, près de Marsens, dans le canton de Fribourg.

Au bord du lac, entre Rivaz et Saint-Saphorin, le château de Glérolles a parfois été surnommé le «Chillon de Lavaux». Les évêques de Lausanne le construisent dans le courant du XIII^e siècle. Les corps de logis sont remaniés au cours du temps et le donjon carré abaissé au XIX^e siècle, sous prétexte, dit-on, qu'il faisait de l'ombre à la vigne.



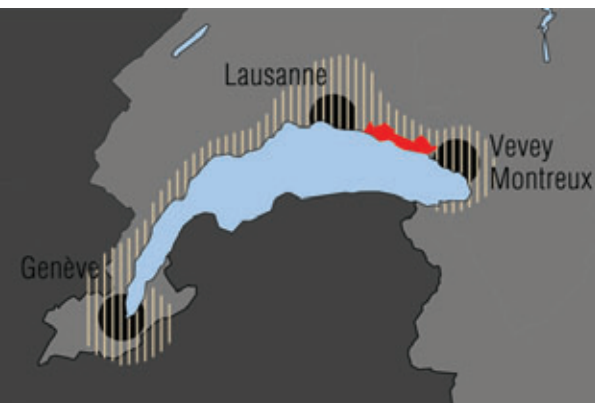
description




Lavaux des sciences humaines et techniques

socio-économie

093 2.d.3

*On définit un vin par son cépage,
son millésime, son appellation, son territoire...
mais on oublie souvent d'évoquer les personnes
qui s'en occupent. Qui sont-elles?
Qui habite sur le périmètre proposé à l'inscription?
Où travaillent ces personnes?
Dans quel contexte géographique et économique
le site de Lavaux s'inscrit-il?*



agglomération lémanique 
les pôles 
le bien UNESCO 

Le paysage en terrasses de Lavaux n'existerait pas s'il n'y avait pas des personnes pour cultiver les vignes, les vendanger, les encaver, ainsi qu'une vie sociale dans les villes, les villages et les bourgs. Cependant, la compréhension des aspects socio-économiques de Lavaux doit s'inscrire dans une perspective à plus large échelle, celle du bassin lémanique qui l'intègre.

bassin lémanique

Le bassin lémanique se définit à travers trois agglomérations: Genève, Lausanne et Vevey-Montreux. Ensemble, ces trois pôles forment un tout structuré qui repose sur des activités à la fois complémentaires et concurrentes. Cette «agglomération lémanique» possède de réelles caractéristiques métropolitaines¹.

Genève, Lausanne et Vevey-Montreux offrent une forte concentration d'équipements et d'infrastructures: aéroports, gares, hôpitaux, centres de télécommunication, centres de congrès, universités, etc. A l'intérieur de cette métropole lémanique, des villes et villages se développent en profitant de l'attraction et du rayonnement de ces trois pôles urbains. On assiste ainsi à une «spécialisation fonctionnelle» du territoire.

Dans les deux agglomérations qui bordent le Bien, Lausanne à l'ouest et Vevey-Montreux à l'est, plusieurs multinationales ont installé leur siège. La localisation de ces nombreux centres d'activités à haute valeur ajoutée a pour conséquence de drainer une population mobile et cosmopolite avec un haut niveau

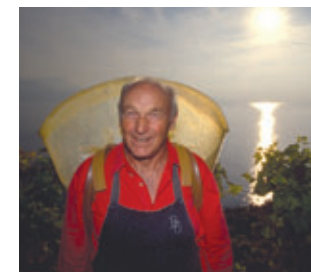
de formation et un revenu élevé. Le territoire de Lavaux exerce une attraction certaine auprès de ce groupe social.

démographie

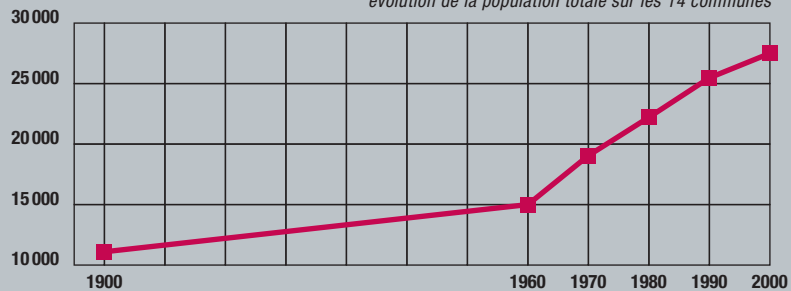
La démographie et l'urbanisation de Lavaux ont donc été fortement influencées par le développement de l'agglomération lausannoise à l'ouest et la région de Vevey-Montreux à l'est. Situées dans l'aire d'attraction de ces deux pôles urbains, Lavaux a connu un développement accéléré, mais différé dans le temps. Lutry et Corseaux ont été les premières communes concernées par la pression démographique venant de Lausanne et de Vevey. Relativement épargnées, les communes du cœur du vignoble, Riex, Epesses, Rivaz et Saint-Saphorin, ont maintenu un nombre d'habitants stable depuis cent ans.

Aujourd'hui, les quatorze communes comptent quelque 27800 habitants, dont environ 5640 habitants en zone centrale et 8730 habitants en zone tampon.

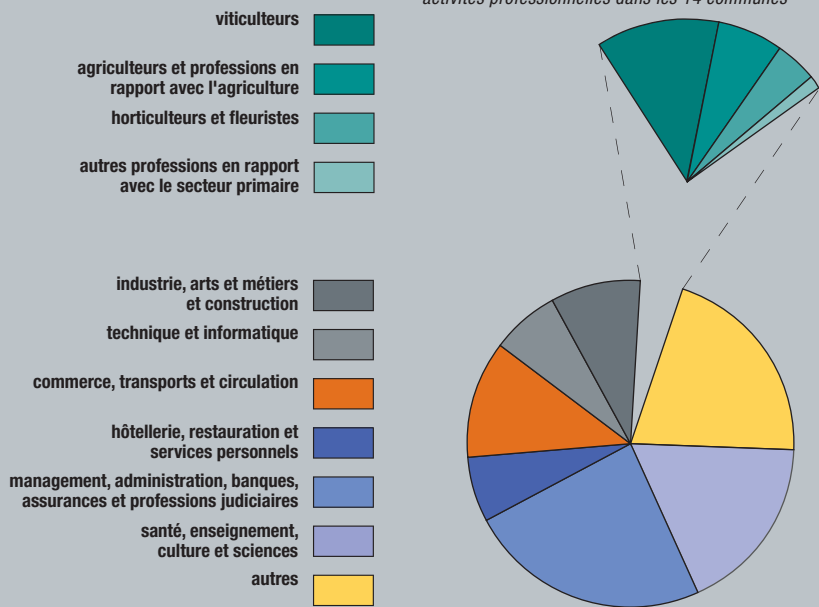
A l'exception de Puidoux et Chardonne, les communes de Lavaux sont de petite taille. La concentration des bâtiments à proximité des centres historiques du Bien a ainsi préservé au maximum les surfaces viticoles de Lavaux, tout en permettant le développement démographique de la région. Malgré l'attrait de la population pour Lavaux, le site n'est pas densément bâti, mais la population résidente y est extrêmement concentrée dans les bourgs de la zone centrale.



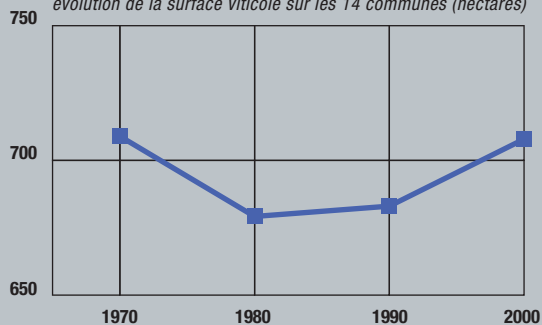
évolution de la population totale sur les 14 communes



activités professionnelles dans les 14 communes



évolution de la surface viticole sur les 14 communes (hectares)



Si l'on regarde de plus près la structure de la population de Lavaux, les 20-39 ans ne représentent que 26% de la population, alors que les 40-65 ans sont surreprésentés (52%) en comparaison avec le reste du canton de Vaud. Cette situation est induite par le fait que cette tranche d'âge correspond aux postes à forte valeur ajoutée, possédant un revenu élevé en relation avec les pôles de Lausanne et de Vevey-Montreux.

utilisation du sol et habitat

Le territoire des quatorze communes est soumis depuis les années 1960 à une forte pression, en particulier sur la demande de terrains à bâtir, engendrée par la croissance économique et démographique des pôles urbains de Lausanne et de Vevey-Montreux. La mise en place de la Loi sur le plan de protection de Lavaux (LPPL) a permis de maîtriser cette urbanisation, en préservant notamment l'intégrité du vignoble et la qualité des bourgs historiques de la zone centrale. Cette urbanisation s'est ainsi principalement développée dans la zone tampon.

A Lavaux, la majorité du parc immobilier est composée de maisons individuelles (55%) et de maisons avec plusieurs logements (25%), correspondant à la moyenne du canton de Vaud. Depuis de nombreuses années, le nombre d'habitations individuelles construites dans la zone tampon est en nette augmentation par rapport aux autres types de bâtiments. Dans la zone centrale et la zone tampon, environ 44% des logements sont habités par leurs propriétaires, contre 28% dans le canton de Vaud.



activités économiques

Sous l'influence des pôles urbains de Lausanne et de Vevey-Montreux, les personnes vivant de l'agriculture ou de la viticulture sont relativement peu présentes dans les communes de Lutry, Cully, Corseaux et Jongny. Pour toutes les autres communes, et en particulier celles intégrées majoritairement à la zone centrale, la situation s'améliore et tend à se stabiliser progressivement, après une diminution des emplois dans le secteur primaire dans les années 1970.

Depuis une trentaine d'années, de nombreuses multinationales et entreprises actives dans le secteur des services ont leur siège ou une filiale dans le bassin lémanique entre Genève, Lausanne et Vevey-Montreux. Cette localisation de centres de compétence à proximité immédiate de Lavaux explique en partie les changements intervenus dans la structure économique régionale.

L'ensemble du tissu industriel dans la région de Lavaux, mais également dans les agglomérations de Lausanne et de Vevey-Montreux, s'est affaibli depuis les années 1970, contrebalancé par le développement d'entreprises de services et d'activités tertiaires. Dès lors, les personnes travaillant dans l'industrie sont peu représentées dans le site.

Aujourd'hui, plus de 75% des actifs travaillent dans le secteur tertiaire, contre 49% en 1970. Cette proportion d'emplois dans le tertiaire monte même jusqu'à 84% à Lutry.

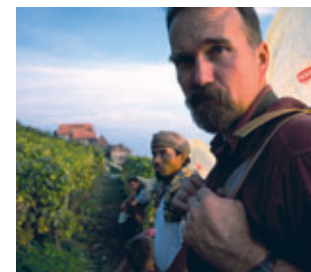
viticulture

Lavaux est un pôle viticole prospère. Les activités économiques à l'intérieur des communes de la zone centrale sont fortement influencées par le domaine vitivinicole. Dans cette zone, la vigne reste l'activité emblématique. Les vigneronns, négociants et autres marchands de vin sont bien présents. En effet, les viticulteurs représentent 50% des personnes ayant une activité professionnelle dans le secteur primaire, sans compter les commerciaux et négociants en vins. En comparaison, les personnes travaillant dans la viticulture ne représentent que 10% du secteur primaire dans le canton de Vaud. Lavaux apparaît donc comme une région viticole très importante.

L'ensemble de la région a, entre 1970 et 1980, perdu quelque 4% de ses surfaces viticoles, mais ces dernières se sont stabilisées pendant les années 1980 grâce à l'introduction de la LPPL en 1979. Celle-ci a eu un premier effet bénéfique en stoppant le mitage des surfaces viticoles. A partir de 1990, on constate une augmentation des surfaces allouées aux vignes. Actuellement, la surface viticole des quatorze communes est équivalente à celle qui prévalait en 1970, soit 702 hectares. La zone centrale comprend 574 hectares de vignes cultivées et la zone tampon 40 hectares.

mobilité

La dynamique des échanges qui s'organise à partir et entre les pôles urbains de Lausanne et de Vevey-Montreux engendre



de nombreux déplacements de personnes et de biens sur les axes de communication. Ce réseau très dense est notamment constitué d'une autoroute, de deux lignes ferroviaires internationales et d'un réseau routier régional.

Ces deux agglomérations génèrent des mouvements pendulaires importants. Environ 70% des actifs résidant sur le territoire des quatorze communes se déplacent quotidiennement. A ces déplacements s'ajoutent ceux des écoliers et des étudiants. De plus en plus d'élèves font partie de regroupements scolaires et partent chaque jour dans une commune voisine ou dans les collèges de Lausanne et de Vevey.

Lavaux compte tout de même deux centres d'importance régionale, Cully et Puidoux, qui accueillent quotidiennement un nombre élevé d'actifs.

conclusion

Lavaux, et en particulier sa zone centrale, doit son exceptionnalité au milieu vitivinicole. Les vigneronns, bien que très présents, ne sont plus les seuls acteurs économiques du Bien. Ces complémentarités sont les garantes de la préservation et de l'intégrité de ce paysage culturel unique.

Malgré les contraintes économiques et la pression démographique de deux pôles urbains, les communes de Lavaux ont su préserver leur caractère typiquement viticole. Cela constitue

une césure paysagère importante entre ces régions fortement peuplées. La topographie des lieux et l'introduction de la LPPL ont eu un effet bénéfique en sauvegardant ce paysage viticole d'une urbanisation massive certaine. Les périmètres de protection de la LPPL ont ainsi incité les communes à densifier leurs zones d'habitation. Elles ont réussi à maintenir l'aire viticole et à préserver sa cohérence spatiale, tout en s'assurant un développement économique et démographique.

¹ Le concept de métropole lémanique est développé par LERESCHE et BASSAND, «Une nouvelle dynamique urbaine», in *Métropoles en déséquilibre?* Actes du colloque du 22-23 nov. 1990, *Economica*, 1993, p.137-172





Petite ville occupant une situation remarquable en bordure du lac, Lutry est situé à l'est de l'embouchure de la Lutrive et forme la charnière entre Lavaux et l'agglomération lausannoise.

Son bourg médiéval et ses structures défensives (remparts, maisons fortes et tour) sont un des attraits touristiques de la région.

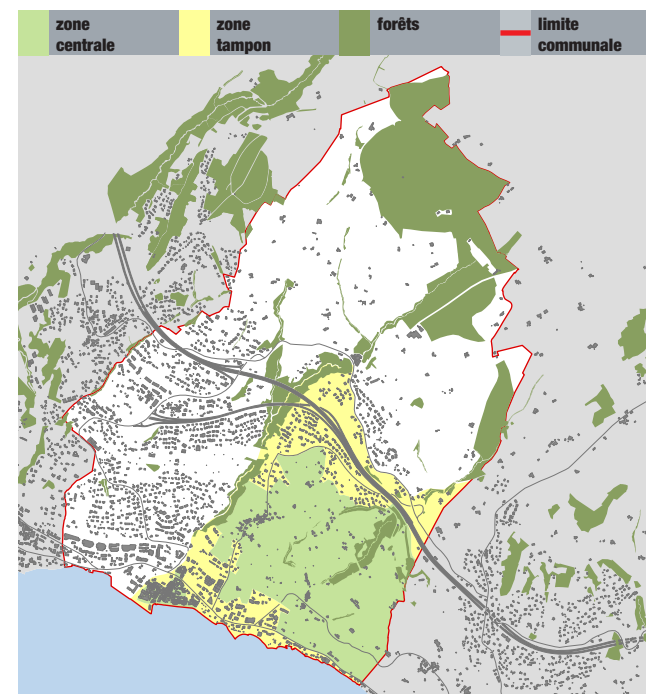
Dans le hameau de Savuit se trouve une autre curiosité touristique et historique, une énorme balance romaine. Cette balance suspendue à une poutre servait autrefois à peser la vendange, elle est la dernière de ce genre en Suisse.

Un tailleur de pierre est à l'origine du sobriquet que l'on donne aux habitants de Lutry. Uli II Bodmer, tailleur de pierre, faisait partie, entre 1556 et 1562, de l'importante corporation « Zum Affen » (au singe) de Berne qui regroupait les métiers de la pierre.

La Fête des vendanges est la plus importante manifestation locale. Quelque 650 élèves des écoles de Lutry et de Paudex défilent en cortège dans les rues et sur les quais.

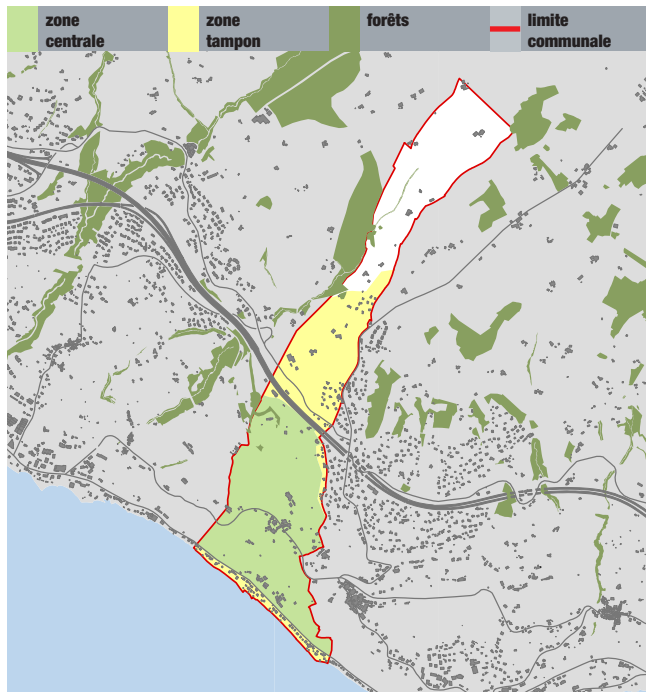
Commune de Lutry

	Nom des habitants	les Lutryens
	Sobriquet	les Singes
	Population 2004	hab 8632
	Superficie	ha 842
	Surface viticole	ha 126
	Densité de population	hab/km ² 1024
	Surface comprise dans la zone centrale	ha 147
	Population dans la zone centrale	hab 879
	Surface comprise dans la zone tampon	ha 101
	Population dans la zone tampon	hab 1843



Commune de Villette

	Nom des habitants	les Villeteois	
	Sobriquet	lé z'Aragne-lé Incrotta-derbon (les Taupes)	
	Population 2004	hab	551
Superficie	ha	136	
Surface viticole	ha	44	
Densité de population	hab/km ²	405	
Surface comprise dans la zone centrale	ha	61	
Population dans la zone centrale	hab	301	
Surface comprise dans la zone tampon	ha	37	
Population dans la zone tampon	hab	210	



Considéré jadis comme une petite ville, Villette a depuis 1864 une particularité administrative: le hameau d'Aran accueille les autorités communales, mais la commune a conservé le nom de Villette.

Petit village vigneron, la topographie de Villette est très typique d'un coteau viticole: terrasses, cuvette et replis. Villette est également célèbre pour son église.

Ce monument emblématique, dédié à Saint-Saturnin, a une particularité unique dans le canton de Vaud. Le clocher en pierre de l'église est octogonal. Tout à fait inhabituel pour la région, ce type de clocher se retrouve fréquemment dans la vallée du Rhône (Valais). L'abbaye de Saint-Maurice et plusieurs églises du Chablais possèdent un tel type de clocher.






Grandvaux est situé entre Villette et Cully. Important village d'origine viticole, Grandvaux occupe une situation importante au milieu d'un vignoble très pentu. La vue sur le lac et les vignes y est spectaculaire. C'est la « vue du monde ».

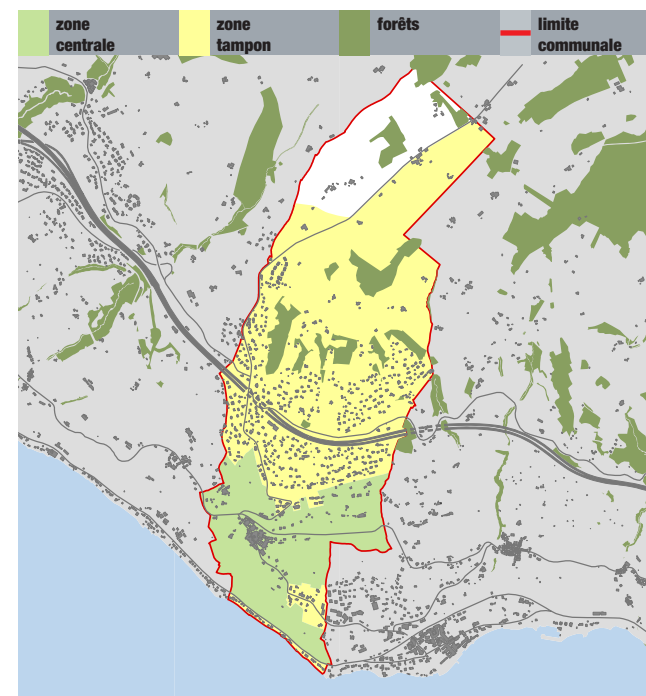
Grandvaux est très fier de ses demeures anciennes. Datant de 1524, la maison du bailli Maillardoz, appelée aussi le « Couvent », attire l'attention par son immense toit.

Le sobriquet « Casse-Botoilles » des habitants de Grandvaux proviendrait d'une vieille légende. Cette dernière raconte que les habitants de Grandvaux étaient de fins dégustateurs mais également des personnes au caractère bien trempé (plutôt entier) et qu'ils brisaient la bouteille lors d'une dégustation si le cru ne leur convenait pas.


Depuis 1999, Grandvaux accueille un concours dédié à l'étiquette de vin, « Grandvaux-Village de l'étiquette », organisé par les vignerons. L'étiquette lauréate, sélectionnée par un jury professionnel, est diffusée dans toute la Suisse sur une bouteille de l'appellation Villette. A l'enseigne de « l'étiquette en fête », le public est convié à voir les travaux en compétition, à participer à des dégustations, à imprimer des étiquettes personnalisées et à échanger des étiquettes entre œnosémiophiles (collectionneurs d'étiquettes).

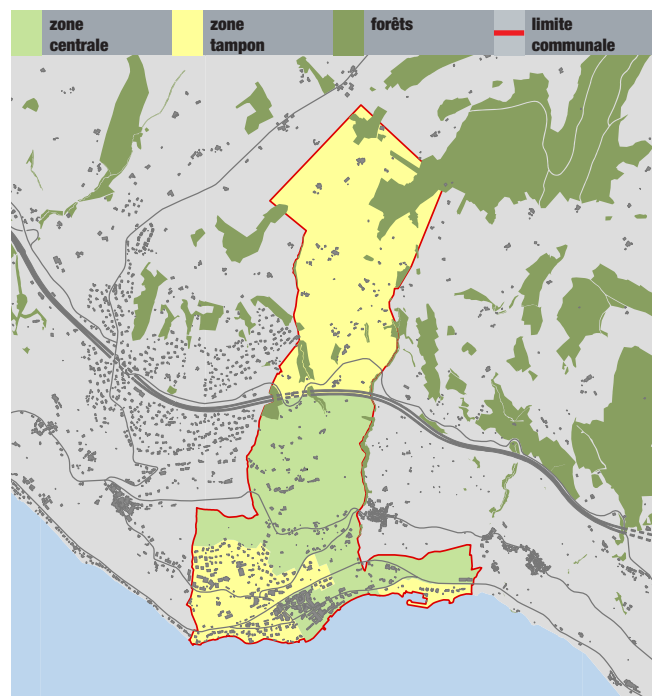
Commune de Grandvaux

	Nom des habitants		les Grandvaliens
	Sobriquet		les Casse-Botoilles (les Casse-bouteilles)
	Population 2004	hab	1930
Superficie		ha	295
Surface viticole		ha	58
Densité de population		hab/km ²	654
Surface comprise dans la zone centrale		ha	63
Population dans la zone centrale		hab	675
Surface comprise dans la zone tampon		ha	189
Population dans la zone tampon		hab	1255



Commune de Cully

	Nom des habitants	les Culliérans	
	Sobriquet	les Medzes (les Ablettes)	
	Population / 2004	hab	1762
Superficie	ha	238	
Surface viticole	ha	69	
Densité de population	hab/km ²	740	
Surface comprise dans la zone centrale	ha	92	
Population dans la zone centrale	hab	792	
Surface comprise dans la zone tampon	ha	146	
Population dans la zone tampon	hab	970	



Cully est le chef-lieu du district de Lavaux et le siège de la préfecture. Petite ville d'aspect villageois, Cully occupe une place prépondérante en bordure du lac, à l'entrée de la partie du lac appelée le Haut-Léman.

Depuis 1359, Cully a droit au titre de « bonne ville ». Ce nom est donné dans le Pays de Vaud aux bourgs et villages qui avaient obtenu de leur seigneur le droit de tenir un marché hebdomadaire et de se fortifier en se protégeant de portes et de murailles.

Né à Cully en 1670, le major Jean Daniel Abraham Davel est une figure marquante de l'histoire de Cully et du canton de Vaud. Fêré de liberté et de justice, le major Davel voulut tenter de chasser les Bernois de la région. Il partit avec ses troupes de la place d'Armes de Cully en direction de Lausanne. Craignant de subir les conséquences de cet acte d'insubordination, les magistrats vaudois livrèrent le major Davel à l'occupant bernois. Condamné à mort pour s'être rebellé, il est décapité le 24 avril 1723.

L'obélisque Davel, proche de l'Arbre de la Liberté sur la place d'Armes rappelle cet épisode de l'histoire vaudoise.

Chaque année à fin mars, depuis 1983, a lieu le Cully Jazz Festival. Durant neuf jours, le festival accueille sous chapiteau les grands noms de tous les courants du jazz, tandis que les nombreux concerts gratuits du festival off envahissent les caveaux et les cafés.






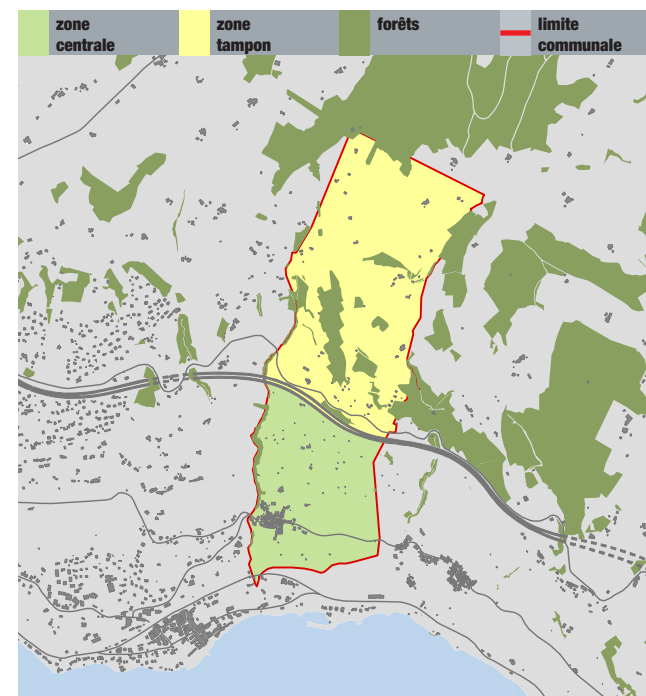
Dominant le site de Cully, Rieux a conservé son caractère vigneron et ses maisons anciennes. Edifié sur les ruines d'une villa romaine, le village s'insère totalement dans les vignes dont il vit.

La tour de Gourze couronne l'un des plus hauts sommets des monts de Lavaux. De ce belvédère, le panorama s'étend du Jura aux Alpes de Savoie en passant par le Pays de Vaud ainsi que les Préalpes fribourgeoises et vaudoises. Tour d'observation, elle est propriété de l'Etat de Vaud depuis 1910 et classée monument historique depuis 1900. De forme cubique sans ouverture, à l'exception de celle réalisée artificiellement en 1879, on y accède par des escaliers en béton.

La légende veut que la tour de Gourze ait été construite par la reine Berthe (au IX^e siècle) pour protéger Lavaux des incursions des Sarrasins. Aucun document n'indique quand et par qui elle fut construite. Le premier écrit qui la mentionne date de 1279.

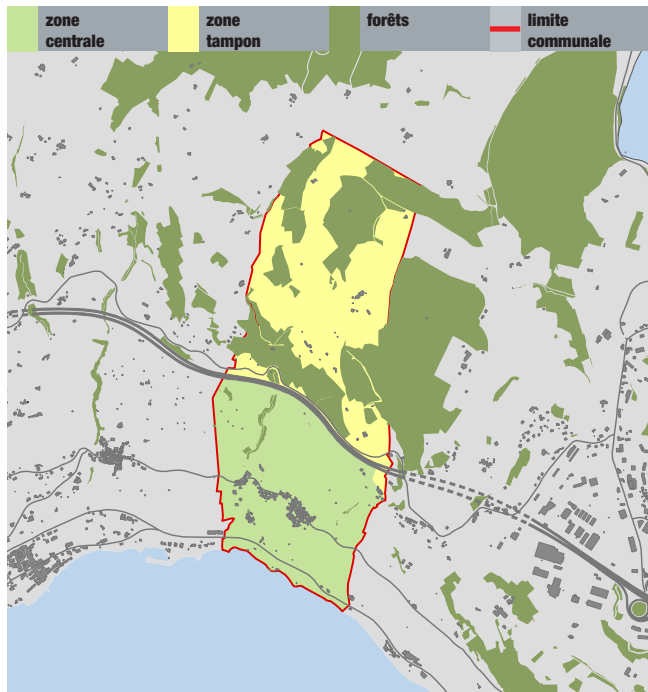
Commune de Rieux

	Nom des habitants	les Boillats
	Sobriquet	lé Bolya (les Perches)
	Population 2004	hab 296
	Superficie	ha 137
	Surface viticole	ha 44
	Densité de population	hab/km ² 216
	Surface comprise dans la zone centrale	ha 47
	Population dans la zone centrale	hab 219
	Surface comprise dans la zone tampon	ha 90
	Population dans la zone tampon	hab 35



Commune d'Epesses

	Nom des habitants	les Epessiens	
	Sobriquet	les Boucs	
	Population 2004	hab	320
Superficie	ha	158	
Surface viticole	ha	52	
Densité de population	hab/km ²	203	
Surface comprise dans la zone centrale	ha	62	
Population dans la zone centrale	hab	298	
Surface comprise dans la zone tampon	ha	96	
Population dans la zone tampon	hab	22	



Epesses se situe sous les hauteurs de Chexbres. Ce petit village vigneron est composé de plusieurs groupements compacts offrant de jolies silhouettes qui occupent divers replats au centre du coteau viticole.

Les habitants d'Epesses sont surnommés les « Boucs » depuis un événement surprenant. Probablement vers le VI^e siècle, la colline de la Cornallaz s'effondra. Cet éboulement fit glisser le petit hameau d'Epesses sur une centaine de mètres sans dommage pour les maisons et les habitants, à l'exception d'un seul. Un pauvre bouc attaché vit périr toutes ses chèvres et disparaître son étable d'un seul coup. Il resta planté sur place. Depuis lors, et en souvenir de cet événement, on surnomme les habitants d'Epesses les « Boucs ».

Les vigneronns du village et ceux de l'appellation Epesses (Cully, Puidoux et Riex) organisent « l'Epesses nouveau par le train ». Cette manifestation promotionnelle offre un forfait journalier train, dégustation et repas à un prix fixe pour les personnes venant de toute la Suisse.

Le village d'Epesses accueille tous les deux ans une compétition originale et haute en couleur, les championnats du monde de tracssets. Mais au fait, qu'est-ce qu'un tracsset ?

Typiquement vaudois à l'origine, le tracsset s'est répandu dans les vignobles escarpés du canton. Conçu à l'origine pour les vigneronns de La Côte, le tracsset a surtout séduit les viticulteurs de Lavaux entre 1950 et 1975 (date de l'arrêt de sa fabrication), en raison de la taille de l'engin (1-1,20 mètre de large) et son tout petit rayon de braquage. Pionnier de la mécanisation du travail viticole, ce curieux petit véhicule utilitaire à moteur est muni de trois roues, d'un guidon et d'un pont arrière. Ce véhicule peut être assimilé à un croisement entre un tracteur agricole et une pétrolette.





La commune de Puidoux est la plus étendue du district de Lavaux. Village d'origine rurale, Puidoux occupe une position dominante en bordure de la plaine du Forestay sur le versant occidental du Mont-Pèlerin.

Bordée par le lac de Bret et le lac Léman, elle se partage entre les champs et les forêts au nord, et les vignes au sud. Puidoux se situe également sur la limite des eaux de deux importants fleuves en Europe. En équilibre entre le bassin du Rhône et celui du Rhin, elle voit une partie de ses eaux s'en aller vers la mer Méditerranée et une autre vers la mer du Nord.

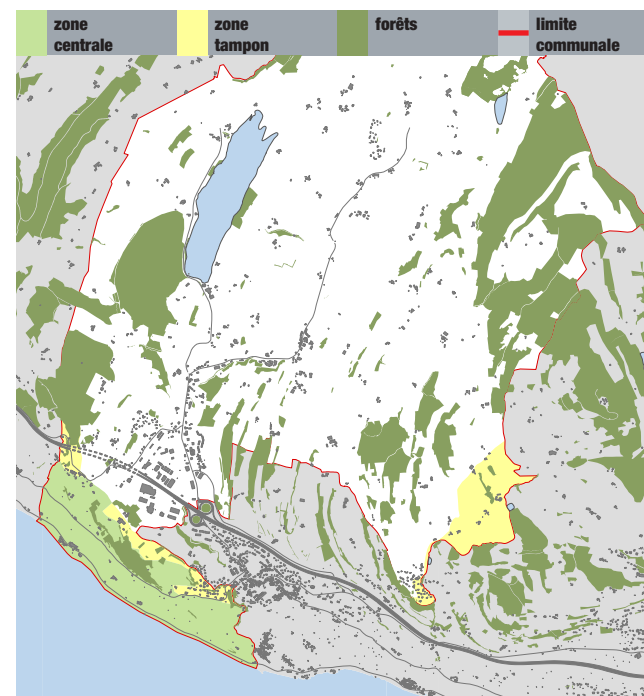
Le fleuron de Puidoux est le vignoble du Dézaley, protégé de la construction depuis 1949, qu'il partage avec Saint-Saphorin. Des domaines prestigieux se côtoient, celui de l'Etat de Vaud en Dézaley-Marsens et ceux du Clos des Moines (Dézaley d'Oron) et du Clos des Abbayes (Dézaley de la Ville), propriétés de la Ville de Lausanne. Contrairement aux autres appellations, le nom de Puidoux n'apparaît que rarement sur les étiquettes.

La chapelle de Puidoux, édifée au XI^e siècle, a été construite sur les bases d'un édifice qui remonte à l'époque romane. Ce monument classé n'a pratiquement pas varié depuis dix siècles et a d'ailleurs fourni plusieurs indications sur l'histoire de l'architecture dans la région.


La tour de Marsens est une silhouette caractéristique du vignoble. Construite probablement au XII^e siècle sous l'impulsion de l'évêque de Lausanne, elle fut une des premières tours construites en pierre dans le canton de Vaud. Poste de défense et d'observation, elle faisait partie d'un réseau de communication avec la tour d'Ouchy, celle de Gourze et le bourg de Villeneuve. Elle servait également de refuge aux moines qui travaillaient la vigne.

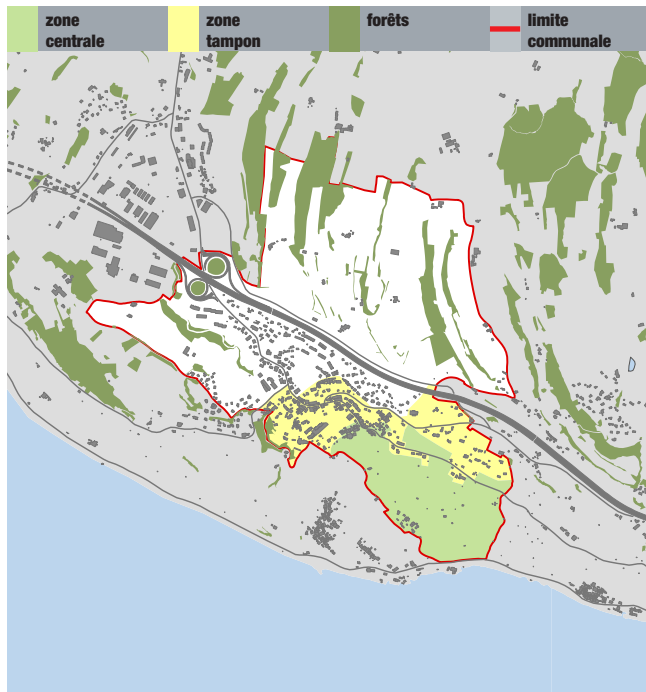
Commune de Puidoux

	Nom des habitants	les Amoureux
	Sobriquet	lè z'Amouèràò
	Population 2004	hab 2423
Superficie	ha	2286
Surface viticole	ha	75
Densité de population	hab/km ²	106
Surface comprise dans la zone centrale	ha	116
Population dans la zone centrale	hab	288
Surface comprise dans la zone tampon	ha	77
Population dans la zone tampon	hab	140



Commune de Chexbres

	Nom des habitants	les Chexbriens	
	Sobriquet	les Chats	
	Population 2004	hab	2040
Superficie	ha	214	
Surface viticole	ha	30	
Densité de population	hab/km ²	953	
Surface comprise dans la zone centrale	ha	32	
Population dans la zone centrale	hab	277	
Surface comprise dans la zone tampon	ha	28	
Population dans la zone tampon	hab	709	



Dominant le bassin lémanique et le lac, Chexbres, appelé aussi le « balcon du Léman », est situé au-dessus du vignoble de l'appellation Saint-Saphorin sur une ancienne terrasse glacière.

Le château de Crousaz qui fut construit avant 1431 est l'un des plus anciens édifices du village. L'administration communale loge également dans un magnifique édifice, la maison Wittenbach. Elle date du XVIII^e siècle et ses dépendances abritent de nos jours le caveau des vigneron.

Situé entre Chexbres et Ogoz, le domaine des Faverges est l'un des plus anciens de la région. Le premier document le mentionnant date de 1138. Exploité jusqu'en 1848 par les moines de l'abbaye de Hauterive, le domaine est aujourd'hui exploité par l'Etat de Fribourg.






Avec ses 32 hectares de superficie, Rivaz est la plus petite commune du canton de Vaud. Elle possède également l'une des plus petites plages du lac. Commune viticole par excellence, 71% de la superficie communale est occupée par des vignes.

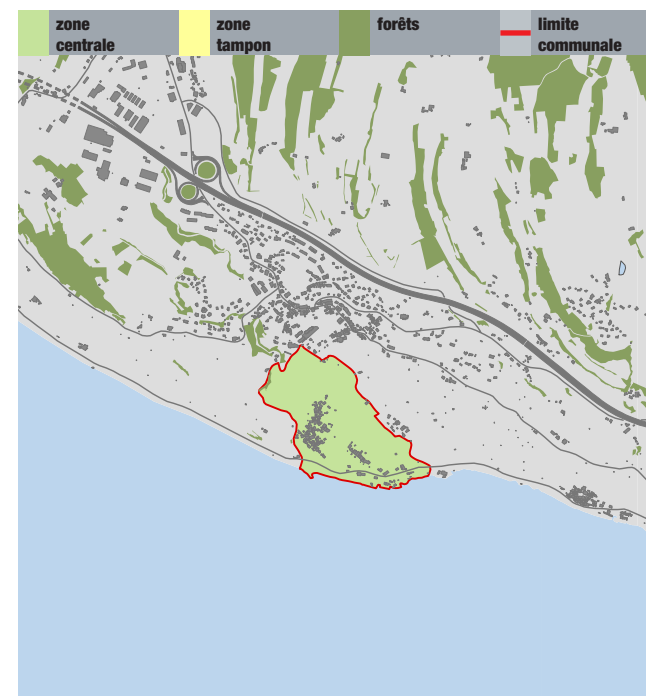
La cascade de Forestay est un des paysages les plus romantiques du Léman. Une mise en valeur et en scène de ce site par un sentier thématique est à l'étude.

L'histoire de Rivaz est intimement liée à un événement extraordinaire qui donne une explication sur l'origine du nom et de la localisation du village. En l'an 563, le mont Tauretunum, l'un des contreforts des Dents du Midi (Valais), s'écroula. Cet éboulement monstrueux barra le Rhône près de Lavey. Le barrage céda et les eaux déchaînées déferlèrent dans le lac Léman, provoquant une énorme vague.


Les habitants de ce qui était jadis la localité côtière de Rivaz (du mot latin ripa, la rive) s'enfuirent sur les hauteurs pour échapper à la vague. Les rescapés reconstruisirent leur village sur une esplanade à mi-hauteur entre Chexbres et le Léman.

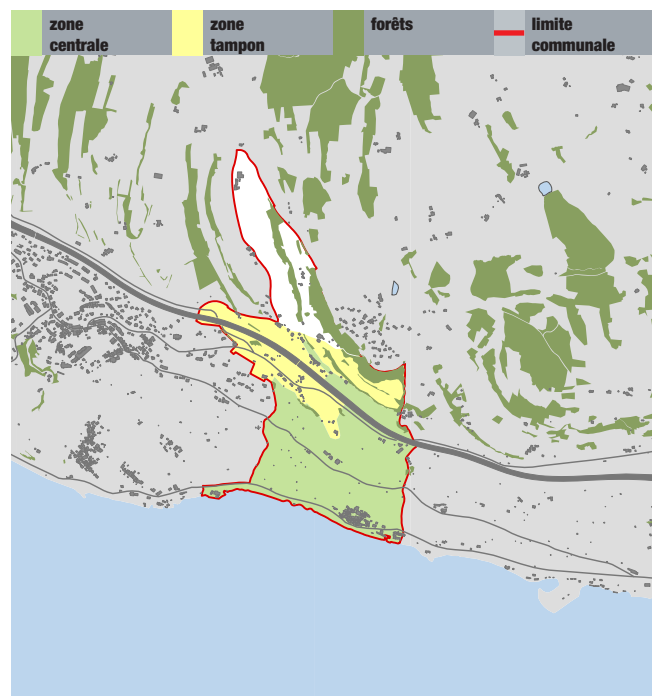
Commune de Rivaz

	Nom des habitants	-
	Sobriquet	les Rats
	Population 2004	hab 330
	Superficie	ha 32
	Surface viticole	ha 20
	Densité de population	hab/km ² 1031
	Surface comprise dans la zone centrale	ha 32
	Population dans la zone centrale	hab 330
	Surface comprise dans la zone tampon	ha -
	Population dans la zone tampon	hab -



Commune de Saint-Saphorin

	Nom des habitants	les Saint-Saphoriens	
	Sobriquet	les Goths ou les Assassins	
	Population 2004	hab	346
Superficie	ha	91	
Surface viticole	ha	30	
Densité de population	hab/km ²	380	
Surface comprise dans la zone centrale	ha	44	
Population dans la zone centrale	hab	149	
Surface comprise dans la zone tampon	ha	24	
Population dans la zone tampon	hab	70	



Saint-Saphorin est un village vigneron compact, accroché sur les premières pentes du Mont-Pèlerin. Situé dans un remarquable environnement viticole façonné par les moines au XII^e siècle, Saint-Saphorin doit sa notoriété au charme de ses maisons vigneronnes, à ses ruelles étroites et à son église.

De style gothique flamboyant, l'église date de 1530 et fut construite à l'emplacement d'un mausolée chrétien du V^e siècle. Ce monument funéraire était aménagé selon l'exemple des catacombes. On accède au musée archéologique de Saint-Saphorin par l'intérieur de l'église.

Le château de Glérolles, surnommé le Chillon de Lavaux, marqua pendant de nombreuses années la limite orientale de l'évêché de Lausanne. La date de construction de cet édifice reste un mystère. Le donjon date des années 1160 à 1200, mais d'importants travaux furent entrepris au XVI^e siècle. Pendant longtemps, le château de Glérolles fut une prison. Il s'y déroula de nombreux procès pour brigandage et sorcellerie. Aujourd'hui, les caveaux du château servent à des dégustations de vin.

La commune a eu le privilège d'accueillir un hôte de marque, le chansonnier Jean Villard-Gilles. Né à Montreux en 1895, il commença son parcours artistique avec le théâtre, puis devint une vedette internationale de music-hall. Après sa carrière parisienne, Jean Villard-Gilles fit de Saint-Saphorin son domicile, de 1955 jusqu'à sa mort en 1982.

La commune abrite la plus petite plage du canton de Vaud, le « Caillou ». Cette minuscule plage possède un plongeur et une douche sur une surface de quelques mètres carrés.






Chardonne est l'une des dix communes du district de Vevey. Son territoire englobe tout le Mont-Pèlerin dont le sommet culmine à 1081 mètres d'altitude. Village-rue d'origine rurale, Chardonne occupe une position prédominante sur les pentes sud du Mont-Pèlerin.

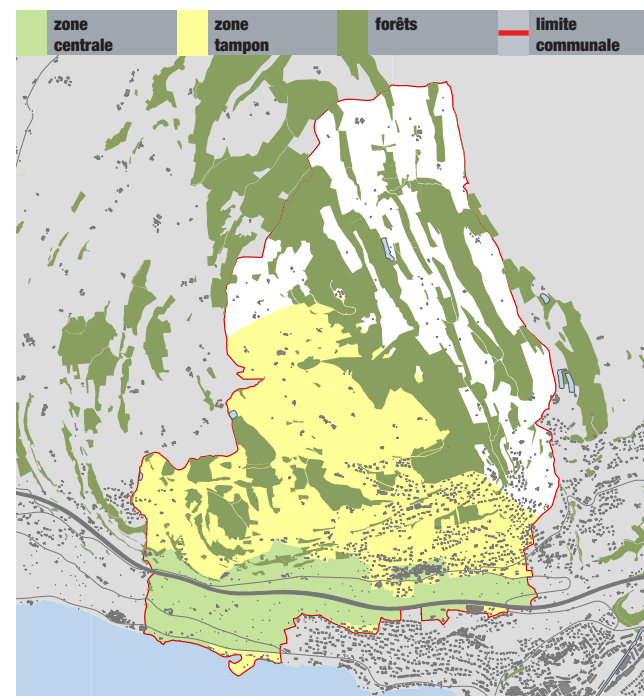
Le nom Mont-Pèlerin est relativement récent et son origine reste encore un mystère. Il est communément appelé Mont de Chardonne ou le Mont par les habitants de la région. Le mot «pèlerin» apparaît pour la première fois dans la seconde moitié du XIX^e siècle. Ce changement de nom correspond également à l'essor du tourisme dans la région, avec la construction de nombreux hôtels de luxe et du funiculaire reliant Vevey à Chardonne. Malgré de nombreuses hypothèses romanesques, «pèlerin» vient en fait d'un lieu-dit situé dans les environs du sommet.

Un important relais de communication se situe sur ce dernier. Grâce à un ascenseur «Plein Ciel», les visiteurs peuvent monter à 1145 mètres et contempler un panorama à 360°. Par beau temps, ce belvédère offre une vue unique sur le lac Léman, les Alpes de Savoie et l'arrière-pays jusqu'au Jura.


Au bord de l'autoroute, une copie d'un petit temple grec attire également les regards. Utilisé jusqu'en 1950 comme hangar à bateaux et pavillon pour les baigneurs à Ouchy, il fut reconstruit pierre par pierre sur ce site par l'artiste Maurice Sandoz, fils du fondateur de la fabrique de produits chimiques du même nom, qui prévoyait d'en faire son tombeau.

Commune de Chardonne

	Nom des habitants	les Chardonnerets	
	Sobriquet	lé Tserdignolet	
	Population 2004	hab	2685
	Superficie	ha	1031
	Surface viticole	ha	108
	Densité de population	hab/km ²	260
	Surface comprise dans la zone centrale	ha	152
	Population dans la zone centrale	hab	1324
	Surface comprise dans la zone tampon	ha	459
	Population dans la zone tampon	hab	1081



Commune de Corseaux

	Nom des habitants	les Corsalins	
	Sobriquet	lé Corsacu (les Ecorche-culs)	
	Population 2004	hab	2091
Superficie	ha	107	
Surface viticole	ha	21	
Densité de population	hab/km ²	1954	
Surface comprise dans la zone centrale	ha	16	
Population dans la zone centrale	hab	47	
Surface comprise dans la zone tampon	ha	89	
Population dans la zone tampon	hab	1984	



Adossé aux contreforts du Mont-Pèlerin, Corseaux, village d'origine viticole, figure parmi les plus petites communes du canton de Vaud.

Entre Corseaux-Plage et les Gonelles, à la sortie de Vevey, Charles-Edouard Jeanneret, dit Le Corbusier, fit construire une résidence sur une ancienne vigne de 300 m². Cette construction conçue économiquement et rationnellement incarna au moment de sa création le manifeste architectural de « logement minimal ». Construite en 1923 pour ses parents, « La Petite Maison », appelée aussi « Villa Le Lac », se visite sur rendez-vous.

Le funiculaire Vevey (Corseaux) – Chardonne – Mont-Pèlerin est la deuxième attraction touristique de Corseaux reliant le bord du lac aux forêts à 800 mètres d'altitude depuis 1899. Ce funiculaire est à la base du développement résidentiel de la commune.

Dès les années 1880, la coutume de se baigner à la Crottaz se répand. Aujourd'hui ouverts à tous, ces bains étaient autrefois en principe réservés aux habitants de Corseaux. Un emplacement était spécialement destiné aux femmes et aux enfants.





Avec les communes de Chardonne, Corseaux et Jongny, Corsier-sur-Vevey forme le cercle de Corsier. Situé sur une éminence dominant Vevey au nord, Corsier-sur-Vevey occupe une situation importante au pied du Mont-Pèlerin.

Aux portes de Vevey, le domaine de la Cure d'Attalens est l'un des fleurons du vignoble de la commune. A l'origine, ces vignes appartenaient à une cure. D'ailleurs, de nombreux couvents ou établissements religieux étaient propriétaires de domaines viticoles dans la région. Depuis 1896, ce vignoble est en mains privées.

La commune a eu en outre le privilège d'accueillir de nombreux hôtes de marque tout au long de son histoire. Le plus célèbre fut sans aucun doute Charlie Chaplin, l'inoubliable Charlot, dont la famille vit au Manoir-de-Ban. Charlie Chaplin s'y installa en janvier 1953 jusqu'à sa mort en 1977.


Cette demeure sera transformée en espace muséal et cinématographique dédié à Charlie Chaplin et à son œuvre. Désormais connu sous le nom de « l'Espace musée Charlie Chaplin », son ouverture est prévue pour 2007.

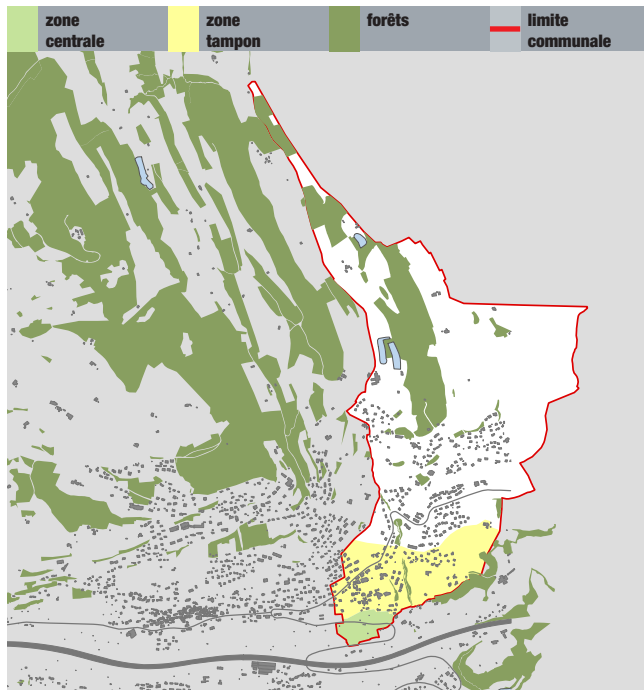
Commune de Corsier-sur-Vevey

	Nom des habitants	les Corsiérans	
	Sobriquet	lé Medze-bredci (les Mangeurs de bricet)	
	Population 2004	hab	3081
Superficie	ha	673	
Surface viticole	ha	21	
Densité de population	hab/km ²	458	
Surface comprise dans la zone centrale	ha	29	
Population dans la zone centrale	hab	39	
Surface comprise dans la zone tampon	ha	6	
Population dans la zone tampon	hab	19	



Commune de Jongny

	Nom des habitants	les Jongnysois	
	Sobriquet	lé Défreguelyi (les Déguenillés)	
	Population 2004	hab	1305
Superficie	ha	216	
Surface viticole	ha	4	
Densité de population	hab/km ²	604	
Surface comprise dans la zone centrale	ha	5	
Population dans la zone centrale	hab	19	
Surface comprise dans la zone tampon	ha	32	
Population dans la zone tampon	hab	392	

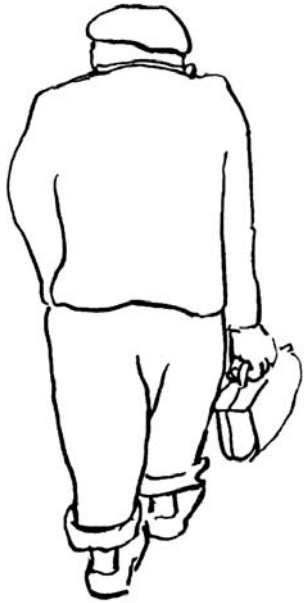


Jongny est un belvédère exceptionnel avec un panorama qui embrasse Vevey, Montreux, le lac et les Alpes de Savoie. Village d'origine rurale, Jongny se situe sur les pentes orientales du Mont-Pèlerin. A la fin du XIX^e siècle, il connut un essor touristique relativement important.

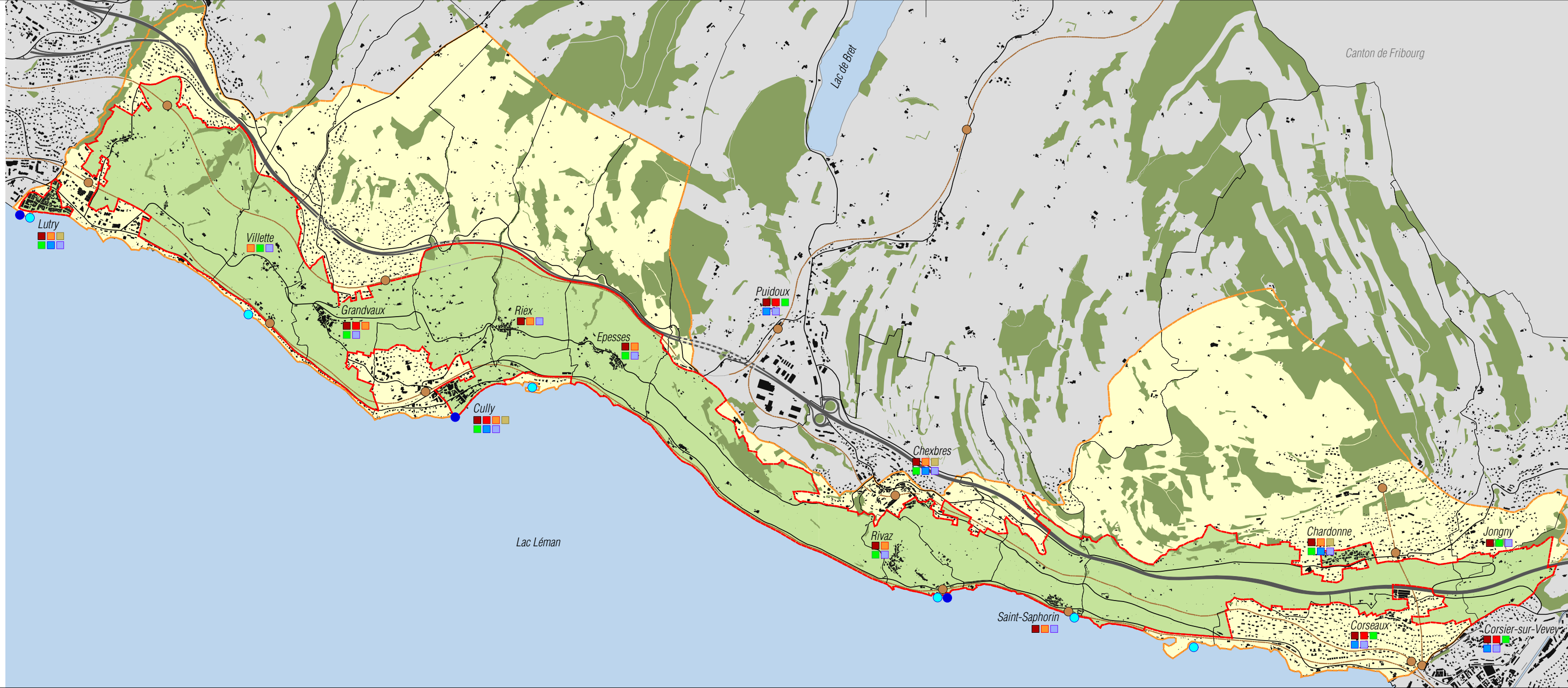
Les armoiries reprennent le cœur et les étoiles de Corsier-sur-Vevey rappelant le souvenir de l'ancienne paroisse. Ces ornements entourent la cloche de l'ancienne chapelle du village.

Aujourd'hui détruite, elle fut érigée probablement au XV^e siècle. Par contre, la cloche qui figure sur les armoiries de la commune existe toujours. Cette cloche date de 1504 et est classée monument historique. Située au haut du bâtiment du collège, elle sonne à la volée trois fois par jour durant l'année scolaire. Entendue sur tout le territoire communal, elle annonce un quart d'heure à l'avance le début des cours afin que les élèves n'arrivent pas en retard à l'école.

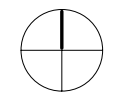




description - Lavaux des sciences humaines et techniques
 équipements et infrastructures publics



- zone centrale
 - zone tampon
 - forêts
 - centres culturels (lieu historique, cinéma, salle polyvalente)
 - musées
 - caveaux communaux
 - hôpitaux / établissements médicaux-sociaux
 - écoles
 - centres sportifs (tennis, piscine, golf)
 - églises / temples
 - ports
 - gares / embarcadères
- 0 250 500 1'000 m. échelle 1:27'250



description

Lavaux des sciences humaines et techniques

toponymie

Si le mot se laisse aisément décomposer en La Vaux (du latin VALLEM « vallée »), la comparaison avec le français Le Val (département de la Sarthe et de Seine-et-Marne) ou *Leval* (département du Nord et Territoire de Belfort) fait apparaître deux différences: non seulement le représentant francoprovençal a conservé le genre féminin du mot latin, mais il a subi une vocalisation du *-l* final en *-u*.

On peut se réjouir que notre nom de lieu ait conservé le genre féminin, le distinguant ainsi de *Le Vaud* (village du district de Nyon), dont la signification est « la forêt » (du germanique WALD, comme dans le canton de *Vaud*). Cependant, à la suite de l'agglutination de l'article féminin, afin d'éviter la séquence contradictoire *le Lavaux*, il paraît judicieux de réserver cette dernière appellation au vin produit dans le vignoble de Lavaux et de se passer de l'article masculin, contracté ou non, après les prépositions *dans*, *en*, *de*, etc.

Il faut encore souligner, ainsi que l'attestent les graphies anciennes (*La Vau*, *La Vaul*, *Lavaul* en face de *La Vaulx*, *La Vauz La Wauz*, voire de *La Vaud*, *La Waud*), que le *-x* final se présente comme un signe graphique dépourvu de toute valeur phonique.

L'étonnement linguistique que l'on peut ressentir n'est rien en regard du désarroi de l'observateur constatant que le coteau lémanique de Lavaux n'a nullement l'apparence d'une vallée. Or la toponymie se fonde sur un principe d'adéquation entre la configuration d'un lieu et sa désignation linguistique, sauf dans le cas où de profondes transformations topographiques ont pu remodeler un paysage.

Pour tenter de respecter ce principe, on a longtemps cherché sur les hauts de Lutry l'ébauche d'un vallon creusé par La Lutrive afin de justifier l'appellation de « la vallée ». Mais il faut avoir l'imagination bien fertile pour se contenter d'une telle explication. La recherche toponymique plus récente fait observer que le terme VALLIS

a pu connaître un emploi administratif dès l'époque carolingienne (IX^e siècle), d'abord dans le Midi de la Gaule, mais aussi en Suisse romande: à l'instar de PAGUS « circonscription », VALLIS a pu désigner un « territoire administratif ». C'est vraisemblablement ce qui s'est passé pour la région de Lutry. La plus ancienne attestation latine *vallem de Lustrico*, à comprendre comme « territoire administratif de Lutry » et non comme « vallée de Lutry », se lit dans une bulle de 1139. Puis on retrouve une formule similaire *vallem Lustrico* dans un document de 1316, avant que n'apparaisse l'expression française *la Vaulx de Lustru*.

Après cette mise au point, on pourrait être tenté de retrouver le nom de *Lavaux* dans l'un des villages viticoles de ce coteau lémanique: Grandvaux. Heureusement, la toponymie est là pour nous éviter un rapprochement hâtif, qui ne trouverait pas confirmation dans l'observation du lieu. En l'absence d'une vallée sur les hauts de Lutry, il serait plus illusoire encore de chercher une « grande vallée » à l'emplacement de Grandvaux. Ce sont les attestations anciennes de cette commune qui vont nous mettre sur la voie: les formes *Graval*, *Gravaux* (XIII^e siècle) nous suggèrent que le toponyme est un dérivé en *-ALE* de la base prélatine *GRAVA, qui donne en français *grève* et par dérivation *gravier*. C'est vraisemblablement au « terrain sablonneux, graveleux » sur lequel le village est bâti que Grandvaux doit son nom (la déformation en *Grantval* n'est attestée qu'à partir du XV^e siècle).

A l'aide du même suffixe *-ALE* combiné avec un nom commun s'expliquent à la fois le hameau de Chenaux (un peu à l'est de Grandvaux) et le village de Corseaux, qui s'écrivait encore *Corsaux* à la fin du XVIII^e siècle. Le premier, qui correspond au français *chenal*, tire son nom d'une amenée d'eau attestée dans un document du X^e siècle, alors que le second, dérivé de *cours*, doit son appellation à la forme allongée de son territoire.

*Lire un paysage,
c'est essayer de comprendre les noms de lieux
qui servent à le désigner et...
parfois de surmonter la surprise
qu'ils peuvent provoquer.
Le nom même de Lavaux ne manque pas
d'étonner doublement quiconque tente
de l'appivoiser.*

Plus faciles à apprivoiser, Villette et Rivaz reposent sur des noms communs fort répandus. Sous sa forme française, le premier toponyme représente le diminutif en – ITTA du mot VILLA, qui signifiait le « domaine rural avec maison de campagne ». C'est probablement à partir d'une petite installation agricole que s'est développée Villette, sans que le nom de son premier propriétaire ait réussi à s'imposer. Quant au second nom de lieu, qui remonte au latin RIPA « rive », il se présente sous la forme francoprovençale avec conservation du –a final (le –z n'étant qu'un pur artifice graphique).

Il peut arriver qu'un toponyme nous informe sur l'état des lieux antérieur à l'établissement d'une communauté. C'est le cas du village d'Epesses, bâti sur un endroit qui devait être recouvert de végétaux sauvages de taille moyenne et d'arbustes à branches basses (latin SPISSA « fourré, massif épais et touffu »). La proximité de ce village viticole avec le célèbre vignoble du Dézaley permet de consolider l'étymologie proposée pour ce lieu-dit, qui se retrouve dans une vingtaine d'endroits. Avant que l'évêque de Lausanne Guy de Maligny ne confie aux moines cisterciens de Hautcrêt en 1141 et de Montheron en 1142 le défrichement du Dézaley en vue

d'y cultiver la vigne, ce coteau ne devait être qu'une pente escarpée recouverte de petits conifères et en particulier de sapins, comme le suggère l'étymon reconstruit (base *DASIU « branche de sapin » combinée à la fois avec le suffixe diminutif – ELLU et avec le suffixe collectif – ETU, avec le sens global de « lieu planté de petits sapins »).

L'origine bourguignonne de l'évêque lausannois, qui explique sans doute sa perspicacité dans le choix du coteau admirablement exposé, se retrouve dans celle du saint patron du village de Saint-Saphorin: il s'agit de saint *Symphorien*, martyr né et mort à Autun en 179 (ou 257), qui donne son nom à de nombreuses localités françaises. Mais à la différence de celles-ci, la forme vaudoise présente le traitement francoprovençal de la syllabe tonique (*-in* au lieu de *-ien*).

Par l'absence d'article précédant l'appellatif, tous les toponymes examinés jusqu'ici (sauf *Le Dézaley* défriché au XII^e siècle) se révèlent comme des formations antérieures à l'an 1000. Cependant, ils n'appartiennent pas à la couche la plus ancienne des noms de lieux de Lavaux. Ceux-ci doivent être cherchés dans les dérivés en – ACU (suffixe d'origine celtique signifiant « domaine appartenant à ») faits à partir de noms de familles latins ou gentiles.



A cette couche gallo-romaine se rattachent Lutry (à l'origine, propriété du clan de *LUSTRIUS), Cully (propriété d'un hypothétique *CUSSILIUS), Jongny (anciennement *Jaunie* provenant d'un GALLINI-ACU), Corsy et Corsier (dont le *-r* est adventice, la forme ancienne se présentant sous la graphie *Corsiey*), ces deux derniers remontant au gentilice CURTIUS plutôt que CORDIUS.

A la même couche celtique, mais avec un autre suffixe, se rattache vraisemblablement le nom de Chexbres. La plus ancienne attestation de ce lieu *Carbarissa* (1079) semble offrir un composé constitué d'un nom de personne CARBARUS combiné avec le suffixe – ISSA signifiant « appartenant à ».

Il se peut que le même procédé de formation se retrouve dans Rieux. Mais comme ce toponyme n'a pas encore livré son mystère, il paraît plus prudent de reconnaître une part de doute en le rangeant aux côtés de Puidoux et de Chardonne (qui n'a rien à voir avec les char-dons, malgré les armoiries de la commune).

que retenir de ce rapide survol toponymique?

Il semble bien que l'entité de *Lavaux* ait pris naissance à l'époque

carolingienne en tant que territoire administratif dont le chef-lieu était *Lutry*.

Les principaux toponymes qui s'y rattachent se laissent distribuer en deux couches: l'une, plus ancienne, fait intervenir (seuls ou sous forme de dérivés) des noms de propriétaires gallo-romains, l'autre, plus récente mais antérieure à l'an 1000, est constituée d'appellatifs assez répandus. Parmi ceux-ci, certains ont des correspondants dans des quartiers de Lausanne: *Chenaux* trouve un écho dans la (*Rue de*) *la Cheneau de Bourg*, *Corseaux* dans le quartier de *Cour* (écrit anciennement *Cours*), *Rivaz* dans celui de *Belle Rive* et *Epesses* désignait autrefois le lieu-dit appelé aujourd'hui *Le Désert*. Ces rapprochements viennent souligner le rattachement politique de Lavaux au territoire des princes-évêques de Lausanne.

En outre, il faut relever qu'aucun nom de lieu d'origine germanique en *-ens* ou *-enges* n'entre dans la stratigraphie toponymique de Lavaux (la *Tour de Marsens* doit son nom aux moines prémontrés de ce couvent fribourgeois qui ont participé au défrichage de ce coin du Dézaley), ce qui permet de supposer que la densité d'occupation d'un territoire aussi attractif que Lavaux n'a pas suscité de nouveaux établissements après les invasions barbares.



description

Lavaux des sciences humaines et techniques

voies de communication

117

2.d.5

*Parler des voies de communication
à travers Lavaux
ramène à la question essentielle
qu'ont dû résoudre les Romains déjà:
comment relier le sud au nord des Alpes
et comment passer de la plaine du Rhône
en amont du lac Léman
au Plateau suisse?*

Datant de 47 après J.-C., la borne milliaire enchâssée dans une colonne de l'église de Saint-Saphorin est un repère historique et géographique majeur de la voie romaine franchissant les Alpes. D'Aoste à Vevey, par le Grand-Saint-Bernard et la rive septentrionale du lac Léman, l'empereur Claude fit construire la première route carrossable qui, pour les trois siècles suivants, devait offrir l'itinéraire le plus rapide entre l'Italie et le Nord des Alpes. Ainsi, à 37000 pas à l'aval du forum d'Octodurum (Martigny), la borne milliaire de Saint-Saphorin marque le lieu approximatif de bifurcation de la voie romaine allant vers le nord, Aventicum (Avenches), chef-lieu de l'Helvétie d'alors et Augusta Raurica (Augst) à proximité de Bâle d'une part et allant vers l'ouest, Nyon, Jougne et la France du nord-ouest d'autre part.

Ce dernier itinéraire était l'une des principales voies de pèlerinage de la chrétienté médiévale, la Via Francigena, menant de Canterbury à Rome par Lausanne, Lavaux, le Grand-Saint-Bernard et Aoste.

En 1994, cet itinéraire a été déclaré «Chemin culturel européen» par le Conseil de l'Europe.

navigation lacustre

Plus grand plan d'eau douce d'Europe occidentale, le lac Léman a de tout temps permis des liaisons privilégiées entre sa rive septentrionale vaudoise, la Haute-Savoie, le Chablais vaudois et valaisan à l'amont et le Genevois à l'aval. Transports militaires, de marchandises et de voyageurs indigènes et touristiques empruntent ce lac aux rivages tantôt très escarpés tantôt marécageux.

Les premiers bateaux à vapeur sont mis en service dans les années 1820-1830. Des services réguliers relient une trentaine de débarcadères dont trois à Lavaux: ceux de Lutry, Cully et Rivaz – Saint-Saphorin dès 1850. Jusqu'à l'avènement du chemin de fer, les transports lacustres sont plus rapides, plus confortables



et souvent plus sûrs que les transports terrestres. En ce début de XXI^e siècle, la Compagnie générale de navigation entretient et exploite une flotte d'une vingtaine d'unités de 130 à 1500 voyageurs, dont celles de la catégorie «Belle Epoque» à aubes sont presque centenaires. Outre les services des bateaux à l'horaire, les croisières lacustres à la demande sont de plus en plus en faveur. La navigation au large de Lavaux et du château de Chillon offre les vues parmi les plus appréciées.

chemins de fer principaux et «train des vignes»

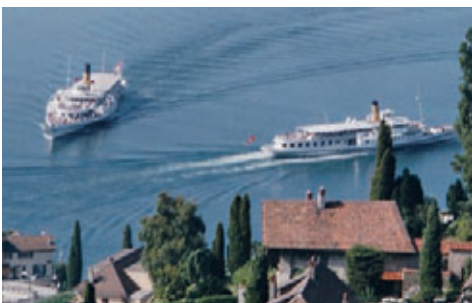
C'est en 1861, que les liaisons lacustres ont été doublées par la mise en service de la ligne de chemin de fer «Jura-Simplon» reliant Lausanne, Vevey et Montreux au Valais romand (et à Milan par le tunnel du Simplon dès 1905). En 1862, la ligne dorsale du réseau ferré suisse est ouverte entre Lausanne, Fribourg et Berne. C'est en 1904 que le troisième côté de ce triangle de lignes ferroviaires est mis en service. Il s'agit de la ligne privée, à écartement normal,

du «Vevey-Chexbres» reliant, avec une des plus fortes déclivités du réseau suisse (38‰), la ligne du Simplon à Vevey à la ligne dite «de Berne» à Puidoux-Chexbres. Cette ligne, traversant diagonalement le vignoble, est desservie par une rame avec une livrée «Train des vignes». Avec trois lignes, Lavaux est desservi par 12 stations ou haltes de chemin fer. Dans les principales stations, des panneaux orientent les voyageurs, promeneurs et randonneurs vers le réseau des cheminements piétonniers parcourant le vignoble.

réseau routier moderne, autoroute du Léman, réseau de chemins viticoles et de promenade

Les premiers comptages de circulation effectués par les guets aux portes de Lausanne en automne 1835 signalent que la route vers Saint-Maurice était la plus chargée du canton de Vaud avec une moyenne d'environ 200 chars et voitures attelées par jour. La fin du XIX^e et le début du XX^e siècle connaissent un développement majeur



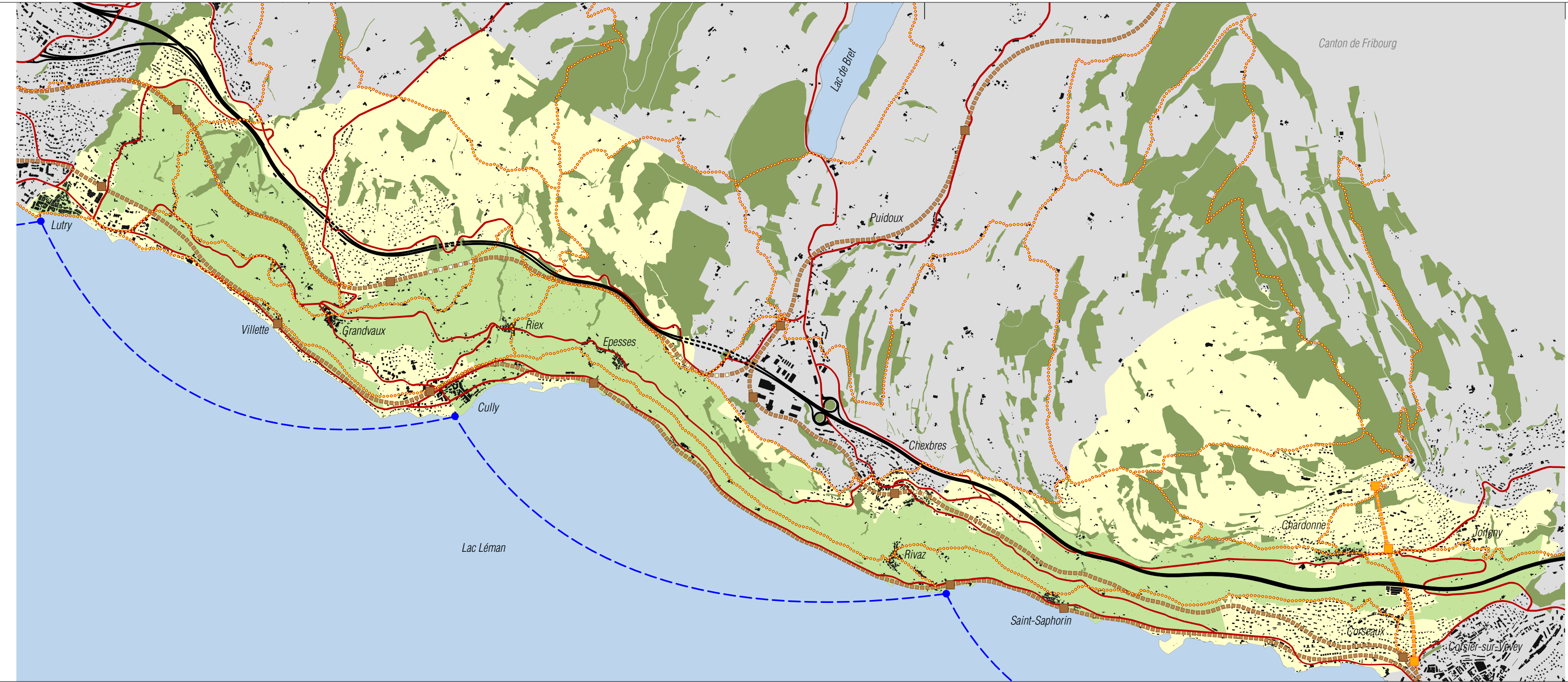


des voies routières: route cantonale principale du bord du lac, construction de cinq à six routes gravissant le coteau de Lavaux, telle la Corniche de Cully à Chexbres via Riex et Epesses.

Pour faire face à la vigoureuse croissance de la motorisation et du trafic routier depuis les années 1950, le réseau autoroutier suisse est mis en œuvre avec l'autoroute Lausanne-Genève comme premier tronçon inauguré pour l'Exposition nationale de 1964 à Lausanne. D'un tracé «audacieux» avec ponts, tunnels, grands soutènements et viaducs, l'autoroute du Léman (A9) la prolonge en direction du Valais et de l'Italie. Implantée au haut du vignoble de Lavaux entre Lausanne et Chexbres, cette autoroute traverse le vignoble de Chardonne pour gagner les hauts de Vevey, Montreux et la plaine du Rhône. Elle est liée à l'autoroute Vevey-Fribourg-Berne (A12) positionnant Vevey comme échangeur entre la voie lémanique et celle la reliant au Plateau suisse et au Nord.

Les comptages de circulation effectués en 2004 signalent un trafic moyen de 65000 voitures par jour dans le secteur de Lavaux. Destinée à soulager les routes principales et secondaires traversant Lavaux et la Riviera vaudoise, l'autoroute du Léman absorbe plus de 80% du trafic automobile et des poids lourds.

Les grands réseaux de communication ferroviaire et routier ont atteint leur niveau de maturité dans cette partie de la Suisse et il n'est pas envisagé de les développer durant les prochaines décennies. En revanche, des interventions portent sur l'entretien et la rénovation des voies de communication, principalement la protection de l'environnement et l'amélioration de la sécurité. Des actions sont conduites pour améliorer les «mobilités douces», vélos et surtout piétons, aussi bien dans les bourgs et villages qu'à l'extérieur. En premier lieu destiné à faciliter l'accès et l'exploitation du vignoble (chapitre 2.c.6, viticulture), l'ample réseau de chemins et sentiers historiques ou nouvellement aménagés est un paradis pour les promeneurs et randonneurs.

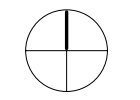


description - lavax des sciences humaines et techniques
voies de communication

- zone centrale
- zone tampon
- forêts
- réseau national, autoroute
- réseau régional
- chemins de fer fédéraux / gares
- funiculaire / haltes
- compagnie générale de navigation / embarcadères
- réseau de sentiers pédestres

0 250 500 1'000 m.

échelle 1:27'250



description

Lavaux des sciences humaines et techniques

améliorations foncières

La politique agricole est une tâche de la Confédération. Celle-ci définit les grandes options en matière d'approvisionnement du pays et décide des aides financières accordées par les pouvoirs publics pour améliorer la quantité et la qualité des produits ainsi que la productivité. Pour soutenir cette dernière, les améliorations structurelles apportées à la collectivité et aux exploitations constituent l'un des moyens à disposition.

Dans son sens le plus large, l'agriculture revêt encore une importance primordiale au début du XXI^e siècle, autant par l'utilisation du sol que par la proportion importante de la population active dans le secteur primaire.

Dès le début du XX^e siècle, le canton de Vaud s'est lui-même préoccupé d'apporter un soutien à l'agriculture en promulguant la première Loi sur les améliorations foncières (LAF) du 21 mai 1907. Celle-ci avait pour but «d'encourager les entreprises tendant à améliorer le sol ou à en faciliter l'exploitation», notamment par le remaniement parcellaire, par la création de chemins dans les vignes en terrasses, par les assainissements et les drainages ou encore par les travaux de protection du sol contre les éboulements. Cette loi a été remplacée par celle du 29 novembre 1961, toujours en vigueur, périodiquement adaptée et complétée.



L'outil principal de la LAF est le remaniement parcellaire ou remembrement. Une telle opération consiste à diminuer considérablement le morcellement de la propriété foncière par le regroupement des parcelles d'un même propriétaire. Cette action permet ainsi de mener à bien la redistribution des terres de manière équitable pour chaque propriétaire et d'en faciliter leur exploitation.

Par le remaniement parcellaire, il est également possible de prélever à chaque propriétaire une quote-part de sa propriété. L'objectif?

Dégager les surfaces indispensables aux travaux collectifs qui permettront une mise en valeur du sol. Ces travaux consistent principalement à:

- aménager les accès nécessaires;
- réaliser les ouvrages de gestion des eaux et de conservation des sols;
- mettre en œuvre les mesures écologiques et paysagères assurant une intégration optimale de l'ensemble de l'opération au sein du territoire et du patrimoine qui sont les siens.

Le remaniement parcellaire est placé sous la conduite d'un syndicat d'améliorations foncières constitué par les propriétaires



La Constitution et le Code civil protègent la propriété foncière. Cela n'empêche pas cette dernière de subir des divisions au fil du temps.

Lavaux n'échappe pas au phénomène.

Si les propriétaires se sont souvent réunis

– et se réunissent encore – en syndicats pour procéder à des remaniements parcellaires,

l'Etat a, de son côté, imposé des réorganisations de territoire pour procéder à la construction de l'autoroute A9.

fonciers. Ce syndicat a pour objectif une organisation collective et solidaire du territoire considéré. Un syndicat AF fonctionne comme une association, selon des règles claires et un cadre légal bien défini, notamment en ce qui concerne son organisation et son fonctionnement financier. Les coûts des travaux (remaniements fonciers et travaux collectifs), après déduction des éventuelles subventions, sont répartis proportionnellement aux avantages reçus par chaque propriétaire. De ce fait, un syndicat AF assume, à un niveau local, la direction, la réalisation et le financement des aménagements nécessaires à assurer le développement durable d'un territoire. L'entretien des ouvrages revient ensuite généralement à la commune ou à un syndicat AF qui aura été créé spécialement à cet effet.

Bien que la Constitution et le Code civil protègent, dans notre pays, la propriété foncière, le droit successoral et les transactions immobilières sont susceptibles de lui faire subir des divisions progressives au fil du temps. Les propriétés viticoles n'échappent pas à ce phénomène, à l'origine du lancement de plusieurs remaniements parcellaires à Lavaux. Mais la collectivité s'est aussi retrouvée confrontée à la nécessité de faire transiter l'autoroute A9 à travers cet espace sensible. La réalisation de gros ouvrages d'intérêt public recourt également au remaniement parcellaire:

ce procédé de prélèvement et d'échange fonciers permet d'obtenir les surfaces nécessaires à la construction de l'ouvrage sans préjudice des propriétaires, tout en assurant la meilleure intégration territoriale, paysagère et écologique possible.

A Lavaux, on se trouve donc face à deux types de remaniement parcellaire:

- des remaniements volontaires décidés par les propriétaires seuls;
- des remaniements obligatoires ordonnés par l'Etat pour réaliser la construction de l'autoroute A9.

C'est dans les années 1930 que les premiers syndicats de remaniements parcellaires se sont constitués à Lavaux. Depuis lors, 14 remaniements parcellaires ont été réalisés sur des portions de territoires différentes, représentant 2270 hectares au total de Lutry à Vevey. Deux d'entre eux sont encore en œuvre. Plusieurs autres entreprises de constructions d'ouvrages divers ont également été réalisées.

Une particularité du paysage de Lavaux est sa composition en terrasses, constructions humaines traditionnelles destinées



à lutter contre l'érosion et à permettre la culture du sol. Si les méthodes culturales de la vigne évoluent, demeure la nécessité des terrasses. Les travaux de remaniements se doivent de maintenir cette topographie particulière. Mieux encore, la création des chemins, suivant pour beaucoup d'entre eux les courbes de niveaux, répond à la même problématique de lutte contre l'érosion en récoltant les eaux de surface. Ces constructions marquent le paysage plus que les remaniements eux-mêmes. L'ensemble permet le maintien d'une viticulture viable très active, garante de la pérennité de ce paysage traditionnel.

D'autres travaux importants ont encore été entrepris, de façon ponctuelle, depuis que la vigne est cultivée à Lavaux et de manière plus intensive durant les quatre dernières décennies. Il s'agit de la consolidation des falaises rocheuses situées dans la moitié est du site, entre le Dézaley et le village de Corseaux. Nous renvoyons le lecteur au chapitre traitant de la géologie (2.c.2).

Le soubassement rocheux de la zone est constitué de molasse plongeant de 15° à 20° vers le sud-est. Cette molasse est formée d'une alternance de roches très dures, les poudingues du Mont-Pèlerin, et de roches tendres, les marnes plus ou moins gréseuses ou argileuses. Les roches dures sont, elles, discontinues,

phénomène dû à des fractures verticales d'origine tectonique. Cette stratigraphie et l'érosion naturelle sont à l'origine de nombreuses chutes de blocs, souvent sans aucun signe précurseur. La nécessité de protéger les exploitations viticoles et les zones bâties ainsi que de sécuriser plusieurs voies de communications importantes (routes, autoroutes et voies ferrées) a conduit à entreprendre d'importants travaux de consolidation de ces falaises, travaux touchant au paysage et à l'environnement au sens large. L'évolution des techniques de travail a incité à accorder un soin tout particulier à la manière d'entreprendre ces consolidations en protégeant le milieu et, en particulier, en tenant compte du paysage, des saisons et des périodes de nidification de la faune. Outre diverses mises en œuvre très ponctuelles, cinq syndicats d'améliorations foncières ont entrepris ces travaux avec une fort soutien financier du Canton de Vaud.

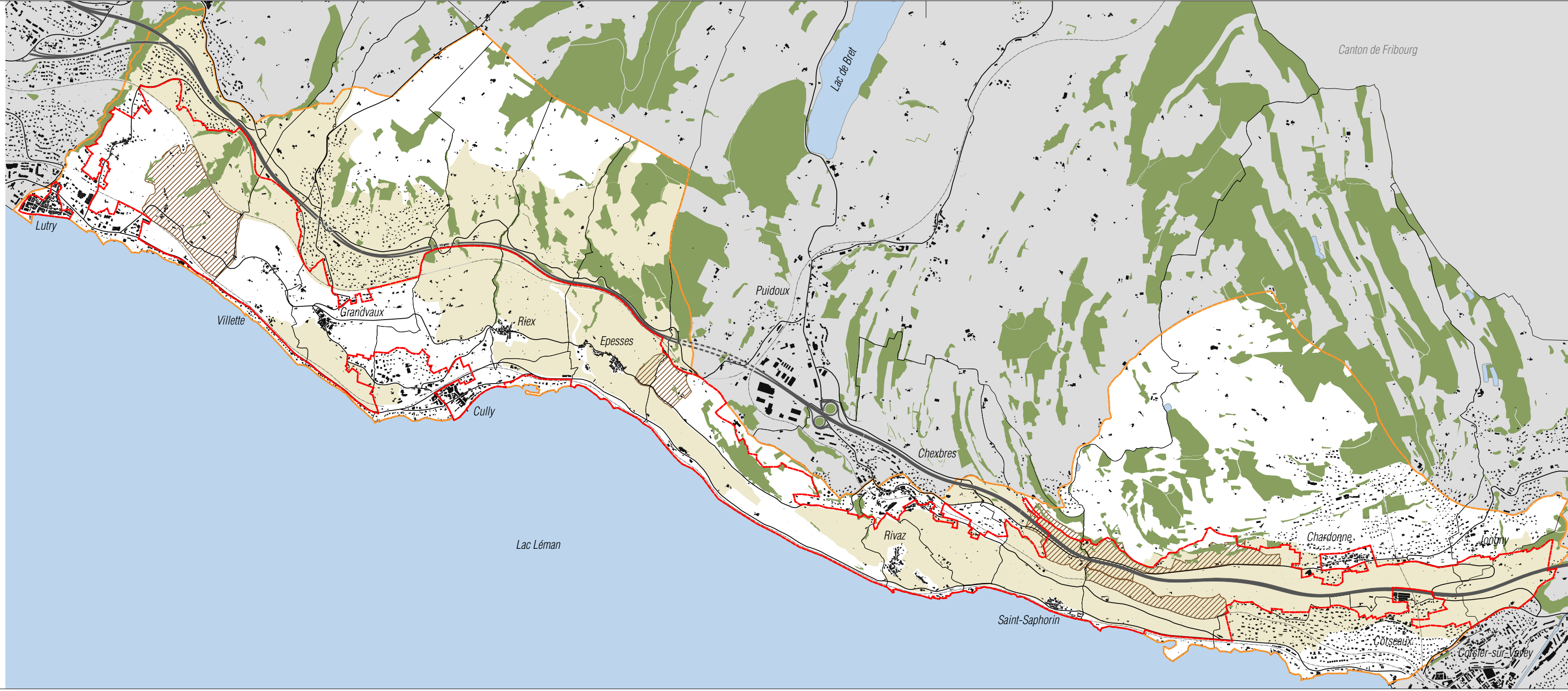
Un exemple illustratif de ces réalisations est le Syndicat AF de Chardonne-Chexbres-Puidoux-Rivaz-Saint-Saphorin. Constitué en 1970 par la volonté de 266 propriétaires, il a permis le remaniement parcellaire viticole de 122 hectares, la construction de 8550 mètres de chemins nouveaux et de 2030 mètres de funivignes, la pose de canalisations de récolte et d'évacuation des eaux de surface ainsi que la consolidation de nombreuses falaises rocheuses.






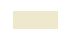

Le coût total des réalisations s'est élevé à 43,8 millions de francs suisses, dont 34 millions à charge des collectivités publiques, 1,4 million à charge de divers partenaires et 8,4 millions à charge des propriétaires.

Ce syndicat s'est dissous en 2004. Il a réalisé ses travaux dans le plus grand respect du paysage traditionnel, en choisissant avec attention l'emplacement des chemins, en construisant des murs avec parement de pierres naturelles, en accordant un soin particulier à la consolidation des rochers, et, enfin, en préservant les espèces végétales et animales sensibles tout en leur aménageant des biotopes favorables. Les plans joints montrent le degré de regroupement parcellaire de quelques propriétaires vigneronns ainsi que les équipements construits.

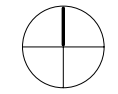




description - Lavaux des sciences humaines et techniques
 améliorations foncières

-  périmètre zone centrale
-  périmètre zone tampon
-  forêts
-  améliorations foncières (au niveau du foncier et des équipements)
-  améliorations foncières (au niveau des équipements)

0 250 500 1'000 m. échelle 1:27'250



*extrait d'un remaniement parcellaire viticole,
appellation Saint-Saphorin.
Etat en 1970 (à gauche)
Etat en 1988 (à droite)*



CARTE GENERALE

129

2.e



description

histoire et développement

130 ● 2.e.1 préhistoire et antiquité

134 ● 2.e.2 histoire de l'an 1000 à 1798

143 ● 2.e.3 histoire contemporaine

description histoire et développement préhistoire et antiquité

Aucune fouille archéologique d'importance n'a été entreprise ces dernières années. L'archéologie préventive, liée à de grands travaux d'infrastructure ou à des constructions, n'a, bien sûr, guère lieu d'être dans un vignoble. Ces diverses raisons expliquent la rareté des informations qui nous sont parvenues sur Lavaux. Il en va de même pour les trouvailles plus anciennes des XVIII^e et XIX^e siècles. La mémoire archivée n'a en général retenu que des bribes d'observations: «dans les vignes», «près du village», «dans la région»... Parler de Lavaux avant l'an 1000 implique donc de considérer ce terroir dans sa géographie régionale lémanique.

Dès 13000 avant J.-C., lorsque le réchauffement de la fin de la dernière glaciation permet à la végétation d'émerger, se développent le genévrier, le bouleau, puis le pin sylvestre. La forêt se peuple ensuite de noisetier, progressivement de feuillus, d'orme, de chêne, de tilleul, d'érable et, enfin, vers 5500 avant J.-C., de hêtre. Voilà le décor forestier dans lequel évoluent les derniers chasseurs-cueilleurs-pêcheurs de la fin du Paléolithique, puis ceux du Mésolithique (entre 9500 et 5500 avant J.-C.), dont les foyers et campements de chasse sont attestés sur les rives du Léman, à Lausanne-Vidy.

C'est au cours du Néolithique (5500-2200 avant J.-C.) que l'agriculture et l'élevage se développent. Les champs cultivés assurent dès lors l'alimentation des colons. La forêt est défrichée, des villages s'installent dans le terroir, en particulier au bord du lac dès 4000 avant J.-C. Les mentions de l'existence de tels villages lacustres au pied de Lavaux, à Corseaux et peut-être à Cully et à Lutry, n'ont pas été confirmées. Le site du futur vignoble ne recèle pas de grandes nécropoles de tombes en cistes, dites de type Chamblandes, comme à Pully, à Lausanne ou à Corseaux, la plus proche. Cependant, deux cimetières néolithiques et un important alignement de menhirs ont été mis au jour à Lutry, à l'extrémité occidentale du site de Lavaux; les mégalithes de Lutry-La Possession

sont aujourd'hui classés monuments historiques et mis en valeur sur place.

Durant l'âge du Bronze (2200-800 avant J.-C.), l'exploitation des rives, alliée aux défrichements de la forêt, se poursuit. Il en va de même pour l'âge du Fer (800-20 avant J.-C.), époque celtique par excellence. Lavaux se trouve entre deux nécropoles importantes des V^e au III^e siècle avant J.-C., Saint-Sulpice à l'ouest, Vevey à l'est. A la fin de l'âge du Fer, les sources antiques nous apprennent que les Helvètes habitent le Plateau suisse.

L'absence d'occupations pré- et protohistoriques dans Lavaux s'explique aisément par sa topographie escarpée, peu propice à l'agriculture et à l'habitat associé.

L'époque romaine (20 avant J.-C. - 450 après J.-C.) est mieux connue, d'une part grâce aux textes, d'autre part grâce à l'archéologie et aux monuments construits dès lors en pierre, aux *villae*, aux sanctuaires et aux routes qui jalonnent le territoire. C'est la période la mieux représentée à Lavaux: on trouve les mentions de «ruines romaines» et de découvertes, telles que des fûts de colonnes, des chapiteaux, des fragments de statues, des tuiles, des monnaies ou des objets de la vie quotidienne. Sans contexte précis malheureusement, de tels témoignages sont attestés dans chaque commune (Villette, Cully, Rieux, Rivaz, Puidoux...), comme le confirment les toponymes «Muret», «Muraz», «Pierre Vieille»...

Saint-Saphorin sort clairement du lot. Des vestiges que l'on peut interpréter comme appartenant à un petit sanctuaire, en relation avec la voie riveraine et la grande villa située sous l'église, ont été découverts au début du XIX^e siècle – lors de la construction, dès 1829, de la route cantonale longeant le lac, quelque 300 mètres à l'est du village, au lieu-dit «En Murez» – et lors de fouilles récentes.

Les traces du passé exhumées du sous-sol de Lavaux sont ténues.

Vouloir évoquer la préhistoire et l'époque romaine jusqu'à l'aube du Moyen Age nécessite dès lors de prendre en compte les données acquises sur le plan régional lémanique.



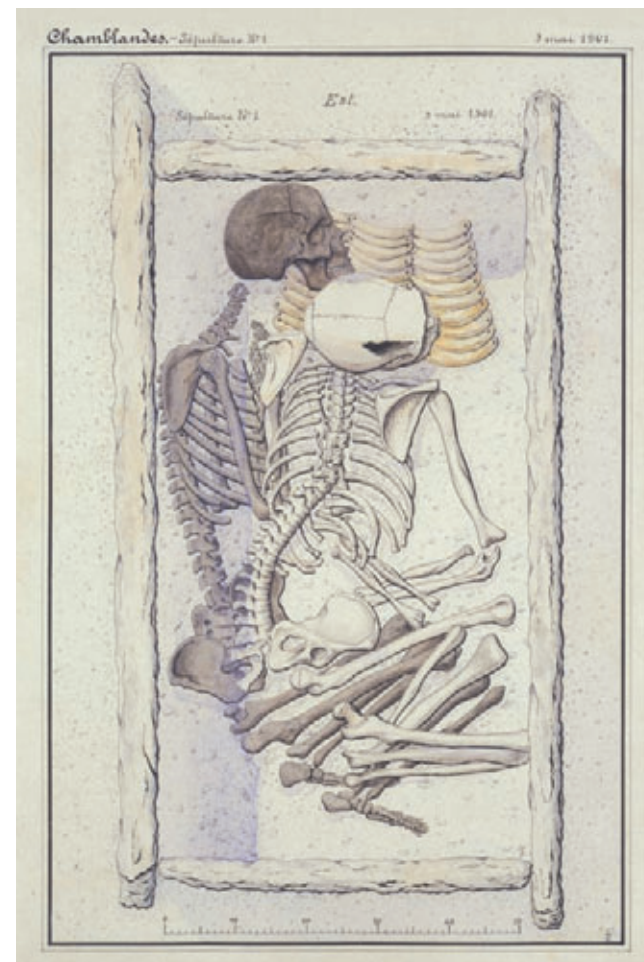
menhirs, Lutry

On y a recueilli une quinzaine de monnaies, du II^e au IV^e siècle, une statuette en bronze, une main d'une statue en marbre, une corne d'abondance, mise au jour au château de Glérolles, attribut de la Fortune en général, de Junon, de Mercure ou des dieux Lares.

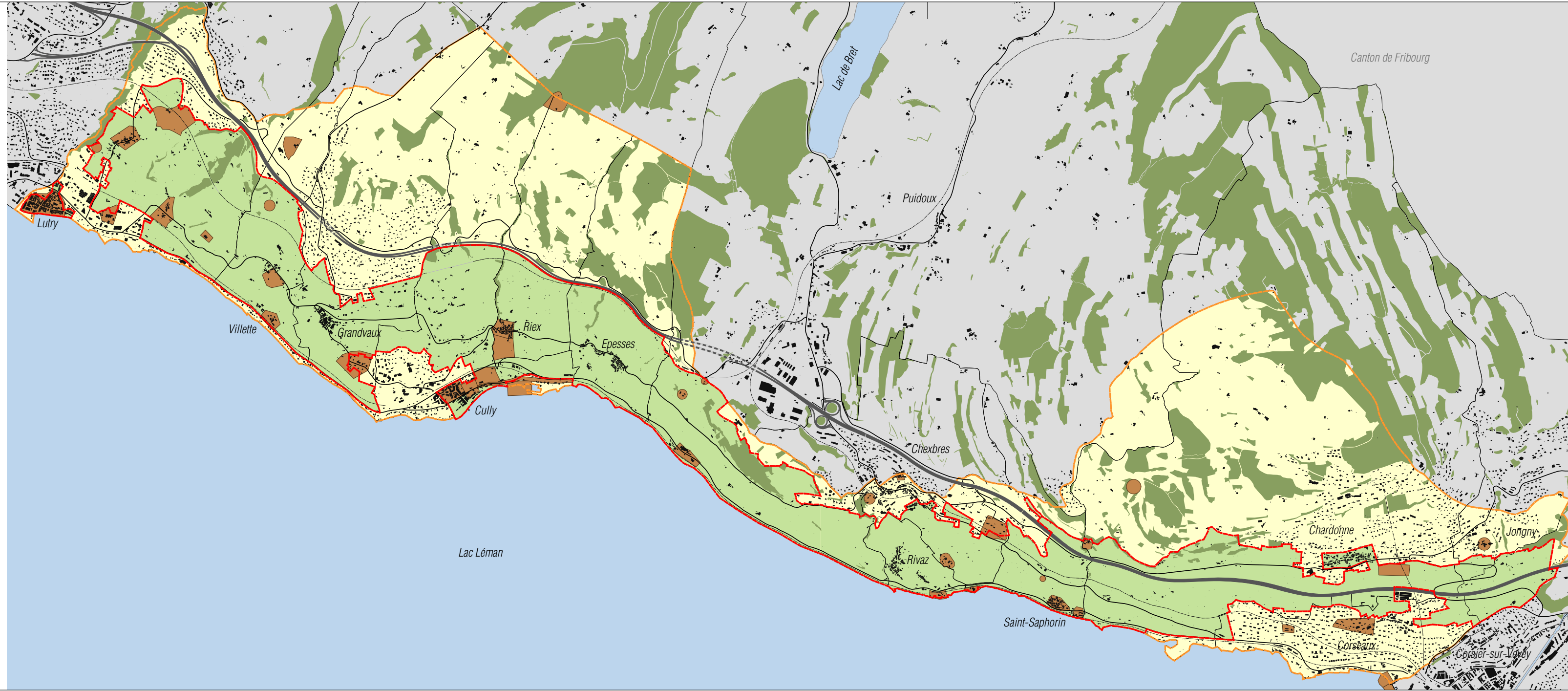
D'autres témoignages nous sont également parvenus: une inscription découverte en 1819, en réemploi dans l'église, est dédiée par un certain Flavius Potitianus à la Fortune du bon retour; la plus ancienne borne milliaire de Suisse, recueillie à Glérolles, constitue aujourd'hui la colonne méridionale de la première travée de l'église... On y lit la distance à Martigny (37000 pas, environ 54 kilomètres); ce milliaire est daté de 47 après J.-C., soit sous le règne de l'empereur Claude.

Saint-Saphorin, sur une voie de passage conduisant au col du Grand-Saint-Bernard, représente une limite entre les provinces de Rome. C'est peut-être en relation avec cette situation particulière qu'il faut interpréter les résultats des fouilles des années 1960 et 1990 dans l'église et ses abords: on y suit le développement d'une résidence gallo-romaine, transformée en mausolée au V^e siècle, sur lequel une église sera construite au VII^e siècle, modifiée à plusieurs reprises.

Trois chapiteaux carolingiens en calcaire y ont notamment été mis au jour. Plus de 120 tombes médiévales ont été fouillées et l'église actuelle, de 1520, illustre parfaitement la continuité de l'occupation de Lavaux, de l'époque romaine au Moyen Âge. Un espace de présentation, inauguré en 1995 dans les fondations de l'église, où étaient autrefois déposées les archives du XVI^e siècle, permet au visiteur de s'imprégner de l'histoire bimillénaire de Lavaux...



nécropole de Chamblandes, Pully

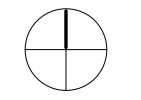


description - histoire et développement
régions archéologiques

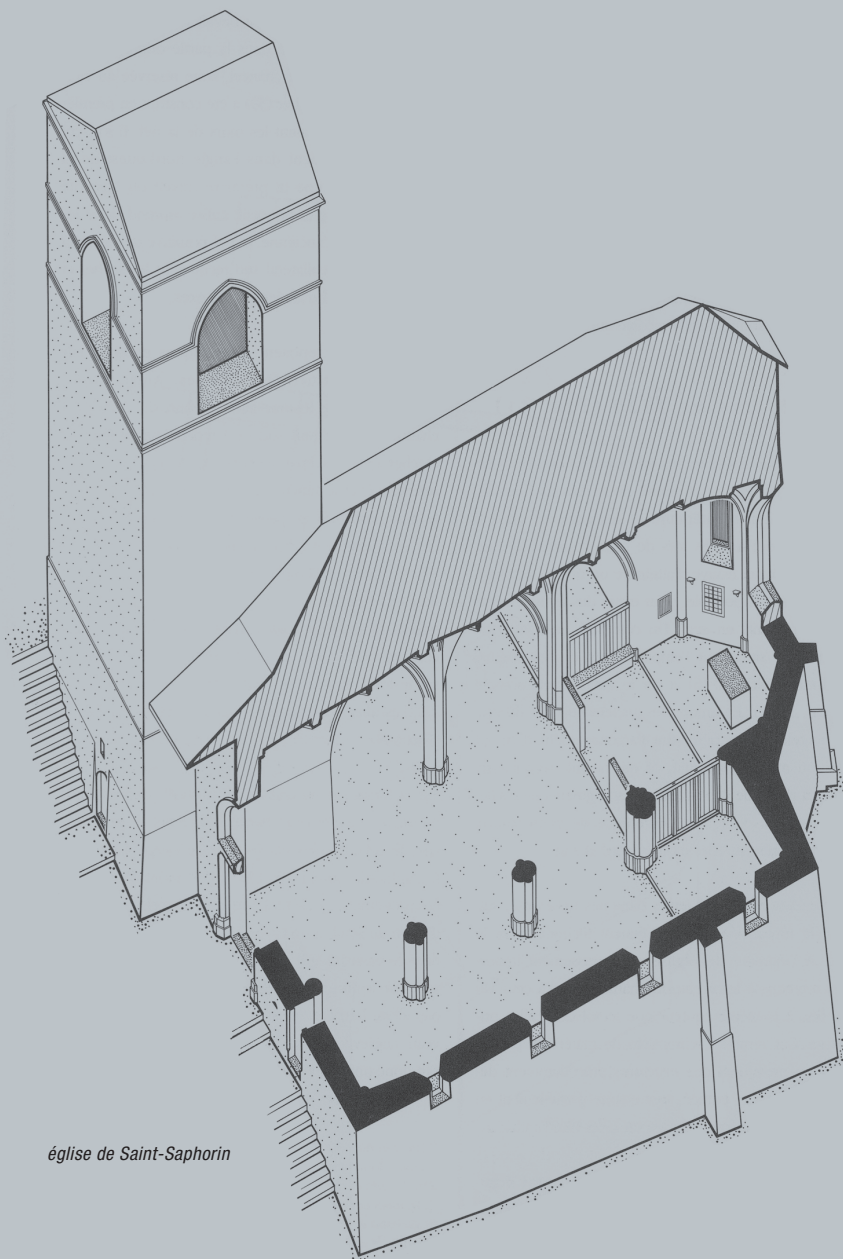
- zone centrale
- zone tampon
- forêts
- régions archéologiques

0 250 500 1'000 m.

échelle 1:27'250



description histoire et développement histoire de l'an 1000 à 1798



église de Saint-Saphorin

Dans la querelle des Investitures, Burcard d'Oltingen, évêque de Lausanne de 1056 à 1089, prend le parti d'Henri IV. L'empereur le récompense en 1079 en lui donnant, entre autres biens, Lutry, Chexbres et Corsier, qui s'affirmeront être avec le temps les confins du territoire de Lavaux.

Cette appellation se rencontre pour la première fois en 1138, dans un sens restrictif pour désigner des terres entre Cully et Villette. Elle est mise en relation dans les documents avec les toponymes «La Vallée de Lutry», «La Vaux de Lutry», qui placent Lutry, attesté par les écrits dès 908, à la source de Lavaux.

Après 1400, son extension va jusqu'aux pentes de Chardonne. D'une aire géographique englobant les coteaux rocailleux et broussailleux du Dézaley, elle devient un territoire politique, favorisé par sa cohérence spatiale (à la différence des autres terres épiscopales d'Avenches, Lucens-Villarzel, Bulle-La Roche et Albeuve-Riaz, séparées l'une de l'autre), que les évêques de Lausanne s'emploient à unifier et à consolider.

Les droits comtaux consentis par le roi de Bourgogne Rodolphe III à l'évêque de Lausanne en 1011 sur la ville de Lausanne et ses alentours reçoivent ainsi en 1079 une extension considérable, la plus notable durant tout le Moyen Âge. Conscients de l'importance de leur nouvelle possession, les évêques de Lausanne s'attachent à la faire confirmer, à plusieurs reprises entre 1139 et 1179, par les papes et par l'empereur.

Face à l'émergence des comtes de Savoie au XIII^e siècle, ils utilisent le territoire de Lavaux comme une zone tampon entre Lausanne, la ville-capitale de leur diocèse et de leurs propriétés temporelles, et les bourgs fortifiés de La Tour-de-Peilz et de Vevey, fortement ancrés dans la mouvance savoyarde.

*Entité politique née en 1079,
Lavaux est, au Moyen Âge,
un espace économique et un lieu
de convergence des pouvoirs religieux
et laïcs. La vigne survit à l'introduction
de la Réforme. Les nouvelles autorités
bernoises mesureront bien l'importance
de l'activité viticole et mettront
en place une administration qui
lui sera spécifique.*

En 1246, ils obtiennent les droits de l'Eglise et du Chapitre de Besançon sur Cully, Riex et Bremblens. Cette dernière localité leur sert de monnaie d'échange avec Louis II de Savoie qui leur cède, en 1300, Forel, sur les hauts de Lavaux. En 1214, ils ont déjà acquis de l'abbaye de Saint-Maurice le château de Montagny, sur l'actuelle commune de Cully. Au XIV^e siècle, la majorie et l'avouerie de Saint-Saphorin leur reviennent. En 1303, ils achètent aux sires de Palézieux le château de Glérolles pour en faire leur place-forte et pour renforcer leur dispositif militaire dans la région avec les tours de Marsens, construite dans les années 1160, et de Gourze, attestée dès 1279, mais d'origine plus ancienne. Lors des traités de pariage, soit de partage de souveraineté, ils obtiennent du baron de Vaud, en 1260, en 1313 et en 1334, toute une série de dispositions qui sauvegardent leur pouvoir à Lavaux: l'interdiction de construire des forteresses sur les terres concernées, le non partage de fiefs commis ou le maintien du droit local et l'intangibilité des décisions de justice antérieures. Ils réussissent constamment à soustraire le château de Glérolles de leurs transactions avec les princes de Savoie, car cela aurait touché au symbole et à l'affirmation de leur autorité dans la région. En 1536, l'évêque de Lausanne Sébastien de Montfalcon tente d'organiser depuis ce château la défense du Pays de Vaud contre les Bernois.

S'ils ne sont les seigneurs temporels que d'une partie du Pays de Vaud, les évêques sont bien évidemment les chefs spirituels de leur diocèse sur lequel ils affirment le monopole de la frappe de la monnaie.

Dès 1228 au moins, la terre de Lavaux est partagée entre quatre paroisses: deux d'entre elles relèvent directement du décanat de Lausanne, soit celles de Lutry (Lutry et Savigny, après 1228) et de Villette (Villette, Cully, Grandvaux, Forel, Riex et Epesses); les deux autres paroisses, Saint-Saphorin, appelée aussi Saint-Symphorien de Chexbres ou châtellenie de Glérolles (Saint-Saphorin, Rivaz, Chexbres et Puidoux) et Corsier (Corsier-sur-Vevey, Chardonne, Corseaux et Jongny) dépendent du décanat de Vevey. Elles appliquent la coutume de Lausanne, ce qui reflète bien leur dépendance temporelle. Elles prennent un caractère civil plutôt qu'ecclésiastique durant la période bernoise – les hameaux dotés de chapelles sont régis par des confréries ou des corporations d'abord de nature religieuse, puis de composition laïque s'occupant des chemins, de l'assistance et des écoles. Notons qu'en 1598 Savigny devient une paroisse autonome (en 1766, on rattache à Lutry celle de Belmont, jusqu'alors annexe de Pully) et que c'est en 1734 et en 1766 que Chexbres et Cully sont érigées en paroisse.

rose de la cathédrale de Lausanne



une terre viticole emblématique

A l'évidence, la vigne n'est pas introduite dans le Pays de Vaud par la domestication des pentes de Lavaux. Dès l'époque romaine, elle paraît présente sur les bords du lac Léman, même si à ce jour aucune preuve ne le certifie. Les plus anciens témoignages écrits attestent la culture de la vigne à différents endroits de l'actuel canton de Vaud dès le IX^e siècle. A Lutry même, une vigne est mentionnée en 997.

Autour de l'an 1000, le vignoble vaudois apparaît déjà dans son cadre actuel, sans que nous puissions en mesurer l'importance et l'exact périmètre. A en juger par les intervenants dans les actes épiscopaux du XII^e siècle, il semble avéré que de la vigne existe déjà à plusieurs endroits de Lavaux, notamment sur les replats et là où les terrains sont faciles d'accès. A titre de preuve, on peut relever les noms des familles de Blonay et de Grandson parmi les donateurs, en 1142, de vignes aux moines de Montheron. Des membres de la famille de Blonay cèdent, en 1164, au couvent de Hautcrêt le droit de dîme sur leurs vignes dans le Dézaley.

L'action conjuguée des évêques de Lausanne et des moines cisterciens et prémontrés fait de Lavaux une terre viticole emblématique du canton de Vaud, sans en être la première et celle

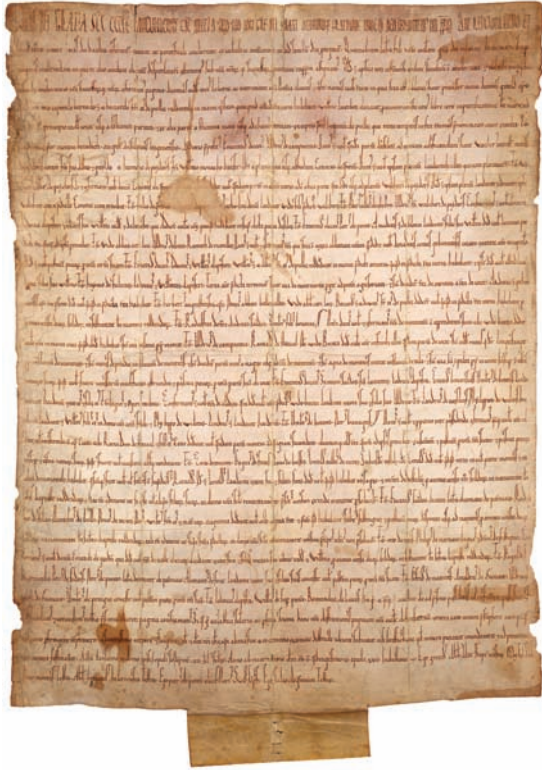
par qui tout est arrivé. Elle fixe durablement des familles entières et les amène à transmettre des savoir-faire de génération en génération: par exemple, la famille Chappuis compte parmi elle des vigneron depuis 1335, et la famille Testuz est attachée à cette terre depuis 1538.

une architecture humaine séculaire

En développant la vigne à Lavaux, les évêques de Lausanne, en particulier Guy de Maligny (1134-1143) et saint Amédée de Clermont (1145-1159), vont permettre la transformation lourde et durable d'une terre ardue et difficile en raison de ses déclivités fortes et changeantes. Ils bénéficient dans leur entreprise à la fois de l'essor des ordres religieux, manifeste dès le début du XII^e siècle, du renouveau du commerce et de la renaissance urbaine. De leur côté, disposant d'un vaste territoire aggloméré à leurs possessions de Lausanne, ils cherchent à en accroître les revenus et l'importance stratégique.

C'est probablement mus par un plan rigoureux et planifié de mise en valeur de leurs terres de Lavaux qu'ils octroient des zones précises d'intervention aux couvents naissants des cisterciens de Hauterive (1138), de Hautcrêt (1141) et de Montheron (1142) dont ils ont





donation de la terre du Dézaley au couvent de Montheron par l'évêque de Lausanne, Guy de Maligny, 21 juin 1142

favorisé la venue dans leur diocèse – certaines limites doivent, en 1274, être réaffirmées aux congrégations de Montheron et de Hautcrêt, alors en conflit ouvert malgré leur appartenance à la même règle.

Ils amplifient le mouvement, en encourageant les moines prémontrés d'Humilimont (vers 1148) et du Lac de Joux (vers 1140) à s'installer sur les confins à l'ouest et à l'est de celles occupées par les cisterciens – Dézaley-Marsens, Ogoz, Rueyres et Burignon. Mais la présence monastique dans la région a en fait déjà débuté avec l'implantation à Lutry de bénédictins, dépendant de l'abbaye de Savigny-en-Lyonnais, qui se sont organisés en communauté entre 1087 et 1111 ; ils possèdent encore au XV^e siècle des serfs à Savuit, Epesses, Crêt d'Epesses, Chenaux Cremières, Curson, Chanrenaux et Le Plex.

Simultanément, à l'ouest de Lausanne, dans la région de La Côte, où la présence temporelle de l'évêque de Lausanne, est inexistante, à la différence de celle du Chapitre de Notre-Dame de Lausanne, le couvent cistercien de Bonmont développe dès le second quart du XII^e siècle la culture de la vigne, aux côtés du prieuré clunisien de Romainmôtier, déjà présent dans cette région depuis la fin du X^e siècle.

Cette forte présence des moines va donner une dynamique extraordinaire à l'essartage et au terrassement de la région de Lavaux dont le développement, marqué par des périodes d'interruption, n'est pas linéaire. Déjà en 1154, l'évêque Amédée encourage par de multiples avantages ceux de Hautcrêt à défricher plus vite. En 1270, l'évêque de Lausanne Jean de Cossonay (1240-1273), ayant ordonné la construction d'un chemin au haut des vignes de Montheron dans le Dézaley, autorise le retour à la culture de la vigne de l'ancien chemin. La culture de la vigne absorbe véritablement toutes les attentions!

Ce n'est sans doute pas un hasard si les premières mentions écrites des villages et des hameaux qui composent la terre de Lavaux apparaissent dès le XII^e siècle, certains noms laissant entendre des origines plus anciennes: Chexbres en 1079/1139, Puidoux en 1134, Aran en 1142, Corseaux en 1147, Riex en 1184, Rivaz en 1199, Villette en 1222, Savigny en 1228, Grandvaux en 1250, Glérolles en 1270 et Forel en 1274. Saint-Saphorin apparaît dans les textes en 1138, mais son habitat remonte déjà à l'époque romaine. Il est à souligner que les communes mêlent des composantes lacustre, viticole, forestière et agricole. Puidoux est l'exemple le plus caractéristique de cette situation.

Expression de leur ancienneté, les villages de Lavaux sont disposés sur trois lignes: les premiers au bord du lac, les suivants sur les hauts, et les plus récents formant des groupements petits et compacts, empiétant le moins possible sur les espaces viticoles et complétés d'une multitude de hameaux et de maisons isolées, érigés au gré de la progression du vignoble.

La comparaison des revenus des terres épiscopales en 1397 fait ressortir que le quart des revenus de l'évêque provient de Lavaux. Il y a en fait proportionnellement plus de ressources fournies que d'habitants. Cela signifie probablement que le défrichage et la culture de la vigne ont fait fortement reculer aux XIV^e et XV^e siècles les surfaces désertes, celles dédiées aux prés ou encore laissées en friche, sans pour autant que le mouvement soit achevé – les communiars de Lutry déboisent encore au XVII^e siècle pour des besoins économiques. Est-ce un indice supplémentaire de ce constat si le toponyme d'Epesses – il évoque la présence de forêts et de taillis sur son sol – ne surgit dans les textes qu'en 1453?

La configuration même des terres de Lavaux ne permet pas la constitution de vastes domaines et freine sans doute la venue

de grandes familles, comme c'est le cas sur La Côte, attrayante par ses espaces disponibles et les possibilités de construction de grandes demeures. Plus les pentes se raidissent, plus elles exigent la construction de «charmus», terrasses construites à flanc de coteau, n'ayant guère plus de 10 à 15 mètres de largeur, soutenues par des murs pouvant atteindre 5 à 6 mètres de hauteur.

La première évocation de tels aménagements ressort d'un acte notarié de 1331. Les contrats de vignolage (ou baux à fruit), fixant les termes de la location des vignes, exigent des vigneron qu'ils entretiennent les murs et les coulisses récupérant et conduisant l'écoulement des eaux (le terme apparaît en 1391). Les éboulements de rochers, le ruissellement des eaux et les contraintes géologiques constituent des menaces incessantes sur l'enracinement de la vigne et la stabilité des sols. A l'évidence, les fortes déclivités ne favorisent pas la systématisation précoce des terrasses, à quoi il faut ajouter le coût humain et financier de tels travaux. Il est d'ailleurs significatif de constater qu'une grande partie des terrasses des domaines prestigieux du Dézaley, du Clos des Abbayes et du Clos des Moines, est achevée entre la seconde moitié du XVIII^e siècle et les années 1830.

Quand les moines ne trouvent plus de frères convers pour entretenir les vignes, ils recourent aux forces indigènes qui s'imposent progressivement comme nécessaires à la survie et à l'essor des vignobles de Lavaux. En 1247, le couvent d'Humilimont confie la culture de toute la Grange de Dézaley-Marsens à des tenanciers contre paiement de cens fixes ou variables. En 1355, le couvent de Hautcrêt a trente abergataires sur ses vignes. Le vigneron-tâcheron est tout à la fois transporteur, terrassier, mineur, maçon, tonnelier et caviste. Pour améliorer ses revenus, il doit être un paysan qui a du bétail et qui tire profit des zones boisées et à pâture des hauts de Lavaux. La combinaison de l'agriculture et de la viticulture constitue une des caractéristiques originales de Lavaux. Dès la fin



plan d'une partie du vignoble de Villette, 1710-1711

du XVIII^e siècle, elle disparaît progressivement au profit de la monoculture.

C'est pour cette raison que les couvents créent, dès les débuts de leur implantation, des routes d'accès nord-sud qui lient leurs maisons principales aux granges, en faisant de leurs domaines viticoles des points avancés de leur foi, comme l'attestent encore aujourd'hui les chapelles du Clos des Abbayes et du Clos des Moines.



*vigneron du Pays de Vaud
au commencement du XVI^e siècle.
Dessin publié dans Louis Levade,
Dictionnaire géographique, statistique
et historique du canton de Vaud, tome 2.
Lausanne, 1824, planche n° 2*

Les axes principaux sont les routes de Lausanne à Vevey et de Vevey à Moudon. Pour aller à Lausanne, le transport du vin, s'il n'emprunte pas le lac par Saint-Saphorin ou par Rivaz, suit le chemin serpentant par la croix d'Epesses, les bois de Lutry, Vers-chez-les Blanc et les forêts du Jorat. La route le long du lac par Saint-Saphorin à Glérolles ne devient une réalité que dans le courant du XVIII^e siècle. Jusqu'alors, elle n'est qu'un sentier étroit et flanqué de précipices, souvent obstrué par les éboulis. Pour gagner Moudon, la route passe par Saint-Saphorin, Chexbres, Puidoux et les Tavernes et rejoint la route de Lausanne à Berne.

la vigne plus forte que la Réforme

L'assujettissement du Pays de Vaud par les Bernois en 1536 ravale la ville de Lausanne au niveau d'un chef-lieu de bailliage. Il lui fait perdre son rang de capitale d'un important évêché et le titre de cité impériale. Pour prix de leur soumission, les nouveaux maîtres font des autorités, de l'Hôpital Notre-Dame et de la Bourse des pauvres de Lausanne de gros propriétaires de forêts dans les bois du Jorat, de prés et de vergers, d'oches et de curtils en ville et surtout autour de la ville ainsi que de nombreuses vignes à Lavaux. De leur côté, ils se réservent une grande partie des vignes des institutions religieuses et s'arrogent le bénéfice de la perception des dîmes des vignes dont elles ont la propriété. Ces terres constituent «le vin de nos souverains seigneurs» ou «le vin de Leurs Excellences».

A cause de leur château, trois bailliages, outre celui de Lausanne, ont des vignes à Lavaux: Oron, Payerne et Vevey. Profitant des relations entre les cantons de Fribourg et de Berne, les possessions ecclésiastiques fribourgeoises implantées à Lavaux échappent à la sécularisation: ainsi les abbayes de Hauterive (les Faverges) et de Humilimont (les biens sont repris par les Jésuites), le Collège Saint-Michel de Fribourg, le prieuré de Broc, les chartreuses gruériennes de La Valsainte et de la Part-Dieu, le chapitre de Saint-Nicolas

de Fribourg conservent leurs propriétés comme des îlots religieux dans un pays devenu bernois et protestant. La Ville de Payerne se porte acquéreur de vignes dès 1545 avec la tour Bertholod à Lutry, qu'elle complète de vignes dans la paroisse de Villette.

Les grandes familles nobles ou notables du Pays de Vaud, telles les de Cerjat, de Joffrey, les Bergier ou encore les Couvreur de Deckersberg, ainsi que les familles fribourgeoises, Techtermann, von der Weid, Tavel, d'Affry, de Weck et Castella, sont aussi présentes à Lavaux, comme de nombreuses familles patriciennes de Berne qui acquièrent des domaines dont elles utilisent les produits pour leurs besoins propres.

Le plan du vignoble de la paroisse de Villette ainsi que celui du vignoble de Riex, en 1710-1711, montrent l'enchevêtrement, la taille moyenne et la variété des noms des propriétaires des vignes à Lavaux. On rencontre ainsi à Riex, les diverses collectivités publiques de Lausanne, les parchets des seigneurs de Cully, d'Epesses et de Riex, ainsi que des particuliers de Fribourg, de Grandson, de Lausanne et de Pully. En 1803, le cadastre de la commune de Villette cite 600 propriétaires différents pour 423 hectares de vignes, alors qu'en 1745 sont dénombrés 265 propriétaires de vignes pour la seule région du Dézaley. En 1705, les propriétaires extérieurs à Lutry, alors la plus grande commune viticole de la Suisse actuelle, possèdent environ 137 hectares sur un total de quelque 280 hectares.

Ils représentent la moitié du nombre de détenteurs de vignes dans la commune et décident du travail d'une bonne partie de la population. La famille Crousaz détient à elle seule 18 hectares de la superficie totale du vignoble de Lutry; sa situation est tout à fait exceptionnelle.

Les chiffres de la population ne rendent pas compte du nombre

de personnes vivant de la culture de la vigne, puisqu'une bonne part n'habite pas sur les lieux de production. Ils se décomposent ainsi en 1709: 1487 habitants pour la paroisse de Lutry, 1223, 1281 et 1250 habitants pour celles respectivement de Villette, de Saint-Saphorin et de Corsier. En 1764, Villette, Cully, Epesses et Saint-Saphorin comptent 193, 483, 243 et 243 habitants, alors que Cully a 62 feux en 1568.

espace protégé et modelé

La valeur foncière des vignes dépasse de beaucoup la valeur des champs. Cela explique l'intérêt pour les bourgeois de Lausanne de cultiver un lopin de vigne qu'on hésite à transformer en surfaces céréalières. Leurs Excellences de Berne s'emploient constamment à limiter l'étendue du terroir viticole en édictant de nombreuses ordonnances pour exiger l'arrachage dans le Pays de Vaud et à Lausanne de toutes vignes nouvellement plantées. Mais leurs interventions sont vouées à l'insuccès. En 1732, on recense ainsi 51,6 hectares supplémentaires de vignes pour le seul bailliage de Lausanne et 5,1 hectares pour les quatre paroisses de Lavaux.

L'extension du vignoble fait craindre pour la qualité des vins et les prix de vente. Si les domaines viticoles de Leurs Excellences de Berne diminuent de 9% durant le dernier quart du XVIII^e siècle, leur répartition n'affecte pas de manière uniforme les types de revenus. Il faut dire que les vignes des bailliages de Lausanne, de Payerne et de Romainmôtier représentent plus de la moitié des recettes en vin du Pays de Vaud. Durant l'année record de 1785, le bailliage de Lausanne produit 195056 litres, dont 97% de vin blanc.

A l'époque bernoise comme à celle des évêques, la circulation des vins est fortement réglementée, même parfois pour le commerce intérieur. Les premiers témoignages remontent à 1368 pour la ville de Lausanne. Ainsi, les lieux d'encavage sont définis, les vins



diplôme d'agrégation, soit la reconnaissance que le titulaire a été accepté en tant que membre au sein de la Confrérie des vigneronns de Vevey, 1791



*couverture,
plans de tout le vignoble
et partie du territoire de Villette,
pour les fiefs de LL.EE. annexés
au château de Lausanne
comprenant les territoires de Châtagny,
Cully, Grandvaux, Riex et Epesses, 1710-1711*

étrangers, soit tous les vins qui n'appartiennent pas à la zone de production, sont prohibés ou du moins contingentés, la préférence est accordée à l'écoulement des vins locaux. La distillation est combattue le plus souvent, car elle prive les cultures d'engrais et exige de grosses consommations de bois. Selon la qualité et la quantité des vendanges, souvent fluctuantes surtout au XVIII^e siècle en raison de l'alternance de longues périodes de froid et de chaleur et des intempéries subies dans l'année – il faut noter la grêle et les inondations catastrophiques du 25 avril, d'août et de septembre 1587, d'août 1714, de 1729 et du 17 juin 1769 –, la politique restrictive est momentanément allégée.

L'importance de l'économie viticole se mesure aussi au fait qu'une administration particulière est mise en place dès le 30 octobre 1706 à Lausanne – «La chambre des vins» – pour le contrôle de la circulation des vins. Pas question pour les autorités lausannoises que les appellations cadastrales de leurs parchets soient galvaudées et portent préjudice au renom des vins de la Ville. Ainsi en 1719, les gens de Belmont veulent marquer leurs tonneaux du vocable de Lavaux. Ils sont déboutés au nom de l'ordonnance de Leurs Excellences de Berne du 29 janvier 1680, qui attribue l'appellation à Lausanne et aux lieux des quatre paroisses de Lavaux.

Au XVIII^e siècle, comme preuve du résultat des travaux démesurés entrepris depuis les années 1140, les vins de Lavaux (appelés «Ryffwein») sont privilégiés pour la rémunération des pensions en nature et celle des divers postes de l'administration baillivale. Ils sont reconnus comme produits de référence au sein de la Confédération helvétique et exportés en direction de l'Italie, de la Hollande et de l'Allemagne. Il ne faut pas s'étonner, dans ces conditions, de l'attrait qu'ils exercent sur la propriété foncière et sur les soins à leur accorder dans la culture et la commercialisation.



plan géométrique du vignoble des Abbayes du Desaley (...) à l'usage des nouveaux murs à construire, Ansermier, commissaire, mars 1794

description

histoire et développement

histoire contemporaine

143 2.e.3

*Les régimes politiques peuvent se succéder,
le vigneron reste attaché à ses parchets et poursuit
inlassablement son travail au gré des saisons,
s'adaptant tant bien que mal aux aléas
des récoltes et aux pressions économiques.*

*Pourtant, la période qui suit
la Révolution vaudoise va fortement bousculer
le quotidien des populations de Lavaux.*

Durant les deux derniers siècles, des changements fondamentaux surviennent tant dans le mode de vie que dans l'impact des activités humaines sur le paysage. Bien que construit et modelé par l'homme, ce paysage a bien failli être avalé par la modernité et disparaître sous la pression conjuguée de l'urbanisation et de l'industrialisation

croissantes des deux pôles économiques que sont devenus Lausanne à l'ouest, Vevey à l'est.

Retracer l'histoire contemporaine de Lavaux, c'est donc se pencher sur les mutations profondes subies par ses habitants et par le paysage.



*Messieurs et Mesdames les propriétaires terriens
venant apprécier la qualité des vendanges
Vendanges à Lavaux, F. A. L. Dumoulin
gravure aquarellée, 1808*

la propriété à l'aube de l'ère cantonale

A Lavaux, la Révolution vaudoise de 1798 a pour conséquence la nationalisation des biens, qui, des moines cisterciens et de leurs évêques, ont passé en mains bernoises en 1536. Le jeune Canton du Léman, devant faire face à d'importants problèmes financiers, vend aux enchères de nombreux biens nationaux, dont des vignobles en Lavaux. C'est ainsi que la Ville de Lausanne acquiert les domaines viticoles de l'Abbaye de Mont, du Burignon et du Dézaley d'Oron, soit quelque vingt-quatre hectares au total venus s'ajouter au Clos des Abbayes que Lausanne a obtenu au lendemain de la conquête bernoise. Par cet achat, la ville devient du même coup le propriétaire de vignes le plus important du canton.

La réunion du Clos des Abbayes et du Clos des Moines sous une seule et même autorité permet quelques années plus tard une rationalisation partielle des domaines, grâce à la construction de nouveaux murs et de terrasses plus vastes. Un véritable plan d'alignement redessine en profondeur la physionomie du Dézaley. La Municipalité de Lausanne désire ainsi atteindre une productivité accrue et permettre une modernisation progressive de la viticulture.

Les biens des couvents fribourgeois, le domaine des Faverges et celui d'Ogoz entre autres, restent en mains des religieux fribourgeois. Ce n'est qu'en 1848 que le Grand Conseil fribourgeois décrète la suppression du monastère de Hauterive et que ses biens sont remis au domaine d'Etat. Les vignes d'Ogoz deviennent par la suite propriété du Collège Saint-Michel à Fribourg.

Au niveau administratif, les bailliages sont remplacés par des districts. Les quatre paroisses de Lavaux (Lutry, Villette, Saint-Saphorin et Corsier), qui dépendaient jusqu'alors du bailliage de Lausanne, sont attribuées à deux districts distincts: Lutry, Villette et Saint-Saphorin sont rattachés au district de Lavaux, alors que la paroisse de Corsier rejoint le district de Vevey.

Ces quatre paroisses, qui se sont muées au cours des siècles en entités politiques et sociales, sont disloquées en plusieurs communes au début du XIX^e siècle. Dans le district de Lavaux, Saint-Saphorin se scinde en 1810 en quatre communes, soit Saint-Saphorin, Rivaz, Chexbres et Puidoux. En 1823, la paroisse de Lutry forme les deux communes de Savigny et de Lutry. Et en 1824, Villette est partagée en six communes, soit Villette, Cully, Epesses, Riex, Grandvaux et Forel. Enfin, en 1829, la paroisse de Corsier, dans le district de Vevey, est divisée en quatre communes, Corsier-sur-Vevey, Corseaux, Chardonne et Jongny.

A côté des autorités politiques, sans grand pouvoir réel, les anciennes paroisses sont gérées depuis des siècles par des confréries qui, de religieuses, sont devenues au cours du temps des associations laïques. Elles s'occupent de la plupart des services publics et leur pouvoir financier est parfois important. Ces confréries remplacent en grande partie les bourgeoisies telles que nous les connaissons dans d'autres régions. De nombreux conflits d'intérêt émaillent l'histoire des paroisses aux prises avec ces associations qui se déclarent, selon leur intérêt, soit de droit privé, soit de droit public. La division des anciens «quarts» de paroisses en communes autonomes entraîne la dissolution de ces confréries dont les biens sont répartis, après d'âpres négociations, entre les différentes communes. L'importance de ces confréries dans la vie des communautés villageoises est telle qu'une commune comme Grandvaux adopte les armes de l'ancienne confrérie du Saint-Esprit pour ses armoiries. Il est à noter que ces organisations d'origine religieuse n'ont rien en commun avec la fameuse Confrérie des vigneronns de Vevey, organisatrice de la Fête des vigneronns, dont nous reparlerons plus loin.

L'Acte de Médiation (19 février 1803) n'a pas que des avantages pour les habitants de Lavaux. En effet, sous le régime bernois, les vigneronns des prestigieux domaines bénéficient d'une fiscalité



diplôme de vigneron primé pour la qualité de son travail lors de la Triennale de la Confrérie des vigneronns de Vevey, dessin de Théophile Steinlen, 1848

avantageuse par rapport aux producteurs de céréales par exemple. Cela est partiellement dû au développement tardif des pentes abruptes de Lavaux. Bien que les moines soient, dès le XI^e siècle, indubitablement à l'origine de la viticulture à large échelle à Lavaux, les vigneronns remplacent les moines et frères convers au XIV^e siècle déjà. Ce sont l'ampleur de la tâche et le manque de main d'œuvre qui obligent les ecclésiastiques à confier les travaux viticoles aux vigneronns laïcs contre le paiement de cens fixes ou variables (à un demi, un tiers ou deux cinquièmes du fruit) plutôt que sous forme de dîme. Parfois les vignes sont même remises à cens à des vigneronns qui les conservent. Ainsi, bien avant l'avènement de Leurs Excellences de Berne, les vigneronns de Lavaux sont devenus des indépendants. L'Acte de Médiation abolit le régime complexe des redevances féodales. L'introduction d'un impôt foncier plus élevé que le régime censitaire provoque à Lavaux un mécontentement généralisé.

*marmousets,
petites figurines de bois ou de plâtre portées
au sommet d'un bâton lors des parades,
puis lors des Fêtes des vigneronns
de la Confrérie des vigneronns de Vevey
(XVI^e-XIX^e siècle)*



le triomphe de la monoculture

A l'aube de l'ère contemporaine, la région de Lavaux tire déjà la plus grande partie de ses revenus de la viticulture. Outre les grands domaines, gérés par des communes, quelques familles ont développé un commerce rentable. De grandes familles nobles et bourgeoises possèdent également des vignobles travaillés par des vigneronns salariés, les vigneronns-tâcherons. Mais il y a peu de vignes dont la surface permette un travail rationnel. Le vignoble de Lavaux se présente toujours comme une mosaïque de milliers de petites parcelles enchâssées les unes dans les autres. Les vigneronns perdent temps et énergie à se rendre dans les différents parchets dont ils ont la responsabilité. L'acheminement des récoltes et des moûts ne se fait également qu'avec difficulté. L'état des routes rend dangereux, voire impossible, le convoi par voie terrestre. C'est en bateau que les vins sont acheminés des différents ports de Lavaux vers les villes voisines. Vers la fin de leur règne, les Bernois se sont résolus à améliorer les voies de communication. En 1767, Berne

termine la route menant à Vevey via Moudon. Cette route, passant par Chexbres et les Gonelles (vers Corseaux), coupe en deux le domaine des Faverges. Mais il faut attendre 1849 pour que le Grand Conseil vaudois décide enfin l'amélioration et l'élargissement de la route reliant Lausanne à Vevey par le bord du lac. Il est jusqu'alors impossible à deux chars de croiser ailleurs que sur les quelques places d'évitement. La nouvelle route ampute le village de Saint-Saphorin de quelques jardins et vergers, mais permet enfin de ne plus devoir traverser le centre du village après avoir franchi les pentes vertigineuses qui y mènent. Enfin, à la fin du XIX^e siècle, la route de la Corniche permet de relier les villages entre Cully et Chexbres.

Les lignes de chemins de fer complètent les possibilités de transport des hommes et des marchandises au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle. En 1861, la ligne du Simplon relie Lausanne à Villeneuve

par le bord du lac dans un climat de défiance des riverains qui craignent pour leur santé et celle de leurs vins. Une année plus tard, la ligne Berne-Lausanne longe le haut du coteau et en 1904 enfin, la ligne Vevey-Chexbres permet de rejoindre la ligne de Berne en évitant Lausanne. Les gares voient se développer dans leurs alentours immédiats des commerces de vins.

Cette seconde moitié du XIX^e siècle amène avec elle la plus grande révolution à laquelle doivent faire face les vigneronns de Lavaux et d'ailleurs. Les vigneronns-paysans ont jusqu'alors vécu au fil des saisons, ne craignant que le gel et la grêle. Leur travail est harassant, mais ils ne connaissent encore aucune maladie, ni aucun insecte, capable de réduire à néant une récolte. Il y a bien le *coître* (maladie provoquée par les dégâts dus à la grêle), la *pourriture* et la *brûlure de la feuille* (*rougeot*) et, parmi les bêtes, le «*gribouri*», la «*bèche*», le *limaçon*, le «*velour vert*» et le «*ver coquin*»¹, mais rien de trop



dangereux en soi. Il faut que la vigne soit attaquée par des maladies cryptogamiques (mildiou dès 1851, oïdium dès 1880) et par le phylloxéra, un redoutable puceron (1886 à Lavaux), tous importés des Etats-Unis, pour que les méthodes culturales, jusqu'alors immuables, évoluent et transforment la culture de la vigne en véritable profession. Dès lors, il faut observer, traiter, sulfater.

Face à ces nouvelles exigences, le temps devient un facteur déterminant. On passe de plus en plus de temps dans les parchets, les prix de revient montent en flèche... et les revenus des propriétaires de vignes dégringolent. Ce n'est pourtant qu'au lendemain de la Seconde Guerre mondiale que les habitants de Lavaux choisissent entre leur activité paysanne et celle dédiée à la viticulture. La polyculture a vécu, la complémentarité séculaire entre la vigne et l'élevage aussi. Les derniers arbres et vergers disparaissent progressivement des domaines viticoles, alors que les porcs, les vaches et les moutons s'éclipsent des villages vigneron.

La spécialisation engendre de rapides progrès en viticulture et en œnologie. Jusqu'alors, le savoir s'est transmis de père en fils.

Les écoles d'agriculture prennent désormais le relais. Dans les faits, elles poursuivent le mouvement amorcé par une poignée de praticiens cultivés qui diffusent dès la fin du XVIII^e siècle leurs expériences pour faire évoluer les méthodes culturales tant au niveau qualitatif que quantitatif.

Ces efforts sont à mettre en parallèle avec l'émulation née de l'initiative de riches propriétaires terriens regroupés au sein de sociétés savantes – telles la Société économique de Berne ou la Confrérie des vigneron de Vevey. A la fin de l'Ancien Régime, elles proposent des récompenses aux cultivateurs qui parviennent à innover dans leur secteur par la mise au point de nouvelles fumures, d'engrais, de machines ou par la sélection de cépages mieux adaptés aux différents terroirs.

Ainsi, la Confrérie des vigneron de Vevey favorise la sélection des meilleurs fendants (Chasselas). Elle préconise pour ce faire l'abandon du renouvellement des parchets par provignage et incite à préférer les chapons (boutures), garants d'une meilleure qualité puisqu'on peut les sélectionner. L'utilisation des chapons se généralise alors



dans les vignes des districts de Lavaux et de Vevey. Elle permet de mieux aligner les ceps, de faciliter les travaux de sol et de la feuille et de rendre possibles les premiers travaux mécanisés (labours à la charrue).

Les maladies viticoles favorisent la mise en ordre progressive des parchets par la nécessité nouvelle de devoir accéder facilement à tous les ceps et à l'ensemble du feuillage pour les traitements chimiques. L'invasion inexorable du phylloxéra achève de modifier en profondeur la physionomie des vignes, imposant la reconstitution des vignobles avec des plants greffés. La traditionnelle culture «à la brasse» (en foule) disparaît des pentes de Lavaux.

Les maladies et le ravageur importés du Nouveau Monde ont une autre conséquence importante, plus inattendue à première vue, sur le mode de vie des vignerons. Confrontés à une crise viticole internationale de surproduction – la plupart des grands vignobles du monde sont reconstitués et de nouveaux sont créés pour suppléer aux vignes détruites dans un premier temps –, confrontés également à l'importation massive de vins étrangers bon marché et à la hausse

incessante des frais de production, les vignerons réclament le soutien des autorités cantonales et fédérales. Le danger lié au phylloxéra amène les autorités à prendre en charge la politique viticole, à édicter lois et décrets et à intervenir massivement par la mise en place d'assurances et de subventions à la reconstitution.

De 1900 à aujourd'hui, un véritable carcan législatif vient soutenir – ou entraver, cela dépend du regard – toute action du vigneron. Avec la Loi sur l'agriculture de 1952, l'Ordonnance sur la viticulture et le placement des produits viticoles (dit «Statut du vin»), introduit en 1953 et revu à plusieurs reprises, ainsi que d'autres mesures contraignantes visant à garantir un revenu décent aux viticulteurs en contrepartie d'une production et d'une qualité régulières, les vignerons ne sont plus les hommes libres et indépendants tels qu'on aime à les décrire. La production est désormais décidée et dirigée depuis la capitale fédérale.

Jusqu'alors très individualistes, les vignerons-tâcherons, qui subissent une importante diminution de leur pouvoir d'achat depuis la fin du XIX^e siècle, se regroupent, comme de nombreuses autres



professions, en association professionnelle. Dans les années 1930, des vigneron·nes de Lavaux revendiquent de meilleures conditions salariales et des contrats collectifs au sein de l'Association des syndicats autonomes vaudois. Jusque dans les années 1950, les contrats de vignolages, qui se concluent de gré à gré, sont le point d'achoppement principal entre propriétaires terriens et vigneron·nes. A nul moment, les vigneron·nes ne veulent renverser le système en place. Leur but est, dans l'idéal, l'accession à la propriété.

La professionnalisation croissante exigée par la viticulture déstabilise également les propriétaires terriens dont la plupart se trouvent démunis face aux nouvelles exigences du métier. A la suite des bénéfices réalisés lors de la Fête des vigneron·nes de 1927, la Confrérie peut enfin répondre au désir de plusieurs propriétaires de domaines (dont les Faverges et ceux de la commune de Villeneuve): alors que jusqu'ici elle s'est contentée d'expertiser les vignes de propriétaires de la région proche de Vevey, elle ouvre son aire de visite à l'ensemble de la région comprise entre Cully et Aigle. Quelques années plus tard, elle étend son rayon d'action des portes de Lausanne à celles du Valais (Bex puis Lavey).

paysage menacé, paysage protégé

La crise que traversent les vigneron·nes est également à mettre en parallèle avec l'urbanisation et l'industrialisation des deux pôles économiques que sont Lausanne et Vevey. De nombreux vigneron·nes préfèrent abandonner leurs parcelles et rejoindre les fabriques et les usines qui se créent à un rythme soutenu dès le milieu du XIX^e siècle. La main-d'œuvre dans les vignes se fait plus rare. Nombre de propriétaires terriens, confrontés à la chute de leurs revenus due à la hausse des prix de revient de la viticulture et à ce manque de main-d'œuvre, finissent par céder leurs parcelles à bon prix aux villes qui cherchent à s'étendre. Peu à peu, vignes et prés sont grignotés par l'urbanisation en marche.

En proie à la spéculation, le prix des terrains s'envole et ne correspond plus à la valeur de rendement. Après la Deuxième Guerre mondiale, il devient de plus en plus difficile pour un vigneron d'acheter des terres à des prix garantissant la survie de son exploitation.

La mobilité facilitée par la généralisation du trafic automobile au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale aggrave la situation. Il devient toujours plus facile de résider à une distance importante du lieu de travail. Habiter à la campagne, loin du trafic et des nuisances des villes, tente de nombreux citadins. L'extrême morcellement des terres de Lavaux rend aisé le «mitage» du paysage dédié jusqu'alors à l'agriculture et à la viticulture. Les zones résidentielles menacent de faire exploser les villages hors des zones compactes et si caractéristiques de Lavaux. Les autorités cantonales tirent la sonnette d'alarme dès la fin des années 1950 en mettant sous protection cantonale le vignoble du Dézaley grâce au plan d'extension cantonal (1959). L'Exposition nationale de Lausanne en 1964 permet d'attirer l'attention du grand public sur le danger qui menace l'un des plus beaux paysages construits du pays. Plusieurs textes de loi, tant cantonaux que fédéraux, viennent encore renforcer la protection de cette zone sensible.

Pourtant, cette protection est jugée insuffisante par les quelque 26 000 signataires de l'initiative cantonale lancée par Franz Weber, combattue tant par les municipalités concernées, qui craignent pour leur développement futur, que par les autorités cantonales. En 1977, 56,8% de la population vaudoise approuve l'initiative. La protection de Lavaux, de la Lutrive à Corsier-sur-Vevey est dès lors inscrite dans la Constitution vaudoise. Plusieurs autres textes renforcent encore la protection de ce site. Si, au départ, cette protection forcée de Lavaux divise fortement la population de Lavaux, son utilité est aujourd'hui unanimement reconnue.



Avant la mise sous protection du site, la surface dédiée à la viticulture avait fortement diminué. La situation s'est aujourd'hui stabilisée.

Le dernier grand conflit d'intérêt opposant autorités et population locale dans les années 1970 est la définition du tracé de l'autoroute Vevey-Lausanne. La construction de l'autoroute entraîna un remaniement parcellaire d'envergure.

« L'écologisation » croissante de la politique et des mœurs favorise également, dès la fin des années 1970, une troisième révolution viticole.

La première révolution date de la première moitié du XIX^e siècle. Elle peut être définie comme celle de la rationalisation des terrasses, avec la construction des grands murs dans le Dézaley ainsi que le drainage de secteurs entiers pour limiter l'érosion et les glissements de terrains grâce à l'aménagement des canalisations et des coulisses. C'est la phase de consolidation de l'œuvre des pionniers.

La seconde révolution démarre au tournant du XX^e siècle et se distingue par la reconstitution du vignoble sur plants greffés entrepris après les attaques des phylloxéras. Elle contribue à l'alignement et à la mise en ordre du vignoble, entraînant la professionnalisation des vigneronnes de Lavaux.

La dernière révolution enfin est celle de l'écologie appliquée. Les vigneronnes peuvent aujourd'hui bénéficier de paiements directs liés à des prestations dites écologiques: la production intégrée, plus respectueuse de la nature, comme l'entretien du paysage mis sous protection cantonale et fédérale ont contribué à modifier le paysage. A la traditionnelle culture en gobelet dans le sens de la pente se substitue peu à peu celle en travers des pentes sur fils de fer.

Elle permet de diviser chaque terrasse en plusieurs étages, tels des escaliers, sur lesquels on peut laisser pousser les herbes tout en rationalisant le travail grâce à l'emploi de nouveaux outils que sont les chenillettes ou les monorails. Un emploi de plus en plus raisonné des pesticides vient compléter toute une série de mesures visant à une production plus économique et surtout plus écologique.

Malgré ces diverses évolutions, Lavaux demeure une zone avant tout dédiée à la viticulture. Les industries et l'artisanat sont peu nombreux. Les plus anciennes activités artisanales se situent à proximité immédiate des cours d'eaux desquels était tirée la force hydraulique. Elles se concentrent aujourd'hui essentiellement dans les hauts de Lavaux, à proximité des accès autoroutiers. L'exception notable est le moulin de Rivaz, construit au bord du lac au XV^e siècle déjà. Après plusieurs phases de développement et des agrandissements successifs qui portent, à la fin du XX^e siècle, le bâtiment à une hauteur de huit étages, le moulin cesse toute activité en 2002 à la suite de la libéralisation du marché céréalière. La commune de Rivaz prend finalement la décision de démolir les locaux laissés vacants. Elle interrompt par là même une présence industrielle pluriséculaire et donne la prédominance au paysage sur le construit.

Un historique du développement de Lavaux ne peut passer sous silence la situation économique difficile que traversent aujourd'hui de nombreuses exploitations vigneronnes soumises à la libéralisation des importations de vins et à la pression croissante des banques consécutive à la baisse du prix du terrain viticole garantissant les hypothèques. La protection de Lavaux n'a de sens que si la viticulture reste une activité économique viable. C'est là le principal défi pour cette région ces prochaines années.





¹ REYMONDIN, Pierre, *L'Art du vigneron*, Lausanne, 1798 (réédition 1992), p. 155





description - histoire et développement
atlas Siegfried

-  périmètre zone centrale
-  périmètre zone tampon



1873

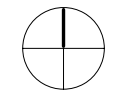


1891

Hermann Siegfried dirige l'Atlas topographique de la Suisse, plus connu sous le nom de "carte ou atlas Siegfried" dès 1870. Cet ouvrage comporte 604 feuilles aux échelles 1:25'000 et 1:50'000. Le relief est rendu par des courbes de niveau, complétées par d'extraordinaires dessins des roches. L'atlas Siegfried paraîtra jusqu'en 1926.



échelle 1:27'250







155

3

justification de l'inscription

156 ● 3.a critères d'inscription

157 ● 3.b projet de déclaration de valeur universelle exceptionnelle

160 ● 3.c analyse comparative

173 ● 3.d authenticité et intégrité

justification de l'inscription

critères d'inscription

La candidature du vignoble de Lavaux à la Liste du patrimoine mondial est présentée à l'UNESCO, dans la catégorie des «Paysages culturels». A ce titre, elle répond aux critères suivants:

Critère III Apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante ou disparue.

L'ensemble formé par le coteau viticole de Lavaux, le lac Léman et la chaîne des Alpes, visible d'un même regard, compose un paysage culturel d'une exceptionnelle beauté. Conservant aujourd'hui toute sa vitalité, il témoigne de la conquête d'un milieu difficile et de l'exploitation par les hommes, depuis près d'un millénaire, d'un microclimat favorable. Son harmonie a inspiré de nombreux poètes et artistes. L'attachement de la population à son territoire, chèrement acquis, se traduit encore de nos jours par de profondes traditions, dont une Fête des vigneronnes d'une importance telle qu'elle n'a lieu que quatre fois par siècle.

Critère IV Offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une période ou des périodes significatives de l'histoire humaine.

Le vignoble est implanté sur des pentes parmi les plus escarpées de tous les terroirs viticoles du monde, grâce à des terrasses qui s'intègrent à la géologie particulière des lieux. Accompagné de ses bourgs, de ses hameaux et de ses voies de communication (routes, chemins de fer, installations de viticulture), il représente un exemple éminent d'une œuvre humaine parfaitement intégrée à son milieu naturel. Cet équilibre est l'aboutissement du savoir-faire et du labeur patient et obstiné d'une population qui gère ce patrimoine depuis plusieurs siècles, intégrant aujourd'hui les techniques les plus modernes tout en respectant les valeurs traditionnelles de la viticulture. Il illustre ainsi une période significative de l'histoire du pays.

Critère V Etre un exemple éminent d'établissement humain traditionnel, de l'utilisation traditionnelle du territoire ou de la mer, qui soit représentatif d'une culture ou de l'interaction humaine avec l'environnement spécialement quand celui-ci est devenu vulnérable sous l'impact d'une mutation irréversible.

Le vignoble en terrasses de Lavaux, avec ses bourgs et ses infrastructures, est un exemple éminent d'aménagement d'une topographie hostile en un lieu de vie et de travail d'une population en parfaite harmonie avec son milieu naturel. La conservation d'un territoire admirablement situé et très convoité, de quelque 900 hectares, dans une zone à forte densité de population, est exceptionnelle. Elle l'est d'autant plus que Lavaux est situé dans un tissu urbain quasi continu le long du bassin lémanique. Sa sauvegarde est le résultat d'une législation rigoureuse, voulue par le peuple vaudois et confirmée par des votations populaires. Les mesures prises sur les plans légaux, économiques et techniques garantissent une protection à cet exemple, certes vulnérable, mais unique, de la maîtrise de l'homme sur la nature.



justification de l'inscription

projet de déclaration de valeur universelle exceptionnelle

Lavaux, vignoble en terrasses face au lac et aux alpes, est candidat à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO dans la catégorie «paysages culturels». La Confédération helvétique a déposé sa candidature au début 2006.

Du premier regard sur le vignoble de Lavaux se dégage un indéniable sentiment d'harmonie. Témoignage exceptionnel d'une civilisation qui a su, à travers les siècles, conserver un dynamisme constant et une vie authentique, ce vignoble en terrasses a retenu l'attention des artistes, qu'ils soient peintres, photographes, poètes, écrivains ou cinéastes. Tous ont dit la beauté et la lumière de ce paysage, leur émotion devant le lien qui l'unit à son décor naturel, le lac et les Alpes. La Fête des vigneron, qui se déroule, depuis 1797, quatre fois par siècle, est l'espace où les habitants du lieu expriment leur attachement profond à cette terre rocailleuse et au travail de la vigne.

Le labeur des hommes a, au cours des siècles, façonné le paysage de Lavaux: développement de la viticulture sur de très fortes pentes, construction de terrasses sur plusieurs centaines de mètres de dénivelé et sur une quinzaine de kilomètres de long. Cette extraordinaire architecture de murs et de terrasses ne déploie toute sa richesse que si l'œil se pose également sur les vieux bourgs et les anciennes bâtisses au cœur des grandes propriétés, sur le réseau de routes, de chemins et d'escaliers qui desservent les parcelles, et même sur les infrastructures modernes telles que l'autoroute et les voies de chemins de fer. Ce paysage construit est hautement représentatif d'une œuvre humaine complexe parfaitement intégrée à son milieu naturel. Avec soin et persévérance, patience et obstination, ses habitants ont développé un remarquable savoir-faire qui leur a permis de gérer ce patrimoine dans le respect des valeurs traditionnelles de la viticulture tout en usant des moyens techniques les plus modernes. Lavaux est l'illustration vivante d'une

période importante de l'histoire et du présent socio-économique du pays.

La conservation d'un territoire comme celui de Lavaux – quelque 900 hectares, admirablement situés, très convoités, accueillant une forte densité de population – est exceptionnelle. Elle l'est d'autant plus que Lavaux est situé, d'une part, dans un tissu urbain quasi continu le long du bassin lémanique, et, d'autre part, dans une zone subissant de plein fouet la très forte pression des agglomérations de Lausanne à l'ouest et de Vevey-Montreux à l'est.

La sauvegarde de ce territoire est le résultat de la mise en place d'une législation rigoureuse, que les citoyens du canton de Vaud ont approuvée et soutenue par voie référendaire. Les mesures prises sur les plans légaux, économiques et techniques ont permis de sauvegarder et de protéger cet ensemble, vulnérable certes, mais témoin unique, de la maîtrise de l'homme sur la nature.

La législation protégeant le vignoble de Lavaux s'organise sur plusieurs niveaux. On distingue tout d'abord les lois fédérales protégeant les paysages et les ensembles naturels et construits. A cela s'ajoutent les lois et règlements cantonaux, notamment sur le vignoble, sur les zones naturelles ainsi que sur les bourgs et les bâtiments. Cet appareil légal est complété par des dispositions communales relatives à tous les types d'interventions sur le territoire et ses constructions. En outre et surtout, le Bien proposé à l'inscription a fait l'objet de deux votations populaires qui ont abouti à une législation spéciale portant sur une conservation renforcée de ce territoire. La mise en place d'une telle protection, résultant d'une volonté exprimée par voie démocratique, est suffisamment rare pour être soulignée. Les mesures protégeant Lavaux sont en place depuis une trentaine d'années. Elles ont permis la maîtrise de son urbanisation et ont favorisé la bonne conservation de ses constructions.



L'authenticité d'un tel lieu n'est donc pas à rechercher dans ses constituants d'origine – il est difficile de les distinguer aujourd'hui – mais bien dans la constance avec laquelle les artisans de ce paysage ont œuvré en respectant et suivant, au fil du temps, les mêmes principes d'aménagement de leur territoire. Le Bien proposé à l'inscription répond ainsi à l'un des principes fondamentaux de la Charte de Venise: le respect et la prise en compte des éléments que chaque époque apporte au monument, y compris les interventions récentes, justifiées par les nécessités d'entretien ainsi que d'adaptation aux méthodes actuelles de la viticulture et aux modes de vie contemporains. L'harmonie paysagère que présente aujourd'hui le vignoble de Lavaux est la preuve évidente de la pérennité du concept de la culture en terrasses. On a conservé l'usage des matériaux d'origine, soit la pierre trouvée sur place ou transportée par bateau, tandis que la mise en œuvre des maçonneries qui composent les murs a évolué avec le temps. Il n'en demeure pas moins que les besoins de la viticulture et l'étroite intégration à la morphologie très particulière de ce coteau escarpé sont toujours accompagnés des mêmes principes de construction.

Attestée depuis plusieurs siècles, la permanence d'une population se consacrant à la viticulture est un gage d'authenticité de ce terroir. Il est encore aujourd'hui propriété d'une majorité de petits et moyens exploitants qui assurent l'ensemble du processus de culture et de vinification ainsi que la commercialisation de leurs produits. Le plant (cépage) de vigne traditionnel reste le Chasselas, dont on extrait l'un des meilleurs vins blancs secs de Suisse. Plusieurs crus ont obtenu des distinctions internationales. La qualité des produits de Lavaux s'explique par les soins qui leur sont apportés, par les conditions géologiques et pédologiques particulières et par un microclimat favorisé par l'exposition, la pente et la proximité du lac. La tradition populaire parle des «trois soleils», soit le rayonnement direct, la chaleur emmagasinée dans les murs et le reflet du lac.

Si, au cours des siècles, le paysage de Lavaux a été adapté au travail de ses habitants et à leur mode de vie, il n'en demeure pas moins que cet ensemble exceptionnel nous parvient aujourd'hui sans modification majeure de sa conception d'origine.

L'intégrité du «paysage culturel» de Lavaux se perçoit tout d'abord dans son environnement, soit dans le rapport qu'il entretient, avec le Léman et l'arc des Alpes qui l'enserme. L'importante présence du lac et des montagnes relègue au second plan l'impact visuel de l'urbanisation des secteurs qui bordent Lavaux à l'ouest (région lausannoise) et à l'est (agglomération de Vevey-Montreux).

Grâce à de constants efforts d'entretien et de rénovation, les constructions composant Lavaux – ses terrasses, ses bourgs, ses infrastructures – se présentent aujourd'hui dans un très bon état de conservation. Depuis le XIX^e siècle, les terrasses, avec leurs voies d'accès et les aménagements d'écoulement des eaux, ainsi que les bancs rocheux qui émergent du sol ont fait l'objet de considérables travaux de consolidation, de restauration ainsi que de reconstruction. Ces chantiers, qui se poursuivent actuellement, ont pu se réaliser grâce à d'importants soutiens financiers des pouvoirs publics.

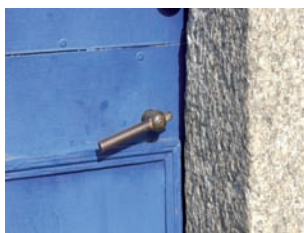
Les bourgs ainsi que les grandes bâtisses isolées ont, eux aussi, été régulièrement entretenus et restaurés. L'attention que les habitants portent au bâti traditionnel est favorisée par le fait que, la plupart du temps, les mêmes familles habitent les lieux depuis des siècles parfois. Les maisons ont ainsi pu conserver leurs fonctions d'origine, soit l'habitation des propriétaires, l'exploitation de la vigne et l'élaboration du vin.

L'avenir de la sauvegarde du vignoble en terrasses de Lavaux est confié à la Commission intercommunale d'urbanisme



de Lavaux (CIUL) créée en 1973. Pour répondre aux exigences de la candidature, elle a constitué en son sein une «Commission UNESCO» représentant les quatorze communes touchées par le périmètre du Bien et par sa zone tampon. Cette commission est responsable d'un plan de gestion qui comprend les directives de sauvegarde du site et les mesures offrant la garantie que les qualités exceptionnelles du Bien seront conservées et mises en valeur par une politique de conservation dynamique et concertée entre toutes les parties concernées.

L'ensemble de ces considérations permet d'affirmer que le vignoble en terrasses de Lavaux répond bien aux critères de valeur exceptionnelle et universelle, et aux garanties d'une conservation dynamique de ses qualités, justifiant son inscription à la Liste du patrimoine mondial.



justification de l'inscription

analyse comparative

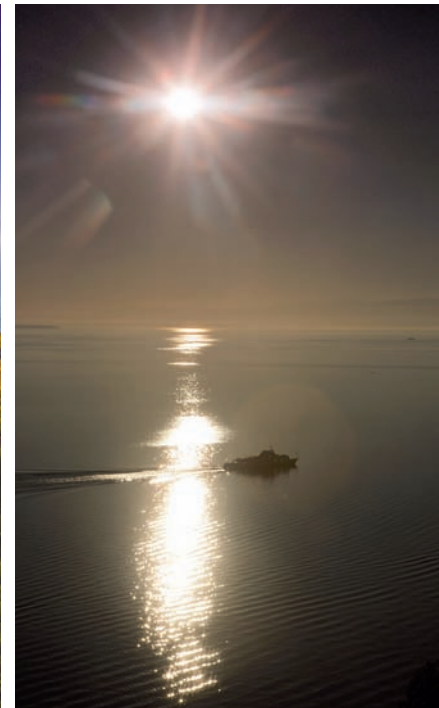
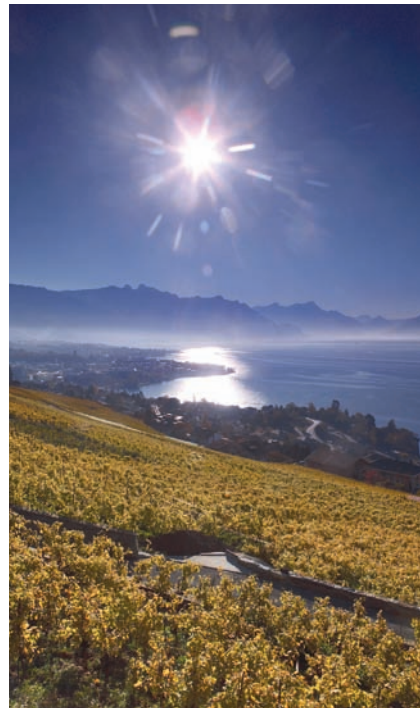
MÉTHODOLOGIE

L'analyse comparative a pour but d'identifier le caractère exceptionnel des valeurs de la région viticole de Lavaux. Sur la base de la liste des terroirs viticoles, présentés dans l'étude ICOMOS *Les paysages culturels viticoles*, notre analyse comparative n'a retenu que des vignobles en terrasses en forte pente, la plupart constituant un paysage majoritairement vivant par opposition à un paysage fossile (voir tableau ci-après). Cette analyse comparative se base sur une approche générique.

Chaque valeur, en tant qu'élément contribuant au caractère unique de Lavaux, est utilisée pour établir une comparaison avec l'ensemble des sites présentant une qualité similaire, afin de voir selon quelles modalités chacun des sites se caractérise par cette valeur. Les valeurs sont «traduites» en critères simples et concrets, dont l'absence ou la présence permet de caractériser les sites par rapport à chaque valeur. A titre d'exemple, la présence de terrasses sur des affleurements rocheux est un des critères pour l'adaptation de l'œuvre de l'homme à l'œuvre de la nature. La variété des formes des terrasses en est un autre.

Une des sources d'information principale pour l'appréciation des sites comparés est l'image. Les photos de vignobles permettent, d'une part, d'identifier les critères directement liés à l'aspect «visuel» du territoire. D'autre part, la présence de critères «non visuels», liés à l'histoire ou aux conditions socio-économiques des sites, se révèle souvent par des éléments visuels «témoins». Dans ce cas, les photos peuvent appuyer des données qualitatives et quantitatives, tirées de la littérature.

Les *Evaluations des organisations consultatives* des sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO constituent une source écrite importante pour l'analyse comparative. Ces rapports contiennent des informations précises sur l'histoire et la description des sites, ainsi que sur leur degré de conservation et de protection. Une autre source écrite complémentaire, en particulier pour les sites non inscrits au patrimoine mondial, sont les encyclopédies sur les vins. Pour la présente analyse, de nombreuses informations sont tirées des ouvrages *L'atlas mondial du vin* (Johnson H. et Robinson J.) et *Le vin* (Dominé A.). Une grande partie des données précises liées aux critères sont tirées d'une étude réalisée par le Centre de recherche, d'études et de la valorisation de la viticulture de montagne (CERVIM), gracieusement mise à disposition pour l'analyse comparative, avant sa publication au printemps 2006.



liste des terroirs viticoles significatifs selon l'ICOMOS							
(les sites retenus pour l'analyse comparative sont en gras)							
	site	vignoble majoritairement en terrasses	paysage majoritairement vivant		site	vignoble majoritairement en terrasses	paysage majoritairement vivant
sites du patrimoine mondial de l'UNESCO	Saint-Emilion (France)			autres sites	Jerez (Espagne)		
	Tokaj (Hongrie)				Lanzarote (Espagne)		
	Alto Douro (Portugal)				Navarre (Espagne)		
	Ile de Pico (Portugal)				Rioja (Espagne)		
	Vallée du Rhin (Allemagne)				Alsace (France)		
	Wachau (Autriche)				Banyuls-Collioure (France)		
	Val de Loire (France)				Corse (France)		
	Cinque Terre (Italie)				Hautes Côtes du Rhône (France)		
liste indicative du pays	Chypre				Jura (France)		
	Champagne (France)				Géorgie		
	Côte d'Or (France)				Santorin (Grèce)		
	Trapani (Italie)				Carema (Italie)		
	Lavaux (Suisse)				Chianti (Italie)		
	autres sites	Stellenbosch (Afrique du Sud)				Valteline (Italie)*	
Vallée de la Moselle (Allemagne)					Madère (Portugal)		
Rutherglen (Australie)					Vinho Verde (Portugal)		
Barrossa Valey (Australie)				Canton du Valais (Suisse)			
Iles du Cap-Vert				Napa Valley (USA)			
Chili							

*non présenté dans l'étude ICOMOS, candidat à la liste indicative italienne

SITES COMPARÉS

sites du patrimoine mondial de l'UNESCO

Le vignoble de Lavaux constitue le point de départ de l'analyse. Chaque valeur pressentie pour Lavaux fait d'abord l'objet d'une comparaison avec trois paysages viticoles déjà inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO (par ordre d'ancienneté d'inscription):

Cinque Terre (Italie)

La région côtière de Portovenere, Cinque Terre et les îles (Palmaria, Tino et Tinetto) a été inscrite au patrimoine mondial comme paysage culturel comprenant des vignobles en 1997. Il s'agit d'un paysage culturel de grande valeur panoramique et culturelle. La forme et la disposition des petites villes ainsi que le modèle du paysage environnant, surmontant les désavantages d'un terrain escarpé et irrégulier, sont les jalons d'une occupation humaine continue dans la région au cours du dernier millénaire. Les vignobles sont aménagés en terrasses de pierres sèches. Sur 77% des surfaces cultivées, la pente dépasse 30%.



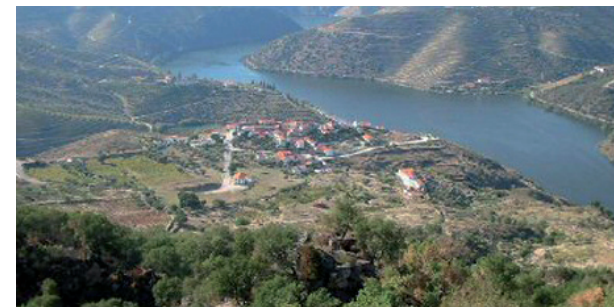
Wachau (Autriche)

La Wachau, région de la vallée du Danube entre Melk et Krems, a été inscrite en 2000 au patrimoine mondial comme paysage culturel comprenant des vignobles. Le paysage, particulièrement beau, conserve intactes de nombreuses traces de son évolution depuis les temps préhistoriques: traces architecturales (monastères, châteaux), urbanistiques (villes et villages) et enfin agricoles, notamment liées à la culture de la vigne. Les vignobles se trouvent en partie en plaine et en partie en terrasses de pierres sèches. Sur 47% des surfaces cultivées, la pente dépasse 30%.



Haut Douro (Portugal)

La région viticole de la haute vallée du Douro a été inscrite au patrimoine mondial comme vignoble en 2001. Elle produit du vin depuis quelque deux mille ans. Sa principale production, le vin de Porto, est célèbre dans le monde entier depuis le XVIII^e siècle. Cette longue tradition a façonné un paysage culturel d'une beauté exceptionnelle qui reflète en même temps son évolution technique, sociale et économique. Les vignes en gobelet sont aménagées en terrasses avec des murs en pierre ou sans. Sur 43% des surfaces cultivées, la pente dépasse 30%.



Trois des quatre paysages viticoles inscrits au patrimoine mondial comme *vignobles* n'ont pas été retenus pour la présente analyse comparative, pour les raisons suivantes:



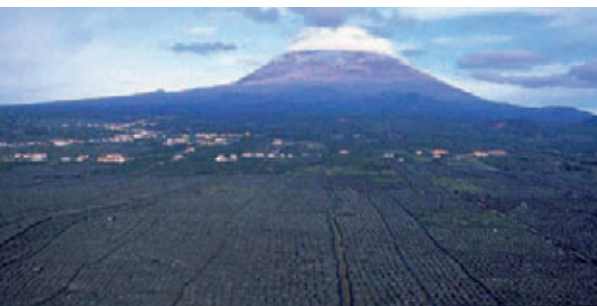
Saint-Emilion (France)

Cette région fertile d'Aquitaine, d'une longue tradition viticole, a été inscrite au patrimoine mondial en 1999. Il s'agit d'un paysage de vignobles de plaine, très différent de celui de Lavaux, vignoble en terrasses. Ces paysages difficilement comparables justifient la décision de ne pas intégrer la région de Saint-Emilion à l'analyse comparative.



Tokaj (Hongrie)

La région du Tokaj est un paysage de collines, rivières et vallées. Elle a été inscrite au patrimoine mondial en 2002. Les vignobles y sont aménagés sur des pentes douces, sans terrassement. Le type de paysage qui en résulte est très différent d'un paysage de vignobles en terrasses, raison pour laquelle une comparaison apparaît comme n'étant ni possible, ni nécessaire.



Ilha de Pico (Portugal)

La région viticole de l'île volcanique de Pico, inscrite au patrimoine mondial en 2004, est constituée d'un remarquable réseau de longs murs de pierre largement espacés, courant parallèlement à la côte et remontant vers l'intérieur de l'île. Ces murs ont été érigés pour protéger du vent et de l'eau de mer des milliers de petits enclos (currais) rectangulaires, accolés les uns aux autres. Une partie du site, aménagé au pied d'un volcan à très faible pente, est aujourd'hui abandonnée. Il s'agit donc d'un paysage en partie vivant et en partie fossile. Cette région très particulière n'est pas comparable à Lavaux, paysage dynamique, résultant d'une viticulture à forte pente.

autres sites

En plus des trois régions inscrites au patrimoine mondial retenues, d'autres vignobles ont été intégrés pour chacune des valeurs étudiées, permettant de comparer Lavaux à des exemples éminents par rapport à une valeur ou un critère donné. Au terme de l'analyse, les régions suivantes se sont avérées significatives parce qu'elles sont en terrasses:

Chypre

Chypre possède une des plus vieilles traditions viticoles au monde et produit des vins de table de bonne qualité depuis la mise en place d'un plan de remplacement des vignes. Celles-ci sont plantées sur de nombreuses terrasses suivant les bancs rocheux du versant méridional des montagnes du Troodos. Le plus singulier des vins de Chypre est le liquoreux *commandaria*, élaboré avec des raisins blancs et rouges provenant de quatorze villages situés dans le vignoble.

Chypre est significatif pour l'analyse comparative, surtout par rapport au cadre paysager environnant (valeur 1), à l'intégration des terrasses dans les affleurements rocheux (valeur 3) et à la présence de villages et hameaux historiques (valeur 4).

Banyuls-Collioure (France)

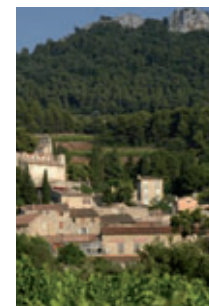
En Languedoc-Roussillon, la vitiviniculture, remontant aux temps des Romains, est associée à la culture des oliviers. Les vignobles clairsemés sont aménagés en terrasses sur les contreforts des Albères (Pyrénées) qui s'élèvent derrière la côte méditerranéenne.

Les vignobles de Banyuls-Collioure sont significatifs pour l'analyse comparative, surtout par rapport au cadre paysager environnant (valeur 1), et à la permanence d'une culture traditionnelle (valeur 5).

Hautes Côtes du Rhône (France)

Dans les Hautes Côtes du Rhône entre Lyon et Valence, la vigne est perchée sur des coteaux en terrasses de granit décomposé et jouit d'une exposition parfaite. Les appellations produites sont très réputées. Peu de régions possèdent une tradition vitivinicole aussi importante. La partie septentrionale de la vallée s'est caractérisée récemment par une augmentation importante du nombre de viticulteurs et de producteurs de vins.

La région des Hautes Côtes du Rhône est particulièrement significative pour l'analyse comparative par rapport au cadre paysager environnant (valeur 1) et à la vivacité d'une culture traditionnelle (valeur 5).





Carema (Italie)

Le vignoble de Carema se trouve à l'entrée du Val d'Aoste, au nord de la région du Piémont. Le cépage *nebbiolo* du Val d'Aoste change de nom pour devenir le *picutener*. Les terrasses en pente raide construites jusqu'à 700 mètres d'altitude dans le sol morainique remontent aux temps romains. D'antiques piliers de pierre soutiennent la vigne.

Le vignoble de Carema est significatif pour l'analyse comparative, surtout par rapport à l'adaptation des terrasses aux conditions locales (valeur 3) et la présence de villages et hameaux historiques (valeur 4).



Valteline (Italie)

Dans la vallée d'Adda, en Lombardie, les terrasses des vignobles sont aménagées sur les pentes escarpées et abruptes du versant sud des Alpes. La production de vins remonte probablement aux temps romains. Le bâti historique est encore très présent dans les nombreux villages au pied et à l'intérieur des coteaux.

Les vignobles de la Valteline sont significatifs pour l'analyse comparative, surtout par rapport à l'adaptation des terrasses aux conditions locales (valeur 3) et à la présence de villages et hameaux historiques (valeur 4).



Ile de Madère (Portugal)

Les îles volcaniques de Madère, Porto Santo et Desertas, jadis appelées «îles enchantées», se trouvent à 640 kilomètres de la côte du Maroc. L'île de Madère, vertigineuse et verte, est la plus grande de l'archipel et d'une beauté remarquable. De nombreux vignobles sont aménagés en terrasses sur les pentes escarpées du volcan.

Madère est significatif pour l'analyse comparative, surtout par rapport au cadre paysager environnant (valeur 1) et à l'adaptation des terrasses aux conditions locales (valeur 3).

Valais (Suisse)



Le soleil métamorphose parfois le Valais en une contrée au climat quasi méditerranéen. Les vignobles sur les pentes bien exposées s'étendent presque sans discontinuer entre le Bas-Valais et le Haut-Valais. Dans le Haut-Valais, ils pénètrent profondément les vallées latérales, jusqu'au plus haut vignoble d'Europe situé à 1150 mètres d'altitude, à Visperterminen.



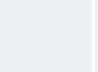
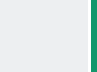


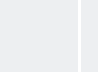
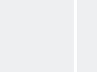


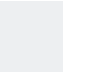
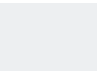
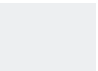


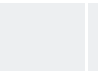
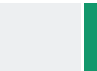

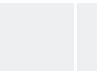



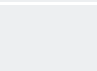
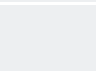


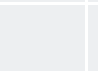
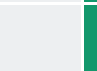


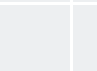
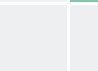
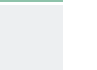
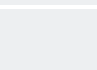
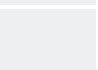



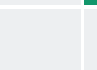



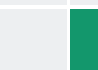


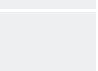




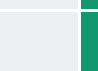




La région viticole du Valais est significative pour l'analyse comparative en particulier par rapport à l'adaptation des terrasses aux conditions locales (valeur 3), à la présence de villages et hameaux historiques (valeur 4) et à la vivacité d'une culture traditionnelle (valeur 5).



RÉSULTATS**présentation synthétique**

Le tableau ci-dessous résume les résultats de l'analyse comparative. Les valeurs identifiées pour Lavaux et les critères qui y sont liés se trouvent dans les deux premières colonnes. Le tableau indique comment les sites choisis répondent à ces critères, en utilisant la signalétique ci-dessous. L'absence de carré indique que le site ne répond pas ou très peu au critère.

-  un rectangle foncé indique qu'un site répond beaucoup ou pleinement au critère
-  un rectangle clair indique qu'un site répond en partie au critère
- ? un point d'interrogation indique que l'information n'a pas pu être trouvée

valeur	critères	Lavaux	patrimoine mondial			autres sites						
			Cinque Terre (Italie)	Wachau (Autriche)	Haut Douro (Portugal)	Chypre	Banyuls-Collioure (France)	Hautes Côtes du Rhône (France)	Carema (Italie)	Valteline (Italie)	Madère (Portugal)	Valais (Suisse)
valeur 1												
la région offre des vues panoramiques d'une extraordinaire beauté	vue sur un important plan d'eau (mer ou lac)											
	vue sur une large rivière											
	vue sur une large vallée ou plaine											
	vue sur une vallée escarpée ou sinueuse											
	panorama de montagnes escarpées											

valeur	critères	Lavaux	patrimoine mondial			autres sites						
			Cinque Terre (Italie)	Wachau (Autriche)	Haut Douro (Portugal)	Chypre	Banyuls-Collioure (France)	Hautes Côtes du Rhône (France)	Carema (Italie)	Valtellina (Italie)	Madère (Portugal)	Valais (Suisse)
valeur 4												
les bourgs historiques, conservés et protégés dans leur intégralité forment l'essentiel du bâti et constituent un ensemble avec les terrasses des vignes	hameaux et villages à l'intérieur des coteaux viticoles						?					
	hameaux et villages au pied des coteaux viticoles											
	prédominance du bâti historique dans les villages et hameaux					?	?				?	
	protection juridique du bâti historique					?	?			?	?	
valeur 5												
la viticulture a une longue tradition dans la région qui est aujourd'hui bien vivante grâce à la compétitivité des produits et à l'identification des habitants avec la région	tradition de la viticulture vieille de 800 ans ou plus											
	exploitation de la plupart des terrasses du vignoble historique								?		?	
	produits particulièrement fameux											
	surfaces exploitées actuellement stables ou croissantes					?	?		?		?	

Cette comparaison des régions viticoles, sous l'analyse des valeurs étudiées, permet de définir les qualités uniques du vignoble de Lavaux, en complémentarité des autres paysages viticoles, et de tirer des conclusions par rapport à chaque valeur étudiée, afin de déterminer pourquoi Lavaux constitue une région viticole exceptionnelle:

valeur 1: la région offre des vues panoramiques d'une extraordinaire beauté

Plusieurs régions viticoles possèdent des panoramas d'une extraordinaire beauté. Ces régions se différencient par le cadre paysager les entourant. A Lavaux, le lac Léman et les Alpes en toile de fond dominent les vues et mettent ce paysage culturel particulièrement en valeur. D'autres sites viticoles se trouvent également à proximité d'un plan d'eau et de montagnes. A Chypre, Madère, Cinque Terre ou Banuyls-Collioure, les vignobles situés sur les contreforts de montagnes surplombent le bord de mer. Cette situation est très différente à Lavaux, où les Alpes s'élèvent de l'autre côté du lac, permettant une visibilité exceptionnelle d'un seul regard sur ces deux composantes paysagères emblématiques.

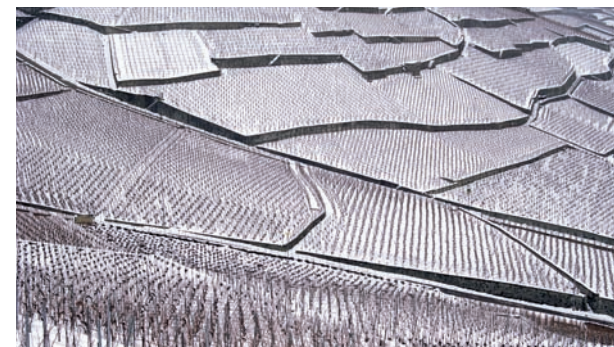
valeur 2: le paysage culturel, conservé et protégé est constitué par un vaste territoire d'un seul tenant et homogène, qui se distingue clairement du paysage alentour

L'exploitation traditionnelle de la vigne ou d'autres cultures tend à façonner des paysages spécifiques, où les espaces bâtis et non bâtis forment une unité qui reflète la continuité entre l'activité professionnelle et la vie quotidienne des habitants. C'est pourquoi il n'est pas étonnant que la plupart des régions viticoles constituent des paysages harmonieux, bien distincts des paysages marqués par la superposition des diverses utilisations «modernes» du sol. Le paysage culturel de Lavaux présente un aspect particulièrement cohérent, dû à la monoculture de la vigne et à la délimitation claire du territoire. Cette qualité est cependant propre à de nombreuses régions viticoles, dont celles de Cinque Terre, de la Wachau et du Haut Douro.

Dans le cas de Lavaux, la protection juridique est un élément important pour la conservation à long terme du paysage, compte tenu de la forte pression exercée par les pôles urbains de Lausanne et Vevey-Montreux. La mise sous protection de Lavaux est l'expression d'une volonté des citoyens du canton de Vaud, instaurée par une initiative populaire. Cette situation distingue Lavaux de bien d'autres paysages culturels viticoles.

valeur 3: les terrasses viticoles sont le produit d'une adaptation parfaite de l'œuvre des hommes aux conditions naturelles difficiles

Le paysage «construit» de Lavaux se distingue des paysages culturels viticoles en terrasses déjà inscrits au patrimoine mondial par l'aménagement des terrasses. Leur implantation dessine une «mosaïque» de lignes et de surfaces multiformes qui traduit les spécificités de la topographie escarpée, notamment marquée par des affleurements rocheux, spécificités auxquelles le génie humain a dû s'adapter. Ces caractéristiques ne sont néanmoins pas réservées à la seule région de Lavaux. Les terrasses d'autres vignobles, notamment celles de Chypre ou du Valais, présentent un aspect semblable. A l'inverse, d'autres vignobles sont aménagés sur des terrasses d'une tout autre nature, comme ceux du Haut Douro.



valeur 4: les bourgs historiques, conservés et protégés dans leur intégralité, forment l'essentiel du bâti et constituent un ensemble avec les terrasses des vignes

Des bourgs et des hameaux anciens, dont l'origine attestée remonte au Moyen Age, caractérisent le paysage de Lavaux. A la différence des régions des Cinque Terre et de la Wachau, ils se situent non seulement au pied du coteau, mais aussi en son sein. En effet, les promontoires rocheux à mi-hauteur étaient souvent mieux adaptés aux premiers établissements humains que les rives du lac, exposées aux inondations. Dans la région du Haut Douro, il existe des villages et hameaux au milieu des coteaux. Mais contrairement à Lavaux, il ne s'agit pas d'un bâti historique conservé et protégé.

Si Lavaux se distingue nettement des régions déjà inscrites au patrimoine mondial par rapport à la situation de l'espace bâti, ceci n'est pas forcément le cas pour d'autres vignobles. Dans les sites alpins du Valais, mais aussi de la Valteline, dans la vallée d'Aoste ou à Chypre, de nombreux villages sont insérés dans les coteaux. Dans le cas des sites alpins, le bâti historique prédomine dans les villages. La conservation de ce dernier n'est toutefois pas assurée par une protection juridique, sauf dans le canton du Valais. Pour Chypre et Madère, ces informations n'étaient pas disponibles pour la présente étude. De plus, Lavaux se distingue des autres sites par le nombre élevé de bourgs et de hameaux inventoriés et protégés, répartis sur ce territoire relativement compact. Cette concentration d'espaces bâtis de qualité constitue une valeur exceptionnelle pour Lavaux.

valeur 5: la viticulture a une longue tradition dans la région qui est aujourd'hui bien vivante grâce à la compétitivité des produits et à l'identification des habitants avec la région

L'exploitation de vignobles en terrasses est souvent moins rentable que celle de vignobles de plaine, raison principale des difficultés économiques de beaucoup d'entre eux. Grâce à la forte tradition vitivinicole, à la compétitivité des produits et à la profonde identification des habitants à leur région, Lavaux n'a pas vécu ce déclin. Il n'y a pas d'anciennes terrasses abandonnées et la surface exploitée est stable. Lavaux n'est pourtant pas la seule des régions viticoles comparées qui montre une telle vitalité. Les vignobles de la Wachau et du Haut Douro, ainsi que ceux des Hautes Côtes du Rhône sont tout à fait comparables de ce point de vue. De plus, les deux derniers ont un atout supplémentaire, la réputation de leurs produits.



conclusions

Le paysage culturel de Lavaux ne se distingue pas d'autres régions viticoles par rapport à des valeurs spécifiques, mais plutôt par la combinaison de l'ensemble de ces valeurs. La concentration de nombreux bourgs et hameaux historiques bien conservés et protégés sur un territoire étendu et cohérent (valeur 4) paraît bien être unique au monde, tout comme pourrait l'être le cadre paysager environnant, avec la présence du lac et des sommets enneigés. Étudiés séparément dans le but d'être comparés, les éléments marquants du paysage culturel vivant de Lavaux sont étroitement liés et interdépendants, d'où la nécessité de les apprécier dans leur globalité.

L'interdépendance des valeurs est en grande partie due à la situation géographique particulière de Lavaux. On y trouve des conditions naturelles très spécifiques et restreintes à un territoire limité. Mais ces conditions naturelles correspondent largement avec celles d'un paysage culturel. Au-delà de Lavaux, ce ne sont pas seulement les activités humaines qui changent, mais aussi les conditions naturelles qui les rendent possibles. Cette situation «d'enclos» explique, entre autres, l'influence du cadre paysager environnant (valeur 1) sur l'espace bâti (valeur 4). Les premiers viticulteurs, préférant la voie lacustre à la voie terrestre à cause des conditions difficiles d'accès au vignoble, se sont initialement installés sur les rives du lac Léman. Suite aux dangers d'inondations, certains villages ont ensuite migré à l'intérieur du coteau pour y rester définitivement. L'histoire de Rivaz confirme cette hypothèse. Construit d'abord sur les rives du lac, ce village a été transféré dans le coteau suite à une inondation provoquée par un important éboulement.

Le bassin lémanique est une métropole en devenir. On y observe l'émergence d'une nouvelle entité urbaine, avoisinant le million d'habitants, issue de la jonction de plusieurs agglomérations de l'arc lémanique. La «métropole lémanique» est constituée par un tissu urbain quasi continu qui s'étend de Genève à Montreux, via Lausanne et Vevey. «Métropole verte», elle se distingue d'autres métropoles par son abondance d'espaces verts, dont le vignoble de Lavaux. En plein cœur de cette métropole, la situation géographique de Lavaux est singulière et complexe.

En effet, l'interaction entre une longue tradition vitivinicole et des conditions naturelles particulières ont façonné le paysage culturel de Lavaux, qui résiste aux pressions de l'urbanisation grâce à la viabilité économique des exploitations et grâce aux fonctions spécifiques que remplit cet espace pour la société urbaine. Si Lavaux constitue un exemple unique au monde de protection d'une tradition millénaire vivante sur le territoire, sa préservation au milieu d'une métropole en devenir est tout aussi exceptionnelle. Cette exceptionnalité a d'ailleurs déjà été reconnue par les citoyens vaudois par deux fois lors de votations populaires, ancrant durablement dans la constitution de l'Etat de Vaud le principe fondamental de la préservation et de la conservation du paysage viticole de Lavaux.



justification de l'inscription authenticité et intégrité

authenticité

Le vignoble de Lavaux est un «paysage culturel» qui s'est constitué au cours d'une très longue période, en l'occurrence presque un millénaire. Grâce à ce long processus, l'état actuel du territoire est l'aboutissement d'une infinité d'interventions et de réalisations successives qui répondaient toutes aux contraintes que devaient affronter ses habitants et à l'évolution de leurs techniques de travail. L'authenticité d'un tel lieu n'est donc pas à rechercher dans ses constituants d'origine – que l'on ne distingue plus aujourd'hui –, mais bien dans la constance avec laquelle les artisans de ce paysage ont suivi les mêmes principes d'aménagement de leur territoire. Le Bien proposé à l'inscription répond ainsi à l'un des principes fondamentaux de la Charte de Venise: le respect et la prise en compte des éléments que chaque époque apporte au monument, y compris les interventions récentes, justifiées par les nécessités d'entretien et d'adaptation tant aux méthodes actuelles de la viticulture qu'aux modes de vie contemporains. L'harmonie paysagère que présente aujourd'hui le vignoble de Lavaux est la preuve évidente de la pérennité du concept de la culture en terrasses. Les matériaux et la mise en œuvre des maçonneries qui les composent ont évolué au cours du temps, mais les besoins de l'agriculture et l'étroite intégration à la morphologie très particulière de ce coteau escarpé sont toujours accompagnés des mêmes principes de construction.

La longue permanence d'une population sur un territoire fortement personnalisé est garante d'une authenticité qui se confirme par de fortes traditions. La documentation historique établit que l'affectation du territoire de Lavaux n'a que peu varié, au moins depuis le XII^e siècle. Dès cette époque, la population locale ne se consacrait pas uniquement à la viticulture, mais elle complétait ses revenus par des activités agricoles se développant aussi bien sur le coteau que dans les zones situées au-dessus des vignes actuelles. L'évolution vers la monoculture viticole, qui s'intensifie depuis

le XIX^e siècle, n'a que peu modifié les structures sociales et les modes de vie des habitants de Lavaux, caractéristiques qui ont été largement conservées jusqu'à aujourd'hui. Les textes anciens mentionnent régulièrement des patronymes qui existent encore aujourd'hui, souvent dans les mêmes villages et parfois possédant encore les propriétés d'origine. On cite, par exemple, des familles qui habitent la même maison depuis le XVI^e siècle.

Cette remarquable continuité a favorisé la conservation de fortes traditions professionnelles et sociales, qui se traduisent par des manifestations populaires vivaces comme les fêtes annuelles liées aux étapes de la viticulture ou la Fête des vigneron qui n'a lieu qu'une fois par génération. On retrouve le même attachement aux habitudes dans les relations établies, souvent depuis très longtemps, entre les vigneron et leurs clients, qui viennent sur place pour leurs achats au cours de rencontres devenues traditionnelles.

La majorité du territoire de Lavaux est, encore aujourd'hui, constituée de petits domaines dont les propriétaires habitent l'un des villages du vignoble. Quelques grandes propriétés appartiennent à des institutions publiques ou à des négociants qui confient la gestion viticole à des gérants qui habitent eux aussi à l'intérieur des limites du Bien. Le regroupement en un seul lieu de toutes les activités d'une part significative de la population lui apporte un très fort ancrage à son terroir.

On ne connaît pas l'origine des premiers plants de vigne cultivés à Lavaux. En revanche, on sait que ce territoire fut de tout temps le lieu de prédilection du Chasselas, plant dont on extrait depuis toujours des vins blancs secs de haute qualité appréciés bien au-delà des limites de la région. De nouveaux plants sont peu à peu introduits, mais le Chasselas maintient sa prédominance et il reste l'un des symboles de ce vignoble.



Les sources les plus anciennes ne donnent pas d'informations concernant les formes que présentaient le vignoble et les constructions d'origine. Les premières indications se trouvent dans les registres qui apparaissent dès le XVII^e siècle et se multiplient au cours du XVIII^e siècle. On remarque dans ces inventaires que l'aspect de Lavaux a peu évolué jusqu'au XIX^e siècle, période au cours de laquelle la progression de la monoculture viticole s'accélère. Les interventions modernes n'ont que peu modifié la modénature générale des terrasses. Elles ont surtout consisté à renforcer les bancs rocheux et à restaurer ou à reconstruire des murs en mauvais état. De nouvelles infrastructures, telles que chemins, routes, voies ferrées, équipements pour la viticulture (monorails, funiculaires) ont accompagné les remaniements parcellaires et les interventions contemporaines. Ces travaux sont conduits avec une recherche constante d'intégration des structures existantes, et, généralement, dans le respect du découpage des parquets. Les interventions successives ne sont ainsi perceptibles qu'à l'observateur avisé. Etant toutes issues, à l'origine, du même concept, elles se fondent en un tout qui compose un paysage harmonieux d'une grande qualité esthétique.

Les villages de Lavaux se sont développés dès l'époque romaine. Des vestiges sont attestés dans plusieurs endroits à l'intérieur des limites du Bien, notamment à Saint-Saphorin. Au cours du Moyen Age, ces localités trouvèrent leur structure actuelle, avec leurs bâtiments d'habitation et de travail serrés les uns contre les autres, ainsi disposés pour assurer une meilleure défense et, surtout, pour sauvegarder le maximum de terrain cultivable. Les édifices isolés, à l'origine propriétés de seigneurs régionaux et d'institutions religieuses, sont fondés dès le XII^e siècle. Plusieurs édifices, notamment l'église de Saint-Saphorin, ont fait l'objet de recherches archéologiques qui ont permis de déterminer les étapes principales de leur longue histoire. L'analyse de l'état actuel du bâti confirme

une grande pérennité des formes anciennes et de l'usage constant des mêmes méthodes de construction.

On remarque ainsi que la totalité des œuvres humaines composant le paysage de Lavaux s'est constituée au cours des siècles avec le souci constant d'adapter le mieux possible le territoire au labour de ses habitants et au mode de vie qui les accompagne. Cet ensemble exceptionnel nous parvient aujourd'hui sans modifications majeures de sa conception d'origine. La continuité, tout au long de l'histoire, des principes de « gestion » de ce territoire procure à ce dernier une authenticité qu'il est difficile de prendre en défaut.

intégrité

L'intégrité d'un « paysage culturel » peut s'aborder par la pérennité de son cadre général. Le coteau de Lavaux, magnifique en lui-même, bénéficie d'une « plus-value paysagère » exceptionnelle grâce au rapport qu'il établit tant avec le lac, dans lequel il se reflète sur toute sa longueur, qu'avec la chaîne des Alpes qui l'insère.

L'urbanisation d'une partie de cet ensemble exceptionnel, au cours du XIX^e siècle, causé notamment par le succès touristique du secteur Vevey-Montreux-Chillon, n'a que peu altéré ses qualités naturelles d'origine. La conservation de l'harmonie générale de la région provient sans doute du fait de l'influence paysagère dominante du lac et des montagnes environnantes, dont l'échelle est prépondérante par rapport aux interventions humaines. Le premier niveau d'intégrité se lit ainsi par une vision du paysage régional pris dans sa globalité.

Le vignoble de Lavaux s'est réduit sous l'effet de l'expansion des zones urbanisées, au détriment des terrains cultivables. Cette tendance fut heureusement maîtrisée dès les années 1970,





grâce à des mesures législatives très rigoureuses, dont les plus restrictives furent décidées par une votation de toute la population du canton, d'ailleurs confirmée tout récemment par un nouveau vote. Il résulte de ces dispositions, voulues par les communautés locales et régionales, qu'un magnifique territoire de quelque 900 hectares, entièrement composé de vignobles en terrasses et de villages, est aujourd'hui sauvegardé. La protection légale porte également sur les pentes agricoles et forestières qui dominent les vignes. Ce résultat est d'autant plus extraordinaire que le secteur présente des attraits incomparables pour la construction d'habitations, et qu'il se situe dans une zone qui subit de plein fouet la très forte pression des agglomérations de Lausanne à l'ouest et de Vevey-Montreux à l'est. Vu à l'échelle de l'arc lémanique, Lavaux représente un écosystème où la nature et l'œuvre de l'homme se conjuguent en contrepoint des secteurs urbains qui jalonnent la presque totalité des rives suisses du lac.

Grâce à la législation en vigueur, les bourgs et hameaux compris au sein du périmètre du Bien (Riex, Epesses, Rivaz, Saint-Saphorin et plusieurs hameaux) ont conservé intégralement leurs rapports avec les terrasses des parquets environnants. En outre, si la législation a autorisé certains développements mesurés (secteurs situés dans la zone tampon) autour des villages de Lutry, Cully, Grandvaux et Chardonne, les centres historiques de ces derniers ont été intégrés dans la zone centrale du fait de la bonne conservation de leur bâti et de leurs relations historiques avec le vignoble. Ainsi, on peut observer dans cette région des exemples devenus rares de la relation traditionnelle qui existait, dès l'origine, entre le lieu communautaire de la population et son domaine d'activité agricole.

L'intégrité des bancs rocheux, des terrasses et des infrastructures comprises dans le périmètre du Bien a été sauvegardée par des mesures de conservation complexes et coûteuses. Ces interventions

sont présentes dans le paysage, mais elles s'y intègrent en affirmant leur contemporanéité et participent ainsi à un paysage transformé mais totalement fidèle à sa vocation d'origine.

Les bourgs et les anciens bâtiments isolés ont été régulièrement entretenus et restaurés. La raison de ces soins tient en premier lieu au maintien de leurs affectations. Ils ont généralement pu absorber de nouveaux équipements professionnels et les installations correspondant aux habitudes contemporaines. Des mesures de soutien financier, accordées par la Confédération, le canton et les communes ont favorisé la bonne conservation des constructions de la région.

Des actions d'amélioration du paysage ont également été effectuées au cours des dernières décennies. En une vingtaine d'années, les lignes électriques et téléphoniques aériennes de tout le secteur ont été enterrées au cours d'importants travaux d'assainissement des infrastructures. Plus récemment, la commune de Rivaz, avec le soutien financier d'une fondation privée, a procédé à la démolition d'une minoterie, importante construction industrielle qui déparait la rive du lac.

En conclusion de ce chapitre, nous pouvons affirmer que le vignoble de Lavaux présente aujourd'hui un niveau élevé d'authenticité et d'intégrité, ceci grâce à la permanence de son affectation, la pérennité de sa population et l'entretien régulier dont font l'objet son territoire, ses infrastructures et ses bâtiments.





état de conservation et facteurs affectant le Bien

178 ● 4.a état actuel de conservation

180 ● 4.b facteurs affectant le site

état de conservation et facteurs affectant le Bien

état actuel de conservation

Sur le plan de l'aménagement du territoire, la conservation du périmètre proposé à l'inscription est assurée depuis 1979 par une législation spéciale ayant fait l'objet de deux votations populaires cantonales successives. Grâce à ces mesures très restrictives, le secteur n'a plus subi d'urbanisation incontrôlée. Les quelques réalisations autorisées depuis lors dans le cadre de la loi ont fait l'objet de soins particuliers de manière à garantir leur harmonie par rapport au paysage et au bâti ancien. Le territoire correspondant à la zone centrale du Bien, soit environ 900 hectares, se présente actuellement dans un état d'intégrité remarquable. Il fait exception par rapport au reste de l'arc lémanique qui a subi, au cours des dernières générations, une très forte urbanisation se développant dans la majorité des cas au détriment des qualités paysagères de la région.

Lavaux a fait l'objet de plusieurs «remaniements parcellaires» au cours du XX^e siècle; deux opérations de ce type sont actuellement en cours. Ces procédures financées par la Confédération, le canton, les communes et les propriétaires, impliquent d'importants chantiers

de consolidation des affleurements rocheux, de consolidation et de reconstruction des murs de terrasses, ainsi que l'amélioration de la viabilité et de l'écoulement des eaux. Les caractéristiques de ces travaux ont considérablement évolué depuis le début de leur engagement, mettant à profit l'expérience des premières réalisations qui répondaient essentiellement à des critères pratiques. Les responsables des opérations ultérieures ont édicté des règles garantissant des rapports harmonieux avec les anciennes constructions. Le découpage et l'échelle des parcelles sont conservés dans une large mesure et la mise en œuvre des nouvelles maçonneries est soigneusement étudiée (parements de pierres avec joints irréguliers) afin de garantir la bonne intégration des travaux récents et une meilleure biodiversité. Les efforts considérables, aussi bien financiers que techniques, qui furent consentis au cours des dernières générations, ont ainsi permis d'améliorer l'efficacité du travail des vignerons et de maintenir la viabilité de l'économie viticole de la région. On doit souligner que la sauvegarde d'un patrimoine comme le vignoble de Lavaux passe inévitablement par le maintien



de sa rentabilité et d'une économie saine et équilibrée du secteur constituant le Bien candidat à l'inscription au patrimoine mondial.

Les infrastructures de transport, situées en périphérie et aux limites de la zone centrale, ont fortement évolué dès le XIX^e siècle. La route longeant le lac ainsi que les liaisons vers le haut du vignoble ont été améliorées ou reconstruites. L'autoroute desservant l'arc lémanique se réalisa au cours des années 1970. Trois lignes de chemins de fer, avec leurs viaducs et leurs tunnels, construites à la fin du XIX^e siècle, bordent également la zone centrale du Bien, le long du lac et de la partie supérieure du vignoble, desservant Lausanne et Vevey en direction du Plateau suisse. Dès leur conception, ces travaux furent abordés avec le souci de ne pas perturber la culture de la vigne et de minimiser leur impact dans le paysage. Ils ont donné lieu à des remaniements parcellaires qui ont contribué à l'amélioration d'importants secteurs du vignoble en terrasses. Ces nouveaux éléments sont aujourd'hui lisibles, mais ils s'intègrent au site sans dominer la lecture globale du coteau de Lavaux ni l'harmonie des lieux.

L'état des bourgs et des bâtiments est généralement bon, et ceci grâce au fait que leur entretien s'inscrit dans le soin apporté par les vigneron·ne·s à leur «outil de travail». Les communautés locales et régionales (et même les instances fédérales) participent aux efforts de conservation en accordant des soutiens financiers sous forme notamment de subventions. La plupart des édifices à caractère historique ont été restaurés au cours des dernières décennies.

Il faut néanmoins remarquer que la modernisation des technologies viticoles ainsi que l'évolution générale des modes de vie (automobiles omniprésentes, mécanisation dans tous les domaines) ont des conséquences qui doivent être soigneusement résolues. Les plans de protection de Lavaux autorisent de manière exceptionnelle certains aménagements indispensables à la vie des communautés locales, comme certains parkings ou de nouveaux bâtiments de service. Ces infrastructures étudiées avec un souci constant d'intégration sont indispensables à la vitalité et à l'autonomie économique garante de la sauvegarde du vignoble du Bien.



état de conservation et facteurs affectant le Bien

facteurs affectant le site

Le risque le plus redoutable pour l'avenir du territoire de Lavaux est sans doute celui d'une éventuelle dégradation de son économie viticole, laquelle induirait vraisemblablement une avancée de l'urbanisation au détriment des terrains agricoles. Il existe alentour une très forte demande de terrains à bâtir, recherche attisée par la qualité paysagère de ce coteau à l'orientation exceptionnelle, situé à proximité des agglomérations de Lausanne et de Vevey-Montreux.

La pression urbaine a pu être contrôlée dès l'adoption de la loi de protection en 1979. Depuis lors, la situation actuelle se maintient grâce à la conjonction de plusieurs conditions-cadres qui lui sont indissociables. La plus importante réside dans la bonne santé de l'économie viticole dont les revenus garantissent aux exploitants une rentabilité correcte et la capacité de conserver la propriété des terrains. Cet équilibre est pourtant fragile. L'histoire montre qu'après la Seconde Guerre mondiale, des vigneron en difficulté financière furent contraints de vendre leurs propriétés pour la construction de maisons dont les habitants n'avaient plus de relations directes avec le vignoble. La situation économique de la région présente

actuellement des signes inquiétants: la libéralisation des marchés met en concurrence directe les produits d'un vignoble au coût d'exploitation élevé avec ceux de régions aux conditions beaucoup plus favorables. Bien que vulnérable, Lavaux conserve néanmoins une économie saine, contrairement à des vignobles de montagne ou en fortes pentes peu à peu abandonnés par absence de rentabilité.

L'attachement de la population régionale et cantonale s'est largement manifesté lors des votations relatives à la protection de Lavaux. Cet état d'esprit positif pourrait évoluer négativement si le vignoble se dégradait sous l'effet de difficultés financières.

La morphologie et la géologie très particulières de Lavaux induisent également des surcoûts importants. Sous l'effet des intempéries et du gel, les affleurements rocheux se désagrègent, provoquant des éboulements et des mouvements de terrains parfois catastrophiques. Le ravinement régulier des terrains en pente nécessite des efforts constants pour remettre en place la terre accumulée au bas des parquets. Plusieurs glissements de terrain sont connus depuis



*les moulins de Rivaz
avant et après leur démolition.
Un projet de valorisation du site est en cours*

longtemps et font l'objet de lourds travaux de stabilisation. Les autorités et les exploitants ont affronté ces phénomènes en procédant à d'énormes travaux de consolidation et de soutènement. Ces chantiers sont extrêmement coûteux et de telles dépenses ne sont supportables par les exploitants que grâce à une prise en charge importante des coûts par les institutions publiques. Cette aide massive soutient la rentabilité des terrains et assure ainsi la sauvegarde de ce site exceptionnel. Il est bien évident qu'un affaiblissement du marché viticole régional pourrait, à terme, mettre en question l'octroi de crédits publics.

Les règles très strictes de la législation en vigueur permettent un contrôle rigoureux sur les interventions d'entretien et de réaménagement du bâti existant. Néanmoins, la plus grande attention doit être portée à divers aspects de ces travaux qui pourraient tendre à une surexploitation des bâtiments et des terrains non agricoles (parkings par exemple) et à l'adjonction d'équipements perturbateurs comme les fenêtres en toiture, les antennes, les capteurs solaires, les équipements routiers et ferroviaires, etc.

les vignes après la grêle, juillet 2005



Le tourisme de Lavaux est à considérer dans le contexte plus général englobant les zones urbaines de Lausanne et de Vevey-Montreux. Ces dernières, attractives, comportent d'importantes infrastructures touristiques et hôtelières capables d'accueillir les visiteurs qui souhaitent profiter des attraits de Lavaux. Il est donc de moindre importance que cette dernière région ne soit dotée que de quelques équipements spécialisés. Quoiqu'il en soit, la culture de la vigne et la configuration du terrain limitent, de manière naturelle, le développement d'activités de masse et orientent l'avenir vers des projets légers tels que l'hébergement chez l'habitant (pour de petits groupes) ou la promenade rendue plus aisée par le réseau de chemins piétonniers et les possibilités de desserte par chemins de fer et par bateau.

La région n'est que très rarement menacée par des phénomènes naturels graves, à l'exception des glissements de terrain. Comme toutes les régions d'Europe, elle subit périodiquement des tempêtes, parfois accompagnées de grêle, qui anéantissent une partie des récoltes. Bien qu'à proximité de la zone sismique des Alpes, les tremblements de terre sont rares et de faible intensité.



protection et gestion du Bien

- | | | |
|-----|-------|--|
| 184 | ● 5.a | droit de propriété |
| 185 | ● 5.b | classement de protection |
| 194 | ● 5.c | moyens d'application des mesures de protection |
| 198 | ● 5.d | plans actuels concernant les communes et la région |
| 202 | ● 5.e | plan de gestion |
| 209 | ● 5.f | sources de financement |
| 211 | ● 5.g | sources de compétences et de formation |
| 214 | ● 5.h | aménagements pour les visiteurs |
| 218 | ● 5.i | politique de mise en valeur et promotion du Bien |
| 219 | ● 5.j | nombre d'employés |

L'ensemble du territoire et des bâtiments des quatorze communes appartient en majorité à des propriétaires privés, particuliers, entreprises et sociétés. Les monuments historiques, les écoles, les églises, les hôpitaux, les gares ou les embarcadères sont principalement la propriété des communes, du canton de Vaud, ainsi que de certaines sociétés anonymes de droit public (Chemins de fer fédéraux, Compagnie générale de navigation).

Sur les 6293 bâtiments construits à Lavaux, on en recense 2142 dans la zone centrale (dont 914 capites et dépendances viticoles) et 4151 dans la zone tampon. Dans le détail, les 1228 bâtiments recensés dans la zone centrale sont principalement de vieilles maisons villageoises sur plusieurs étages et des monuments classés. Dans les bourgs historiques et villages vigneron, certaines maisons appartiennent à la même famille depuis de nombreuses générations, ce qui favorise ainsi leur entretien et leur préservation. A l'inverse, la zone tampon est essentiellement composée de maisons individuelles, appartenant à des familles qui résident dans la région.

Dans tout le vignoble de Lavaux, on recense 4980 parcelles viticoles, dont la majorité se situent dans la zone centrale, pour une surface totale d'environ 700 hectares de vignes.

Ces dernières sont la possession de 1840 propriétaires et 660 copropriétaires. Les parcelles de vignes de la zone centrale sont de petites tailles. En moyenne, elles mesurent 1683 m², contre 2666 m² pour l'ensemble du canton de Vaud.

Sur la zone centrale, 78,5% des surfaces viticoles appartiennent à des personnes privées. En effet, le vignoble de Lavaux se caractérise par une nette prédominance de propriétés familiales. La culture de la vigne étant leur unique source de revenus, les vigneron feront sans doute le maximum pour entretenir et conserver leur patrimoine viticole. Le solde des surfaces viticoles de la zone centrale se répartit de la façon suivante: 8,1% des vignes appartiennent aux quatorze communes, 10% à des communes vaudoises (extérieures à la région) et pour finir, 3% des vignes sont cantonales. Elles appartiennent au canton de Vaud ou au canton de Fribourg. Héritage historique, ces vignes « publiques » appartenait à l'origine à l'Eglise. Au gré des circonstances, certaines furent confisquées par l'Etat souverain, puis revendues. Aujourd'hui, ces vignes sont la carte de visite, le vin officiel de ces collectivités publiques, qu'elles soient locales, communales ou cantonales. Par exemple, la Ville de Lausanne et l'Etat de Vaud possèdent de grands domaines dans le célèbre vignoble du Dézaley.



protection et gestion du Bien classement de protection

Comme la majorité des sites de Suisse méritant protection, la région de Lavaux est sauvegardée par les législations fédérales, cantonales et communales sur l'aménagement du territoire, ainsi que sur la protection de la nature, des monuments, des sites et du paysage. Des inventaires, des règlements et autres instruments juridiques ont également préservé ce site exceptionnel, sans pour autant le transformer en une réserve, figée et statique.

La région de Lavaux est protégée par le système juridique suisse de plusieurs façons.

au niveau fédéral

La Loi sur l'aménagement du territoire (LAT) pose les principes fondamentaux de l'aménagement du territoire afin de garantir un développement harmonieux de l'ensemble du territoire en tenant compte des données naturelles et des besoins de la population.

Lavaux est inscrit à l'Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels (IFP) et jouit donc de la protection de la Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN). Dès 1977, l'importance de Lavaux a été identifiée comme « vaste région viticole caractéristique de la région lémanique avec des villages pittoresques dominant le lac ». Le périmètre protégé

par l'IFP, de Lutry à la limite des communes de Corseaux et de Saint-Saphorin, recouvre quasiment le périmètre de la zone centrale et de la Loi sur le plan de protection de Lavaux (LPPL). La majorité des villages, hameaux et vignes de la zone centrale est ainsi répertoriée et sauvegardée. Quelques portions de territoires situées en zone tampon sont protégées par l'IFP (vignes au-dessus de l'autoroute à Riex, pâturages dans les hauts d'Epesses et rives du lac vers Corseaux). Par contre, le compartiment de territoire compris entre les communes de Chardonne et de Corseaux n'est pas pris en compte par l'IFP.

Etabli par la Confédération, l'Inventaire fédéral des sites construits à protéger en Suisse (ISOS) comprend les sites d'importance nationale qui méritent une protection. Sur la zone centrale, les bourgs de Lutry et Cully, les villages d'Aran (Villette), Grandvaux, Epesses, Riex, Rivaz et Saint-Saphorin, ainsi que les hameaux de Savuit, Châtelard et Treytorrens sont recensés et qualifiés d'intérêt national. Cette densité de sites protégés est exceptionnelle en Suisse.

au niveau cantonal

Lavaux est l'objet de la Loi vaudoise sur le plan de protection de Lavaux, entrée en vigueur en 1979, qui lui assure une protection propre à ses caractéristiques. Le périmètre



de protection de la LPPL couvre la totalité de la zone centrale, y intégrant les coteaux viticoles, les bourgs et hameaux historiques ainsi que les territoires agricoles et forestiers.

La LPPL est la concrétisation de la volonté de toute une région de protéger ce paysage particulier. En 1977, l'initiative populaire «Sauvez Lavaux» a conduit à une votation populaire cantonale. Le résultat favorable a induit l'élaboration et l'adoption de la loi sur la protection de Lavaux en 1979.

En novembre 2005, le peuple vaudois a été appelé une seconde fois à se prononcer par référendum afin d'inscrire durablement la protection du site de Lavaux dans la Constitution vaudoise. Le résultat à nouveau positif de cette votation démontre encore une fois le profond attachement des citoyens au site unique de Lavaux.

La quasi-totalité du périmètre de la zone centrale est également soumise à l'Inventaire des monuments naturels et des sites (IMNS), entré en vigueur en 1972. Il concerne plus de 200 bâtiments. Dans la zone centrale, un cinquième des bâtiments recensés est placé sous protection générale. Ainsi, les villages d'Aran (Villette), Grandvaux, Riex, Epresses, Rivaz et Saint-Saphorin,

les hameaux du Châtelard et Treytorrens, ainsi qu'une grande partie du vignoble sont inclus dans cet inventaire.

Au niveau du bâti, l'ensemble du site de Lavaux est inventorié par le recensement architectural qui identifie et décrit les constructions dignes d'être conservées. Cette véritable «radiographie du domaine bâti» témoigne de la grande qualité des bâtiments situés en zone centrale, tout comme en zone tampon. Près de 400 bâtiments dans la zone centrale sont classés comme étant d'intérêt national, régional ou local (notes 1 à 3 du recensement).

La zone tampon compte deux arrêtés de classement. Ces derniers permettent de préserver un endroit ou un bâtiment spécifique selon une décision du Conseil d'Etat vaudois. Par exemple, l'if de Cully, mentionné comme arbre à conserver par le plan partiel d'affectation, et le bloc erratique de Grandvaux ont fait l'objet d'un arrêté de classement.

au niveau communal

La zone centrale qui s'étend sur le territoire de quatorze communes est régie par le plan général d'affectation (PGA) et par les règlements de police des constructions, appelés règlements du plan général d'affectation (RPGA). Les Municipalités doivent



tenir compte des dispositions légales cantonales et fédérales lors de l'aménagement de leur territoire et lors de la délivrance des permis de construire.

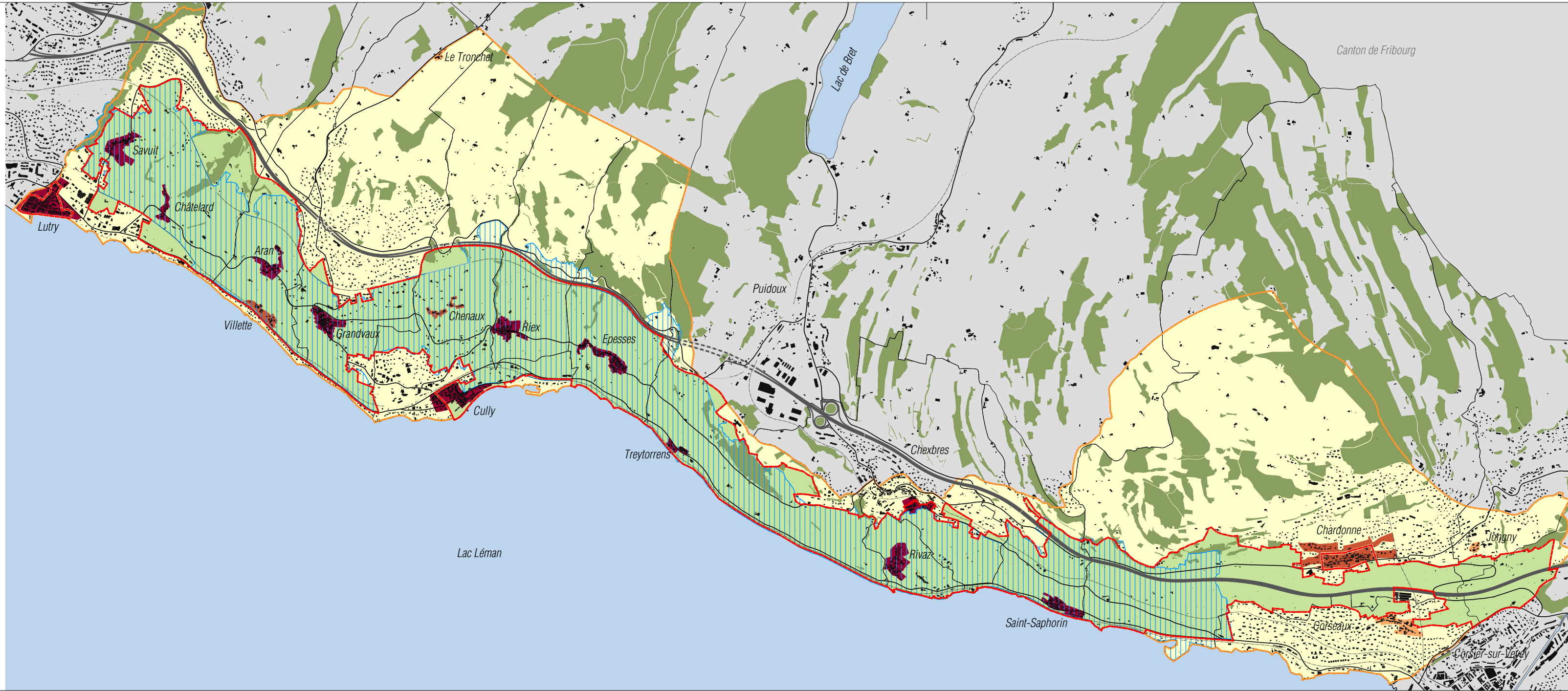
En complément, les communes sont tenues d'élaborer un règlement ou un plan de classement des arbres qui définit les critères ou inventorie les arbres de grande valeur paysagère ou biologique situés sur le territoire communal. Les arbres inventoriés devront être conservés, ou remplacés en cas d'abattage indispensable.

La protection de la zone centrale est donc assurée par les législations fédérales et cantonales, complétées par des

inventaires relatifs à la préservation du paysage et du domaine bâti. Les communes, dans le cadre de leur plan général d'affectation, fixent les modalités d'affectation, en coordination avec la LPPL. En zone centrale, les possibilités de bâtir dans les bourgs viticoles et les territoires d'intérêt public sont très réduites et soumises à de fortes contraintes architecturales et paysagères.

Dans la zone tampon, les territoires urbanisés (appelés territoires d'agglomération dans la LPPL) sont régis par des réglementations assurant un développement mesuré de l'urbanisation. Les territoires agricoles et forestiers sont régis par la réglementation fédérale, assurant le maintien de la surface forestière et des paysages agropastoraux.

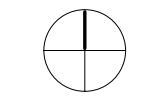




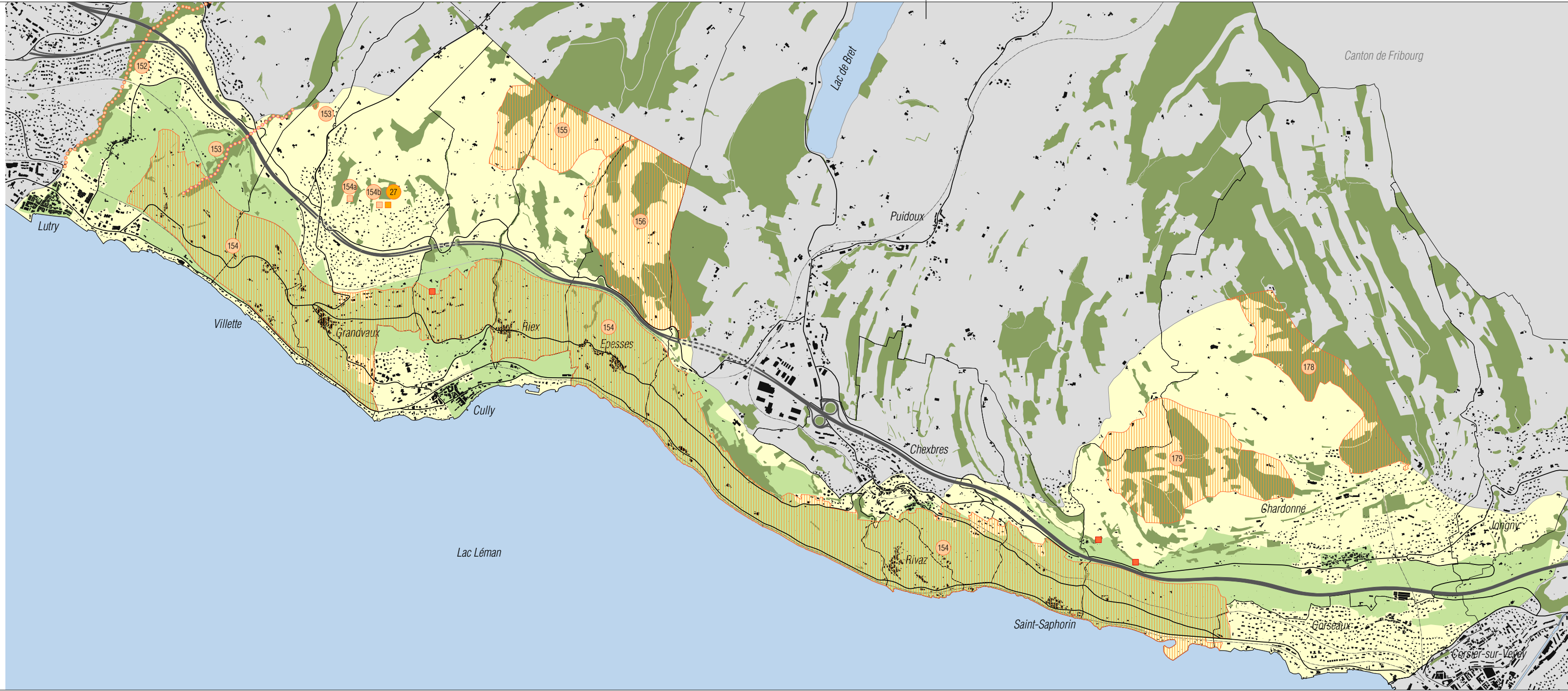
protection et gestion du Bien
inventaires fédéraux

- zone centrale
- zone tampon
- forêts
- périmètre de l'inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale (IFP)
- inventaire des sites construits à protéger en Suisse (ISOS) - intérêt national
- inventaire des sites construits à protéger en Suisse (ISOS) - intérêt régional
- inventaire des sites construits à protéger en Suisse (ISOS) - intérêt local

0 250 500 1'000 m. échelle 1:27'250

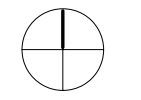


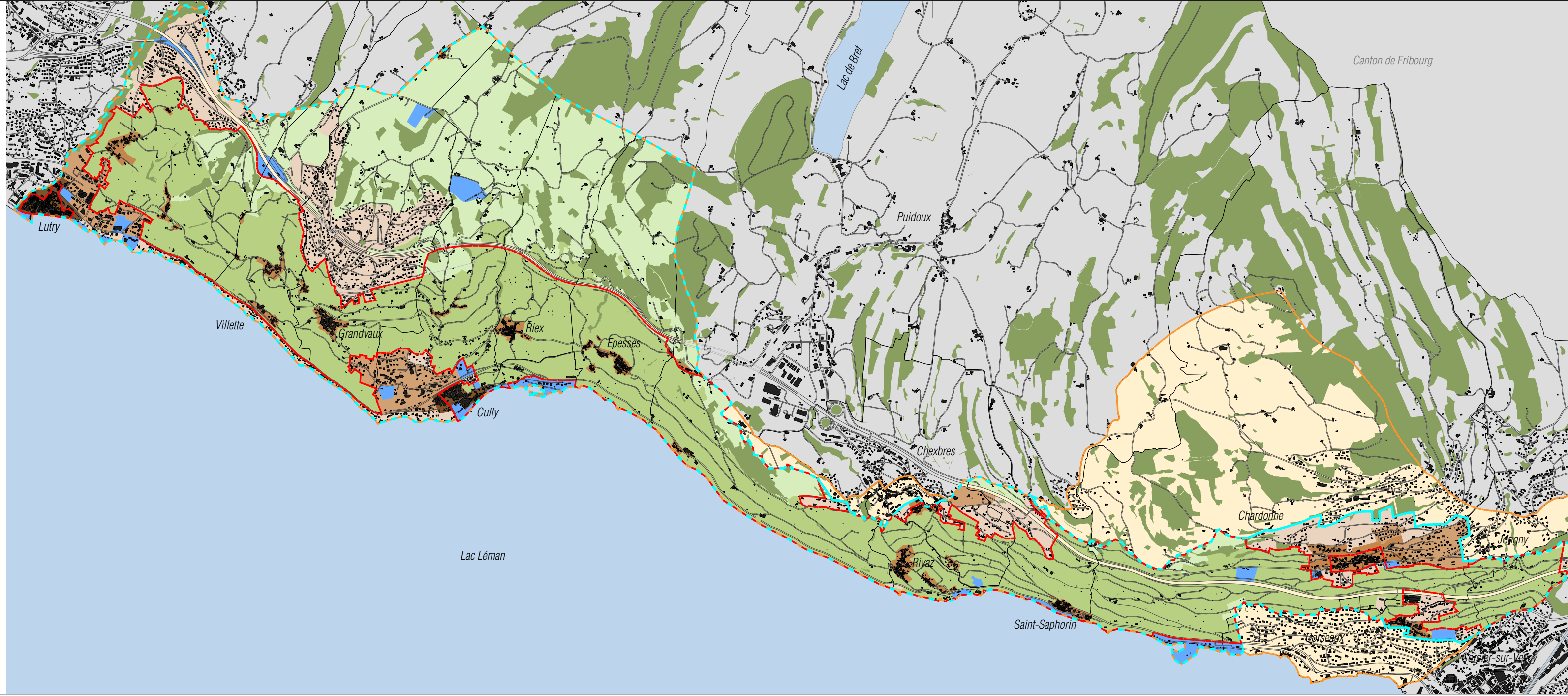
protection et gestion du Bien inventaires cantonaux



- zone centrale
- zone tampon
- forêts
- inventaire des monuments naturels et des sites (IMNS)
- 152 cours de la Lutrive
- 153 cours du Daley, ravin du Châtelard, bois de la Chaux
- 154 Lavaux
- 154a bloc erratique "en Chauderon"
- 154b bloc erratique "à la Bovardaz"
- 155 tour de Grouze
- 156 bois de Romont, falaises de la Cornalle, bois de Montchervet
- 178 Mont-Pèlerin, Mont-Cheseau
- 179 Monts de Chardonne
- réserve naturelle
- arrêté de classement
- 27 Grandvaux, bloc erratique "la Bovard" (arrêté du 20 mars 1985)

0 250 500 1'000 m. échelle 1:27'250

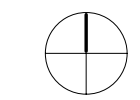




-  périmètre zone centrale
-  périmètre zone tampon
-  forêts
-  périmètre du plan de la LPPL
-  territoire viticole
-  territoire agricole
-  territoire d'intérêt public
-  territoire de centre ancien, de bourg
-  territoire de villages et hameaux
-  territoire d'agglomération I
-  territoire d'agglomération II
-  territoire hors LPPL



échelle 1:27'250



protection et gestion du Bien

moyens d'application des mesures de protection

Les différentes lois et inventaires qui protègent la région de Lavaux et la zone centrale ont plusieurs incidences.

au niveau fédéral

La Loi fédérale de protection de la nature et du paysage (LPN), entrée en vigueur en 1967, est une loi de principe. Elle trouve sa concrétisation au niveau cantonal. La LPN a notamment pour buts:

- de ménager et protéger l'aspect caractéristique du paysage et des localités, les sites évocateurs du passé, les curiosités naturelles et les monuments du pays, et de promouvoir leur conservation et leur entretien;
- de protéger la faune et la flore indigènes ainsi que leur diversité biologique et leur habitat naturel.

La LPN institue deux inventaires fédéraux qui permettent de classer et d'apporter une protection au niveau fédéral à certains sites ou monuments historiques.

Etabli entre 1977 et 1998, l'Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels (IFP) émane de l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage. Les 161 objets enregistrés dans l'inventaire méritent spécialement d'être

préservés tels quels, ou du moins protégés le mieux possible. Pour les services de la Confédération qui ont une activité en rapport avec le paysage, l'IFP constitue une directive très contraignante. Les atteintes sont prohibées si elles ne correspondent pas à des intérêts publics nationaux équivalents ou supérieurs. Il ne comporte par contre pas d'effet juridique direct sur la propriété foncière.

L'Inventaire fédéral des sites construits à protéger en Suisse (ISOS), entré en vigueur en 1981, fournit des relevés des ensembles construits comparables, selon une méthode d'analyse morphologique. Il établit un panorama exhaustif de toutes les agglomérations suisses comptant plus de dix bâtiments.

L'inventaire rend compte de l'état existant du site ainsi que de son histoire, lorsque celle-ci se lit encore dans sa structure. Il ne remplace pas les inventaires détaillés dont l'objet est la protection des monuments, mais les complète.

Ainsi, ces deux instruments permettent de protéger certains éléments de la zone centrale, par exemple l'église de Saint-Saphorin ou la Maison jaune à Cully, afin de les conserver intacts et de les mettre en valeur le plus possible.



au niveau cantonal

Le droit vaudois connaît également un système de protection des monuments et des sites par le biais d'inventaires et de classements. Ainsi, la Loi vaudoise sur la protection de la nature, des monuments et des sites (LPNMS), adoptée en 1969, prévoit l'Inventaire des monuments naturels et des sites (IMNS). Cet inventaire concerne les territoires, paysages, monuments naturels, sites, localités, arbres, immeubles et meubles situés dans le canton qui méritent d'être sauvegardés en raison de l'intérêt général (notamment scientifique, esthétique ou éducatif). «Lavaux» (n°154 à l'inventaire) forme une entité paysagère inventoriée couvrant une grande partie de la zone centrale. Dans la zone tampon, plusieurs compartiments paysagers de l'arrière-pays agropastoral sont signalés dans cet inventaire, tout comme des blocs erratiques, objets ponctuels, témoins de l'évolution climatique de la région. Pour chaque secteur ou objet inventorié, l'Etat de Vaud contrôle les dossiers de mise à l'enquête.

Le recensement architectural complète l'IMNS analysant chaque bâtiment séparément. Les autorités communales sont consultées et les propriétaires avertis personnellement des mesures de protection envisagées. Le recensement est public, disponible au greffe municipal des communes et auprès de la section cantonale des monuments et sites.

Pour les bâtiments à l'inventaire (en principe les notes 1 et 2 du recensement): le propriétaire a l'obligation d'informer le Département cantonal des infrastructures (DINF) des travaux qu'il envisage. Le DINF peut soit autoriser les travaux, soit classer l'objet comme monument historique afin de le défendre d'interventions malencontreuses.

Pour les bâtiments placés sous protection générale (en principe les notes 3 du recensement): aucune obligation juridique ne lie le propriétaire et l'Etat. Le DINF examine les demandes de permis de transformer. Il peut s'opposer au projet et, cas échéant, prendre des mesures conservatoires d'urgence pour étudier le classement de l'objet.

La protection des zones et régions trouve sa base dans la Constitution cantonale vaudoise. D'après cette dernière, c'est la loi qui définit les zones et régions protégées. La Loi sur le plan de protection de Lavaux (LPPL), entrée en vigueur en 1979, apporte une protection concrète et locale au site de Lavaux. La zone centrale est donc principalement protégée par cette loi. Contenant des articles et un plan délimitant le périmètre protégé, elle énonce des objectifs généraux et des principes de protection variables en fonction du type de territoire (viticole, agricole, d'intérêt public



et d'équipements collectifs, de villages et hameaux, de centres anciens et de bourgs).

La LPPL a pour buts:

- de maintenir l'aire viticole et agricole, ainsi que de favoriser les activités y relatives;
- de veiller à un certain équilibre entre population rurale et non rurale, ou active sur place ou dans d'autres régions;
- de favoriser les équipements collectifs;
- de respecter les sites en empêchant les atteintes nuisibles au caractère et à la beauté de la région de Lavaux;
- d'assurer une césure entre les régions fortement urbanisées de Lausanne et de Vevey.

Cette loi confie en outre la tâche aux communes de traduire ces buts dans leurs plans et règlements d'aménagement du territoire. L'intérêt public poursuivi par la LPPL est déterminant et doit être pris en compte dans l'examen des projets de planification et de construction.

au niveau communal

La Loi vaudoise sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) règle l'utilisation du sol tout en concrétisant les principes

d'aménagement de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) et rend les communes partiellement compétentes pour l'affectation du territoire, sous réserve des dispositions de droit supérieur (voir ci-dessus, notamment LPPL, LPNMS et LPN). Les communes ont à disposition de nombreux instruments légaux, allant de l'échelon régional à l'échelon du quartier, permettant de régler l'affectation du sol.

La protection d'une zone peut être obtenue grâce à des règles d'aménagement précises à l'échelon local, et/ou en l'affectant en zone non constructible.

Les exemples ci-dessous montrent que la protection fait partie des préoccupations des autorités et des particuliers:

- mise en souterrain des lignes électriques: sur la base de l'article 10 de la LPPL, le canton de Vaud a contribué financièrement à la suppression de la plupart des lignes électriques aériennes en les enterrant. Grâce à cette mesure, le paysage de Lavaux est embelli;
- suppression des minoteries de Rivaz: dans le but de restaurer la beauté du site, de redonner à la vigne certaines surfaces et de mettre en valeur un parcours pédestre riche en événements naturels (roches, cascade, points de vue



et paysage), les constructions datant du XX^e siècle des Moulins de Rivaz qui n'étaient plus en fonction, ont été démolies. Ce site remarquable est réhabilité, grâce à la volonté des autorités locales et aux fonds récoltés auprès des privés;

- consolidation des parois rocheuses et des murs: la technique en matière de consolidation des parois rocheuses a évolué depuis quelques années. Les interventions qui uniformisaient ces parois par projection de béton ont été remplacées par un traitement différencié qui préserve la végétation et conserve une structure variée à la roche. Les murs font aussi l'objet de travaux de consolidation ou de rénovation afin de conserver intacts des éléments paysagers emblématiques du site.

Force est de constater que ces mesures de protection et leurs moyens d'application ont permis d'éviter des atteintes au site, mais ils ont également permis la prise en compte des valeurs naturelles, paysagères, culturelles et construites de ce vignoble dès l'élaboration des projets.



protection et gestion du Bien

plans actuels concernant les communes et la région

le plan général d'affectation

L'ensemble des territoires des quatorze communes, situés en zone centrale ou en zone tampon, est régi par un dispositif réglementaire très strict: le plan général d'affectation (PGA), approuvé par les autorités communales et cantonales.

Cet instrument de planification a une double finalité. Il distingue d'une part les espaces constructibles du territoire communal et fixe pour chaque zone des règles relatives à la densité des constructions, leur typologie, les gabarits, les aménagements extérieurs.

D'autre part, le plan général d'affectation identifie les surfaces consacrées à l'exploitation agricole, viticole et forestière. Ces territoires de non bâtir sont au bénéfice d'une réglementation très stricte, édictée au niveau fédéral (constructions autorisées limitées et en strict rapport avec l'exploitation agricole ou viticole, maintien de la surface forestière existante).

Le plan général d'affectation est adopté par l'exécutif communal et approuvé par le chef du département cantonal compétent. Il peut faire l'objet d'une réactualisation tous les quinze ans environ.

Pour le territoire soumis à la Loi sur le plan de protection de Lavaux (LPPL), les dispositions communales sont subordonnées aux réglementations définies dans le cadre de cette loi.

le plan partiel d'affectation et le plan de quartier

Le plan partiel d'affectation (PPA) et le plan de quartier (PQ) sont des plans de détail qui précisent la destination d'un secteur donné sur le territoire communal. Ils définissent l'organisation spatiale du compartiment de territoire auquel ils s'appliquent. Dans ce sens, ils fixent notamment l'implantation des bâtiments, l'organisation des espaces extérieurs et les mesures environnementales.

Le plan partiel d'affectation fixe des règles plus contraignantes et mieux adaptées au contexte et à la problématique d'aménagement. Le plan partiel d'affectation et le plan de quartier sont élaborés en tenant compte des principes du plan directeur communal et des autres directives de planification (cantonales et/ou régionales).

Ils sont adoptés par l'exécutif communal et approuvés par le département cantonal compétent.

le plan directeur communal

Les communes de plus de 1000 habitants sont tenues d'élaborer un tel plan. Le plan directeur communal (PDCom) est un instrument d'intention et de coordination qui permet aux communes de se déterminer sur des objectifs d'aménagement de leur territoire en tenant compte des options prises aux niveaux cantonal et régional.

Il fixe les principes directeurs en matière d'utilisation du sol, d'espaces publics, de réseaux de communication, d'infrastructures techniques, d'activités et loisirs, de sites et paysages. Cet instrument de planification est notamment utilisé pour définir l'orientation des secteurs potentiels de développement (zone intermédiaire). Le plan directeur communal est adopté par l'exécutif communal et approuvé par l'exécutif cantonal (Conseil d'Etat).

planification cantonale et régionale

Au-delà de l'échelle communale, plusieurs instruments définissent les orientations cantonales ou régionales.

Dans le but d'assurer un aménagement continu et cohérent du territoire, le plan directeur cantonal (PDCant) détermine les enjeux

majeurs, les objectifs généraux d'aménagement, en vue d'utiliser rationnellement le sol, de répartir judicieusement les activités et de sauvegarder la nature et le paysage. Ce document, adopté par le Grand Conseil vaudois en 1987 et par la Confédération en 1989, fait l'objet d'une révision, en adéquation avec les problématiques actuelles. Il est aujourd'hui en consultation publique auprès des communes et de la population.

Le canton de Vaud a, par ailleurs, établi en 2000 un plan directeur des rives vaudoises du lac Léman. Ce document définit plusieurs objectifs de protection et de valorisation de cette portion de territoire, dont notamment la protection de la faune et de la flore lacustres, l'accessibilité au public d'un parcours quasi continu sur les rives, ainsi que la gestion des ports de plaisance. Les rives de Lavaux, jusqu'à la limite de la route cantonale, font ainsi l'objet de mesures d'aménagement, intégrées lors de tout nouveau projet, en coordination avec le plan général d'affectation communal.

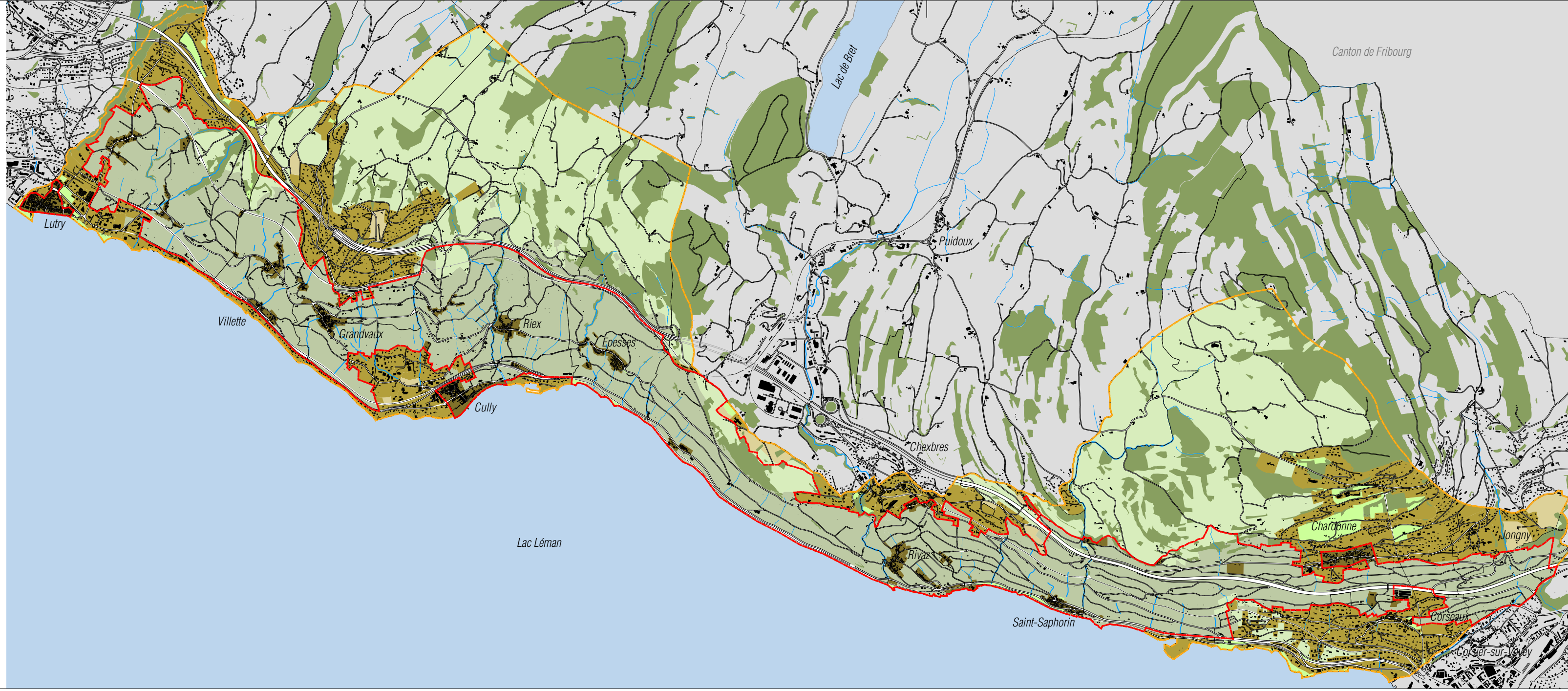
La région de Lavaux possède aussi un plan directeur régional, instrument de coordination pour les problématiques dépassant

le cadre communal (transport, protection de paysage, équipements publics, gestion des déchets, etc.).



En effet, suite à la votation populaire de 1977 «Sauvez Lavaux», la Commission intercommunale d'urbanisme de Lavaux (CIUL) a élaboré le plan directeur de la région de Lavaux (PDRL). Ce document a servi de référence à la réalisation du plan de protection de Lavaux et de sa loi (LPPL). En 1994, un projet de révision du PDRL a été engagé, afin de prendre en compte l'évolution de la région. Ce plan a été approuvé par les délégués de la CIUL.


La maîtrise du développement du territoire des quatorze communes comprises dans le Bien est donc assurée par de nombreux instruments de planification. Le plan général d'affectation, relayé par des planifications supérieures assurent une protection forte de la zone centrale. Il faut également préciser que le territoire de la zone agricole situé en zone tampon bénéficie d'une réglementation aussi contraignante que celle de la zone centrale.



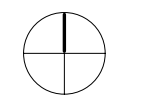


protection et gestion du Bien - plans actuels des communes
 territoires constructibles et non constructibles

-  zone centrale
-  zone tampon
-  zones affectées à la construction en zone centrale
-  zones affectées à la construction en zone tampon
-  zones de développement potentiel

- zones de non bâtir
-  zone verdure
-  zone agricole
-  zone viticole
-  forêts

0 250 500 1'000 m. échelle 1:27'250



Les exigences de l'UNESCO relatives au plan de gestion ont pour objectif principal d'assurer la pérennité des Biens inscrits au patrimoine mondial. Le plan de gestion de Lavaux répond également au besoin qui s'y fait sentir de développer un programme de mesures qui garantisse non seulement la bonne conservation du site, mais aussi qui en assure la mise en valeur. Ce « plan de vie » a pour but de fédérer les nombreuses organisations et institutions existantes (publiques et privées) et de conduire une politique active de développement régional.

Outre le dispositif légal déjà en vigueur (LPPL), Lavaux a ainsi entrepris son plan de gestion par un programme d'objectifs-cadres et de mesures dynamiques et positives de mise en valeur du site, constituant par là même un instrument de « management » régional évolutif.

PHASE D'ELABORATION DU PLAN DE GESTION

La préparation du plan de gestion et l'engagement de son contenu se développent en trois temps, en conformité avec la procédure de candidature à la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

jusqu'au dépôt de la candidature, soit fin 2005

Au cours de cette première période, sont mises en place

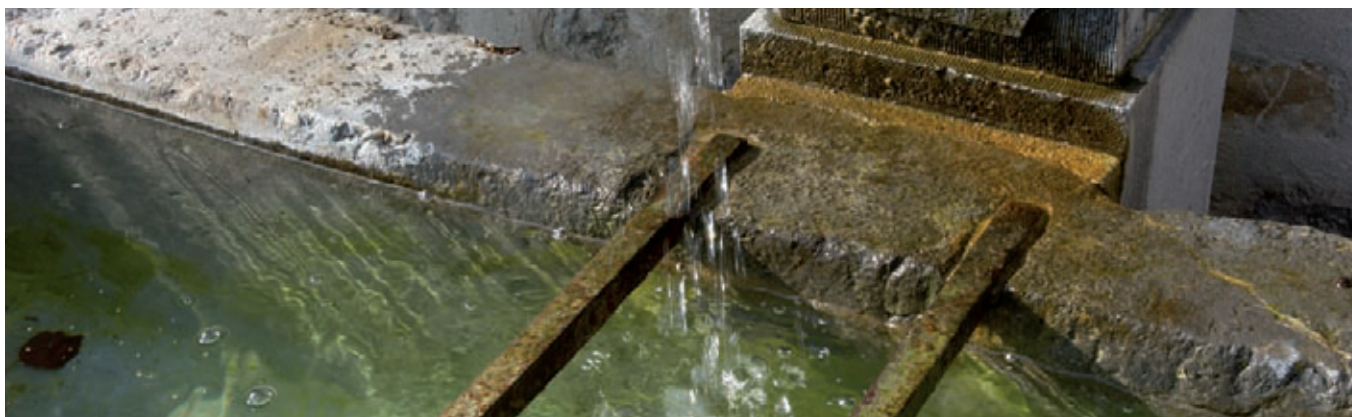
les structures administratives et techniques qui concevront et gèreront le plan de gestion. L'organisme chargé du plan définit le contexte initial de ses réflexions (principes généraux) ainsi que les objectifs-cadres qui figurent dans le dossier de candidature, soit le présent chapitre. Il élabore, en outre, la première version du plan de gestion figurant dans la documentation jointe au dossier, qui en détaille l'état d'avancement.

au cours de l'année 2006 (et éventuellement 2007)

Les objectifs-cadres seront développés en définissant les priorités et les responsabilités, tout en engageant certaines actions retenues à court terme. En outre, les remarques et les suggestions des experts mandatés par l'UNESCO pour l'examen du dossier de candidature seront intégrées et permettront d'adapter le plan de gestion. Enfin, les propositions de l'organisme chargé de l'application du plan seront discutées et confirmées par les autorités des communes concernées par le Bien.

après la décision d'inscription (à partir d'août 2007)

Une fois Lavaux inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, les structures administratives régionales devront être adaptées afin d'assurer le lancement des actions inscrites dans le plan de gestion ainsi que la gestion générale de ce dernier.



STRUCTURES ADMINISTRATIVES RESPONSABLES DU PLAN DE GESTION

la Commission CIUL-UNESCO

La promotrice de la candidature, soit l'Association pour l'inscription de Lavaux au patrimoine mondial de l'UNESCO (AILU), a mandaté un organisme officiel, qui existe depuis une trentaine d'années, la Commission intercommunale d'urbanisme de Lavaux (CIUL) en vue de l'élaboration et du suivi du plan de gestion.

Cette dernière a désigné une « Commission CIUL-UNESCO » (CCU), chargée d'élaborer le plan de gestion. Pour ce faire, elle travaille en étroite coordination avec le comité de l'Association tout en s'appuyant sur les réflexions de quatre groupes de travail couvrant l'ensemble des domaines concernés, à savoir: aménagement du territoire, économie, tourisme, recherche et culture.

Chacun de ces groupes est composé d'un président, issu des autorités politiques de l'une des quatorze communes du site candidat et de trois à cinq membres permanents. Ils recourent, selon les besoins, aux représentants des organismes existants et à la collaboration des spécialistes adéquats. La CCU, présidée par le président de la CIUL et composée des quatre présidents précédemment évoqués, coordonne et approuve les travaux de ces groupes de travail spécialisés.



fin août

Commission CIUL-UNESCO
(Bernard Bovy + quatre présidents « exécutifs » des groupes de travail): objectifs stratégiques

**plan de gestion:
 avant-projet**

mi-septembre

groupes de travail

recherche et culture	économie	aménagement du territoire	tourisme
<p>président Pierre Monachon (vigneron encaveur, syndic de Rivaz)</p> <p>membres Philippe Biéler (conseiller d'Etat honoraire) Jean-Pierre Dresco (architecte cantonal honoraire) Emmanuel Reynard (professeur de géographie, Université de Lausanne) Jean-Louis Simon (ingénieur viticole, Ecole d'ingénieurs de Changins)</p>	<p>président Maurice Neyroud (vigneron encaveur, municipal de Chardonne)</p> <p>membres Nicole Gross (syndic d'Epesses) Louis-Philippe Bovard (vigneron encaveur) Pierre Henchoz (banquier privé) Marc-Henri Mermod (vigneron encaveur, président de la Communauté de la vigne et des vins de Lavaux)</p>	<p>président Pierre-Alexandre Schlaeppli (avocat, municipal de Lutry)</p> <p>membres Jean-Marc Vallotton (urbaniste, bureau GEA) Eric Teyssaire (conservateur cantonal monuments et sites) Chantal Dupré (juriste du Service cantonal de l'aménagement du territoire) Jean-François Potterat (vigneron encaveur, municipal de Cully)</p>	<p>président Daniel Porta (vigneron encaveur, syndic de Villette)</p> <p>membres Jean-François Chevalley (vigneron encaveur) François Margot (président de Montreux-Vevy Tourisme) Charles-André Ramseier (directeur de l'Office du tourisme du canton de Vaud) Samuel Bovy (agriculteur, syndic de Puidoux)</p>

fin octobre

**projet du plan de gestion:
 objectifs stratégiques et mesures
 d'application**

début novembre

**Commission CIUL-UNESCO:
 synthèse des groupes de travail**

novembre

**rédaction finale du plan de gestion
 (rapport de présentation)**

PRINCIPES DE GESTION

un plan de gestion fédérant les acteurs locaux

La CCU a conduit ses activités de manière à y intégrer, d'une part, un maximum de participants et, d'autre part, à développer une conscience régionale de protection et de mise en valeur du site. Il importe que la démarche ne reste pas une affaire de spécialistes, mais qu'elle soit relayée et portée par l'ensemble des acteurs régionaux, en détectant et associant les institutions et actions existantes dans tous les domaines intéressant le plan de gestion. La composition de la CCU évoluera sans doute au moment de l'adoption par l'UNESCO de la candidature; à ce moment, elle entrera dans une phase opérationnelle et elle aura, alors, l'occasion de s'adapter à ces nouvelles conditions.

Les missions de la CCU, après l'inscription, dériveront bien évidemment des perspectives prévues par le plan de gestion. Ceci s'entend aussi bien sur le plan de l'organisation politique que sur les méthodes de travail, la composition des groupes et la définition des tâches spécifiques.

STRATEGIE DE GESTION

les objectifs-cadres, fondements stratégiques du plan de gestion

La CCU a pour mission initiale d'élaborer le plan de gestion qui accompagne le dossier de candidature. Elle a organisé

elle-même son travail, mais il a été suggéré d'utiliser une méthodologie commune afin de faciliter l'approche des différents domaines développés dans le plan de gestion. La première tâche des quatre équipes spécialisées a été de rechercher tous les organismes existants dans les domaines de réflexion. Une liste a été établie en vue de comprendre leurs modes de fonctionnement, leurs objectifs, leurs moyens, etc. Il s'est agi, en outre, de détecter les insuffisances, d'identifier les risques et de proposer des pistes de recherche qui permettent de répondre aux exigences du patrimoine mondial. Cette recherche, positivement critique, a apporté des idées originales aux membres des groupes de travail qui ont pu les exprimer comme axes potentiels de développement. A partir de ce constat et de leur perception du domaine traité, les groupes de travail ont déterminé les objectifs-cadres correspondants ainsi que les premières mesures de mise en œuvre (plans d'actions). Ce travail se poursuivra durant la première moitié de 2006.

La CCU a repris l'ensemble des objectifs-cadres proposés par les quatre groupes de travail afin de les évaluer, les coordonner puis les faire valider par l'AILU pour le dépôt du dossier de candidature. Les mesures (encore provisoires) qui les accompagnent sont décrites dans le plan de gestion annexé au dossier d'inscription.



Les différentes missions proposées par le plan de gestion concernant localement différents acteurs, organismes, associations étant définies, il est proposé de constituer un organe de coordination consultatif ou « observatoire » (CCU), établi sous l'égide de la CIUL. Cet organe fera appel aux spécialistes nécessaires pour répondre aux différentes missions du plan de gestion (observation, réaction, anticipation).

Les appréciations et recommandations de cet organe seront ainsi évaluées et relayées du point de vue décisionnaire par la CIUL, dont les statuts seront révisés afin de s'adapter à cette nouvelle mission.

les principes fondamentaux

Le plan de gestion se structure autour de cinq principes fondamentaux qui constituent le cadre général des réflexions dans lequel s'inscrivent les objectifs-cadres et plans d'actions développés pour l'ensemble des thématiques qui le composent. Ce sont:

- 1) identifier les éléments clés permettant de détecter aussi bien la vulnérabilité du paysage de Lavaux que les opportunités pour sa valorisation et les mesures destinées à protéger la valeur patrimoniale cruciale du site;

- 2) établir les recommandations pour la gestion future du site et de ses vignes de telle sorte que l'essence même du caractère de paysage culturel soit conservée;
- 3) augmenter l'information et l'intérêt du public de Lavaux, promouvoir sa valeur éducative et culturelle ainsi que son identité « vignoble en terrasses, face au lac et aux alpes »;
- 4) promouvoir un plan de gestion commun à l'ensemble des acteurs locaux (propriétaires, résidents, vignerons, commerçants, actifs, population) afin que ceux-ci puissent mettre en œuvre les plans d'actions à l'échelle individuelle ou partenariale;
- 5) définir le système de surveillance, de suivi réactif, de coordination et d'information.

les plans d'actions, moteurs de la stratégie de gestion et de l'implication des acteurs locaux

L'ensemble des propositions initiales est destiné à s'enrichir ultérieurement de plans d'actions qui définiront de manière précise les mesures de mise en œuvre du plan de gestion, les responsables ainsi que les échéances, une fois que Lavaux sera inscrit au patrimoine mondial.

Ces plans d'actions constitueront l'essence du « plan de vie » de Lavaux, destiné à être enrichi et appliqué tout au long



de l'évolution des pratiques sociales, culturelles et économiques locales. Ils seront accompagnés d'observations qui attesteront de la pérennité, ou au contraire des risques de détérioration du patrimoine, selon les critères et indicateurs du plan de gestion.

Le plan de gestion constitue ainsi un complément dynamique non contraignant à la Loi sur le plan de protection de Lavaux (LPPL) qui permettra de sensibiliser l'ensemble de la population aux effets de toute intervention sur le site (zones centrale et tampon).

La méthodologie proposée dans le cadre du plan de gestion de Lavaux s'appuie donc sur une implication étroite et en amont des acteurs régionaux, d'une part dans la planification stratégique de la gestion de leur patrimoine, d'autre part dans le suivi et l'application au quotidien du plan de gestion. Il est crucial de pouvoir associer, dès le début du processus d'inscription, les individus qui seront porteurs de l'observation, voire, si nécessaire, des actions qui permettront de garantir la pérennité de ce patrimoine.

C'est pourquoi les quatre groupes de travail thématiques sont présidés par un élu local, membre de la CCU. Ces quatre groupes ont fait appel aux compétences de spécialistes locaux impliqués, d'une part, dans les différents domaines de gestion, d'autre part

dans l'application des stratégies développées (représentants d'organismes existants et de l'administration cantonale).

les objectifs-cadres

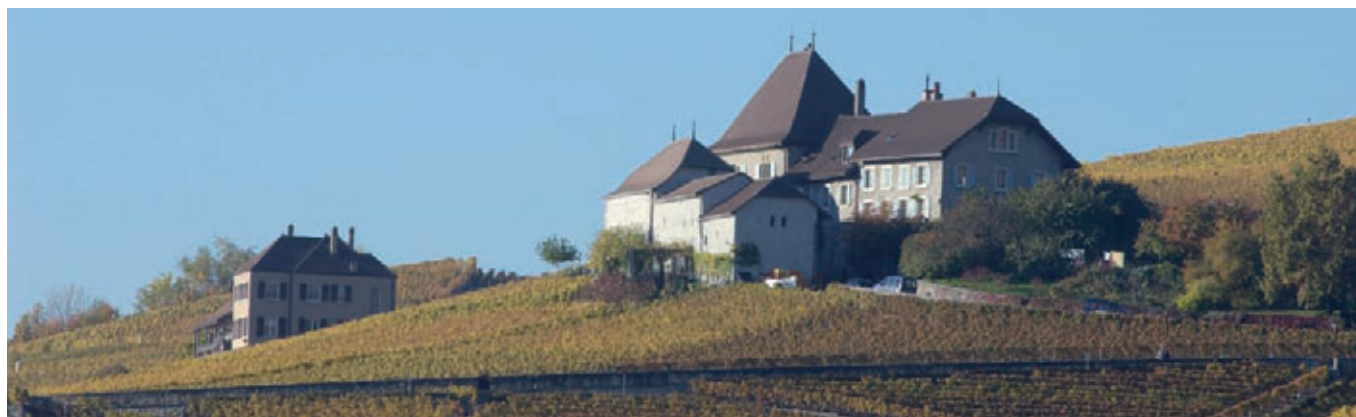
A ce stade des réflexions, les groupes de travail ainsi que la CCU se sont réunis chacun à plusieurs reprises. Ces réunions ont permis de finaliser les objectifs-cadres reportés ci-après. Les mesures relatives aux plans d'actions n'étant qu'ébauchées, elles ne sont pas reportées dans le présent résumé, mais figurent dans l'annexe correspondante.

économie

- participer à l'optimisation des techniques de production en fonction des spécificités de Lavaux;
- conjuguer l'application de la LPPL et des législations en matière d'aménagement du territoire avec l'évolution des modes et techniques de production;
- développer une stratégie intégrée de présentation et de communication du site.

tourisme

- définir les conditions-cadres d'un tourisme doux fondées sur la vitalité économique de Lavaux;



- mettre en place une stratégie marketing assurant l'équilibre nécessaire entre la conservation du site et le développement du tourisme;
- intégrer la promotion touristique de Lavaux dans celles de la Riviera vaudoise, de Lausanne et du canton de Vaud.

aménagement du territoire

- valoriser l'écrin vivant de la zone centrale et de la zone tampon dans ses composantes naturelles et construites qui doivent rester évolutives;
- identifier, planifier et résoudre les problèmes de circulation et d'accès au site;
- poursuivre la sensibilisation de la population à l'ensemble des composantes naturelles et bâties du site.

recherche et culture

- établir une image pertinente et cohérente du site de Lavaux;
- développer la recherche dans les différents domaines en rapport avec Lavaux;
- favoriser des liens effectifs entre les institutions d'enseignement et les ressources scientifiques et culturelles constituées par le patrimoine de Lavaux;
- prévenir les risques pouvant altérer le site;
- inventorier les éléments culturels, supports incitatifs à toute démarche de recherche ou de projet;
- sensibiliser les habitants et le grand public aux racines et traditions culturelles de Lavaux et à l'importance de les perpétuer;
- favoriser et soutenir les initiatives culturelles à Lavaux ou à son sujet

politique (CCU)

- mettre en œuvre l'application du plan de gestion;
- imaginer un système d'information de la population, de consultation et d'implication des acteurs locaux;
- établir un «monitoring» informant des priorités à court, moyen et long terme, de leur respect ou non.

MISE EN PERSPECTIVE

Le plan de gestion de Lavaux constitue ainsi la réponse la mieux adaptée aux exigences de l'UNESCO, d'une part par la structure administrative chargée de l'appliquer et de le faire évoluer, d'autre part par les réflexions engagées à ce jour et qui se poursuivront en 2006, enfin, par l'ensemble des acteurs chargés d'engager les plans d'actions.

Les autorités régionales, convaincues de la cohérence des démarches et des propositions, pourront ainsi veiller sereinement à la pérennité du paysage culturel du vignoble de Lavaux.



protection et gestion du Bien

sources de financement

En règle générale, des subventions sont accordées pour la protection du patrimoine selon plusieurs bases légales et selon le consentement des autorités compétentes.

Au niveau fédéral, la Confédération peut allouer des subsides pour les frais imputables à la conservation, à l'acquisition et à l'entretien des paysages, des localités caractéristiques, des sites évocateurs du passé, des curiosités naturelles et des monuments dignes de protection. Ces subventions s'élèvent de 10 à 45 % du total des frais et sont allouées pour autant que les cantons participent au financement de façon correspondante.

Les subventions pour la protection du patrimoine des deux niveaux étatiques s'élèvent ainsi de 30 à 65 % des frais. Elles peuvent être liées à des conditions concernant la conservation et l'entretien de l'objet et de ses environs. Les mesures prescrites constituent des restrictions de droit public à la propriété. Elles engagent les propriétaires fonciers intéressés; le canton doit les faire mentionner au registre foncier.

Au niveau cantonal, les améliorations foncières touchant aux territoires ruraux et viticoles peuvent recevoir des subventions. A Lavaux, les remaniements parcellaires viticoles, la construction

de chemins dans les vignes, les travaux de protection du sol contre les éboulements, les ravinements, les inondations et les chutes de pierre ainsi que l'adduction d'eau et d'électricité dans les vignes sont susceptibles de recevoir des aides financières de la part du canton de Vaud. Pour que ces travaux soient subventionnés, il faut qu'ils soient conformes aux principes de développement durable et rationnels du point de vue de la politique agricole, qu'ils respectent les objectifs de protection de l'environnement, de la nature et du paysage, et qu'ils prennent en compte les besoins de l'aménagement du territoire et du développement régional.

Le canton de Vaud alloue également des subventions pour la conservation des bâtiments recensés dans l'Inventaire des monuments naturels et des sites (IMNS).

Les exploitants viticoles peuvent bénéficier de subventions octroyées par la Confédération pour des reconstitutions ou des surgreffages, en particulier lorsque l'encépagement doit être adapté aux besoins du marché. Seules les plantations existantes peuvent en bénéficier.

Les exploitations viticoles situées dans des terrains en forte pente et qui satisfont à des exigences de production, bénéficient



de contributions fédérales supplémentaires. Ainsi, pour les vignobles comportant une pente de 30 à 50 %, une contribution supplémentaire de 1500 fr. par hectare est versée par la Confédération. Pour les vignes en terrasses, cette contribution annuelle s'élève à 5000 fr. par hectare.

La réalisation de surfaces de compensation écologique sur 3,5 % du domaine viticole au minimum permet de recevoir des paiements fédéraux directs. Ces secteurs sont soumis à de nombreuses contraintes (création de bandes herbeuses, fauche tardive) afin de favoriser la biodiversité, même au cœur d'un espace très densément cultivé. Ces mesures incitatives s'appliquent aussi pour les territoires agricoles, pour lesquels 70 % au minimum de la surface est consacrée à un entretien différencié.

L'entretien et la sauvegarde des vignes et des maisons vigneronnes qui sont des éléments typiques du paysage de Lavaux sont à la charge des propriétaires. Toutefois, ils peuvent bénéficier de subventions directement ou par le biais des autorités communales en fonction de l'intérêt culturel et paysager que représentent ces vignes ou bâtisses vigneronnes.

Le budget de la CIUL repose sur la participation des communes associées qui versent une contribution annuelle en fonction du nombre d'habitants de chaque commune.



protection et gestion du Bien

sources de compétences et de formation

Les compétences requises pour la conservation, la protection, la mise en valeur et l'entretien de la zone centrale sont détenues par plusieurs institutions spécialisées. Ces dernières ont les ressources humaines nécessaires pour apporter leur support théorique et pratique dans la mise en œuvre du plan de gestion.

Des experts dans les disciplines telles que l'archéologie, l'architecture, la biologie, la géologie, l'histoire de l'art, la restauration, l'urbanisme, l'aménagement du territoire, la viticulture, etc. apportent ainsi leurs connaissances de spécialistes pour conserver et gérer au mieux le Bien.

administration

Au niveau fédéral, l'Office fédéral de la culture (OFC), rattaché au Département fédéral de l'intérieur (DFI), s'occupe activement de la protection du patrimoine culturel et des monuments historiques. L'OFC soutient financièrement la restauration et la sauvegarde des monuments historiques et archéologiques, ainsi que l'entretien des sites protégés. Des experts conseillent les autorités cantonales pour toutes les mesures concernant les monuments historiques et les questions archéologiques.

L'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage

(OFEFP), intégré au Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) met en œuvre, avec les cantons, les milieux économiques, les organisations non gouvernementales (ONG) et d'autres acteurs, les mesures prises en faveur de la protection de l'environnement. L'OFEFP, en complémentarité avec l'OFC, met à la disposition des cantons et des communes des aides et des experts pour l'exécution de diverses tâches rattachées à la protection de l'environnement, tout en veillant à informer et à conseiller la population.

Au niveau cantonal, la section monuments historiques du Département des infrastructures (DINF) a réalisé et gère le recensement architectural. Le DINF offre un soutien technique aux propriétaires de bâtiments protégés et conseille ces derniers pour les travaux. Le recensement architectural permet de déterminer les constructions méritant une protection. Les mesures de protection sont prises en fonction de la valeur patrimoniale du bâtiment et sont plus contraignantes s'il est classé monument historique ou s'il est inscrit à l'Inventaire des monuments naturels et des sites (IMNS), qui est en charge de la protection du paysage.

Lié au Département des institutions et relations extérieures



(DIRE), le Service d'aménagement du territoire (SAT) s'occupe de planifier et de coordonner l'utilisation du sol, l'organisation du bâti, ainsi que la répartition des équipements et activités dans le canton de Vaud sur le long terme.

Le Centre de conservation de la faune et de la nature (CCFN), rattaché au Département sécurité environnement (DSE), a pour missions de protéger la faune et la flore, d'assurer la protection du paysage naturel et des biotopes ainsi que de mettre en œuvre les inventaires fédéraux.

L'Office cantonal de la viticulture (OCV) du Département de l'économie (DEC) s'occupe du cadastre viticole, du contrôle des vendanges, de la gestion des appellations d'origine contrôlée (AOC) et de l'aide aux viticulteurs sous forme de conseils œnologiques et phytosanitaires.

Au niveau communal, les municipalités peuvent s'adjoindre les compétences d'un bureau d'étude spécialisé en aménagement du territoire et en urbanisme, notamment dans le cadre de la mise en place d'un plan partiel d'affectation (PPA) ou un plan de quartier (PQ) d'un secteur sauvegardé. Ainsi, pour le réaménagement des Moulins de Rivaz,

la commune s'est attaché les services d'un bureau d'urbanisme spécialisé et reconnu.

universités, hautes écoles, instituts spécialisés et musées

Les universités, hautes écoles et instituts spécialisés sont également une source importante de conseils, d'aide et de recherche.

De nombreuses études sur la géologie, la biologie et le paysage de Lavaux ont eu lieu à l'Université de Lausanne (UNIL) et à l'Institut de hautes études en administration publique (IDHEAP) à Lausanne. Rattaché à l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL), l'Expert center pour la conservation du patrimoine bâti est un pôle de compétence qui soutient les acteurs de projets impliqués dans la conservation du patrimoine bâti.

L'étude des terroirs viticoles vaudois a été réalisée grâce à une intense collaboration entre l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL), Prométerre (Association vaudoise des métiers de la terre) et la Station fédérale de recherches en production végétale de Changins (Agroscope RAC Changins).



Dans le domaine de la viticulture et de l'œnologie, la Station fédérale de recherches agronomiques (Agroscope RAC Changins) et l'Ecole d'ingénieurs de Changins (HES) sont également des centres de recherche et de conseil renommés.

L'Ecole cantonale d'agriculture et de viticulture de Marcellin prépare les apprentis aux métiers de viticulteur et de caviste. Quant aux œnologues, ils accomplissent leur formation à l'Ecole d'ingénieurs de Changins.

Par ailleurs, les conservateurs et le personnel de recherche des musées font aussi partie du réseau de compétences pour la zone centrale. Par exemple, on peut citer le Musée cantonal de géologie, les musées historiques ainsi que les archives cantonales et communales.

organisations viticoles

En Suisse, et plus particulièrement dans le canton de Vaud, les professionnels du vin sont affiliés à diverses associations reconnues et bien établies.

Au niveau cantonal, on compte quatre associations viticoles qui regroupent par profession ou spécialisation les métiers de la viticulture : l'Association suisse des vigneron-encaveurs section Vaud (ASVE), la Fédération vaudoise des vigneron (FVV), l'Union des négociants en vin Vaud-Fribourg (UNV) et la Fédération des caves viticoles vaudoise (FCVV). Elles sont chapeautées par la Communauté interprofessionnelle des vins vaudois (CIVV). Organisation faitière, elle est composée de délégués des quatre principales organisations viticoles du canton. En collaboration avec l'Office des vins vaudois (OVV), elle définit la stratégie et les lignes directrices de la promotion des vins vaudois en Suisse et à l'étranger.

En plus de ces associations cantonales, la région de Lavaux abrite également une section de la FVV, la Communauté de la vigne et des vins de Lavaux (CVVL), ainsi que les caves coopératives de Lutry, Cully, Corseaux et Vevey-Montreux qui font partie de la FCVV.

autres associations

Il y a également un vaste réservoir de connaissances et une émulation fructueuse nés des nombreuses associations à but non lucratif de Lavaux et de l'arc lémanique. Elles participent de manière ciblée ou générale à la protection, à la sauvegarde et à la conservation de la zone centrale. Par exemple, l'Association patrimoine du Léman (APL), la Société vaudoise des sciences naturelles (SVSN), la Société d'Art Public (SAPVD), la Société vaudoise d'histoire et d'archéologie (SVHA), l'Association du vieux Chardonnet et les associations de protection de la nature (ProNatura), etc.

protection et gestion du Bien aménagement pour les visiteurs

Le site en zone centrale possède toutes les qualités qui laisseraient supposer une intense activité touristique. Cependant, le tourisme à Lavaux est un tourisme doux, d'excursionnisme ou de passage.

équipements touristiques

Le territoire des quatorze communes compte 75 cafés-restaurants, 9 hôtels dans la zone centrale et 9 dans la zone tampon, soit un total d'environ 750 lits. Trois campings fréquentés par des touristes de passage et des caravaniers vaudois sont situés dans la zone tampon.

Les sentiers viticoles de Lavaux sont nombreux et font partie du réseau pédestre qui relie Lausanne-Ouchy au château de Chillon. Sur 32 kilomètres, ces huit circuits didactiques présentent toutes les facettes de la viticulture régionale. Des panneaux informent de manière succincte sur le travail des vigneron, les outils, les sols et les noms de la vigne. Chacune des six appellations a mis en place un itinéraire en forme de boucle qui surplombe le lac à travers les vignes et les villages. Cette balade de Lausanne à Vevey offre aux promeneurs un dépaysement total et leur permet également de s'informer sur le monde du vin.

Le réseau ferroviaire, routier et lacustre constitue un équipement

touristique extrêmement important. Il offre en de nombreux endroits

des panoramas magnifiques. Le Train des Vignes parcourt le vignoble de Lavaux depuis Vevey jusqu'au village de Chexbres, en s'arrêtant dans les petites gares réparties sur la ligne. Quant au Lavaux-Express, ce petit train sur pneus circule en été dans les vignes afin de permettre à ses occupants de découvrir les vignobles de Lavaux en s'arrêtant dans les caveaux de la région. Les bateaux à vapeur historiques de la Compagnie générale de navigation offrent également une vision magnifique sur le vignoble en terrasses depuis le lac et font de nombreuses haltes dans les différents embarcadères de la zone centrale (Lutry, Cully et Rivaz).

Les caveaux des vigneron s'ajoutent à l'offre touristique de Lavaux. De plus, la région abrite plusieurs monuments historiques (château de Glérolles, tour de Marsens, église de Saint-Saphorin, etc.) et musées ouverts à la visite, ainsi que divers lieux de baignade insolites.

A cela s'ajoute une cinquantaine de manifestations et événements organisés dans toute la région de la Riviera, à l'instar du Cully Jazz Festival, du Montreux Volley Masters et de la Régate des vieux bateaux. Une dizaine de manifestations ont comme



thème principal le vin et les produits du terroir: c'est le cas

du marché des vins à Chardonne, du village de l'étiquette à Grandvaux, et de la fête des vendanges à Lutry, etc.

visiteurs

A Lavaux, la grande majorité des hôtes (90 %) voyage de façon indépendante et en famille. Dans la zone centrale, la famille représente la manière de voyager la plus fréquente. Un peu plus de 60 % des voyageurs qui se rendent dans la zone centrale viennent en voiture, environ 30 % en transports publics et 10 % combinent plusieurs moyens de transport.

En règle générale, les touristes ne séjournent pas dans les quatorze communes du Bien, mais viennent y faire des excursions d'une journée ou d'une demi-journée. Dès lors, la zone centrale ne risque pas de subir une pression touristique importante due à un afflux massif de visiteurs, ni d'être l'objet d'une dérive en matière de construction pour les visiteurs.

Une visite de Lavaux se caractérise en général par une promenade à travers le vignoble en terrasses en parcourant les chemins viticoles avec de nombreuses haltes pour admirer les panoramas qui s'offrent au regard.

A Lavaux, 29 % des visiteurs viennent du canton de Vaud, 29 % de Suisse (en particulier de Suisse allemande) et 42 % de l'étranger. La majorité de ces visiteurs (60 %) viennent dans la région pour se divertir, tandis que les 40 % restants sont en voyage d'affaires.

La beauté du paysage est la source de motivation d'une large majorité des voyageurs venant à Lavaux. Ce panorama grandiose, à la base de la notoriété de la région, n'est bien sûr pas le seul objet du déplacement. Les vins complètent cette offre. Ce sont

d'authentiques produits du terroir et une formidable carte

de visite pour la région. D'ailleurs, un grand nombre de personnes sont intéressées par Lavaux et les vins (visite d'un caveau, dégustation et achat).

Attirés par l'offre viticole et fidèles à leurs vigneron, les visiteurs vaudois et suisses alémaniques viennent régulièrement déguster et acheter du vin directement chez leurs fournisseurs. Cette tradition se passe de père en fils qui s'échangent au sein d'une même famille, ou entre amis, l'adresse de leur vigneron. Ce lieu unique et préservé, bordé par un environnement fortement urbanisé, offre aux hôtes un espace de calme et de verdure.

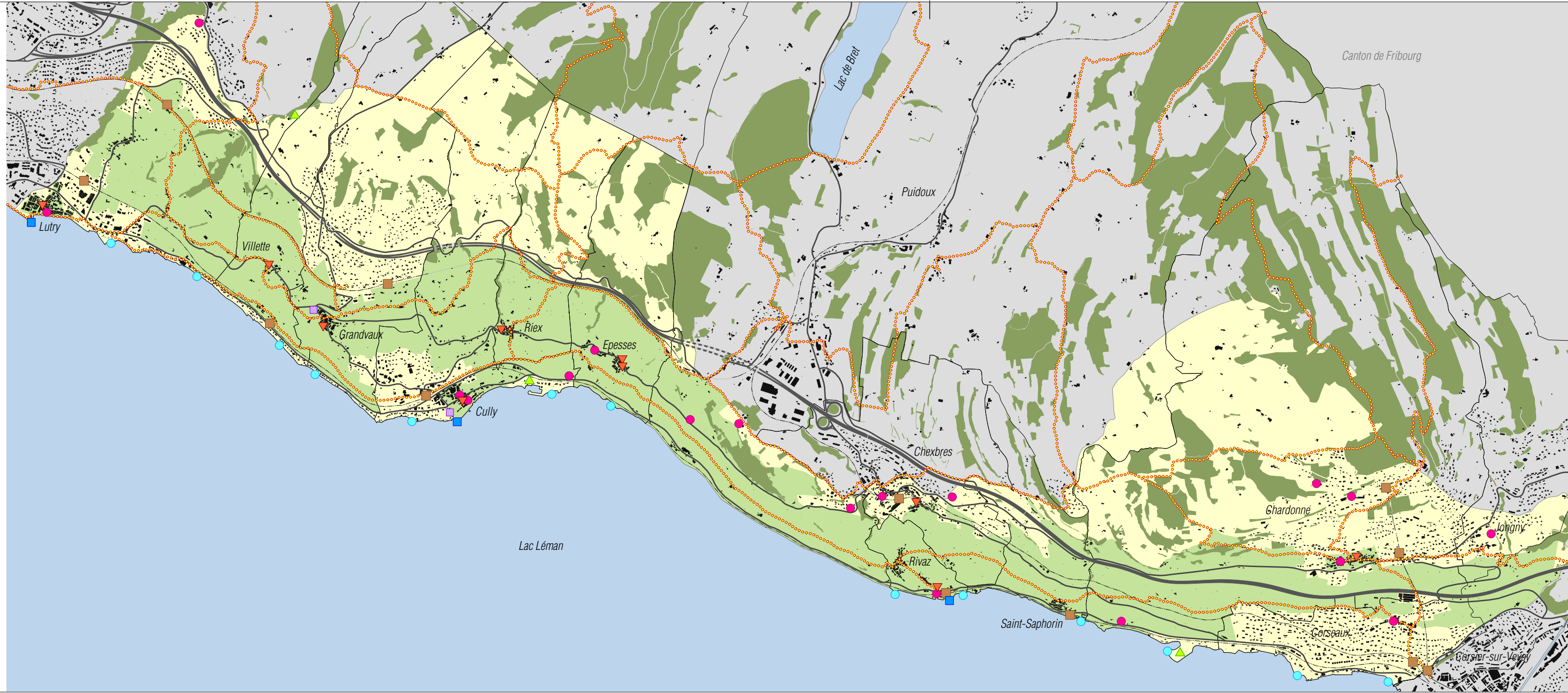
fréquentation du site

Durant leur séjour, la plupart des visiteurs étrangers de Lavaux sont des hôtes qui résident dans les établissements hôteliers de Lausanne et de Vevey-Montreux.

La fréquentation annuelle de la région Lausanne-Lavaux-Riviera-Vevey-Montreux s'élève à plus de 1,3 million, traduisant essentiellement un flux de passage. Cette donnée correspond au nombre de nuitées pour un hôte hébergé et de visites pour un voyageur d'un jour. Les retombées économiques de cet impact touristique pour toute la région s'élève à un milliard de francs suisses environ.

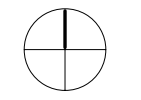
De plus, les offices de Lausanne Tourisme et Montreux-Vevey (Riviera-Lavaux) Tourisme enregistrent dans leurs murs un passage de 250 000 à 330 000 personnes en moyenne par an, avec une fréquentation plus importante durant la saison d'été (de mai à septembre).

protection et gestion du Bien - aménagements pour les visiteurs
équipements touristiques



- zone centrale
- zone tampon
- forêts
- réseau de sentiers pédestres
- musées
- caveaux communaux
- gares
- embarcadères
- hôtels, établissements d'accueil
- campings
- lieux de baignade

0 250 500 1'000 m. échelle 1:27'250



protection et gestion du Bien

politique de mise en valeur et promotion du Bien

La mise en valeur du site de Lavaux s'inscrit dans les objectifs liés au plan de gestion, afin de garantir une évolution dynamique et harmonieuse du paysage. Les législations existantes ont jusqu'à aujourd'hui contribué à préserver et conserver le site viticole et les bourgs de Lavaux pour la zone centrale.

La Commission CIUL-UNESCO (CCU) entourée de ses groupes de travail thématiques, en interaction avec les instituts de recherche et les diverses associations, a créé une base de réflexion pour mettre en valeur le site, d'une part en cherchant à améliorer les diverses

composantes paysagères, architecturales, biologiques, économiques de Lavaux et d'autre part à garantir l'évolutivité des techniques de production vitivicoles et leur intégration dans le site.

La mise en valeur du site passe aussi par un développement des structures d'accueil chez l'habitant, en renforçant les interactions de proximité avec les parcours didactiques viticoles, en créant des circuits de visites dans les bourgs, tout en s'appuyant sur les infrastructures disponibles dans les agglomérations de Lausanne et de Vevey-Montreux.



protection et gestion du Bien

nombre d'employés

La Commission intercommunale d'urbanisme de Lavaux (CIUL) regroupe les délégués de chaque Municipalité des communes de Lavaux. En tant que commission sans réel pouvoir exécutif, la CIUL ne dispose pas d'employé permanent, les mandats particuliers étant confiés à des bureaux spécialisés.

Chaque commune dispose cependant de plusieurs employés communaux chargés de la gestion administrative de la commune (secrétaire et greffe, contrôle des habitants, bureau technique), pouvant notamment être appelés à collaborer dans le cadre de travaux nécessaires à la CIUL.

La région de Lavaux dispose également de plusieurs offices du tourisme répartis sur le territoire qui offrent de nombreux conseils et informations aux visiteurs:

- Lavaux: Lutry, Villette, Grandvaux, Cully, Riex, Epesses, Chexbres, Saint-Saphorin;
- Montreux, Vevey;
- Lausanne.

Précédemment gérés par l'Association touristique de Lavaux (ATL), les offices du tourisme de la zone centrale font aujourd'hui partie de Montreux-Vevey Tourisme. De Lutry à Villeneuve, toute la région est maintenant fédérée sous la même bannière.

Au total, environ 80 personnes sont employées dans les divers offices du tourisme, auprès desquels les visiteurs trouvent de nombreuses brochures, prospectus ou cartes diverses. Ils peuvent également s'adresser à ces offices pour bénéficier de produits touristiques sur mesure, tels que visites guidées, séminaires, banquets, etc., dans les caveaux et salles de réception de la zone centrale.





suivi

- 222 ● 6.a indicateurs clés pour mesurer l'état de conservation
- 223 ● 6.b dispositions administratives pour le suivi du Bien
- 223 ● 6.c résultats des précédents rapports

suivi

indicateurs clés pour mesurer l'état de conservation

Le Bien décrit est un paysage culturel vivant. Il s'agit donc de conserver et préserver le site, tout en garantissant sa dynamique évolutive. Dans ce contexte, il n'existe pas d'indicateur global qui embrasse l'ensemble des composantes de ce paysage.

Toutefois, plusieurs critères principaux peuvent être définis. Les indicateurs «statiques» (tableau 1) nous renseignent sur le suivi de la protection, de la conservation, de l'entretien et de la mise en valeur des divers éléments patrimoniaux, qu'ils soient naturels ou construits. Ils portent sur des composants, des objets précis du paysage global de Lavaux tout en se référant à des mesures quantitatives.

En complément, les indicateurs «dynamiques» (tableau 2) suivent l'évolutivité et le développement de Lavaux. Ils se réfèrent à des mesures qualitatives qui nécessitent une appréciation globale des processus, des changements en cours et des éventuels conflits que ces mesures pourraient engendrer vis-à-vis des mesures de préservation.

Ces indicateurs devront faire l'objet de recensements, axes de recherche, relevés spécialisés, s'inscrivant dans les travaux menés par le plan de gestion et la commission CIUL-UNESCO (CCU) chargée de son application.



tableau 1

vigne	bâtiments	faune et flore
Evolution de la surface viticole	Nombre de bâtiments ou objets classés	Taille de la population des espèces caractéristiques, protégées ou menacées
Nombre d'exploitants	Nombre de bâtiments restaurés ou préservés en comparaison avec le nombre total de bâtiments	Diversité végétale et animale
Etat de conservation des terrasses et des murs de pierre (travaux réalisés, financement)		

tableau 2

vigne et exploitations	nature	vie locale et tourisme
Mode de plantation (culture en gobelet / en guyot)	Diversité des milieux naturels et aménagés (cours d'eau / haies / espaces publics)	Préserver la vocation viticole et artisanale des villages des coteaux
Mode de récolte (mécanisation / vendanges à la main)		Niveau d'information locale et d'intérêt public (site web, information publique, conférences, presse, livres)
Mode de protection (filets / méthodes de lutte contre les maladies et les parasites)		Diversité des potentiels d'accueil chez l'habitant
Maintien de la proximité vignes-exploitants		Adéquation au tourisme doux

suivi

dispositions administratives pour le suivi du Bien

La Commission intercommunale d'urbanisme de Lavaux (CIUL) est l'institution administrative responsable du suivi du Bien dans sa globalité. Au sein de cet organisme, la commission CIUL-UNESCO (CCU) réunit les présidents des quatre groupes de travail, ainsi que le président de ladite commission.

Communauté intercommunale d'urbanisme de Lavaux (CIUL)

Route de Vevey 8
Case postale 140
CH-1096 Cully

Président de la CIUL et de la CCU

Bernard Bovy, syndic de Chexbres, CH-1071 Chexbres

Présidents des groupes de travail

- Recherche et culture Pierre Monachon, syndic de Rivaz, CH-1071 Rivaz
- Economie Maurice Neyroud, municipal de l'urbanisme, CH-1803 Chardonne
- Tourisme Daniel Porta, syndic de Villette, CH-1091 Aran-Villette
- Aménagement du territoire Alexandre Schlaeppli, municipal de l'urbanisme, CH-1095 Lutry

Selon les thématiques traitées et les recherches à engager, la CIUL et la CCU feront appel à des spécialistes en la matière.

suivi

résultats des précédents rapports

Le paysage viticole de Lavaux n'a fait précédemment l'objet d'aucun rapport auprès de l'UNESCO.





documentation

- 226 ● 7.a photographies et illustrations
- 227 ● 7.b textes de classement et plans de gestion du Bien
- 229 ● 7.c dossiers et inventaires récents, et documentations complémentaires
- 231 ● 7.d adresses où sont conservés dossiers et inventaires
- 232 ● 7.e bibliographie

Annen, Jean-Marc	122, 123, 124, 125	
Aubort, Daniel	061, 062, 063	
Bertholet, Marc	041 (droite)	
Bornand, Claude	135, 136	
Chevalley, Pierre-Alain	041 (gauche)	
Colombo, Régis - diapo.ch	couverture, table des matières, 001, 011, 050, 066 (droite), 070 (hélicoptère), 092 (3 de droite), 093, 094, 095, 096, 103 (bas), 104 (bas), 105 (haut), 106 (haut), 155, 156, 157 (bas), 159 (droite), 160, 170, 171, 172 (haut), 173 (haut), 177, 183, 187, 221, 222, 225, 245, 249	
Demaurex, Sylvie	051	
Gindroz, Rémy	115, 116, 129, 137, 138, 139, 141, 142	
Jeker, Jean	014, 015, 016, 078, 097 (haut), 100 (haut), 102 (haut), 103 (haut), 119 (centre), 178, 179, 180	
Koenig, Nicolas	046, 117 (carte postale), 118 (carte postale), 181	
Koenig, Magali	049, 053, 065, 066 (gauche), 067, 069, 070 (3 du bas), 071, 074, 076, 079, 080, 081, 082, 083, 086, 089, 090, 091, 092 (2 du bas), 097 (centre et bas), 098, 099, 100, 101, 102 (centre et bas), 103 (centre), 104 (haut et centre), 105 (centre et bas), 106, 107, 108, 109, 110, 117 (gauche), 130, 157 (haut), 158, 159 (3 de gauche), 172 (bas), 173 (bas), 174, 175, 184 à 186, 194 à 197, 199, 202 à 211, 214, 218	
Mandelmann, Erling	034 (portrait de Gilles)	
Musée de l'Elysée	013, 023, 024, 025, 026, 68, 118, 119, 149, 150, 151	
Archives cantonales vaudoises	115, 116, 129, 138, 141	
Archives de la Ville de Lausanne	137, 139, 142, 148 (étiquettes)	
Bibliothèque cantonale et universitaire	066	Thonney, Louis
Centre de recherche sur les lettres romandes	030, 031, 032, 033, 111	
Cinémathèque suisse	027 028, 029	Chabrol, Claude - Merci pour le chocolat - 2000 Duvanel, Charles-Georges - L'Année vigneronne - 1940
Confrérie des vignerons	034, 035, 036, 075, 147, 148 035 036 037, 144 038 048 140, 145, 146	Bieler, Ernest Fêtes des vignerons, 1833, 1977 la parade de la Confrérie des vignerons, 1791 Steinlen, Théophile - porteuse d'arceau, 1833 Fête des vignerons, 1999 Speissegger, Alexander (collection particulière)
Kunsthau, Zürich	019	Ferdinand Hodler
Kunstmuseum, Bâle	020	René Auberjonois
Laboratoire de Systèmes d'information géographique	052	
Monnard & Chevalley	040 (bas)	
Musée des Beaux-Arts	017 018 021 022 022	Félix Vallotton Alfred Chavannes François Bocion Gustave Courbet (collection particulière) Wilhelm Gimmi (collection particulière)
Musée cantonal d'archéologie et d'histoire	131, 134	
Musée cantonal de géologie	044, 045, 046, 047, 048	
Musée historique de Vevey	067, 143	Dumoulin, F. A. L.
Musée et Jardins botaniques cantonaux	058, 059, 060, 064	
Musée Jenisch, Vevey	020	Rodolphe-Théophile Bosshard
Service cantonal des bâtiments, monuments et archéologie	086, 087, 088	
Tate Britain, Londres	022	Joseph Mallord William Turner

documentation

textes de classement et plans de gestion du Bien

au niveau fédéral

www.admin.ch/ch/f/rs/rs.html

- Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN) du 01.07.1966
- Loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE) du 07.10.1983
- Loi fédérale sur les forêts (LFo) du 04.01.1991
- Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) du 22.06.1979
- Loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) du 24.01.1991
- Loi fédérale sur l'agriculture (LAgr) du 29.04.1998

au niveau cantonal

www.rsv.vd.ch/dire-cocoon/rsv_site/index.html

- Loi sur la protection de la nature, des monuments et des sites (LPNMS) du 10.12.1969
- Loi sur le plan de protection de Lavaux (LPPL) du 12.02.1979
- Loi forestière (LVLFo) du 19.06.1996
- Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) du 04.12.1985
- Loi sur les communes (LC) du 28.02.1956
- Loi sur les routes (LRou) du 10.12.1991
- Loi sur les améliorations foncières (LAF) du 29.11.1961
- Code rural et foncier (CRF) du 07.12.1987
- Loi sur la viticulture (LV) du 21.11.1973
- Règlement sur les appellations d'origine contrôlées des vins vaudois (RAOCVV) du 28.06.1995
- Arrêté de classement du 20.03.1985
- Plan directeur cantonal des rives du lac, adopté par le Conseil d'Etat le 07.03.2000
- Plan directeur régional de Lavaux, approuvé par la CIUL en août 1977

au niveau communal**Lutry**

Plan directeur communal (PDCom), approuvé le 28.02.2000
Plan général d'affectation (PGA), approuvé le 21.02.1996
Modification du règlement sur le PGA (MRPGA), approuvé le 23.07.1998
Règlement du PGA (RPGA), approuvé le 24.09.1987
Plan de classement des arbres (PCLA), approuvé le 13.02.1974
Zone archéologique (ZARC), approuvé le 01.07.1999

Villette

Plan général d'affectation (PGA), approuvé le 02.11.1983
Modification du règlement sur le PGA (MRPGA), approuvé le 19.01.2000

Grandvaux

Plan général d'affectation (PGA), approuvé le 24.05.1985
Modification du plan général d'affectation (MPGA), approuvé le 18.12.1987
Modification du règlement sur le PGA (MRPGA), approuvé le 28.11.1997
Plan de classement des arbres (PCLA), approuvé le 08.01.1975
Arrêté de classement du Conseil d'Etat (ACCE), approuvé le 20.03.1985

Cully

Plan directeur communal (PDCom), approuvé le 08.06.2005
Plan général d'affectation (PGA), approuvé le 21.12.1983
Plan de classement des arbres (PCLA), approuvé le 20.06.1975

Riex

Plan général d'affectation (PGA), approuvé le 02.11.1983
Modification du règlement sur le PGA (MRPGA), approuvé le 23.11.1999
Plan d'affectation cantonal (PAC), approuvé le 09.07.1968
Plan de classement des arbres (PCLA), approuvé le 03.07.1974

Epesses

Plan général d'affectation (PGA), approuvé le 02.11.1983
Plan de classement des arbres (PCLA), approuvé le 07.02.1973

Puidoux

Plan directeur communal (PDCom), approuvé le 18.11.2002
Plan général d'affectation (PGA), approuvé le 12.03.1998
Plan de classement des arbres (PCLA), approuvé le 26.09.1974

Chexbres

Plan directeur communal (PDCom), approuvé le 26.02.2001
Plan général d'affectation (PGA), approuvé le 15.01.1993
Plan de classement des arbres (PCLA), approuvé le 14.08.1992

Rivaz

Plan général d'affectation (PGA), approuvé le 17.12.1982
Modification du règlement sur le PGA (MRPGA), approuvé le 17.10.1990

Saint-Saphorin

Plan général d'affectation (PGA), approuvé le 20.03.1981
Modification du règlement sur le PGA (MRPGA), approuvé le 26.06.2000

Chardonne

Plan directeur communal (PDCom), approuvé le 19.03.1997
Plan général d'affectation (PGA), approuvé le 08.06.1984

Corsier-sur-Vevey

Plan directeur communal (PDCom), approuvé le 24.05.2005
Plan général d'affectation (PGA), approuvé le 03.04.1985
Modification du plan général d'affectation (MPGA), approuvé le 08.01.1986

Corseaux

Plan directeur communal (PDCom), approuvé le 04.02.2004
Plan général d'affectation (PGA), approuvé le 25.06.1993
Modification du plan général d'affectation (MPGA), approuvé le 21.02.2000
Plan de classement des arbres (PCLA), approuvé le 19.01.1994

Jongny

Plan directeur communal (PDCom), approuvé le 12.01.1994
Plan général d'affectation (PGA), approuvé le 12.01.1994
Plan de classement des arbres (PCLA), approuvé le 16.01.1985

documentation

dossiers et inventaires récents, et documentations complémentaires

inventaires

Inventaire fédéral des sites construits à protéger en Suisse (ISOS) du 09.09.1981
 Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels (IFP) du 10.08.1977
 Inventaire cantonal des monuments naturels et des sites (IMNS) du 10.12.1969
 Inventaire des voies de communication historiques de la Suisse (IVS), en cours d'élaboration
 Recensement architectural cantonal
 Régions archéologiques cantonales
 Réserves naturelles cantonales

documentations complémentaires

La documentation en annexe reprend les thématiques traitées dans le cadre du dossier de présentation.

- A 1 Lavaux, vignoble en terrasses face au lac et aux alpes
dossier de candidature, CD
- A 1.e I Identification du Bien
carte au 1:20000
- A 1.e II Identification du Bien
carte au 1:10000
- A 1.e III Panorama du Bien
- A 2.b.3 Chronique vigneronne
film de Jacqueline Veuve, VHS
- A 2.b.6 Fête des vignerons
présentation des cinq dernières fêtes, DVD
- A 2.c.2 Cartes géologiques de Lausanne et Châtel Saint-Denis, accompagnées de leur notice explicative
- A 2.c.5 Nom français-latin des espèces végétales et animales citées dans le rapport de présentation
Liste des espèces relevées aux XIX^e et XX^e siècles
- A 2.c.6 I Etude des terroirs viticoles vaudois
appellations Dézaley, Calamin, Epesses, Villette, Lutry, CD
- A 2.c.6 II Etude des terroirs viticoles vaudois
appellations Chardonne, Saint-Saphorin, CD
- A 2.c.6 III Etude des terroirs viticoles vaudois
appellations Montreux, Vevey, CD

- A 2.d.1 I Charte des paysages lémaniques, Conseil du Léman, 2003
- A 2.d.1 II Inventaire ISOS, extrait des fiches ISOS par commune
- A 2.d.1 III Recensement architectural, notes 1 à 7
carte au 1:20000
- A 2.d.1 IV Fiches du recensement architectural par commune
cartes au 1:1000 et CD
- A 2.d.3 Panorama socio-économique des quatorze communes
- A 2.d.6 I Syndicat d'améliorations foncières, plan des ouvrages exécutés,
Chardonne – Chexbres – Puidoux – Rivaz – Saint-Saphorin
carte 1:2500, 2002
- A 2.d.6 II Syndicat d'améliorations foncières, remaniement parcellaire viticole
Appellation Saint-Saphorin, communes de Chardonne – Chexbres – Corseaux – Puidoux – Rivaz – Saint-Saphorin
carte 1:4000, 1988
- A 2.e.1 Régions archéologiques
carte au 1:20000 et notice explicative
- A 3.c Analyse comparative
- A 5.b I Loi sur le plan de protection de Lavaux (LPPL) du 12.02.1979
- A 5.b II LPPL dans la zone centrale
carte au 1:20000
- A 5.b III LPPL dans la zone tampon
carte au 1:20000
- A 5.d Plans d'affectation communaux
carte au 1:20000
- A 5.h A la découverte des terrasses de Lavaux, parcours viticoles d'Ouchy à Chillon
dépliant touristique
- A 5.e Plan de gestion
- A 7.a Diapositives de Lavaux, vignoble en terrasses face au lac et aux alpes



documentation

adresses où sont conservés dossiers et inventaires

Préfecture du district de Lavaux

Rue du Temple 17

CH-1096 Cully

Téléphone: 0041 21 316 07 10

Fax: 0041 21 316 07 11

Courriel: info@lavaux-unesco-inscription.ch



- A** **Aeschimann**, David; Heitz, Christian. - Index synonymique de la flore de Suisse et territoires limitrophes (ISFS)
Genève: Centre du réseau suisse de floristique, 1996. - LII, 318 p. (Documenta floristicae Helvetiae; 1)
- Amann**, Jules. - Les mousses du vignoble de Lavaux: étude biologique et phytogéographique.
Lausanne: Impr. Réunies, 1922. - 77 p. (Mémoires de la Société vaudoise des sciences naturelles; vol. 1, no 1)
- Annuaire statistique du canton de Vaud** / Service cantonal de recherche et d'information statistiques.
Lausanne: Office de statistique: puis SCRIS, 1977-> Annuel.
- Arn**, Robert. - Contribution à l'étude stratigraphique du Pléistocène de la région lémanique.
Lausanne, 1984. - 307 p. (Thèse sciences Lausanne).
- Les **Artisans de la prospérité** / vol. publié sous la direction de Henri Rieben.
Lausanne: 24 heures, 1972. - 209 p. (Encyclopédie illustrée du Pays de Vaud; 3)
- Auberson**, Laurent; Eggenberger, Peter. - Saint-Saphorin en Lavaux: le site gallo-romain et les édifices qui ont précédé l'église: réinterprétation des fouilles de 1968-1969.
Lausanne: Loisirs et pédagogie: Atelier d'archéologie médiévale, 1992. - 120 p. (Cahiers d'archéologie romande; no 56)
- B** **Barilier**, Etienne. - Journal d'une mort.
Lausanne: L'Age d'Homme: C. Bourgois, 1977. - 191 p.
- Barras**, Christine; Rebetez, Martine. - Le climat des Romands.
Oron-la-Ville: Stratus, 1993. - IV, 364 p.
- Bassand**, Michel; Leresche, Philippe. - Métropole lémanique: une nouvelle dynamique. - In: *Métropoles en déséquilibre?*
actes du Colloque organisé à Lyon les 22-23 novembre 1990 / avec le concours de l'Agence d'urbanisme de la Communauté urbaine de Lyon:
par le Programme interministériel «Mutations économiques et urbanisation».
Paris: Economica, 1993. - p. 137-172.
- Bastian**, Jean-Pierre. - Les Bastian de Lutry, Savigny et Forel en Lavaux (1503-2003): entre Jorat et Léman, le demi-millénaire d'une famille vaudoise.
Lutry, 2004. - 170 p.
- Baudais**, Dominique; Kramar-Gerster, Christiane. - La nécropole néolithique de Corseaux «en Seyton», (VD, Suisse): archéologie et anthropologie.
Lausanne: Bibliothèque historique vaudoise, 1990. - 176 p. (Document du Département d'anthropologie et d'écologie de l'Université de Genève; 15;
Cahiers d'archéologie romande; no 51)
- Benoziglio**, Jean-Luc. - Louis Capet, suite et fin: roman.
Paris: Seuil, 2005. - 181 p. (Fiction & Cie)
- Berger**, Richard. - Lavaux / textes de Ric Berger adaptés par J.-G. Linder et Jacques Christinat; dessins et linogravures de Ric Berger.
Pully: Editions du Château, 1985. - 95 p.
- Bersier**, Arnold; Blanc, Pierre; Weidmann, Marc. - Le glissement de terrain de La Cornalle-Les Luges (Epresses, Vaud, Suisse).
Lausanne, 1975. - p. 165-191. (Bulletin des Laboratoires de géologie, minéralogie, géophysique et du Musée géologique de l'Université de Lausanne; no 214)
- Bersier**, Arnold; Burri, Jean Paul. - Les complications tectoniques du Mont-Pèlerin. - In: *Ecolgae geologicae Helvetiae*.
Bâle. - Vol. 65 (1972), no 1, p. 21-26.
- Bersier**, Arnold; Trümpy, Rudolf. - Les éléments des conglomérats oligocènes du Mont-Pèlerin: pétrographie, statistique, origine. - In: *Ecolgae geologicae Helvetiae*.
Bâle. - Vol. 47 (1954), no 1, p. 120-166.

Bersier, Arnold. - Les terrains difficiles de l'autoroute du Léman de Lausanne à Chexbres. - In: *Bulletin technique Suisse romande*. Lausanne. - Année 99 (1973), no 10, p. 167-170.

Bersier, Arnold. - L'origine structurale des collines et alignements morphologiques orientés du Plateau vaudois. Lausanne: Impr. Commerciale, 1942. - 24 p. (Bulletin des laboratoires de géologie, minéralogie, géophysique et du Musée géologique de l'Université de Lausanne; no 75)

Bersier, Arnold. - Sédimentation molassique: variations latérales et horizons continus à l'Oligocène. - In: *Eclogae geologicae Helveticae*. Bâle. - Tome 38 (1945), no 2, p. 452-458.

Bertholet, Marc; Vuagniaux, Rachel - Evolution des versants et infrastructures de communication dans le Lavaux: l'exemple des glissements de terrains. Lausanne: Université de Lausanne, Institut de Géographie, 2004. (Levé de terrain; no 394) Non publié.

Bettex, Gustave; Guillon, Edouard. - Le Léman dans la littérature et dans l'art. Montreux: F. Matty; Paris: Plon-Nourrit, 1912. - VII, 276 p.

Blanchet, Rodolphe. - Catalogue des plantes vasculaires qui croissent naturellement dans le canton de Vaud / publ. par la Société des sciences naturelles de ce canton. Vevey: Impr. Loertscher, 1836. - XXIV, 128 p.

Boissonnas, Lucien. - Wolfgang-Adam Töpffer. Lausanne: La Bibliothèque des arts, 1995. - 389 p.

Borchanne, René. - Le coteau de Lavaux. Neuchâtel: Ed. du Griffon, 1951. - 80 p. (Trésors de mon pays; 52)

Borgeaud, Georges. - La vaisselle des évêques. Paris: Gallimard, 1959. - 259 p.

Bossard, Maurice; Chavan, Jean-Pierre. - Nos lieux-dits: toponymie romande. - 2e éd. Lausanne: Payot, 1990. - 324 p. (La Mémoire du lieu)

Bouët, Max. - Climat et météorologie de la Suisse romande. - Nouv. éd., revue et mise à jour. Lausanne: Payot, 1985. - 170 p., 8 p. de pl.

Bouët, Max. - Note sur le climat de Lavaux. - In: *Bulletin de la Société vaudoise des sciences naturelles*. Lausanne. - Tome 63 (1946), p. 305-314.

Bridel, Philippe-Sirice. - Essai sur le lac Léman. - In: *Conservateur suisse ou Recueil complet des Etrennes helvétiques*. Lausanne. - Tome V (1814), p. 5-93.

Bridel, Philippe-Sirice. - Notice sur l'abbaye de Hautcrêt. - In: *Conservateur suisse ou Recueil complet des Etrennes helvétiques*. Lausanne. - Tome VIII (1817), p. 44-74.

Brun-Chappuis. - Traité sur la culture de la vigne, telle qu'elle se pratique à la Vaux, Canton de Vaud. Genève; Paris: J.J. Paschoud, 1824. - 30 p.

Budry, Paul. - A la 8^e Foire des vins vaudois. - In: *Programme des festivités*. Vevey, juin 1942. - p. 3 et 5.

Budry, Paul. - Confiance. - In: *Cahiers vaudois* «Par le pays». Lausanne. - No 4 (1914), p. 8-10.

Budry, Paul. - Infirmerie de Lavaux. - In: *Infirmerie de Lavaux*: plaquette éditée à l'occasion de l'inauguration le 11 juillet 1942. Lausanne: Impr. Centrale, 1942. - p. 9-10.

Budry, Paul. - L'auberge de l'onde, St. Saphorin. Lausanne: E. Ruckstuhl, 1948. - [2] f.

Budry, Paul. - Laudes. - In: *La semaine littéraire*. Genève. - No 993 (11 janvier 1913), p. 16-18.

Budry, Paul. - Le Léman. Zurich; Lausanne: Office central suisse du tourisme, 1950. - 46 p.

Buenzod, Emmanuel. - Le canot ensablé; suivi de Petites proses. Neuchâtel; Paris: Delachaux et Niestlé, 1921. - 198 p.

Buob-Allemann, Babette. - Vignerons et paysans de Lavaux à l'aube de la transition démographique: 1830-1860: étude de démographie historique de trois paroisses vaudoises: Savigny, Lutry et Saint-Saphorin. - 1987. - 2 vol. Mémoire de licence Fac. lettres Université Lausanne, dactylographié.

Burmeister, Albert. - Les vignes de Payerne à Lavaux. Lausanne: Impr. Réunies, 1932. - 24 p.

Byron, George Gordon Noël. - Childe Harold's pilgrimage. London: J. Murray, 1823. - 2 vol. (The Works; 1; 2)

C Cantini, Claude. - Les tourbières de Gourze, une industrie extractive paysanne du XIX^e siècle. - In: *Revue historique vaudoise*. Lausanne. - Vol. 90 (1982), p. 149-171.

Carruzzo-Frey, Sabine; Ferrari-Dupont, Patricia. - Du labeur aux honneurs: quatre siècles d'histoire de la Confrérie des Vignerons et de ses fêtes. Vevey: Confrérie des Vignerons, 1998. - 269 p.

Carruzzo-Frey, Sabine. - La viticulture vaudoise au début du XIX^e siècle. - In: *Bibliothèque historique vaudoise*. Lausanne. - No 122 (2002), p. 242-245.

Charrière, Isabelle de. - Lettre à son frère Vincent, 21 juin 1784. - In: *Œuvres complètes. 2, Correspondance, 1767-1786*. Amsterdam: G.A. Van Oorschot, 1980. - p. 413-415.

Chemins du Pays de Vaud: IVS - inventaire des voies de communication historiques de la Suisse / Eric Vion... et al. Lausanne: Gazette de Lausanne, 1987. - 73 p.

Les **Chemins historiques du canton de Vaud:** Inventaire des voies de communication historiques de la Suisse. Berne: Office fédéral des routes, 2003. - 50 p.

Chessex, Jacques. - Portrait des Vaudois. Lausanne: Cahiers de la Renaissance vaudoise, 1969. - 267 p. (Cahiers de la Renaissance vaudoise; 70)

Chevallaz, Georges André. - Le vignoble vaudois au temps de LL.EE. de Berne. - In: *Revue d'histoire suisse*. Zurich. - Vol. 30 (1950), p. 411-436.

Chevalley, Pierre-Alain; Monnard, Eric. - Levé de terrain géomorphologique dans la région de Lavaux et du Mont-Pèlerin sur les communes de Chardonne, Chexbres, Puidoux, Rivaz et St-Saphorin.

Lausanne: Université de Lausanne, Institut de Géographie, 1991. (Levé de terrain; no 175) Non publié.

Christe, François. - Saint-Saphorin. - In: *Chronique des fouilles archéologiques*.

Lausanne. - 1993, p. 236-238.

Christinat, Jacques. - Bateaux du Léman: deux siècles de navigation.

Yens-sur-Morges: Ed. Cabédita, 1991. - 259 p. (Archives vivantes ; no 26)

Cingria, Charles-Albert. - Le grand escalier du roi Salomon : une restauration à Cully. - In: *Curieux*: premier grand journal hebdomadaire romand.

Neuchâtel. - No 48 (30 novembre 1944). - p. 5.

Cingria, Charles-Albert. - Les enfants de Chexbres. - In: *Enveloppes / 20 lithographies originales de R. Auberjonois*; texte de Ch.-A. Cingria.

Lausanne: A. Gonin, 1943. (Collection André Gonin; vol. 3)

Claude, André. - Un artisanat minier: charbon, verre, chaux et ciments au Pays de Vaud.

Lausanne: Bibliothèque historique vaudoise, 1974. - 272 p. (Bibliothèque historique vaudoise; no 54)

Contrôle officiel de la vendange.

Lausanne: SVIT: CIEV, 1993-> Annuel.

Cosandey, Roland. - L'activité cinématographique en Suisse romande 1919-1939: pour une histoire locale du cinéma. - In: *19-39, la Suisse romande entre les deux guerres*.

Lausanne: Ed. Payot, 1986. - p. 237-271.

Courbet: artiste et promoteur de son œuvre: Musée cantonal des beaux-arts de Lausanne 21 novembre 1998 au 21 février 1999,

Nationalmuseum de Stockholm 25 mars au 30 mai 1999 / sous la dir. de Jörg Zutter.

Paris: Flammarion, 1998. - 167 p.

Courtieu-Capt, Anne-Marie. - Recherches sur l'histoire du vignoble au Moyen Age dans la partie méridionale de l'ancien diocèse de Lausanne.

Paris: Ecole nationale des Chartes, 1959. - XVIII, 307 f. Thèse dactylographiée.

Coutaz, Gilbert. - Les 450 vendanges des vignobles de la Ville de Lausanne.

Denges-Lausanne: Ed. du Verseau, 1987. - 322 p.

D **Debluë**, François. - Les saisons d'Arlevin: poème de la Fête des Vignerons 1999.

Lausanne: Ed. Empreintes, 1999. - 148 p.

Debluë, Henri. - La Fête des vigneron 1977. - In: *Cortège de la Fête des vigneron*.

Vevey: Confrérie des vigneron, 1977. - 47 p.

Delarze, Raymond; Gonseth, Yves. - Vignes extensives? Vignes intensives: quelques réflexions générales et traceurs potentiels de leur intérêt biologique. - En préparation.

Dominé, André. - Le vin / photographies de Armin Faber et Thomas Pothmann.

Paris: Place des Victoires, 2001. - 927 p.

Dubois, Jacques. - Les vignobles vaudois: étude de géographie viticole: regards sur le passé et leur présent, prévisions quant à leur avenir.

Yens s./Morges: Ed. Cabédita, 1996. - 331 p. (Archives vivantes)

Ducotterd, Georges. - Les Faverges en Lavaux: vignoble millénaire.

Lausanne: Ed. du Grand-Pont, 1976. - 160 p. (Magie d'images; 5)

Duchoud, Pierre. - Le temps des barques: voiles latines du Léman / avec la collaboration du Musée des traditions et des barques du Léman de Saint-Gingolph. Yens-sur-Morges: Saint-Gingolph: Cabédita, 1998. - 158 p. (Archives vivantes)

Ducrey, Marina; Poletti, Katia. - Félix Vallotton, 1865-1925: l'œuvre peint. Lausanne: Fondation Félix Vallotton, 2005. - 3 vol. (Catalogues raisonnés d'artistes suisses; no 22)

Dufour, Louis. - Recherches sur la réflexion de la chaleur solaire à la surface du lac Léman. - In: *Bulletin de la Société vaudoise des sciences naturelles*. Lausanne. - Vol. XII (1873), no 69, p. 1-108, pl. I-II.

Dummer, Pierre-Alain. - Vie politique vaudoise et aménagement du territoire: «Sauver Lavaux». Lausanne, 1973. - VII, 142 p. (Mémoires et documents / Université de Lausanne, Ecole des sciences sociales et politiques, Institut de science politique; no 4)

Dumont, Hervé. - Histoire du cinéma suisse: films de fiction, 1896-1965. Lausanne: Cinémathèque suisse, 1987. - 591 p.

Durand, Théophile; Pittier De Fabrega, Henri François. - Catalogue de la flore vaudoise. Lausanne: Libr. Rouge, 1882. - 549 p. (Contributions à l'étude de la flore suisse)

E Ellenberger, Pierre-Laurent. - La Bataillière: roman. Vevey: Ed. de l'Aire, 1997. - 227 p.

Engel, Théophile; Noverraz, Francis; Oboni, Franco. - Glissement de la Chenaula. Lausanne: Bibliothèque centrale de l'EPFL, 1983. - 11 p. (Publication / Ecole polytechnique fédérale de Lausanne; no 217)

Engesser, Burkart; Mayo, Néstor A.; Weidmann, Marc. - Nouveaux gisements de mammifères dans la molasse subalpine vaudoise et fribourgeoise. Bâle: Ed. Birkhäuser, 1984. - 39, 14 p. (Mémoires suisses de paléontologie; vol. 107)

Etude d'aménagement régional: plan directeur: 2e phase, contenu de base, y compris tâche spéciale. Lausanne: Commission intercommunale d'urbanisme de Lavaux, 1977. - X, 177 p.

Etude d'un plan directeur: Lavaux. Lausanne: Office cantonal vaudois de l'urbanisme, 1971. - 99 p. (Cahiers de l'aménagement régional; no 9)

L'Evolution de l'avifaune en Suisse / Hans Schmid ... et al. Sempach: Schweizerische Vogelwarte, 2001. - 444 p. (Avifauna report Sempach; no 1)

F Fasel, Jean-Marc. - Sédimentologie de la molasse d'eau douce subalpine entre le Léman et la Gruyère. Fribourg, 1986. - 142 p. Thèse sciences Fribourg.

Favre, Ernest ; Schardt, Hans. - Description géologique des Préalpes du Canton de Vaud et du Chablais jusqu'à la Dranse et de la Chaîne des Dents du Midi: formant la partie Nord-Ouest de la feuille XVII. Berne: Schmid Francke, 1887. - XX, 635, 15 p. (Matériaux pour la carte géologique de la Suisse; no 22)

Fête des vigneronns Vevey 1999: livre-souvenir officiel / Marcel Imsand, Philippe Pache, Gilbert Salem, Werner Jeker. Lausanne: 24 Heures, 1999. - 159 p.

Forel, François. - Régeste soit Répertoire chronologique de documents relatifs à l'histoire de la Suisse romande. Lausanne: G. Bridel, 1862. - CXX, 576 p. (Mémoires et documents. 1^{ère} série / publ. par la Société d'histoire de la Suisse romande; tome XIX)

Fossey, Amélie de. - Changement du régime institutionnel du paysage: le cas du Lavaux (VD). Chavannes-près-Renens: UER: Politiques publiques et durabilité, 2004. - 77 p. (Working paper de l'IDHEAP; no 13/2004)

Frais de production en viticulture: résultats technico-économiques 2004.

Lausanne: Service romand de vulgarisation agricole. - 59 p.

Francillon, Clarisse. - Quatre ans: roman.

Lausanne: L'Abbaye du livre, 1957. - 398 p.

G Gagnebin, Elie. - Les invasions glaciaires dans le bassin du Léman. - In: *Bulletin de la Société vaudoise des sciences naturelles*.

Lausanne. - Vol. 59 (1937), no 243, p. 335-416.

Gaudin, Charles-Théophile. - Nouveau gisement de feuilles fossiles à Lavaux. - In: *Bulletin de la Société vaudoise des sciences naturelles*.

Lausanne. - Tome VI (1859), no 47, p. 456.

Gaudin, Jean. - Flora helvetica: sive historia stirpium hucusque cognitarum in Helvetia et in tractibus conterminis ...

Turici: Sumptibus Orellii Fuesslini, 1833. - 7 vol. (Tome 7: Cully: p. 122; La Vaux: p. 611-612.)

Genoux, Claire. - Saisons du corps.

Moudon: Ed. Empreintes, 1999. - 54 p.

Gilles, Jean Villard. - Le vigneron. - In: *Poèmes et chansons*.

Lausanne: Mermod, 1943. - p. 70-73.

Girard, Pierre. - La Suisse romande.

Paris; Grenoble: B. Arthaud, 1951. - 220 p. (Les Beaux pays; 103)

Girardin, Daniel. - Petite(s) histoire(s) de la photographie à Lausanne.

Lausanne: Ed. Payot, 2002. - 183 p. (Lausanne, scène culturelle)

Gonthier, Albert; Novy, Karel. - Au cœur de Lavaux, autour du Mont-Pèlerin.

Corsier: Novy, 2004. - 213 p. (Série découvertes lémaniques)

Goy, Marie-Françoise. - L'habitat des Vaudois: hier et aujourd'hui: résultats du recensement fédéral de la population 2000, partie logement.

Lausanne: Statistique Vaud (SCRIS), 2004. - 36 p. (Communication statistique Vaud; no 7)

La **Grande Mutation:** l'économie vaudoise contemporaine. 1, Population, agriculture, vigne, forêt, construction, transports, commerce, artisanat, industrie / vol. publié sous la dir. de Henri Rieben et de Paul Rossel.

Lausanne: 24 Heures, 1980. - 215 p. (Encyclopédie illustrée du Pays de Vaud; no 8)

Guex, André. - De l'eau, du vent, des pierres.

Lausanne: Cahiers de la Renaissance vaudoise, 1969. - 221 p. (Cahiers de la Renaissance vaudoise; no 67)

Guyot, Jules. - Étude des vignobles de France, pour servir à l'enseignement mutuel de la viticulture et de la vinification françaises.

Paris: G. Masson, 1876. - XII, 139 p.

H Haller, Albrecht von. - Récit du premier voyage dans les Alpes: 1728.

St. Gallen: Hausmann, 1948. - X, 22 p.

Heer, Oswald. - Die tertiäre Flora der Schweiz.

Winterthur: J. Wurster, 1855-1859. - 3 vol.

Heer, Oswald. - Le monde primitif de la Suisse.

Genève; Bâle: H. Georg, 1872. - XVI, 801 p.

Heer, Oswald. - Recherches sur le climat et la végétation du pays tertiaire / traduction Charles-Théophile Gaudin.
Winterthur: J. Wurster; Genève; Paris: J. Cherbuliez, 1861. - XXII, p. 220

Hodler, Ferdinand: le paysage: Musée Rath, Genève, 4 septembre 2003 - 1^{er} février 2004: Kunsthaus Zurich, 5 mars - 6 juin 2004.
Paris: Somogy éditions d'art; Genève: Musée d'art et d'histoire, 2003. - 215 p.

Hofer, Ulrich. - Les reptiles de Suisse: répartition, habitats, protection.
Bâle: Birkhäuser, 2001. - IX, 202 p.

Horn, Robert; Vernet, Jean-Pierre... et al. - Etude structurale du Léman par Sismique Réflexion Continue. - In: *Eclogae geologicae Helvetiae*.
Bâle. - Vol. 67 (1974), no 3, p. 515-529.

L'Importance du tourisme pour l'économie vaudoise / Rütter+Partner.

Lausanne: Etat de Vaud Département de l'économie (DEC), Service de l'économie, du logement et du tourisme (SELT), 2004. - 41p.

Jaques, Michel. - La viticulture à Lavaux et les problèmes du sol.
Lausanne: Office cantonal vaudois de l'urbanisme, 1970. - 65 p. (Documents de l'aménagement régional ; no 10)

J Jaques, Pierre-Emmanuel. - Cinéma suisse et paysage: un parcours géographique. - In: *Cinéma suisse*.
Lausanne: Payot, 2000. - p. 211-234.

Jean-Petit-Matile, Maurice. - Le Léman.
Lausanne: Edita, 1983. - 127 p. (...Vu par les peintres)

Johnson, Hugh; Robinson, Jancis. - L'atlas mondial du vin / traduction Pierre Guglielmina.
Paris: Flammarion, 2002. - 352 p.

Jordan, Joseph. - Les vignobles de l'ancienne abbaye d'Humilimont à Lavaux. - In: *Revue historique vaudoise*.
Lausanne. - Vol. 30 (1922), p. 285-287.

Junod, Louis. - Les routes du Pays de Vaud au bon vieux temps. - In: *La route et la circulation routière*.
Soleure. - Année 27 (1941), no 2, p. 15-22.

Junod, Yves. - Evaluations paysagères du plan de protection de Lavaux.
Lausanne: Université Faculté des lettres Institut de géographie, 1993 157 f. + 1 vol. et 1 classeur d'annexes.

L La Harpe, Philippe de. - Ossements appartenant à l'Anthracotherium Magnum recueillis dans les lignites des environs de Lausanne.
In: *Bulletin de la Société vaudoise des sciences naturelles*.
Lausanne. - Tome IV (1854), no 32, p. 195-203.

Landry, Charles-François. - Jean-Daniel-Abraham Davel, le patriote sans patrie.
Lausanne: H.-L. Mermod, 1940. - 272 p. (Aujourd'hui)

Lauber, Konrad; Wagner, Gerhart. - Flora Helvetica : flore illustrée de Suisse / traduction de l'allemand et adaptation Ernest Gfeller avec la collab. de Georges Kurz.
Bern; Stuttgart: P. Haupt, 2000. - 1616 p.

Leresche, Jean-Philippe; Bassand Michel. - Métropole lémanique: une nouvelle dynamique urbaine. - In: *Métropoles en déséquilibre?*.
Paris; Economica, 1990. - p. 137-172

Limite non-frontière: aspects du cinéma dans le canton de Vaud. - In: *Revue historique vaudoise*.
Lausanne. - 1996, p. 7-239

Liste rouge des espèces menacées de Suisse: fougères et plantes à fleurs / Daniel M. Moser ... et al.
Berne: Office fédéral de l'environnement des forêts et du paysage, 2002. - 120 p. (Environnement pratique)

Lugeon, Maurice. - Etude du Tertiaire du vallon de la Paudèze: réunion extraordinaire de la Société géologique de France à Lausanne et dans le Chablais.
In: *Bulletin de la Société géologique de France*.
Paris. - 4e série (1901), tome 1, p. 686-688.

M Magnin-Gonze, Joëlle; Moret, Jean-Louis. - Notes de terrain.
Lausanne: Musée botanique cantonal, 1992-1997. - Non publié.

Mammifères de la Suisse: répartition, biologie, écologie / sous la dir. de Jacques Hausser.
Bâle: Birkhäuser, 1995. - XII, 501 p. (Mémoires de l'Académie suisse des sciences naturelles; vol. 103)

Manganel, Ernest. - Le lac Léman = The lake of Geneva.
Neuchâtel: La Baconnière, 1945. - 16 p., 48 p. de pl. (La Suisse vue par les peintres)

Morerod, Jean-Daniel. - Genèse d'une principauté épiscopale: la politique des évêques de Lausanne (IX^e - XIV^e siècle).
Lausanne: Bibliothèque historique vaudoise, 2000. - 650 p. (Bibliothèque historique vaudoise ; no 116)

Moret, Jean-Louis. - La tourbière de Gourze, in memoriam. - In: *Bulletin du Cercle vaudois de botanique*.
Lausanne. - 1997, no 26, p. 105-112.

Mottaz, Eugène. - Dictionnaire historique, géographique et statistique du Canton de Vaud.
Lausanne: F. Rouge; Genève: Slatkine, 1911-1982. - 3 vol.

Muller, Eric. - Puidoux au cœur de Lavaux: chronique d'une commune vaudoise / photographies originales et inédites de Philippe Roy.
Puidoux: Commune, 1982. - 361 p.

Müller, Wulf. - Mittellateinisch-romanisch vallis «Tal» als administrative Raumbezeichnung in der französischen Schweiz: das Zeugnis der Ortsnamen. Article à paraître.

N La Nature multiple et menacée / comité de rédaction présidé par Charles Chessex.
Lausanne: Feuille d'avis, 1970. - 167 p. (Encyclopédie illustrée du Pays de Vaud; 1)

Nicole, Alix. - Les recettes en vin de LL.EE. de Berne dans les bailliages de Lausanne et de Vevey au XVIII^e siècle. - 1986. - 69, 21, 47 p.
Mémoire de licence Faculté des lettres Université Lausanne, dactylographié.

O Les Oiseaux du canton de Vaud / ouvrage collectif publié sous la direction de Emile Sermet et Pierre-Alain Ravussin.
Baulmes: Nos Oiseaux, 1996. - 412 p.

Olivier, Juste. - Le Canton de Vaud: sa vie et son histoire.
Lausanne: Libr. de M. Ducloux, 1837. - 2 vol.

Onde, Henri. - Le vignoble de Lavaux et les Monts de Lavaux: essai de représentation d'un contraste géographique. - In: *Hydrologie:*
mélanges offerts par ses amis et disciples à Maurice Pardé.
Gap: Ed. Ophrys, 1968. - p. 471-476.

P Paquier, Richard. - Saint-Saphorin: relais romain et bourg médiéval.
Lausanne: Ed. de l'Aire, 1981. - 206 p.

Les **Paysages du cinéma** / sous la dir. de Jean Mottet
Seysse: Champ Vallon, 1999. - 264 p. (Pays/Paysages)

Paysages géomorphologiques: actes du séminaire de troisième cycle de géographie Paysages géomorphologiques organisé par les Instituts de géographie des Universités de Lausanne et Fribourg du 10 au 14 février et du 25 au 29 août 2003 / édités par E. Reynard, J.-P. Pralong; sous l'égide de la Conférence universitaire de Suisse occidentale (CUSO). Lausanne: Institut de géographie de l'Université de Lausanne, 2004. - V, 258 p. (Travaux et recherches de l'IGUL; no 27)

Peillex, Georges. - Wilhelm Gimmi: catalogue raisonné des peintures. Zurich: O. Füssli, 1978. - 227 p.

Les **Peintres du Léman:** du 17 juin au 24 septembre 1944: Musée cantonal des beaux-arts, Lausanne. Lausanne, 1944. - 38 f.

Pellet, Béatrice; Pellet, Jérôme. - Estimation de l'effectif d'une population isolée de salamandres tachetées (*Salamandra salamandra*) par une approche bayésienne. In: *Bulletin de la Société vaudoise des sciences naturelles*. Lausanne. - Vol. 88 (2003), fasc. 4, p. 483-492.

Perret, Louis-Daniel. - Lutry sous le régime bernois (1536-1798). Lutry: Commune de Lutry, 2000. - 311 p. (Lutry, arts et monuments: du XI^e au début du XX^e siècle; vol. 3)

Les **Petits maîtres:** vision d'une Suisse idyllique: Musée Jenisch, Vevey, 1986. Vevey: Musée des beaux-arts et Musée historique de Vevey, 1986. - 72 p.

Pralong, Jean-Pierre ; Reynard, Emmanuel. - Lecture et analyse d'un paysage: Lavaux (Vaud, Suisse). - In: *Paysages géomorphologiques*. Lausanne: Institut de géographie de l'Université de Lausanne, 2004. - p. 35-50.

Die **Prämonstratenser und Prämonstratenserinnen in der Schweiz**. Basel: Schwabe, 2002. - 591 p. (Helvetia sacra.; Abt. 4, Die Orden mit Augustinerregel; Bd 3)

R **Ramuz**, Charles Ferdinand. - Chant de notre Rhône. Lausanne: Ed. Rencontre, 1973. - 333 p.

Ramuz, Charles Ferdinand. - Fusée paragrêle. - In: *Œuvres complètes*. 19. Lausanne: H.L. Mermod, 1941. - p. 300-302.

Ramuz, Charles Ferdinand. - Hommage au Major. - In: *Jeanne d'Arc* / Thomas de Quincey. Lausanne: H.-L. Mermod, 1932. - p. 59-72 (Aujourd'hui; no 111)

Ramuz, Charles Ferdinand. - La Suisse romande. Grenoble: B. Arthaud, 1936. - 197 p. (Les Beaux pays; no 56)

Ramuz, Charles Ferdinand. - Passage du poète. - In: *Œuvres complètes*. 11. Lausanne: H.L. Mermod, 1941. - p. 131-258.

Ramuz, Charles Ferdinand. - Pays de Vaud. Lausanne: J. Marguerat, 1943. - 100 p. (Merveilles de la Suisse)

Ramuz, Charles Ferdinand. - Romans/ édition publiée sous la direction de Doris Jakubec; avec la collaboration de Roger Francillon, Gérard Froidevaux, Daniel Maggetti...et al. Paris: Gallimard, 2005. - 2 vol. (Bibliothèque de la Pléiade; 517-518)

Ramuz, Charles Ferdinand. - Salutation paysanne et autres morceaux. Genève: Georg, 1921. - 115 p

Ramuz, Charles Ferdinand. - Si le soleil ne revenait pas.
Lausanne: Aujourd'hui H.-L. Mermod, 1937. – 264 p.

Ramuz, Charles Ferdinand. - Souvenirs sur Igor Strawinsky.
Lausanne: Mermod, 1929. – 105 p.

Rapin, Daniel. - Guide du botaniste dans le canton de Vaud: comprenant en outre le bassin de Genève et le cours inférieur du Rhône en Valais.
Genève; Paris: J. Cherbuliez, 1862. - 2e éd. - XXIV, 772 p.

Rapport annuel / Lausanne Tourisme. - 1998-> Annuel

Rapport annuel / Montreux-Vevey Tourisme. - 2002-> Annuel

Raymond, Denyse. - Les maisons rurales du canton de Vaud. Tome 2, Préalpes, Chablais, Lavaux.
Bâle: Société suisse des traditions populaires, 2002. - 415 p. (Les Maisons rurales de Suisse; vol. 17)

Razoumowsky, Grégoire de. - Histoire naturelle du Jorat et de ses environs, et celle des trois lacs de Neufchatel, Morat et Bienné: précédées d'un essai sur le climat, les productions, le commerce, les animaux de la partie du Pays de Vaud ou de la Suisse romande, qui entre dans le plan de cet ouvrage.
Lausanne: chez Jean Mourer, 1789. - 2 vol.

Rebetez, Martine. - La Suisse se réchauffe: effet de serre et changement climatique.
Lausanne: Presses polytechniques et universitaires romandes, 2002. - 140 p. (Le Savoir suisse; 2. Nature et environnement)

Registre cantonal des vignes.
Lausanne: SVIT: CIEV, 1993-> Annuel

Reichel, Manfred; Weidmann, Marc. - Traces de pattes d'oiseaux dans la Molasse suisse. - In: *Eclogae geologicae Helvetiae*.
Bâle. - Vol 72(1979), no 3, p. 120-166.

Renaud, Hugues. - Jongny: une histoire.
Jongny: Municipalité, 1995. - 48 p.

Reymond, Maxime. - Le vignoble vaudois à travers les siècles.
Lausanne: Impr. Réunies, 1933. - 39 p.

Reymondin, Michel. - Catalogue raisonné de François Bocion.
Wormer: Inmerc, 1989. - 191 p.

Reymondin, Pierre. - L'art du vigneron: pour servir de direction aux propriétaires de vignes.
Chapelle-Vaudanne (sur Moudon): Ketty & Alexandre, 1992. - 235 p. (Les Classiques de la vigne et du vin) Réédition de l'ouvrage paru à Lausanne en 1798.

Reynold, Gonzague de. - Cités et pays suisses.
Lausanne: Payot, 1914-1937. – 3 vol.

Rochat, Charles Christian. - Grandvaux: à la recherche de son passé.
Grandvaux: Municipalité, 1989. - 352 p.

Rometsch, Sibyl. - La flore adventice des vignobles.
Lausanne: Université de Lausanne, 1988. - 23 p. + annexes. Travail de certificat IBSG-UNIL. Non publié

Roud, Gustave. - Journal : carnets, cahiers et feuillets.
Moudon: Ed. Empreintes, 2004. - 2 vol.

Rousseau, Jean-Jacques. - Julie ou la nouvelle Héloïse: lettres de deux amants.
Paris: Garnier, 1923. - XIX, 665 p. (Classiques Garnier)

S Salvi, Elisabeth. - Corseaux, mémoire d'un village.
Yens-sur-Morges: Ed. Cabédita, 1991. - 164 p. (Sites et villages vaudois)

Schaller, Marie-Louise. - Schöne alte Gravuren: die Schweiz - Arkadien im Herzen Europas ... = Belles gravures du passé: la Suisse - Arcadie au cœur de l'Europe ...
Lausanne: Ed. Mondo, 1983. - 167 p.

Schlunegger, Jean-Pierre. - Foehn. - In: *Clairière des noces*.
Lausanne: Aujourd'hui, 1959. -p. 13.

Schlunegger, Jean-Pierre. - Saisons. - In: *De l'ortie à l'étoile*: poèmes.
Lausanne: Les Amis du livre, 1952. - p. 32-34.

Die **Schweiz in Alten Ansichten und Schilderungen** / hrsg. von Marcus Bourquin.
Sigmaringen: J. Thorbecke, cop. 1968. - 357 p.

Shanes, Eric. - Turner: the life and masterworks.
New York: Parkstone, 2004. - 208 p.

Les **Sources du droit du canton de Vaud**. B, Droits seigneuriaux et franchises municipales. 1, Lausanne et les terres épiscopales.
Aarau: Sauerländer, 1977. - XXXII, 834 p. (Les Sources du droit suisse; 19e partie, B, 1)

Statistique suisse de la superficie: l'utilisation du sol dans les cantons: Vaud, Genève: résultats par commune 1979/85 et 1992/97.
Berne: Office fédéral de la statistique, 1996. - 93 p. (Statistique de la Suisse. 02, Espace, paysage et environnement)

Strunck, Peter. - The molasse of Western Switzerland. - 2001. - 246 p. - Thèse sciences Berne, 2001.

La **Suisse aux couleurs d'autrefois**: 1750-1850 / textes de Peter F. Kopp... et al.; photographies de Beno Dermond.
Lausanne: Ed. 24 Heures, 1983. - 320 p.

La **Suisse sublime vue par les peintres voyageurs**, 1770-1914: expositions, Fondation Thyssen-Bornemisza, Villa Favorita, Lugano, 1 août - 27 octobre 1991,
Musée d'art et d'histoire, Genève, 14 novembre 1991 - 2 février 1992: catalogue / textes de William Hauptman
Lugano: Fondation Thyssen-Bornemisza; Milano: Electa, cop. 1991. - 233 p.

Sutter, Ruben; Welten, Max. - Atlas de distribution des ptéridophytes et des phanérogames de la Suisse.
Bâle: Birkhäuser, 1982. - 2 vol.

Tenthorey, Michel. - Regard sur... Lavaux / avec la participation de Jean-Louis Simon.
Le Mont-sur-Lausanne: Carnets Verts, 1999. - 31 p.

Une **Terre, ses origines, ses régions** / vol. publié sous la direction de Héli Badoux, Henri Onde.
Lausanne: Feuille d'avis de Lausanne, 1971. - 189 p. (Encyclopédie illustrée du Pays de Vaud; no 2)

Töpffer, Rodolphe. - Voyage autour du lac de Genève, juin 1827. - In: *Voyages en zigzag*. tome 1.
Genève: P. Cailler, 1945. - p. 152-175 (Oeuvres complètes de Rodolphe Töpffer; no 18)

Tortajada, Maria. - Cinéma suisse: comment échapper au paysage narcissique ?

In: *Derrières les images / textes réunis et édités par Marc-Olivier Gonseth, Jacques Hainard, Roland Kaehr.*
Neuchâtel: Musée d'ethnographie, 1998. - p. 279-306.

Turner, Joseph Mallord William. - Turner in Switzerland.

Dubendorf: De Clivo Press, 1976. - 148 p.

V Van Berchem, Denis. - Les routes et l'histoire: études sur les Helvètes et leurs voisins dans l'Empire romain / vol. publié par Pierre Ducrey et Daniel Paunier; avec la collaboration d'Hubert Lichtenthaler.
Genève: Droz, 1982. - 306 p. (Publications de la Faculté des lettres, Université de Lausanne; no 25)

Verdan, Jean-Paul. - Chardonne en effeuillant l'histoire.

Yens s./Morges: Cabédita, 1997. - 583 p. (Collection Sites et villages)

Vetter, Paul; Zwahlen, Eva. - Guide des vins suisses: Neuchâtel/Vully/Lac de Biemme - Genève - Vaud - Valais - Tessin - Suisse alémanique.

Zurich: Werd-Verl; Berne: Swiss Wine Communication, 2004-> Biennal

Les **Vins de la Ville de Lausanne** / textes de Gilbert Coutaz... et al.

Lausanne: Ed. du Grand-Pont J.-P. Laubscher, 1987. - 140 p.

W Weidmann, Marc. - 1243 Lausanne: topographie: carte nationale de la Suisse 1:25000.

Ittigen bei Bern: Service hydrologique et géologique national, 1988. - 1 carte + 1 notice explicative (44 p.) (Atlas géologique de la Suisse; feuille 85)

Weidmann, Marc. - 1244 Châtel-St-Denis: topographie: carte nationale de la Suisse 1:25000.

Ittigen bei Bern: Service hydrologique et géologique national, 1993. - 1 carte + 1 notice explicative (55 p.) (Atlas géologique de la Suisse; feuille 92)

Wurgler, Werner. - La flore adventice des vignes de Lavaux. - In: *Bulletin du Cercle vaudois de botanique.*

Lausanne. - No 18 (1988), p. 42-63.

Z Die Zisterzienser und Zisterzienserinnen, die reformierten Bernhardinerinnen, die Trappisten und Trappistinnen und die Wilhelmiten in der Schweiz.
Bern: Francke, 1982. - 2 vol. (1206 p.) (Helvetia sacra; Abt. 3, Die Orden mit Benediktinerregel; Bd. 3)





informations pour les contacts

- 246 ● 8.a responsable de la préparation de la proposition
- 246 ● 8.b institution locale officielle
- 247 ● 8.c autres institutions locales
- 247 ● 8.d adresse internet officielle

informations pour les contacts

8.a responsable de la préparation de la proposition

Association pour l'inscription de Lavaux au patrimoine mondial de l'UNESCO (AILU)

Président: Bernard Bovy, viticulteur, syndic de Chexbres, président de la Commission intercommunale d'urbanisme de Lavaux (CIUL)

Trésorier: Gérald Monney, connétable de la Confrérie des vigneronns

Secrétaire: Conrad Briguët, Prométerre, responsable viticulture

Membres du comité

Catherine Nicod, déléguée de la Société d'art public (SAPVD)

Florence Siegrist, préfet du district de Lavaux

Philippe Biéler, conseiller d'Etat honoraire

Jean-Luc Blondel, viticulteur

Alain Neyroud, viticulteur, ancien syndic de Chardonne

Eric Teysseire, conservateur cantonal des monuments et sites

Adresse du comité

Préfecture du district de Lavaux

Rue du Temple 17

CH-1096 Cully

Téléphone: 00 41 21 316 07 10

Fax: 00 41 21 316 07 11

Courriel: info@lavaux-unesco-inscription.ch

Coordinateur de la candidature

Jean-Pierre Dresco, architecte cantonal honoraire

Expert

Pierre-Marie Tricaud, ingénieur agronome, architecte paysagiste,
Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région d'Île-de-France

Elaboration du dossier

Bureau GEA, Vallotton et Chanard SA, Lausanne

Jean-Marc Vallotton, architecte-urbaniste

Thierry Chanard, architecte-urbaniste

Collaborateurs

Céline Fuchs, géographe, responsable du dossier

Catherine de Sousa, dessinatrice

Lorraine Wassem, juriste

Vincent Pilloud, géographe

Igor Reinhardt, hydrologue

Conception graphique

Nicolas Koenig, designer graphiste, Vevey

Merjem Jackson, infographiste collaboratrice

Supervision rédactionnelle

L'atelier textes, Corinne Chuard, La Chaux-de-Fonds

Impression

Flash and Go, Vevey

8.b institution locale officielle

Commission intercommunale d'urbanisme de Lavaux (CIUL)

Route de Vevey 8

Case postale 140

CH-1096 Cully

8.c autres institutions locales

Etat de Vaud

Département des institutions et des relations extérieures (DIRE)

Château cantonal CH-1014 Lausanne

Département des infrastructures (DINF)

Place de la Riponne 10 CH-1014 Lausanne

Préfecture du district de Lavaux

Rue du Temple 17 CH-1096 Cully

Communes

Chardonne

Greffe communal
Rue du Village 19 CH-1803 Chardonne

Corsier-sur-Vevey

Greffe communal
Rue du Château 4 CH-1804 Corsier-sur-Vevey

Grandvaux

Greffe communal
Grand-Rue 1 CH-1091 Grandvaux

Puidoux

Greffe communal
CH-1070 Puidoux

Chexbres

Greffe communal
Rue du Bourg 9 CH-1071 Chexbres

Cully

Greffe communal
Route de Lausanne 1 CH-1096 Cully

Jongny

Greffe communal
Route de Châtel-St-Denis 38 CH-1805 Jongny

Rieux

Greffe communal
Place de l'Ancien-Collège CH-1097 Rieux

Corseaux

Greffe communal
Rue du Village 4 CH-1802 Corseaux

Epesses

Greffe communal
Le Collège CH-1098 Epesses

Lutry

Greffe communal
Le Château CH-1095 Lutry

Rivaz

Greffe communal
Place du Collège CH-1071 Rivaz

Offices de tourisme

Montreux-Vevey Tourisme

Rue du Théâtre 5
Case postale 1451 CH-1820 Montreux 1

Lausanne Tourisme

Avenue de Rhodanie 2
Case postale 49 CH-1000 Lausanne 6

8.d adresse Internet officielle

www.lavaux-unesco-inscription.ch
info@lavaux-unesco-inscription.ch





signature au nom de l'état partie

signature au nom de l'état partie



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Bundesamt für Kultur BAK
Office fédéral de la culture OFC
Ufficio federale della cultura UFC
Uffizi federal da cultura UFC

Directeur de l'Office fédéral de la culture
Jean-Frédéric Jauslin

INSCRIPTION AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

Lavaux, vignoble en terrasses face au lac et aux alpes



ANALYSE COMPARATIVE

Valeur 1 : La région offre des vues panoramiques d'une extraordinaire beauté

Lavaux (Suisse)

Situé sur les pentes surplombant le lac Léman, Lavaux offre des vues sur le lac et les cimes enneigées des Alpes. Depuis le vignoble, le plan d'eau et les montagnes sont visibles d'un même regard.



Vue sur un important plan d'eau (mer ou lac)	■
Vue sur une large rivière	
Vue sur une large vallée/plaine	
Vue sur une vallée escarpée ou sinueuse	
Panorama de montagnes escarpées	■

Cinque Terre (Italie, patrimoine mondial)

Située sur la côte méditerranéenne près de La Spezia, la région des Cinque Terre offre des vues sur la mer.






Vue sur un important plan d'eau (mer ou lac)	■
Vue sur une large rivière	
Vue sur une large vallée/plaine	
Vue sur une vallée escarpée ou sinueuse	
Panorama de montagnes escarpées	

Wachau (Autriche, patrimoine mondial)

Les vignobles de la Wachau, situés sur les rives du Danube, offrent des vues sur la vallée fluviale et ses versants.



Vue sur un important plan d'eau (mer ou lac)	
Vue sur une large rivière	■
Vue sur une large vallée/plaine	
Vue sur une vallée escarpée ou sinueuse	■
Panorama de montagnes escarpées	

<p>Haut Douro (Portugal, patrimoine mondial)</p> <p>Les vignobles de la haute vallée du Douro, situés le long des rives du fleuve, offrent des vues sur la vallée et ses versants.</p>		<table border="1"> <tbody> <tr> <td data-bbox="1601 111 2011 204">Vue sur un important plan d'eau (mer ou lac)</td> <td data-bbox="2011 111 2145 204"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="1601 204 2011 296">Vue sur une large rivière</td> <td data-bbox="2011 204 2145 296">■</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1601 296 2011 389">Vue sur une large vallée/plaine</td> <td data-bbox="2011 296 2145 389"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="1601 389 2011 481">Vue sur une vallée escarpée ou sinueuse</td> <td data-bbox="2011 389 2145 481">■</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1601 481 2011 550">Panorama de montagnes escarpées</td> <td data-bbox="2011 481 2145 550"></td> </tr> </tbody> </table>	Vue sur un important plan d'eau (mer ou lac)		Vue sur une large rivière	■	Vue sur une large vallée/plaine		Vue sur une vallée escarpée ou sinueuse	■	Panorama de montagnes escarpées	
Vue sur un important plan d'eau (mer ou lac)												
Vue sur une large rivière	■											
Vue sur une large vallée/plaine												
Vue sur une vallée escarpée ou sinueuse	■											
Panorama de montagnes escarpées												
<p>Chypre</p> <p>Les vignobles chypriotes se trouvent dans les vallées vertes du versant méridional des montagnes du Troodos. Ils sont situés entre 600 et 1'500 mètres d'altitude et à une distance de 15 à 30 kilomètres de la côte méditerranéenne.</p>		<table border="1"> <tbody> <tr> <td data-bbox="1601 550 2011 643">Vue sur un important plan d'eau (mer ou lac)</td> <td data-bbox="2011 550 2145 643">■</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1601 643 2011 735">Vue sur une large rivière</td> <td data-bbox="2011 643 2145 735"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="1601 735 2011 828">Vue sur une large vallée/plaine</td> <td data-bbox="2011 735 2145 828"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="1601 828 2011 920">Vue sur une vallée escarpée ou sinueuse</td> <td data-bbox="2011 828 2145 920">■</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1601 920 2011 981">Panorama de montagnes escarpées</td> <td data-bbox="2011 920 2145 981">■</td> </tr> </tbody> </table>	Vue sur un important plan d'eau (mer ou lac)	■	Vue sur une large rivière		Vue sur une large vallée/plaine		Vue sur une vallée escarpée ou sinueuse	■	Panorama de montagnes escarpées	■
Vue sur un important plan d'eau (mer ou lac)	■											
Vue sur une large rivière												
Vue sur une large vallée/plaine												
Vue sur une vallée escarpée ou sinueuse	■											
Panorama de montagnes escarpées	■											
<p>Banyuls-Collioure (France)</p> <p>Situés sur les pentes des contreforts des Albères (Pyrénées), au-dessus de la Méditerranée, les vignobles de Banyuls-Collioure offrent des vues sur la mer et sur les montagnes.</p>		<table border="1"> <tbody> <tr> <td data-bbox="1601 981 2011 1074">Vue sur un important plan d'eau (mer ou lac)</td> <td data-bbox="2011 981 2145 1074">■</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1601 1074 2011 1166">Vue sur une large rivière</td> <td data-bbox="2011 1074 2145 1166"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="1601 1166 2011 1259">Vue sur une large vallée/plaine</td> <td data-bbox="2011 1166 2145 1259"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="1601 1259 2011 1351">Vue sur une vallée escarpée ou sinueuse</td> <td data-bbox="2011 1259 2145 1351"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="1601 1351 2011 1409">Panorama de montagnes escarpées</td> <td data-bbox="2011 1351 2145 1409">■</td> </tr> </tbody> </table>	Vue sur un important plan d'eau (mer ou lac)	■	Vue sur une large rivière		Vue sur une large vallée/plaine		Vue sur une vallée escarpée ou sinueuse		Panorama de montagnes escarpées	■
Vue sur un important plan d'eau (mer ou lac)	■											
Vue sur une large rivière												
Vue sur une large vallée/plaine												
Vue sur une vallée escarpée ou sinueuse												
Panorama de montagnes escarpées	■											

Hautes Côtes du Rhône (France)

Ce site viticole borde les rives du Rhône, s'étendant dans une large vallée fluviale.



Vue sur un important plan d'eau (mer ou lac)	
Vue sur une large rivière	■
Vue sur une large vallée/plaine	■
Vue sur une vallée escarpée ou sinueuse	
Panorama de montagnes escarpées	

Carema (Italie)

Situé sur les flancs du Val d'Aoste, le vignoble de Carema offre des vues sur la vallée et les Alpes.



Vue sur un important plan d'eau (mer ou lac)	
Vue sur une large rivière	
Vue sur une large vallée/plaine	
Vue sur une vallée escarpée ou sinueuse	■
Panorama de montagnes escarpées	■

Valteline (Italie)

Les vignobles de la Valteline, situés sur les flancs de la vallée d'Adda, offrent des vues sur la vallée et les Alpes.



Vue sur un important plan d'eau (mer ou lac)	
Vue sur une large rivière	
Vue sur une large vallée/plaine	
Vue sur une vallée escarpée ou sinueuse	■
Panorama de montagnes escarpées	■

Ile de Madère (Portugal)

Adossés contre les pentes des montagnes de l'île, les vignobles de Madère offrent des vues sur l'océan Atlantique et sur les sommets escarpés de cette île volcanique.



Vue sur un important plan d'eau (mer ou lac)



Vue sur une large rivière

Vue sur une large vallée/plaine

Vue sur une vallée escarpée ou sinueuse

Panorama de montagnes escarpées



Valais (Suisse)

Situés sur les flancs de la vallée du Rhône et pénétrant ses vallées latérales, les vignobles valaisans offrent une vue permanente sur les Alpes. En Bas-Valais, le Rhône est bien visible et s'écoule dans une large plaine. Par contre, en Haut-Valais, les vallées latérales sont plus escarpées et plus sinueuses.



Vue sur un important plan d'eau (mer ou lac)

Vue sur une large rivière



Vue sur une large vallée/plaine

Vue sur une vallée escarpée ou sinueuse



Panorama de montagnes escarpées



Valeur 2 : Le paysage culturel, conservé et protégé, est constitué d'un vaste territoire d'un seul tenant et homogène, qui se distingue clairement du paysage alentour

Lavaux (Suisse)

Le vignoble de Lavaux est délimité au sud par le lac Léman, au nord par la forêt et la rupture de pente, à l'est par le vallonement de Lutry et à l'ouest par celui de Vevey. Le vignoble et ses bourgs couvrent une surface d'environ 900 hectares d'un seul tenant, sur une longueur d'environ 12 kilomètres de rive du lac.

La vignoble de Lavaux est protégé par un dispositif légal fédéral et cantonal, instaurée par une initiative populaire.



Paysage culturel cohérent	■
Monoculture de vignes	■
Délimitation du territoire par des éléments naturels marquants	■
Pression sur l'utilisation du sol et protection juridique du paysage	■

Cinque Terre (Italie, patrimoine mondial)

La région des Cinque Terre est principalement délimitée par la ligne côtière et la rupture de pente. Les terrasses agricoles sont plantées principalement de vignes et d'oliviers. A cause des irrégularités du terrain, elles s'étendent de façon discontinue sur environ 17 kilomètres de côte.

Le parc naturel régional des Cinque Terre est protégé par des lois nationales et régionales. Le tourisme et l'extension de l'habitat exercent une pression sur la préservation du site.



Paysage culturel cohérent	■
Monoculture de vignes	
Délimitation du territoire par des éléments naturels marquants	■
Pression sur l'utilisation du sol et protection juridique du paysage	■

Wachau (Autriche, patrimoine mondial)

Situés le long de collines sur la rive nord du Danube, les vignobles de la Wachau s'étendent sur environ 25 kilomètres. Les vignes sont plantées sur les plaines au bord du Danube et sur des terrasses aménagées sur la pente des collines.

Le paysage culturel de la Wachau est protégé par un dispositif légal au niveau provincial et fédéral. Quant à la navigation sur le Danube, elle fait l'objet d'une réglementation internationale.



Paysage culturel cohérent	■
Monoculture de vignes	■
Délimitation du territoire par des éléments naturels marquants	■
Pression sur l'utilisation du sol et protection juridique du paysage	■

Haut Douro (Portugal, patrimoine mondial)

Le pourtour des vignes du Haut Douro est planté d'importantes oliveraies. Dans le cours supérieur du Douro, la culture de l'olivier et de l'amandier domine, bien qu'elle soit progressivement remplacée par de la vigne. Les rives basses du Douro et les collines sont parsemées d'orangeraias. Le fleuve du Douro est l'élément structurant principal autour duquel s'articule le paysage culturel. Vers l'arrière-pays, il n'y a pas d'élément naturel marquant qui délimite ce paysage.

La région ne bénéficie d'aucune protection juridique particulière.



Paysage culturel cohérent	■
Monoculture de vignes	■
Délimitation du territoire par des éléments naturels marquants	■
Pression sur l'utilisation du sol et protection juridique du paysage	

Chypre

Les vignobles sont aménagés de manière dispersée dans les vallées vertes du versant méridional du massif montagneux du Troodos. Ils sont entrecoupés de forêts, de prairies et de secteurs rocheux non cultivés.

Concernant la pression sur le paysage et l'existence d'une protection légale, aucune information n'a pu être obtenue pour la présente étude.



Paysage culturel cohérent	
Monoculture de vignes	□
Délimitation du territoire par des éléments naturels marquants	
Pression sur l'utilisation du sol et protection juridique du paysage	?

Banyuls-Collioure (France)

Les vignobles en terrasses se situent sur les pentes de vallées descendant des contreforts des Albères (Pyrénées). Les secteurs plantés de vignes sont clairsemés et entrecoupés de forêts, de prairies et d'autres secteurs non cultivés. Par endroits, les surfaces de vignes sont adjacentes au bord de mer.

Concernant la pression sur le paysage et l'existence d'une protection légale, aucune information n'a pu être obtenue pour la présente étude.



Paysage culturel cohérent	
Monoculture de vignes	□
Délimitation du territoire par des éléments naturels marquants	□
Pression sur l'utilisation du sol et protection juridique du paysage	?

Hautes Côtes du Rhône (France)

La région viticole des Hautes Côtes du Rhône située sur les rives d'une vallée fluviale, est relativement similaire aux régions de la Wachau et du Haut Douro.



Paysage culturel cohérent

Monoculture de vignes

Délimitation du territoire par des éléments naturels marquants

Pression sur l'utilisation du sol et protection juridique du paysage



Carema (Italie)

Les vignes se situent sur le flanc sud-ouest du Val d'Aoste, sur un tronçon d'environ 15 kilomètres. La largeur de cette bande de territoire est irrégulière et interrompue par de la forêt. Elle atteint sa largeur maximale lorsque la topographie forme des petites enclaves fertiles, à l'image d'amphithéâtres.

Le fond de la vallée accueille des infrastructures de transport d'envergure et les villages connaissent un certain développement touristique. Par rapport à l'existence d'une protection légale, aucune information n'a pu être obtenue pour la présente étude.



Paysage culturel cohérent

Monoculture de vignes

Délimitation du territoire par des éléments naturels marquants

Pression sur l'utilisation du sol et protection juridique du paysage

?

Valteline (Italie)

Sur le versant sud des Alpes, les terrasses viticoles sont aménagées sur les pentes escarpées et abruptes de la vallée sinueuse de l'Adda. Les vignobles se trouvent entre le fond de la vallée et le début de la forêt de montagne.

La vallée connaît un certain développement touristique, mais n'accueille pas d'infrastructure d'envergure. Par rapport à l'existence d'une protection légale du paysage, aucune information n'a pu être obtenue pour la présente étude.



Paysage culturel cohérent

Monoculture de vignes

Délimitation du territoire par des éléments naturels marquants

Pression sur l'utilisation du sol et protection juridique du paysage

?

Ile de Madère (Portugal)

A Madère, les vignobles en terrasses sont disposés régulièrement du bord de mer jusqu'aux sommets de l'île volcanique. Ces secteurs en terrasses sont répartis tout autour de l'île et se situent le plus souvent sur des promontoires dans des pentes escarpées. Cultivée à hauteur de tête sur des treilles, afin de laisser l'espace au-dessous libre pour d'autres cultures, la culture de la vigne cotoie celle de la canne à sucre, du maïs, des légumes et des fruits.

L'île de Madère est touristique, mais une information précise sur la pression sur le paysage et sur l'existence d'une protection légale n'a pu être obtenue pour la présente étude.



Paysage culturel cohérent



Monoculture de vignes



Délimitation du territoire par des éléments naturels marquants



Pression sur l'utilisation du sol et protection juridique du paysage

?

Valais (Suisse)

Au pied du versant sud des Alpes, les vignobles du Valais s'étendent de manière presque continue sur environ 50 kilomètres entre Fully et Loèche. La largeur de cette bande de territoire viticole est très variable. Intimement liées à la topographie des lieux, ses limites suivent des lignes sinueuses. En plaine, les vignes cotoient les autres cultures, tandis que dans les vallées, les vignobles sont plus isolés.

L'extension de l'habitat exerce une pression sur une partie des vignobles, dont certains sont protégés au niveau fédéral et cantonal.



Paysage culturel cohérent



Monoculture de vignes



Délimitation du territoire par des éléments naturels marquants



Pression sur l'utilisation du sol et protection juridique du paysage



Valeur 3 : Les terrasses viticoles sont le produit d'une adaptation parfaite de l'oeuvre de l'homme aux conditions naturelles difficiles

Lavaux (Suisse)

Le terrain naturel de Lavaux comporte de nombreux affleurements rocheux dont les bâtisseurs d'origine ont profité pour établir les premières terrasses. Malgré une évolution certaine depuis le XIX^e siècle, la dimension des terrasses reste limitée. De ce fait, leurs formes sont en rapport direct avec le terrain naturel, ce qui a engendré une grande diversité de formes.



Terrasses sur affleurements rocheux	■
Continuité des murs des terrasses le long des courbes de niveau	■
Variété ou spécificité des formes des terrasses	■
Pente supérieure à 30% sur plus de 40% de la surface	■
Variété ou spécificité des structures portantes de vignes	

Cinque Terre (Italie, patrimoine mondial)

Les terrasses du vignoble des Cinque Terre se situent sur des terrains en pente raide au-dessus des falaises et s'intercalent avec les centres habités. Suivant les courbes de niveau, les murs des terrasses ont une distance plutôt régulière entre eux et peuvent atteindre une longueur de 2 kilomètres.



Terrasses sur affleurements rocheux	
Continuité des murs des terrasses le long des courbes de niveau	■
Variété ou spécificité des formes des terrasses	
Pente supérieure à 30% sur plus de 40% de la surface	■
Variété ou spécificité des structures portantes de vignes	

Wachau (Autriche, patrimoine mondial)

Dans la région de la Wachau, la géologie de la vallée a engendré des collines au relief peu marqué aux pentes régulières. De ce fait, les murs des terrasses suivent les courbes de niveau. Par endroits, la présence d'affleurements rocheux change le rythme régulier des formes.



Terrasses sur affleurements rocheux	<input type="checkbox"/>
Continuité des murs des terrasses le long des courbes de niveau	<input type="checkbox"/>
Variété ou spécificité des formes des terrasses	<input type="checkbox"/>
Pente supérieure à 30% sur plus de 40% de la surface	<input checked="" type="checkbox"/>
Variété ou spécificité des structures portantes de vignes	

Haut Douro (Portugal, patrimoine mondial)

En construisant des terrasses sur les rives parfois extrêmement raides des rivières, les viticulteurs de la haute vallée du Douro ont optimisé chaque parcelle de terre pour cultiver la vigne. Vues du ciel, les terrasses qui suivent les courbes de niveau font ressortir la topographie accidentée de la vallée. Au cours des siècles, les terrasses ajoutées les unes aux autres ont été construites selon des techniques différentes, ajoutant à la variété des formes.



Terrasses sur affleurements rocheux	<input type="checkbox"/>
Continuité des murs des terrasses le long des courbes de niveau	<input checked="" type="checkbox"/>
Variété ou spécificité des formes des terrasses	<input checked="" type="checkbox"/>
Pente supérieure à 30% sur plus de 40% de la surface	<input checked="" type="checkbox"/>
Variété ou spécificité des structures portantes de vignes	

Chypre

A Chypre, les vignes sont plantées sur de nombreuses terrasses suivant les bancs rocheux. Elles sont aménagées sur des pentes dont la déclivité varie fortement, d'où la grande diversité des formes.



Terrasses sur affleurements rocheux	<input checked="" type="checkbox"/>
Continuité des murs des terrasses le long des courbes de niveau	<input type="checkbox"/>
Variété ou spécificité des formes des terrasses	<input checked="" type="checkbox"/>
Pente supérieure à 30% sur plus de 40% de la surface	?
Variété ou spécificité des structures portantes de vignes	

Banyuls-Collioure (France)

La région viticole de Banyuls-Collioure présente une variété dans ses terrasses, héritage de plusieurs siècles, en relation avec la topographie du bord de mer.



Terrasses sur affleurements rocheux	
Continuité des murs des terrasses le long des courbes de niveau	
Variété ou spécificité des formes des terrasses	■
Pente supérieure à 30% sur plus de 40% de la surface	?
Variété ou spécificité des structures portantes de vignes	

Hautes Côtes du Rhone (France)

Les vignobles sont accrochés aux terrasses vertigineuses des parois occidentales de la vallée du Rhône, où dominent les roches granitiques. Ce terrain accidenté, où le sous-sol rocheux affleure par endroits, a donné naissance à une grande variété de formes de terrasses.



Terrasses sur affleurements rocheux	
Continuité des murs des terrasses le long des courbes de niveau	■
Variété ou spécificité des formes des terrasses	■
Pente supérieure à 30% sur plus de 40% de la surface	?
Variété ou spécificité des structures portantes de vignes	

Carema (Italie)

Le vignoble de Carema, à la sortie du Val d'Aoste, présente un paysage extrêmement architecturé. Les vignes grimpent en treilles sur des pergolas portées par des colonnes tronconiques. La topographie accidentée du paysage alpin a obligé les hommes à trouver des astuces pour adapter les terrasses et les structures portantes des vignes aux conditions naturelles locales.



Terrasses sur affleurements rocheux	■
Continuité des murs des terrasses le long des courbes de niveau	■
Variété ou spécificité des formes des terrasses	■
Pente supérieure à 30% sur plus de 40% de la surface	■
Variété ou spécificité des structures portantes de vignes	■

Valteline (Italie)

Marqué par des affleurements rocheux et des ravins, les terrasses de la Valteline s'intègrent de manière spectaculaire au terrain accidenté des versants montagneux. Vues du ciel, les terrasses multifformes entrecoupées de secteurs rocheux non cultivés ressemblent à une mosaïque.



Terrasses sur affleurements rocheux	■
Continuité des murs des terrasses le long des courbes de niveau	■
Variété ou spécificité des formes des terrasses	■
Pente supérieure à 30% sur plus de 40% de la surface	■
Variété ou spécificité des structures portantes de vignes	

Ile de Madère (Portugal)

Souvent entourés de falaises inaccessibles, les cultivateurs de Madère profitent des plateaux moins escarpés sur les versants des volcans pour aménager les terrasses aux endroits les plus fertiles. L'irrégularité de la topographie de ces plateaux a donné naissance à une grande variété de formes.



Terrasses sur affleurements rocheux	■
Continuité des murs des terrasses le long des courbes de niveau	■
Variété ou spécificité des formes des terrasses	■
Pente supérieure à 30% sur plus de 40% de la surface	?
Variété ou spécificité des structures portantes de vignes	■

Valais (Suisse)

Afin de profiter des meilleurs sols et expositions, les terrasses viticoles du Valais sont aménagées tant au pied des montagnes que sur les flancs très accidentés de la vallée. De ce fait, leurs formes sont d'une grande variété.



Terrasses sur affleurements rocheux	■
Continuité des murs des terrasses le long des courbes de niveau	■
Variété ou spécificité des formes des terrasses	■
Pente supérieure à 30% sur plus de 40% de la surface	?
Variété ou spécificité des structures portantes de vignes	

Valeur 4 : Les bourgs historiques, conservés et protégés dans leur intégralité forment l'essentiel du bâti et constituent un ensemble avec les terrasses des vignes

Lavaux (Suisse)

L'implantation des bourgs et hameaux de Lavaux et leurs caractéristiques urbanistiques et architecturales, de grande qualité esthétique, s'orientent vers des principes fonctionnels et esthétiques communs à toute la région. Dans ces nombreuses localités, qui se trouvent tant au pied qu'au milieu du coteau, le bâti historique prédomine.

Tous les bourgs et hameaux de Lavaux sont protégés par la législation cantonale et fédérale. Par exemple, ils font partie de l'Inventaire fédéral des sites construits à protéger en Suisse (ISOS).

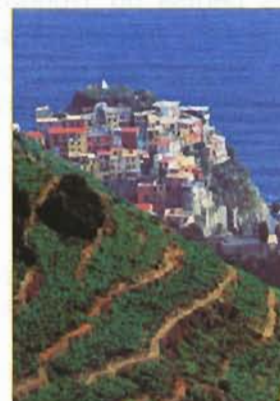


Hameaux et villages à l'intérieur des coteaux viticoles	■
Hameaux et villages au pied des coteaux viticoles	■
Prédominance du bâti historique dans les villages et hameaux	■
Protection juridique du bâti historique	■

Cinque Terre (Italie, patrimoine mondial)

Les cinq villages des Cinque Terre sont construits de manière compacte sur des rochers au bord de la mer. Datent de la fin du Moyen Age, le bâti historique est encore prédominant.

Les édifices individuels et les ensembles urbains de la région font l'objet d'une loi sur la protection des biens culturels.



Hameaux et villages à l'intérieur des coteaux viticoles	
Hameaux et villages au pied des coteaux viticoles	■
Prédominance du bâti historique dans les villages et hameaux	■
Protection juridique du bâti historique	■

Wachau (Autriche, patrimoine mondial)

Situés au pied des coteaux viticoles sur les rives du Danube, les villages de la Wachau ont conservé intacts de nombreuses traces architecturales et urbanistiques de leur évolution depuis l'époque préhistorique.

Le patrimoine bâti de la Wachau est protégé par un dispositif légal au niveau provincial et fédéral.



Hameaux et villages à l'intérieur des coteaux viticoles	
Hameaux et villages au pied des coteaux viticoles	■
Prédominance du bâti historique dans les villages et hameaux	■
Protection juridique du bâti historique	■

Haut Douro (Portugal, patrimoine mondial)

Dans la haute vallée du Douro, les villages se trouvent sur les rives et versants du fleuve. Bien qu'une grande partie de la terre soit exploitée en vignes (dans des *quintas* et des *casais*) et qu'il existe un patrimoine vernaculaire considérable, les établissements ont souffert et perdu beaucoup de leur caractère d'origine.

La région ne bénéficie d'aucune protection juridique particulière.



Hameaux et villages à l'intérieur des coteaux viticoles



Hameaux et villages au pied des coteaux viticoles



Prédominance du bâti historique dans les villages et hameaux



Protection juridique du bâti historique

Chypre

Situés au milieu des vignes, en bas des pentes du Troodos, la plupart des villages du vignoble chypriote sont très anciens. La tradition viticole y est d'ailleurs l'une des plus vieilles du monde. Aujourd'hui, une grande partie du vin est encavée à Limasol et, dans une moindre mesure, à Paphos. Ces deux villes côtières sont devenues d'importants centres viticoles, en dépit de la distance qui les sépare des vignobles.

Aucune information n'a pu être obtenue concernant la prédominance du bâti historique et l'existence d'une protection légale du patrimoine bâti.



Hameaux et villages à l'intérieur des coteaux viticoles



Hameaux et villages au pied des coteaux viticoles



Prédominance du bâti historique dans les villages et hameaux

?

Protection juridique du bâti historique

?

Banyuls-Collioure (France)

Les villages de la région de Banyuls-Collioure ne présentent pas de localisation particulière. La majorité des villages trouvent vers le bord de mer. Pour cette valeur, les similitudes entre les bourgs et hameaux de Lavaux et ceux des Cinque Terre, de la Wachau et des vignobles alpins permettent une meilleure comparaison par rapport à leur valeur historique.



Hameaux et villages à l'intérieur des coteaux viticoles

?

Hameaux et villages au pied des coteaux viticoles



Prédominance du bâti historique dans les villages et hameaux

?

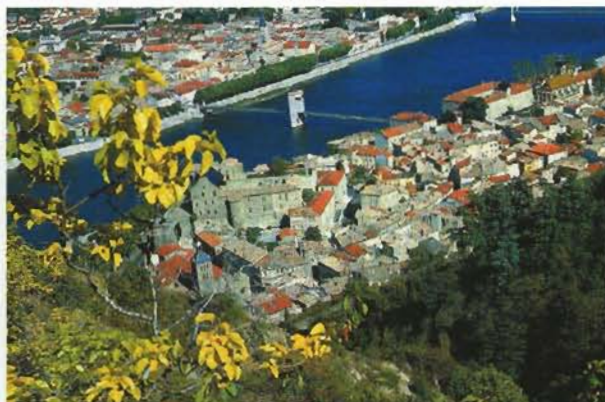
Protection juridique du bâti historique

?

Hautes Côtes du Rhone (France)

L'origine de certaines localités des Hautes Côtes du Rhône remontent à l'époque gallo-romaine. Dans les villes et villages des rives du Rhône, le bâti historique datant du Moyen Age est bien présent. Il ponctue également le coteau par des éléments isolés, tels les châteaux.

En ce qui concerne l'existence d'une protection légale du patrimoine bâti, aucune information n'a pu être obtenue pour la présente étude.



Hameaux et villages à l'intérieur des coteaux viticoles	
Hameaux et villages au pied des coteaux viticoles	■
Prédominance du bâti historique dans les villages et hameaux	■
Protection juridique du bâti historique	

Carema (Italie)

Fondés par les premiers viticulteurs durant l'époque celte, les villages et hameaux de Carema se trouvent au pied et à l'intérieur des coteaux viticoles. Le bâti historique prédomine dans l'aspect des villages.

En ce qui concerne l'existence d'une protection légale du patrimoine bâti, aucune information n'a pu être obtenue pour la présente étude.



Hameaux et villages à l'intérieur des coteaux viticoles	■
Hameaux et villages au pied des coteaux viticoles	■
Prédominance du bâti historique dans les villages et hameaux	■
Protection juridique du bâti historique	



Valteline (Italie)

Situés tant à l'intérieur qu'au pied du coteau viticole, les villages de la vallée disposent d'un patrimoine construit riche en châteaux du Moyen Age et en palais de la Renaissance. Le bâti historique prédomine dans ces villages.

En ce qui concerne l'existence d'une protection légale du patrimoine bâti, aucune information n'a pu être obtenue pour la présente étude.



Hameaux et villages à l'intérieur des coteaux viticoles	■
Hameaux et villages au pied des coteaux viticoles	■
Prédominance du bâti historique dans les villages et hameaux	■
Protection juridique du bâti historique	?

<p>Ile de Madère (Portugal)</p> <p>Les villages et villes se situent au pied et à l'intérieur des coteaux viticoles.</p> <p>En ce qui concerne l'existence d'une protection légale du patrimoine bâti, aucune information n'a pu être obtenue pour la présente étude.</p>		Hameaux et villages à l'intérieur des coteaux viticoles	<input checked="" type="checkbox"/>
<p>Valais (Suisse)</p> <p>Situés au pied des vignes et, dans une moindre mesure, au milieu de celles-ci, les villes et villages valaisans possèdent un important patrimoine construit, comprenant plusieurs châteaux du Moyen Age. Dans de nombreuses localités, le bâti historique prédomine.</p> <p>Plusieurs villages et bâtiments historiques font partie de l'Inventaire fédéral des sites construits à protéger en Suisse (ISOS) et sont protégés par la législation fédérale et cantonale.</p>		Hameaux et villages à l'intérieur des coteaux viticoles	<input type="checkbox"/>
		Hameaux et villages au pied des coteaux viticoles	<input checked="" type="checkbox"/>
		Prédominance du bâti historique dans les villages et hameaux	<input checked="" type="checkbox"/>
		Protection juridique du bâti historique	<input checked="" type="checkbox"/>

Valeur 5 : La viticulture a une longue tradition dans la région qui est aujourd'hui bien vivante grâce à la compétitivité des produits et à l'identification des habitants avec la région

Lavaux (Suisse)

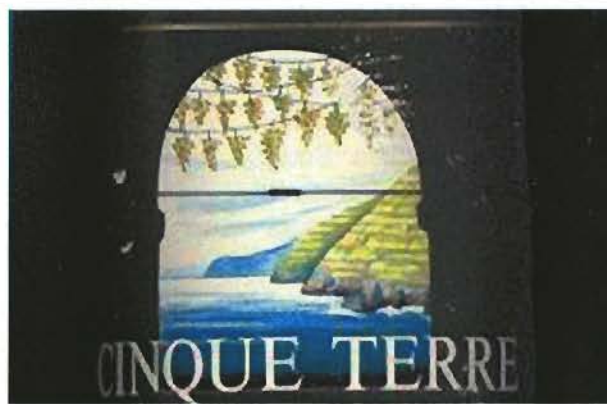
L'exploitation de la vigne à Lavaux date probablement de l'époque romaine. Les premiers vignobles dont l'existence est certaine ont été établis au Moyen Age, sur des propriétés ecclésiastiques. Depuis cette époque, la vitiviniculture à Lavaux a connu une constante évolution. Le vignoble d'aujourd'hui en est à son extension maximale. Grâce à la compétitivité des produits et à la forte identification des habitants avec la région, la tradition millénaire de la vitiviniculture est aujourd'hui bien vivante à Lavaux.



Tradition de la viticulture vieille de 800 ans ou plus	■
Exploitation de la plupart des terrasses du vignoble historique	■
Produits particulièrement fameux	
Surfaces exploitées actuellement stables ou croissantes	■

Cinque Terre (Italie, patrimoine mondial)

Les systèmes de terrasses agricoles ont principalement été construits au XII^e siècle. Dans les années 1870, les mutations économiques ont abouti à un déclin de la culture de l'olivier et de la vigne. Les programmes, mis en vigueur à la fin du XX^e siècle, ont contribué à la conservation des formes traditionnelles d'utilisation du sol. Néanmoins, aucune tentative de réinstaurer des cultures sur les terrasses abandonnées n'a émergé à ce jour.



Tradition de la viticulture vieille de 800 ans ou plus	■
Exploitation de la plupart des terrasses du vignoble historique	
Produits particulièrement fameux	
Surfaces exploitées actuellement stables ou croissantes	■

Wachau (Autriche, patrimoine mondial)

Au VIII^e siècle, les monastères de Bavière et de Salzburg ont commencé à cultiver la vigne sur les pentes de la Wachau, créant le paysage actuel de ce vignoble en terrasses. Le paysage culturel de la Wachau s'est développé de façon constante sous l'action des forces économiques et sociales. Peu de changements radicaux se sont produits à travers les siècles, qui aient effacé ou dénaturé les témoignages de cette croissance évolutive.



Tradition de la viticulture vieille de 800 ans ou plus	■
Exploitation de la plupart des terrasses du vignoble historique	■
Produits particulièrement fameux	
Surfaces exploitées actuellement stables ou croissantes	■

Haut Douro (Portugal, patrimoine mondial)

Dans la haute vallée du Douro, des sites archéologiques témoignent de l'existence d'une culture de la vigne vieille de 3'000 à 4'000 ans. Toutefois, les traces les plus importantes de la vitiviniculture datent de l'époque romaine et de la fin de l'Empire de l'Occident (III^e et IV^e siècles).

La région produit un vin renommé, le *porto*, qui lui donne son dynamisme économique. Depuis 1998, les surfaces viticoles exploitées ont légèrement augmenté.



Tradition de la viticulture vieille de 800 ans ou plus



Exploitation de la plupart des terrasses du vignoble historique



Produits particulièrement fameux



Surfaces exploitées actuellement stables ou croissantes



Chypre

Pendant longtemps l'industrie vinicole chypriote a été la plus développée et la plus couronnée de succès en Méditerranée orientale. Sous domination turque, entre le milieu du XVI^e et la fin du XIX^e siècle, la culture de la vigne s'est quasiment éteinte pour ne reprendre qu'en 1878, après la prise de l'île par les anglais. Sous l'impulsion des autorités chypriotes, les viticulteurs et les encaveurs se sont modernisés. Ils produisent aujourd'hui des vins de table qui soutiennent la comparaison avec la concurrence internationale.

Le plus singulier des vins de Chypre est le liquoreux *commandaria*. Produit en très petite quantité, ce vin (de dessert) contient quatre fois plus de sucre que le *porto*.



Tradition de la viticulture vieille de 800 ans ou plus



Exploitation de la plupart des terrasses du vignoble historique



Produits particulièrement fameux



Surfaces exploitées actuellement stables ou croissantes



Banyuls-Collioure (France)

La région viticole de Banyuls-Collioure présente une longue tradition, les vignes étant cultivées depuis les romains. Aujourd'hui, les modes de culture sont restées traditionnelles et la vitiviniculture est très vivace. Les vins produits sont aussi particuliers et caractéristiques de ce terroir.

Tradition de la viticulture vieille de 800 ans ou plus



Exploitation de la plupart des terrasses du vignoble historique



Produits particulièrement fameux



Surfaces exploitées actuellement stables ou croissantes



Hautes Côtes du Rhone (France)

Dans les Hautes Côtes du Rhône, la vigne est cultivée depuis l'époque romaine. Les vins de la région sont très réputés. Le *syrah*, cépage originaire de la région, a connu récemment une évolution spectaculaire.



Tradition de la viticulture vieille de 800 ans ou plus	■
Exploitation de la plupart des terrasses du vignoble historique	■
Produits particulièrement fameux	■
Surfaces exploitées actuellement stables ou croissantes	■

Carema (Italie)

Le savoir-faire viticole a été amené jusqu'au Piémont par les Etrusques, au IV^e siècle avant notre ère. Les vins de la région ont commencé à être connus dans l'Empire Romain.

Aucune information sur la vitalité économique et sociale actuelle de la vitiviniculture, ni sur l'extension du vignoble par rapport à son extension historique n'a pu être obtenue pour la présente étude.



Tradition de la viticulture vieille de 800 ans ou plus	■
Exploitation de la plupart des terrasses du vignoble historique	?
Produits particulièrement fameux	
Surfaces exploitées actuellement stables ou croissantes	?

Valteline (Italie)

Dans la vallée de l'Adda, la production de vin débute avec les Romains. Au cœur de la région, on trouve l'appellation du *Valtellina Superiore*, qui produit le *sfursat* ou *sforzato* à partir de raisins n'arrivant pas toujours à maturité.

Entre 1970 et 2001, le nombre d'exploitants a diminué d'environ 70% et les superficies exploitées d'environ 50%.



Tradition de la viticulture vieille de 800 ans ou plus	■
Exploitation de la plupart des terrasses du vignoble historique	
Produits particulièrement fameux	
Surfaces exploitées actuellement stables ou croissantes	

Ile de Madère (Portugal)

A Madère, la vigne est cultivée depuis la découverte et la prise de possession de l'île par les portugais. Sur les 2'100 hectares de vignes, seulement un dixième est planté en cépage noble. Certains madères vieillis issus de ces cépages comptent parmi les spécialités les plus exceptionnelles de la région.

Aucune information sur la vitalité économique et sociale actuelle de la vitiviniculture à Madère ni sur l'extension du vignoble par rapport à son extension historique n'a pu être obtenue pour la présente étude.



Tradition de la viticulture vieille de 800 ans ou plus

Exploitation de la plupart des terrasses du vignoble historique

Produits particulièrement fameux

Surfaces exploitées actuellement stables ou croissantes

?

?



Valais (Suisse)

La culture de la vigne en Valais remonte à l'époque romaine. Véritable «laboratoire d'expérimentation», le vignoble valaisan compte 50 cépages différents et est cultivé majoritairement par des petits propriétaires. Leur inventivité est d'ailleurs au coeur de la vitalité de la vitiviniculture valaisanne.

Depuis 1950, la superficie plantée en vigne a augmenté constamment et s'est stabilisée à partir des années 1990.



Tradition de la viticulture vieille de 800 ans ou plus

Exploitation de la plupart des terrasses du vignoble historique

Produits particulièrement fameux

Surfaces exploitées actuellement stables ou croissantes



ON
25
Z



Lavaux, vignoble en
terrasses face au lac et
aux alpes

E

LOI

du 12 février 1979

A 5.b I

sur le plan de protection de Lavaux

R 1979, p. 13.

LE GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD

vu l'article 6 bis de la Constitution vaudoise¹

vu le projet de loi présenté par le Conseil d'Etat²

¹RSV 1.1; Cst.

²BGC aut. 1978, p. 1302.

décète

CHAPITRE PREMIER

Dispositions générales

Article premier. – Afin de préserver l'identité et les caractéristiques propres de Lavaux, la présente loi a pour buts:

- de maintenir l'aire viticole et agricole à l'intérieur du périmètre du plan, ainsi que de favoriser les activités y relatives;
- de favoriser l'équilibre entre populations rurale et non rurale ainsi qu'entre populations active sur place et active dans d'autres régions;
- de diminuer la dépendance à l'égard des centres urbains, notamment en matière d'équipements collectifs;
- de respecter le site construit et non construit, en empêchant toute atteinte qui puisse altérer le caractère et la beauté de la région de Lavaux;
- d'assurer une césure entre les régions fortement urbanisées de Lausanne et de Vevey.

Art. 2. – La carte, à l'échelle de 1:10 000 qui fait partie intégrante de la présente loi, définit le périmètre du plan de protection et désigne les territoires précisés à l'article 14.

Art. 3. – Les principes matériels déterminent les conditions applicables aux divers territoires.

Ils s'appliquent également à des objets non localisés sur la carte mais définis nommément.

E

Art. 4. – La présente loi et la carte annexée ont force obligatoire pour les autorités uniquement, le statut juridique de la propriété étant régi par les plans et règlements communaux, sous réserve des dispositions transitoires.

Art. 5. – Lorsqu'une restriction de la propriété découlant exclusivement des exigences spécifiques accrues de protection prévues par la présente loi équivaut, dans ses effets, à une expropriation, l'Etat répond seul du paiement de l'indemnité et des frais de procédure.

L'article 30 LCAT¹ est, pour le surplus, applicable.

¹Actuellement art. 76 loi du 4.12.1985 sur l'aménagement du territoire et les constructions (ci-dessus, RSV même section; LATC).

CHAPITRE II

Tâches communales

Art. 6. – Dans le délai d'une année suivant l'entrée en vigueur de la présente loi, les communes concernées établissent et adoptent un plan d'extension communal pour les territoires compris dans le plan de protection.

Passé ce délai, l'article 25 quater LCAT¹ est applicable par analogie.

¹Actuellement art. 45, al. 2, lettre d. LATC (ci-dessus, RSV même section).

Art. 7. – Les territoires et les principes qui leur sont applicables doivent être transposés dans les plans et règlements communaux. De légères adaptations en fonction des conditions topographiques locales sont possibles.

Le droit des communes d'adopter des dispositions plus restrictives est réservé.

Sont réservées les parties de territoire régies par des dispositions déjà conformes au plan de protection.

Les articles 25 ter, 35 à 37 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire¹ demeurent en outre applicables.

¹Actuellement art. 48 à 52 et 54 ainsi que 56 à 62 loi du 4.12.1985 sur l'aménagement du territoire et les constructions (ci-dessus, RSV même section; LATC).

Art. 8. – Les révisions ultérieures des plans d'extension communaux, ainsi que les plans d'extension partiels, les plans de quartier et les plans d'alignement devront également être conformes à la présente loi.

CHAPITRE III

Tâches cantonales

Art. 9. – Dans l'application de sa propre législation, le canton veille à faire respecter les principes énoncés aux chapitres IV et V plus particulièrement en ce qui concerne les tâches exerçant des effets sur l'aménagement du territoire et découlant notamment des lois suivantes:

- la loi sur les routes du 25 mai 1964¹;
- la loi sur les améliorations foncières du 29 novembre 1961²;

La législation prévoyant des protections particulières demeure en outre réservée, notamment la loi sur la protection de la nature, des monuments et des sites³.

¹Actuellement loi du 10.12.1991 (RSV 7.4).

²RSV 8.16; LAF.

³Du 10.12.1969 (RSV 6.7; LPNMS).

Art. 10. – Le Conseil d'Etat veille à ce qu'il soit remédié dans toute la mesure du possible aux atteintes qui ont été portées au site, notamment en contribuant à la suppression des lignes électriques aériennes.

Art. 11. – Le Conseil d'Etat s'efforce d'obtenir que la Confédération ainsi que les personnes morales et corporations au bénéfice du droit d'expropriation respectent, dans l'exercice de leurs tâches, les principes matériels des chapitres IV et V.

Art. 12. – Le coût supplémentaire des ouvrages collectifs d'améliorations foncières découlant exclusivement des exigences spécifiques accrues de protection prévues par la présente loi, déduction faite des subsides, est supporté par l'Etat.

Art. 13. – Le Conseil d'Etat modifie ou abroge les plans d'extension cantonaux dans la mesure où ils ne sont pas conformes à la présente loi.

CHAPITRE IV

Territoires et principes matériels

Art. 14. – Les principes matériels s'appliquent aux territoires suivants désignés sur la carte:

- territoire viticole.

E

- territoire agricole,
- territoire d'intérêt public et d'équipements collectifs,
- territoire de villages et hameaux,
- territoire de centre ancien de bourgs,
- territoire d'agglomération I,
- territoire d'agglomération II.

Art. 15. – Le territoire viticole est régi par les principes suivants:

- a) Il est généralement planté et cultivé en vigne.
- b) La configuration générale du sol est maintenue.
- c) Le territoire viticole est en principe inconstructible. Si un besoin objectivement fondé le justifie, les communes peuvent déterminer dans leurs plans des secteurs où des constructions en relation directe avec la viticulture sont autorisées.
- d) De petites dépendances en relation avec les bâtiments existants et des capites de vigne non habitables peuvent être autorisées.
- e) Des équipements d'intérêt public dont la localisation s'impose dans le territoire viticole peuvent être autorisés.

Art. 16. – Le territoire agricole est régi par les principes suivants:

- a) Il est destiné aux activités en relation avec la culture du sol.
- b) Seules sont autorisées les constructions en relation avec la culture du sol.
- c) La configuration du sol peut être modifiée mais l'arborisation est maintenue; cette disposition ne s'applique pas aux arbres fruitiers. Des reboisements sont en outre possibles.
- d) Des équipements d'intérêt public dont la localisation s'impose dans ce territoire peuvent être autorisés.

Art. 17. – Le territoire d'intérêt public et d'équipements collectifs est régi par les principes suivants:

- a) Il est destiné à des équipements d'intérêt public, en général des aménagements de plein air.
- b) Des constructions annexes aux aménagements de plein air peuvent être admises. Les campings existants sont réservés.

- c) Dans la mesure où l'intérêt public le justifie, des bâtiments d'équipements collectifs peuvent être autorisés dans le territoire marqué d'une lettre «c» sur la carte. Les constructions ont un caractère et une volumétrie adaptés au site.
- d) Dans le territoire marqué d'une lettre «d» sur la carte, des secteurs restreints peuvent être destinés à des constructions privées; ceux-ci sont régis par les principes du territoire d'agglomération II. Les secteurs destinés à des constructions et des aménagements d'intérêt public sont prédominants.
- e) L'arborisation est maintenue; cette disposition ne s'applique pas aux arbres fruitiers.

Art. 18. – Le territoire de villages et hameaux est régi par les principes suivants:

- a) Il est destiné prioritairement aux activités en relation avec la viticulture ainsi qu'à l'habitat.
- b) La silhouette générale est protégée, les fronts extérieurs restent dégagés, l'image de l'ensemble en vue plongeante est préservée.
- c) Sont protégés également la volumétrie générale de l'ensemble, y compris celle des rues, places et ruelles, la volumétrie et le caractère des bâtiments (architecture des toits, style des façades, ornementation, harmonie des teintes et nature des matériaux mis en œuvre).
- d) Les volumes existants peuvent être utilisés dans la mesure où cela ne nuit pas au caractère des bâtiments.
- e) Les ouvrages annexes ainsi que les murs et aménagements présentant un intérêt architectural sont protégés.
- f) Toute construction nouvelle doit respecter le caractère de l'ensemble (volumétrie, implantation, etc.) et les caractéristiques essentielles des bâtiments existants.

Art. 19. – Le territoire de centre ancien de bourgs est régi par les principes suivants:

- a) Il est destiné à toutes les activités liées à un centre de bourg régional ainsi qu'à l'habitat.
- b) La silhouette générale reste dégagée, les fronts intéressants sont mis en valeur.
- c) Sont protégés également la volumétrie générale de l'ensemble, y compris

E

celle des rues, places et ruelles, la volumétrie et le caractère des bâtiments (architecture des toits, style des façades, ornementation, harmonie des teintes et nature des matériaux mis en oeuvre).

- d) Les volumes existants peuvent être utilisés notamment pour l'habitat et toutes les activités compatibles avec le caractère d'un centre ancien.
- e) Les ouvrages annexes, ainsi que les murs et aménagements présentant un intérêt architectural, sont protégés.
- f) Toute construction nouvelle doit respecter le caractère de l'ensemble (volumétrie, implantation, etc.) et les caractéristiques essentielles des bâtiments existants.

Art. 20. – Le territoire d'agglomération I est régi par les principes suivants:

- a) Il est destiné à l'habitat en prédominance et peut accueillir toutes les activités compatibles avec cette fonction ainsi que les équipements collectifs nécessaires.
- b) Les constructions nouvelles ont une hauteur maximum de trois niveaux y compris les parties dégagées par la pente. En fonction du site, les règlements communaux peuvent toutefois déterminer la possibilité d'utiliser les combles comme niveau habitable supplémentaire.

Art. 21. – Le territoire d'agglomération II est régi par les principes suivants:

- a) Il est destiné à l'habitat en prédominance: les équipements collectifs et les activités y sont tolérés dans la mesure où ils sont compatibles avec le voisinage.
- b) L'implantation des constructions nouvelles est adaptée à la configuration du sol: leurs volumes ne présentent pas de lignes saillantes dans le paysage.
- c) Le site naturel ainsi que l'arborisation en particulier sont prédominants, dans toute la mesure compatible avec la culture de la vigne, par rapport au site construit.
- d) Les constructions nouvelles ont une hauteur maximum de deux niveaux, y compris les parties dégagées par la pente. En fonction du site, les règlements communaux peuvent toutefois déterminer la possibilité d'utiliser les combles comme niveau habitable supplémentaire.
- e) La configuration générale du sol est maintenue.

Art. 22. – Les constructions, installations, équipements et reboisements admissibles en application des articles 15 c), d), e), 16 b) à d), 17 b), 20 b), 21 a) et 21 d) ne seront autorisés que si et dans la mesure où ils s'intègrent au site.

CHAPITRE V

Principes généraux

Art. 23. – Tous travaux d'entretien ou de transformation des bâtiments existants ou d'ouvrages divers (murs, routes, etc.) sont exécutés en conformité avec le caractère de l'objet et celui des lieux.

Art. 24. – Les constructions existantes sont soumises aux dispositions de l'article 28 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire¹.

Toutefois, en dérogation à cette disposition, les constructions existantes en relation avec l'agriculture ou la viticulture peuvent être transformées, agrandies ou reconstruites dans tous les territoires, pour autant qu'un besoin objectivement fondé le justifie; l'avis des associations professionnelles de l'agriculture et de la viticulture peut être requis à cet égard. Ces constructions doivent s'intégrer dans le site.

Les constructions existantes, sans relation avec l'agriculture et la viticulture, qui viendraient à être détruites contre la volonté de leurs propriétaires, peuvent être reconstruites dans les limites de leur surface et de leur volume initiaux.

¹*Voir actuellement art. 80 à 82 loi du 4.12.1985 sur l'aménagement du territoire et les constructions (ci-dessus, RSV même section; LATC).*

Art. 25. – Dans les territoires agricole et viticole, les bâtiments de pierre méritant protection et dont la fonction originelle est en relation avec les activités de l'agriculture et de la viticulture (y compris l'habitat de l'agriculteur et du vigneron) sont soumis aux dispositions de l'article 18, litt. c), d) et e), à moins qu'ils ne figurent à l'inventaire prévu par la loi sur la protection de la nature, des monuments et des sites¹.

Ces bâtiments ne sont pas désignés sur la carte.

¹*Du 10.12.1969 (RSV 6.7; LPNMS).*

Art. 26. – Les champs et plantations diverses doivent être entretenus.

Dans le territoire viticole les cultures qui portent préjudice aux vignes avoisinantes ou entravent les travaux viticoles sont prosrites.

Art. 27. – En principe, les cours d'eau restent à ciel ouvert.

E

Art. 28. – Le long des axes routiers touristiques et des voies ferroviaires, les vues intéressantes sont préservées; elles ne sont pas obstruées ni leur premier plan perturbé.

Art. 29. – Dans le territoire d'agglomération situé le long de la rive du lac, aucune construction n'est autorisée à moins de 10 mètres de la limite du domaine public (grève), à l'exception des installations nécessaires aux activités en relation avec le lac et des constructions d'intérêt public de minime importance.

Art. 30. – Sauf si l'intérêt public l'exige et pour autant que la réalisation s'intègre dans le site, aucun remblayage n'est autorisé le long du lac, ni modification du profil général de la rive en plan et en élévation.

Art. 31. – Tous les aménagements liés à l'entretien et l'extension des réseaux de transport sont étudiés et réalisés de façon à s'intégrer dans le site.

Art. 32. – Les teintes mettant en évidence les volumes et les surfaces, de nature à nuire à l'harmonie du site, sont interdites.

Art. 33. – Les communes veillent à opérer une transition correcte entre les territoires situés au voisinage du périmètre ou plan de protection, à l'extérieur de celui-ci, et les territoires compris à l'intérieur du périmètre.

CHAPITRE VI

Dispositions transitoires et finales

Art. 34. – Jusqu'à l'adoption des plans communaux nouveaux ou révisés conformément aux articles 6 et 7, les constructions et autres ouvrages devant faire l'objet d'un permis de construire sont soumis à autorisation préalable du Département des travaux publics.

L'autorisation est refusée si le projet est contraire aux principes de la présente loi¹.

¹Mod. par loi du 18.12.1989 (R 1989, p. 655).

Art. 35. – La loi du 13 septembre 1977 sur la protection de la région de Lavaux est abrogée.

Art. 36. – Le Conseil d'Etat est chargé de l'exécution de la présente loi. Il en publiera le texte conformément à l'article 27, chiffre 2, de la Constitution cantonale¹ et en fixera, par voie d'arrêté, la date d'entrée en vigueur.

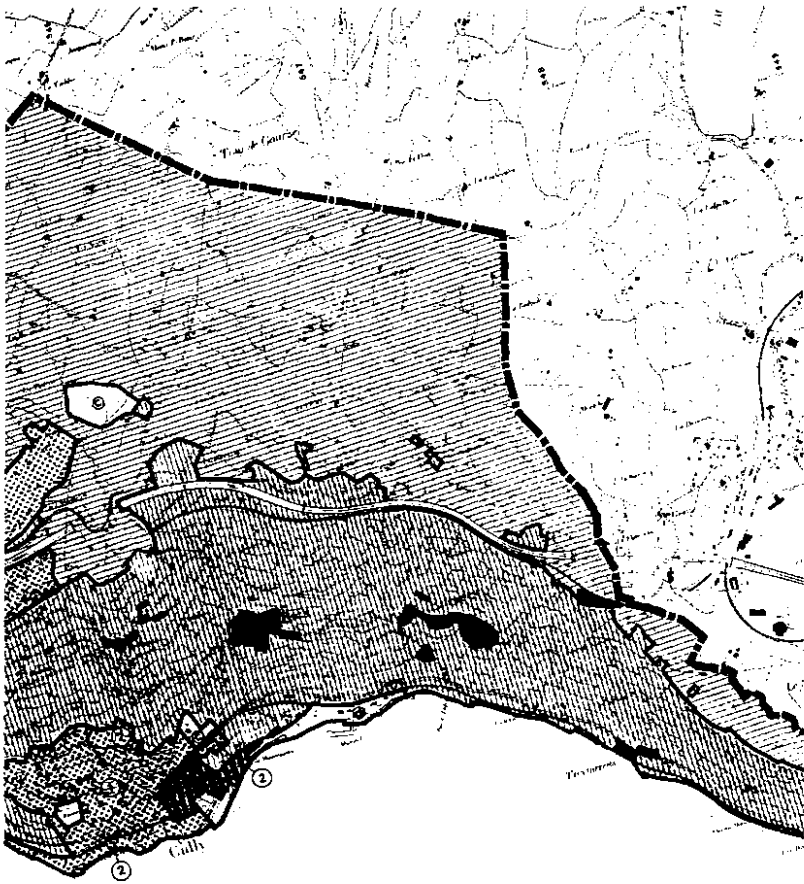
¹RSV 1.1; Cst.

Entrée en vigueur: 9.5.1979.



PLAN DE PROTECTION DE LAVAUX

E





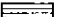

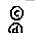

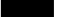



E

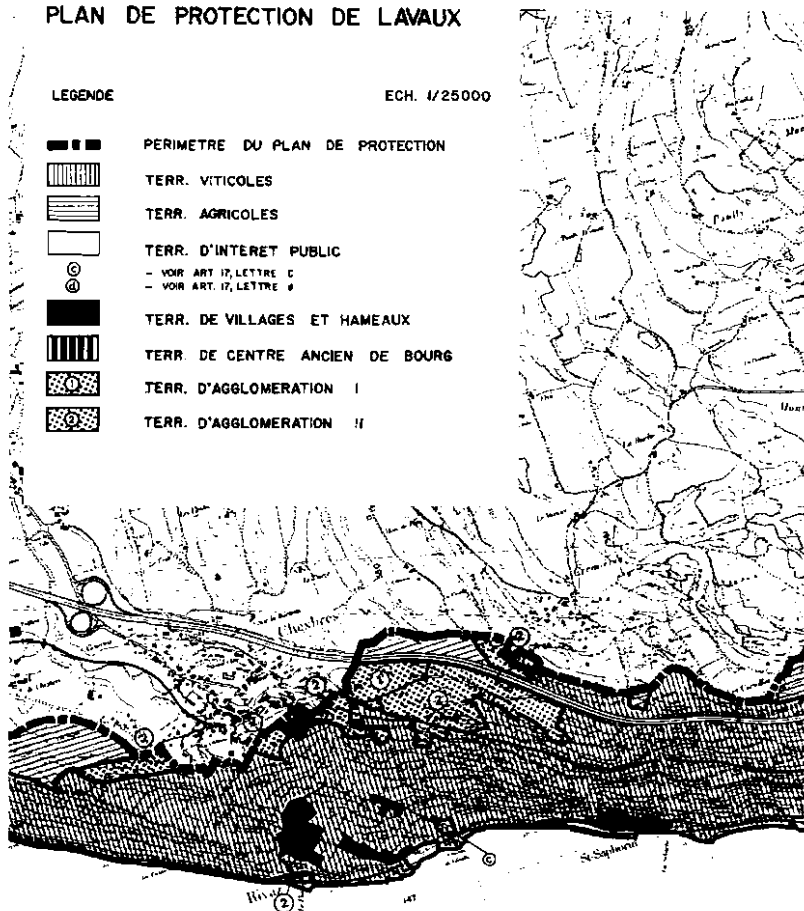


PLAN DE PROTECTION DE LAVAUX

LEGENDE

ECH. 1/25000

-  PERIMETRE DU PLAN DE PROTECTION
 TERR. VITICOLES
 TERR. AGRICOLES
 TERR. D'INTERET PUBLIC
 - VOIR ART 17, LETTRE C
 - VOIR ART. 17, LETTRE P
 TERR. DE VILLAGES ET HAMEAUX
 TERR. DE CENTRE ANCIEN DE BOURG
 TERR. D'AGGLOMERATION I
 TERR. D'AGGLOMERATION II



INSCRIPTION AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

Lavaux, vignoble en terrasses face au lac et aux alpes

WHC REGISTRATION	
Date	21.12.05
Id N°	1243
Copy	1 Item 26

PLAN DE GESTION



1. CONTEXTE DE LA DEMARCHE	1
1.1 Lavaux, une région planifiée et protégée	1
1.2 Lavaux, une région candidate au patrimoine mondial	3
1.2.1 La zone centrale	3
1.2.2 La zone tampon.....	3
1.3 Le plan directeur régional	7
<i>Les 10 options majeures du PDRL</i>	7
<i>Les objectifs de base du PDRL</i>	9
1.4 La Loi sur le plan de protection de Lavaux (LPPL, 1979)	10
1.5 Le plan de gestion selon l'UNESCO	17
1.6 Calendrier prévisible	18
1.6.1 Jusqu'au dépôt de la candidature, soit fin 2005	18
1.6.2 Au cours de l'année 2006 (éventuellement 2007)	18
1.6.3 Après la décision d'inscription (à partir d'août 2007)	18
2. METHODOLOGIE DU PLAN DE GESTION	19
2.1 La Commission CIUL-UNESCO (CCU) et ses groupes de travail	19
2.2 Les principes fondamentaux du plan de gestion	20
2.3 Les objectifs-cadres, fondements stratégiques du plan de gestion	20
2.4 Les plans d'actions, moteurs de la stratégie de gestion	21
2.5 Un plan de gestion fédérant les acteurs locaux	22

3. DIAGNOSTIC GENERAL.....	23		
3.1 Données socio-économiques	23		
3.1.1 Evolution de la population	23		
3.1.2 Activités économiques	24		
3.1.3 Le pendularisme	26		
3.1.4 L'utilisation du sol	26		
3.2 Les vocations de Lavaux.....	27		
3.2.1 La viticulture	27		
3.2.2 Les activités artisanales	28		
3.2.3 Le tourisme.....	28		
3.2.4 Autres activités	31		
3.3 Transports.....	31		
3.4 Enseignements.....	32		
4. STRATEGIE DE GESTION	33		
4.1 Recherche et culture	33		
4.1.1 Perception du groupe de travail.....	33		
<i>Les arts et la culture.....</i>	33		
<i>Les sciences</i>	33		
<i>La recherche</i>	33		
<i>La culture</i>	33		
4.1.2 Plan d'actions	34		
<i>Recherche.....</i>	34		
<i>Culture.....</i>	34		
4.2.3 Eléments à prendre en considération.....	35		
4.2 Economie	35		
4.2.1 Perception du groupe de travail	35		
4.2.2 Objectifs-cadres et plan d'actions.....	36		
4.3 Tourisme	36		
4.3.1 Perceptions du groupe de travail.....	36		
4.3.2 Objectifs cadres et plan d'actions.....	37		
4.3.3 Eléments à prendre en considération.....	37		
4.4 Aménagement du territoire	38		
4.4.1 Perceptions du groupe de travail.....	38		
4.4.2 Objectifs-cadres et plan d'actions.....	38		
4.4.3 Eléments à prendre en considération.....	39		
4.5 Coordination politique.....	40		
4.5.1 Objectifs-cadres et plans d'actions.....	40		
4.5.2 Responsabilité et échéance	40		
5. MODE DE GESTION (à développer en 2006).....	41		
5.1 L'organe de suivi.....	41		
5.1.1 Dispositions administratives pour le suivi.....	41		
5.2 L'application du plan de gestion.....	41		
5.2.1 Indicateurs clés pour mesurer l'état de conservation	41		
5.3 Le guide de conception et réalisation architecturale	42		
6. CONCLUSION (à développer en 2006).....	43		
6.1 La révision de la LPPL.....	43		
6.2 Le plan de gestion, un nouveau plan directeur régional pour Lavaux ?.....	43		

1. CONTEXTE DE LA DEMARCHE

1.1 Lavaux, une région planifiée et protégée

Lavaux: un nom, une appellation d'origine contrôlée, un district, une identité, une région, un Bien candidat à la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Chaque fois que l'on parle de Lavaux, son acception ou ses limites territoriales changent. Aussi, avant d'entreprendre la démarche du plan de gestion du Bien souhaitée par l'UNESCO, est-il utile de clarifier la structure administrative de Lavaux.

Des différentes acceptions courantes de Lavaux, le district de Lavaux constitue l'entité territoriale aujourd'hui la plus en correspondance avec le périmètre du Bien et de sa zone tampon. Composée de douze communes, elle se prolonge naturellement sur quatre communes de la région voisine de la Riviera vaudoise (Vevey-Montreux). C'est ainsi que l'inscription de Lavaux au patrimoine mondial concerne en tout quatorze communes, sachant que Savigny et Forel, bien que faisant partie du district de Lavaux, ne sont pas concernées par la démarche conduite auprès de l'UNESCO.

Ces différentes entités communales ont toutes fait l'objet de planifications territoriales. Elles sont aussi au bénéfice d'un plan directeur régional (PDRL) et d'une loi de protection, la Loi sur le plan de protection de Lavaux (LPPL), respectivement légalisés en 1977 et 1979.

Afin de mieux comprendre les spécificités administratives et politiques de Lavaux, le tableau ci-après détaille les différentes entités ainsi que les outils d'aménagement du territoire qui en planifient ou en gèrent le développement.

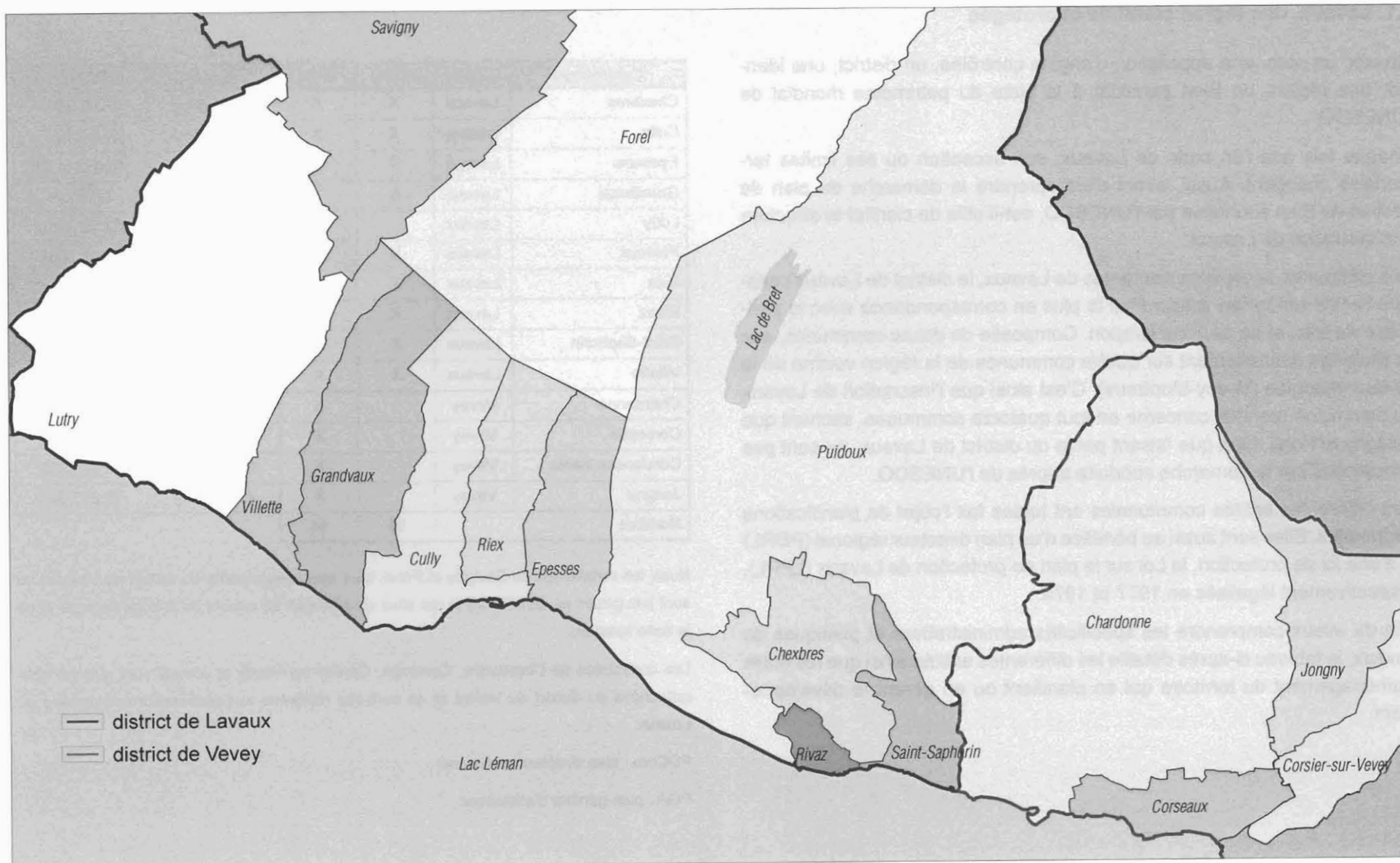
Communes	District	PDRL	LPPL	PGA	PDCom
Chexbres	Lavaux	X	X	15.01.1993	26.02.2001
Cully	Lavaux	X	X	21.12.1983	08.06.2005
Epesses	Lavaux	X	X	02.11.1983	Non astreint
Grandvaux	Lavaux	X	X	24.05.1985	En cours
Lutry	Lavaux		X	21.02.1996	28.02.2000
Puidoux	Lavaux	X	X	12.03.1998	18.11.2002
Riex	Lavaux	X	X	02.11.1983	Non astreint
Rivaz	Lavaux	X	X	17.12.1982	Non astreint
Saint-Saphorin	Lavaux	X	X	20.03.1981	Non astreint
Villette	Lavaux	X	X	02.11.1983	Non astreint
Chardonne	Vevey		X	08.06.1984	19.03.1997
Corseaux	Vevey		X	25.06.1993	04.02.2004
Corsier-sur-Vevey	Vevey		X	03.04.1985	24.05.2005
Jongny	Vevey		X	12.01.1994	12.01.1994
Nombre		10	14		

Note: les communes de Savigny et Forel, bien que faisant partie du district de Lavaux, ne sont pas prises en considération car elles sont situées en dehors de la zone centrale et de la zone tampon.

Les communes de Chardonne, Corseaux, Corsier-sur-Vevey et Jongny sont quant à elles rattachées au district de Vevey, et ne sont pas intégrées aux planifications régionales du Lavaux.

PDCom : plan directeur communal

PGA : plan général d'affectation



Localisation des communes et des districts

1.2 Lavaux, une région candidate au patrimoine mondial

Dans le cadre de la mise en oeuvre de tout dossier d'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO, le plan de gestion constitue l'outil majeur destiné à garantir la pérennité du Bien.

Lavaux, selon les catégories définies par l'UNESCO, est considéré comme un paysage culturel, c'est-à-dire témoin des interactions entre l'homme et la nature, dans un cadre évolutif et dynamique.

La notion de Bien est le terme générique utilisé par l'UNESCO pour définir un site, un bâtiment, un paysage inscrit au patrimoine mondial. Le Bien est composé d'une zone centrale, véritable coeur regroupant tous les qualités estimées comme représentatives d'une valeur universelle. Cette zone centrale est complétée d'une zone tampon, territoire de taille variable, en transition avec le territoire extérieur au Bien.

1.2.1 La zone centrale

Le territoire proposé à l'inscription de Lavaux, le Bien, comprend environ 900 hectares, soit une population de quelque 5'600 habitants.

Cette zone centrale est composée majoritairement des surfaces viticoles et des bourgs situés en son coeur. Quatorze communes sont concernées par le périmètre proposé à l'inscription, ainsi que par la zone tampon. De forme longitudinale, partant du lac vers l'arrière-pays, les communes comprennent des vignes et des bourgs vigneron dans leur partie sud, tandis que les forêts et les pâturages se développent vers le nord. Des secteurs plus denses du point de vue de l'urbanisation se sont développés en périphérie des bourgs (Cully, Chardonne, Corseaux, Jongny), ou en amont de ceux-ci (Lutry, Grandvaux).

La zone centrale, comprenant le vignoble ainsi que ses bourgs historiques et quelques cordons boisés, traverse le coteau d'ouest en est. Elle intègre le territoire des six aires de protection des vins bénéficiant des appellations

d'origine contrôlée suivantes: Lutry, Villette, Saint-Saphorin/Lavaux, Epesses, Dézaley et Chardonne.

Le paysage de Lavaux est protégé par la Loi sur la protection du paysage de Lavaux (LPPL), entrée en vigueur en 1979 (voir ci-après). Les limites de la zone centrale sont donc établies dans leur grande majorité sur les limites de la vigne protégée définie selon la LPPL, les bourgs historiques étant intégrés dans ces périmètres. Certains éléments présentant un lien paysager déterminant ce paysage viticole, tels que des massifs boisés ou des pâturages ont été intégrés à la zone centrale.

Le vieux bourg de Lutry forme un second périmètre de la zone centrale. L'intégration de ce dernier au Bien se justifie largement par ses relations historiques avec le vignoble de Lavaux et la qualité des bâtiments.

1.2.2 La zone tampon

La zone tampon entoure et complète le périmètre de la zone centrale, en s'ouvrant à l'ouest sur les territoires agropastoraux de la Tour de Gourze et à l'est sur ceux du Mont-Pèlerin.

Selon le même principe que la zone centrale, la zone tampon suit les limites extérieures de la LPPL. Cependant, ces limites légales n'intègrent pas l'arrière-plan visuel du Mont-Pèlerin, ainsi que les rives du lac vers Corseaux. La zone tampon comprend donc aussi ces territoires, véritables compléments paysagers au Bien.

La perception du site protégé de Lavaux, sa lecture et sa compréhension sont fortement conditionnées par les ruptures de pente ainsi que par les échappées visuelles sur l'arrière-pays rural. Ces critères topographiques et paysagers sont donc des critères complémentaires à la délimitation de la zone tampon.

La zone tampon comprend des territoires possédant de grandes qualités paysagères (vignes, massifs boisés, pâturages) qui complètent et renforcent la protection du Bien. A ces éléments s'ajoutent des secteurs déjà urbanisés, accueillant des constructions plus récentes, sans grande valeur architecturale. Les dispositions légales régissant ces territoires sont cependant garantes que le Bien ne sera pas exposé à des pressions importantes, menaçant l'intégrité du site.

Le lac Léman ne figure pas dans la zone tampon. En revanche, le rapport qui s'établit entre le vignoble en terrasses de Lavaux, le Haut-Lac et la chaîne de montagnes que forment les Alpes savoyardes et les Préalpes suisses est l'une des composantes majeures de sa qualité paysagère.



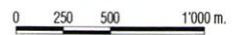
Canton de Fribourg

limites du Bien

- ▬ zone centrale
- ▬ zone tampon
- ▬ forêts

surface zone centrale	898 ha
surface zone tampon	1'368 ha

localisation	
● point ouest (Savit)	46°30'26" nord 6°41'38" est
● point central (Epesses)	46°29'31" nord 6°44'46" est
● point est (Cure d'Attalens)	46°28'24" nord 6°50'45" est



échelle 1:27'250

1.3 Le plan directeur régional

La CIUL (Commission intercommunale d'urbanisme de Lavaux), créée en 1970, a initié la mise en oeuvre du plan directeur régional de Lavaux (PDRL), qui concerne l'ensemble des douze communes du district, y compris Savigny et Forel. Ce document est né du constat qu'il était nécessaire de mettre en perspective la région et son patrimoine exceptionnel, face à l'évolution des techniques d'exploitation et des mutations territoriales consécutives à cette évolution.

Ce plan directeur régional se développe autour de dix options majeures et quatre objectifs de base, définissant les grandes lignes de la politique d'aménagement régional qui aura été à l'origine de la LPPL.

Les 10 options majeures du PDRL

Option 1 *Lavaux constitue une région clairement distincte qui possède une identité et des caractéristiques propres qui seront préservées et mises en valeur. Lavaux doit marquer une césure entre les régions voisines fortement urbanisées de Lausanne et de Vevey-Montreux. L'aménagement régional sera conçu de façon à assurer la réalisation de cet objectif fondamental.*

La première option défend l'existence même de Lavaux en tant que région et donc le "maintien de son caractère".

C'est de cette première option que découlent toutes les autres.

Les options suivantes définissent, en fonction de l'option fondamentale et des données d'inventaire, les conditions d'évolution de la région.

Option 2 *Cette évolution sera conçue de façon à empêcher la satellisation de la région. Dans cette optique, on aura intérêt à encourager la création de nouveaux postes de travail afin de promouvoir un meilleur équilibre entre la population et l'emploi. En outre, on cherchera à diversifier les types d'habitat et d'activités afin de favoriser une composition plus régulière de la population.*

Cette option concerne les aspects socio-économiques de l'évolution régionale.

Option 3 *Les développements nouveaux seront en principe rattachés à un noyau central existant, le pôle, présentant une importance et une vitalité suffisantes ainsi qu'un niveau d'accessibilité élevé autant du point de vue des transports privés que publics. L'organisation du développement autour des noyaux centraux (du point de vue chronologique et spatial) sera étudiée dans le cadre de plans directeurs locaux.*

Cette option définit la localisation et l'organisation des secteurs où un développement est possible.

Elle rattache tous les éléments nouveaux (habitants, postes de travail et équipements collectifs régionaux quand c'est possible) à des pôles régionaux, déterminant ainsi deux types de territoire; d'une part, le territoire primaire destiné aux activités agricoles et viticoles principalement; d'autre part, le territoire de pôles régionaux, c'est-à-dire les petites agglomérations urbaines de Cully, Grandvaux et Puidoux-Chexbres.

Option 4 *Garantir des équipements collectifs régionaux en suffisance.*

Leur réalisation est la condition nécessaire pour une bonne évolution de la région, permettant en particulier de desserrer l'étau de Lausanne et de Vevey-Montreux, tout en favorisant la vitalité des pôles régionaux.

Option 5 *Les pôles seront traités par plans spéciaux (plans partiels d'affectation ou plans de quartier).*

Cette procédure permet de maîtriser les problèmes d'organisation à l'échelon local.

Option 6 *Le territoire de pôle comprend Puidoux-Chexbres avec en particulier la plaine de Verney, Cully et, enfin, Grandvaux.*

Option 7 *Maintenir l'intégrité du territoire primaire en tant que base des activités agricoles et viticoles et en soustraire tous les éléments qui n'y sont pas directement reliés.*

Option 8 *Définir un territoire de protection lié à la valeur indiscutable du site.*

Option 9 *Former, entre territoire viticole et villages-vignerons, un tout cohérent et coordonner les mesures de protection à appliquer.*

Option 10 *Délimiter un territoire de délasserment.*

Cette option est également liée à l'attrait du site de Lavaux, constituant une aire de promenade et de tourisme très fréquentée.

Les objectifs de base du PDRL

C'est dans le but primordial de préserver les caractéristiques de la région, et donc son identité, que le plan directeur régional est fondé sur les objectifs de base suivants:

- ♦ maintenir les territoires agricoles et viticoles de façon à assurer un nombre de postes de travail dans l'agriculture et la viticulture qui tende à une constante;
- ♦ rechercher une proportion souhaitable entre habitants travaillant dans l'agriculture et la viticulture et ceux qui travaillent dans les autres secteurs d'activités;
- ♦ déterminer un plafond de population globale en relation avec le chiffre total de la population active;
- ♦ rechercher de nouveaux postes de travail dans la région pour la population autochtone ne travaillant plus dans l'agriculture et la viticulture ainsi que pour les nouveaux venus afin qu'ils n'augmentent pas le nombre des habitants travaillant hors de la région.

Ces objectifs concernent donc deux domaines corrélatifs: le maintien de l'aire agricole et viticole et un plafond maximum de population, qui sont les conditions sine qua non de l'équilibre régional. En effet, si ces conditions n'étaient pas respectées, il y aurait un renversement de la situation tel que les agriculteurs et les viticulteurs deviendraient en quelque sorte des figurants dans un espace protégé comme un musée.

Ces dix options majeures ne seraient plus formulées aujourd'hui de la même manière. En revanche, la teneur - très générale - pourrait malgré tout être maintenue. L'option 10 devrait être liée plus clairement à la vocation touristique de la région, mais n'en reste pas moins fondée aujourd'hui encore.

Les quatre objectifs de base qui viennent compléter ces options d'aménagement peuvent aussi être maintenus dans le sens d'une diminution recherchée des pendulaires, notamment par la création d'activités complémentaires, tout en respectant un plafond de population restant désormais à fixer.

Le présent plan de gestion s'inscrit donc dans le cadre général établi par le PDRL en 1977, tout en précisant certains aspects qui ont évolué depuis lors.

1.4 La Loi sur le plan de protection de Lavaux (LPPL, 1979)

La LPPL a été élaborée en 1979 dans le prolongement logique de l'application du PDRL. Inscrite tout d'abord dans la constitution vaudoise, elle en a été extraite en 2002, dans un souci d'uniformisation. Un seul article fixe les dispositions générales assurant la protection équivalente de tous les sites vaudois protégés au niveau constitutionnel.

La votation du 27 novembre 2005 a décidé de réinscrire la LPPL au niveau de la constitution vaudoise, conférant un niveau de protection plus "officiel" auprès du grand public.

La Loi sur le plan de protection de Lavaux, inscrite ou non dans la constitution, apporte une protection concrète et locale au site de Lavaux. Cette loi énonce les objectifs généraux et des principes de protection variables en fonction du type de territoire; viticole, agricole, d'intérêt public et d'équipements collectifs, de village et hameaux, de centres anciens et de bourgs.

La LPPL a pour but:

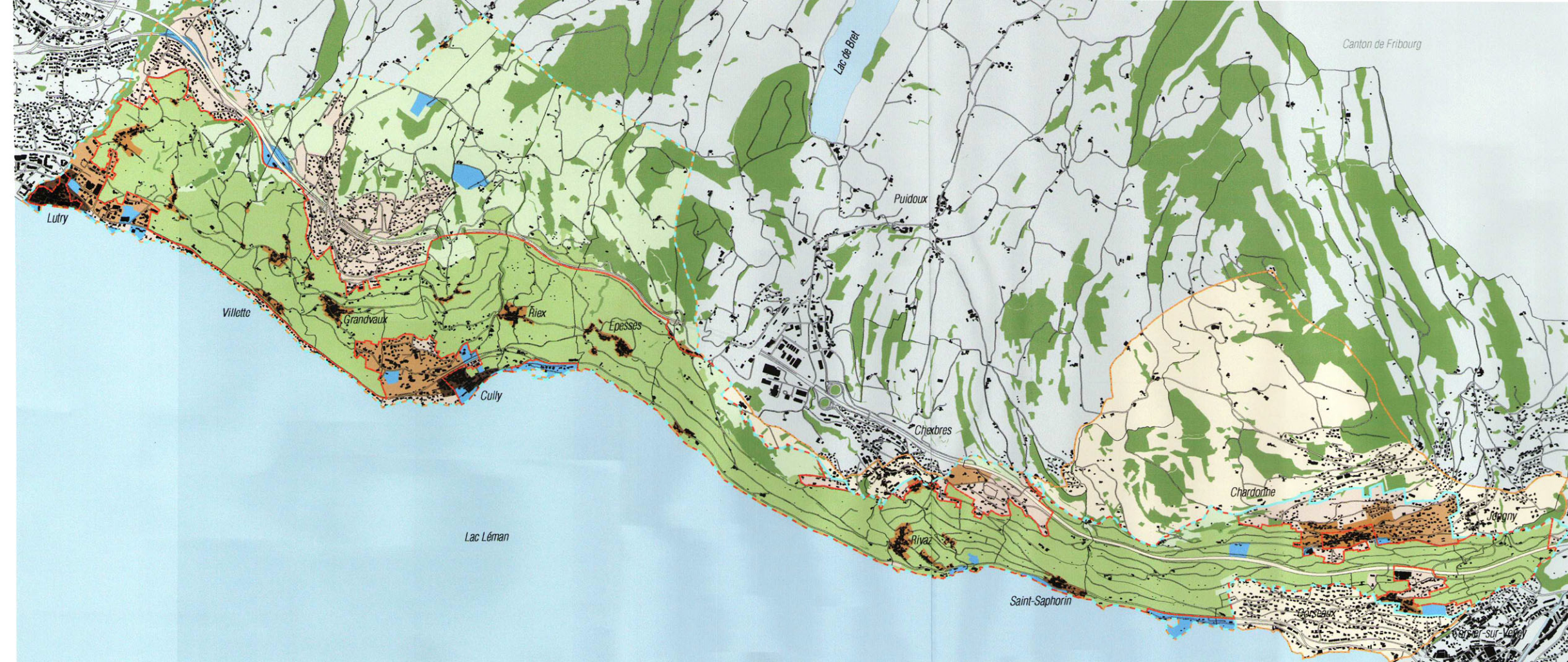
- ♦ de maintenir l'aire viticole et agricole, ainsi que de favoriser les activités y relatives;
- ♦ de veiller à un certain équilibre entre population rurale et non rurale, ou active sur place ou dans d'autres régions;
- ♦ de favoriser les équipements collectifs;
- ♦ de respecter les sites en empêchant les atteintes nuisibles au caractère et à la beauté de la région de Lavaux;
- ♦ d'assurer une césure entre les régions fortement urbanisées de Lausanne et de Vevey.

Cette loi confie en outre la tâche aux communes de traduire ces buts dans leurs plans généraux d'affectation (PGA) et leurs règlements d'aménagement du territoire (RPGA).

L'intérêt public poursuivi par la LPPL est déterminant et doit être pris en compte dans l'examen des projets de planification et de construction, non seulement vis-à-vis des plans généraux d'affectation (PGA) en vigueur, mais aussi en regard des inventaires de protection fédéraux et cantonaux (IFP, ISOS, IMNS).

Si le Plan directeur régional (PDRL) a eu, malgré les difficultés liées à sa lisibilité, une légère influence sur les attitudes des différentes autorités locales en termes de collaborations et solidarités intercommunales, c'est essentiellement par la mise en oeuvre et la légalisation de la LPPL.

loi sur le plan de protection de Lavaux (LPPL)










-  périmètre zone centrale
-  périmètre zone tampon
-  forêts
-  périmètre du plan de la LPPL
-  territoire viticole
-  territoire agricole
-  territoire d'intérêt public
-  territoire de centre ancien, de bourg
-  territoire de villages et hameaux
-  territoire d'agglomération I
-  territoire d'agglomération II
-  territoire hors LPPL

0 250 500 1000 m.

échelle 1:27'250



inventaires fédéraux

-  zone centrale
-  zone tampon
-  forêts
-  périmètre de l'inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale (IFP)
-  inventaire des sites construits à protéger en Suisse (ISOS) - intérêt national
-  inventaire des sites construits à protéger en Suisse (ISOS) - intérêt régional
-  inventaire des sites construits à protéger en Suisse (ISOS) - intérêt local

0 250 500 1'000 m.

échelle 1:27'250





inventaires cantonaux

- zone centrale
- zone tampon
- forêts
- inventaire des monuments naturels et des sites (IMNS)
- 152 cours de la Lutrive
- 153 cours du Daley, ravin du Châtelard, bois de la Chaux
- 154 Lavaux
- 154a bloc erratique "en Chauderon"
- 154b bloc erratique "à la Bovardaz"
- 155 tour de Grouze
- 156 bois de Romont, falaises de la Cornalle, bois de Montchervet
- 178 Mont-Pèlerin, Mont-Cheseau
- 179 Monts de Chardonne
- réserve naturelle
- arrêté de classement
- 27 Grandvaux, bloc erratique "la Bovard" (arrêté du 20 mars 1985)



1.5 Le plan de gestion selon l'UNESCO

Pour certains sites inscrits à l'UNESCO, la reconnaissance internationale de leur valeur a été l'élément déclencheur de leur mise sous protection.

Lavaux est déjà au bénéfice de nombreux niveaux de protection, assurant sa préservation depuis plusieurs dizaines d'années. En revanche, l'intérêt de la démarche de Lavaux réside dans la dynamisation et l'implication des acteurs dans la valorisation du Bien (conservation et évolutivité).

Pour respecter les exigences de l'UNESCO relatives au plan de gestion, le Comité de l'Association pour l'inscription de Lavaux au patrimoine mondial (AILU) s'est fondé principalement sur les "Orientations devant guider la mise en oeuvre de la Convention du patrimoine mondial" qui précisent:

"Un système de gestion approprié est essentiel et doit figurer dans la proposition d'inscription. Des garanties de la mise en oeuvre effective du plan de gestion ou tout autre système de gestion, sont attendues".

Ainsi que dans les annexes aux orientations où il est mentionné:

"Chaque Bien proposé pour l'inscription devra avoir un plan de gestion documenté qui devra spécifier la manière dont l'intégrité et l'authenticité du Bien et sa valeur universelle exceptionnelle devraient être préservées".

Afin de répondre à ces attentes et garantir que les qualités "exceptionnelles et universelles" soient maintenues dans l'avenir, les quatorze communes concernées par le périmètre du Bien ont engagé un plan de gestion. Ce plan complète les mesures légales de protection de Lavaux (en l'occurrence existantes et suffisantes) par un programme de mesures dynamiques et positives de mise en valeur du site, inscrites dans le prolongement du PDRL et de la LPPL.

Ce document stratégique n'a pas pour but de "geler" Lavaux dans son état au moment de l'inscription, mais d'en assurer l'évolution harmonieuse et respectueuse tout en sauvegardant (et si possible améliorant) ses qualités d'origine.

Le plan de gestion ne constitue pas une couche supplémentaire de prescriptions et contraintes, mais un instrument de "management" régional.

C'est pourquoi, le Comité de l'AILU a considéré que son assise populaire est essentielle. Le plan de gestion doit contribuer à ce que chacune et chacun (propriétaire, habitant, responsable d'entreprise ou membre d'une autorité) prenne conscience de la valeur du site et le gère comme tel, à tous les niveaux de décision.

Enfin, par définition, un plan de gestion est évolutif. Il doit en effet répondre aux questions du moment, qui ne seront pas les mêmes dans 20 ou 50 ans.

On relève en Suisse – et, comme évoqué précédemment, particulièrement dans la région de Lavaux – l'existence d'une législation très abondante (au niveau fédéral, cantonal et communal) ainsi que la présence de nombreuses organisations dans les domaines professionnels, techniques, scientifiques, culturels, etc. L'ensemble de ces règles et de ces groupements représentent un "tissu" extrêmement dense qu'il s'agit de ne pas alourdir par l'adjonction d'un nouveau dispositif.

Au contraire, le plan de gestion doit devenir un "tremplin" qui valorise les apports des structures existantes par une bonne communication et une coordination efficace. Le plan de gestion se situe ainsi comme un outil de connaissance, d'analyse et de synthèse qui favorise un développement durable et harmonieux du secteur de Lavaux, une fois le site inscrit à la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Il est évident, au vu des conditions politiques de la région, que les initiatives de l'organe responsable du plan de gestion, la CCU (voir chapitre suivant) passeront essentiellement par des incitations (ou des collaborations) auprès d'organismes existants. Cet instrument de gestion jouera également un rôle de relais envers l'UNESCO.

Seul interlocuteur pour toutes les communications relatives au Bien inscrit, cet organe devra répondre aux demandes concernant le suivi des indicateurs de qualité du site, comme à toutes les relations qui s'établiront avec l'UNESCO.

1.6 Calendrier prévisible

La préparation du plan de gestion et la définition de son contenu se développent en trois temps, en conformité avec la procédure de candidature à la liste mondiale de l'UNESCO.

1.6.1 Jusqu'au dépôt de la candidature, soit fin 2005

Au cours de cette première période, sont mises en place les structures administratives et techniques qui concevront et gèreront le plan de gestion. L'organisme chargé du plan définit le contexte initial de ses réflexions (principes généraux) ainsi que les objectifs-cadres qui figurent dans le dossier de candidature, soit le présent chapitre. Il élabore en outre, la première version du plan de gestion figurant dans la documentation jointe au dossier, qui en détaille l'état d'avancement.

1.6.2 Au cours de l'année 2006 (éventuellement 2007)

Les objectifs-cadres seront développés en définissant les priorités et les responsabilités, tout en engageant certaines actions retenues à court terme. En outre, les remarques et les suggestions des experts mandatés par l'UNESCO pour l'examen du dossier de candidature seront intégrées et permettront d'adapter le plan de gestion. Enfin, les propositions de l'organisme chargé de l'application du plan seront discutées et confirmées par les autorités des communes concernées par le Bien.

1.6.3 Après la décision d'inscription (à partir d'août 2007)

Une fois Lavaux inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, les structures administratives régionales devront être adaptées afin d'assurer le lancement des actions inscrites dans le plan de gestion ainsi que la gestion générale de ce dernier.

Le plan de gestion de Lavaux constitue ainsi la réponse la mieux adaptée aux exigences de l'UNESCO, d'une part par la structure administrative chargée de l'appliquer et de le faire évoluer, d'autre part par les réflexions engagées à ce jour et qui se poursuivront courant 2006, enfin, par l'ensemble des acteurs chargés d'engager les plans d'actions.

Les autorités régionales, convaincues de la cohérence des démarches effectuées et des propositions, pourront ainsi veiller sereinement à la pérennité du Bien universel de ce paysage culturel qu'est le vignoble de Lavaux.

2. METHODOLOGIE DU PLAN DE GESTION

2.1 La Commission CIUL-UNESCO (CCU) et ses groupes de travail

La promotrice de la candidature, soit l'Association pour l'inscription de Lavaux au patrimoine mondial de l'UNESCO (AILU), a mandaté un organisme officiel, qui existe depuis une trentaine d'années, la Commission intercommunale d'urbanisme de Lavaux (CIUL) en vue de l'élaboration et du suivi du plan de gestion.

Cette dernière a désigné une "Commission CIUL-UNESCO" (CCU), chargée d'élaborer le plan de gestion. Pour ce faire, elle travaille en étroite coordination avec le comité de l'AILU tout en s'appuyant sur les réflexions de quatre groupes de travail couvrant l'ensemble des domaines concernés, à savoir : aménagement du territoire, économie, tourisme, recherche et culture.

Chacun de ces quatre groupes est composé d'un président, issu des autorités politiques de l'une des quatorze communes du site candidat et de trois à cinq membres permanents. Ils recourent, selon les besoins, aux représentants des organismes existants et à la collaboration des spécialistes adéquats.

La CCU, présidée par le président de la CIUL et composée des quatre présidents précédemment évoqués, coordonne et approuve les travaux de ces groupes de travail spécialisés.

La composition de la CCU évoluera sans doute au moment de l'adoption par l'UNESCO de la candidature prévue en 2007. A ce moment, la CCU entrera dans une phase opérationnelle et elle aura, dès lors, l'opportunité de s'adapter à ces nouvelles conditions.

Les missions de la CCU, après l'inscription, dériveront bien évidemment des perspectives prévues par le plan de gestion. Ceci s'entend aussi bien sur le plan de l'organisation politique que sur les méthodes de travail, la composition des groupes et la définition des tâches spécifiques.



2.2 Les principes fondamentaux du plan de gestion

Le plan de gestion se structure autour de cinq principes fondamentaux qui constituent le cadre général des réflexions dans lesquelles s'inscrivent les plans d'actions développés pour l'ensemble des thématiques qui le composent. Ce sont:

- ① identifier les éléments clés permettant de détecter aussi bien la vulnérabilité du paysage de Lavaux que les opportunités pour sa valorisation, les mesures destinées à protéger la valeur patrimoniale cruciale du site;
- ② établir les recommandations pour la gestion future du site et de ses vignes de telle sorte que l'essence même du caractère de paysage culturel soit conservée;
- ③ augmenter l'information et l'intérêt du public de Lavaux, promouvoir sa valeur éducative et culturelle ainsi que son identité "vignoble en terrasses, face au lac et aux alpes";
- ④ promouvoir un plan de gestion commun à l'ensemble des acteurs locaux (propriétaires, résidents, vignerons, commerçants, actifs, population) afin que ceux-ci puissent mettre en œuvre les plans d'actions à l'échelle individuelle ou partenariale;
- ⑤ définir le système de surveillance, de suivi réactif, de coordination et d'information.

2.3 Les objectifs-cadres, fondements stratégiques du plan de gestion

La CCU a pour mission initiale d'élaborer le plan de gestion qui accompagne le dossier de candidature. Elle a organisé elle-même son travail, mais il a été suggéré d'utiliser une méthodologie commune afin de faciliter l'approche des différents domaines développés dans le plan de gestion.

La première tâche des quatre équipes spécialisées a été établie en vue de comprendre leurs modes de fonctionnement, leurs objectifs, leurs moyens, etc.

Il s'est agi, en outre, de détecter les insuffisances, d'identifier les risques et de proposer des pistes de recherche qui permettent de répondre aux exigences du patrimoine mondial.

Cette recherche, positivement critique, a apporté des idées originales aux membres des groupes de travail qui ont pu les exprimer comme axes potentiels de développement.

A partir de ce constat et de leur perception du domaine traité, les groupes de travail ont déterminé les objectifs-cadres correspondants ainsi que les premières mesures de mise en œuvre (plans d'actions). Ce travail se poursuivra durant la première moitié de 2006.

La CCU a repris l'ensemble des objectifs-cadres proposés par les quatre groupes de travail afin de les évaluer, les coordonner puis les faire valider par l'AILU pour le dépôt du dossier de candidature. Les mesures, (encore provisoires) qui les accompagnent sont décrites ultérieurement.

Face aux différentes missions proposées par le plan de gestion concernant localement différents acteurs, organismes, associations, il est proposé de constituer un organe de coordination consultatif ou "observatoire", établi sous l'égide de la CIUL. Cet organe sera en outre composé des spécialistes nécessaires pour répondre aux différentes missions du plan de gestion (observation, réaction, anticipation).

Les appréciations et recommandations de cet organe seront ainsi évaluées et relayées du point de vue décisionnaire par la CIUL, dont les statuts sont en cours de révision afin de s'adapter à cette nouvelle mission.

2.4 Les plans d'actions, moteurs de la stratégie de gestion

L'ensemble des propositions initiales est destiné à s'enrichir ultérieurement de plans d'actions qui définiront de manière précise les mesures de mise en oeuvre du plan de gestion, les responsables ainsi que les échéances, une fois que Lavaux sera inscrit au patrimoine de l'humanité.

Ces plans d'actions constitueront l'essence du "plan de vie" de Lavaux, chargé d'être enrichi et appliqué tout au long de l'évolution des pratiques sociales, culturelles et économiques locales. Ils seront accompagnés d'observations qui attesteront de la pérennité ou, au contraire, des risques de détérioration du patrimoine, selon les critères et indicateurs du plan de gestion.

Le plan de gestion constitue ainsi un complément dynamique non contraignant à la LPPL qui permettra de sensibiliser l'ensemble de la population aux effets de toute intervention sur le site (zones centrale et tampon).

2.5 Un plan de gestion fédérant les acteurs locaux

La CCU a conduit ses activités de manière à y intégrer, d'une part, un maximum de participants et, d'autre part, à développer une conscience régionale de protection et de mise en valeur du site. Il importe, en effet, que la démarche ne reste pas une affaire de spécialistes mais soit relayée et portée par l'ensemble des acteurs régionaux, en détectant et en associant les institutions et actions existantes dans tous les domaines intéressant le plan de gestion.

La méthodologie proposée dans le cadre du plan de gestion de Lavaux s'appuie donc sur une implication étroite des acteurs régionaux, d'une part dans la planification stratégique de la gestion de leur patrimoine, d'autre part dans le suivi et l'application au quotidien du plan de gestion. Il est en effet crucial de pouvoir associer, dès le début du processus d'inscription, les individus qui seront porteurs de l'observation, voire, si nécessaire, des actions qui permettront de garantir la pérennité de ce patrimoine

C'est pourquoi, les quatre groupes de travail thématiques sont présidés par un élu local, membre de la CCU, et qu'ils se sont associé les compétences de spécialistes locaux impliqués, d'une part dans les différents domaines de gestion, d'autre part dans l'application des stratégies développées (représentants d'organismes existants et de l'administration cantonale).

3. DIAGNOSTIC GENERAL

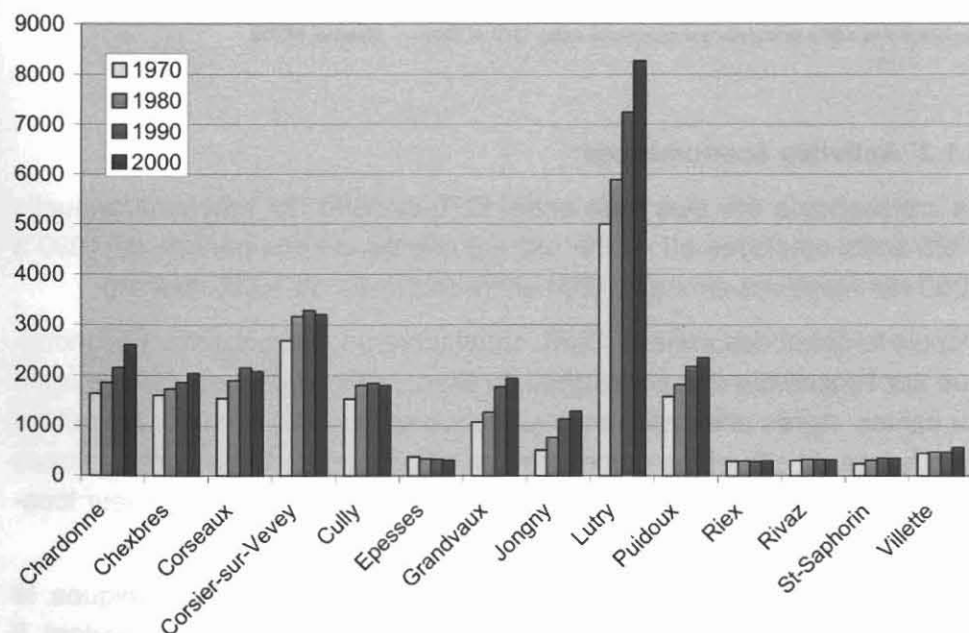
Avant de définir l'ensemble des actions à entreprendre pour assurer la pérennité du Bien, un travail d'analyse a été opéré dans les principaux domaines touchant Lavaux.

Cette réflexion préliminaire permettra de contextualiser toute forme de démarche de terrain et d'en évaluer, non seulement la pertinence, mais aussi les éventuelles mesures à engager parallèlement.

3.1 Données socio-économiques

3.1.1 Evolution de la population

La démographie des quatorze communes du Bien a été et est fortement influencée par le développement de l'agglomération lausannoise (à l'ouest) et de la région de Vevey-Montreux (à l'est).



Evolution de la population entre 1970 et 2000 (habitants) Source: SCRIS

Située dans l'aire d'attraction de ces deux pôles, la région compte 27'783 habitants (en 2004), soit 4.3% de la population du canton de Vaud.

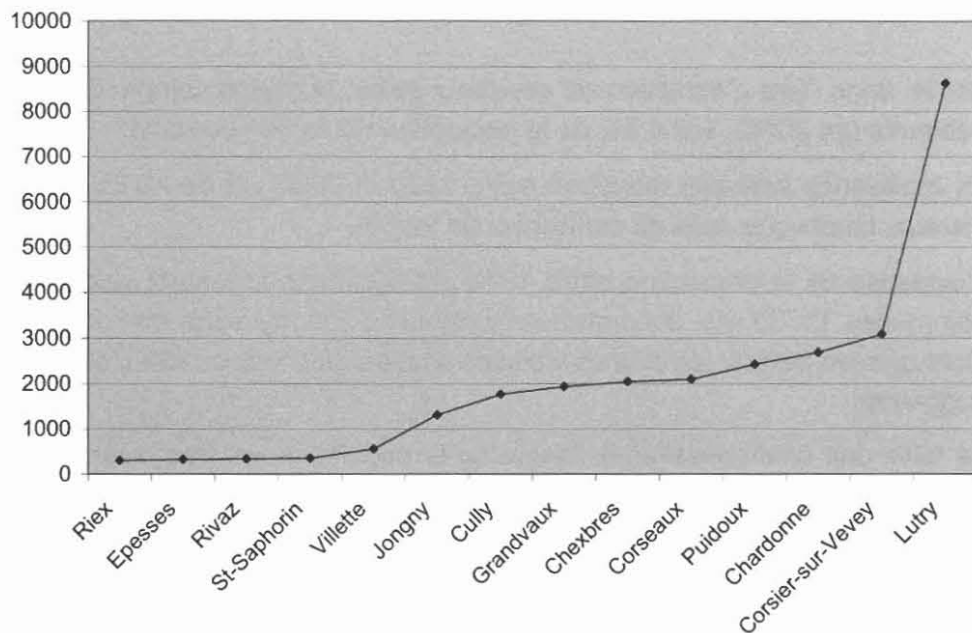
La croissance annuelle moyenne entre 1990 et 2000 est de +0.8% pour Lavaux, tandis que celle du canton est de +0.6%.

L'évolution de la population entre 1970 et 2000 varie fortement selon les communes. En 30 ans, le nombre de résidents à Jongny a plus que doublé, alors que les petites communes viticoles situées au coeur du site n'ont pas augmenté.

La taille des communes sous l'angle de la population est très diversifiée. Rieux compte moins de 300 habitants, alors que la plus peuplée (Lutry) en recense plus de 8'600.

Communes du Bien	Evolution de la population entre 1970 et 2000	
	hab.	%
Chardonne	+962	+58.7
Chexbres	+433	+26.9
Corseaux	+533	+34.5
Corsier-sur-Vevey	+513	+19.1
Cully	+263	+17.1
Epesses	-70	-18.5
Grandvaux	+864	+80.5
Jongny	+775	+151.7
Lutry	+3276	+65.6
Puidoux	+761	+48.2
Rieux	+11	+3.8
Rivaz	+11	+3.6
Saint-Saphorin	+103	+42.0
Villette	+112	+24.8

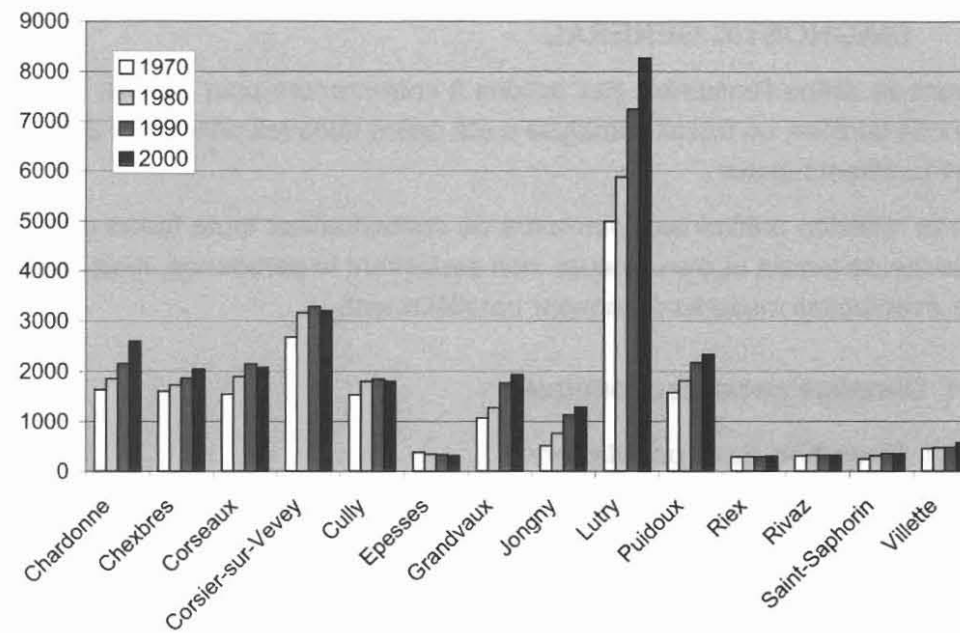
Source : SCRIS



Population des quatorze communes concernées par l'inscription (habitants) Source: SCRIS

Parmi les quatorze communes étudiées, on peut distinguer trois groupes:

- ♦ les petites communes viticoles de moins de 600 habitants situées au coeur du vignoble (Villette, Riex, Epesses, Rivaz et Saint-Saphorin);
- ♦ les communes de moyenne importance de 1'000 à 4'000 habitants (Grandvaux, Cully, Puidoux, Chexbres, Chardonne, Corseaux et Corsier-sur-Vevey);
- ♦ les grandes communes de 4'000 habitants et plus (Lutry).



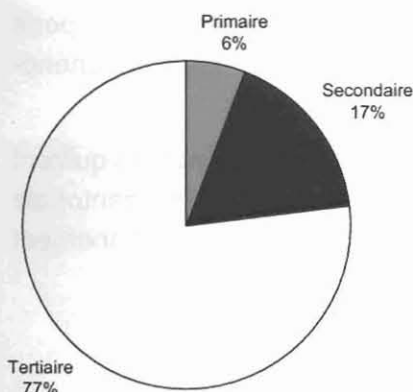
Evolution des actifs employés par commune entre 1970 et 2000 Source: SCRIS

3.1.2 Activités économiques

La croissance a été plus forte entre 1970 et 1990 (en moyenne annuelle +325 actifs employés ou +1.6% par an) que pendant la période de 1990 à 2000 (en moyenne annuelle +204 actifs employés ou +0.8% par an).

Depuis le début des années 1990, on observe un ralentissement économique sur l'ensemble des communes du Bien, mais également dans le reste du canton. Après une croissance soutenue entre 1970 et 1990, les petites communes du site et les communes en périphérie de Vevey ont quelques difficultés à maintenir constant le nombre d'actifs employés dans leur localité respective.

Globalement, du point de vue de la structure des secteurs économiques, la région comprend un secteur primaire (agriculture et viticulture) important. Il représente 6% de l'ensemble, ce qui est supérieur à la moyenne cantonale (4.8%).



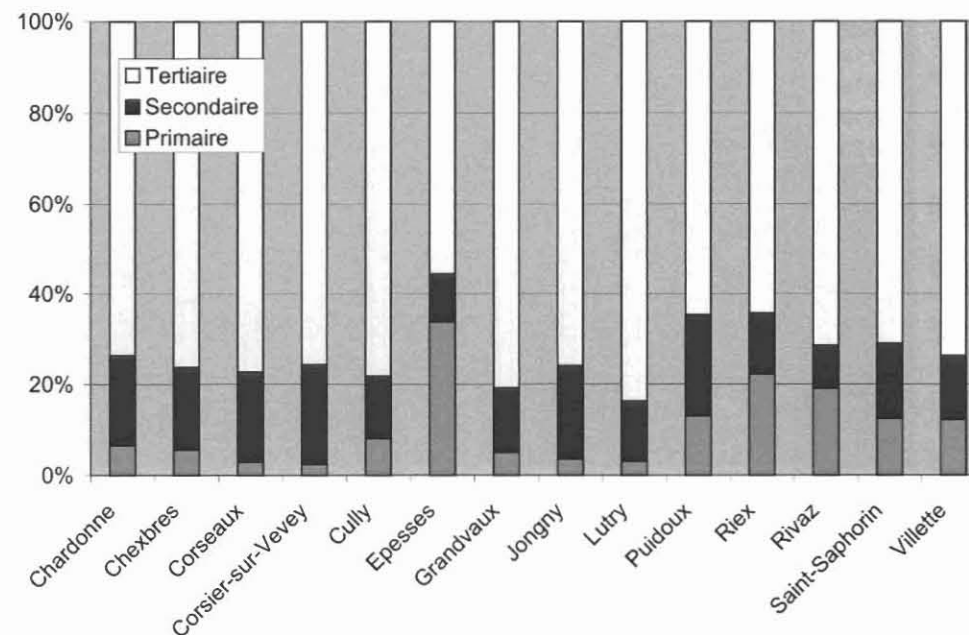
Répartition des secteurs économiques en 2000 (%) Source: SCRIS

En revanche, le secteur secondaire (industrie, construction) est légèrement moins développé (17% contre 19.3% pour le canton de Vaud). Le secteur tertiaire (services, enseignement, santé, commerces, etc) avec 77% des activités professionnelles se situe en-dessus de la moyenne cantonale (75.9%).

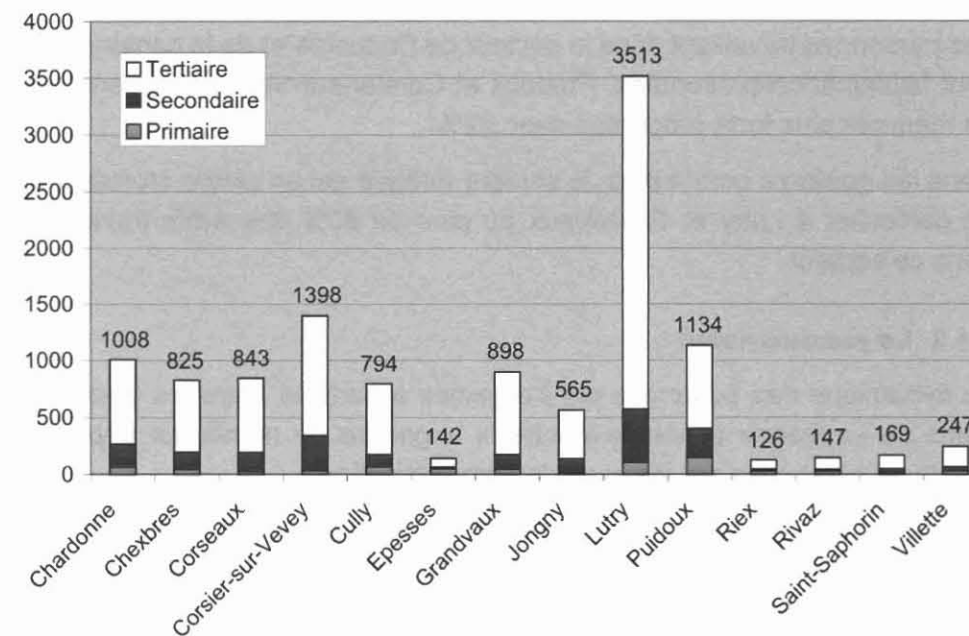
On observe également une grande diversité de répartition des activités professionnelles par secteur économique selon les communes du Bien.

Les communes situées en plein cœur du vignoble (Rieux, Epesses et Rivaz), ainsi que Puidoux ont un secteur primaire relativement développé. C'est le cas d'Epesses où 34% des actifs sont employés dans la viticulture et dans une moindre mesure dans l'agriculture. La région proposée à l'inscription est un pôle viticole important, les viticulteurs représentant 50% des personnes ayant une activité professionnelle dans le secteur primaire. A l'échelle cantonale, les actifs travaillant dans la viticulture ne représentent que 10% des effectifs du secteur primaire.

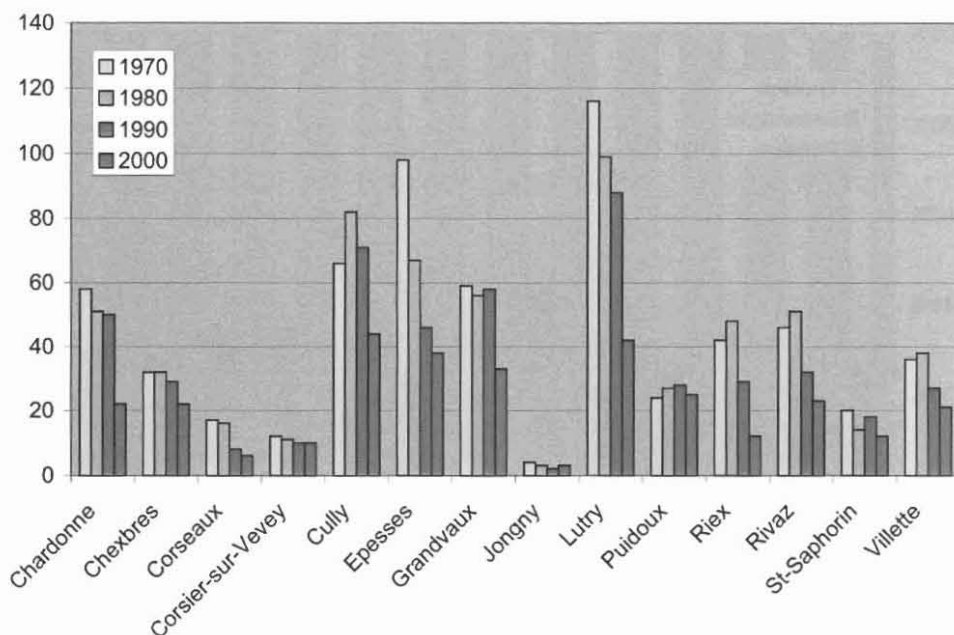
A l'opposé, les personnes vivant de l'agriculture ou de la viticulture sont peu représentées dans les communes urbaines situées à proximité de Lausanne (Lutry) et de Vevey (Corseaux, Corsier-sur-Vevey et Jongny). Dans ces dernières, le secteur primaire oscille entre 2 et 4%.



Secteurs économiques par commune en 2000 (%) Source: SCRIS



Structure économique par commune en 2000 (actifs employés) Source: SCRIS



Evolution du nombre de personnes travaillant dans la viticulture entre 1970 et 2000 Source: SCRIS

Les personnes travaillant dans le secteur de l'industrie et de la construction sont faiblement représentées. Puidoux et Corsier-sur-Vevey accusent tout de même la plus forte proportion avec 22%.

Dans les quatorze communes, le secteur tertiaire est en pleine croissance, en particulier à Lutry et Grandvaux où plus de 80% des actifs travaillent dans ce secteur.

3.1.3 Le pendularisme

La dynamique des échanges qui s'organise à partir et entre les pôles urbains de Lausanne et Vevey-Montreux engendre de nombreux déplacements de personnes sur les axes de communication.

Les quatorze communes présentent un taux moyen de mobilité (63.3%) supérieur à celui du canton (55.6%). Par ailleurs, le solde migratoire de la région est négatif (-7'082).

Les bonnes liaisons routières et ferroviaires, la desserte en transports publics et la proximité de ces deux agglomérations expliquent ce phénomène.

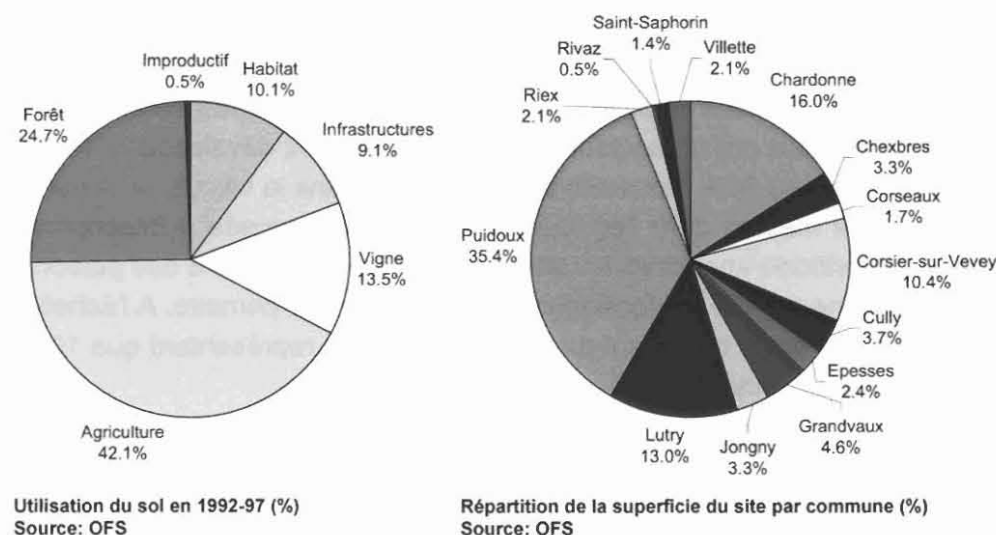
Sur le territoire proposé à l'inscription, 36.5% des personnes actives quittent chaque jour leur lieu de résidence pour aller travailler, la moyenne cantonale se situant à 28.6%. Environ 70% d'entre eux se déplacent quotidiennement à Lausanne et dans la région de Vevey-Montreux.

3.1.4 L'utilisation du sol

La région de Lavaux se caractérise par l'étendue de sa surface destinée à l'agriculture qui représente 42% de sa superficie (2'632 ha) et par l'importance de ses forêts (1'543 ha), soit 25% du territoire.

Les surfaces cultivées en vigne (ainsi que les surfaces dédiées à l'arboriculture et l'horticulture) occupent 14% du territoire des quatorze communes, soit 842 hectares.

Le bâti, les infrastructures et les surfaces de transport (rail, routes, autoroute) représente 19% de la superficie totale, soit environ 1'200 hectares.



3.2 Les vocations de Lavaux

La CIUL, constatant certaines difficultés dans le cadre de l'application de la LPPL, désire réviser cette dernière afin qu'elle puisse s'adapter à l'évolution des contextes de l'économie vitivinicole.

Pour ce faire, une concertation avec les élus des communes et les représentants du canton a été entreprise préalablement, permettant de dégager de nombreux enseignements qui seront utiles dans le cadre de l'élaboration et l'application du plan de gestion.

3.2.1 La viticulture

L'article 15 de la LPPL prévoit le maintien de la configuration générale du sol. Il est légitime de se demander si son application stricte peut générer des problèmes liés à l'exploitation des vignes. Quelques doutes subsistent à ce sujet (principe ou règle stricte ?) et le plan de gestion devra tenir compte de l'évolution des techniques.

Tant que l'aspect général du paysage viticole n'est pas détérioré par l'agrandissement des terrasses, ce dernier doit pouvoir être toléré... dans les limites physiques du sol et de son sous-sol. Certaines restrictions sont malgré tout nécessaires pour prévenir tout abus, même si certaines communes revendiquent une liberté totale.

Le seuil de rentabilité des exploitations viticoles ne semble pas devoir être une préoccupation du plan de gestion car d'une part il varie d'une commune à l'autre et d'autre part, il est lié dans certains cas à l'appellation. En revanche, les autorités communales devront être attentives aux importants changements des conditions économiques vécus ces dernières années.

La zone viticole, telle que définie, ne doit globalement pas être modifiée. En revanche, une réflexion sur des locaux souterrains en zone viticole doit être développée.

De nouveaux chemins AF ne sont pas prévus car souvent ils ont déjà été réalisés dans le cadre de remaniements. Ils sont par contre souhaitables dans certains secteurs non remaniés.

La politique locale en matière d'aménagement résoudra les problèmes de cas en cas.

Toute mesure, même souhaitable pour l'avenir de la viticulture à Lavaux paraît restrictive. Le vœu est de garantir la plus grande liberté possible au vigneron afin de ne pas l'entraver dans ses efforts de rentabilisation de son entreprise... une crainte légitime en regard du marché européen. En revanche, le plan de gestion pourrait promouvoir toute mesure facilitant le fonctionnement des exploitations ou la promotion commerciale du vin de Lavaux et des appellations d'origine.

Les vigneron et les négociants de Lavaux tendent à maintenir leurs exploitations viticoles dans les villages. Ne trouvant pas de solution dans ce sens, certaines exploitations ont dû migrer en zone industrielle. En revanche, toutes les communes concernées ressentent la difficulté d'agrandir les exploitations en zone de village. La viticulture semble à ce titre être plus pénalisée que l'agriculture qui ne se développe que très exceptionnellement en zone constructible. Une législation plus souple en la matière semble donc nécessaire. Elle devra être soutenue par quelques principes clairement définis dans le cadre de l'élaboration puis de l'application du plan de gestion.

Pour l'ensemble des constructions hors zones à bâtir, la tendance générale va vers un assouplissement quant aux diverses adaptations possibles, réhabilitations, voire même changements d'affectation, ce d'autant que tout le monde s'accorde à reconnaître des évolutions visibles du mode d'exploitation du sol.

Les mesures d'assouplissement s'orienteraient dès lors vers l'autorisation de constructions en sous-sol dans les zones viticoles, dans un état d'esprit de rationalisation des exploitations et de leurs volumes bâtis. Par contre, ces mesures doivent être associées à d'autres mesures de protection du paysage tout en gérant le risque de contraindre plus que d'assouplir, ce d'autant que cet aspect doit être de compétence municipale.

Le bilan tiré des secteurs spéciaux pour l'agrandissement des exploitations existantes est négatif: les possibilités ne sont pas utilisées (zones trop restreintes moins constructibles qu'une zone viticole notamment).

3.2.2 Les activités artisanales

L'artisanat est toujours le bienvenu dans les zones prévues à cet effet (dans les communes pôles). Seule Grandvaux insistait à l'époque sur la mixité des activités au niveau de son territoire pour limiter les nuisances dues aux transports. Ces activités, pour autant qu'elles soient compatibles avec le logement ou la vocation des lieux, permettraient d'augmenter l'attrait économique des communes de Lavaux. Un soin particulier doit dès lors être porté sur les circulations et le stationnement.

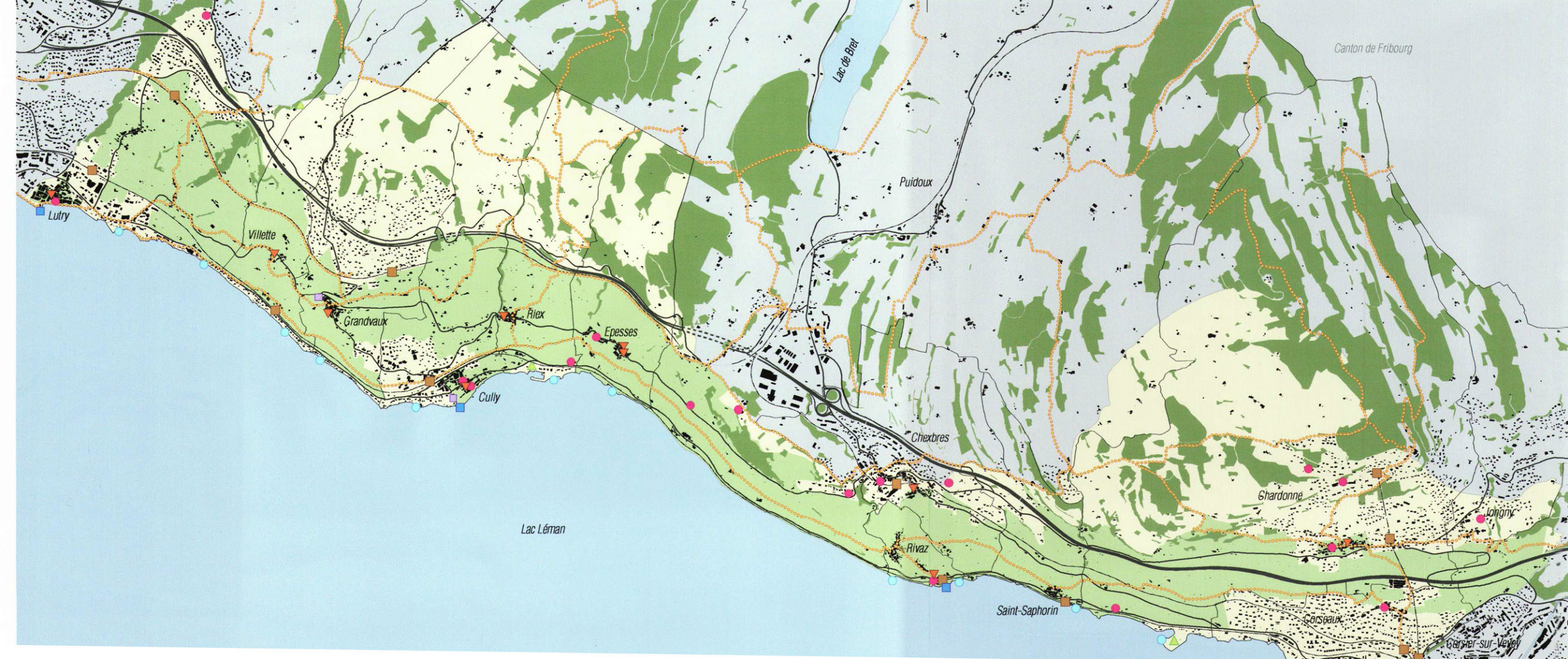
3.2.3 Le tourisme

S'il est évident que le tourisme doux contribue à l'identification de la région de Lavaux vis-à-vis des pôles de Lausanne et Vevey-Montreux, il n'en reste pas moins que les mesures doivent être souples en fonction des besoins locaux. Un véritable projet régional permettra de définir une politique en matière touristique afin de promouvoir des attitudes concertées tant au niveau des aménagements locaux que de la promotion de la région tout entière... cela d'autant que chaque commune peut développer des intentions individuelles qui se cumulent.

En terme d'infrastructures d'accueil, le séjour chez l'habitant est peu développé et Lavaux s'appuie naturellement sur les infrastructures plus conséquentes d'une part de Cully, Lutry et Chexbres, d'autre part sur celles de Lausanne et Vevey-Montreux.

La coordination des actions de promotion touristique, sous l'égide de Montreux-Vevey Tourisme, a été bien vécue. Cependant, inscrire Lavaux au patrimoine mondial risque de changer le visage de la promotion touristique.

Les potentialités touristiques de Lavaux sont indéniables et les communes qui le composent désirent notamment encourager l'ensemble des associations et institutions en place (Lausanne Tourisme, Office du tourisme du Canton de Vaud, Montreux-Vevey-Riviera-Lavaux Tourisme) soutenues par une démarche commerciale globale en amont, en aval par des aménagements ou des services particuliers (infrastructures d'accueil, chambres d'hôtes, modernisation des hôtels existants, parcours pédestres, etc).



équipements touristiques

- zone centrale
- zone tampon
- forêts
- réseau de sentiers pédestres
- musées
- caveaux communaux
- gares
- embarcadères
- hôtels, établissements d'accueil
- campings
- lieux de baignade

0 250 500 1'000 m. échelle 1:27'250

3.2.4 Autres activités

L'implantation de bureaux privés et d'ateliers dans les bourgs et villages est souhaitable, dans la mesure où cela pourrait être un moyen de limiter le pendularisme. Cependant, les possibilités d'extension de ces activités semblent difficiles à Villette et à Lutry. Le développement étant limité, il est, d'une manière générale, reconnu que leur implantation peut être favorable et favorisée par une gestion locale appropriée (réglementation notamment) afin de maintenir un équilibre au niveau des affectations.

La plupart des petites communes ont connu une croissance démographique relativement faible (inférieure ou similaire à la croissance cantonale), hormis Jongny, Grandvaux et Lutry, qui ont un taux largement supérieur.

Il est souhaitable désormais d'atteindre une croissance faible et stable pour les vingt prochaines années (0 à 10% de croissance) : autant la métropole lémanique, en cours de structuration, est en pleine croissance, autant Lavaux doit rester cette enclave préservée de toute concentration urbaine.

3.3 Transports

L'accessibilité des communes est jugée bonne pour les pendulaires, grâce notamment au train. Plusieurs communes disposent d'un système de transports scolaires. L'accès pour les poids-lourds est difficile, en particulier à Epresses, Rivaz, Saint-Saphorin.

Les liaisons verticales entre le lac et les «hauts» semblent suffisantes, ce d'autant que les améliorations possibles sont difficiles en raison de la topographie et des coûts qui doivent rester supportables.

Les transports publics est-ouest sont insuffisants pour les habitants de Lavaux, malgré la présence du train.

En matière de transports privés, davantage de parkings sur propriété privée sont souhaités par les résidents, tout en tenant compte des situations locales qui ne peuvent être résolues que par une planification spécifique en la matière. Cette dernière permettra, en outre, de gérer le regroupement des places privées et leur intégration dans le site. Des places de stationnement publiques pourraient venir, quant à elles, compléter l'offre : elles sont indispensables à toutes les communes.

La LPPL devrait s'assouplir afin de créer les aires nécessaires, comme Rivaz a su l'envisager pour son parking souterrain, parfaitement intégré dans les vignes, ceci malgré le refus des instances cantonales...

La création de places de stationnement à proximité des transports en commun ou des commerces est nécessaire. Globalement, le problème de parcage dans les villages viticoles doit être résolu en fonction des contraintes du lieu: localement, chaque commune y a déjà réfléchi et propose des solutions spécifiques, même si certaines peuvent générer de nombreuses oppositions. Le plan de gestion devra se pencher avec acuité sur la problématique des déplacements et du stationnement.

3.4 Enseignements

Les enseignements que l'on peut tirer de cette analyse résident principalement dans la pérennité des attentes et des besoins. La situation d'aujourd'hui n'a que très peu évolué depuis ces dix dernières années, ce d'autant qu'aucune action de révision de la LPPL n'a pu être engagée : ces besoins étaient déjà les mêmes en 1995.

Si la Loi a parfaitement su remplir son rôle de "garde-fou" et de préservation, il n'en reste pas moins que l'évolution des contextes nécessite toujours quelques adaptations.

L'exemple du parking de Rivaz en est l'illustration la plus remarquable, en constatant que l'on peut interpréter ou contourner intelligemment des dispositions légales afin de répondre à des besoins avérés.

Ainsi, il semble qu'une démarche mieux inscrite dans un contexte juridique adapté reste garante d'une plus grande sérénité locale...

Le plan de gestion s'inscrit donc dans un contexte général sensible que les groupes de travail ont relayé, et relaieront, dans le cadre de leurs réflexions thématiques.

4. STRATEGIE DE GESTION

4.1 Recherche et culture

4.1.1 Perception du groupe de travail

La première difficulté rencontrée par ce groupe de travail a été de définir le cadre de réflexion. C'est pourquoi il a fallu dans un premier temps élaborer un tableau synoptique détaillant les différents thèmes abordés, à savoir:

Les arts et la culture

- aménagement du territoire: le paysage, l'architecture, les bourgs;
- les constructions, les murs;
- Beaux-arts: dessin, peinture;
- arts de l'image: photographie, cinéma;
- arts musicaux: musique, chanson;
- littérature;
- sport.

Les sciences

- vigne: les plants, les méthodes de culture, les maladies, la pédologie;
- géographie: géologie, climatologie, hydrologie;
- histoire: toponymie, ethnographie, ethnologie;
- faune et flore: zoologie, botanique;
- socio-économie: sociologie, économie.

Il est à souligner que la très populaire Fête des vigneronnes conjugue à elle seule le stimulus nourricier de la culture de Lavaux par l'iconographie, les musiques et chansons qu'elle véhicule.

Lavaux est beaucoup plus qu'un site. Ce dernier a non seulement inspiré de nombreux photographes de grande renommée mais aussi quelques génies vaudois de la littérature, de la peinture et de la musique tels que : Gilles, Ramuz, Hodler, Stravinsky, pour ne citer que les plus célèbres.

Du point de vue des sciences, Lavaux est une région située au coeur d'un foisonnement d'institutions d'enseignement de grande qualité. Cette "proximité académique" est réelle si l'on s'intéresse à développer à Lavaux des thèmes de recherche qui viendront enrichir les connaissances sur le Bien.

Ce thème de réflexion occupe une place cruciale dans le plan de gestion si l'on veut assurer, d'une part la pérennité de l'identité culturelle de Lavaux et celle de ses vignes, d'autre part éviter l'abandon des villages de ses vigneronnes (Epresses, par exemple, connaît une décroissance démographique ces 30 dernières années).

Afin de renforcer les propositions du groupe de travail "recherche et culture", ce dernier s'est fixé au préalable deux principes génériques :

La recherche

Développer dans tous les domaines possibles et de manière pluridisciplinaire les connaissances scientifiques propres à conserver et améliorer les qualités de la région de Lavaux.

La culture

Encourager (et promouvoir) des activités culturelles qui exaltent et affirment la personnalité et l'image particulière de Lavaux.

4.1.2 Plan d'actions

A ce stade des réflexions, les objectifs-cadres et mesures fixés par le groupe de travail sont reportés ci-après. Les mesures n'étant qu'au stade d'ébauche, elles sont reportées à titre provisoire et sont indicatives.

Recherche

- Etablir une image pertinente et cohérente du site de Lavaux:
 - constituer un groupe d'incitation, par exemple fondé sur le groupe de travail "recherche/culture";
 - inciter un institut académique à inventorier les recherches relatives à Lavaux;
 - éditer le "livre de Lavaux", sur la base des éléments contenus dans le dossier de présentation;
 - mettre en oeuvre l'Encyclopédie de Lavaux.
- Développer la recherche dans les différents domaines en rapport avec Lavaux:
 - définir les priorités en matière de recherche par l'intermédiaire des différents groupes de travail;
 - inciter un institut académique à regrouper les recherches relatives à Lavaux.
- Favoriser des liens effectifs entre les institutions d'enseignement et les ressources scientifiques et culturelles constituées par le patrimoine de Lavaux:
 - contacter les institutions d'enseignement et les inciter à traiter des thèmes de recherche propres à Lavaux;
 - organiser une manifestation (annuelle) "Sciences & Lavaux" chapeauté par les Hautes Ecoles.
- Prévenir les risques et catastrophes pouvant altérer le site
 - définir les indicateurs de qualité du site, dans un cadre de développement durable;
 - constituer un observatoire en charge du suivi réactif et prospectif de l'évolution du site et des risques qui lui sont liés;
 - inciter l'administration cantonale à la nécessité de coordonner ses services dans le cadre de la prise en compte des enjeux relatifs à l'inscription de Lavaux au patrimoine mondial.

Culture

- Inventorier les éléments culturels, supports incitatifs à toute démarche de recherche ou de projet:
 - constituer un fonds iconographique (photographie, cinéma, peinture, gravure) de Lavaux;
 - lister les institutions intéressées (école des Beaux-arts, les conservatoires, l'école de photographie, les festivals de Jazz, les musées, etc.);
 - exhumer les trésors rassemblés aux archives cantonales et communales;
 - étudier Lavaux sous l'angle de l'évolution des modes de vie.
- Sensibiliser les habitants et le grand public aux racines et traditions culturelles de Lavaux et à l'importance de les perpétuer:
 - identifier les lieux et les institutions culturels de Lavaux et en apprécier le niveau de vitalité;
 - organiser une exposition au musée de l'Elysée, consacrée à Lavaux (2007);
 - valoriser la vigne, source de l'identité de Lavaux;
 - stimuler les lieux de vie à vocation communautaire;
 - maintenir les infrastructures d'enseignement de la petite enfance dans les villages;
 - valoriser les lieux de culte, leur animation potentielle, resserrer les liens sociaux.;
 - définir un programme de manifestations liées à la candidature en 2007 ("portes ouvertes patrimoine", "à la découverte des terrasses de Lavaux", marathon, etc.).
- Favoriser et soutenir les initiatives culturelles à Lavaux ou à son sujet:
 - systématiser et généraliser l'information relative aux événements locaux.
 - systématiser l'ensemble des réflexions sous "l'identité Lavaux".

4.2.3 Eléments à prendre en considération

Les communes de Lavaux ont été diversement touchées par le développement économique des 20 dernières années. Comme partout ailleurs, la région doit lutter contre l'augmentation de la mobilité et donc les déplacements quotidiens en incitant la promotion d'activités locales et en plafonnant sa population résidente.

La viticulture est, avec l'agriculture, l'une des deux composantes majeures du paysage régional. La mise en oeuvre de la LPPL est devenue contraignante face à l'évolution des techniques d'exploitation des vignes. En vertu de l'évolution du dispositif législatif, il est raisonnable de penser que l'on doit aller vers un assouplissement des prescriptions en la matière.

4.2 Economie

4.2.1 Perception du groupe de travail

L'économie à Lavaux regroupe les activités liées à la vigne ainsi qu'à l'artisanat et aux services à la population locale. Elle conjugue en particulier la viticulture, le tourisme et la gastronomie : le dormir, le manger et le boire.

Mais c'est aussi une économie de consommation locale alliant des activités liées à la qualité de vie locale (sports, culture, loisirs, activités lacustres et activités de service qui n'ont rien à voir avec la viticulture).

Enfin, ce sont des ressources économiques et fiscales liées à la présence voisine, mais en dehors du site, de grosses entreprises (Nestlé, Philip Morris, Tetra Pak, banques, etc.).

Les qualités de l'économie à Lavaux sont issues principalement du site, support de toutes les activités, et de son climat.

L'indépendance et la personnalité des vigneronns (individualités en marge des tendances et des modes) ont permis d'assurer la dynamique de la viticulture (évolution, innovation).

Lavaux est caractérisé par beaucoup de petites entreprises inscrites dans son périmètre, l'absence de grosses structures économiques. Ceci n'est pas étranger à une bonne capacité de résistance aux difficultés, tant par la facilité des communications (deux axes de chemin de fer, une route cantonale, une autoroute, le lac) que par la richesse et la diversité des équipements publics ou la proximité de l'enseignement qui rendent l'avenir prometteur, ce d'autant qu'il existe dans la région une relève de jeunes impressionnante.

En revanche, certaines insuffisances ou risques peuvent perturber cette apparente sérénité.

L'indépendance et la personnalité des vigneronns peuvent aussi être un handicap (résistance passive du terrien). L'insuffisance du "penser Lavaux" (villages encore tournés vers Lausanne ou Vevey), l'autosuffisance, forme d'autoprotection de certains, ainsi qu'une certaine lenteur dans les prises de décisions, peuvent contribuer à renforcer ce handicap.

De plus, les petites exploitations dont le rayonnement reste géographiquement limité et leur dépendance liée à l'économie suisse (on reste trop confiné, on devrait s'élargir) sont des freins potentiels à l'économie de Lavaux.

Enfin, l'afflux de visiteurs face à la capacité d'accueil limitée pourrait générer la création de zones d'accueil trop importantes, susceptibles de dénaturer le site : un développement économique souhaité, mais pas au détriment du Bien.

4.2.2 Objectifs-cadres et plan d'actions

- Participer à l'optimisation des techniques de production et de vinification en fonction des spécificités de Lavaux:
 - autoriser des réaménagements d'éléments déjà réalisés (chemins - murs - rampes d'accès);
 - favoriser la mécanisation (hélicoptères, chenillettes, funivignes);
 - réserver la possibilité de filets antigrêle.
- Conjuguer l'application de la LPPL avec l'évolution des modes et techniques de production:
 - autoriser l'aménagement d'équipements ou de constructions en liaison directe avec les activités vitivinicoles;
 - permettre les infrastructures de stationnement en ouvrage pour autant que celles-ci soient intégrées au site (Rivaz);
 - permettre la mise en place d'équipements à vocation publique.
- Développer une stratégie intégrée de présentation et communication du site.
 - créer une entité institutionnelle couvrant le site ("Lavaux-Région").

4.3 Tourisme

4.3.1 Perceptions du groupe de travail

C'est en tirant parti de la tradition et de la culture, associées à la modernité et aux activités particulières de Lavaux (qui font sa richesse), c'est en privilégiant un tourisme intégré aux spécificités locales, qu'émergera une véritable "culture de l'accueil", générant de vraies rencontres entre les visiteurs et les acteurs qui font vivre le site.

De la vocation touristique de Lavaux, liée à la gastronomie et sa convivialité rattachée au vin, est né un tourisme doux, de niche, par opposition au tourisme de masse.

En tenant compte des capacités hôtelières réduites, la région de Lavaux est susceptible d'attirer davantage de visiteurs (excursionnistes en particulier, qui ne séjournent pas sur place) sans tomber dans les excès d'un tourisme de masse

Les capacités des infrastructures d'accueil en dehors du site compensent les insuffisances locales et contribuent à faire connaître le vignoble, ses terrasses, les particularités du terroir et la beauté du paysage vivant de Lavaux.

Site de culture au sens large du terme (cultivé et historique), Lavaux associe la vie et le rêve au vin et à la qualité de son terroir. En tant que site, avec ce que cela implique de visuel, il offre l'ambiance chaleureuse des caveaux, l'attrait de ses paysages et un rayonnement humain sans pareil au promeneur-usager des circuits didactiques (chemins AF) et au "déambulateur", venu s'imprégner de la qualité de vie aux charmes préservés et variés des bourgades de Lavaux, hors des circuits automobiles.

En outre, l'une des principales qualités du tourisme à Lavaux réside dans l'absence de pression due à sa topographie et sa modeste capacité d'accueil, qu'il conviendrait cependant de protéger de la création de produits touristiques pouvant générer un flux de personnes trop important, avec des risques de «commercialisation» du site (pléthore de produits dérivés).

En ce sens, l'idée d'un marketing commun serait à soulever et la question de l'avenir de l'hôtellerie, à creuser.

En plus, la spéculation foncière et le risque d'un éclatement du site, paradoxalement très limité, et son corollaire (identifications difficiles) dont il convient de se méfier, Lavaux gagnerait à améliorer sa "culture de l'accueil" qui souffre notamment du manque de disponibilité pour bien recevoir les visiteurs, lacunairement orientés sur le terrain et de l'insuffisance de l'offre d'ouverture des caveaux.

4.3.2 Objectifs cadres et plan d'actions

- Définir les conditions-cadres d'un tourisme doux fondées sur la vitalité économique de Lavaux:
 - établir l'inventaire des infrastructures d'accueil et de l'offre disponible pour le tourisme de passage ou de séjour;
 - encourager l'accueil chez l'habitant (séjour) et le vigneron (passage);
 - favoriser la découverte du patrimoine et des produits du terroir (dégustation, halte gourmande, etc.) sans dénaturer l'authenticité des exploitants du vignoble;
 - identifier physiquement la zone centrale dans les prospectus de promotion touristique, voire sur le site;
 - mettre en oeuvre des actions de promotion touristique dans la zone tampon (lac, colline);
 - arrêter les mesures aptes à maîtriser l'affluence des visiteurs (points "i", signalétique, publications génériques, guides, parkings, transports, etc.);
 - définir et structurer un lieu d'accueil "tous temps" accessible, à l'abri, et ayant une capacité d'accueil suffisante (salles, moyens audiovisuels, magasin, dégustation et parking).

- Mettre en place une stratégie de marketing assurant l'équilibre nécessaire entre la conservation du site et le développement du tourisme:
 - établir une "corporate identity", un logo, un crédo;
 - développer une promotion ciblée sur l'authenticité du produit et de son cadre naturel et construit;
 - préparer les actions de communication en amont afin d'être prêt à accueillir les touristes dès l'inscription de Lavaux au patrimoine mondial.
- Faire intégrer la promotion touristique de Lavaux dans celles de la Riviera vaudoise, de Lausanne et du Canton de Vaud:
 - coordonner les partenaires et les prestataires;
 - harmoniser les prestations relatives à Lavaux.

4.3.3 Eléments à prendre en considération

Le patrimoine naturel et construit de Lavaux jouit d'une réputation internationale. Les infrastructures publiques en matière de déplacements existent, mais ne contribuent que localement à valoriser la région.

Lavaux peut accueillir une forme de tourisme liant la découverte des sites et des productions locales: un potentiel que seul un projet régional peut mettre en forme.

Le projet "A la découverte des terrasses de Lavaux" a été la première initiative émanant d'une région visant à mettre en valeur et à faire découvrir l'ensemble de ses appellations, générant ainsi une nouvelle activité touristique du château d'Ouchy au château de Chillon.

L'exploitation du vignoble de Lavaux a finalement contribué à structurer un réseau de chemins viticoles que de nombreux promeneurs se plaisent désormais à parcourir.

4.4 Aménagement du territoire

4.4.1 Perceptions du groupe de travail

Le but premier de toute réflexion urbanistique, quand il s'agit d'un site tel que Lavaux, devrait être la préservation du patrimoine vivant, fondement de l'identité du lieu et de ses composantes naturelles et construites. En effet, le paysage de Lavaux, qui ne changera vraisemblablement plus beaucoup, résultat d'une évolution liée à ses modes de culture, et sa préservation doivent être envisagés dans leur ensemble, en tenant compte des aspects urbanistiques, environnementaux et des circulations.

Le volet aménagement du territoire ne peut être que le résultat d'un processus de démocratie directe, dans lequel les 14 communes se rejoignent sur les mêmes objectifs de protection, le même cadre légal, avec les mêmes limitations des marges de manoeuvre, afin que les syndicats AF, qui arrivent au terme de leurs travaux, définissent des particularités légales propres à Lavaux et à la LPPL, qui auront été voulues par le citoyen.

Dans ce sens, l'un des points forts de l'AT à Lavaux est d'avoir permis une prise de conscience collective du caractère du lieu, avec la création d'un réseau de transports très développé, avec une bonne accessibilité du public aux rives du lac et un réseau piétonnier remarquable. Le bord du lac, qui bénéficie d'équipements portuaires, demeure relativement peu construit et son bâti, globalement bien intégré, offre une identité architecturale homogène, composée en grande partie de maisons vigneronnes.

De plus, au bénéfice de dispositifs réglementaires communaux suffisants, la région assure une protection de ce vignoble remarquable qui perdurera au-delà des fluctuations. Cependant, un certain nombre de risques subsistent concernant notamment certains projets situés dans la zone tampon, susceptibles de menacer l'harmonie architecturale du Bien.

Une attention particulière doit être portée aux questions relatives aux accès et à la capacité de parcage dans la région.

Au surplus, il convient de conserver un oeil critique envers toute modification du cadre économique qui menacerait (par l'est et l'ouest) l'activité viticole, donc l'identité de Lavaux.

4.4.2 Objectifs-cadres et plan d'actions

- Préserver et valoriser l'écrin vivant de la zone centrale et de sa zone tampon dans ses composantes naturelles et bâties:
 - mettre sur pied et financer une structure de suivi s'appuyant sur la CCU et un groupe technique;
 - établir un guide d'intégration architecturale et paysagère afin d'assurer, dans la qualité, son évolution (recommandations, références, etc.);
 - engager des recherches relatives aux thèmes sensibles (murs, ouvrages d'art, faune, flore, etc.) conduites par des instituts universitaires;
 - envisager la création d'une aide financière destinée à couvrir la gestion du site.
- Identifier, planifier et résoudre les problèmes de circulation et d'accès au site:
 - renforcer la politique de mise en oeuvre de "park and ride" (P+R) qui pourront jouer un double rôle pour l'accueil des pendulaires en semaine, des touristes le week-end;
 - permettre la mise en oeuvre intégrée de parkings dans les villages;
 - repenser l'aménagement de certains espaces publics (abords d'autoroute, tronçons routiers, aire d'accueil des anciens Moulins de Rivaz, places de village, etc.).

- Poursuivre la sensibilisation de la population à l'ensemble des composantes naturelles et bâties du site:
 - populariser la démarche par des informations successives (conseil communaux, infos publiques);
 - entreprendre des cycles de conférences et d'enseignement;
 - instituer le "prix Lavaux" destiné à couronner annuellement la meilleure intégration bâtie, paysagère, etc.

4.4.3 Éléments à prendre en considération

Un paysage tel que celui de Lavaux est d'une valeur environnementale incomparable. Localement, les murs des terrasses sont des refuges pour une faune protégée.

Chacun, à sa manière, reconnaît l'intérêt de sa protection. En revanche, un dialogue permanent entre les différents interlocuteurs concernés par le patrimoine paysager est souhaitable afin d'éviter les écueils de certaines «confrontations».

Chaque commune qui possède des réserves de développement a l'intention de ne pas les spolier inutilement et de les utiliser avec parcimonie : on préfère donc transformer des bâtiments inexploités que de prévoir des extensions hors des secteurs déjà construits. Néanmoins, les idées d'utilisation du sol ne manquent pas et certaines sont déjà exprimées. Il sera possible d'exploiter directement cet état de fait par le guide de réalisation architecturale qui sera proposé dans le prolongement du plan de gestion (prévu en 2006).

Le développement de l'urbanisation à Lavaux doit être mesuré, car l'espace est compté. Certaines communes ont néanmoins utilisé leurs réserves constructibles, notamment Savigny, Grandvaux et Lutry qui ont connu une forte politique de croissance ces 10 dernières années.

Les petites communes viticoles n'ont, quant à elles, que très peu évolué. Désormais, l'urbanisation des communes de Lavaux doit essentiellement s'appuyer sur une politique d'intégration et de protection basée sur des recommandations générales d'intervention. L'application de ces principes pourrait être soutenue par la CCU, entourée de cas en cas des spécialistes nécessaires pour traiter de problèmes spécifiques et conseiller utilement les autorités locales.

Comme évoqué dans le cadre du chapitre 3.3, les transports publics de la région sont variés : que ce soit par le rail, la route ou le lac, tous disposent de spécificités et des qualités qui leur sont propres. En revanche, il n'existe pas encore de maillage des différents réseaux qui permettrait de se déplacer dans la région sans recourir à la voiture ou à une marche quelque peu "forcée"... un comble dans un cadre tellement propice aux promenades.

4.5 Coordination politique

La CCU regroupe les présidents des quatre groupes de travail et le président de l'AILU. Elle chapeaute l'ensemble des propositions thématiques pour les coordonner et en assurer la bonne mise en oeuvre.

4.5.1 Objectifs-cadres et plans d'actions

- Mettre en oeuvre l'application du plan de gestion:
 - établir les responsabilités et les délais d'engagement des actions;
 - suivre les indicateurs de qualité du site.
- Imaginer un système d'information de la population, de consultation et d'implication des acteurs locaux:
 - systématiser les relais média (presse : Le Régional, 24 Heures notamment ; web : point info) tout au long de l'évolution du dossier;
 - sensibiliser régulièrement les autorités politiques locales;
 - mettre en oeuvre un cycle de conférences et d'expositions consacrées à Lavaux (en partenariat avec l'association "le Vieux Lavaux").
- Etablir un monitoring informant des priorités à court, moyen et long terme, de leur respect ou non:
 - définir une charte précisant les modalités d'observation, de réaction et d'anticipation;
 - annualiser les rapports d'observation du Bien.

4.5.2 Responsabilité et échéance

Chaque plan d'actions fera l'objet d'un programme d'application fondé sur l'identification des responsables et des délais de mise en oeuvre. Le début de l'année 2006 permettra aux groupes de travail de finaliser leurs stratégies dans ce sens.

5. MODE DE GESTION (à développer en 2006)

5.1 L'organe de suivi

La CCU / les groupes de travail / la méthodologie générale de gestion et de suivi

5.1.1 Dispositions administratives pour le suivi

La Commission intercommunale d'urbanisme de Lavaux (CIUL) est l'institution administrative responsable du suivi du Bien dans sa globalité. Au sein de cet organisme, la commission CIUL-UNESCO (CCU) réunit l'ensemble des présidents des quatre groupes de travail, ainsi que le président de ladite commission.

Communauté intercommunale d'urbanisme de Lavaux (CIUL)

Route de Vevey 8

Case postale 140

CH-1096 Cully

- **Président de la CIUL et de la CCU:** Bernard Bovy, syndic de Chexbres, 1071 Chexbres

Présidents des groupes de travail :

- **Recherche et culture:** Pierre Monachon, syndic de Rivaz, 1071 Rivaz
- **Economie:** Maurice Neyroud, municipal de l'urbanisme, 1803 Char-donne
- **Tourisme:** Daniel Porta, syndic de Villette, 1091 Aran-Villette
- **Aménagement du territoire:** Alexandre Schlaeppi, municipal de l'urbanisme, 1095 Lutry

Selon les thématiques traitées et les recherches à engager, la CIUL et la CCU feront appel à des spécialistes en la matière.

5.2 L'application du plan de gestion

Les critères / les indicateurs / l'observation / le monitoring

5.2.1 Indicateurs clés pour mesurer l'état de conservation

Le Bien décrit est un paysage culturel vivant. Il s'agit donc de conserver et préserver le site, tout en garantissant sa dynamique évolutive. Dans ce contexte, il n'existe pas d'indicateur global qui embrasse l'ensemble des composantes de ce paysage.

Toutefois, plusieurs critères principaux peuvent être définis. Les indicateurs "statiques" nous renseignent sur le suivi de la protection, de la conservation, de l'entretien et de la mise en valeur des divers éléments patrimoniaux, qu'ils soient naturels ou construits.

En complément, les indicateurs "dynamiques" suivent l'évolutivité et le développement de Lavaux. Ces indicateurs devront faire l'objet de recensements, axes de recherche, relevés spécialisés, s'inscrivant dans les travaux menés par le plan de gestion et la commission (CCU) chargée de son application.

Les indicateurs "statiques" portent sur des composants, des objets précis du paysage global de Lavaux. Ils se réfèrent à des mesures quantitatives.

Vigne	Bâtiments	Faune et flore
Evolution de la surface viticole	Nombre de bâtiments ou objets classés	Taille de la population des espèces caractéristiques, protégées ou menacées
Nombre d'exploitants	Nombre de bâtiments restaurés ou préservés en comparaison avec le nombre total de bâtiments	Diversité végétale et animale
Etat de conservation des terrasses et des murs de pierre (travaux réalisés, financement)		

Les indicateurs "dynamiques" se réfèrent à des mesures qualitatives qui nécessitent une appréciation globale des processus, des changements en cours et des éventuels conflits que ces mesures pourraient engendrer vis-à-vis des mesures de préservation.

Vigne et exploitations	Nature	Vie locale et tourisme
Mode de plantation (culture en gobelet / en guyot)	Diversité des milieux naturels et aménagés (cours d'eau / haies / espaces publics)	Préserver la vocation viticole et artisanale des villages des coteaux
Mode de récolte (mécanisation / vendanges à la main)		Niveau d'information locale et d'intérêt public (site web, information publique, conférences, presse, livres)
Mode de protection (filets / méthodes de lutte contre les maladies et les parasites)		Diversité des potentiels d'accueil chez l'habitant
Maintien de la proximité vignes-exploitants		Adéquation au tourisme doux

5.3 Le guide de conception et réalisation architecturale

Les recommandations / les références / ce qu'il faut éviter / les modalités de mise en oeuvre

6. CONCLUSION (à développer en 2006)

6.1 La révision de la LPPL

Des dispositions difficiles à appliquer / des techniques qui évoluent / une révision à envisager

6.2 Le plan de gestion, un nouveau plan directeur régional pour Lavaux?

Une planification stratégique opérationnelle / une mise en adéquation avec les planifications en cours et en vigueur / des acteurs impliqués et motivés

Commission CIUL - UNESCO (CCU)

CCU

Bernard Bovy, vigneron, syndic de Chexbres, président de l'AILU



Présidents des groupes de travail

Recherche et culture

Pierre Monachon

vigneron encaveur, syndic de Rivaz



Economie

Maurice Neyroud

vigneon encaveur, municipal de Chardonne



Aménagement du territoire

Pierre-Alexandre Schlaeppi

avocat, municipal de Lutry



Tourisme

Daniel Porta

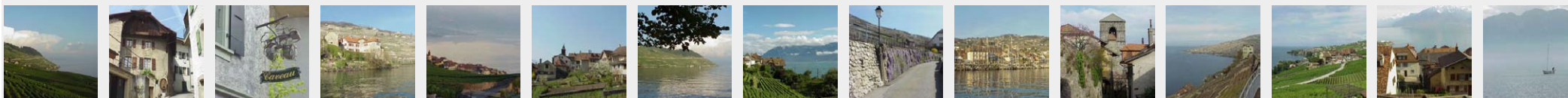
vigneron encaveur, syndic de Villette



INSCRIPTION AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

Lavaux, vignoble en terrasses face au lac et aux Alpes

PLAN DE GESTION



1. CONTEXTE DE LA DEMARCHE	1
1.1 Lavaux, une région planifiée et protégée	1
1.2 Lavaux, une région candidate au patrimoine mondial	3
1.2.1 La zone centrale.....	3
1.2.2 La zone tampon	3
1.3 Le plan directeur régional	7
<i>Les 10 options majeures du PDRL</i>	7
<i>Les objectifs de base du PDRL</i>	9
1.4 La Loi sur le plan de protection de Lavaux (LPPL, 1979)	10
1.5 Le plan de gestion selon l'UNESCO	17
1.6 Calendrier prévisible	18
1.6.1 Jusqu'au dépôt de la candidature	18
1.6.2 Au cours de l'année 2006	18
1.6.3 Après la décision d'inscription (à partir de juillet 2007)	18
2. METHODOLOGIE DU PLAN DE GESTION	19
2.1 La Commission CIL-UNESCO (CCU) et ses groupes de travail	19
2.2 Les principes fondamentaux du plan de gestion	20
2.3 Les objectifs-cadres, fondements stratégiques du plan de gestion	20
2.4 Un plan de gestion fédérant les acteurs locaux	21
2.5 Le plan d'actions, moteur de la stratégie de gestion	21
2.6 L'observation et le suivi	22

3. DIAGNOSTIC GENERAL.....	23		
3.1 Données socio-économiques	23	4.3 Tourisme	43
3.1.1 Evolution de la population	23	4.3.1 Perceptions du groupe de travail	43
3.1.2 Activités économiques	24	4.3.2 Eléments à prendre en considération	43
3.1.3 Le pendularisme.....	26	4.3.3 Objectifs-cadres et plan d'actions	44
3.1.4 L'utilisation du sol.....	26	4.4 Aménagement du territoire	49
3.2 Les vocations de Lavaux.....	27	4.4.1 Perceptions du groupe de travail	49
3.2.1 La viticulture	27	4.4.2 Eléments à prendre en considération	49
3.2.2 Les activités artisanales	28	4.4.3 Le guide de conception et réalisation architecturale	50
3.2.3 Le tourisme	28	4.4.4 Eléments à prendre en considération	50
3.2.4 Autres activités	31	4.4.5 Objectifs-cadres et plan d'actions	51
3.3 Transports.....	31	Structure du guide d'accompagnement	54
3.4 Enseignements.....	32	4.5 Coordination politique	56
4. STRATEGIE DE GESTION	33	4.5.1 Responsabilité et échéance	56
4.1 Recherche et culture	33	4.5.2 Objectifs-cadres et plans d'actions.....	56
4.1.1 Perceptions du groupe de travail	33	5. MODE DE GESTION	57
<i>Les arts et la culture.....</i>	33	5.1 L'organe de suivi.....	57
<i>Les sciences</i>	33	5.2 Les indicateurs du suivi	57
<i>La recherche</i>	33	6. GLOSSAIRE	59
<i>La culture</i>	33	7. APPROBATION ET SIGNATURES	60
4.1.2 Objectifs-cadres et plan d'actions	34		
4.2 Economie	40		
4.2.1 Perceptions du groupe de travail	40		
4.2.2 Eléments à prendre en considération	40		
4.2.3 Objectifs-cadres et plan d'actions	41		

1. CONTEXTE DE LA DEMARCHE

1.1 Lavaux, une région planifiée et protégée

Lavaux: un nom, une appellation d'origine contrôlée, un district, une identité, une région, un Bien candidat à la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Chaque fois que l'on parle de Lavaux, son acception ou ses limites territoriales changent. Aussi, avant d'entreprendre la démarche du plan de gestion du Bien souhaitée par l'UNESCO, est-il utile de clarifier la structure administrative de Lavaux.

Des différentes acceptions courantes de Lavaux, le district de Lavaux constitue l'entité territoriale aujourd'hui la plus en correspondance avec le périmètre du Bien et de sa zone tampon. Composée de douze communes, elle se prolonge naturellement sur quatre communes de la région voisine de la Riviera vaudoise (Vevey-Montreux). C'est ainsi que l'inscription de Lavaux au patrimoine mondial concerne en tout quatorze communes, sachant que Savigny et Forel, bien que faisant partie du district de Lavaux, ne sont pas concernées par la démarche conduite auprès de l'UNESCO.

Ces différentes entités communales ont toutes fait l'objet de planifications territoriales. Elles sont aussi au bénéfice d'un plan directeur régional (PDRL) et d'une loi de protection, la Loi sur le plan de protection de Lavaux (LPPL), respectivement légalisés en 1977 et 1979.

Afin de mieux comprendre les spécificités administratives et politiques de Lavaux, le tableau ci-après détaille les différentes entités ainsi que les outils d'aménagement du territoire qui en planifient ou en gèrent le développement.

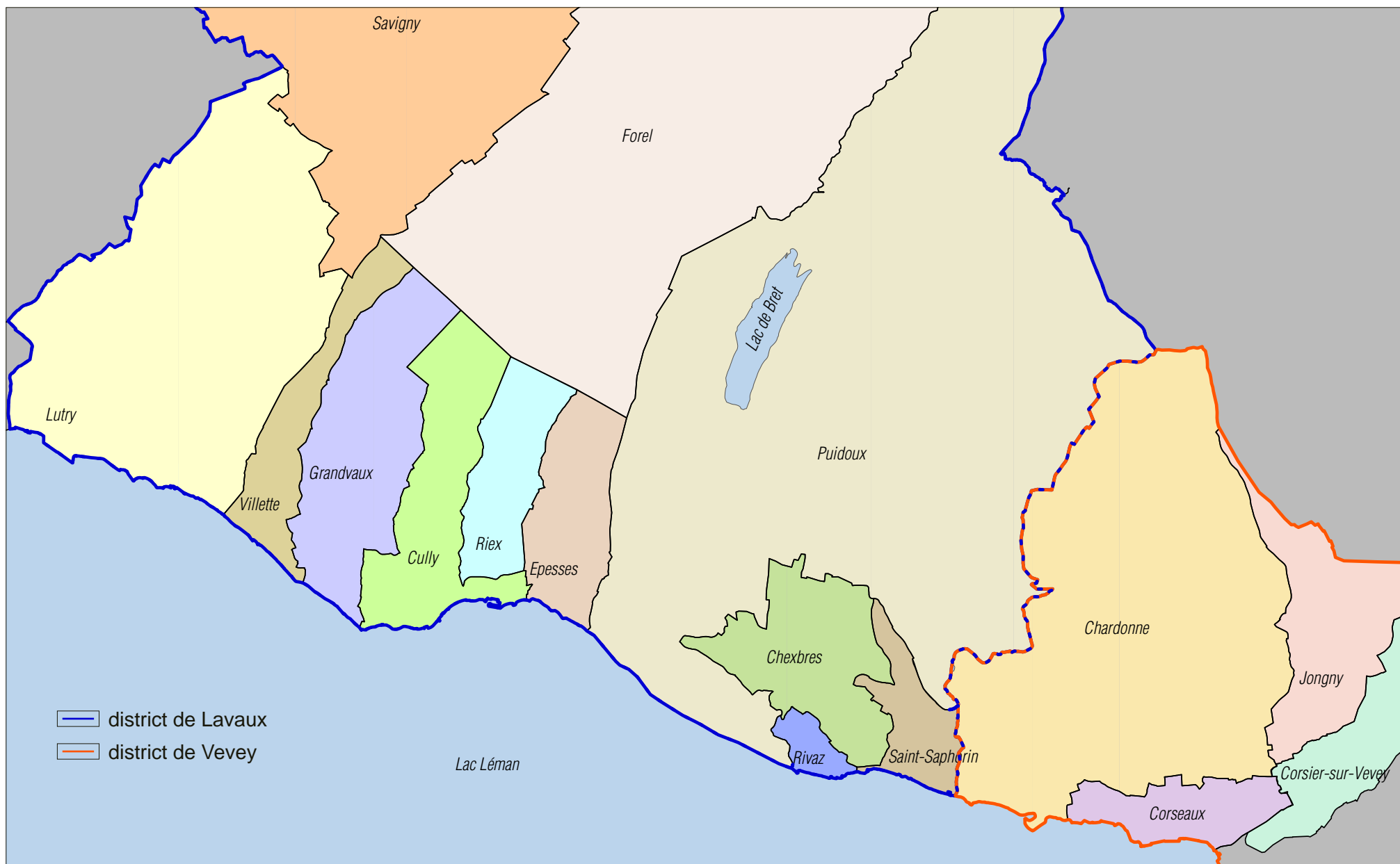
Communes	District	PDRL	LPPL	PGA	PDCom
Chexbres	Lavaux	X	X	15.01.1993	26.02.2001
Cully	Lavaux	X	X	21.12.1983	08.06.2005
Epresses	Lavaux	X	X	02.11.1983	Non astreint
Grandvaux	Lavaux	X	X	24.05.1985	En cours
Lutry	Lavaux		X	21.02.1996	28.02.2000
Puidoux	Lavaux	X	X	12.03.1998	18.11.2002
Riex	Lavaux	X	X	02.11.1983	Non astreint
Rivaz	Lavaux	X	X	17.12.1982	Non astreint
Saint-Saphorin	Lavaux	X	X	20.03.1981	Non astreint
Villette	Lavaux	X	X	02.11.1983	Non astreint
Chardonne	Vevey		X	08.06.1984	19.03.1997
Corseaux	Vevey		X	25.06.1993	04.02.2004
Corsier-sur-Vevey	Vevey		X	03.04.1985	24.05.2005
Jongny	Vevey		X	12.01.1994	12.01.1994
Nombre		10	14		

Note: les communes de Savigny et Forel, bien que faisant partie du district de Lavaux, ne sont pas prises en considération car elles sont situées en dehors de la zone centrale et de la zone tampon.

Les communes de Chardonne, Corseaux, Corsier-sur-Vevey et Jongny sont quant à elles rattachées au district de Vevey, et ne sont pas intégrées aux planifications régionales du Lavaux.

PDCom : plan directeur communal

PGA : plan général d'affectation



Localisation des communes et des districts

1.2 Lavaux, une région candidate au patrimoine mondial

Dans le cadre de la mise en oeuvre de tout dossier d'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO, le plan de gestion constitue l'outil majeur destiné à garantir la pérennité du Bien.

Lavaux, selon les catégories définies par l'UNESCO, est considéré comme un paysage culturel, c'est-à-dire témoin des interactions entre l'homme et la nature, dans un cadre évolutif et dynamique.

La notion de Bien est le terme générique utilisé par l'UNESCO pour définir un site, un bâtiment, un paysage inscrit au patrimoine mondial. Le Bien est composé d'une zone centrale, véritable coeur regroupant tous les qualités estimées comme représentatives d'une valeur universelle. Cette zone centrale est complétée d'une zone tampon, territoire de taille variable, en transition avec le territoire extérieur au Bien.

1.2.1 La zone centrale

Le territoire proposé à l'inscription de Lavaux, le Bien, comprend environ 900 hectares, soit une population de quelque 5'600 habitants.

Cette zone centrale est composée majoritairement des surfaces viticoles et des bourgs situés en son coeur. Quatorze communes sont concernées par le périmètre proposé à l'inscription, ainsi que par la zone tampon. De forme longitudinale, partant du lac vers l'arrière-pays, les communes comprennent des vignes et des bourgs vigneron dans leur partie sud, tandis que les forêts et les pâturages se développent vers le nord. Des secteurs plus denses du point de vue de l'urbanisation se sont développés en périphérie des bourgs (Cully, Chardonne, Corseaux, Jongny), ou en amont de ceux-ci (Lutry, Grandvaux).

La zone centrale, comprenant le vignoble ainsi que ses bourgs historiques et quelques cordons boisés, traverse le coteau d'ouest en est. Elle intègre le territoire des six aires de protection des vins bénéficiant des appellations d'origine contrôlée suivantes: Lutry, Villette, Saint-Saphorin/Lavaux, Epesses, Dézaley et Chardonne.

Le paysage de Lavaux est protégé par la Loi sur la protection du paysage de Lavaux (LPPL), entrée en vigueur en 1979 (voir ci-après). Les limites de la zone centrale sont donc établies dans leur grande majorité sur les limites de la vigne protégée définie selon la LPPL, les bourgs historiques étant intégrés dans ces périmètres. Certains éléments présentant un lien paysager déterminant ce paysage viticole, tels que des massifs boisés ou des pâturages ont été intégrés à la zone centrale.

Le vieux bourg de Lutry forme un second périmètre de la zone centrale. L'intégration de ce dernier au Bien se justifie largement par ses relations historiques avec le vignoble de Lavaux et la qualité des bâtiments.

1.2.2 La zone tampon

La zone tampon entoure et complète le périmètre de la zone centrale, en s'ouvrant à l'ouest sur les territoires agropastoraux de la Tour de Gourze et à l'est sur ceux du Mont-Pèlerin.

Selon le même principe que la zone centrale, la zone tampon suit les limites extérieures de la LPPL. Cependant, ces limites légales n'intègrent pas l'arrière-plan visuel du Mont-Pèlerin, ainsi que les rives du lac vers Corseaux. La zone tampon comprend donc aussi ces territoires, véritables compléments paysagers au Bien.

La perception du site protégé de Lavaux, sa lecture et sa compréhension sont fortement conditionnées par les ruptures de pente ainsi que par les échappées visuelles sur l'arrière-pays rural. Ces critères topographiques et paysagers sont donc des critères complémentaires à la délimitation de la zone tampon.

La zone tampon comprend des territoires possédant de grandes qualités paysagères (vignes, massifs boisés, pâturages) qui complètent et renforcent la protection du Bien. A ces éléments s'ajoutent des secteurs déjà urbanisés, accueillant des constructions plus récentes, sans grande valeur architecturale. Les dispositions légales régissant ces territoires sont cependant garantes que le Bien ne sera pas exposé à des pressions importantes, menaçant l'intégrité du site.




Le lac Léman ne figure pas dans la zone tampon. En revanche, le rapport qui s'établit entre le vignoble en terrasses de Lavaux, le Haut-Lac et la chaîne de montagnes que forment les Alpes savoyardes et les Préalpes suisses est l'une des composantes majeures de sa qualité paysagère.



limites du Bien

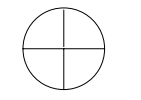
-  zone centrale
-  zone tampon
-  forêts

surface zone centrale	898 ha
surface zone tampon	1'368 ha

localisation	
 point ouest (Savuit)	46°30'26" nord 6°41'38" est
 point central (Epesses)	46°29'31" nord 6°44'46" est
 point est (Cure d'Attalens)	46°28'24" nord 6°50'45" est



échelle 1:27'250



1.3 Le plan directeur régional

La CIL (Commission intercommunale de Lavaux), créée en 1970, a initié la mise en oeuvre du plan directeur régional de Lavaux (PDRL), qui concerne l'ensemble des douze communes du district, y compris Savigny et Forel. Ce document est né du constat qu'il était nécessaire de mettre en perspective la région et son patrimoine exceptionnel, face à l'évolution des techniques d'exploitation et des mutations territoriales consécutives à cette évolution.

Ce plan directeur régional se développe autour de dix options majeures et quatre objectifs de base, définissant les grandes lignes de la politique d'aménagement régional qui aura été à l'origine de la LPPL.

Les 10 options majeures du PDRL

Option 1 *Lavaux constitue une région clairement distincte qui possède une identité et des caractéristiques propres qui seront préservées et mises en valeur. Lavaux doit marquer une césure entre les régions voisines fortement urbanisées de Lausanne et de Vevey-Montreux. L'aménagement régional sera conçu de façon à assurer la réalisation de cet objectif fondamental.*

La première option défend l'existence même de Lavaux en tant que région et donc le "maintien de son caractère".

C'est de cette première option que découlent toutes les autres.

Les options suivantes définissent, en fonction de l'option fondamentale et des données d'inventaire, les conditions d'évolution de la région.

Option 2 *Cette évolution sera conçue de façon à empêcher la satellisation de la région. Dans cette optique, on aura intérêt à encourager la création de nouveaux postes de travail afin de promouvoir un meilleur équilibre entre la population et l'emploi. En outre, on cherchera à diversifier les types d'habitat et d'activités afin de favoriser une composition plus régulière de la population.*

Cette option concerne les aspects socio-économiques de l'évolution régionale.

Option 3 *Les développements nouveaux seront en principe rattachés à un noyau central existant, le pôle, présentant une importance et une vitalité suffisantes ainsi qu'un niveau d'accessibilité élevé autant du point de vue des transports privés que publics. L'organisation du développement autour des noyaux centraux (du point de vue chronologique et spatial) sera étudiée dans le cadre de plans directeurs locaux.*

Cette option définit la localisation et l'organisation des secteurs où un développement est possible.

Elle rattache tous les éléments nouveaux (habitants, postes de travail et équipements collectifs régionaux quand c'est possible) à des pôles régionaux, déterminant ainsi deux types de territoire; d'une part, le territoire primaire destiné aux activités agricoles et viticoles principalement; d'autre part, le territoire de pôles régionaux, c'est-à-dire les petites agglomérations urbaines de Cully, Grandvaux et Puidoux-Chexbres.

Option 4 *Garantir des équipements collectifs régionaux en suffisance.*

Leur réalisation est la condition nécessaire pour une bonne évolution de la région, permettant en particulier de desserrer l'étau de Lausanne et de Vevey-Montreux, tout en favorisant la vitalité des pôles régionaux.

Option 5 *Les pôles seront traités par plans spéciaux (plans partiels d'affectation ou plans de quartier).*

Cette procédure permet de maîtriser les problèmes d'organisation à l'échelon local.

Option 6 *Le territoire de pôle comprend Puidoux-Chexbres avec en particulier la plaine de Verney, Cully et, enfin, Grandvaux.*

Option 7 *Maintenir l'intégrité du territoire primaire en tant que base des activités agricoles et viticoles et en soustraire tous les éléments qui n'y sont pas directement reliés.*

Option 8 *Définir un territoire de protection lié à la valeur indiscutable du site.*

Option 9 *Former, entre territoire viticole et villages-vignerons, un tout cohérent et coordonner les mesures de protection à appliquer.*

Option 10 *Délimiter un territoire de délasserment.*

Cette option est également liée à l'attrait du site de Lavaux, constituant une aire de promenade et de tourisme très fréquentée.

Les objectifs de base du PDRL

C'est dans le but primordial de préserver les caractéristiques de la région, et donc son identité, que le plan directeur régional est fondé sur les objectifs de base suivants:

- ♦ maintenir les territoires agricoles et viticoles de façon à assurer un nombre de postes de travail dans l'agriculture et la viticulture qui tende à une constante;
- ♦ rechercher une proportion souhaitable entre habitants travaillant dans l'agriculture et la viticulture et ceux qui travaillent dans les autres secteurs d'activités;
- ♦ déterminer un plafond de population globale en relation avec le chiffre total de la population active;
- ♦ rechercher de nouveaux postes de travail dans la région pour la population autochtone ne travaillant plus dans l'agriculture et la viticulture ainsi que pour les nouveaux venus afin qu'ils n'augmentent pas le nombre des habitants travaillant hors de la région.

Ces objectifs concernent donc deux domaines corrélatifs: le maintien de l'aire agricole et viticole et un plafond maximum de population, qui sont les conditions sine qua non de l'équilibre régional. En effet, si ces conditions n'étaient pas respectées, il y aurait un renversement de la situation tel que les agriculteurs et les viticulteurs deviendraient en quelque sorte des figurants dans un espace protégé comme un musée.

Ces dix options majeures ne seraient plus formulées aujourd'hui de la même manière. En revanche, la teneur - très générale - pourrait malgré tout être maintenue. L'option 10 devrait être liée plus clairement à la vocation touristique de la région, mais n'en reste pas moins fondée aujourd'hui encore.

Les quatre objectifs de base qui viennent compléter ces options d'aménagement peuvent aussi être maintenus dans le sens d'une diminution recherchée des pendulaires, notamment par la création d'activités complémentaires, tout en respectant un plafond de population restant désormais à fixer.

Le présent plan de gestion s'inscrit donc dans le cadre général établi par le PDRL en 1977, tout en précisant certains aspects qui ont évolué depuis lors.

1.4 La Loi sur le plan de protection de Lavaux (LPPL, 1979)

La LPPL a été élaborée en 1979 dans le prolongement logique de l'application du PDRL. Inscrite tout d'abord dans la constitution vaudoise, elle en a été extraite en 2002, dans un souci d'uniformisation. Un seul article fixe les dispositions générales assurant la protection équivalente de tous les sites vaudois protégés au niveau constitutionnel.

La votation du 27 novembre 2005 a décidé de réinscrire la LPPL au niveau de la constitution vaudoise, conférant un niveau de protection plus "officiel" auprès du grand public.

La Loi sur le plan de protection de Lavaux, inscrite ou non dans la constitution, apporte une protection concrète et locale au site de Lavaux. Cette loi énonce les objectifs généraux et des principes de protection variables en fonction du type de territoire; viticole, agricole, d'intérêt public et d'équipements collectifs, de village et hameaux, de centres anciens et de bourgs.

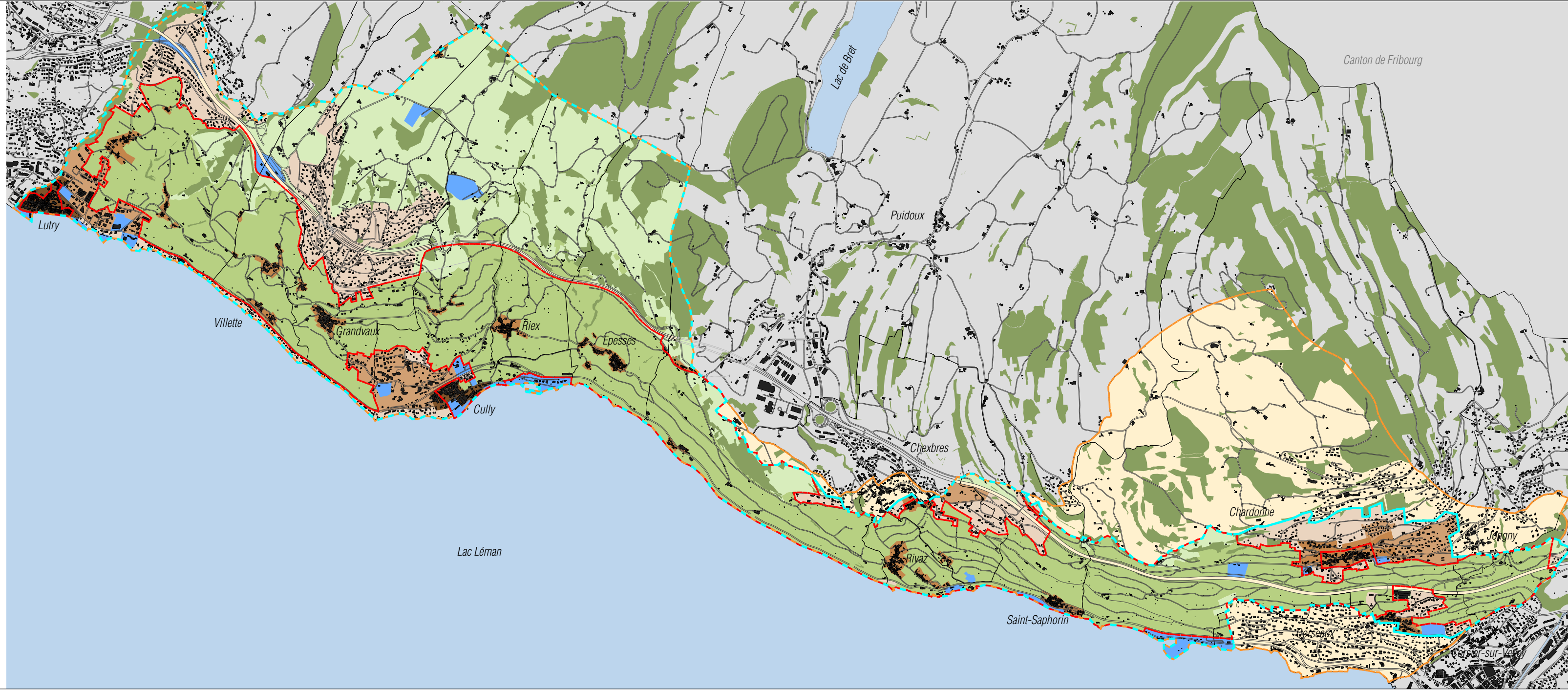
La LPPL a pour but:

- ♦ de maintenir l'aire viticole et agricole, ainsi que de favoriser les activités y relatives;
- ♦ de veiller à un certain équilibre entre population rurale et non rurale, ou active sur place ou dans d'autres régions;
- ♦ de favoriser les équipements collectifs;
- ♦ de respecter les sites en empêchant les atteintes nuisibles au caractère et à la beauté de la région de Lavaux;
- ♦ d'assurer une césure entre les régions fortement urbanisées de Lausanne et de Vevey.


Cette loi confie en outre la tâche aux communes de traduire ces buts dans leurs plans généraux d'affectation (PGA) et leurs règlements d'aménagement du territoire (RPGA).

L'intérêt public poursuivi par la LPPL est déterminant et doit être pris en compte dans l'examen des projets de planification et de construction, non seulement vis-à-vis des plans généraux d'affectation (PGA) en vigueur, mais aussi en regard des inventaires de protection fédéraux et cantonaux (IFP, ISOS, IMNS).

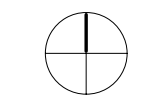
Si le Plan directeur régional (PDRL) a eu, malgré les difficultés liées à sa lisibilité, une légère influence sur les attitudes des différentes autorités locales en termes de collaborations et solidarités intercommunales, c'est essentiellement par la mise en oeuvre et la légalisation de la LPPL.

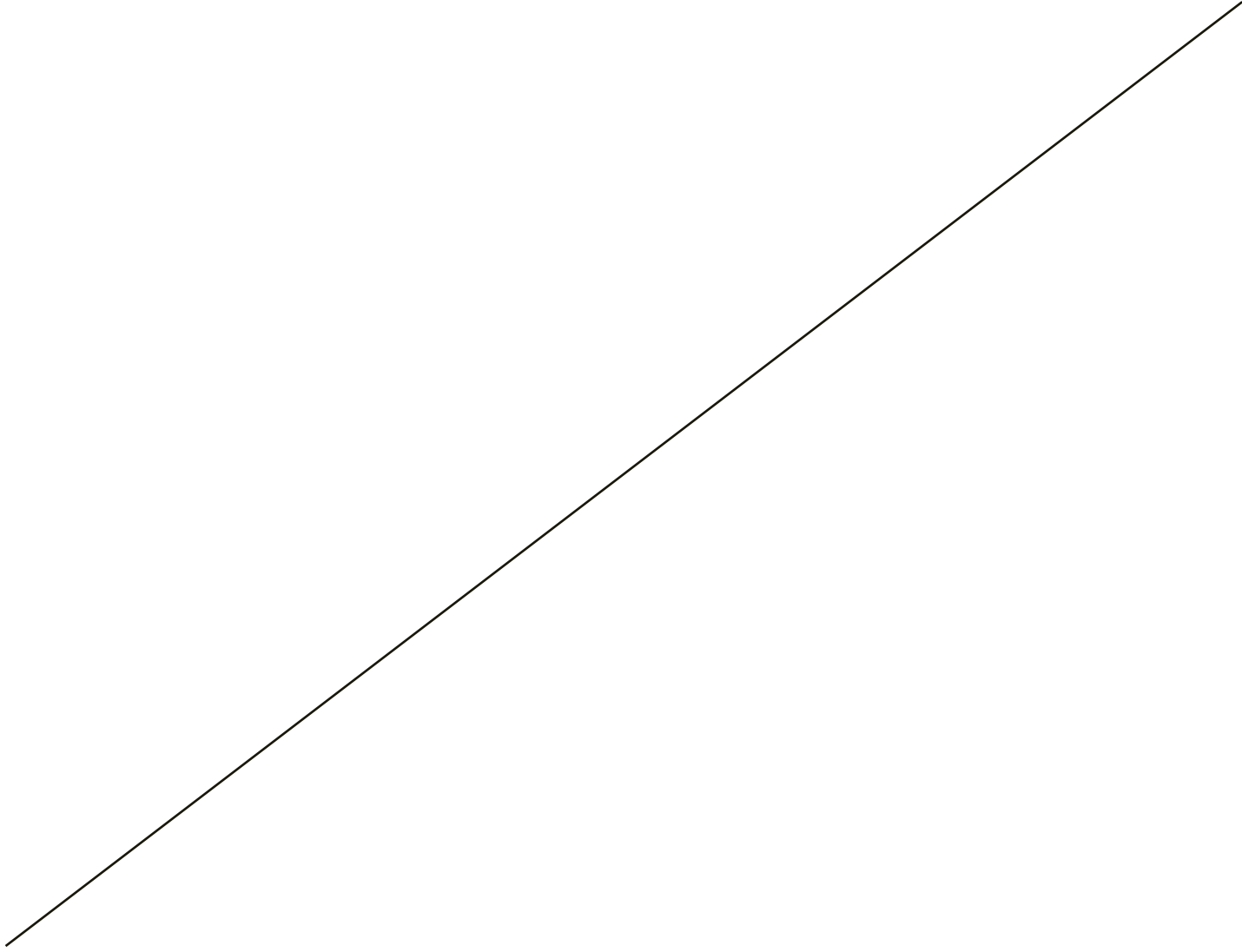


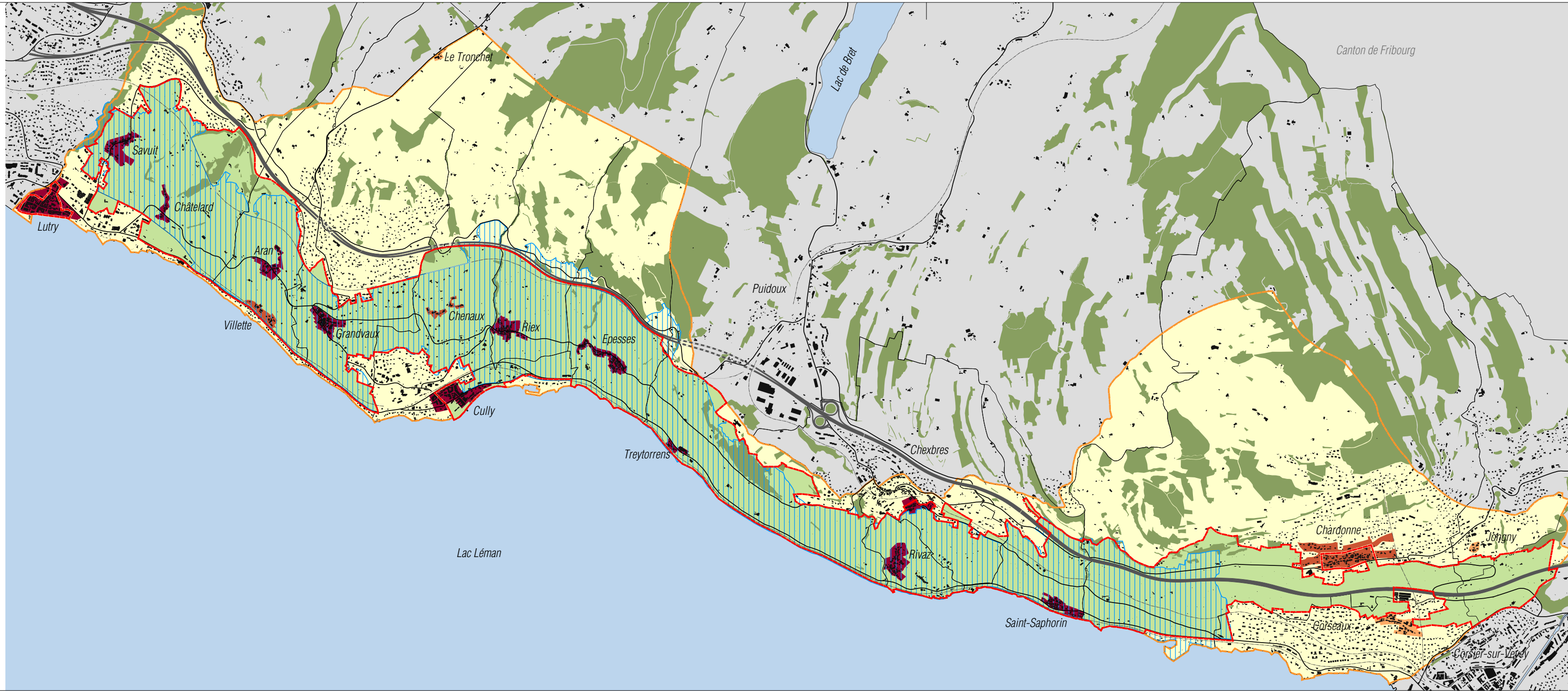
loi sur le plan de protection de Lavaux (LPPL)

-  périmètre zone centrale
-  périmètre zone tampon
-  forêts
-  périmètre du plan de la LPPL
-  territoire viticole
-  territoire agricole
-  territoire d'intérêt public
-  territoire de centre ancien, de bourg
-  territoire de villages et hameaux
-  territoire d'agglomération I
-  territoire d'agglomération II
-  territoire hors LPPL

0 250 500 1'000 m. échelle 1:27'250



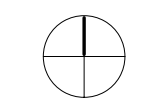


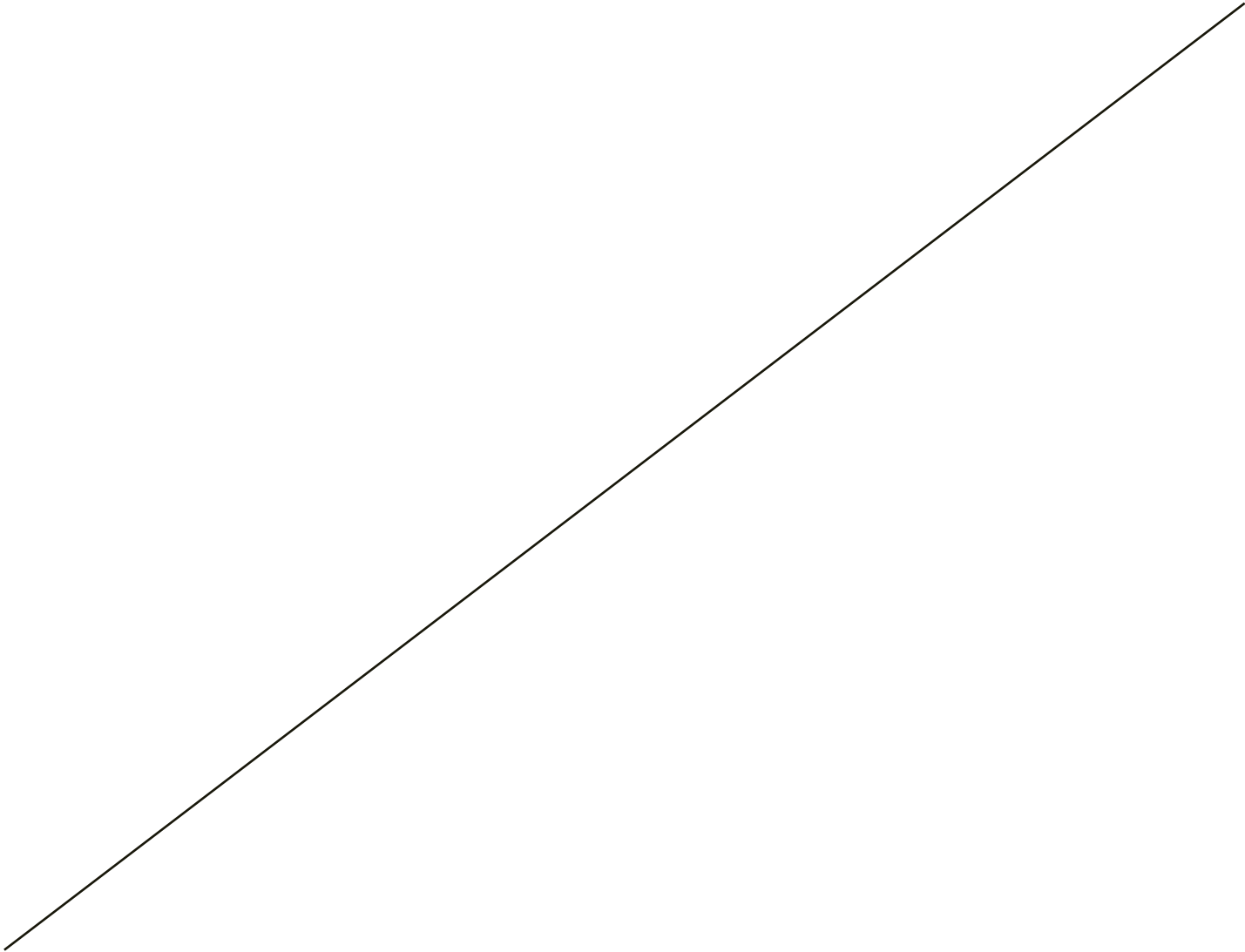


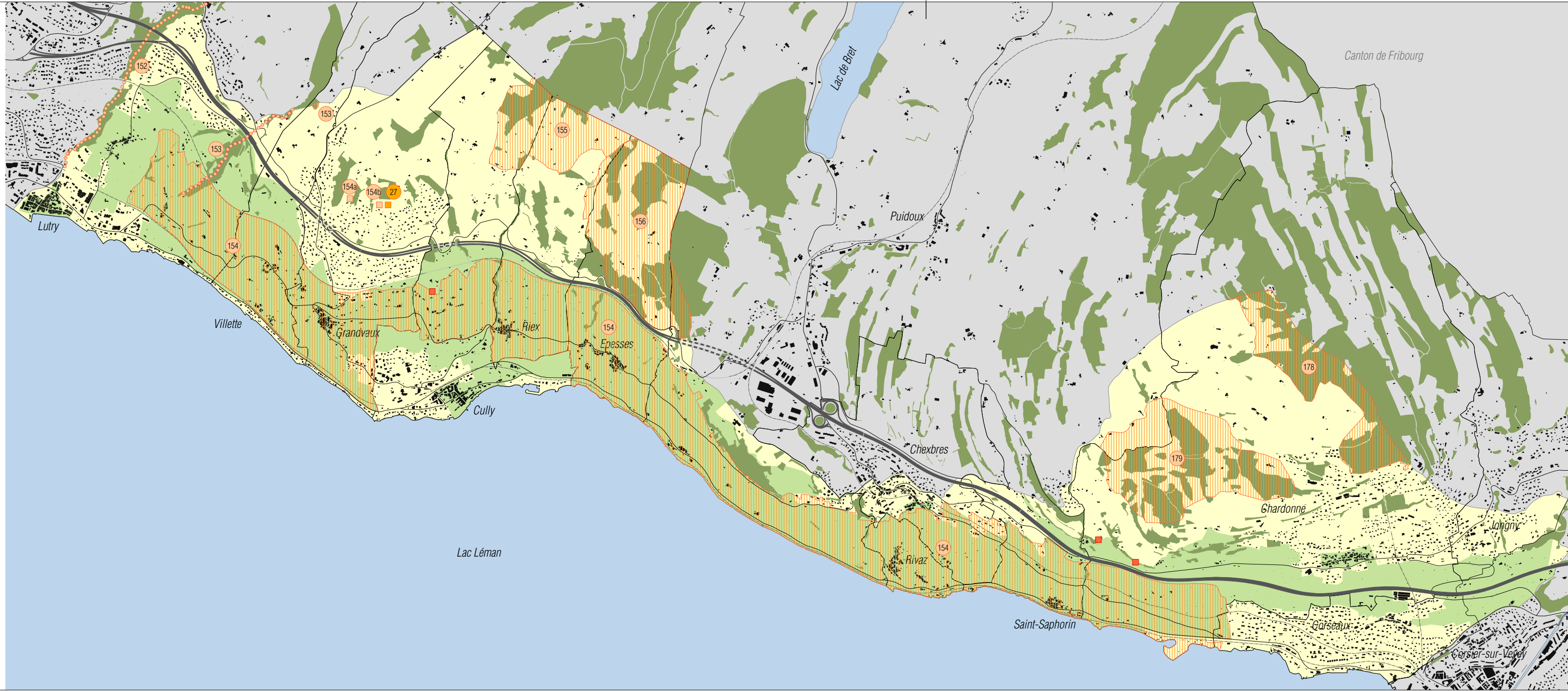
inventaires fédéraux

- zone centrale
- zone tampon
- forêts
- périmètre de l'inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale (IFP)
- inventaire des sites construits à protéger en Suisse (ISOS) - intérêt national
- inventaire des sites construits à protéger en Suisse (ISOS) - intérêt régional
- inventaire des sites construits à protéger en Suisse (ISOS) - intérêt local

0 250 500 1'000 m. échelle 1:27'250

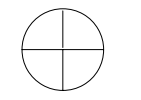
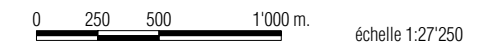


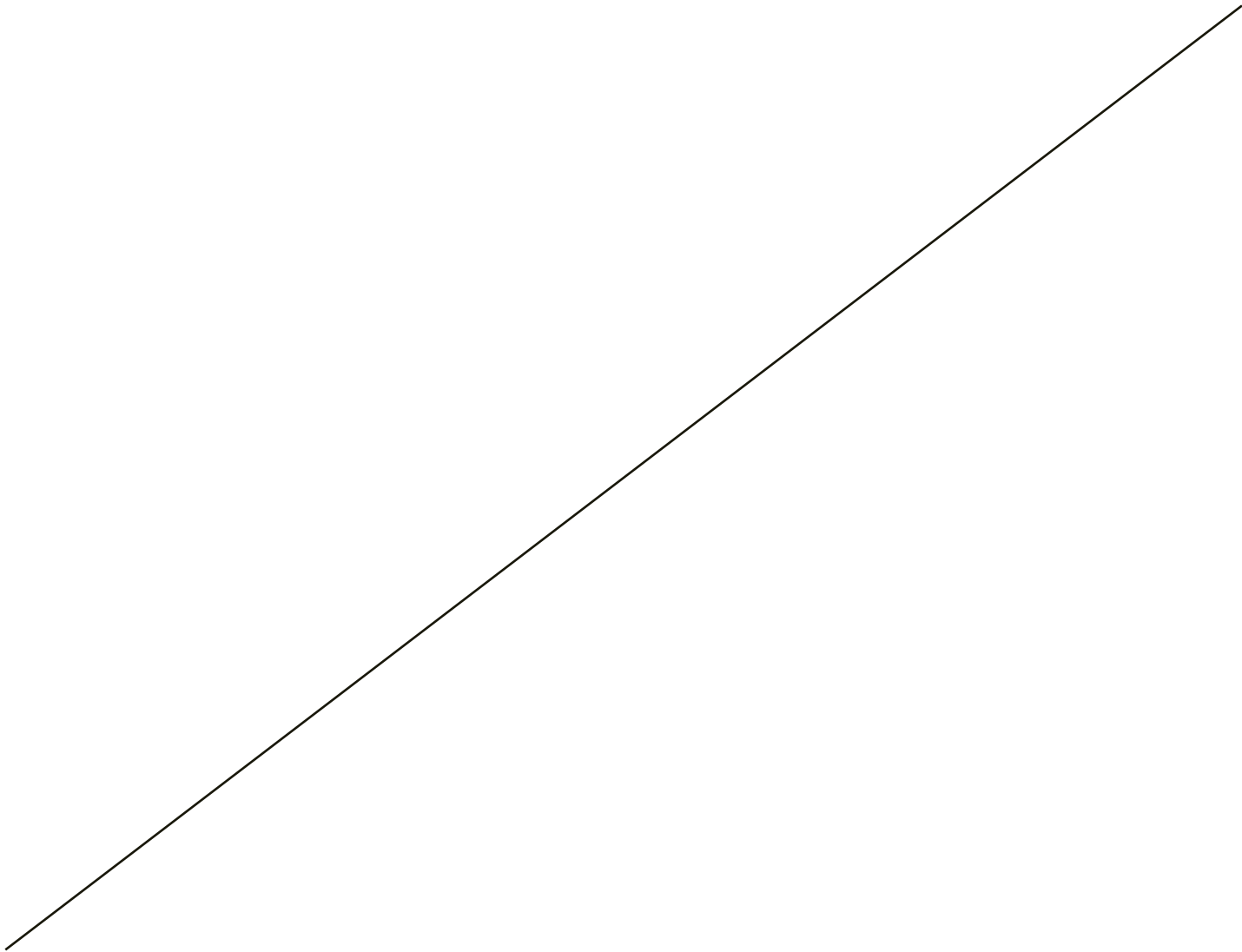




inventaires cantonaux

- zone centrale
- zone tampon
- forêts
- inventaire des monuments naturels et des sites (IMNS)
- 152 cours de la Lutrive
- 153 cours du Daley, ravin du Châtelard, bois de la Chaux
- 154 Lavaux
- 154a bloc erratique "en Chauderon"
- 154b bloc erratique "à la Bovardaz"
- 155 tour de Grouze
- 156 bois de Romont, falaises de la Cornalle, bois de Montchervet
- 178 Mont-Pèlerin, Mont-Cheseau
- 179 Monts de Chardonne
- réserve naturelle
- arrêté de classement
- 27 Grandvaux, bloc erratique "la Bovard" (arrêté du 20 mars 1985)





1.5 Le plan de gestion selon l'UNESCO

Pour certains sites inscrits à l'UNESCO, la reconnaissance internationale de leur valeur a été l'élément déclencheur de leur mise sous protection.

Lavaux est déjà au bénéfice de nombreux niveaux de protection, assurant sa préservation depuis plusieurs dizaines d'années. En revanche, l'intérêt de la démarche de Lavaux réside dans la dynamisation et l'implication des acteurs dans la valorisation du Bien (conservation et évolutivité).

Pour respecter les exigences de l'UNESCO relatives au plan de gestion, le Comité de l'Association pour l'inscription de Lavaux au patrimoine mondial (AILU) s'est fondé principalement sur les "Orientations devant guider la mise en oeuvre de la Convention du patrimoine mondial" qui précisent:

"Un système de gestion approprié est essentiel et doit figurer dans la proposition d'inscription. Des garanties de la mise en oeuvre effective du plan de gestion ou tout autre système de gestion, sont attendues".

Ainsi que dans les annexes aux orientations où il est mentionné:

"Chaque Bien proposé pour l'inscription devra avoir un plan de gestion documenté qui devra spécifier la manière dont l'intégrité et l'authenticité du Bien et sa valeur universelle exceptionnelle devraient être préservées".

Afin de répondre à ces attentes et garantir que les qualités "exceptionnelles et universelles" soient maintenues dans l'avenir, les quatorze communes concernées par le périmètre du Bien ont engagé un plan de gestion. Ce plan complète les mesures légales de protection de Lavaux (en l'occurrence existantes et suffisantes) par un programme de mesures dynamiques et positives de mise en valeur du site, inscrites dans le prolongement du PDRL et de la LPPL.

Ce document stratégique n'a pas pour but de "geler" Lavaux dans son état au moment de l'inscription, mais d'en assurer l'évolution harmonieuse et respectueuse tout en sauvegardant (et si possible améliorant) ses qualités d'origine.

Le plan de gestion ne constitue pas une couche supplémentaire de prescriptions et contraintes, mais un instrument de "management" régional. C'est pourquoi, le Comité de l'AILU a considéré que son assise populaire est essentielle. Le plan de gestion doit contribuer à ce que chacune et chacun (propriétaire, habitant, responsable d'entreprise ou membre d'une autorité) prenne conscience de la valeur du site et le gère comme tel, à tous les niveaux de décision.

Enfin, par définition, un plan de gestion est évolutif. Il doit en effet répondre aux questions du moment, qui ne seront pas les mêmes dans 20 ou 50 ans.

On relève en Suisse – et, comme évoqué précédemment, particulièrement dans la région de Lavaux – l'existence d'une législation très abondante (au niveau fédéral, cantonal et communal) ainsi que la présence de nombreuses organisations dans les domaines professionnels, techniques, scientifiques, culturels, etc. L'ensemble de ces règles et de ces groupements représentent un "tissu" extrêmement dense qu'il s'agit de ne pas alourdir par l'adjonction d'un nouveau dispositif.

Au contraire, le plan de gestion doit devenir un "tremplin" qui valorise les apports des structures existantes par une bonne communication et une coordination efficace. Le plan de gestion se situe ainsi comme un outil de connaissance, d'analyse et de synthèse qui favorise un développement durable et harmonieux du secteur de Lavaux, une fois le site inscrit à la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Il est évident, au vu des conditions politiques de la région, que les initiatives de l'organe responsable du plan de gestion, la CCU (voir chapitre suivant) passeront essentiellement par des incitations (ou des collaborations) auprès d'organismes existants. Cet instrument de gestion jouera également un rôle de relais envers l'UNESCO.

Seul interlocuteur pour toutes les communications relatives au Bien inscrit, cet organe devra répondre aux demandes concernant le suivi des indicateurs de qualité du site, comme à toutes les relations qui s'établiront avec l'UNESCO.

1.6 Calendrier prévisible

La préparation du plan de gestion et la définition de son contenu se sont développés en trois temps, en conformité avec la procédure de candidature à la liste mondiale de l'UNESCO.

1.6.1 Jusqu'au dépôt de la candidature

Au cours de cette première période, sont mises en place les structures administratives et techniques qui concevront et gèreront le plan de gestion. L'organisme chargé du plan définit le contexte initial de ses réflexions (principes généraux) ainsi que les objectifs-cadres qui figurent dans le dossier de candidature. Il élabore en outre, la première version du plan de gestion figurant dans la documentation jointe au dossier, qui en détaille l'état d'avancement.

1.6.2 Au cours de l'année 2006

Les objectifs-cadres sont développés en définissant les priorités et les responsabilités, tout en engageant certaines actions retenues à court terme. En outre, les remarques et les suggestions de l'expert mandaté par l'UNESCO pour l'examen du dossier de candidature sont intégrées en vue d'adapter le plan de gestion. Enfin, les propositions de l'organisme chargé de l'application du plan sont discutées et confirmées par les autorités des communes concernées par le Bien.

1.6.3 Après la décision d'inscription (à partir de juillet 2007)

Les structures administratives régionales sont déjà adaptées afin d'assurer le lancement des actions inscrites dans le plan de gestion ainsi que la gestion générale de ce dernier, une fois que Lavaux sera inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Le plan de gestion de Lavaux constitue ainsi la réponse la mieux adaptée aux exigences de l'UNESCO, d'une part par la structure administrative responsable de son application et de son évolution, d'autre part par les réflexions engagées à ce jour et, enfin, par l'ensemble des acteurs chargés d'engager les plans d'actions.

Les autorités régionales, convaincues de la cohérence des démarches effectuées et des propositions, pourront ainsi veiller sereinement à la pérennité du Bien universel de ce paysage culturel qu'est le vignoble de Lavaux.

2. METHODOLOGIE DU PLAN DE GESTION

2.1 La Commission CIL-UNESCO (CCU) et ses groupes de travail

La promotrice de la candidature, soit l'Association pour l'inscription de Lavaux au patrimoine mondial de l'UNESCO (AILU), a mandaté un organisme officiel, qui existe depuis une trentaine d'années, la Commission intercommunale Lavaux (CIL) en vue de l'élaboration et du suivi du plan de gestion.

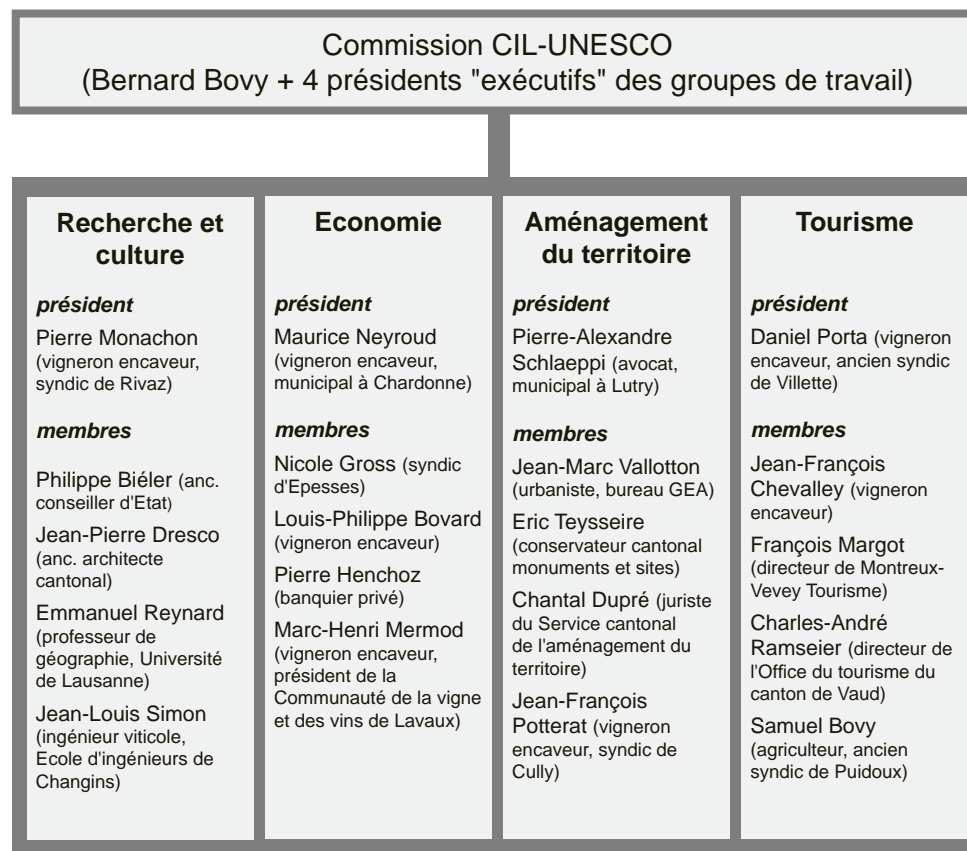
Cette dernière a désigné une "Commission CIL-UNESCO" (CCU), chargée d'élaborer le plan de gestion. Pour ce faire, elle travaille en étroite coordination avec le comité de l'AILU tout en s'appuyant sur les réflexions de quatre groupes de travail couvrant l'ensemble des domaines concernés, à savoir : aménagement du territoire, économie, tourisme, recherche et culture.

Chacun de ces quatre groupes est composé d'un président, issu des autorités politiques de l'une des quatorze communes du site candidat et de trois à cinq membres permanents. Ils recourent, selon les besoins, aux représentants des organismes existants et à la collaboration des spécialistes adéquats.

La CCU, présidée par le président de la CIL et composée des quatre présidents précédemment évoqués, coordonne et approuve les travaux de ces groupes de travail spécialisés.

La composition de la CCU évoluera sans doute au moment de l'adoption par l'UNESCO de la candidature prévue en 2007. A ce moment, la CCU entrera dans une phase opérationnelle et elle aura, dès lors, l'opportunité de s'adapter à ces nouvelles conditions.

Les missions de la CCU, après l'inscription, dériveront bien évidemment des perspectives prévues par le plan de gestion. Ceci s'entend aussi bien sur le plan de l'organisation politique que sur les méthodes de travail, la composition des groupes et la définition des tâches spécifiques.



2.2 Les principes fondamentaux du plan de gestion

Le plan de gestion se structure autour de cinq principes fondamentaux qui constituent le cadre général des réflexions dans lesquelles s'inscrivent les plans d'actions développés pour l'ensemble des thématiques qui le composent. Ce sont:

- ① identifier les éléments clés permettant de détecter aussi bien la vulnérabilité du paysage de Lavaux que les opportunités pour sa valorisation, les mesures destinées à protéger la valeur patrimoniale cruciale du site;
- ② établir les recommandations pour la gestion future du site et de ses vignes de telle sorte que l'essence même du caractère de paysage culturel soit conservée;
- ③ augmenter l'information et l'intérêt du public de Lavaux, promouvoir sa valeur éducative et culturelle ainsi que son identité "vignoble en terrasses, face au lac et aux alpes";
- ④ promouvoir un plan de gestion commun à l'ensemble des acteurs locaux (propriétaires, résidents, vignerons, commerçants, actifs, population) afin que ceux-ci puissent mettre en œuvre les plans d'actions à l'échelle individuelle ou partenariale;
- ⑤ définir le système de surveillance, de suivi réactif, de coordination et d'information.

2.3 Les objectifs-cadres, fondements stratégiques du plan de gestion

La CCU a pour mission initiale d'élaborer le plan de gestion qui accompagne le dossier de candidature. Elle a organisé elle-même son travail et celui des 4 groupes de travail. Une méthodologie commune a été appliquée afin de faciliter l'approche des différents domaines développés dans le plan de gestion.

La première tâche des quatre équipes spécialisées a été établie en vue de comprendre leurs modes de fonctionnement, leurs objectifs, leurs moyens, etc.

Il s'est agi, en outre, de détecter les insuffisances, d'identifier les risques et de proposer des pistes de recherche qui permettent de répondre aux exigences du patrimoine mondial.

Cette recherche, positivement critique, a apporté des idées originales aux membres des groupes de travail qui ont pu les exprimer comme axes potentiels de développement.

A partir de ce constat et de leur perception du domaine traité, les groupes de travail ont déterminé les objectifs-cadres correspondants ainsi que les premières mesures de mise en œuvre (plans d'actions). Ce travail s'est poursuivi tout au long de l'année 2006.

La CCU a repris l'ensemble des objectifs-cadres proposés par les quatre groupes de travail afin de les évaluer, les coordonner puis les faire valider par l'AILU pour le dépôt du dossier de candidature. Les plans d'actions qui les accompagnent sont décrits ultérieurement.

2.4 Un plan de gestion fédérant les acteurs locaux

La CCU a conduit ses activités de manière à y intégrer, d'une part, un maximum de participants et, d'autre part, à développer une conscience régionale de protection et de mise en valeur du site. Il importe, en effet, que la démarche ne reste pas une affaire de spécialistes mais soit relayée et portée par l'ensemble des acteurs régionaux, en détectant et en associant les institutions et actions existantes dans tous les domaines intéressant le plan de gestion.

La méthodologie proposée dans le cadre du plan de gestion de Lavaux s'appuie donc sur une implication étroite des acteurs régionaux, d'une part dans la planification stratégique de la gestion de leur patrimoine, d'autre part dans le suivi et l'application au quotidien du plan de gestion. Il est en effet crucial de pouvoir associer, dès le début du processus d'inscription, les individus qui seront porteurs de l'observation, voire, si nécessaire, des actions qui permettront de garantir la pérennité de ce patrimoine.

C'est pourquoi, les quatre groupes de travail thématiques sont présidés par un élu local, membre de la CCU, et qu'ils se sont associés les compétences de spécialistes locaux impliqués, d'une part dans les différents domaines de gestion, d'autre part dans l'application des stratégies développées (représentants d'organismes existants et de l'administration cantonale).

2.5 Le plan d'actions, moteur de la stratégie de gestion

L'ensemble des propositions initiales ont été développées par l'intermédiaire d'un plan d'actions qui définit de manière précise les mesures et moyens de mise en oeuvre du plan de gestion, les responsables ainsi que les échéances qui jalonnent la candidature et le suivi du Bien, une fois que Lavaux sera inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Ce plan d'actions constitue l'essence du "plan de vie" de Lavaux, chargé d'être enrichi et appliqué tout au long de l'évolution des pratiques sociales, culturelles et économiques locales. Il est accompagné d'observations qui attestent de la pérennité ou, au contraire, des risques de détérioration du patrimoine, selon les critères et indicateurs du plan de gestion.

C'est ainsi que la structure suivante du plan d'actions de chaque thème a été mise en place. Elle se hiérarchise comme suit :

1. Objectifs-cadres : servent de bases de réflexion des GT.

1.1 Mesures : permettent de préciser la façon d'atteindre l'objectif-cadre.

Moyens : permettent d'identifier le mode de mise en oeuvre de la mesure.

Actions/quand/qui : permettent de décrire la/les mission(s) que certains acteurs de Lavaux doivent engager pour assurer l'application du plan de gestion.

Commentaires : permettent de préciser, recommander, rappeler certaines informations importantes sur le plan d'actions.

Le plan d'actions permet de visualiser avec une grande précision et une évolutivité adaptée, l'ensemble des missions des acteurs de Lavaux. Le plan de gestion représente ainsi un complément dynamique non contraignant à la LPPL qui permettra de sensibiliser non seulement les acteurs locaux mais aussi la population aux effets de toute intervention sur le site (zones centrale et tampon).

2.6 L'observation et le suivi

Face aux différentes missions proposées par le plan de gestion concernant localement différents acteurs, organismes, associations, il est proposé de constituer un organe de coordination consultatif ou "observatoire", établi sous l'égide de la CIL. Cet organe sera en outre composé des spécialistes nécessaires pour répondre aux différentes missions du plan de gestion (observation, réaction, anticipation).

Les appréciations et recommandations de cet organe seront ainsi évaluées et relayées du point de vue décisionnaire par la CIL.

3. DIAGNOSTIC GENERAL

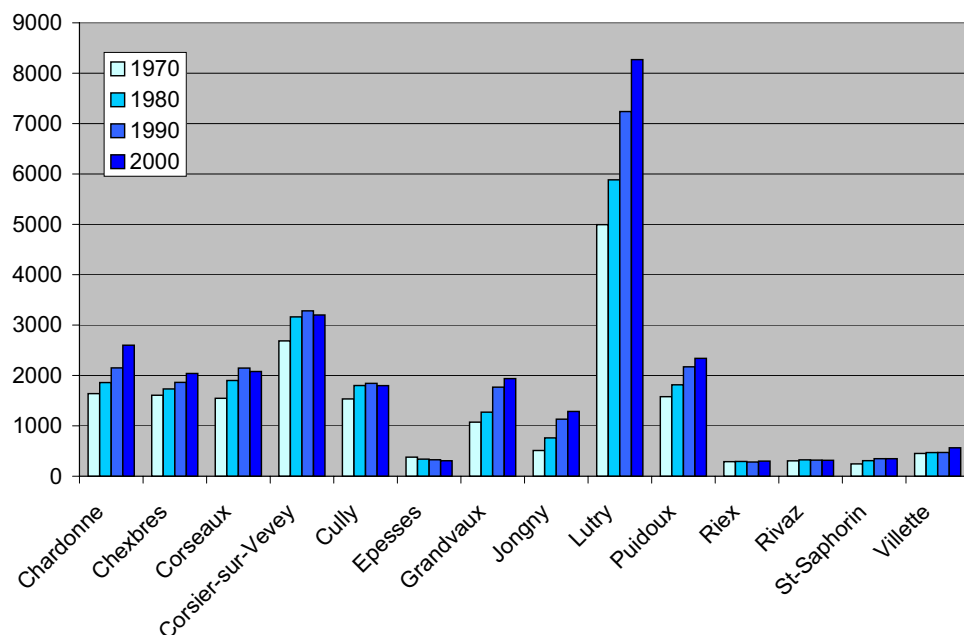
Avant de définir l'ensemble des actions à entreprendre pour assurer la pérennité du Bien, un travail d'analyse a été opéré dans les principaux domaines touchant Lavaux (ci-après pris en compte dans la globalité des territoires des 14 communes concernées).

Cette réflexion préliminaire permettra de contextualiser toute forme de démarche de terrain et d'en évaluer, non seulement la pertinence, mais aussi les éventuelles mesures à engager parallèlement.

3.1 Données socio-économiques

3.1.1 Evolution de la population

La démographie des quatorze communes du Bien a été et est fortement influencée par le développement de l'agglomération lausannoise (à l'ouest) et de la région de Vevey-Montreux (à l'est).



Evolution de la population entre 1970 et 2000 (habitants)

Source: SCRIS

Située dans l'aire d'attraction de ces deux pôles, la région compte 27'783 habitants (en 2004), soit 4.3% de la population du canton de Vaud.

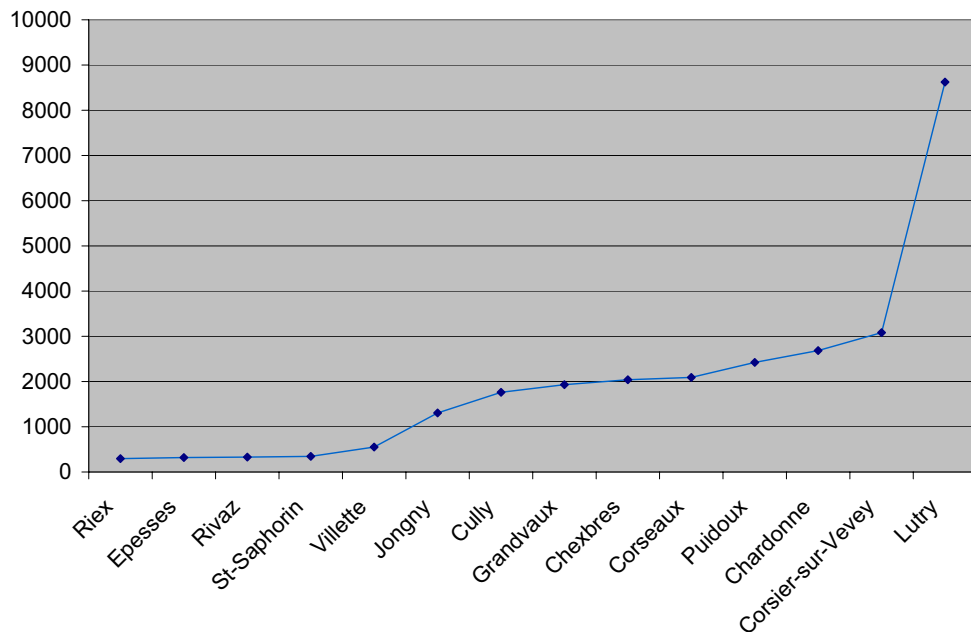
La croissance annuelle moyenne entre 1990 et 2000 est de +0.8% pour Lavaux, tandis que celle du canton est de +0.6%.

L'évolution de la population entre 1970 et 2000 varie fortement selon les communes. En 30 ans, le nombre de résidents à Jongny a plus que doublé, alors que les petites communes viticoles situées au coeur du site n'ont pas augmenté.

La taille des communes sous l'angle de la population est très diversifiée. Rieux compte moins de 300 habitants, alors que la plus peuplée (Lutry) en recense plus de 8'600.

Communes du Bien	Evolution de la population entre 1970 et 2000	
	hab.	%
Chardonne	+962	+58.7
Chexbres	+433	+26.9
Corseaux	+533	+34.5
Corsier-sur-Vevey	+513	+19.1
Cully	+263	+17.1
Epesses	-70	-18.5
Grandvaux	+864	+80.5
Jongny	+775	+151.7
Lutry	+3276	+65.6
Puidoux	+761	+48.2
Rieux	+11	+3.8
Rivaz	+11	+3.6
Saint-Saphorin	+103	+42.0
Villetta	+112	+24.8

Source : SCRIS

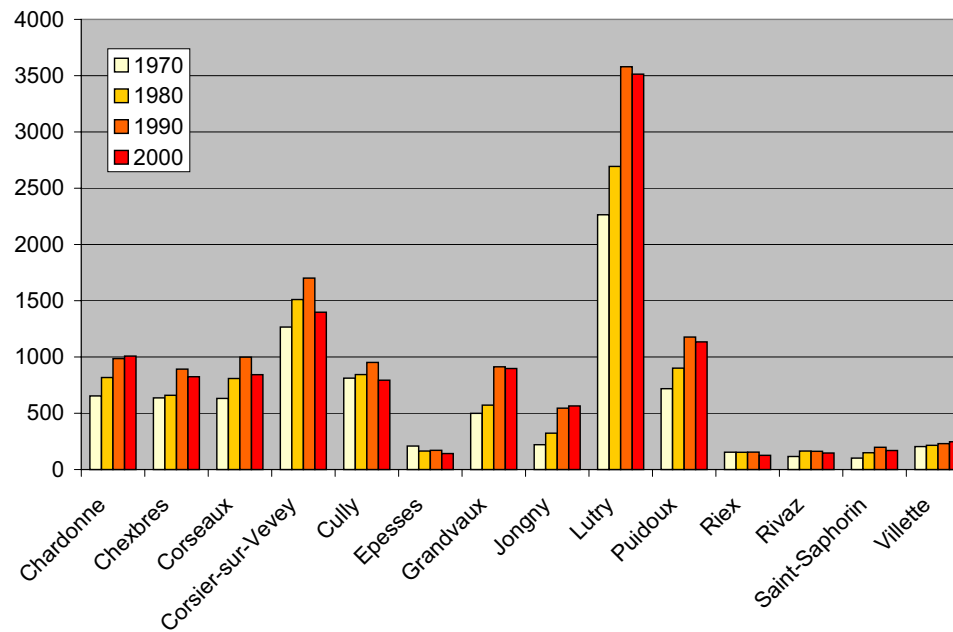


Population des quatorze communes concernées par l'inscription (habitants)

Source: SCRIS

Parmi les quatorze communes étudiées, on peut distinguer trois groupes:

- ♦ les petites communes viticoles de moins de 600 habitants situées au coeur du vignoble (Villette, Rieux, Epesses, Rivaz et Saint-Saphorin);
- ♦ les communes de moyenne importance de 1'000 à 4'000 habitants (Grandvaux, Cully, Puidoux, Chexbres, Chardonne, Corseaux et Corsier-sur-Vevey);
- ♦ une grande commune de 8'500 habitants, Lutry.



Evolution des actifs employés par commune entre 1970 et 2000

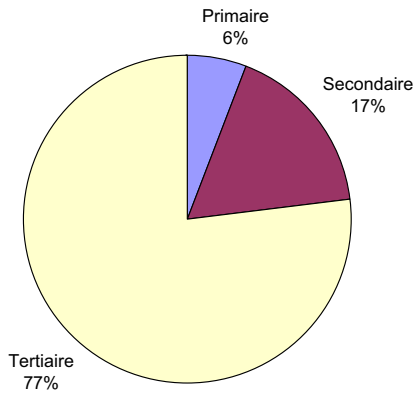
Source: SCRIS

3.1.2 Activités économiques

La croissance a été plus forte entre 1970 et 1990 (en moyenne annuelle +325 actifs employés ou +1.6% par an) que pendant la période de 1990 à 2000 (en moyenne annuelle +204 actifs employés ou +0.8% par an).

Depuis le début des années 1990, on observe un ralentissement économique sur l'ensemble des communes du Bien, mais également dans le reste du canton. Après une croissance soutenue entre 1970 et 1990, les petites communes du site et les communes en périphérie de Vevey ont quelques difficultés à maintenir constant le nombre d'actifs employés dans leur localité respective.

Globalement, du point de vue de la structure des secteurs économiques, la région comprend un secteur primaire (agriculture et viticulture) important. Il représente 6% de l'ensemble, ce qui est supérieur à la moyenne cantonale (4.8%).



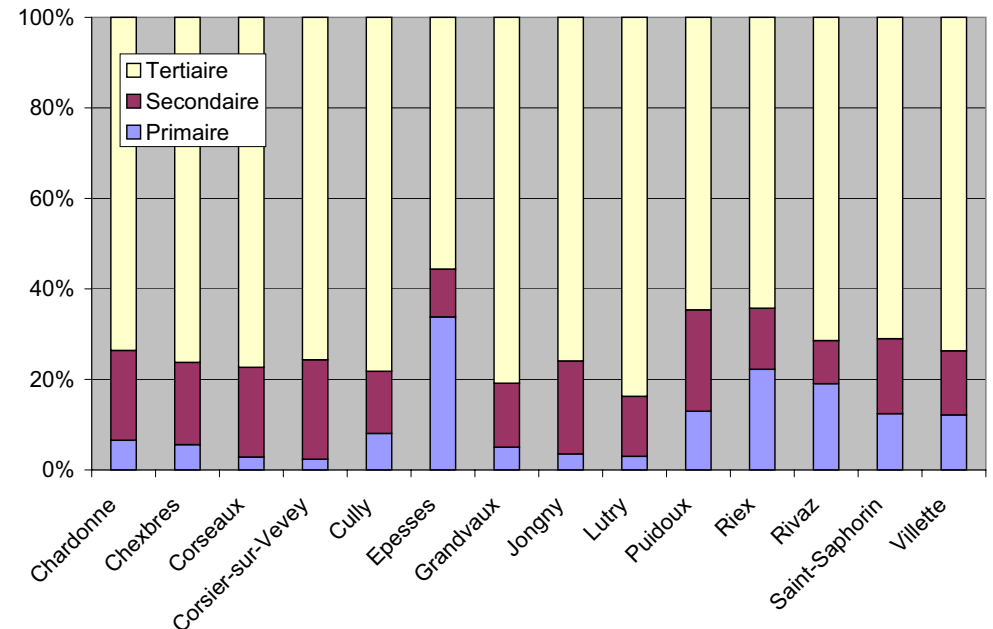
Répartition des secteurs économiques en 2000 (%) Source: SCRIS

En revanche, le secteur secondaire (industrie, construction) est légèrement moins développé (17% contre 19.3% pour le canton de Vaud). Le secteur tertiaire (services, enseignement, santé, commerces, etc) avec 77% des activités professionnelles se situe en-dessus de la moyenne cantonale (75.9%).

On observe également une grande diversité de répartition des activités professionnelles par secteur économique selon les communes du Bien.

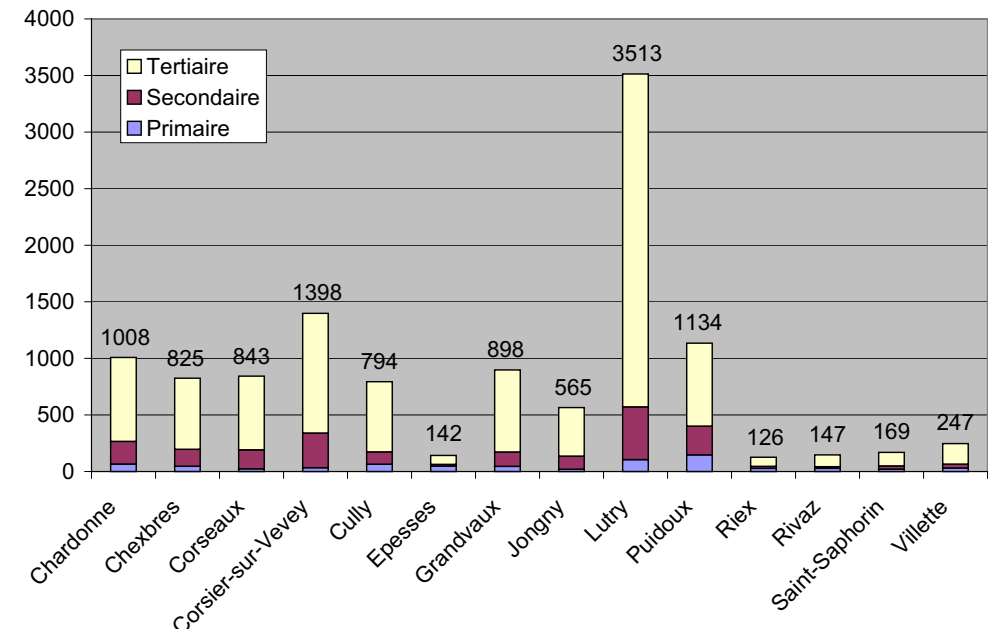
Les communes situées en plein coeur du vignoble (Rieux, Epesses et Rivaz), ainsi que Puidoux ont un secteur primaire relativement développé. C'est le cas d'Epesses où 34% des actifs sont employés dans la viticulture et dans une moindre mesure dans l'agriculture. La région proposée à l'inscription est un pôle viticole important, les viticulteurs représentant 50% des personnes ayant une activité professionnelle dans le secteur primaire. A l'échelle cantonale, les actifs travaillant dans la viticulture ne représentent que 10% des effectifs du secteur primaire.

A l'opposé, les personnes vivant de l'agriculture ou de la viticulture sont peu représentées dans les communes urbaines situées à proximité de Lausanne (Lutry) et de Vevey (Corseaux, Corsier-sur-Vevey et Jongny). Dans ces dernières, le secteur primaire oscille entre 2 et 4%.



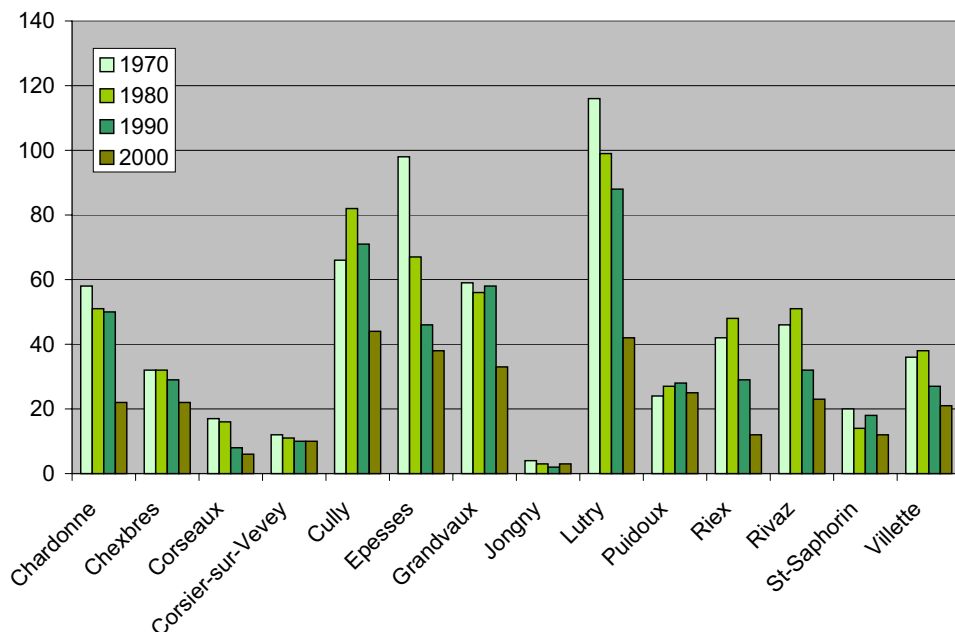
Secteurs économiques par commune en 2000 (%)

Source: SCRIS



Structure économique par commune en 2000 (actifs employés)

Source: SCRIS



Evolution du nombre de personnes travaillant dans la viticulture entre 1970 et 2000 Source: SCRIS

Les personnes travaillant dans le secteur de l'industrie et de la construction sont faiblement représentées. Puidoux et Corsier-sur-Vevey accusent tout de même la plus forte proportion avec 22%.

Dans les quatorze communes, le secteur tertiaire est en pleine croissance, en particulier à Lutry et Grandvaux où plus de 80% des actifs travaillent dans ce secteur.

3.1.3 Le pendularisme

La dynamique des échanges qui s'organise à partir et entre les pôles urbains de Lausanne et Vevey-Montreux engendre de nombreux déplacements de personnes sur les axes de communication.

Les quatorze communes présentent un taux moyen de mobilité (63.3%) supérieur à celui du canton (55.6%). Par ailleurs, le solde migratoire de la région est négatif (-7'082).

Les bonnes liaisons routières et ferroviaires, la desserte en transports publics et la proximité de ces deux agglomérations expliquent ce phénomène.

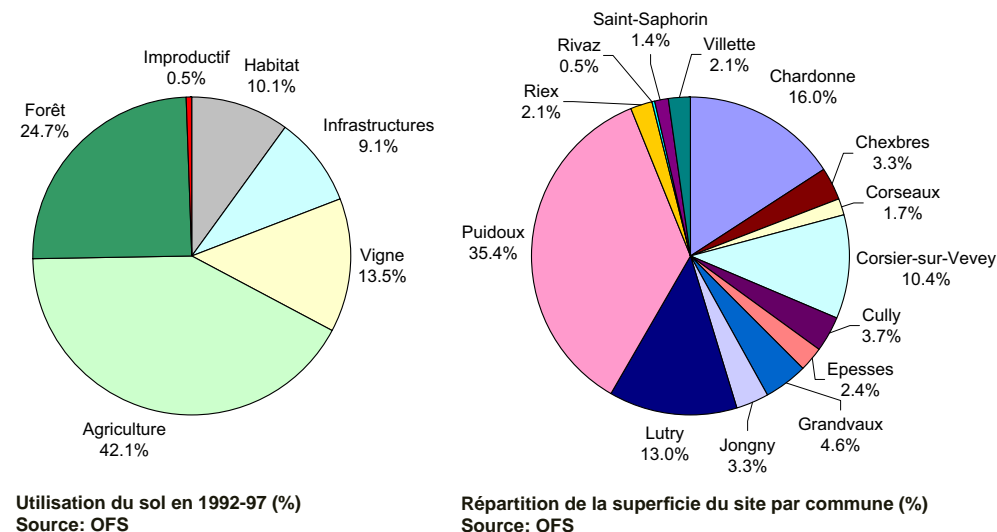
Sur le territoire proposé à l'inscription, 36.5% des personnes actives quittent chaque jour leur lieu de résidence pour aller travailler, la moyenne cantonale se situant à 28.6%. Environ 70% d'entre eux se déplacent quotidiennement à Lausanne et dans la région de Vevey-Montreux.

3.1.4 L'utilisation du sol

La région de Lavaux se caractérise par l'étendue de sa surface destinée à l'agriculture qui représente 42% de sa superficie (2'632 ha) et par l'importance de ses forêts (1'543 ha), soit 25% du territoire.

Les surfaces cultivées en vigne (ainsi que les surfaces dédiées à l'arboriculture et l'horticulture) occupent 14% du territoire des quatorze communes, soit 842 hectares.

Le bâti, les infrastructures et les surfaces de transport (rail, routes, autoroute) représente 19% de la superficie totale, soit environ 1'200 hectares.



Utilisation du sol en 1992-97 (%) Source: OFS

Répartition de la superficie du site par commune (%) Source: OFS

3.2 Les vocations de Lavaux

La CIL, constatant certaines difficultés dans le cadre de l'application de la LPPL, désire adapter cette dernière afin qu'elle puisse suivre l'évolution des contextes de l'économie vitivinicole.

Pour ce faire, une concertation avec les élus des communes et les représentants du canton a été entreprise préalablement, permettant de dégager de nombreux enseignements utiles dans le cadre de l'élaboration et l'application du plan de gestion.

3.2.1 La viticulture

L'article 15 de la LPPL prévoit le maintien de la configuration générale du sol. Il est légitime de se demander si son application stricte peut générer des problèmes liés à l'exploitation des vignes. .

Tant que l'aspect général du paysage viticole n'est pas détérioré par l'agrandissement des terrasses, ce dernier doit pouvoir être toléré... dans les limites physiques du sol et de son sous-sol. Certaines restrictions sont malgré tout nécessaires pour prévenir tout abus, même si certaines communes souhaitent une liberté totale.

Le seuil de rentabilité des exploitations viticoles ne semble pas devoir être une préoccupation du plan de gestion car d'une part il varie d'une commune à l'autre et d'autre part, il est lié dans certains cas à l'appellation. En revanche, les autorités communales devront être attentives aux importants changements des conditions économiques vécus ces dernières années.

La zone viticole, telle que définie, ne doit globalement pas être modifiée. En revanche, une réflexion sur des locaux souterrains en zone viticole doit être développée.

De nouveaux chemins AF ne sont pas prévus car souvent ils ont déjà été réalisés dans le cadre de remaniements. Ils sont par contre souhaitables dans certains secteurs non remaniés.

La politique locale en matière d'aménagement résoudra les problèmes de cas en cas.

Toute mesure, même souhaitable pour l'avenir de la viticulture à Lavaux paraît restrictive. Le vœu est de garantir la plus grande liberté possible au vigneron afin de ne pas l'entraver dans ses efforts de rentabilisation de son entreprise... une crainte légitime en regard de la concurrence du marché européen.

Les vignerons et les négociants de Lavaux tendent à maintenir leurs exploitations viticoles dans les villages. Ne trouvant pas de solution dans ce sens, certaines exploitations ont dû migrer en zone industrielle. En revanche, toutes les communes concernées ressentent la difficulté d'agrandir les exploitations en zone de village. La viticulture semble à ce titre être plus pénalisée que l'agriculture qui ne se développe que très exceptionnellement en zone constructible. Une législation plus souple en la matière semble donc nécessaire, soutenue par quelques principes clairement définis dans le cadre de l'élaboration puis de l'application du plan de gestion.

Pour l'ensemble des constructions hors zones à bâtir, la tendance générale va vers un assouplissement quant aux diverses adaptations possibles, réhabilitations, voire même changements d'affectation, ce d'autant que tout le monde s'accorde à reconnaître des évolutions visibles du mode d'exploitation du sol.

Les mesures d'assouplissement s'orienteraient dès lors vers l'autorisation de constructions en sous-sol dans les zones viticoles, dans un état d'esprit de rationalisation des exploitations et de leurs volumes bâtis. Par contre, ces mesures doivent être associées à d'autres mesures de protection du paysage tout en gérant le risque de contraindre plus que d'assouplir, ce d'autant que cet aspect doit être de compétence municipale.

Quoi qu'il en soit, les adaptations de la LPPL ne pourront s'effectuer que dans l'objectif principal de conservation du patrimoine paysager, relayé en cela par le plan de gestion.

3.2.2 Les activités artisanales

L'artisanat est toujours le bienvenu dans les zones prévues à cet effet (dans les communes pôles). Seule Grandvaux insistait à l'époque sur la mixité des activités au niveau de son territoire pour limiter les nuisances dues aux transports. Ces activités, pour autant qu'elles soient compatibles avec le logement ou la vocation des lieux, permettraient d'augmenter l'attrait économique des communes de Lavaux. Un soin particulier doit dès lors être porté sur les circulations et le stationnement.

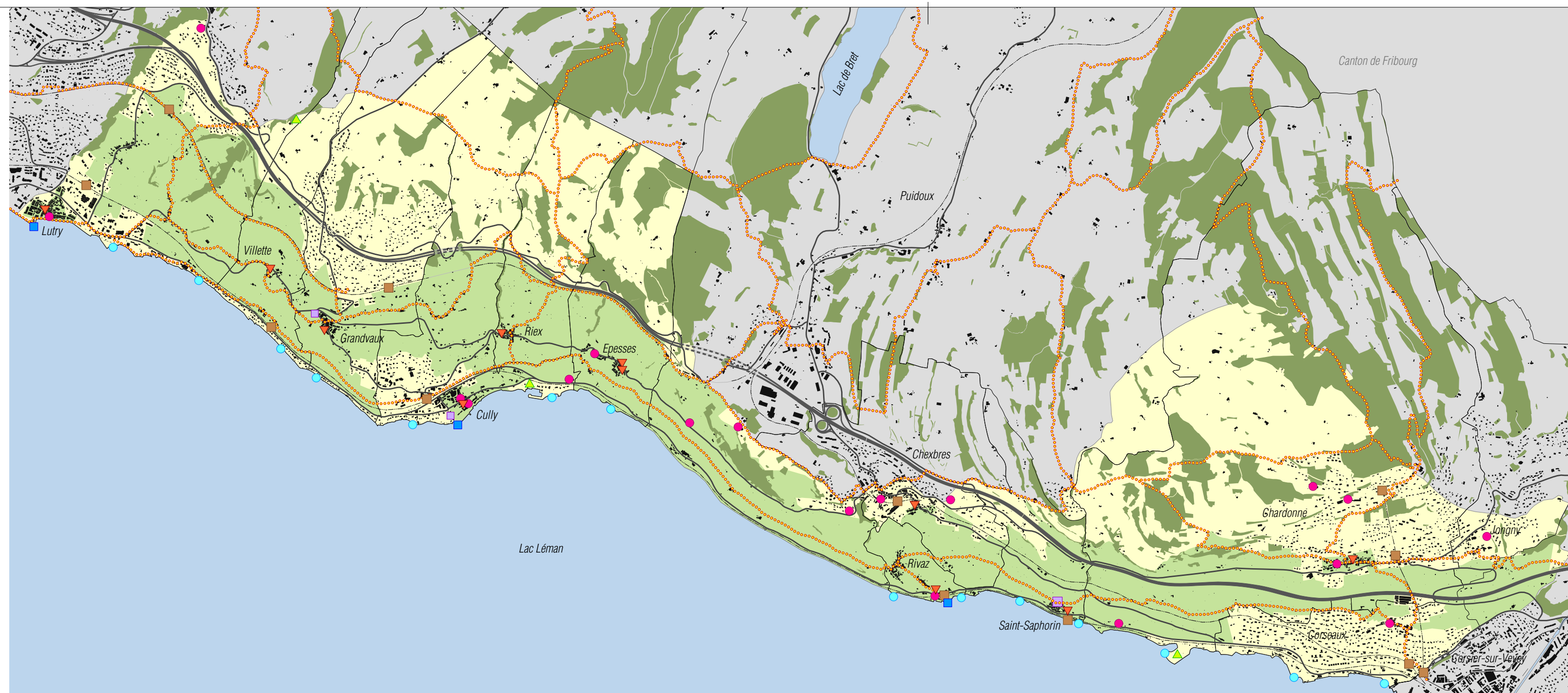
3.2.3 Le tourisme

S'il est évident que le tourisme doux contribue à l'identification de la région de Lavaux vis-à-vis des pôles de Lausanne et Vevey-Montreux, il n'en reste pas moins que les mesures doivent être souples en fonction des besoins locaux. Un véritable projet régional permettra de définir une politique en matière touristique afin de promouvoir des attitudes concertées tant au niveau des aménagements locaux que de la promotion de la région tout entière... cela d'autant que chaque commune peut développer des intentions individuelles qui se cumulent.

En terme d'infrastructures d'accueil, le séjour chez l'habitant est peu développé et Lavaux s'appuie naturellement sur les infrastructures plus conséquentes d'une part de Cully, Lutry et Chexbres, d'autre part sur celles de Lausanne et Vevey-Montreux.

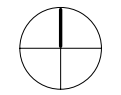
La coordination des actions de promotion touristique, sous l'égide de Montreux-Vevey Tourisme, a été bien vécue. Cependant, inscrire Lavaux au patrimoine mondial risque de changer le visage de la promotion touristique.

Les potentialités touristiques de Lavaux sont indéniables et les communes qui le composent désirent notamment encourager l'ensemble des associations et institutions en place (Lausanne Tourisme, Office du tourisme du Canton de Vaud, Montreux-Vevey-Riviera-Lavaux Tourisme) soutenues par une démarche commerciale globale en amont, en aval par des aménagements ou des services particuliers (infrastructures d'accueil, chambres d'hôtes, modernisation des hôtels existants, parcours pédestres, etc).



équipements touristiques

- zone centrale
- zone tampon
- forêts
- réseau de sentiers pédestres
- musées
- caveaux communaux
- gares
- embarcadères
- hôtels, établissements d'accueil
- campings
- lieux de baignade



3.2.4 Autres activités

L'implantation de bureaux privés et d'ateliers dans les bourgs et villages est souhaitable, dans la mesure où cela pourrait être un moyen de limiter le pendularisme. Cependant, les possibilités d'extension de ces activités semblent difficiles à Villette et à Lutry. Le développement étant limité, il est, d'une manière générale, reconnu que leur implantation peut être favorable et favorisée par une gestion locale appropriée (réglementation notamment) afin de maintenir un équilibre au niveau des affectations.

La plupart des petites communes ont connu une croissance démographique relativement faible (inférieure ou similaire à la croissance cantonale), hormis Jongny, Grandvaux et Lutry, qui ont un taux largement supérieur.

Il est souhaitable désormais d'atteindre une croissance faible et stable pour les vingt prochaines années (0 à 10% de croissance) : autant la métropole lémanique, en cours de structuration, est en pleine croissance, autant Lavaux doit rester cette enclave préservée de toute concentration urbaine.

3.3 Transports

L'accessibilité des communes est jugée bonne pour les pendulaires, grâce notamment au train. Plusieurs communes disposent d'un système de transports scolaires. L'accès pour les poids-lourds est difficile, en particulier à Epresses, Rivaz, Saint-Saphorin.

Les liaisons verticales entre le lac et les «hauts» semblent suffisantes, ce d'autant que les améliorations possibles sont difficiles en raison de la topographie et des coûts qui doivent rester supportables.

Les transports publics est-ouest sont insuffisants pour les habitants de Lavaux, malgré la présence du train.

En matière de transports privés, davantage de parkings sur propriété privée sont souhaités par les résidents, tout en tenant compte des situations locales qui ne peuvent être résolues que par une planification spécifique en la matière. Cette dernière permettra, en outre, de gérer le regroupement des places privées et leur intégration dans le site. Des places de stationnement publiques pourraient venir, quant à elles, compléter l'offre : elles sont indispensables à toutes les communes.

La LPPL devrait s'assouplir afin de créer les aires nécessaires, comme Rivaz a su l'envisager pour son parking souterrain, parfaitement intégré dans les vignes, ceci malgré un premier refus des instances cantonales...

La création de places de stationnement à proximité des transports en commun ou des commerces est nécessaire. Globalement, le problème de parcage dans les villages viticoles doit être résolu en fonction des contraintes du lieu: localement, chaque commune y a déjà réfléchi et propose des solutions spécifiques, même si certaines peuvent générer de nombreuses oppositions. Le plan de gestion devra se pencher avec acuité sur la problématique des déplacements et du stationnement.

3.4 Enseignements

Les enseignements que l'on peut tirer de cette analyse résident principalement dans la pérennité des attentes et des besoins. La situation d'aujourd'hui n'a que très peu évolué depuis ces dix dernières années, ce d'autant qu'aucune action de révision de la LPPL n'a pu être engagée : ces besoins étaient déjà les mêmes en 1995.

Si la Loi a parfaitement su remplir son rôle de "garde-fou" et de préservation, il n'en reste pas moins que l'évolution des contextes nécessite toujours quelques adaptations.

L'exemple du parking de Rivaz en est l'illustration la plus remarquable, en constatant que l'on peut interpréter ou contourner intelligemment des dispositions légales afin de répondre à des besoins avérés.

Ainsi, il semble qu'une démarche mieux inscrite dans un contexte juridique adapté reste garante d'une plus grande sérénité locale...

Le plan de gestion s'inscrit donc dans un contexte général sensible que les groupes de travail ont relayé, et relayeront, dans le cadre de leurs réflexions thématiques.

4. STRATEGIE DE GESTION

4.1 Recherche et culture

4.1.1 Perceptions du groupe de travail

La première difficulté rencontrée par ce groupe de travail a été de définir le cadre de réflexion. C'est pourquoi il a fallu dans un premier temps élaborer un tableau synoptique détaillant les différents thèmes abordés, à savoir:

Les arts et la culture

- aménagement du territoire: le paysage, l'architecture, les bourgs;
- les constructions, les murs;
- Beaux-arts: dessin, peinture;
- arts de l'image: photographie, cinéma;
- arts musicaux: musique, chanson;
- littérature;
- sport.

Les sciences

- vigne: les plants, les méthodes de culture, les maladies, la pédologie;
- géographie: géologie, climatologie, hydrologie;
- histoire: toponymie, ethnographie, ethnologie;
- faune et flore: zoologie, botanique;
- socio-économie: sociologie, économie.

Il est à souligner que la très populaire Fête des vigneronnes conjugue à elle seule le stimulus nourricier de la culture de Lavaux par l'iconographie, les musiques et chansons qu'elle véhicule.

Lavaux est beaucoup plus qu'un site. Ce dernier a non seulement inspiré de nombreux photographes de grande renommée mais aussi quelques génies vaudois de la littérature, de la peinture et de la musique tels que : Gilles, Ramuz, Hodler, Stravinsky, pour ne citer que les plus célèbres.

Du point de vue des sciences, Lavaux est une région située au coeur d'un foisonnement d'institutions d'enseignement de grande qualité. Cette "proximité académique" est réelle si l'on s'intéresse à développer à Lavaux des thèmes de recherche qui viendront enrichir les connaissances sur le Bien.

Ce thème de réflexion occupe une place cruciale dans le plan de gestion si l'on veut assurer, d'une part la pérennité de l'identité culturelle de Lavaux et celle de ses vignes, d'autre part éviter l'abandon des villages de ses vigneronnes (Epesses, par exemple, connaît une décroissance démographique ces 30 dernières années).

Afin de renforcer les propositions du groupe de travail "recherche et culture", ce dernier s'est fixé au préalable deux principes génériques :

La recherche

Développer dans tous les domaines possibles et de manière pluridisciplinaire les connaissances scientifiques propres à conserver et améliorer les qualités de la région de Lavaux.

La culture

Encourager (et promouvoir) des activités culturelles qui exaltent et affirment la personnalité et l'image particulière de Lavaux.

4.1.2 Objectifs-cadres et plan d'actions

Recherche

Objectifs / Mesures	Moyens	Actions	Quand	Qui	Commentaires
1. Etablir une image pertinente et cohérente du site de Lavaux :					
1.1 Constituer un groupe d'incitation, par exemple fondé sur le groupe de travail "recherche/culture"	Etablir l'inventaire des activités à Lavaux selon les 4 catégories culturelles / culturelles / sportives et professionnelles	Préparer et envoyer un questionnaire aux communes Centraliser et tenir à jour l'inventaire	05.2006 <i>effectué.</i> 2007	GT GT	S'appuyer sur la SC "gestion locale et fête populaire". La CIL prépare la réception des questionnaires La CIL s'en charge
1.2 Inciter un institut académique à inventorier et regrouper les recherches relatives à Lavaux	Intégrer cette démarche dans le cadre du laboratoire de recherche et d'enseignement à ciel ouvert	Contacteur le doyen de la faculté de géosciences et de l'environnement Engager les contacts avec Changins et l'EPFL (ENAC Génie rural)	03.2006 <i>effectué.</i> 07.2006 <i>effectué.</i>	UNIL GT UNIL	Lien avec les stations fédérales et l'école de Changins. Ne pas délaissier les autres institutions.
1.3 Editer le "livre de Lavaux", sur la base des éléments contenus dans le dossier de présentation	Relayer la promotion par la presse	Déterminer le mode de collaboration avec Edipresse	01.2006 <i>effectué.</i>	AILU	24heures plutôt que Le Matin

Objectifs / Mesures	Moyens	Actions	Quand	Qui	Commentaires
	Faire paraître le livre après la labellisation du site	Définir les conditions d'édition avec Favre éditeur Fixer la date de parution Lister tous les travaux (auteurs / droits photos / graphisme / chapitrage/introduction / etc.) Fixer les tâches et responsabilités Questionner les auteurs sur les conditions d'utilisation de leur texte	03.2006 <i>effectué.</i> 08.2007 07.2006 <i>effectué.</i> 07.2006 <i>effectué.</i> 05.2006 <i>effectué.</i>	AILU E d i t e u r partenaire AILU AILU AILU	cf. lettre Favre 7.03.06 Editer le livre quel que soit le résultat final (prix de vente prévu entre fr. 55.-- et 78.--) La grosse majorité a répondu favorablement "Collectif d'auteurs sous la coordination de (Comité de rédaction)"
	Assurer la cohérence entre le livre et le dossier de candidature	Formaliser le projet Maintenir les partenaires initiaux (Chuard / Koenig etc.) Chercher un écrivain prestigieux pour une préface	09.2006 <i>effectué.</i> 2006/2007 <i>effectué.</i> Printemps 2007	AILU CCU E d i t e u r partenaire/ GT	Maurice Denuzières

Objectifs / Mesures	Moyens	Actions	Quand	Qui	Commentaires
1.4 Mettre en oeuvre l'Encyclopédie de Lavaux	Faire coordonner l'ensemble des recherches par l'UNIL	Définir le responsable du recueil Assurer la pérennité des travaux relatifs à Lavaux	2008 09.2006	UNIL UNIL	Attendre l'inscription de Lavaux Voir avec la BCU-VD sur la base de la plate-forme "Lavaux"
	Développer les activités d'observation et de recherche via le label Anthropos (programme universitaire), en commençant par Lavaux	Préparer un canevas pour une demande Anthropos Voir lien HES (Changins, Sierre, HEIG Lausanne) / ENAC	09.2006 09.2006 <i>effectué.</i>	UNIL UNIL	Examiner la liste des 5-6 critères Anthropos En lien avec 1.2 : (trouver sa fonction cf. Dresco)
2. Développer la recherche dans les différents domaines en rapport avec Lavaux :					
2.1 Définir les priorités en matière de recherche par l'intermédiaire des différents groupes de travail	Identifier les thèmes de recherche propres à chaque GT	Coordonner durant les sessions GT Fixer certaines priorités	07.06.2006 <i>effectué.</i>	GEA	Peu d'intérêt des GT pour les prendre en charge dans leur cadre de réflexion
2.2 Favoriser des liens effectifs entre les institutions d'enseignement et les ressources scientifiques et culturelles constituées par le patrimoine de Lavaux	Contacteur les institutions d'enseignement et les inciter à traiter des thèmes de recherche propres à Lavaux	Organiser une manifestation "Sciences & Lavaux" chapeauté par les Hautes Ecoles Mettre sur pied une journée sur le thème Lavaux	A déterminer A déterminer	UNIL GEA	Via ARGIL

Objectifs / Mesures	Moyens	Actions	Quand	Qui	Commentaires
3. Prévenir les risques et catastrophes pouvant altérer le site :					
3.1 Constituer un observatoire en charge du suivi réactif et prospectif de l'évolution du site et des risques qui lui sont liés	Définir les indicateurs de qualité du site, dans un cadre de développement durable	Compléter la liste des indicateurs du dossier de présentation	A déterminer	A définir	cf. 1.4 Les risques sont plus liés à la fragilité de l'économie viticole.
	Définir la stratégie d'observation et suivi	A définir	A déterminer	A définir	
3.2 Inciter l'administration cantonale à la nécessité de coordonner ses services dans le cadre de la prise en compte des enjeux relatifs à l'inscription de Lavaux au patrimoine mondial	Créer une commission cantonale interservices «Lavaux»	Organiser une séance de lancement Choisir la personne répondante du canton	28.04.06 <i>effectué.</i> 07.05.06 <i>effectué.</i>	Canton VD Canton VD	Présidée par le Conseiller d'Etat - <i>effectué.</i> Le Conservateur des monuments et sites - <i>effectué</i>

Culture

Objectifs / Mesures	Moyens	Actions	Quand	Qui	Commentaires
1. Inventorier les éléments culturels, supports incitatifs à toute démarche de recherche ou de projet :					
1.1 Constituer un fonds iconographique (photographie, cinéma, peinture, gravure) de Lavaux	Lister les institutions intéressées (école des Beaux-arts, les conservatoires, l'école de photographie, les festivals de Jazz, les musées, etc.)	Identifier et mandater le «gardien de la base de données»	A définir	A définir	Justifié si Lavaux est inscrit En lien avec l'Encyclopédie de Lavaux
1.2 Exhumer les trésors rassemblés aux archives cantonales et communales			A définir	A définir	Attendre l'inscription
1.3 Etudier Lavaux sous l'angle de l'évolution des modes de vie			A définir	A définir	Brochure "le XXème siècle à Rivaz" Attendre l'inscription
2. Sensibiliser les habitants et le grand public aux racines et traditions culturelles de Lavaux et à l'importance de les perpétuer :					
2.1 Identifier les lieux et les institutions culturels de Lavaux et en apprécier le niveau de vitalité		cf. 1.1	cf. 1.1	cf. 1.1	
	Définir un programme de manifestations liées à la candidature en 2007	Organiser une journée du patrimoine Lavaux Journées «portes ouvertes patrimoine», à la découverte des terrasses de Lavaux, marathon, etc	9-10.09.06 <i>effectué.</i> A définir	Canton VD A définir	Un bateau naviguera devant le site de Lavaux - réalisé
	Stimuler les lieux de vie à vocation communautaire	Réaménager la place du village de Rivaz et restaurer la chapelle	09.2005 <i>effectué.</i>	GT	Réalisé

Objectifs / Mesures	Moyens	Actions	Quand	Qui	Commentaires
	Stimuler les lieux de vie à vocation communautaire	Réaménager la place du village de Rivaz et restaurer la chapelle	09.2005 <i>effectué.</i>	GT	Réalisé
	Maintenir les infrastructures d'enseignement de la petite enfance dans les villages				
2.2 Valoriser la vigne, source de l'identité de Lavaux					Activité permanente relayée par GT économie
3. Favoriser et soutenir les initiatives culturelles à Lavaux ou à son sujet:					
3.1 Coordonner l'offre	S'appuyer sur la Faculté de Géosciences				
3.2 Systématiser et généraliser l'information relative aux événements locaux	Organiser des séances de présentations publiques	Préparer une présentation-type « officielle » (powerpoint/ film)	03.2006 <i>effectué.</i>	AILU	23.03.06 Chardonne 27.04.06 Chexbres 11.05.06 Grandvaux 15.05.06 EPFL 17.05.06 SIC Vevey 18.05.06 MVT (AG) 26-27.06 Lullier UNI GE (à faire)
	Sensibiliser les associations locales	Informar à travers les conseils communaux Préparer un courrier adressé à la liste constituée	09.2006	GT	Se fait à travers les municipalités
3.3 Systématiser l'ensemble des réflexions sous "l'identité Lavaux"	Maîtriser l'image / le logo Lavaux selon les critères des différents GT	Retenir l'exploitation du logo CVVL à l'annonce de l'inscription Confronter le logo aux critères tourisme	07/08.2007	CCU	Effet d'annonce sur tous les supports (économiques / touristique / institutionnels)
	Coordonner les supports de communication existants		A définir	CCU	Coordination faïtière

4.2 Economie

4.2.1 Perceptions du groupe de travail

L'économie à Lavaux regroupe les activités liées à la vigne ainsi qu'à l'artisanat et aux services à la population locale. Elle conjugue en particulier la viticulture, le tourisme et la gastronomie : le dormir, le manger et le boire.

Mais c'est aussi une économie de consommation locale alliant des activités liées à la qualité de vie locale (sports, culture, loisirs, activités lacustres et activités de service qui n'ont rien à voir avec la viticulture).

Enfin, ce sont des ressources économiques et fiscales liées à la présence voisine, mais en dehors du site, de grosses entreprises (Nestlé, Philip Morris, Tetra Pak, banques, etc.).

Les qualités de l'économie à Lavaux sont issues principalement du site, support de toutes les activités, et de son climat.

L'indépendance et la personnalité des vigneron (individualités en marge des tendances et des modes) ont permis d'assurer la dynamique de la viticulture (évolution, innovation).

Lavaux est caractérisé par beaucoup de petites entreprises inscrites dans son périmètre, l'absence de grosses structures économiques. Ceci n'est pas étranger à une bonne capacité de résistance aux difficultés, tant par la facilité des communications (deux axes de chemin de fer, une route cantonale, une autoroute, le lac) que par la richesse et la diversité des équipements publics ou la proximité de l'enseignement qui rendent l'avenir prometteur, ce d'autant qu'il existe dans la région une relève de jeunes impressionnante.

En revanche, certaines insuffisances ou risques peuvent perturber cette apparente sérénité.

L'indépendance et la personnalité des vigneron peuvent aussi être un handicap (résistance passive du terrien). L'insuffisance du "penser Lavaux" (villages encore tournés vers Lausanne ou Vevey), l'autosuffisance, forme d'autoprotection de certains, ainsi qu'une certaine lenteur dans les prises de décisions, peuvent contribuer à renforcer ce handicap.

De plus, les petites exploitations dont le rayonnement reste géographiquement limité et leur dépendance liée à l'économie suisse (on reste trop confiné, on devrait s'élargir) sont des freins potentiels à l'économie de Lavaux.

Enfin, l'afflux de visiteurs face à la capacité d'accueil limitée pourrait générer la création de zones d'accueil trop importantes, susceptibles de dénaturer le site : un développement économique souhaité, mais pas au détriment du Bien.

En cela, l'élaboration et la mise à disposition des communes d'un guide d'intégration architecturale serait un moyen de sensibilisation incitatif, permettant un développement respectueux du site et de son environnement.

4.2.2 Eléments à prendre en considération

Les communes de Lavaux ont été diversement touchées par le développement économique des 20 dernières années. Comme partout ailleurs, la région doit lutter contre l'augmentation de la mobilité et donc les déplacements quotidiens en incitant la promotion d'activités locales et en plafonnant sa population résidente.

4.2.3 Objectifs-cadres et plan d'actions

Objectifs / Mesures	Moyens	Actions	Quand	Qui	Commentaires
1 Participer à l'optimisation des techniques de production et de vinification en fonction des spécificités de Lavaux :					
1.1 Proposer des améliorations d'éléments existants (chemins - murs - rampes d'accès)	Adapter le plan de la LPPL au fond de base	Inscrire cet aspect dans le cadre de la révision de la LPPL	2006	GT	Travaux préparatoires dès maintenant - Révision dès l'annonce
	Sensibiliser les Syndicats AF rendus nécessaires par les modifications du terrain ou du cadastre	Inscrire cet aspect dans le cadre du guide d'intégration	dès 09.2007	GT	Voir objectif 4.4.3 § 1.3
	Préciser les mesures à prendre dans le cadre de petits aménagements (rampes de vigne, modifications d'accès, murs,...)	Inscrire cet aspect dans le cadre du guide d'intégration	dès 09.2007	GT	Rester dans des principes, ne pas aller trop dans le détail qui amène à l'arbitraire
1.2 Favoriser la mécanisation (hélicoptères, chenillettes, monorails, etc.)					
1.3 Réserver la possibilité de filets antigrêle		Inscrire cet aspect dans le cadre du guide d'intégration			
2 Conjuguer l'application de la LPPL avec l'évolution des modes et techniques de production :					
2.1 Promouvoir l'aménagement d'équipements ou de constructions en liaison directe avec les activités viti-vinicoles	Préciser les activités viti-vinicoles dans le cadre de l'art. 15 LPPL	A intégrer dans le guide Réviser la LPPL en conséquence	dès 09.2007	GT	Coordonner canton/communes
	Dissocier les équipements publics des équipements privés - art. 15 LPPL	Réviser la LPPL en conséquence	dès 09.2007	GT	Coordonner canton / communes

Objectifs / mesures	Moyens	Actions	Quand	Qui	Commentaires
2.2 Permettre les infrastructures de stationnement en ouvrage pour autant que celles-ci soient intégrées au site (Rivaz)		Réviser la LPPL en conséquence A coordonner dans le guide	dès 09.2007	GT	
2.3 Permettre la mise en place d'équipements à vocation publique, pour autant qu'ils soient intégrés au site		Réviser la LPPL en conséquence A coordonner dans le guide	dès 09.2007	GT	
3 Développer une stratégie intégrée de présentation et communication du site					
3.1 Favoriser le sentiment d'appartenance au Bien					
3.2 Organiser annuellement la formation du personnel des établissements publics	Mettre en place la marche à suivre	Lancer le programme entre Pâques et Ascension	avril/mai 2007	GT	La CVVL pilote et contacte les personnes déjà engagées dans la formation
3.3 Organiser les «états généraux de Lavaux»	Solliciter l'ensemble des milieux intéressés	Prévoir 1 fois par an (fin de saison)	10.11.2006	CCU	A faire prendre en charge par la CCU
	Rassembler à ces occasions : - la commission interdépartementale cantonale - les communes (1 pers / commune) - les milieux économiques (tourisme / économie) - les préfets	Organiser : - la présentation des projets importants - les bilans - la coordination	10.11.2006	CCU	A faire prendre en charge par la CCU
3.4 Encourager la promotion économique	Mettre en place un nouveau logo, une promotion de «Lavaux» économique touristique	Coordonner avec GT tourisme	09.2007	GT	Logo bloqué jusqu'à la décision de l'Unesco
	Coordonner les activités promotionnelles	Compléter sur le plan interprofessionnel	2006	GT	Déjà en place par la CIL

4.3 Tourisme

4.3.1 Perceptions du groupe de travail

C'est en tirant parti de la tradition et de la culture, associées à la modernité et aux activités particulières de Lavaux (qui font sa richesse), c'est en privilégiant un tourisme intégré aux spécificités locales, qu'émergera une véritable "culture de l'accueil", générant de vraies rencontres entre les visiteurs et les acteurs qui font vivre le site.

De la vocation touristique de Lavaux, liée à la gastronomie et sa convivialité rattachée au vin, est né un tourisme doux, de niche, par opposition au tourisme de masse.

En tenant compte des capacités hôtelières réduites, la région de Lavaux est susceptible d'attirer davantage de visiteurs (excursionnistes en particulier), sans tomber dans les excès d'un tourisme de masse.

Les capacités des infrastructures d'accueil en dehors du site compensent les insuffisances locales et contribuent à faire connaître le vignoble, ses terrasses, les particularités du terroir et la beauté du paysage vivant de Lavaux.

Site de culture au sens large du terme (cultivé et historique), Lavaux associe la vie et le rêve au vin et à la qualité de son terroir. En tant que site, avec ce que cela implique de visuel, il offre l'ambiance chaleureuse des caveaux, l'attrait de ses paysages et un rayonnement humain sans pareil au promeneur-usager des circuits didactiques (chemins AF) et au "déambulateur", venu s'imprégner de la qualité de vie aux charmes préservés et variés des bourgades de Lavaux, hors des circuits automobiles.

En outre, l'une des principales qualités du tourisme à Lavaux réside dans l'absence de pression due à sa topographie et sa modeste capacité d'accueil, qu'il conviendrait cependant de protéger de la création de produits touristiques pouvant générer un flux de personnes trop important, avec des risques de «commercialisation» du site (pléthore de produits dérivés).

En ce sens, l'idée d'un marketing commun serait à soulever et la question de l'avenir de l'hôtellerie, à creuser.

En plus, la spéculation foncière et le risque d'un éclatement du site, paradoxalement très limité, et son corollaire (identifications difficiles) dont il convient de se méfier, Lavaux gagnerait à améliorer sa "culture de l'accueil" qui souffre notamment du manque de disponibilité pour bien recevoir les visiteurs, lacunairement orientés sur le terrain et de l'insuffisance de l'offre d'ouverture des caveaux.

4.3.2 Eléments à prendre en considération

Le patrimoine naturel et construit de Lavaux jouit d'une réputation internationale. Les infrastructures publiques en matière de déplacements existent, mais ne contribuent que localement à valoriser la région.

Lavaux peut accueillir une forme de tourisme liant la découverte des sites et des productions locales: un potentiel que seul un projet régional peut mettre en forme.

Le projet "A la découverte des terrasses de Lavaux" a été la première initiative émanant d'une région visant à mettre en valeur et à faire découvrir l'ensemble de ses appellations, générant ainsi une nouvelle activité touristique du Château d'Ouchy au Château de Chillon.

L'exploitation du vignoble de Lavaux a finalement contribué à structurer un réseau de chemins viticoles que de nombreux promeneurs se plaisent désormais à parcourir.

4.3.3 Objectifs-cadres et plan d'actions

Objectifs / Mesures	Moyens	Actions	Quand	Qui	Commentaires
1 Définir les conditions-cadres d'un tourisme doux fondées sur la vitalité économique de Lavaux :					
1.1 Etudier un concept global touristique à Lavaux	Elaborer un concept au sein du GT «tourisme» et définir la répartition des compétences et missions selon 2 sous-commissions	Convoquer les présidents des sous-commissions et relayer les missions	17.05.06 <i>effectué.</i>	GT	cf annexe
1.2 Etablir l'inventaire des infrastructures d'accueil et de l'offre disponible pour le tourisme de passage ou de séjour	Rassembler les différentes listes d'infrastructures (cafés, restaurants, caveaux, hôtels, B&B) et les illustrer par une cartographie de synthèse	Dimensionner le travail et établir un devis d'ensemble	31.05.06 <i>effectué.</i>	GEA	Couvrir le territoire s'étendant de Lausanne à Montreux
	Clarifier «l'offre Lavaux» (services, transports, lieux - salles) et la cartographier	Lancer les cartographies	juillet-août 2006 <i>effectué.</i>	AILU	Inventaires à obtenir auprès de MVT et Gastrovaud
1.3 Encourager l'accueil chez l'habitant (séjour) et le vigneron (passage)	Définir le type de clientèle souhaitable	Fonder la stratégie touristique sur des séjours courts	fin 2006	GT	SC "promotion et communication"
	Assurer la promotion par l'OTV	Mettre en relation les «points j»		OTV	
	Valoriser les structures (chez le vigneron) qui permettaient d'accueillir le personnel autrefois	Inclure la zone tampon dans l'offre potentielle Contacter le "Point I" Lavaux pour compléter la liste B&B	17.05.06 <i>effectué.</i>	GT GEA	Coordonner avec l'OTV Dans la zone tampon aussi voire au-delà
	Sensibiliser voire former la population et les pendulaires de services à un accueil de qualité		2007	SC	SC "gestion locale et fête populaire"

Objectifs / Mesures	Moyens	Actions	Quand	Qui	Commentaires
1.4 Favoriser la découverte du patrimoine et des produits du terroir (dégustation, halte gourmande, etc.) sans dénaturer l'authenticité des exploitants du vignoble	Définir une stratégie de transport et d'accès	Intégrer les deux lignes ferroviaires (CFF et Train des Vignes) et les liaisons lacustres	fin 2006	SC	SC "gestion locale et fête populaire"
	Transformer le site des anciens Moulins de Rivaz en «nouveau point i» (halte courte)	Coordonner avec le projet architectural	début 2008	GT / CIL SC / CIL	Définir des "points d'accueil"
	Conférer à la pl. d'Armes (ou à la Gare de Cully) et à la place de la Gare de Chexbres le rôle de points d'accès	Faire stationner les cars à la gare ou à Moratel (Cully)	09.2007	GT / CIL	
1.5 Définir et signaler la zone centrale dans les prospectus de promotion touristique, et l'identifier physiquement sur le site	A définir		A définir	SC	SC "gestion locale et fête populaire"
1.6 Prévoir des actions de promotion touristique concernant la zone tampon (lac, colline)	A définir		A définir	GT	SC "promotion et communication"

Objectifs / Mesures	Moyens	Actions	Quand	Qui	Commentaires
1.7 Arrêter les mesures aptes à maîtriser l'affluence des visiteurs	En cas d'affluences normale, s'appuyer sur les (points "i", signalétique, publications génériques, guides, parkings, transports, etc.) En cas d'affluence excessive, prendre des mesures de rétention, régularisation, coordination des visites, etc.)		A définir	SC	SC "gestion locale et fête populaire"
1.8 Définir et structurer un lieu d'accueil "tous temps" accessible, à l'abri, et ayant une capacité d'accueil suffisante	Définir et dimensionner les infrastructures et services (salles, moyens audiovisuels, magasin, dégustation et parking)		A définir	SC	SC "gestion locale et fête populaire"
2 Mettre en place une stratégie de marketing assurant l'équilibre nécessaire entre la conservation du site, les activités qui s'y déploient et le développement du tourisme:					
2.1 Etablir une "image identitaire", un logo, un credo	Faire correspondre le logo à tous les publics-cibles	Vérifier l'adéquation du logo CVVL avec les objectifs tourisme	09.2006	AILU	AILU et SC "promotion et communication"
	Coordonner avec l'initiative de la CVVL	Bloquer l'édition du logo CVVL jusqu'à l'annonce de l'Unesco	09.2007 <i>effectué.</i>	GT	Coordination GT Economie/ Tourisme
2.2 Développer une promotion ciblée sur l'authenticité du produit et de son cadre naturel et construit	Dynamiser l'activité des caveaux	Aménager les horaires	A définir	A définir	

Objectifs / Mesures	Moyens	Actions	Quand	Qui	Commentaires
2.3 Préparer les actions de communication en amont afin d'être prêt à accueillir les touristes dès l'inscription de Lavaux au patrimoine mondial	Définir les messages / traduction / répartition des tâches / image		2006	SC	SC "promotion et communication"
	Organiser une fête populaire en automne 2007	Associer les moyens de SuisseTourisme	fin 2006	SC	
2.4 Prévoir un plan B, en cas d'échec de l'inscription	A définir		automne 2006	GT	A traiter par GT Tourisme ou SC "gestion locale et fête populaire"
3 Faire intégrer la promotion touristique de Lavaux dans celles de la Riviera vaudoise, de Lausanne et du canton de Vaud :					
3.1 Coordonner les partenaires et les prestataires					
	Répertorier les contacts privilégiés dans le monde entier (journalistes / agences de voyage / grossistes / organisation de congrès)	Provisionner les actions dans le cadre des budgets courants	2006 - 2007	GT	MVT / OTV / SuisseTourisme
	Contacteur les VIP / public de proximité / entreprises internationales / fonctionnaires internationaux		A définir	SC	SC "promotion et communication"
3.2 Coordonner les communications relatives à Lavaux			2006/2007	GT et CCU	

Groupe de travail Tourisme

2 sous-commissions

Gestion locale et fête populaire

président :

Vincent Chappuis, vigneron - Rivaz

vice-président :

Jean-Paul Moser, administrateur - Chexbres

membres

Chollet Alain, vigneron - Villette

Delessert Philippe, hôtelier - Cully

Ducret Olivier, vigneron - Chardonne

Fonjallaz Nathalie, agence de communication, appellation Saint-Saphorin - Corsier

Gilliéron René / Pache Isabelle, municipalité - Puidoux

Jobin Katya, Point i - Cully

Lehrian Olivier, hôtelier - Chexbres

Perdrizat-Duboux Yolande, B&B - Cully

Reichard Michel / Rilliet Nicolas, FODOVI - Ville de Lausanne

Rogivue Jean-Daniel, vigneron - Chexbres

Schenk Emmanuelle, OTV - Lausanne

missions

- a) Adéquation de l'offre et de la demande (infrastructures / circulations / stationnement)
- b) Conception de la fête populaire (programme / invitations VIP / coordination événement)
- c) Sensibilisation et stratégie de développement
- d) Communication locale et régionale (harmonisation / réseaux / coordination)
- e) Promotion Accueil chez l'habitant
- f) Signalétique / Caveaux
- g) Guides / personnel

Promotion et communication

président :

François Margot, MVT - Montreux

vice-président :

Charles Vogel, négociant en vins - Grandvaux

membres

Baehni Luc-Antoine, CGN - Lausanne

Crüll Robert / Egli Kurt, OVV - Pully

John Harry / Corlet Isaline, MVT - Montreux

Mermod Marc-Henri, vigneron - Cully

Morel Jean-François, vigneron - Chardonne

Oesch Kurt, CGN - Lausanne

Parisod Roland, vigneron - Grandvaux

Petitpierre Claude, Lausanne Tourisme - Lausanne

Ramseier Charles-André / Michel François, OTV - Lausanne

Rod Armand, anc. Syndic - Lutry

Spirgi Jürg, MOB - Montreux

1 représentant, SuisseTourisme - Zurich

missions

- a) Stratégie générale de communication
- b) Conception de l'événement de lancement (programme / invitations VIP / coordination fête)
- c) Supports de communication
- d) Marketing partenaires / clients
- e) Coordination partenaires touristiques / institutionnels / politiques / locaux / régionaux
- f) Traductions
- g) Agence de communication

4.4 Aménagement du territoire

4.4.1 Perceptions du groupe de travail

Le but premier de toute réflexion urbanistique, quand il s'agit d'un site tel que Lavaux, devrait être la préservation du patrimoine vivant, fondement de l'identité du lieu et de ses composantes naturelles et construites. En effet, le paysage de Lavaux, qui ne changera vraisemblablement plus beaucoup, résultat d'une évolution liée à ses modes de culture, et sa préservation doivent être envisagés dans leur ensemble, en tenant compte des aspects urbanistiques, environnementaux et des circulations.

Dans ce sens, l'un des points forts de l'aménagement du territoire à Lavaux est d'avoir permis une prise de conscience collective du caractère du lieu, avec la création d'un réseau de transports très développé, avec une bonne accessibilité du public aux rives du lac et un réseau piétonnier remarquable. Le bord du lac, qui bénéficie d'équipements portuaires, demeure relativement peu construit et son bâti, globalement bien intégré, offre une identité architecturale homogène, composée en grande partie de maisons vigneronnes.

De plus, au bénéfice de dispositifs réglementaires fédéraux, cantonaux et communaux, la région assure une protection de ce vignoble remarquable qui perdurera au-delà des fluctuations. Cependant, des risques subsistent concernant notamment certains projets situés dans la zone tampon, susceptibles de menacer l'harmonie architecturale du Bien.

Une attention particulière doit être portée aux questions relatives aux accès et à la capacité de parcage dans la région.

Au surplus, il convient de conserver un oeil critique envers toute modification du cadre économique qui menacerait (par l'est et l'ouest) l'activité viticole, donc l'identité de Lavaux.

4.4.2 Eléments à prendre en considération

Un paysage tel que celui de Lavaux est d'une valeur environnementale incomparable. Localement, les murs des terrasses sont des refuges pour une faune protégée.

Chacun, à sa manière, reconnaît l'intérêt de sa protection. En revanche, un dialogue permanent entre les différents interlocuteurs concernés par le patrimoine paysager est souhaitable afin d'éviter les écueils de certaines «confrontations».

Chaque commune qui possède des réserves de développement a l'intention de ne pas les spolier inutilement et de les utiliser avec parcimonie : on préfère donc transformer des bâtiments inexploités que de prévoir des extensions hors des secteurs déjà construits. Néanmoins, les idées d'utilisation du sol ne manquent pas et certaines sont déjà exprimées. Il sera possible d'exploiter directement cet état de fait par le guide de réalisation architecturale qui sera proposé dans le prolongement du plan de gestion (prévu en 2006).

Le développement de l'urbanisation à Lavaux doit être mesuré, car l'espace est compté. Certaines communes ont néanmoins utilisé leurs réserves constructibles, notamment Savigny, Grandvaux et Lutry qui ont connu une forte croissance ces 10 dernières années.

Les petites communes viticoles n'ont, quant à elles, que très peu évolué. Désormais, l'urbanisation des communes de Lavaux doit essentiellement s'appuyer sur une politique d'intégration et de protection basée sur des recommandations générales d'intervention. L'application de ces principes pourrait être soutenue par la CCU, entourée de cas en cas des spécialistes nécessaires pour traiter de problèmes spécifiques et conseiller utilement les autorités locales.

Comme évoqué dans le cadre du chapitre 3.3, les transports publics de la région sont variés : que ce soit par le rail, la route ou le lac, tous disposent des spécificités et des qualités qui leur sont propres. En revanche, il n'existe pas encore de maillage des différents réseaux qui permettrait de se déplacer dans la région sans recourir à la voiture ou à une marche quelque peu "forcée"... un comble dans un cadre tellement propice aux promenades.

4.4.3 Le guide de conception et réalisation architecturale

Le guide de conception et réalisation architecturale a été imaginé dans le cadre du groupe de travail "Aménagement du territoire" (cf plan d'actions correspondant). Il rassemblera les références, recommandations, modalités de mise en oeuvre afin de sensibiliser les acteurs de Lavaux dans le cadre de toute intervention architecturale dans les périmètres du Bien et de la zone tampon.

Il comprend de nombreux exemples, référents ou à éviter, sur lesquels requérants et autorités pourront s'appuyer.

Bien que n'ayant pas de valeur juridique, le guide est incitatif. Il se complètera au fur et à mesure des exemples traités. Chaque commune de Lavaux sera sensibilisée à son contenu et son application.

Sa mise en oeuvre est prévue une fois Lavaux inscrit au patrimoine mondial

4.4.4 Eléments à prendre en considération

Depuis l'entrée en vigueur, la LPPL a largement contribué à la protection de Lavaux.

Après 30 ans d'application tant au niveau de la précision du plan proprement dit que celui de certaines dispositions, la LPPL n'est plus adaptée aux techniques actuelles de cartographie territoriale ou à l'évolution de certains besoins.

Elle fait désormais l'objet d'une procédure de mise à jour concentrée sur quelques ajustements sans pour autant remettre en question les périmètres légalisés, afin qu'elle poursuive de façon adaptée son rôle de protection du Bien.

4.4.5 Objectifs-cadres et plan d'actions

Objectifs / Mesures	Moyens	Actions	Quand	Qui	Commentaires
1 Préserver et valoriser l'écrin vivant de la zone centrale et de sa zone tampon dans ses composantes naturelles et bâties:					
1.1 Contribuer à la modification de la LPPL, tout en maintenant un objectif de protection adéquat	Participer à l'adaptation de la Loi, à l'évolution des différents facteurs liés au site	Informier l'expert Unesco des modifications décidées	Visite expert effectuée.	AILU / CCU	Faire attention au calendrier.
1.2 Etablir un guide d'intégration architecturale et paysagère afin d'assurer, dans la qualité, son évolution (recommandations, références, etc.);					Eviter le caractère contraignant, lui donner un caractère incitatif : faire attention au choix du nom (manuel? guide?)
	Définir les caractéristiques de Lavaux dans ses composantes architecturales	Formaliser la structure du guide	Avril-mai 2006 effectuée.	GT	cf annexe Etablir 4 volets : vignoble / bourgs hameaux / intérêt public et équipements collectifs / territoires d'agglomération
	Définir les critères d'intégration des nouvelles constructions et des transformations dans le tissu bâti existant tout en le respectant et le valorisant	Etablir la marche à suivre selon différents cas de figure (topographie, orientations, végétation, cadre bâti, etc.)	A définir	A définir	Un classeur évolutif avec des fiches
	Lui conférer une valeur de référence, relayée par les communes au niveau local	Formaliser le projet Lancer une information / enquête auprès des communes	09.2007 09.2007	A définir A définir	Fixer la méthode / la charte du citoyen vis-à-vis de son environnement

Objectifs / Mesures	Moyens	Actions	Quand	Qui	Commentaires
1.3 Engager des recherches relatives aux thèmes sensibles (murs, ouvrages d'art, faune, flore, etc.) conduites par des instituts universitaires;	Coordonner ces recherches dans le cadre des mesures engagées par le GT recherche/culture	cf Anthropos (programme universitaire)	05.06.2006 <i>effectué.</i>	Canton VD GT	
2 Identifier, planifier et résoudre les problèmes de circulation et d'accès au site :					
2.1 Favoriser l'accès au site par les transports publics					A coordonner lors de la modification de la LPPL
	Coordonner l'ensemble des projets d'infrastructures de stationnement public (stratégie d'accès conditions de mise en oeuvre et intégration) avec une politique de mobilité douce.	à définir			A coordonner avec les sous-commissions tourisme
	Autres moyens à développer	à définir			
2.2 Permettre la mise en oeuvre intégrée de parkings dans les villages	Coordonner la politique de stationnement de Lavaux avec l'offre liée au tourisme	à définir			A coordonner avec les sous-commissions tourisme
2.3 Repenser l'aménagement de certains espaces publics (abords d'autoroute, tronçons routiers, places de village, etc.)			2008	CIL	
	Coordonner l'ensemble des études en cours et les harmoniser avec les études récentes	A définir			
	Former un groupe de réflexion "espaces publics Lavaux"	A définir			

Objectifs / Mesures	Moyens	Actions	Quand	Qui	Commentaires
3 Poursuivre la sensibilisation de la population à l'ensemble des composantes naturelles et bâties du site :					
3.1 Populariser la démarche par des informations successives					cf. liste Recherche/Culture Coordonner avec CCU / AILU
	Informer et consulter la population	Diffuser des tous ménages, ouvrir un forum web	2006-2007	AILU	
	Faire participer les groupes d'intérêt et les législatifs communaux	Organiser des séances de concertation	2006-2007	AILU	
3.2 Entreprendre des cycles de conférences et d'enseignement	A définir		2007	AILU	Coordonner avec GT recherche/culture
3.3 Instituer le "prix Lavaux" destiné à couronner annuellement la meilleure intégration bâtie, paysagère, etc.	A définir		A définir	A définir	

Structure du guide d'accompagnement

A Cadre de l'étude

1. INTRODUCTION	
1.1 Le cadre juridique.....	
1.2 La LPPL.....	
1.3 Le plan de gestion.....	
2. DÉMARCHE.....	
2.1 Objectifs	
2.2 Méthodologie.....	
2.3 Charte	
2.4 Portée du document.....	
3. DESCRIPTION GÉNÉRALE.....	
3.1 Urbanisation	
3.2 Paysage	
3.3 Déplacements	
4. CRITÈRES D'ÉVALUATION.....	
4.1 Situation géographique	
4.2 Etat de la planification, bâti existant.....	
4.3 Situation par rapport à la limite de l'espace bâti	
4.4 Protection ISOS/IFP	
4.5 Pente	
4.6 Exposition à la vue	
4.7 ACCESSIBILITÉ TRANSPORTS INDIVIDUELS (TI)	
4.8 ACCESSIBILITÉ TRANSPORTS PUBLICS (TP)	
4.9 ACCESSIBILITÉ DES ÉQUIPEMENTS	
4.10 TECHNIQUES D'EXPLOITATION	

B Vignoble

1. IDENTIFICATION DES MESURES	
1.1 Urbanisation	
1.2 Paysage	
1.3 Déplacements	
2. RECOMMANDATIONS ET RÉFÉRENCES.....	
2.1 Générales.....	
2.1.1 Urbanisation : orientation / abords / maisons vigneronnes / capites	
2.1.2 Paysage : topographie / paysage environnant / murs de vignes	
2.1.3 Déplacements : aménagement routiers	
2.2 Particulières	

C Territoires agricoles

1. IDENTIFICATION DES MESURES.....	
1.1 Urbanisation	
1.2 Paysage	
1.3 Déplacements	
2. RECOMMANDATIONS ET RÉFÉRENCES.....	
2.1 Générales.....	
2.1.1 Eléments bâtis : orientation / abords / fermes / dépendances	
2.1.2 Paysage : topographie / paysage environnant / cultures	
2.1.3 Déplacements : aménagement routiers	
2.2 Particulières	

D	BOURGS VILLAGES ET HAMEAUX.....
1.	IDENTIFICATION DES MESURES.....
1.1	Intérêt local
1.2	Intérêt supra régional
1.3	Types d'équipements
2.	RECOMMANDATIONS ET RÉFÉRENCES.....
2.1	Générales.....
2.1.1	Urbanisation : patrimoine architectural / cadre bâti / bourgs historiques / dômes / lucarnes / toits
2.1.2	Paysage : paysages environnants / aménagements extérieurs / plantations
2.1.3	Déplacements : intégration TP / parkings / aménagements routiers.....
2.2	Particulières
E	INTERET PUBLIC ET EQUIPEMENTS COLLECTIFS
1.	DESCRIPTION.....
1.1	Urbanisation
1.2	Paysage
1.3	Déplacements
2.	RECOMMANDATIONS ET RÉFÉRENCES.....
2.1	Générales.....
2.1.1	Urbanisation : patrimoine architectural / cadre bâti / espaces publics / mobilier urbain
2.1.2	Paysage : paysages environnants / aménagements extérieurs / plantations
2.1.3	Déplacements : intégration TP / parkings / aménagements routiers.....
2.2	Particulières

F	TERRITOIRES D'AGGLOMERATION
1.	IDENTIFICATION DES MESURES.....
1.1	Urbanisation
1.2	Paysages
1.3	Déplacements
2.	RECOMMANDATIONS ET RÉFÉRENCES.....
2.1	Générales.....
2.1.1	Urbanisation : espaces publics / panneaux solaires
2.1.2	Paysage : végétation / aménagements extérieurs
2.1.3	Déplacements : intégration TP / parkings / aménagements routiers.....
2.2	Particulières
G	ANNEXES
1.1	Fiches d'intervention et de suivi
1.2	LPPL.....
1.3	ISOS/IFP
1.4	Recensement architectural
1.5	Glossaire
1.6	Références bibliographiques.....

4.5 Coordination politique

La CCU regroupe les présidents des quatre groupes de travail et un cinquième membre (le président de l'AILU jusqu'à l'inscription). Elle chapeaute l'ensemble des propositions thématiques pour les coordonner et en assurer la bonne mise en oeuvre.

4.5.1 Responsabilité et échéance

Chaque plan d'actions fait et fera l'objet d'un programme d'application fondé sur l'identification des responsables et des délais de mise en oeuvre. L'année 2006 a permis aux groupes de travail de finaliser leurs stratégies dans ce sens.

4.5.2 Objectifs-cadres et plans d'actions

Objectifs / Mesures
1. Mettre en oeuvre l'application du plan de gestion:
1.1 mettre sur pied une structure de suivi s'appuyant sur la CCU et un groupe technique
1.2 faire valider le plan de gestion par les communes de Lavaux
1.3 établir les responsabilités et les délais d'engagement des actions
1.4 suivre les indicateurs de qualité du site
1.5 envisager la création d'un fonds financier destiné à atteindre les buts recherchés par le plan de gestion
1.6 faire en sorte que la population s'approprie le plan de gestion
2. Imaginer un système d'information de la population, de consultation et d'implication des acteurs locaux :
2.1 systématiser les relais média (presse : Le Régional, 24Heures notamment ; web : point info) tout au long de l'évolution du dossier
2.2 sensibiliser régulièrement les autorités politiques locales
2.3 mettre en oeuvre un cycle de conférences et d'expositions consacrées à Lavaux (en partenariat avec l'association "le Vieux Lavaux")
2.4 définir une charte éthique en matière de communication destinée à l'ensemble des partenaires, dès l'inscription de Lavaux au patrimoine mondial
2.5 engager des actions de sensibilisation des milieux touristiques (hôtellerie-gastronomie)
2.6 instaurer un dispositif participatif apte à susciter une forte implication de la population dans la définition et la mise en oeuvre des actions adéquates
3. Etablir un monitoring informant des priorités à court, moyen et long terme, de leur respect ou non :
3.1 définir une charte précisant les modalités d'observation, de réaction et d'anticipation
3.2 annualiser les rapports d'observation du Bien

5. MODE DE GESTION

5.1 L'organe de suivi

CIL

La Commission intercommunale de Lavaux (CIL) est l'institution responsable du suivi du Bien dans sa globalité. Elle s'appuie pour cela sur la CCU (voir ci-dessous). Dès l'inscription du site au patrimoine mondial de l'UNESCO, le plan de gestion est de la compétence de l'assemblée générale de la CIL sous réserve d'une approbation de l'OFC.

Commission intercommunale de Lavaux (CIL)

p.a bureau technique

R. Jourdan SA

Place du Nord 6

CH-1071 Chexbres

- Président de la **CIL** : Pierre Monachon, syndic de Rivaz -1071 Rivaz

CCU

La commission CIL-UNESCO (CCU) propose à la CIL la méthodologie générale de gestion et de suivi du Bien. Elle élabore les propositions et met en oeuvre les décisions.

La CCU réunit l'ensemble des présidents des quatre groupes de travail, ainsi qu'une cinquième personne qui la préside.

- Président de la **CCU** jusqu'à l'inscription : Bernard Bovy, ancien syndic de Chexbres - 1071 Chexbres

Présidents des groupes de travail :

- **Recherche et culture**: Pierre Monachon, syndic de Rivaz - 1071 Rivaz
- **Economie**: Maurice Neyroud, municipal de l'urbanisme - 1803 Chardonne.
- **Tourisme**: Daniel Porta, ancien syndic de Villette - 1091 Aran-Villette
- **Aménagement du territoire**: Alexandre Schlaeppli, municipal de l'urbanisme - 1095 Lutry

Selon les thématiques traitées et les recherches à engager, la CIL et la CCU feront appel à des spécialistes en la matière.

5.2 Les indicateurs du suivi

Le plan de gestion doit en outre faire l'objet d'une application et d'un suivi réguliers, impliquant l'ensemble des acteurs concernés, par une observation fondée sur des critères et des indicateurs spécifiques.

Le Bien décrit est un paysage culturel vivant. Il s'agit donc de conserver et préserver le site, tout en garantissant sa dynamique évolutive. Dans ce contexte, il n'existe pas d'indicateur global qui embrasse l'ensemble des composantes de ce paysage.

Toutefois, plusieurs critères principaux peuvent être définis. Les indicateurs "statiques" nous renseignent sur le suivi de la protection, de la conservation, de l'entretien et de la mise en valeur des divers éléments patrimoniaux, qu'ils soient naturels ou construits.

En complément, les indicateurs "dynamiques" suivent l'évolutivité et le développement de Lavaux. Ces indicateurs devront faire l'objet de recensements, axes de recherche, relevés spécialisés, s'inscrivant dans les travaux menés par le plan de gestion et la CCU chargée de son application. Les indicateurs "statiques" portent sur des composants, des objets précis du paysage global de Lavaux. Ils se réfèrent à des mesures quantitatives.

Vigne	Bâtiments	Faune et flore
Evolution de la surface viticole	Nombre de bâtiments ou objets classés	Taille de la population des espèces caractéristiques, protégées ou menacées
Nombre d'exploitants	Nombre de bâtiments restaurés ou préservés en comparaison avec le nombre total de bâtiments	Diversité végétale et animale
Etat de conservation des terrasses et des murs de pierre (travaux réalisés, financement)		

Les indicateurs "dynamiques" se réfèrent à des mesures qualitatives qui nécessitent une appréciation globale des processus, des changements en cours et des éventuels conflits que ces mesures pourraient engendrer vis-à-vis des mesures de préservation.

Vigne et exploitations	Nature	Vie locale et tourisme
Mode de plantation (culture en gobelet / en guyot)	Diversité des milieux naturels et aménagés (cours d'eau / haies / espaces publics)	Préserver la vocation viticole et artisanale des villages des coteaux
Mode de récolte (mécanisation / vendanges à la main)		Niveau d'information locale et d'intérêt public (site web, information publique, conférences, presse, livres)
Mode de protection (filets / méthodes de lutte contre les maladies et les parasites)		Diversité des potentiels d'accueil chez l'habitant
Maintien de la proximité vignes-exploitants		Adéquation au tourisme doux

6. GLOSSAIRE

AG:	Assemblée Générale	24heures :	Quotidien romand.
AILU :	Association pour l'Inscription de Lavaux au patrimoine mondial de l'Unesco.	IFP :	Inventaire Fédéral des paysages, sites et monuments naturels
ARGIL :	Association des Géographes de l'Université de Lausanne.	IMNS :	Inventaire des monuments naturels et des sites
B&B :	Bed & Breakfast.	ISOS :	Inventaire des sites construits à protéger en Suisse
BCU-VD :	Bibliothèque Universitaire du Canton de Vaud.	Le Matin :	Quotidien romand.
CFF :	Chemins de Fer Fédéraux.	Le Régional :	Journal hebdomadaire régional.
CIL :	Commission Intercommunale de Lavaux (anciennement CIUL: Commission Intercommunale d'Urbanisme de Lavaux).	LPPL :	Loi sur le Plan de Protection de Lavaux.
CCU :	Commission CIL Unesco.	MOB :	Montreux - Oberland bernois (compagnie régionale de chemins de fer)
Chemin/Syndicat AF:	Chemin/Syndicat d'Amélioration Foncière.	MVT :	Montreux-Vevey Tourisme.
CGN :	Compagnie générale de navigation.	PDCom :	Plan directeur communal.
CVVL :	Communauté de la Vigne et des Vins de Lavaux.	PDRL :	Plan Directeur Régional de Lavaux.
ENAC :	Faculté de l'Environnement Naturel Architectural et Construit de l'EPFL.	PGA :	Plan Général d'Affectation.
EPFL :	Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne.	Point I :	Point d'information touristique.
GastroVaud :	Association vaudoise des cafetiers, restaurateurs et hôteliers	OTV:	Office du Tourisme du Canton de Vaud
GEA :	Groupe d'Etudes en Aménagement, bureau d'urbanisme mandataire coordinateur de la candidature.	OVV :	Office des vins vaudois.
GT :	Groupe de Travail.	SC :	Sous-Commission Tourisme.
HES :	Haute Ecole Spécialisée.	SIC :	Société Industrielle et Commerciale.
HEIG :	Ecole d'ingénierie et de Gestion du Canton de Vaud.	Train des Vignes :	Compagnie de chemins de fer Vevey-Puidoux / Chexbres.
		UNIGE :	Université de Genève
		UNIL :	Université de Lausanne

7. APPROBATION ET SIGNATURES

Le plan de gestion a été adopté par le Comité AILU le 19 septembre 2006 et par l'assemblée générale de la CIL le 9 novembre 2006.

Commission CIL - UNESCO (CCU)

CCU

Bernard Bovy, vigneron, syndic de Chexbres, président de l'AILU



Présidents des groupes de travail

Recherche et culture

Pierre Monachon

vigneron encaveur, syndic de Rivaz



Economie

Maurice Neyroud

vigneron encaveur, municipal de Chardonne



Aménagement du territoire

Pierre-Alexandre Schlaeppli

avocat, municipal de Lutry



Tourisme

Daniel Porta

vigneron encaveur, syndic de Villette



Au Nom de la CIL, les communes membres :

Commune de Chardonne

Le Syndic

Le Secrétaire



Commune de Corsier-sur-Vevey

Le Syndic

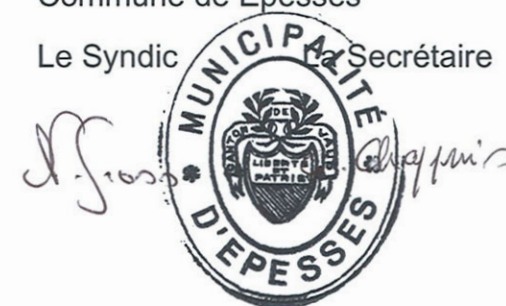
Le Secrétaire



Commune de Epesses

Le Syndic

Le Secrétaire



Commune de Chexbres

Le Syndic

Le Secrétaire



Commune de Cully

Le Syndic

Le Secrétaire



Commune de Grandvaux

Le Syndic

Le Secrétaire



Commune de Corseaux

Le Syndic

Le Secrétaire



Commune de Jongny

Le Syndic

Le Secrétaire



Commune de Lutry

Le Syndic

Le Secrétaire



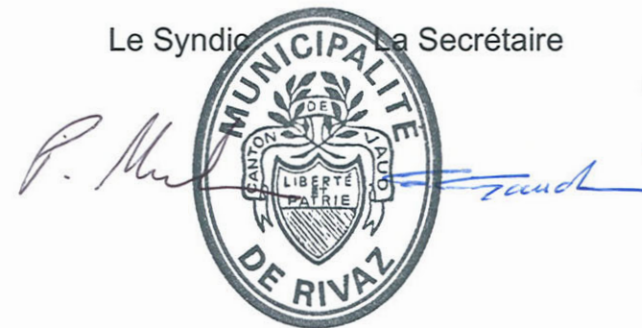
Commune de ~~Châlon~~
Le Syndic La Secrétaire



Commune de Rieux
Le Syndic La Secrétaire



Commune de Rivaz
Le Syndic La Secrétaire



Commune de Saint-Saphorin
Le Syndic La Secrétaire



Commune de ~~Aran~~-Villette
Le Syndic La Secrétaire



Au Nom de l'Etat partie :



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Bundesamt für Kultur BAK
Office fédéral de la culture OFC
Ufficio federale della cultura UFC
Uffizi federal da cultura UFC

Directeur de l'Office fédéral de la culture

Jean-Frédéric Jauslin



CANDIDATURE DE LAVAUX AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

■ PROPOSITION D'EXTENSION DE LA ZONE TAMPON ENTRE CHEXBRES ET EPESSES

justification

Remarque de l'ICOMOS

Dans le rapport d'évaluation de la candidature de Lavaux au patrimoine mondial de l'UNESCO, approuvé par l'ICOMOS le 21 janvier 2007, il est considéré que "*les délimitations de la zone principale sont appropriées et qu'il devrait y avoir une légère extension de la zone tampon afin d'inclure de petites zones au-dessus de la zone industrielle s'étendant entre Chexbres et Epesses*". Rappelons que le critère de délimitation de la zone tampon pris en compte pour ce secteur lors de l'élaboration du dossier de candidature, correspondait à la ligne de crête (cf *figure 1*). Sachant que la lecture et la compréhension du Bien sont fortement conditionnées par les ruptures de pentes, ce critère de délimitation trouvait sa propre logique.

Le Comité AILU a pris connaissance de cette remarque et reconnaît qu'elle est justifiée, notamment, par la taille trop réduite de la zone tampon sur cette portion de territoire.

Le présent document et les plans d'accompagnement en annexe, constituent la proposition d'extension de la zone tampon en accord avec les autorités communales compétentes concernées et l'Etat partie, par l'intermédiaire de l'OFC (Office fédéral de la culture).



figure 1

sans échelle

Critères de délimitation

Dans le but d'assurer l'extension de la zone tampon, touchant en particulier les communes de Chexbres et de Puidoux, il convient, afin de renforcer la protection de la zone du bien, de définir les critères sur lesquels doit s'appuyer la délimitation de cette extension. Il s'agit de prendre en compte les éléments suivants :

- aspects paysagers;
- aspects physiques (infrastructures de transport, topographie);
- aspects affectation du sol.

JUSTIFICATION

Délimitation

La nouvelle délimitation de la zone tampon (cf *figure 2*) suit la ligne de chemin de fer entre Chexbres et Puidoux jusqu'à la hauteur du tunnel autoroutier. Cette limite physique constitue une trace linéaire sur le territoire qui sépare clairement les espaces bâtis, au Nord, des espaces non bâti, au Sud.

A la hauteur du tunnel autoroutier la nouvelle délimitation suit la route puis le chemin du Flonzaley. Ces éléments de voiries représentent des traces territoriales d'autant plus lisibles qu'elles sont bordées de cordons boisés qui offrent une lecture paysagère claire.

Zone d'activités de Puidoux



figure 2

La zone d'activité de Puidoux borde la limite Nord de l'extension proposée de la zone tampon et présente une forme de cuvette (cf figures 3, 4 et 5): ceci signifie que l'altitude au sol de cette zone (~ 600 m.) est inférieure à l'altitude de la ligne de crête (~650 m.), ligne qui marque la naissance du versant sur lequel vignoble et bourgs sont implantés. La localisation de cette zone d'activités et ses caractéristiques topographiques garantissent que la hauteur et la destination des éléments bâtis existants et à venir sis sur cette zone, ne peuvent engendrer aucun impact visuel préjudiciable à l'intégrité du Bien (cf figure 6).

Affectations existantes comprises dans l'extension



figure 3



figure 4



figure 5

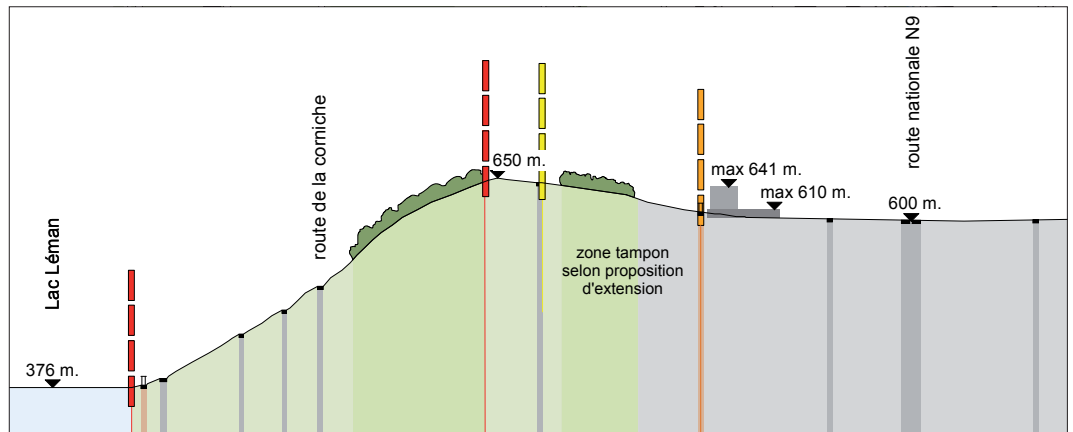


figure 6

sans échelle

Les affectations communales existantes intégrées dans l'extension proposée de la zone tampon et leur surface sont les suivantes (cf. figure 7 et plan *affectation du sol* au 1 : 10'000) :

▪ zones d'habitation III / de faible densité / de villas	2.6	ha
▪ zone hôtelière	0.6	ha
▪ domaine public et CFF	4.4	ha
▪ zone intermédiaire	15.3	ha
▪ zone de verdure	1.5	ha
▪ zone agricole	10.5	ha
▪ aire forestière	5.1	ha
Total	40.0	ha



figure 7

sans échelle

Plus de 80 % de l'extension proposée est constituée de surface de non bâtir (aire forestière, zone agricole, zone de verdure, totalisant 17.1 ha). La zone intermédiaire également intégrée dans cette extension est aussi une zone inconstructible et ne constitue aucune menace susceptible de préjudicier l'intégrité du Bien. Les surfaces à bâtir existantes (7.6 ha) sont déjà largement construites et ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'un développement significatif.

Le domaine CFF est régi par le Plan général d'affectation en vigueur pour la commune de Puidoux¹ et par la Loi fédérale sur les chemins de fer du 20 décembre 1957². Il accueille actuellement une sous-station indispensable au fonctionnement des infrastructures CFF, signifiant qu'aucun développement de nature à préjudicier le Bien n'est à craindre.

Au surplus, il est utile de mentionner que tout nouveau projet de constructions prévu dans l'extension doit suivre la procédure usuelle d'obtention d'un permis de construire, c'est-à-dire que le projet sera contrôlé par les autorités communales compétentes. Ces autorités se doivent, selon l'art. 172 des orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial, de soumettre au Comité du patrimoine mondial tout projet pouvant potentiellement modifier la valeur universelle exceptionnelle du Bien.

Au vu de ce qui est exposé ci-dessus, il paraît justifié d'inclure ces affectations dans la zone tampon.

DÉLIMITATION PROPOSÉE

L'extension de la limite de la zone tampon entre Chexbres et Epesses représente 399'278 m² (cf. *figure 8* et plan *proposition d'extension de la zone tampon* au 1 :10'000). La délimitation Nord de l'extension suit la ligne de chemin de fer entre Chexbres et Puidoux jusqu'à la hauteur du tunnel autoroutier. Elle correspond ensuite à la route du Flonzaley puis au chemin de Flonzaley.



figure 8

sans échelle

CONCLUSION

La réflexion qui a été menée suite à la remarque émise par l'ICOMOS dans son rapport d'évaluation de la candidature de Lavaux au patrimoine mondial de l'UNESCO, a conduit à l'extension du périmètre de la zone tampon comme exposé ci-dessus. En effet, elle est cohérente en termes de délimitation géographique et d'aménagement du territoire.

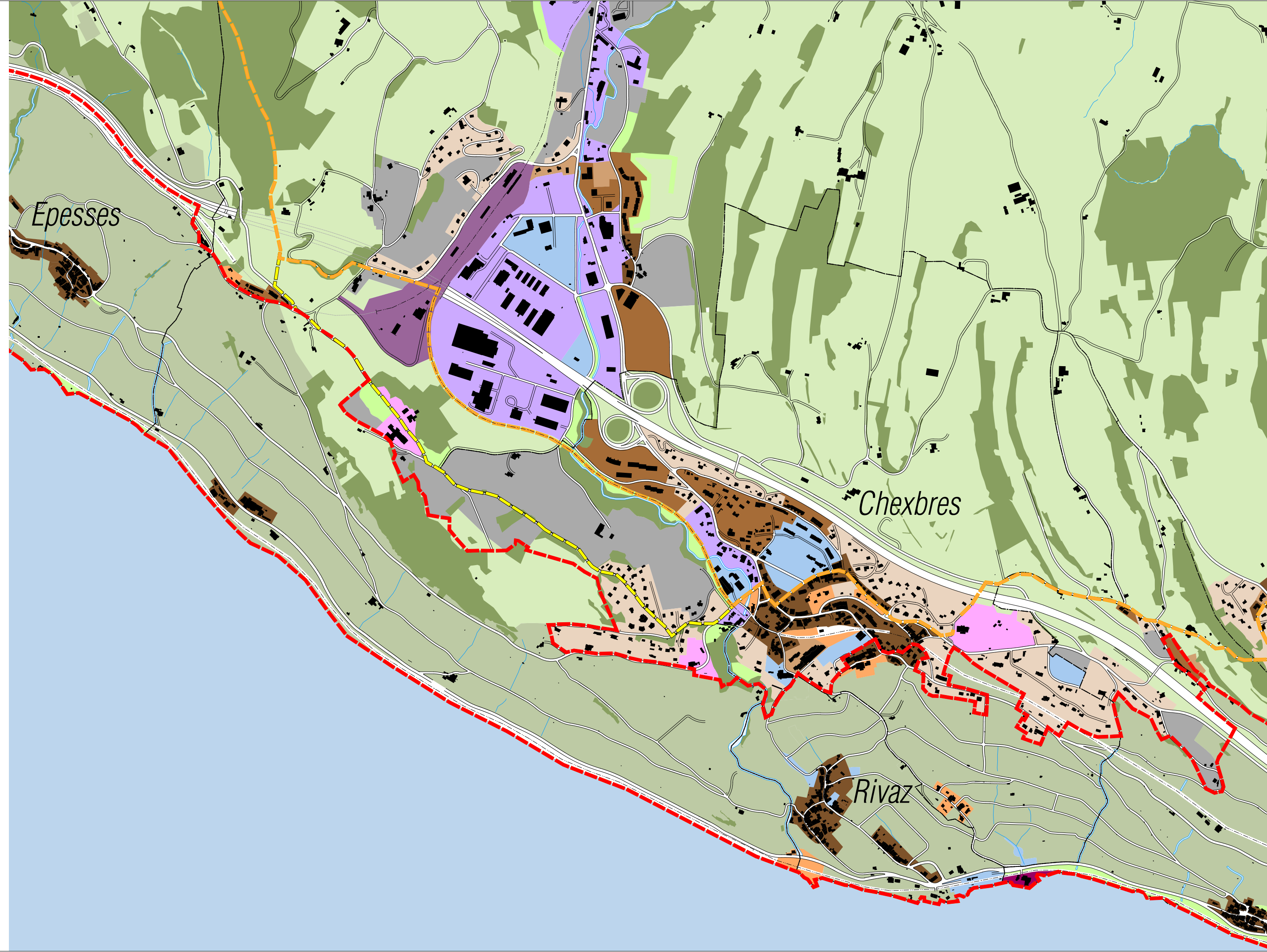
Le Comité AILU considère que, par la proposition d'extension de la zone tampon et sa justification, le dossier de candidature de Lavaux au patrimoine mondial de l'UNESCO répond à la remarque précitée.

ANNEXES

- Plan *affectation du sol* au 1 :10'000
- Plan *proposition d'extension de la zone tampon* au 1 :10'000
- Plan *proposition d'extension de la zone tampon* 1 : 27'250

¹ Approuvé par le Conseil d'Etat le 6 mai 1988

² RS 742.101



limites du Bien

proposition d'extension de la zone tampon

affectation du sol

-  zone centrale
-  zone tampon selon proposition d'extension
-  zone tampon selon dossier de candidature
-  zone de village
-  zone de forte densité
-  zone de moyenne densité
-  zone de faible densité
-  zone d'activité
-  zone de construction et d'aménagement d'utilité publique
-  zone hôtelière
-  zone de bâtiment classé
-  zone de plans spéciaux
-  zone intermédiaire
-  domaine ferroviaire
-  zone de verdure
-  zone agricole
-  zone viticole
-  Forêt






0 125 250 500 m.

échelle 1:10'000



limites du Bien

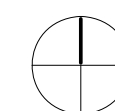
proposition d'extension de la zone tampon

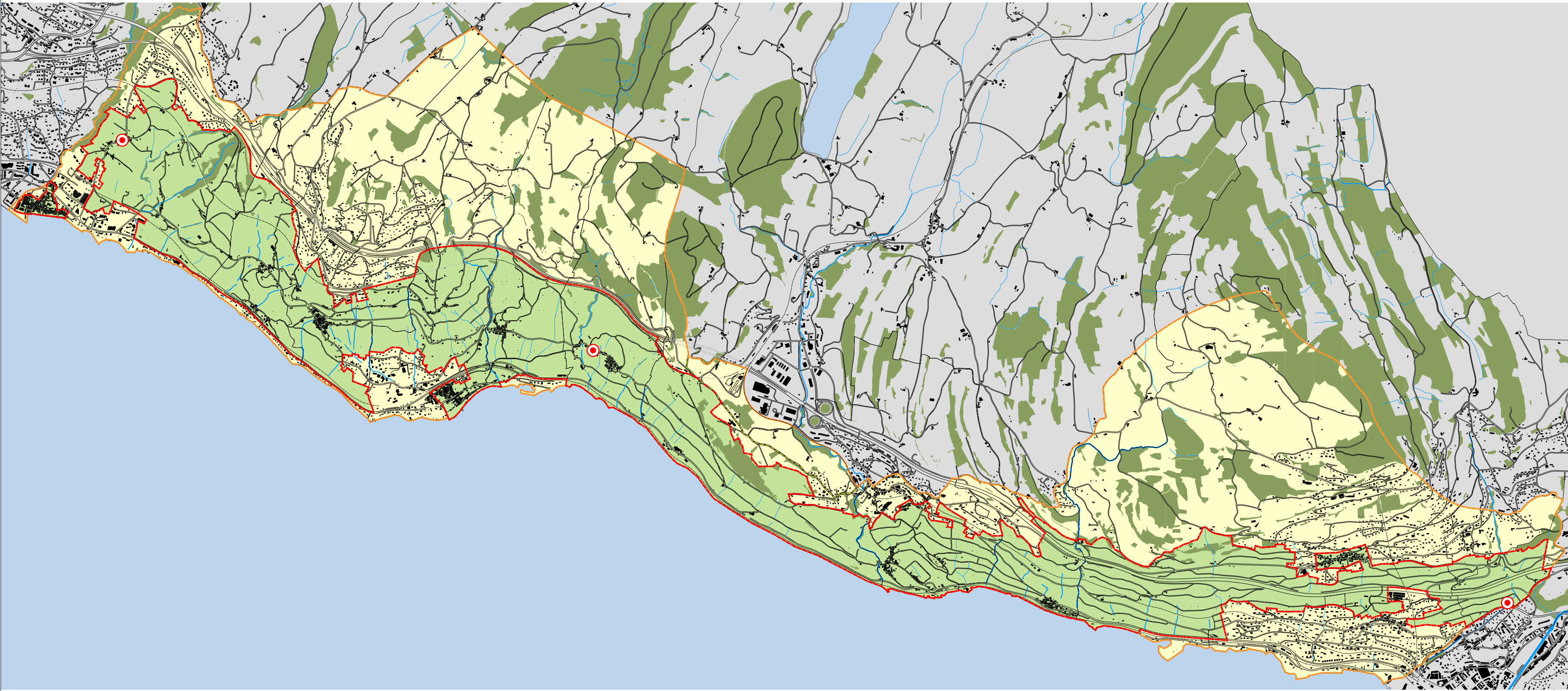
-  zone centrale
-  zone tampon selon proposition d'extension
-  zone tampon selon dossier de candidature
-  zone tampon extension
-  forêts

surface de la zone centrale	898 ha
surface de la zone tampon selon dossier de candidature	1'368 ha
surface de l'extension de la zone tampon selon proposition d'extension	40 ha
surface de la zone tampon selon nouvelle proposition	1'408 ha




0 125 250 500 m.

échelle 1:10'000





limites du Bien
 proposition d'extension de la zone tampon

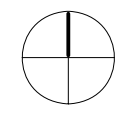
-  zone centrale
-  zone tampon selon proposition d'extension
-  forêts

surface zone centrale	898 ha
surface zone tampon selon proposition d'extension	1'408 ha

localisation

 point ouest (Savuit)	46°30'26" nord 6°41'38" est
 point central (Epresses)	46°29'31" nord 6°44'46" est
 point est (Cure d'Attalens)	46°28'24" nord 6°50'45" est

échelle 1:27'250
 0 250 500 1'000 m.



Lavaux (Switzerland)

No 1243

Official name as proposed

by the State Party: Lavaux, vineyard terraces overlooking the lake and the Alps

Location: Canton de Vaud, région de Lavaux

Brief description:

The Lavaux wine terraces stretch for about 30km along the south-facing northern shores of Lake Geneva from the Chateau de Chillon, just south of Montreux, to the eastern outskirts of Lausanne in the heart of the Vaud Region. The steep, narrow stone walled terraces cover the lower slopes of the mountain side between the villages and the lake's edge. Above are forests and pasture and across the Lake, the high peaks of the Alps. The chalky limestone soils and benevolent climate, improved by the sun reflecting off the Lake and stone terrace walls, are ideal for the production of Chasselas grapes.

Although there is some evidence that vines were grown in the areas in Roman times, the origins of the present vine terraces can be traced back to the 11th century, when Benedictine and Cistercian Monasteries controlled this area.

The Lavaux has always been a highly prized area for wine and one that has been controlled and developed to optimize its returns to monasteries, cantons or wealthy owners. Its landscape of villages, small towns and intensively planted vines reflect the changing system of production and patronage over ten centuries. It is now a functioning and thriving landscape that has been adapted to allow partly mechanised production. Extensive remains of houses, mills, fortified towers, and much of the landscape structure, provide an expansive reflection of the way wine production has evolved during that time.

Category of property:

In terms of the categories of cultural property set out in Article 1 of the 1972 World Heritage Convention, this is a *site*. In terms of the *Operational Guidelines for the Implementation of the World Heritage Convention* (2 February 2005, annex 3) paragraph 47, it is also a *cultural landscape*.

1. BASIC DATA

Included in the Tentative List: 28 December 2004

International Assistance from the World Heritage Fund for preparing the Nomination: No

Date received by

the World Heritage Centre: 21 December 2005

Background: This is a new nomination.

Consultations: ICOMOS has consulted its International Scientific Committee on Historic Gardens – Cultural Landscapes.

Literature consulted (selection):

Étude thématique Thematic Study: *Les Paysages culturels viticoles dans le cadre de la Convention du Patrimoine mondial de l'UNESCO*, ICOMOS, March 2004.

Technical Evaluation Mission: 21 - 24 August 2006.

Additional information requested and received from the State Party: None

Date of ICOMOS approval of this report: 21 January 2007

2. THE PROPERTY

Description

Extending along the edge of Lake Geneva for some 30 km, the Lavaux wine terraces reflect a region that has been growing grapes for fine wine for more than ten centuries.

The Lavaux is not a remote rural area where times have stood still, nor do the wine terraces exemplify traditional unchanging viticultural practices: its history is one of innovation and development to optimise and control the wine growing potential of an area whose wine has for long been highly prized. The wine growers of the Vaud Region have in the last fifty years successfully adapted their ways to ensure the survival of their industry, and theirs is the most recent of several adaptations over the past three centuries.

Wine making was probably practised in the area in Roman times; by the 11th century it was well organised by monasteries on parcels of land given by the Prince-Bishop of Lausanne, and in the 14th century, as a written description attests, there were already terraces supported by stone walls.

In the intervening centuries, the high value of the wine (in 1397 a quarter of the incomes of the Bishop of Lausanne came from Lavaux) attracted control of, and investment in, the vine terraces by variously the monasteries, the Bishops and merchants of Lausanne, the wealthy families of Bern, the Canton of Vaud and finally the Federal Government. The terraces were worked by wine growers who lived in villages, in narrow houses above cellars built tightly in order to encroach as little as possible on land suitable for vine terraces. The growers were also farmers until after the Second World War, keeping animals, growing crops and working the forests. Many of those who now manage the vineyards are descended from those who worked the areas in the 16th century and some even earlier.

The value of the wine and the interest of its patrons are reflected in the rich assembly of buildings within the nominated area: churches, castles, cellars and houses. The buildings reflect the history of the landscape from monastic

holdings, fortified dwellings, to small scale mixed farms with grain, animals and vines right down to the changes made in the last fifty years when the landscape achieved its present form.

The nominated area covers fourteen communes and six wine producers and encompasses the following appellation controllees: The Villette, Saint-Saphorin/Lavaux, Epesses, Dézaley and Chardonne. Within the nominated area are small towns of Lutry and Cully, seven villages of Aran, Grandvaux, Riex, Epesses, Rivaz, Villette and Saint-Saphorin, as well as the hamlets of Savuit, Châtelard, and Treytorrens with together a population of some 5,600 people. There are now between 400 to 450 kilometres of retaining walls, supporting more than 10,000 terraces.

The nominated property covers 898ha in the communes of Lutry, Villette, Grandville, Cully, Riex, Epesses, Puidoux, Chexbres, Rivaz, Saint-Saphorin, Chardonne, Corseaux, Corsier-sur-Vevey, and Jongny, all of which are located with the Canton of Vaud.

The nominated property includes the following:

- *Wine terraces*
- *Villages*

Wine terraces

The terraces present regular lines mostly parallel to the Lake. Below is the Lake and above more rectangular fields originally used for arable crops. Roads cut diagonally across the terraces. The property has been surveyed and mapped in detail and the dossier provides information on the way the terracing has evolved.

The terraces were traditionally constructed of local limestone laid with lime mortar. The earliest documentation for the construction of terraces dates back to the 14th century, when there was clearly a huge expansion of land under vine cultivation. Consolidation and even abandonment in the 15th and 16th centuries was followed by improvements in the 18th and late 19th centuries when major rebuilding was carried out to improve the efficiency and drainage of the land, and in response to the *phylloxera* outbreak (see history). Further rationalisation has been carried out in the past twenty years with smaller parcels being removed to allow better mechanised access and thus sustain terrace cultivation. Today some of the terraces are constructed of concrete with stone facings. Concrete has been used in particular by the public authorities for strengthening terraces that underpin roads or railways.

Villages

The boundary includes most of the settlements within the 30km stretch of vineyard. Excluded are areas of post-World War II development near the urban centres of Lausanne and Vevey–Montreux. These include the area to the north of Grandvaux and the north-east of Villette, that to the south of Chexbres, and most of the *commune* of Corseaux. On the other hand, the small historic town of Lutry has been included as an enclave lying outside the nominated area by virtue of its significance for the history

and development of Lavaux and the high quality of its architecture and urban fabric.

History and development

A chance find of Latin inscription on the worship of wine in antiquity, together with many Roman remains - Saint-Saphorin overlies what survives of a substantial Roman villa built along a main Roman highway, and Lausanne was a Roman settlement - suggests that the area was probably cultivated for wine in Roman times.

The city of Lausanne grew from the Roman camp and was ruled by the Dukes of Savoy and the Bishop of Lausanne and then later by Bern before joining the Swiss Federation in 1803.

The oldest written testimonies to attest to the culture of the vine date from the 9th century and mention various places of the current canton of Vaud. By the 12th century several large abbeys had been given land in the area by the Bishops of Lausanne – such as the Cistercian Abbeys of Hauterive, (1138), Hauterêt (1141) and Montheron (1142), and over the next four centuries until the Reformation, it was the Abbeys that managed these fertile lands and shaped the landscape, introducing terraces and developing roads to export their wines. Many of the current boundaries and roads follow these mediaeval structures.

By the 14th century, the growth and extent of work had encouraged the monks and brothers of the monasteries to let out most of their land to tenants who cultivated the land as mixed farmers – as well as vines they also had arable fields, grazing animals and orchards – against the payment of a percentage of their crops (a half, a third or two fifths of the fruit) to the monasteries. By this time many of the families who still farm the area had become established. For instance the Chappuis family history records vine growers back to 1335.

A document of 1331 is the first to describe the structures created for the vines: terraces 10 to 15 metres wide, supported by walls up to 5 or 6 metres in height. Terms requiring vine growers to maintain walls and the ‘slides’ for heading the water run-off appeared in 1391.

In 1536 Lausanne came under the control of Bern and several wealthy patrician families from Bern started to acquire land in Lavaux. Bern carried out improvements to the roads, for instance from Vevey to Moudon.

Wine growing was carefully controlled to keep up quality: first by the Prince-Bishops of Lausanne and later by the Bernese. The first testimonies for this control dates back to 1368. Wine cellars were defined and local wines were encouraged, while ‘foreign’ wines and distillation (which would deprive the vines of manure and take too much wood) were discouraged. The value of the land on which the vines were grown was much higher than that for arable fields resulting in much interest from the middle-class of Lausanne and pressure to extend the wine growing areas. In response, there was much legislation to try and prevent this and maintain quality, often doomed to failure.

By the 1800s there were many small plots and a huge diversity of landowners (including some monasteries such as Hauterive associated with Freiburg, who had managed

to hold onto land after the Reformation), as well as many representatives of wealthy secular and ecclesiastical families. This patchwork of often very small land-holdings meant that work on the land was inefficient. After 1803 when Lausanne had become the capital of the newly formed Swiss canton Vaud, and joined the Swiss Federation, a period of agricultural improvement was ushered in. Terraces were rationalized and larger walls created and new drainage of whole sectors created to limit erosion.

In 1849 the Great Council of Vaud agreed to the improvement and widening of the road connecting Lausanne to Vevey by the edge of the lake. At the end of the 19th century, the Corniche road along the Lake made it possible to connect the villages between Cully and Chexbres. Finally the railway arrived in 1861; it was enlarged in 1862 and again in 1904 and the lines now form a triangle round the site.

One of the biggest changes to vine growing was brought about by the *phylloxera* vine disease imported from North America; it arrived in Lavaux in 1886. To recover from this, the growers changed their methods to allow easier access to the vines for chemical treatment in order to prevent a recurrence of the disease. In order to have better access, many of the old methods disappeared as new grafted vines were planted along lines rather than 'goblet' fashion.

Change came also at a Canton level: in response to the crisis, the authorities intervened to support the industry at canton and federal level. In return the industry was much more tightly regulated with the introduction of Statutes of Wine to maintain quality but also a decent income for the wine growers. This brought to an end the relative freedom of the wine growers.

Following the Second World War, the expansion of Lausanne and other towns attracted growers to leave their plots and at the same time, improved transport offered the possibility of growers living in towns. Mixed farming finally disappeared and with it the orchards and cows and pigs. Between 1957 and 1977 legislation was introduced to sustain what had come to be seen as part of Swiss culture (see below). Resisted by many initially, it is now seen as the saviour of the industry in protecting not only wine making but also the vineyard landscape.

The final major alteration to the landscape was the building of the A9 *Autoroute* along the upper edge of the site, in the proposed Buffer Zone.

3. OUTSTANDING UNIVERSAL VALUE, INTEGRITY AND AUTHENTICITY

Integrity and Authenticity

Integrity

The nominated boundaries include all the elements of the wine growing process, and the extent of the traditional wine growing area since at least the 12th century. Development is controlled and the area does not suffer from neglect. The energy and commitment of the vineyard

proprietors ensures that neglect of the terraces is not a problem.

An intrusion into the landscape is the A9 *Autoroute* which delineates the northern boundary of the nominated property over much of its length, within the proposed buffer zone. This does impact somewhat on the visual integrity of the whole area.

Authenticity

As explained above, the terraces have evolved over several centuries to their present form. There is now agreement that change needs to be tempered by respect for local traditions. Terrace walls are now stone or stone faced. Some terraces have been amalgamated over the past half century to improve access to the vines, but further amalgamation is resisted unless there are exceptional circumstances.

In places there are stretches of massive strengthening of vineyard walls, particularly those below a road or railway; using reinforced concrete. These were constructed and funded by the public authorities. They are however in the minority and new walls are all stone faced, the stone proving much more beneficial in landscape and environmental terms, than concrete. Overall ICOMOS considers that the nominated areas of vine terracing and related settlements display adequate authenticity.

In conclusion, ICOMOS considers that the nominated areas display integrity and adequate authenticity.

Comparative analysis

The Comparative Analysis put forward by the State Party compares Lavaux with other sites where vines are grown on terraces, both those already inscribed and those that are not. It does not include comparison with other World Heritage sites such as St Emilion (1999) or Tokaj (2002) where vines are grown on the plains without terracing, or Pico (2004) where vines are grown in small fields and parts of the landscape are abandoned. The analysis considers the values of the Lavaux landscape, in tangible and intangible terms and then makes comparison with the values of other comparable sites where the land is terraced and the landscapes are still thriving.

The following values were considered:

1. The area offers panoramic sights of extraordinary beauty;
2. The cultural landscape is preserved and protected as one territory, clearly distinguished in the landscape;
3. The wine terraces are constructed on steep slopes;
4. Settlements are protected as part of the landscape;
5. Wine making has a long tradition identified with the inhabitants of the area.

Reference was made to the ICOMOS Thematic Survey on vineyards (2004).

The conclusions were set out in tabular form. What this showed was that no one landscape could be said to demonstrate exclusively all these values: most sites demonstrated some. In the case of Lavaux what emerges is the strength of the living landscape, and its readability.

The first value, related to beauty, is not applicable to cultural criteria as, under the World Heritage convention beauty is seen as a natural attribute. Nevertheless the harmonious aspect of a site can contribute to its value as it attracts artists, writers and visitors, as Lavaux did in the 18th and early 19th centuries, which in turn heightened its value and supported its protection.

The analysis highlighted the relevance of the following terraced sites:

- Cyprus: due to the integration of the terraces in the rock exposures and with the presence of villages and hamlets.
- Banyuls-Collioure (France): the viticulture goes back to Roman times, and is associated with the culture of olive-trees. The sparse vineyards are arranged in terraces on the buttresses of Albères.
- Carema (Italy): the vineyard has inclined terraces built up to 700 meters in altitude and cultivation goes back to Roman times. Antique pillar stones support the vines.
- Valteline (Italy): the terraces of the vineyards are arranged on the escarpment slopes of the southern slope of the Alps. The production of wines probably goes back to Roman times.
- Madeira (Portugal) in the volcanic islands of Madeira, Oporto Santo and Desertas, many vineyards are arranged in terraces.

The conclusion drawn was that the cultural landscape of Lavaux is not distinguished from other wine areas by specific values, but rather by a combination of all these values. The analysis also draws the conclusion that Lavaux constitutes an exceptional example of the protection of a living thousand-year-old tradition near to urban areas and strongly supported by its local communities as demonstrated by the citizens of Vaud who have twice voted for its protection within the Canton of Vaud.

ICOMOS considers that the Lavaux landscape is unquestionably a continuing organically evolved landscape of significance. There is abundant visual evidence of its historical development from the Roman period to the present day, and also of its complex socio-economic evolution. This information can be 'read' in the layout and diversity of form of the individual vineyard parcels, in the communication system (from the Roman road to the contemporary *autoroute* and the railway lines), and in the architecture and layouts of the communities (in the case of Saint-Savorin based on an extensive Roman villa).

Lavaux is also a landscape 'which retains an active social role in contemporary society closely associated with the traditional way of life, and in which the evolutionary process is still in progress'. It possesses these qualities to a

far higher degree than any of the other vineyard regions already on the World Heritage List. The only exception might be Cinqueterre (Italy), the socio-economic trajectory of which is similar to that of Lavaux. Its contemporary role is, however, much diminished by the fact that a high proportion of the terraced vineyards are no longer being cultivated. There are some similarities with the Wachau (Austria), but the vineyards there are much more widely dispersed than those of Lavaux, and a number have been converted for fruit production (principally apricots). Perhaps because Swiss wines for the most part are not exported, its vineyard landscapes have received less attention than their more renowned contemporaries elsewhere in Europe and so Lavaux is for the moment, less well-known.

In conclusion, ICOMOS considers that Lavaux can be distinguished from other vineyard landscapes both inscribed and not, as a major, extensive and coherent thriving vineyard landscape, which demonstrates evolution and progress over almost ten centuries and a strong role in contemporary society.

Justification of the Outstanding Universal Value

The State Party justifies the Outstanding Universal Value of Lavaux as:

- a built landscape that is highly representative of a human work perfectly integrated in its natural environment;
- the living illustration of its important socio-economic history which continues to the present;
- an unusually well protected landscape in the context of its location near a fast growing urban area, strongly reinforced by popular support; and,
- a man-made landscape, facing the lake and the Alps, with a beauty that has attracted workers and artists.

Criteria under which inscription is proposed

The property is nominated on the basis of criteria iii, iv and v.

Criterion iii: The State Party justified this criterion on the basis that the Lavaux landscape is of exceptional beauty and vitality, testifying to its difficult exploitation over nearly one millennium. Its harmony has inspired many poets and artists. The landscape is underpinned by the deep traditions of the local communities as manifest in the vine growers' festivals.

ICOMOS considers that the Lavaux vineyard landscape demonstrates in a highly visible way its evolution and development over almost a millennia, through the well preserved landscape and buildings that demonstrate a continuation and evolution of longstanding cultural traditions, specific to its locality.

ICOMOS considers that this criterion has been justified.

Criterion iv: The State Party justified this criterion on the grounds that the evolution of this landscape represents a significant period in the history of the country.

ICOMOS considers that the evolution of the Lavaux landscape, as evidenced on the ground, illustrates very graphically the story of patronage, control and protection of this highly valued wine growing area all of which contributed substantially to the development of Lausanne and its Region and played a significant role in the history of the geo-cultural region.

ICOMOS considers that this criterion has been justified.

Criterion v: The State Party justifies this criterion on the basis that the Lavaux landscape, as an exceptional example of vineyard terraces, is vulnerable through its position next to fast-growing settlements and that this vulnerability has prompted the exceptional protection, confirmed by popular votes, of a large 900 ha area in a zone with a high population density.

ICOMOS considers that Lavaux is an outstanding example of vineyard landscape that displays centuries of interaction between people and their environment in a very specific and productive way, optimising the local resources to produce a highly valued wine that was a significant part of the local economy. Its vulnerability in the face of fast-growing urban settlements has prompted protection measures strongly supported by local communities.

ICOMOS considers that this criterion has been justified.

4. FACTORS AFFECTING THE PROPERTY

Terrace maintenance

Vine terraces are very expensive to maintain in terms of repairing stone walls and the difficulty of access to the vines. Their costs are therefore much greater than for vine plantations on the plains. On the other hand, maintenance of the terraces are a crucial element for the value of the property. The added value placed by consumers on the way the wine is produced and its relation to landscapes and traditions is therefore a crucial factor.

Tourism

Tourism could be a threat if falling incomes persuade vineyards to look for alternative sources of income. The possibility of large-scale tourism developing is being given serious consideration by bodies such as the *Association pour l'inscription de Lavaux au patrimoine mondial de l'UNESCO* (AILU) and the *Commission CIUL-UNESCO* (CCU), and one of its four working groups (see below). The objectives include the development of an integrated tourism marketing strategy that will avoid the perceived pitfalls of too precipitate and uncontrolled a tourism policy.

Some method of imparting basic information, for the benefit of inhabitants and visitors alike, about certain key points within the nominated area would be desirable, given the wealth of information that has been gathered for the area.

Services

All overhead cables for different services (electrical supply, telephones, cable television,) are now underground; whilst the buildings have no television antennae of any kind on their roofs (this service is now available by means of underground cables).

A recent innovation that is somewhat contentious locally is the provision of underground car parks in small villages such as Rivaz, mainly for the use of local residents. Those already in place have been sympathetically sited and designed. There is a need for continued strict control by the relevant planning bodies so as to ensure that future projects of this kind do not, by virtue of their size, location, or design, adversely and irreparably impact on the overall landscape.

Natural impacts

The area is only very seldom threatened by natural phenomena apart from landslides. Like all areas of Europe, it periodically suffers from storms, sometimes accompanied by hail, which can destroy part of harvests – as happened in 2005. Although the area is near the seismic zone of the Alps, the ground tremors are rare and of low intensity.

ICOMOS considers that the main risks to the property are economic in terms of a falling market price of wine. Adding value to the wine produced on the basis not only of its quality but also of its provenance may help to counter this threat.

Climate change

The vineyard landscape developed in response to a very particular micro-climate on the south facing slopes next to the lake which produces a kind of Mediterranean climate much suited to the ripening of vines. The vineyards could be vulnerable to climatic changes which brought colder weather to the area or which raised the height of the lake. The terraces could also be vulnerable to bursts of very wet weather or higher than usual winds.

Risk preparedness

No formal arrangements are set out for reacting to foreseen or unforeseen risks and hazards.

5. PROTECTION, CONSERVATION AND MANAGEMENT

Boundaries of the nominated property and buffer zone

Considerable care has been taken when defining the boundaries to exclude areas of post-World War II development in what are in effect overspill from the major urban centres of Lausanne and Vevey–Montreux. To the north of the wine-growing area that constitutes the heart of the nominated property, the buffer zone has been selected so as to protect the nominated landscape against intrusive developments that may encroach up on its visual aspect. As a result it follows the line of the Alpine crests where appropriate. Where there has been encroachment upon the sight-lines below these crests by unsympathetic post-war

building development, the visual qualities of the nominated landscape are protected from further adverse impacts by the imposition of strict planning and building controls.

There is an industrial area running north-west from Chexbres which lies below the crest and so is not visible from the nominated area. For a short stretch there is no buffer zone here, since it lies beneath the crest. There is, however, some justification for the incorporation of the reverse slope of the crest here so as to ensure that there could be no possibility of unsympathetic constructions here at some time in the future which would be visible from within the nominated property and from the lake.

ICOMOS considers that the boundaries of the core zone are adequate and that there should be a slight extension of the buffer zone in order to close the small gap overlooking the industrial area located roughly between Chexbres and Epesses.

Ownership

The vineyards and buildings are almost entirely privately owned. Within the nominated areas there are 1,840 owners and 1,153 economic units covering the 702 hectares of vines.

Protection

Legal Protection

Strong protection has evolved as a reaction to the creeping urbanization from the growing towns of Lausanne to the west and the Vevey–Montreux conurbation to the east, in both of which a number of multinational and national companies have established substantial operational centres over recent decades. It was in response to this phenomenon that the movement which led to the *Loi sur le plan de protection de Lavaux* (LPPL) emerged, at a time when only the Grandvaux–Villette, Chexbres, and Corseaux areas had been adversely impacted.

The Federal *Loi sur l'aménagement du territoire* (LAT) lays down the fundamental principles for land-use planning in Switzerland. Lavaux is inscribed on the *Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels* (IFP) resulting from the LAT, in which it is described as '... a large wine-producing region characteristic of the Lake Geneva region with picturesque villages overlooking the lake'. The perimeter of the area protected by the IFP, from Lutry to the eastern boundaries of the *communes* of Corseaux and Saint-Saphorin, coincides with that of the area covered by the cantonal LPPL. Within it almost all the villages, hamlets, and vineyards are registered and protected.

The Confederation also has its *Inventaire fédéral des sites construits* (ISOS) which covers sites and monuments of national importance. The number and density of the protected sites in Lavaux is high. Over 1,228 buildings are listed in the central zone, with nearly 400 of national interest.

Whilst there are Federal services with overall responsibility for the implementation of these measures, it is the corresponding cantonal services that are responsible for day-to-day monitoring and application.

Lavaux landscape is not simply on the cantonal statute book, but its protection is also embodied within the Constitution of the Canton of Vaud. In 1977 a campaign entitled *Sauvez Lavaux* was set up and became the subject of a referendum by the people of the Canton. The successful outcome of this vote resulted in the enactment of the *Loi sur le plan de protection de Lavaux* (LPPL) that year. The strong wish of the people of Vaud to protect this region, the qualities of which they deeply appreciated, was confirmed again in November 2005 by the result of a second referendum, the object of which was to incorporate the protection of Lavaux permanently into the cantonal constitution.

The cantonal *Inventaire des monuments naturels et des sites* (IMNS), which came into force in 1972, provides another level of protection for the nominated property. It covers more than two hundred buildings, as well as the villages of Aran (Villette), Grandvaux, Riex, Epesses, Rivas, and Saint-Saphorin, the hamlets of Châtelard and Treytorrens, and a substantial proportion of the vineyards.

The Communes

The nominated property comes under the provisions of the cantonal land-use plan (*Plan général d'affectation* – PGA) and its building regulations (RPGA). It is, however, the authorities at *commune* level that are responsible for the application of these regulations and for authorizing projects coming within their scope. This ensures that there is in practice virtually no possibility of any new construction or other form of intervention being made in the landscape. On the very rare occasions when such interventions have to be authorized, they are subject to strong architectural and landscape constraints.

The buffer zone

Within the buffer zone a considerable measure of regulation is in place, notably in respect of the designated building areas (*territoires urbanisés*). All projects relating to construction require authorization at *commune* level and are subject to restrictions relating to size, location, and appearance.

The farming and forest areas within the buffer zone are covered by Federal legislation designed to protect and conserve the non-urban landscapes. Authorization of new non-rural projects is very rare.

In conclusion, ICOMOS considers that the protective measures for the property are adequate.

Conservation

History of Conservation

The history of conservation of the property goes back through several centuries and is outlined under *History* (above).

Present state of conservation

The state of conservation of the villages, individual buildings, roads and footpaths, and vineyard plots within the nominated area is high. The standards of conservation

of individual buildings, both public and private, within the villages and among the vineyards are very high with great care taken, both inside and out, to ensure proper conservation by using authentic materials and techniques on private and public buildings. Advice is available from cantonal monuments and architectural services on materials and techniques, and some proprietors avail themselves of it.

The retaining walls of the terraces are kept in immaculate condition, primarily for practical reasons, since degradation and collapse of these walls would be disastrous for the vines, but also in a spirit of *émulation*, each proprietor wishing to maintain the walls in a condition that vies with that of neighbouring proprietors. In many cases, flowers such as roses embellish the ends of the rows of vines.

Active Conservation measures

On-going conservation of the buildings and landscape by private owners is the major way in which the overall cultural landscape is maintained. As outlined above this is very effective.

ICOMOS considers that the conservation of the property is satisfactory.

Management

The body which promoted this nomination to the World Heritage List, the *Association pour l'inscription de Lavaux au patrimoine mondial de l'UNESCO* (AILU), charged a body which had been in existence for more than thirty years, the *Commission intercommunale d'urbanisme de Lavaux* (CIUL) with the preparation of a management plan. Detailed work on this project was entrusted to a *Commission CIUL-UNESCO* (CCU), chaired by the President of CIUL and composed of the chairmen of four working groups on research and culture, economy, land-use planning, and tourism respectively. The intention is that this body will expand its activities and redefine its role in the event of Lavaux being inscribed on the World Heritage List in 2007.

The overall objectives of CCU were identified as:

1. Identifying the key elements making it possible to identify both the vulnerabilities of the Lavaux landscape and opportunities for its protection and promotion;
2. Establishing recommendations for the future management of the site and its vineyards so as to preserve the essential character of the cultural landscape;
3. Increasing the information available to the general public and inciting their interest in Lavaux, and developing its educational and cultural value as well as its essential character as 'the terraced vineyards between the Lake and the Alps';
4. Developing a management plan common to all the local stakeholders (landowners, residents, wine producers, merchants, population) in order that they

may put into practice action plans both as individuals and in partnership;

5. Setting up systems of surveillance, reactive monitoring, coordination, and information.

The remit of the four working groups was to establish working methods and to identify shortcomings and risks and to propose lines of research that would respond to the requirements of World Heritage listing.

A Management Plan has been drawn up and approved for the property. The Plan provides an analysis of socio-economic data such as population growth, economic activities, '*pendularisme*' (the phenomenon of being poised between two large conurbations), land use, jobs in the area (viticulture, craft activities, tourism), and transportation.

There follows a series of management strategies for each of the areas assigned to the four working groups. This is followed by a project list detailing aims, methodologies, proposed actions, dates for initiation of projects, and assigning responsibility to specific bodies or institutions.

The 'Research' group, for example, proposes the creation of a relevant and coherent image of Lavaux by encouraging an academic institute to register on an inventory all the research carried out on Lavaux from which to develop research programmes and produce appropriate literature.

The 'Culture' group has projects for encouraging a series of cultural events and for improving the presentation of Lavaux to the general public; whilst the proposals emanating from the 'Economy' group are concerned with the optimization of production techniques relating to wine and developing an institutional entity for the site (*Lavaux-Région*). The Management Plan is commendable since it seeks to put management of the area into a new dimension, looking beyond the conventional (yet essential) approach of official bodies and local administrations.

Interpretation and presentation

At the present time there is little formal presentation of the history and economy of Lavaux, since it has been little visited by outsiders, even from within Switzerland. There are, however, plans for educational, promotional, and tourist projects within the Management Plan, emanating from all four working groups.

In conclusion, ICOMOS considers that the management system for the property is adequate.

6. MONITORING

The documentation for all aspects of the history, architecture, and socio-economic evolution of Lavaux is of a high quality.

A number of static and dynamic indicators are in place. The static ones cover state of conservation of terraces and walls, and number of buildings restored, while the dynamic ones include methods of cultivation, methods of harvesting (mechanization), methods of protection against diseases and parasites, and local information (web site) fostering

local traditions. The former involve quantitative measurements, while the latter need qualitative assessment. Both are carried out as part of the Management Plan process.

7. CONCLUSIONS

The living vineyard landscape of Lavaux is testimony to the combined determination of local people and the authorities to protect the area as a living working landscape. The standard of research, surveys and documentation produced for the nomination dossier is impressive and the State Party is to be congratulated.

The main vulnerability for the landscape is the maintenance of the terraces and the associated costs, which potentially impact on the economic viability of the wine production. Lavaux needs to sell high quality wine in order to counter the high cost of production associated with terrace cultivation. Lavaux is not as well known as some other vineyards and currently there is little effort to pass on knowledge to visitors or buyers on the detailed provenance of the wine.

ICOMOS commends the objectives of the Cultural, Research and Economic Groups which, as part of the Management Plan, aim to promote and disseminate research into the history of the viticulture of the area, and its production techniques, strengthen its identity and investigate optimal production methods for the future. All this could help add value to the products of the landscape, and make them better known, both of which in the long term might help to secure its future.

In order to protect the boundaries of the nominated property, ICOMOS recommends a slight extension to the Buffer Zone in order to close the small gap overlooking the industrial area located roughly between Chexbres and Epesses.

Recommendations with respect to inscription

ICOMOS recommends that Lavaux, vineyard terraces overlooking the lake and the Alps, Switzerland, be inscribed on the World Heritage List as a cultural landscape on the basis of *criteria iii, iv and v*.

ICOMOS recommends that the Buffer Zone is enlarged between Chexbres and Epesses.

ICOMOS further recommends that the name of the property be changed to “Lavaux, vineyard terraces”.

Recommended Statement of Outstanding Universal Value

The Lavaux vineyard landscape is a thriving cultural landscape that:

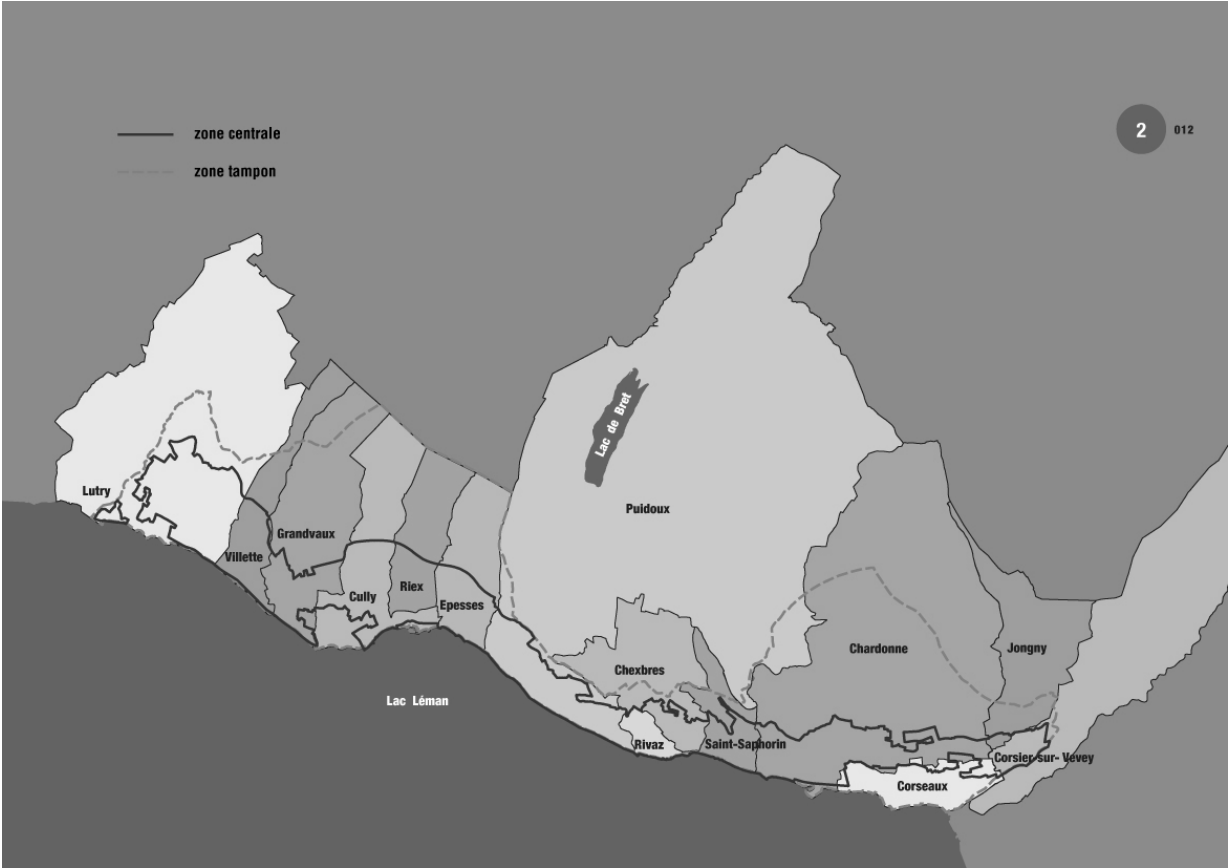
- demonstrates in a highly visible way its evolution and development over almost a millennia, through the well preserved landscape and buildings, and also the continuation and adaptation of longstanding cultural traditions, specific to its locality;

- illustrates very graphically the storey of patronage, control and protection of this highly valued wine growing area, all of which contributed substantially to the development of Lausanne and its Region and played a significant role in the history of the geo-cultural region; and,
- has prompted, in response to its vulnerability next to fast-growing settlements, exceptional popular protection.

Criterion iii: The Lavaux vineyard landscape demonstrates in a highly visible way its evolution and development over almost a millennia, through the well preserved landscape and buildings that demonstrate a continuation and evolution of longstanding cultural traditions, specific to its locality.

Criterion iv: The evolution of the Lavaux vineyard landscape, as evidenced on the ground, illustrates very graphically the story of patronage, control and protection of this highly valued wine growing area, all of which contributed substantially to the development of Lausanne and its Region and played a significant role in the history of the geo-cultural region.

Criterion v: The Lavaux vineyard landscape is an outstanding example that displays centuries of interaction between people and their environment in a very specific and productive way, optimising the local resources to produce a highly valued wine that was a significant part of the local economy. Its vulnerability in the face of fast-growing urban settlements has prompted protection measures strongly supported by local communities.



Map showing the boundaries of the nominated property



Cully's Bay



Rivaz village



Walls near Rivaz



Saint Saphorin

Lavaux (Suisse)

No 1243

Nom officiel du bien tel que

proposé par l'État partie : Lavaux, vignoble en terrasses face au lac et aux Alpes

Lieu :

Canton de Vaud
Région de Lavaux

Brève description :

Les vignobles en terrasses de Lavaux s'étendent sur une trentaine de kilomètres sur le versant orienté au sud des berges du lac Léman, du château de Chillon, au sud de Montreux, aux limites est de la banlieue de Lausanne au cœur du canton de Vaud. Les étroites terrasses soutenues par des murs couvrent le bas des pentes fortement inclinées entre les villages et le bord du lac. Au-dessus s'étendent des forêts et des pâturages et de l'autre côté du lac culmine la haute chaîne des Alpes. Les sols calcaires et cayeux, la clémence du climat, le soleil qui se reflète dans les eaux du lac et les terrasses à murs et murets sont idéaux pour la production du chasselas.

Bien qu'il y ait quelques traces de cultures de la vigne dans la région à l'époque romaine, l'origine du vignoble en terrasses remonte au XI^e siècle, lorsque les monastères bénédictins et cisterciens dominèrent la région.

De tout temps, Lavaux a été une région hautement appréciée pour son vin qui a été mis en valeur et développé au bénéfice des monastères, des cantons et de riches propriétaires. Son paysage de petites villes, de villages et d'exploitation intensive de la vigne reflète l'évolution sur dix siècles d'un système de production et de propriété. C'est aujourd'hui un paysage vivant et prospère qui a été aménagé pour permettre une production en partie mécanisée. D'importants vestiges de maisons, moulins, tours fortifiées et une grande partie de la structure du paysage offrent un vaste panorama de l'évolution de la production du vin au cours de cette période.

Catégorie de bien :

En termes de catégories de biens culturels telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un *site*. Aux termes des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*, (2 février 2005, annexe 3), paragraphe 47, il s'agit aussi d'un *paysage culturel*.

1. IDENTIFICATION

Inclus dans la liste indicative : 28 décembre 2004

Assistance internationale au titre du Fonds du patrimoine mondial pour la préparation de la proposition d'inscription : Non

Date de réception par le

Centre du patrimoine mondial : 21 décembre 2005

Antécédents : Il s'agit d'une nouvelle proposition d'inscription.

Consultations : L'ICOMOS a consulté son Comité scientifique international sur les jardins historiques – paysages culturels.

Littérature consultée (sélection) :

Étude thématique : *Les Paysages culturels viticoles dans le cadre de la Convention du Patrimoine mondial de l'UNESCO*, ICOMOS, mars 2004.

Mission d'évaluation technique : 21 - 24 août 2006.

Information complémentaire demandée et reçue de l'État partie : Aucune

Date d'approbation

de l'évaluation par l'ICOMOS : 21 janvier 2007

2. LE BIEN

Description

Bordant la rive du lac Léman sur une trentaine de kilomètres, le vignoble en terrasses de Lavaux témoigne d'une région vouée à la viticulture et à la production d'un vin de qualité depuis plus de dix siècles.

Lavaux n'est pas une région rurale reculée où le temps s'est arrêté. Ses terrasses plantées de vignes n'offrent pas non plus l'exemple de pratiques viticoles inchangées. Son histoire est celle de l'innovation et du développement dans le but d'optimiser et de contrôler le potentiel viticole d'une région dont le vin est depuis longtemps hautement prisé. Les vigneron du canton de Vaud ont dans les cinquante dernières années adapté avec succès leurs méthodes afin d'assurer la survivance de leur industrie, et leur adaptation est la plus récente de celles apportées depuis trois siècles.

La viticulture était probablement pratiquée dans la région à l'époque romaine. Au XI^e siècle, elle était bien organisée par les monastères sur des parcelles de terres données par le prince-évêque de Lausanne, et au XIV^e siècle, comme l'attestent des écrits, les versants étaient déjà aménagés en terrasses soutenues par des murs de pierre.

La grande valeur du vin (en 1397, un quart des revenus de l'évêque de Lausanne provenait de Lavaux) attira l'intérêt et l'investissement de plusieurs monastères, de l'évêché, des marchands de Lausanne, des familles riches de Berne, du canton de Vaud et, pour finir, du gouvernement fédéral.

Les terrasses étaient travaillées par des vigneron qui vivaient dans des villages, dans d'étroites maisons construites au-dessus de celliers occupant le moins de surface possible pour laisser le plus d'espace à une terre convenant aux vignobles en terrasses. Jusqu'après la Seconde Guerre mondiale, les vigneron étaient aussi fermiers, gardant des animaux, pratiquant d'autres cultures ainsi que la sylviculture. Nombre de ceux qui gèrent aujourd'hui les vignobles sont des descendants de ceux qui

travaillaient dans la région au XVI^e siècle et parfois encore avant.

La valeur du vin et l'intérêt de ses propriétaires se traduisent par l'opulence des bâtiments de la zone proposée pour inscription : églises, châteaux, celliers et maisons. Les constructions correspondent à l'histoire du paysage, des exploitations monastiques et habitations fortifiées aux petites fermes mixtes exploitant quelques champs de céréales, des animaux et des vignobles, jusqu'aux changements survenus dans les cinquante dernières années lors que le paysage parvint à sa forme actuelle.

La zone proposée pour inscription comprend quatorze communes, six producteurs de vin et renferme les appellations d'origine contrôlée suivantes : Villette, Saint-Saphorin/Lavaux, Épesses, Dézaley et Chardonne ; deux petites villes : Lutry et Cully ; sept villages : Aran, Grandvaux, Riex, Épesses, Rivaz, Villette et Saint-Saphorin ; les hameaux de Savuit, Châtelard et Treytorrens ; une population d'environ 5 600 personnes. Il y a actuellement 400 à 450 kilomètres de murs de soutènement soutenant plus de 10 000 terrasses.

Le bien proposé pour inscription couvre une superficie de 898 ha dans les communes de Lutry, Villette, Grandville, Cully, Riex, Épesses, Puidoux, Chexbres, Rivaz, Saint-Saphorin, Chardonne, Corseaux, Corsier-sur-Vevey et Jongny, toutes localisées dans le canton de Vaud.

Le bien proposé pour inscription comprend les éléments suivants :

- *Vignoble en terrasses*
- *Villages*

Vignoble en terrasses

Les terrasses sont essentiellement alignées parallèlement à la rive du lac. Au-dessus des vignes s'étendent des prés plus rectangulaires exploités à l'origine en cultures arables. Les routes traversent les terrasses en diagonale. Le bien a été étudié et cartographié en détail et le dossier fournit des informations sur l'évolution de la construction des terrasses.

Les terrasses étaient traditionnellement réalisées avec la pierre calcaire locale liée avec du mortier de chaux. Les plus anciens documents sur la construction des terrasses remontent au XIV^e siècle, où la vigne connut une grande extension. Après une période de stagnation, voire d'abandon, aux XV^e et XVI^e siècles, le vignoble en terrasses connut un regain d'activité aux XVIII^e et XIX^e siècles, lorsque d'importants travaux furent entrepris pour améliorer la rentabilité et le drainage du sol et lutter contre les attaques du phylloxéra (voir histoire). D'autres efforts de rationalisation ont été entrepris dans les vingt dernières années, avec la suppression des plus petites parcelles pour améliorer l'accès mécanisé et, par conséquent, soutenir la culture en terrasses. Aujourd'hui, certaines terrasses sont construites en béton habillé de pierres. Le béton a été utilisé en particulier par les autorités publiques pour renforcer les terrasses qui surplombent les routes ou les voies ferrées.

Villages

Le bien inclut la plupart des villages nichés dans les vignes sur une trentaine de kilomètres longeant le lac. Sont exclues les zones de développement d'après la Seconde Guerre mondiale dans les banlieues des centres urbains de Lausanne et Vevey–Montreux, à savoir : la zone au nord de Grandvaux et le nord-ouest de Villette, la zone au sud de Chexbres et la plus grande partie de la commune de Corseaux. Par ailleurs, la petite ville historique de Lutry a été incluse en enclave externe à la zone proposée pour inscription en raison de son importance pour l'histoire et le développement de Lavaux et la grande qualité de son architecture et de son tissu urbain.

Histoire et développement

La découverte fortuite d'une inscription latine sur le culte du vin dans l'Antiquité, ainsi que la présence de nombreux vestiges romains – Saint-Saphorin est construit sur les ruines d'une grande villa romaine construite le long de la principale voie romaine et Lausanne était un établissement romain – suggèrent que la zone possédait probablement des vignes à l'époque romaine.

La ville de Lausanne, qui se développa à partir d'un camp romain, fut dominée par les ducs de Savoie et l'évêque de Lausanne puis par Berne avant de rejoindre la Confédération suisse en 1803.

Les écrits les plus anciens qui attestent la production viticole datent du IX^e siècle et mentionnent plusieurs lieux de l'actuel canton de Vaud. Au XII^e siècle, plusieurs grandes abbayes reçurent des terres de l'évêque de Lausanne – telles que les abbayes cisterciennes de Hauterive (1138), Hautcrêt (1141) et Montheron (1142) – et pendant les quatre siècles suivants, jusqu'à la Réforme, ce furent ces abbayes qui gèrent ces terres fertiles et façonnèrent le paysage en introduisant les terrasses et en développant les routes pour exporter les vins. Nombre de limites de parcelles et des routes actuelles suivent les structures médiévales.

Au XIV^e siècle, la croissance et l'étendue des terrasses avaient encouragé les moines et les frères des monastères à louer la plus grande partie de leurs terres à des tenanciers qui exploitaient des fermes mixtes – à côté des vignes ils exploitaient des champs arables, élevaient du bétail à pâture et soignaient des vergers – en échange d'un pourcentage de leur récolte (une moitié, un tiers ou deux cinquièmes du fruit) remis aux monastères. C'est à cette époque que se fixèrent beaucoup de familles qui exploitent encore les terres de la région. Par exemple, la famille Chappuis compte des vigneronnes depuis 1335.

Un document daté de 1331 contient les premières descriptions des structures créées pour les vignes : terrasses de 10 à 15 mètres de large, soutenues par des murs de 5 ou 6 mètres de haut. Les contrats exigeant des vigneronnes qu'ils entretiennent les murs et les « glissières » pour diriger et récupérer les eaux firent leur apparition en 1391.

En 1536, Lausanne fut assujettie aux Bernois et plusieurs riches familles patriciennes de Berne commencèrent à acquérir des terres à Lavaux. Berne améliora les routes, par exemple entre Vevey et Moudon.

La qualité de la vigne et du vin était soigneusement contrôlée, d'abord par les princes-évêques de Lausanne puis par les Bernois. Les premiers témoignages de ce contrôle remontent à 1368. Les lieux d'encavage furent définis et les vins locaux furent encouragés, tandis que la consommation des vins étrangers était contingentée et la distillation combattue, car elle privait les vignes d'engrais et exigeait de grosses consommations de bois. La valeur foncière des vignes dépassait largement celle des champs – expliquant l'intérêt des bourgeois de Lausanne et la pression pour étendre la zone viticole – et les législations pour empêcher cela et maintenir la qualité furent souvent vouées à l'échec.

Au XIXe siècle, il existait un grand nombre de petites parcelles et une grande diversité de propriétaires (y compris quelques monastères, tels que Hauterive associé à Fribourg, qui étaient parvenus à conserver leurs terres après la Réforme), ainsi que de nombreux représentants des riches familles séculières et ecclésiastiques. Cette multiplicité de propriétés souvent très petites empêchait toute rentabilité. Après 1803, lorsque Lausanne devint la capitale du nouveau canton de Vaud qui rejoignit la Confédération suisse, la région connut une période d'amélioration de l'agriculture. Les terrasses furent rationalisées, des murs plus larges furent construits et un nouveau système de drainage de secteurs entiers permit de limiter l'érosion.

En 1849, le Grand Conseil vaudois accepta enfin d'améliorer et d'élargir la route reliant Lausanne à Vevey en bordure du lac. À la fin du XIXe siècle, la route de la Corniche longeant le lac permit de relier les villages entre Cully et Chexbres. Enfin, le chemin de fer arriva en 1861; il fut complété en 1862 puis en 1904 et les lignes forment maintenant un triangle autour du site.

Une des plus grandes évolutions de la viticulture fut la conséquence du phylloxéra, importé d'Amérique du Nord, qui atteignit Lavaux en 1886. Pour combattre les maladies, les vignerons changèrent leurs méthodes pour faciliter l'accès aux vignes pour le traitement chimique. Nombre des anciennes méthodes disparurent avec la culture de nouveaux plants greffés en lignes plutôt qu'à « la brasse ».

Le changement vint aussi du canton : en réponse à la crise, les autorités cantonales et fédérales intervinrent pour soutenir l'industrie. En retour, l'industrie fut réglementée bien plus étroitement avec l'introduction du « Statut du vin » pour garantir la qualité ainsi qu'un revenu décent aux vignerons. Cela mit fin à la relative indépendance des vignerons.

Après la Seconde Guerre mondiale, l'extension de Lausanne et d'autres villes incita les vignerons à quitter leurs parcelles et, simultanément, l'amélioration des transports leur offrit la possibilité de vivre en ville. Ce fut la fin de l'agriculture mixte et avec elle la fin des vergers et des élevages de vaches et de cochons. Entre 1957 et 1977, une loi fut introduite (voir ci-dessous) pour protéger ce que l'on en était venu à considérer comme une partie de la culture suisse. Combattue par beaucoup au début, elle est aujourd'hui reconnue pour avoir sauvé l'industrie en protégeant non seulement la production du vin, mais aussi le paysage du vignoble.

La dernière modification majeure du paysage fut la construction de l'autoroute A9 qui passe en haut du site, dans la zone tampon.

3. VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE, INTEGRITÉ ET AUTHENTICITÉ

Intégrité et authenticité

Intégrité

Les délimitations de la zone proposée pour inscription comprennent tous les éléments du processus viticole et l'étendue de la région viticole traditionnelle depuis au moins le XIIe siècle. Le développement est contrôlé et la zone ne souffre pas de négligence. L'énergie et l'engagement des propriétaires vignerons garantissent l'entretien des vignobles.

L'intrusion dans la zone tampon de l'autoroute A9, qui borde une grande partie du bien sur sa limite nord, a un impact certain sur l'intégrité visuelle de l'ensemble de la zone.

Authenticité

Comme on l'a déjà expliqué, les terrasses ont évolué au fil des siècles jusqu'à leur forme actuelle. Néanmoins, on considère à présent que les modifications doivent être réalisées dans le respect des traditions locales. Les murs des terrasses sont aujourd'hui en pierre ou habillés de pierre. Certaines terrasses ont été jointes au cours des cinquante dernières années afin d'améliorer l'accès aux vignes, mais cela n'a plus cours que dans des cas exceptionnels.

Par endroits, les murs ont été massivement renforcés à l'aide de béton armé, en particulier en dessous des routes et du chemin de fer. Ces travaux ont bénéficié d'un financement public. Ils sont cependant minoritaires et les nouveaux murs sont tous habillés de pierre, beaucoup plus satisfaisante pour le paysage et l'environnement que le béton.

Globalement, l'ICOMOS considère que la zone proposée pour inscription de vignes en terrasses et les villages associés répondent de façon satisfaisante aux conditions d'authenticité.

En conclusion, l'ICOMOS considère que la zone proposée pour inscription répond de façon appropriée aux conditions d'intégrité et d'authenticité.

Analyse comparative

L'analyse comparative présentée par l'État partie compare Lavaux et d'autres sites comportant des vignobles en terrasses, à la fois ceux qui sont déjà inscrits et ceux qui ne le sont pas. Elle ne comprend pas de comparaison avec d'autres sites du patrimoine mondial tels que Saint-Émilien (1999) ou Tokaj (2002), qui ne comportent pas de terrasses, ou Pico (2004) où les vignes sont plantées dans de petites parcelles et où une partie du vignoble n'est plus exploité. L'analyse comparative prend en considération les valeurs du paysage de Lavaux, des points de vue matériel et immatériel, et les compare avec les valeurs d'autres sites

analogues où la terre est travaillée en terrasses et le paysage encore florissant.

Les valeurs suivantes ont été prises en considération :

1. la zone offre des vues panoramiques d'une beauté extraordinaire ;
2. le paysage culturel est préservé et protégé en tant que territoire clairement défini dans le paysage ;
3. les terrasses viticoles sont aménagées sur des pentes abruptes ;
4. les villages sont protégés en tant que partie intégrante du paysage ;
5. la production viticole est une tradition ancienne liée aux habitants de la région.

Il est fait référence à l'étude thématique de l'ICOMOS sur les vignobles (2004).

Les conclusions sont exposées sous forme de tableau. Il en résulte qu'aucun paysage ne présente toutes ces valeurs à la fois : la plupart des sites en présentent quelques-unes. Il se dégage du paysage vivant de Lavaux force et lisibilité.

La première valeur relative à la beauté n'est pas applicable au critère culturel car, aux termes de la Convention du patrimoine mondial, la beauté est considérée comme un attribut naturel. Néanmoins, l'aspect harmonieux d'un site peut contribuer à sa valeur car il attire les touristes, les écrivains et les visiteurs, comme Lavaux aux XVIIIe et XIXe siècles, ce qui à son tour augmente sa valeur et renforce sa protection.

L'analyse comparative met en relief le rapport avec les sites en terrasses suivants :

- Chypre : à cause de ses terrasses suivant des bancs rocheux et de la présence de villages et de hameaux ;
- Banyuls-Collioure (France) : la viticulture y remonte à l'époque romaine et est associée à la culture de l'olivier. Les vignobles clairsemés sont aménagés en terrasses sur les contreforts des Albères ;
- Carema (Italie) : le vignoble de Carema est planté sur des terrasses inclinées construites jusqu'à 700 mètres d'altitude et sa culture remonte au temps des Romains. Des piliers de pierre antiques soutiennent les vignes ;
- Valteline (Italie) : les vignobles en terrasses sont aménagés sur les pentes escarpées du versant sud des Alpes. La production viticole remonte probablement à l'époque romaine ;
- Dans les îles volcaniques de Madère, Porto Santo et Desertas (Portugal), de nombreuses vignes sont aménagées en terrasses.

La conclusion qui se dessine est que le paysage culturel de Lavaux ne se distingue pas d'autres régions viticoles par

rapport à des valeurs spécifiques mais plutôt par la combinaison d'un ensemble de ces valeurs. L'analyse comparative conclut aussi que Lavaux constitue un exemple exceptionnel de la protection d'une tradition millénaire à proximité de zones urbaines, vivement soutenue par ses communautés locales, comme le démontrèrent les citoyens vaudois qui par deux fois votèrent pour sa protection.

L'ICOMOS considère que le paysage de Lavaux est incontestablement un paysage essentiellement évolutif d'importance. Il y a une abondance de preuves visuelles de son évolution historique ainsi que socio-économique complexe de la période romaine à nos jours. Ces informations sont « lisibles » dans la disposition et la diversité de formes des parcelles de vignobles, dans le réseau de communication (de la voie romaine à l'autoroute et aux lignes de chemin de fer d'aujourd'hui), dans l'architecture et l'urbanisme (dans le cas de Saint-Saphorin qui s'est construit sur la base d'une grande villa romaine).

Lavaux est aussi un paysage « qui conserve un rôle social actif dans la société contemporaine étroitement associé au mode de vie traditionnel et dans lequel le processus évolutif continue ». Il possède ces qualités à un degré bien plus élevé que les autres régions viticoles déjà inscrites sur la Liste du patrimoine mondial. La seule exception pourrait être Cinque Terre (Italie), dont la trajectoire socio-économique est similaire à celle de Lavaux. Son rôle contemporain est cependant très diminué par le fait qu'une forte proportion des vignobles en terrasses n'est plus cultivée. Il existe quelques similitudes avec la Wachau (Autriche), mais les vignobles y sont largement plus dispersés que ceux de Lavaux, et beaucoup ont été adaptés pour la production fruitière (abricotiers). C'est peut-être parce que les vins suisses ne sont pas exportés que leurs paysages viticoles ont reçu moins d'attention que leurs contemporains plus renommés ailleurs en Europe et que, par conséquent, Lavaux est pour le moment moins connu.

En conclusion, l'ICOMOS considère que Lavaux se distingue des autres paysages viticoles inscrits ou non en tant que vaste paysage cohérent et prospère, qui démontre l'évolution et le progrès sur près de mille ans et un rôle fort dans la société contemporaine.

Justification de la valeur universelle exceptionnelle

L'État partie justifie la valeur universelle exceptionnelle de Lavaux comme :

- un paysage construit qui est hautement représentatif d'une œuvre de l'homme parfaitement intégrée à son environnement naturel ;
- l'illustration vivante d'une importante histoire socio-économique qui se poursuit dans le présent ;
- un paysage exceptionnellement bien protégé dans le contexte de sa localisation, à proximité d'une zone urbaine en développement rapide, renforcé par un soutien populaire ;

- un paysage créé par l'homme face au lac et aux Alpes, dont la beauté a attiré les travailleurs et les artistes.

Critères selon lesquels l'inscription est proposée

Le bien est proposé pour inscription sur la base des critères iii, iv et v :

Critère iii: L'État partie justifie ce critère par le fait que le paysage de Lavaux est d'une beauté et d'une vitalité exceptionnelles, témoignant des difficultés de son exploitation sur près de mille ans. Son harmonie a inspiré de nombreux poètes et artistes. Le paysage est soutenu par les profondes traditions des communautés locales telles qu'elles se manifestent dans les fêtes des vigneron.

L'ICOMOS considère que le paysage viticole de Lavaux présente d'une manière très visible son évolution et son développement sur près de mille ans, à travers un paysage bien préservé et des bâtiments qui témoignent de la continuité et de l'évolution de traditions culturelles anciennes spécifiques à cette région.

L'ICOMOS considère que ce critère a été justifié.

Critère iv : L'État partie justifie ce critère au motif que l'évolution de ce paysage représente une période importante de l'histoire du pays.

L'ICOMOS considère que l'évolution du paysage de Lavaux illustre de manière très vivante l'autorité, le contrôle et la protection de cette région viticole hautement appréciée qui contribua pour une large part au développement de Lausanne et sa région et joua un rôle important dans l'histoire géoculturelle de la région.

L'ICOMOS considère que ce critère a été justifié.

Critère v : L'État partie justifie ce critère par le fait que le paysage de Lavaux, en tant qu'exemple exceptionnel de vignoble en terrasses, est vulnérable par sa localisation à proximité d'installations urbaines au développement rapide, et que cette vulnérabilité a déclenché une protection exceptionnelle d'une vaste zone de 900 ha dans une région très densément peuplée, confirmée par des votes populaires.

L'ICOMOS considère que Lavaux est un exemple exceptionnel de paysage de vignoble qui témoigne de siècles d'interaction entre les hommes et leur environnement d'une manière très spécifique et très productive, optimisant les ressources locales afin de produire un vin hautement prisé, représentant une part importante de l'économie locale. Sa vulnérabilité face à des peuplements au développement rapide a suscité des mesures de protection fortement soutenues par les communautés locales.

L'ICOMOS considère que ce critère a été justifié.

4. FACTEURS AFFECTANT LE BIEN

Entretien des terrasses

Les terrasses sont d'un entretien coûteux en raison de la nécessité de réparer les murs et de la difficulté d'accès aux vignes. Le coût des vignobles est donc bien plus élevé que pour les vignobles de plaine. Mais l'entretien des terrasses est essentiel à la valeur du bien. La valeur ajoutée, que les consommateurs accordent à la manière dont le vin est produit et à sa relation au paysage et aux traditions, est donc un facteur clé.

Tourisme

Le tourisme pourrait constituer une menace si des revenus en baisse incitaient les vigneron à chercher d'autres sources de revenu. L'éventualité du développement d'un tourisme à grande échelle est étudiée de près par des organismes tels que l'Association pour l'inscription de Lavaux au patrimoine mondial de l'UNESCO (AILU) et la Commission CIUL-UNESCO (CCU), et l'un de ses quatre groupes de travail. Les objectifs comprennent le développement d'une stratégie de marketing d'un tourisme intégré qui évitera les écueils pressentis d'une politique du tourisme trop précipitée et incontrôlée.

Il serait souhaitable de disposer d'un moyen de communication d'informations de base, pour les habitants aussi bien que pour les visiteurs, concernant certains points importants de la zone proposée pour inscription, compte tenu de la richesse des informations collectées sur la région.

Services

Tous les câbles pour les différents services (électricité, téléphones, télévision, etc.) sont aujourd'hui enterrés ; aucune antenne de télévision d'aucune sorte n'est visible sur les toits (ce service est désormais assuré par le biais de câbles enterrés).

Une récente innovation qui est quelque peu discutée localement est la construction de parkings souterrains, essentiellement à l'usage des résidents locaux, dans des petits villages tels que Rivaz. Ceux qui sont déjà construits l'ont été dans le respect de l'environnement. Un contrôle strict et régulier doit être exercé par les organismes d'urbanisme concernés afin de garantir que les futurs projets de ce type n'aient pas, par leur taille, leur conception ou leur emplacement, un impact néfaste et irréparable sur le paysage.

Risques naturels

La zone n'est que très rarement menacée par des phénomènes naturels en dehors des glissements de terrains. Comme toutes les régions d'Europe, la zone connaît des tempêtes, parfois accompagnées de grêle, qui peuvent détruire une partie des récoltes, comme c'est arrivé en 2005. Bien que la zone soit proche des Alpes, les tremblements de terre sont rares et de faible intensité.

L'ICOMOS considère que le principal risque qui menace le bien serait une dégradation de l'économie viticole. Valoriser le vin non seulement par sa qualité mais aussi par sa provenance pourrait aider à éloigner cette menace.

Changement de climat

Le paysage de vignoble est une réponse à un microclimat particulier sur les pentes faisant face au lac qui reproduit un climat quasi méditerranéen très propice au mûrissement des raisins. Le vignoble pourrait être atteint par des changements climatiques qui apporteraient des températures plus froides dans la région ou qui élèveraient le niveau du lac. Les terrasses pourraient aussi être affectées par des périodes très humides ou des vents plus violents.

Préparation aux risques

Aucune disposition n'est prise pour réagir aux risques prévisibles ou imprévisibles.

5. PROTECTION, CONSERVATION ET GESTION

Délimitations du bien proposé pour inscription et de la zone tampon

Un soin considérable a été apporté à la définition des délimitations afin d'exclure les zones de développement d'après la Seconde Guerre mondiale qui sont en fait des extensions des centres fortement urbanisés de Lausanne et Vevey–Montreux. Au nord de la zone viticole qui constitue le cœur du bien proposé pour inscription, la zone tampon a été définie de manière à protéger le paysage proposé pour inscription contre tout développement inopportun qui pourrait empiéter sur l'aspect visuel du bien. C'est la raison pour laquelle la délimitation suit la ligne de crête quand cela est possible. En cas d'empiètements par des bâtiments disgracieux de l'après-guerre en dessous des crêtes, les qualités visuelles du paysage proposé pour inscription sont préservées d'impacts négatifs supplémentaires par l'application d'un contrôle strict des constructions et de l'urbanisme.

Une zone industrielle s'étend au nord-ouest à partir de Chexbres sous la ligne de crête et n'est donc pas visible de la zone proposée pour inscription. Il n'y a pas de zone tampon à cet endroit du fait de son positionnement sous la ligne de crête. Il y a cependant quelques raisons d'incorporer l'autre versant de manière à éviter à l'avenir toute construction disgracieuse qui serait visible du bien proposé pour inscription et du lac.

L'ICOMOS considère que les délimitations de la zone principale sont appropriées et qu'il devrait y avoir une légère extension de la zone tampon afin d'inclure de petites zones au-dessus de la zone industrielle s'étendant entre Chexbres et Épesses.

Droit de propriété

Les vignobles et les bâtiments sont quasiment tous des propriétés privées. La zone proposée pour inscription compte 1 840 propriétaires et 1 153 unités économiques couvrant les 702 hectares de vignes.

Protection

Protection légale

Une protection forte a été mise en place en réaction à l'urbanisation rampante des villes en expansion de Lausanne à l'ouest et de Vevey–Montreux à l'est, dans

lesquelles un grand nombre de sociétés nationales et multinationales se sont établies dans les dernières décennies. C'est en réponse à ce phénomène que fut votée la loi sur le plan de protection de Lavaux (LPPL) à une époque où seules les zones de Grandvaux-Villette, Chexbres et Corseaux connaissaient un impact négatif du développement.

La loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) pose les principes fondamentaux de l'utilisation des sols en Suisse. Le site de Lavaux est inscrit à l'Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels (IFP) tiré de la LAT, dans lequel il est décrit comme étant «...une vaste région viticole caractéristique de la région lémanique avec des villages pittoresques dominant le lac». Le périmètre protégé par l'IFP, de Lutry jusqu'à l'est des communes de Corseaux et Saint-Saphorin, coïncide avec la zone couverte par le LPPL cantonal. À l'intérieur de ce périmètre, presque tous les villages, hameaux et vignobles sont inscrits et protégés.

La Confédération possède aussi son Inventaire fédéral des sites construits (ISOS) qui couvre les sites et monuments d'importance nationale. Le nombre et la densité de bâtiments et sites protégés à Lavaux sont élevés. Plus de 1 228 bâtiments sont inscrits dans la zone principale, dont près de 400 sont d'intérêt national.

Tandis que les services fédéraux sont dotés de la responsabilité globale de l'application de ces mesures, ce sont les services correspondants au niveau cantonal qui sont chargés de l'application et du suivi quotidien.

Le paysage de Lavaux n'est pas seulement régi par le code des lois cantonal, il est aussi inscrit dans la Constitution du canton de Vaud. En 1977, une campagne intitulée *Sauvez Lavaux* fut menée et devint l'objet d'un référendum soumis à la population du canton. Le résultat positif du vote conduisit à l'adoption de la loi sur le plan de protection de Lavaux (LPPL) cette même année. Le souhait profond de la population vaudoise de protéger cette région dont elle apprécie profondément les qualités fut confirmé en novembre 2005 par le résultat d'un second référendum, dont l'objet était d'inscrire durablement la protection de Lavaux dans la Constitution vaudoise.

L'Inventaire des monuments naturels et des sites (IMNS) cantonal, qui est entré en vigueur en 1972, offre un autre niveau de protection du bien proposé. Il couvre plus de 2 000 bâtiments ainsi que les villages d'Aran (Villette), Grandvaux, Riex, Épesses, Rivaz et Saint-Saphorin, les hameaux du Châtelard et de Treytorrens et une partie importante des vignobles.

Les communes

Le bien proposé pour inscription est concerné par le Plan général d'affectation (PGA) et les réglementations de la construction (RPGA) au niveau cantonal. Ce sont cependant les autorités communales qui sont responsables de l'application des réglementations, et l'attribution des permis est de leur compétence. Cela interdit pratiquement toute nouvelle construction ou forme d'intervention sur le paysage. Dans les très rares occasions où de telles interventions sont autorisées, elles sont soumises à de fortes contraintes architecturales et paysagères.

La zone tampon

Dans la zone tampon, les territoires urbanisés sont soumis à une série de mesures contraignantes. Tout projet de construction requiert une autorisation de la commune et est soumis à des restrictions de hauteur, d'implantation et d'apparence.

Les zones agricoles et forestières comprises dans la zone tampon sont couvertes par la législation fédérale conçue pour protéger et préserver les paysages non-urbains. Les autorisations pour de nouveaux projets non ruraux sont très rarement délivrées.

En conclusion, L'ICOMOS considère que les mesures de protection du bien sont appropriées.

Conservation

Historique de la conservation

L'histoire de la conservation du bien remonte à plusieurs siècles et est décrite au chapitre Histoire et développement (plus haut).

État actuel de conservation

L'état de conservation des villages, des bâtiments individuels, des routes, des chemins, des parcelles dans la zone principale est excellent. Les normes de conservation des bâtiments individuels, publics et privés, dans les villages et disséminés dans les vignes sont élevées, avec une grande attention apportée aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur, afin d'assurer une conservation appropriée par l'utilisation de matériaux et de techniques authentiques sur les bâtiments privés et publics. Des conseils sur les techniques et les matériaux sont dispensés par les services de l'architecture et des monuments du canton et certains propriétaires y font appel.

Les murs de soutènement des terrasses sont soigneusement entretenus, d'abord pour des raisons pratiques, car la dégradation et l'écroulement de ces murs seraient désastreux pour la vigne, mais aussi dans un esprit d'émulation, chaque propriétaire souhaitant entretenir ses murs de manière à rivaliser avec ses voisins. Souvent, des fleurs, telles que des roses, embellissent les extrémités des rangs de vignes.

Mesures de conservation actives

La conservation continue des bâtiments et du paysage par les propriétaires privés est garante de la préservation globale du paysage culturel. Comme il est dit plus haut, cette méthode de conservation est très efficace.

L'ICOMOS considère que la conservation du bien est satisfaisante

Gestion

L'organisme promoteur de la proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial, l'Association pour l'inscription de Lavaux au patrimoine mondial de l'UNESCO (AILU), a chargé un organisme qui existe depuis plus de trente ans, la Commission intercommunale d'urbanisme de Lavaux (CIUL), de préparer un plan de

gestion. Les travaux de réflexion sur ce projet ont été confiés à une Commission CIUL-UNESCO (CCU), présidée par le président de la CIUL et composée des présidents de quatre groupes de travail chargés respectivement de la recherche et de la culture, de l'économie, de l'aménagement du territoire et du tourisme. L'intention est que cet organisme étende ses activités et redéfinisse son rôle dans le cas où Lavaux serait inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 2007.

Les objectifs de la CCU sont les suivants :

1. identifier les éléments clés permettant de détecter aussi bien la vulnérabilité du paysage de Lavaux que les opportunités pour sa valorisation et sa protection ;
2. établir les recommandations pour la gestion future du site et de ses vignes de telle sorte que l'essence même du caractère de paysage culturel soit préservée ;
3. augmenter l'information et l'intérêt du public de Lavaux, promouvoir sa valeur éducative et culturelle ainsi que son identité de « vignoble en terrasses face au lac et aux Alpes » ;
4. promouvoir un plan de gestion commun à l'ensemble des acteurs locaux (propriétaires, résidents, vignerons, commerçants, population) afin que ceux-ci puissent mettre en œuvre les plans d'actions à l'échelle individuelle ou en partenariat ;
5. définir le système de surveillance, de suivi réactif, de coordination et d'information.

Les attributions des quatre groupes de travail étaient de définir des méthodes de travail, d'identifier les points faibles et les risques et de proposer des orientations de recherche pour répondre aux exigences de l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial.

Un plan de gestion a été établi et approuvé pour le bien. Il fournit une analyse des données socioéconomiques telles que la croissance de la population, les activités économiques, le « pendularisme » (le phénomène d'être situé entre deux grandes agglomérations), l'utilisation des sols, les emplois dans la région (viticulture, activités artisanales, tourisme) et le transport.

Il s'ensuit une série de stratégies de gestion pour chacun des domaines attribués aux groupes de travail. Une liste de projets détaille les objectifs, les méthodologies, les actions proposées, les dates de lancement de projets et l'attribution des responsabilités aux institutions et organes spécifiques.

Le groupe « recherche » propose par exemple la création d'une image cohérente et pertinente de Lavaux en encourageant un institut universitaire à dresser un inventaire de toutes les recherches menées sur Lavaux à partir duquel développer des programmes de recherche et produire une littérature appropriée.

Le groupe « culture » a pour projet d'encourager une série d'événements culturels et d'améliorer la présentation de Lavaux au grand public, tandis que les propositions émanant du groupe « économie » concernent l'optimisation des techniques de production du vin et le développement d'une entité institutionnelle pour le site (Région Lavaux).

Le plan de gestion est satisfaisant dans la mesure où il cherche à promouvoir la gestion de la région à une nouvelle échelle, allant au-delà de l'approche conventionnelle (et pourtant essentielle) des organes officiels et des administrations locales.

Interprétation et présentation

Actuellement, la présentation officielle de l'histoire et de l'économie de Lavaux est succincte, car la région est peu visitée par des personnes extérieures, même venant de Suisse. Le plan de gestion comprend cependant des projets éducatifs, promotionnels et touristiques émanant des quatre groupes de travail.

En conclusion, L'ICOMOS considère que le système de gestion du bien est approprié.
--

6. SUIVI

La documentation couvrant tous les aspects de l'histoire, de l'architecture et de l'évolution socioéconomique de Lavaux est de haute qualité.

De nombreux indicateurs dynamiques et statiques sont en place. Les indicateurs statiques couvrent l'état de conservation des terrasses et des murs et des bâtiments restaurés, tandis que les indicateurs dynamiques concernent les méthodes de culture, les vendanges (mécanisation), les méthodes de protection contre les maladies et les parasites, l'information locale (site internet) faisant la promotion des traditions locales. Les premiers font appel à des mesures quantitatives tandis que les seconds nécessitent des évaluations qualitatives. Les deux sont effectués dans le cadre du processus du plan de gestion.

7. CONCLUSIONS

Le paysage vivant du vignoble de Lavaux est un témoignage de la détermination de la population et des autorités à protéger la région en tant que paysage travaillé. Le niveau des recherches, enquêtes et documentations fournies dans le dossier de proposition est impressionnant et l'État partie doit être félicité.

La principale vulnérabilité du paysage est l'entretien des terrasses et les coûts afférents qui peuvent avoir un impact sur la viabilité économique de la production du vin. Lavaux doit vendre des vins de grande qualité afin de contrebalancer le coût élevé de production associé aux cultures en terrasses. Lavaux n'est pas aussi connu que d'autres vignobles et il y a actuellement peu d'efforts de communication à l'égard des visiteurs et des acheteurs sur la provenance particulière du vin.

L'ICOMOS loue les objectifs des groupes culture, recherche et économie qui, dans le cadre du plan de gestion, visent à promouvoir et à diffuser la recherche sur l'histoire viticole de la région et ses techniques de production, à renforcer son identité et à étudier les méthodes de production optimales pour l'avenir. Tout cela pourrait contribuer à valoriser le paysage et ses produits, à les faire connaître, ce qui pourrait à long terme aider à assurer son avenir.

Afin de protéger les délimitations du bien proposé pour inscription, l'ICOMOS recommande une légère extension de la zone tampon afin de refermer le petit espace surplombant la zone industrielle située entre Chexbres et Épesses.

Recommandations concernant l'inscription

L'ICOMOS recommande que Lavaux, vignoble en terrasses face au lac et aux Alpes, Suisse, soit inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en tant que paysage culturel sur la base des **critères iii, iv et v**.

L'ICOMOS recommande que la zone tampon soit étendue entre Chexbres et Épesses.

De plus, l'ICOMOS recommande que le nom du bien soit changé pour « Lavaux, vignoble en terrasses ».

Déclaration recommandée de valeur universelle exceptionnelle

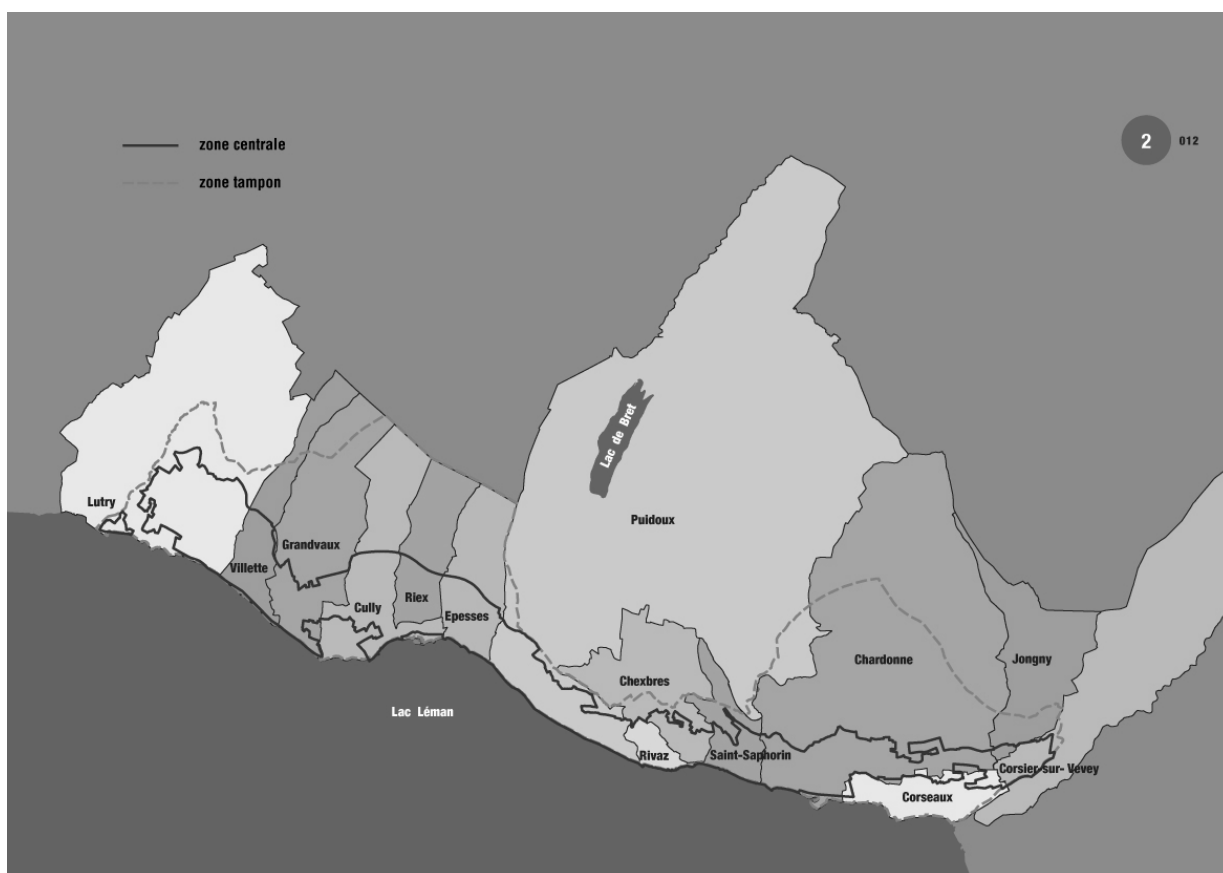
Le vignoble en terrasses de Lavaux est un paysage culturel qui :

- montre de manière éclatante son évolution et son développement sur près de mille ans au travers d'un paysage et de bâtiments bien préservés, ainsi que la continuité et l'adaptation d'anciennes traditions culturelles, spécifiques à sa localisation ;
- illustre de manière très vivante l'autorité, le contrôle et la protection de cette région viticole hautement appréciée, qui contribua pour une large part au développement de Lausanne et sa région et joua un rôle important dans l'histoire géoculturelle de la région ;
- a suscité, en réponse à sa vulnérabilité face à des agglomérations en forte croissance, une protection populaire exceptionnelle.

Critère iii : Le paysage viticole de Lavaux présente d'une manière très visible son évolution et son développement sur près de mille ans, à travers un paysage et des bâtiments bien préservés et la continuité et l'évolution de traditions culturelles anciennes spécifiques à cette région.

Critère iv : L'évolution du paysage de Lavaux illustre de manière très vivante l'autorité, le suivi et la protection de cette région viticole hautement appréciée qui contribua pour une large part au développement de Lausanne et sa région et a joué un rôle important dans l'histoire géoculturelle de la région.

Critère v : Le paysage de vignoble de Lavaux est un exemple exceptionnel témoignant de siècles d'interaction entre la population et son environnement d'une nature très spécifique et très productive, optimisant les ressources locales pour produire un vin hautement prisé qui fut une ressource importante de l'économie locale. Sa vulnérabilité face aux centres urbains au développement rapide a suscité des mesures de protection fortement soutenues par les communautés locales.



Plan indiquant les délimitations du bien proposé pour inscription



Baie de Cully



Village de Rivaz



Murs près de Rivaz



Saint Saphorin